This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1513
.10
76

29

Library of

Princeton University.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **F. Le Bihan**

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

NOUVELLE PÉRIODE
TOME I

1re Livraison. — Janvier 1887

SAINT-BRIEUC
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ADMINISTRATION, 1, PLACE DE LA PRÉFECTURE

1887

(RECAP)

1513
.2D
.76

N.P. VOL 1 (1857)

Saint-Brieuc, Imprimerie L. PRUD'HOMME, Place de la Préfecture, 1.

A NOS LECTEURS

En janvier 1857, quand nous fondions la Revue de Bretagne et de Vendée, *en tête du premier numéro nous disions :*

« *Un recueil littéraire, historique et scientifique, au service des* « *idées chrétiennes et sociales et spécialement destiné à l'Ouest de* « *la France, voilà une œuvre qui n'existe point encore, dont l'uti-* « *lité semble incontestable : mais la réussite est-elle possible ?* »

A cette question l'expérience a répondu, puisque la Revue de Bretagne et de Vendée *entre aujourd'hui dans la* trente-et-unième *année de sa carrière, — longévité accordée à bien peu de recueils du même genre, surtout en province.*

Au début de cette nouvelle période *nous n'avons pas de nouvelles promesses ni de nouvelle profession de foi à faire : notre passé, connu de tous, répond de notre avenir.*

Rappeler ce qu'a été ce passé, c'est-à-dire comment la Revue *a rempli sa tâche, serait pour nous, on le conçoit, chose délicate.*

Heureusement nous en sommes dispensé par une autorité aussi haute que la nôtre serait faible, surtout en pareille matière, — et avec la plus vive satisfaction, la reconnaissance la plus vive, nous devons ici céder la parole au vénérable Evêque dans le diocèse duquel la Revue *se publiera désormais.*

Nous ne pouvons nous le dissimuler : en appréciant une œuvre essentiellement bretonne, le cœur si breton de Monseigneur Bouché lui a inspiré une indulgence bienveillante et (du moins en ce qui touche le Directeur de la Revue) *excessive.*

Mais c'est beaucoup déjà pour la Revue *d'avoir conquis cette haute bienveillance : chercher à s'en rendre digne de plus en plus, telle est la voie qu'elle compte prendre pour témoigner de sa profonde et respectueuse gratitude.*

A. DE LA B.

452194 .

LETTRE

DE

Monseigneur l'Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier

A Monsieur ARTHUR DE LA BORDERIE, *Membre Correspondant de l'Institut de France, Directeur de la* Revue de Bretagne et Vendée.

MONSIEUR,

Veuillez bien m'excuser du retard que j'ai mis à répondre à votre très honorée lettre du 30 décembre : rejetez-en, je vous en prie, la faute sur les trop nombreuses occupations que cette période de l'année amène nécessairement avec elle.

L'un de vos plus habiles collaborateurs, un ami commun, M. Robert Oheix, m'avait déjà fait part de vos projets relativement à la *Revue de Bretagne et de Vendée :* je m'étais empressé de leur donner, dès la première heure, mon entière adhésion. C'est vous dire, Monsieur, le cordial accueil que je fis aux communications que votre lettre m'apportait.

Vous voulez bien m'annoncer la translation prochaine de la *Revue* de Nantes à Saint-Brieuc, *sous l'abri de ma houlette pastorale*. Soyez assuré, Monsieur, que la nouvelle brebis que vous me présentez sera la bienvenue, et trouvera cœur d'évêque, c'est-à-dire de père, pour la bénir et l'aimer. Votre chère *Revue* n'est pas du reste une étrangère pour nous ; du vieux

pays nantais, si breton toujours, elle vient s'établir sur les rivages hospitaliers de la « Mer Armorike ; » elle demeure donc en famille ; elle ne se déplace, selon votre heureuse expression, que *pour se rapprocher du centre de la Bretagne, afin de se bretoniser davantage.*

Vous me rappelez, Monsieur le Directeur, que lors de la création de la *Revue* (décembre 1856), Monseigneur Jaquemet, Evêque de Nantes, ancien vicaire-général de l'héroïque Monseigneur Affre, voulut bien bénir l'œuvre naissante et lui prodiguer ses précieux encouragements. Cette bénédiction a vraiment porté bonheur à la *Revue* bretonne. Depuis trente ans, sous votre habile direction, elle a largement réalisé les espérances que son apparition avait fait naître dans le cœur des vrais Bretons.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* s'est toujours efforcée de justifier son titre en se consacrant surtout à ce qui regarde nos origines, notre passé glorieux, sans rien négliger de ce qui intéresse le présent. *Revue* spéciale à la Bretagne et à l'Ouest, elle n'a jamais cependant montré un provincialisme étroit et exclusif. Elle a grandement contribué à ranimer le goût des études historiques dans notre province, en ouvrant libéralement ses colonnes à tous les chercheurs de bonne volonté ; elle a été une tribune dans laquelle toutes les opinions honnêtes ont pu se produire. Je ne crois pas exagérer en écrivant que la *Revue de Bretagne et de Vendée* a effectivement dirigé le mouvement de renaissance provinciale que notre génération a salué avec espérance : elle a donné une réelle impulsion aux recherches savantes, aux travaux historiques, archéologiques, philologiques et littéraires qui ont été élaborés en Bretagne dans ces trente dernières années. Puis-je oublier les services que la *Revue* a rendus à l'agriculture de la région ? Dans cet ordre d'idée, on peut dire qu'elle a été comme le porte-voix de la grande Association Bretonne ; qu'elle a aidé puissamment, par sa publicité, à vulgariser les conclusions pratiques des savantes discussions de nos Congrès sur l'agriculture, la statistique et l'économie politique.

Votre *Revue* naissait à un moment favorable, après l'insuccès, ou plutôt la cessation de plusieurs autres recueils analogues. Qu'il me suffise de citer, avec un souvenir sympathique, le *Lycée Armoricain,* que l'un de ses plus célèbres collaborateurs, Emile Souvestre, appelait si justement la « Revue d'Edimbourg de la France ; » la *Revue de Bretagne* publiée à Rennes ; la *Revue du Finistère ;* la *Revue Bretonne* (à Brest) ; enfin la *Revue de l'Armorique*, à laquelle Saint-Brieuc doit un souvenir particulier ; recueils qui continuèrent l'œuvre du *Lycée,* mais à un point de vue plus provincial : ils affirmèrent vaillamment, pendant la durée plus ou moins éphémère de leur publication, la vitalité de l'esprit breton, son originalité et sa brillante personnalité. Du reste, et c'est là une banalité pour ceux qui connaissent notre histoire, la Bretagne n'a jamais été en arrière dans la culture des sciences et des lettres ; elle a toujours tenu, au contraire, un rang distingué dans le mouvement intellectuel des derniers siècles. Mais, de même que le dur système de centralisation administrative de la France fit litière de nos vieilles libertés provinciales, de même le despotisme intellectuel de la « Grande Ville » a toujours comprimé chez nous le développement et le groupement des mouvements historiques et littéraires.

Le succès de la *Revue nouvelle* s'affirma rapidement, grâce à vous surtout, permettez-moi de le dire, Monsieur le Directeur. Votre influence personnelle fut considérable et des plus heureuses sur sa rédaction et sa direction. Vous avez, dès la première heure, donné le ton à la maison, et, à tous les points de vue, c'était le bon ton. Innombrables sont les travaux que vous avez donnés à la *Revue* sur les sujets les plus variés, et tous sont remarquables par la haute raison, la sévère impartialité et la franchise bretonne qui y règnent constamment. Ce sont des modèles d'érudition sobre, bien digérée, tamisée au crible d'une intelligente critique : vous faites d'ordinaire, Monsieur, passer vos convictions, qui ne sont que des déductions logiques, dans l'esprit de vos lecteurs. Aussi rien d'étonnant que vous ayez fait école dans tout ce qui touche à l'histoire

et à l'archéologie de notre Bretagne. Autour de vous se sont groupés de nombreux disciples : vous avez été le guide et le modèle de cette pléiade de jeunes hommes à l'âme ardente, comme la vôtre, pour la patrie bretonne et son passé glorieux. La *Revue* a toujours accueilli avec bienveillance leurs essais, leurs premières études : comme le « Juge du camp » dans les anciens tournois, vous distribuez à ces chers débutants, avec une égale impartialité, l'éloge et les conseils d'une vieille expérience.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* a conquis le succès et une légitime notoriété : elle est justement considérée aujourd'hui comme l'un des recueils périodiques qui rendent le plus de services aux recherches historiques et archéologiques. A-t-elle des progrès à réaliser ? Je ne saurais le dire ; je ne veux pas même l'examiner, persuadé que s'il y a quelque chose à faire dans cet ordre d'idée, mieux que personne, Monsieur le Directeur, vous pourrez y arriver, avec l'intelligent concours de votre nouvel éditeur, M. Ludovic Prud'homme.

Qu'elle soit donc la bienvenue dans la vieille cité briochine, votre chère *Revue de Bretagne et de Vendée*. bienvenue de l'Evêque, du clergé, et de tous ceux qui aiment la patrie bretonne ! Et puisque nous sommes encore dans la période des souhaits de nouvel an, agréez tous les vœux que je forme pour l'œuvre de lumière et de vérité que vous dirigez avec tant de compétence, en honnête homme et en patriote sincère. Je la bénis cordialement dans votre personne, Monsieur le Directeur, et dans celles de vos savants collaborateurs, qui avec vous, n'ont à cœur que de chercher dans le passé, comme dans le présent, en toute chose, la vérité avec un cœur simple et pur.

En souhaitant longue, prospère et heureuse vie à la *Revue de Bretagne et de Vendée*, dans cette bonne ville de Saint-Brieuc, j'aime à me rappeler que dès son apparition, il y a trente ans, je fus au nombre de ses premiers abonnés. Alors j'étais vicaire d'une paroisse de la partie bretonnante du grand et beau diocèse que la Providence devait m'appeler à gouverner plus tard. En partant pour accompagner nos marins et nos

soldats sur les mers lointaines, je dûs à mon grand regret, renoncer à la lecture de cette *Revue,* à la création de laquelle j'avais été si heureux d'applaudir. Nous voici rapprochés : je vais la retrouver avec le bonheur qu'on éprouve, après une longue absence, à rencontrer un vieil et cher ami.

Agréez, je vous en prie, Monsieur le Directeur, l'expression de mon affectueux dévouement.

† EUGÈNE,

Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier.

Saint-Brieuc, le 14 janvier 1887.

SAINT ERGAT

Encore un nom sauvé de l'oubli par la reconnaissance populaire. Mais Ergat ou Argad (1) attend qu'un nouveau Lobineau lui donne place dans l'histoire. « C'est toujours un grand bien, remarque l'illustre bénédictin, dans ses *Vies des Saints de Bretagne,* que l'oubli n'ait pas enveloppé tous leurs noms... De deux fins que l'on se propose dans le culte des Saints, qui est d'employer leur intercession auprès de Dieu et de nous exciter à la vertu par la considération de leurs exemples, leur nom, conservé, nous assure la première, et, à l'égard de l'autre, que le temps nous a envié, nous pouvons nous consoler, en disant avec le prince des Apôtres : « *Nous avons les paroles des prophètes* et de Jésus-Christ même, encore plus sûres que les exemples des hommes... Nous avons les mêmes Ecritures et les mêmes loix qui les ont sanctifiez ; au défaut de leurs exemples, profitons de leur crédit auprès de Dieu. »

Le crédit de saint Ergat a pour garant la foi de trois paroisses bretonnes qui portent son nom.

La première est Tréou-Ergat, ou le village d'Ergat (2), dans le doyenné de Plabennec, en Léon, de l'ancien archidiaconé d'Ack, *pagi Agniensis.* Elle possède une relique de son saint patron ; c'est un débris de son crâne : la tête entière existait encore il y a moins d'un siècle : on la vénérait enfermée dans un reliquaire d'argent. Si mince

(1) Du radical irlandais *Arg,* (héros) = ἀρχός, Sansc. *arha's* W. Stokes. Cormac's glossar, 5, & Celtic declension (1886, p. 7.)

(2) *Treb* vicus. (Zeuss, 121, Cartul. Roton, ad ann 834) pl. *trebou* (gl. turmæ) bandes = lat. *tribus.* ombr. *trifus,* w. *tref.* W. Stokes, Celtic decl., p. 46. Arm. moyen, *treff.* (catholicon.) bret. mod. *tref* et *tréo.* Cf. M. J. Loth, Vocabul. vieux breton, p. 223. — La commune de Tref-les. est dite in *tribu* Lisiæ par Ingomar. (D. Morice, I, col. 204.)

que fut la valeur matérielle de cet objet, il excita la convoitise des détrousseurs de nos édifices religieux en 1793 ; ils l'enlevèrent, et, ajoutant le sacrilège au vol, ils brisèrent le crâne du saint contre le pavé de l'église, où le sacristain ramassa pieusement les fragments qu'on expose aujourd'hui à la vénération des fidèles.

L'abbé de Garaby, dont le témoignage a plus de valeur que la critique, a recueilli ces faits vers 1830, de la bouche même des paroissiens (1). Que ne lui a-t-il été donné de retrouver *l'authentique ;* mais en existait-il un dans le reliquaire volé ?

La statue de saint Ergat, qui n'était qu'en bois, a été plus heureuse que la tête d'argent où l'on gardait son chef : mais elle ne paraît pas antérieure au XVIe siècle ; il est représenté en vêtements sacerdotaux, un livre à la main ; nous verrons si l'iconographie a eu raison d'en faire un prêtre.

A quelque distance du bourg, il y a une fontaine appelée en breton *feunteun Sant Ergat :* elle est bâtie en granit, et l'on attribue sa construction à un ancien seigneur de la paroisse qui l'a scellée de ses armoiries, en mémoire de sa guérison.

Il était affligé du genre de maladie pour laquelle on invoque particulièrement le saint, de douleurs rhumatismales : les eaux de la fontaine reçoivent du Ciel une vertu spéciale contre ces douleurs. Au-dessus d'elle, une croix étend les bras, dont l'origine est touchante : elle passe pour avoir été dressée par la mère d'un pauvre enfant perclus de tous ses membres, qui l'avait voué à saint Ergat, et baigné dans la fontaine. Le pardon a lieu le 11 août de chaque année.

Tréou-Ergat justifie bien son nom ; ce n'était qu'un village, à l'origine, ce n'est encore qu'une très petite paroisse ; elle ne comptait, au XVIIIe siècle, d'après Ogée, que trois cents communiants.

La seconde paroisse où saint Ergat est invoqué, comme protecteur, est beaucoup plus considérable ; le dictionnaire géographic de Bretagne lui donne dix-huit cents habitants ; c'est Pouldergat, en Cornouaille, ou pour mieux dire *Plou-t-Ergat,* « la peuplade de Saint-Ergat (2). »

On le trouve nommé sans altération dans un acte de l'année 1126,

(1) *Vies des Bienheureux et des Saints de Bretagne*, p. 480. 1 vol. in-12. Saint-Brieuc, Prud'homme, éditeur, 1839.

(2) Du latin *plebs*, d'où 1° *Ploi* (*Ploi*-Lan = plebs Lan), Cartul. de Redon, anno 862. 2r *Ploe. Plu-u.* (Cart. de Landevennec) avant l'an 1047).

publié pour la première fois par Dom Morice, et reproduit in-extenso dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (t. XI, p. 47). Cet acte fait mention de deux parts de dîme à payer par les gens de la peuplade de Saint-Ergat *(plebis St-Ergadi)*, laquelle, en breton (illa lingua), est appelée (dicitur) *Plodergat*.

On remarquera que le *t* du qualificatif *sant* (saint), s'était déjà adouci en *d*, au XIIe siècle, dans le nom breton, et le *t* final d'Ergat en *d*, dans le latin.

La troisième paroisse de Basse-Bretagne placée sous l'invocation du saint est celle de Plumergat, dans l'évêché de Vannes, où son culte n'est pas moins vivant qu'en Léon et en Cornouaille. Son nom a même conservé, dans les anciens actes locaux, la forme primitive : il est écrit *Argat*, dans un titre de l'abbaye de Lanvaux, daté de l'an 1205, et non Ergad ; et du *plebem* latin, aujourd'hui changé en *plum*, dans Plumergat on a fait *ploim*, comme les Gallois du moyen-âge, selon la remarque de Davies, devaient faire *plwyff* du même vocable étranger (1).

M. Rosenzweig, à qui nous devons la découverte du titre où l'on constate cette forme intéressante de Ploim-Argat (2), signale, au milieu du bourg, le fait rare d'une église accostée de deux chapelles, l'une dédiée à la sainte Trinité, l'autre à saint Servais (384), fondations antiques. Elle a été mise, au moyen-âge, sous le patronage de l'évêque saint Thuriau ou *Thurianus* (733), qu'on a substitué, comme en beaucoup d'endroits, au grand martyr de la cause religieuse et bretonne, Urbgen ou Urien, traîtrement assassiné au siège de Medcaud (579).

Le cimetière de la paroisse répond, par ses monuments, à son ancienneté. C'est là que M. Ch. de Keranflec'h a le premier signalé ces lec'h ou pierres tombales debout, si curieuses à étudier. Le plus remarquable, à moitié enfoui en terre, présente quatre faces : l'une qui porte en creux une croix grecque, l'autre une courte inscription où l'on a voulu voir un nom propre, la troisième une épitaphe plus longue, mais tellement fruste qu'on n'y lit bien que le vieux mot celtique ART, répondant à pierre tombale, comme l'ont établi M. Whitley Stokes (3)

(1) W. S. (an. 1560), Sic sepe reddit *Populum*, in novo Testamento, et D. Ddu, (an. 1340), *Plebem* in Psalmis. Dictionn. Wall.

(2) *Dictionn. topog. de la France*, département du Morbihan, p. 206 et *Répertoire archéologique*, p. 10.

(3) *Three irish glossaries*, pref., p. XXVIII.

et M. d'Arbois de Jubainville (1). On a montré, sur une lande inculte, auprès du bourg de Plumergat, à M. de Keranflec'h, l'emplacement supposé de l'église primitivement dédiée à saint Ergat, laquelle aurait remplacé un sanctuaire païen ; le moine (car on en fait ici un moine), venait chaque semaine, lui a-t-on dit, par un sentier encore visible, apporter les secours spirituels au peuple qui conserve son nom en souvenir de ses bienfaits (2).

Il y a plus de quarante ans, un autre chercheur infatigable, qui sortait de l'Ecole des Chartes, M. Vincent Audren de Kerdrel, attiré par les *Saints inconnus,* dont M. Robert Oheix nous a appris depuis à retrouver les traces (3), s'occupait aussi de saint Ergat. Jugeant, sur l'autorité de quelques anciens Canons, que la sainte rusticité (sancta rusticitas) de la tradition chrétienne pouvait plus ou moins suppléer aux documents écrits, il voulut l'interroger *in situ,* et se rendit à Pouldergat.

— Quel est le nom de votre saint patron, demanda-t-il à un paysan de la paroisse.

— Saint Ergat, lui fut-il répondu.

Et comme le curieux questionneur insistait pour savoir la profession du personnage dont on fait un abbé, en Léon, et un moine, en Vannes :

— *Barz a ioa,* répliqua le paysan breton.

— *Barz,* dites-vous ? répéta M. de Kerdrel qui craignit de n'avoir pas bien saisi ce mot dont l'usage vulgaire lui semblait douteux ; et qu'est-ce que vous entendez par là ?

— *Un den pehini a gane evid ann dut,* dit son interlocuteur : « Un homme qui chantait pour le peuple. »

Dans l'opinion du paroissien de Pouldergat, le patron du pays avait donc consacré sa vie à charmer par ses chants les gens de la peuplade. Voilà pourquoi j'ai rangé sans crainte le *barz* Ergat, à côté de saint Hervé, parmi les *joculatores* bretons (4).

(1) A propos de l'inscription bilingue de Todi, (*Revue celtique,* vol. VII, p. 126.)

(2) *Bulletin de l'Association Bretonne,* 1858, T. VI, 339.

(3) *Ibidem,* 1880, p. 158. Réponse à la question du programme : *Est-il utile de faire des recherches sur les Saints bretons qui n'ont pas d'histoire écrite ? Quelle méthode adopter dans ces recherches pour arriver à des résultats satisfaisants ?* Relire ce Mémoire excellent dans le charmant et solide ouvrage de M. Oheix, intitulé *Bretagne et Bretons,* 1886 ; Prud'homme, éditeur.

(4) Le témoignage de M. de Kerdrel a été rapporté dans le *Bulletin de l'Association Bretonne* dont il est Président, 1884, p. XXIV.

Quel que fût l'instrument dont s'accompagnait le *joculator,* il n'importe : jusqu'au dix-huitième siècle, la popularité en Basse-Bretagne de la harpe et de la viole à trois cordes était attestée par ce proverbe qu'a recueilli le Frère capucin Grégoire de Rostrenen : *Goude ann telenn e teu ar rebed,* « après la harpe vient le violon. » (1)

Qu'il ne chantât que son *Pater,* selon le dire naïf des nourrices de Pouldergat, comme Salaün, le fol du Bois, si « expert en rythmes bretons » selon la légende, ne chantait que *Ave, Maria ;* c'est peu probable, quoique nul sujet assurément n'eût été mieux choisi et ne convînt plus à un saint.

Ce que la tradition ne peut dire c'est quand il a vécu. Nous remontons bien, grâce aux textes, jusqu'à l'an 1126, mais au delà ? Rien que ténèbres !

J'ai demandé des lumières à l'homme le plus instruit que je connaisse en matière d'hagiographie celtique, M. le Major Faty ; parmi les documents dont je suis redevable à son obligeance qui égale son érudition, je trouve une note d'après laquelle saint Ergat aurait vécu au sixième siècle et serait « originaire d'Hibernie. » Sur quels fondements s'appuie cette note ? je l'ignore, mais pour procéder du connu à l'inconnu, j'ai cru devoir passer la mer et faire des recherches loin du pays où le culte du Saint est resté populaire.

L'Irlande proprement dite ne m'a fourni aucun renseignement, mais l'Ecosse qu'elle colonisa, mais la Bretagne du Nord, cette langue de terre bornée par l'Océan de deux côtés, défendue à ses extrémités par les murs fameux de Sévère et d'Adrien, et s'étendant même au delà, en confinant à ce que de vieilles cartes nomment la « frontière des Hyberniens » *(margo Hybernensium)* (2) ; cette *Priten,* pour l'appeler par son nom celtique, m'a mieux servi.

Elle se divisait au VIe siècle, en cinq ou six petits Etats, parmi lesquels 1° les *Cornovii* des Romains, dont la capitale s'appelait Corisopitum, comme M. de la Borderie l'a constaté, et qu'il donne pour ancêtres à nos Kernéviz d'aujourd'hui ; 2° les hommes de l'Arcluyd ou « Vénètes du Nord, » gouvernés par le père de l'historien Gildas ; 3° les montagnards de Réghed ou Rigodunum, qui avaient pour roi l'héroïque Urien, nommé précédemment ; 4° les habitants du pays des Bois, ou de

(1) *Dictionnaire français-celtique,* 1732, p. 486 (mal imprimé 874), au mot HARPE, *jouer de la harpe, son gad an telenn.*

(2) Skene, the IV anc. Books of Wales, 173.

l'Argoët, nom commun à un ancien comté du diocèse de Vannes. Ces derniers obéissaient à un petit chef appelé Loumarc, c'est-à-dire le cheval-lion, auxiliaire du roi Urien, dont les Généalogies Saxonnes, précieux document du VIIe siècle, font le général des Bretons chrétiens confédérés contre les Anglo-Saxons payens, et leur maître à tous, par le génie militaire (1). Témoin de la mort d'Urien, Loumarc l'a chantée en des vers touchants où il se représente emportant du champ de bataille, pour la conserver à la vénération des fidèles, la tête du martyr :

« Je porte à mon côté une tête, la tête d'Urien, qui doucement commandait l'armée : Sur sa poitrine blanche un corbeau noir ! Sur sa poitrine blanche les corbeaux se gorgent :

Penn a borthaf ar vyn tu,
Penn Urien llary llyw ei llu :
Ac ar y vronn wenn vran du...
Ac ar y vronn wenn vrein ae hys.

« Je porte sur ma cuisse une tête, qui était un bouclier pour son pays, une colonne dans le combat, une épée de bataille pour ses libres compatriotes, une citadelle pour les vieillards.

« Mon bras n'est point affaibli, mais mon bonheur est perdu ! Mon cœur, ne te brises-tu pas ? La tête que je porte m'a porté.

Ny thyrvis vym breich, rygardwys vy eis !
Vyg callon n'eur dorres ?
Penn a borthaf am porthes (2).

Ainsi le vieux chrétien espagnol, Gonzalo Gustios de Lara, devait apostropher les têtes de ses fils coupées par les Mores (3).

Mais Urien ne fut pas le seul martyr de la cause nationale, pleuré par le barde-roi : d'autres héros vaincus, mais plus glorieux que les vainqueurs, ont encore mieux inspiré le poëte ; ce sont ses propres fils.

Il en avait vingt-quatre, qui formaient à leur vénérable père comme

(1) In ipso præ omnibus regibus virtus maxima erat in instauratione belli (Monum. hist. brit, pp, 75 et 76). Il y a lieu de placer ces évènements vers 578 ou 579, selon M. de la Borderie. (Les Bretons insulaires et les Anglo-Saxons, du Ve au VIIe siècle. p. 146.)

(2) The four ancient books of Wales ed. by William Skene, Edinburgh, 1868, V. II, p. 267 et suiv.

(3) Primavéra y flor de romances, T. I. p. 11. *Petit romancero,* choix de vieux chants espagnols traduits et annotés par le comte de Puymaigre, 1878, p. 39.

une garde d'honneur, en même temps qu'ils étaient le boulevard de leur pays :

« Vingt-quatre fils gardaient mon corps, dit-il ; tous étaient des hommes de cœur ; tous ont été tués. »

Et il les nomme par leur nom, avec un mot d'éloge pour chacun d'eux.

Or, dans le plus ancien manuscrit de ses poëmes, qui n'est malheureusement que du XIIe siècle, au fol. 54, sous le titre gallois de *Enweu meibon Llywarch-hen* (al. Loumarc-hen), c'est-à-dire : « noms des fils du vieux *cheval-lion,* » je trouve à leur tête, l'aîné, qu'il appelle Gwenn :

« Doucement chantait l'oiseau, sur l'arbre odorant, au-dessus du front de Gwenn, avant qu'il fut couvert de gazon ; il brisa le cœur du vieillard. »

Et immédiatement après l'aîné, il cite comme un des trois défenseurs les plus vaillants du pays, un de ses fils qu'il nomme ARGAT.

Voici le texte breton rajeuni au XIIe siècle par les Gallois :

Goreu try wir in eu gulad
Y amdiffin eu treuad :
Eithir, ac Erthir ac Argad (1).

Les trois hommes les meilleurs dans leur pays,
Pour défendre leur village :
Eithir et Erthir et *Argad.*

Que cet *Argat,* proclamé par son père le plus ferme soutien de son *tréouad,* de son village, de sa bourgade, soit devenu le patron de notre Tréou-Ergat ; qu'il ait été choisi pour protecteur par les fils émigrés des hommes de son clan, rien de plus naturel. Le fait de sa protection, aussi réclamée par la plebs nombreuse des Corisopites, et par les gens de l'Argoët vannetais, ajoute encore à la vraisemblance. On ne doit pas oublier de quelle manière se firent les émigrations bretonnes : M. de la Borderie après dom Le Gallois, et M. Loth à leur suite, à montré les bandes fugitives, peu nombreuses d'abord, procédant par gradation, et formant des agglomérations ou paroisses de plus en plus considérables :

Gens magis atque magis crescit et arva replet (Ermold).

Si le *plou* a été la paroisse bretonne primitive considérée à la fois comme société religieuse et civile, le *tréou* aurait été la molécule élé-

(1) The four ancient Books of Wales Vol. II. p. 60.

mentaire (pour employer le mot de M. de la Borderie) de la société bretonne du continent.

Je rappelle le chiffre de la population de Tréou-Ergat, au XVIIIe siècle : 300 habitants ; Pouldergat, 1800 ; Plumergat, 1700. — Si ce chiffre remontait à l'émigration, il nous donnerait approximativement le nombre des personnes composant les familles venues de la Bretagne du Nord dans les cantons d'Armorique, où elles portèrent le culte de saint Ergat.

A quelle époque eut lieu la translation de ses reliques ? Il serait difficile de le dire. M. Loth pense que « le fort de l'émigration a du être entre les années 509 et 577 » pour les *Cornovii* insulaires ; qu'elle « a dû même se prolonger jusqu'au commencement du septième siècle, » p. 158. Je crois qu'on peut la faire descendre jusqu'à l'an 682, date d'une grande mortalité dans la Bretagne du Nord, laquelle emporta Catgualart, fils de Catgualon, selon les Annales Cambriennes, ou qui le fit fuir en Armorique, d'après une variante (1). Elle aurait été suivie, pendant quatre années, d'épouvantables fléaux, tels que tremblements de terre, pluie de sang, changement en sang du lait et du beurre et même de la lune. C'était plus qu'il n'en fallait, toute exagération à part, pour causer un grand affolement, et l'émigration considérable attestée par l'Histoire.

Les reliques des Saints étant la sauvegarde des populations éperdues, je ne m'étonne pas que les Bretons aient agi, devant la peste et les envahisseurs anglo-saxons, comme leurs fils devaient agir en face des invasions normandes : on sait que le roi Salomon de la Petite-Bretagne (871), ne crut pas payer trop cher un bras de saint Léon par le don d'une statue d'or de sa grandeur, de sa hauteur et de sa largeur, couronnée d'un diadème d'or enrichi de pierres précieuses. Le Pape Adrien, l'ami de Charlemagne, l'acccpta, envoyant en échange aux « fidèles habitants de la Bretagne » la sainte relique, « pour illuminer, protéger et défendre leur noble pays, » *ad in luminationem et adjutorium et defensionem honorificæ regionis* (2). Lumière, assistance et défense, n'est-ce pas là, en effet, la triple force que Dieu donne aux Saints les plus obscurs comme aux plus grands ?

H. DE LA VILLEMARQUÉ.

(1) *Monumenta historica Brit.*, p. 833.

(2) Dilectissimo filio, amantissimoque Salomoni, Britannie duci, omnibusque suis fidelibus, Adrianus, nutu Dei Papa. (*Cartul. Roton.*, p. 68.)

LES PARDONS
DU PAYS DE TRÉGUER

PENVENAN
NOTRE-DAME DE LA CLARTÉ
SAINT-GONÉRI

Les environs de Tréguer sont fort pittoresques ; la côte très découpée par une foule de petites anses est parsemée de rochers aux formes bizarres qui surgissent du sol et deviennent autant d'îlots à la marée montante. Dans l'une de ces îles, s'élève une chapelle dédiée à saint Gildas, dont le pardon est digne d'intérêt ; il se célèbre aux fêtes de la Pentecôte et il nous a été donné d'y assister dernièrement.

Saint-Gildas se trouvant dans la paroisse de Penvenan, c'est du bourg de ce nom que nous commençâmes notre excursion. L'église de Penvenan n'offre rien de remarquable, et nous nous dirigeâmes immédiatement vers le Port-Blanc, grand attérage pour les navires de toute dimension et centre d'un commerce d'une certaine importance.

La route de Penvenan au Port-Blanc est vraiment belle, elle descend en lacets vers le hâvre et laisse le voyageur jouir d'une admirable vue : à sa droite, la belle église neuve de Plougrescant, et, à demi cachée dans la verdure, l'intéressante chapelle de Saint-Gonéri ; à sa gauche, Perros-Guirec et les gigantesques amoncellements de rochers de Ploumanac'h, le tout dominé par l'élégante flèche de la chapelle de Notre-Dame de la Clarté ; en face, une multitude d'îlots parmi lesquels on distingue l'île de Saint-Gildas avec sa chapelle, l'île du

Milieu parsemée d'énormes rochers auxquels s'adosse une chaumière, le Roc'h-Allaz, rappelant le souvenir du vieux barde Gwenc'hlan, le Castel-Coz, vieille forteresse en ruines assise sur des substructions gallo-romaines et la pittoresque villa moderne de M. Ambroise Thomas, directeur du Conservatoire. Plus loin, en mer, se dessine un groupe d'îles assez considérables appelées les Sept-Iles, et au pied même des spectateurs se présente le Port-Blanc avec ses habitations de pêcheurs, sa chapelle de Notre-Dame et son joli hâvre.

L'archéologue peut s'occuper ici : une voie romaine partant de Tréguer aboutissait jadis au Port-Blanc où l'on rencontre encore « de monstrueux débris de briques, de ciment, de pierres appareillées, etc. (1). » C'est « entre Roch-Allaz et Porz-gwenn » qu'habitait au ve siècle le barde breton Kian, surnommé Gwenc'hlan ou *race pure*. « Taliezin qui, dans sa jeunesse le connut, dit qu'il composa en l'honneur des guerriers de sa patrie de nombreux chants d'éloges, et que Dieu voulut bien, à la prière des bardes, ses amis, retarder le moment où il devait cesser de faire entendre ses beaux chants (2).

L'on voit par là à quelle haute antiquité remonte le Port-Blanc. Sa chapelle cependant offre peu d'intérêt ; il s'y trouvait naguère une fort jolie balustrade ou table de communion, en bois richement sculpté au XVIIe siècle, mais elle a été transférée dans l'église paroissiale de Penvenan. La tradition locale prétend que cette chapelle du Port-Blanc a été bâtie à la suite d'un vœu. Les Anglais étaient en vue et menaçaient la côte, la population promit à la Sainte Vierge de lui élever un sanctuaire si elle les délivrait de l'invasion ennemie. C'est ce qui arriva ; les Anglais ne firent point de descente et s'en retournèrent ; quant aux habitants de Port-Blanc ils accomplirent leur promesse et construisirent la chapelle de Notre-Dame. Mais n'oublions pas le pardon de Saint-Gildas ; la foule qui encombre l'embarcadère nous montre qu'il faut songer à prendre place dans un bateau : nous en avisons un, nous nous y embarquons et en route pour l'île de Saint-Gueltas, comme disent les Bretons. La traversée est courte mais charmante ; c'est un vrai plaisir de voir tous ces bateaux, grands et petits, remplis de pèlerins et de promeneurs en habits de fête, sillonnant la mer et débarquant un peu partout sur la plage sauvage de l'île.

(1) *Répertoire archéologique des Côtes-du-Nord*, par M. Gaultier du Mottay, 359.

(2) *Barzaz-Breiz*, introduction, p. M. Hersart de la Villemarqué.

Nous abordons nous-même, et à peine à terre nous apercevons un assez beau dolmen, et non loin de là une pierre branlante ; il n'est pas étonnant que Gwenc'hlan ait laissé son souvenir dans cette région éminemment celtique. D'ailleurs dans sa sauvagerie l'île Saint-Gildas ne manque pas de cachet : d'immenses blocs de granit s'y dressent au milieu de quelques arbres verts ; ils sont parfois entassés les uns sur les autres de la façon la plus singulière ; dans l'un d'eux est une cavité qui forme un réservoir d'eau douce, c'est ce qu'on nomme la fontaine de saint Gildas. Non loin on voit creusée dans un rocher, derrière la chapelle, l'empreinte d'un corps humain parfaitement tracée ; c'est le lit de saint Gildas ; quoique les hagiographes n'en disent rien, il est de tradition constante à Penvenan que saint Gildas aborda un jour dans cette île et qu'il y vécut quelque temps en ermite.

Une maison de ferme est aujourd'hui la seule habitation de l'île ; à côté se trouve la chapelle. Le sanctuaire est un édifice de la plus grande simplicité mais d'apparence fort antique ; il est bâti en galets unis par un ciment rongé par les vents de la mer ; sa construction ressemble beaucoup à celle de la chapelle Saint-Broladre à Jersey, chapelle qu'on regarde comme extrêmement ancienne. Saint-Gildas n'a d'ouverture qu'au sud, là sont deux portes et une fenêtre absolument dépourvues de style. Tout près du sanctuaire est un petit oratoire dédié à saint Roch.

A peine débarqués les pèlerins s'acheminent vers la chapelle ; ils en font d'abord le tour extérieur en priant, puis ils vont s'agenouiller devant l'oratoire de saint Roch ; cela fait, chacun d'eux achète un petit pain dans une des boutiques improvisées çà et là, et munis de ce pain, ils entrent dans la chapelle. Là, à genoux devant la statue de saint Gildas, représenté ayant un chien à ses pieds, ils font dévotement leurs prières et présentent leurs pains au gouverneur ou trésorier de la chapelle ; celui-ci frotte les pains à la statue de saint Gildas et les rend aux pèlerins. Ce pain passe dès lors pour avoir la vertu de préserver de la rage, aussi est-il précieusement conservé. Cependant les pèlerins se relèvent, baisent dévotement les pieds de la statue du saint, déposent leur offrande dans le tronc voisin et se retirent tandis que le gouverneur dit à haute voix, à chaque aumône versée : *sant Gueltas d'ho péan !* c'est-à-dire : saint Gildas vous paie !

Les premières vêpres du pardon de saint Gildas se chantent solennellement et sont suivies d'une procession qui parcourt toute l'île. Mais

cette cérémonie religieuse n'offre rien de particulier ; quand elle est terminée, tous les pèlerins se rembarquent et retournent gaiement au Port-Blanc. Nous suivîmes le courant, et après une heureuse traversée, nous regagnâmes Penvenan en passant par la chapelle de Saint-Gundwal, bâtie au bord de l'ancien chemin romain.

Le pardon de Saint-Gildas ne finit pas ce jour là dimanche de la Pentecôte ; le plus curieux de la fête a lieu le lendemain.

Le lundi, en effet, on célèbre de bonne heure la messe à la chapelle de l'île ; c'est à l'ordinaire au moment où la mer achevant de se retirer, l'île Saint-Gildas ne se trouve plus séparée de la terre ferme que par une sorte de gué assez facile à franchir. Or, de même qu'on va le dimanche aux vêpres de Saint-Gildas en bateau, de même il est d'usage qu'on y aille à la messe du lundi à cheval. Dès le point du jour, des centaines de cavaliers descendent vers la grève ; tous les hommes de Penvenan, de Plougrescant, Camlez, Plouguiel, et autres paroisses voisines accourent au pardon, montés sur leurs chevaux dont plusieurs sont fort beaux ; arrivés sur la plage, ils n'attendent point que les flots soient complètement retirés ; c'est à qui briguera l'honneur d'arriver le premier dans l'île, tous se lancent à la mer et rien n'est plus original que cette course effrénée des Bretons dont beaucoup mettent leurs chevaux à la nage au risque de se noyer avec eux.

Mais nul ne craint pareil accident, saint Gildas ne les protège-t-il pas ? Arrivé dans l'île, chaque cavalier attache sa monture aux environs de la chapelle, puis il va faire ses dévotions au pied de la statue du saint patron de l'île et assiste à la messe. Quand la mer est complètement retirée, les femmes arrivent elles-même en voiture ou même à pied, quitte à se déchausser pour traverser le gué.

Nous étions descendus ce matin-là sur la plage, au-dessous de la chapelle de Saint-Maudez, à l'ombre de grands bois entourant un manoir délicieusement situé ; de là nous apercevions les cavaliers se lançant à la mer pour gagner Saint-Gildas (1) ; avouons à notre honte que nous ne fûmes pas tentés de les imiter dans leur course furibonde à travers les flots. D'ailleurs, un autre pardon avait lieu tout près de là et nous devions nous y rendre.

Ce second pardon est celui d'une autre chapelle de Penvenan

(1) L'Annotateur du *Dictionnaire de Bretagne* par Ogée dit qu'au pardon paroissial de Penvenan, ayant lieu le dimanche de la Quasimodo, on amène aussi des chevaux. « Tous les paysans, dit-il, qui ont des chevaux-étalons les y conduisent caparaçonnés et couverts de clochettes. » (*Dict. de Bret.* II, 267.

nommée Saint-Nicolas de Buguélès ; elle se trouve au milieu d'un village offrant un aspect bien original : chaque maison pour ainsi dire s'y élève adossée à d'énormes blocs granitiques, de sorte que les rochers s'y dressent aussi nombreux que les habitations ; au sommet de ce singulier rassemblement apparaît le petit sanctuaire si pittoresquement placé. Nous nous empressons d'y entrer et notre regard s'arrête de lui-même sur une grande inscription tracée sur la muraille intérieure : *Sant Nicolas, pedet evidomp,* c'est-à-dire : *Saint Nicolas, priez pour nous.* Une autre inscription gravée sur la balustrade de l'autel nous apprend que *ce balustre a esté faict par l'ordre de vénérable et discret messire Joachim Lennée, recteur de ceste paroisse du temps de Pierre Le Ker l'an 1649.*

Le pardon de Buguélès n'est qu'un petit pardon, aussi y voit-on peu d'étrangers, mais la paroisse de Penvenan s'y trouve assemblée tout entière le lundi de la Pentecôte. La messe solennelle n'offre rien de notable ; toutefois, après les vêpres, a lieu une jolie procession : des jeunes filles, vêtues de blanc portent la statue de la Sainte Vierge ; des marins dans la force de l'âge soutiennent celle de saint Nicolas. Trois gentils navires sont placés sur les épaules de trois groupes de matelots : jeunes gens, garçonnets et tout petits enfants ; rien de plus gracieux que ces minuscules vaisseaux auxquels, moyennant un ruban, les petits matelots font produire les mouvements de roulis et de tangage durant la marche de la procession. Quand celle-ci rentre à la chapelle, après avoir contourné la fontaine de Saint-Nicolas, les jeunes hommes du village saluent les statues des Saints d'une salve d'armes à feu, pour leur rendre ainsi un dernier et suprême hommage.

Tel qu'il est dans sa simplicité champêtre, ce petit pardon de Buguélès, vrai pardon de marins, ne manque pas de charmes ; il donne d'ailleurs une juste idée des pardons célébrés dans les chapelles rurales ignorées de la foule ; aussi, en conservons-nous un excellent souvenir.

Nous avons dit, en commençant cette étude, que des hauteurs dominant le Port-Blanc, l'on distingue deux belles chapelles : Notre-Dame de la Clarté et Saint-Gonéri ; c'est d'elles que nous allons présentement parler.

Notre-Dame de la Clarté se trouve dans la paroisse de Perros-Guirec, sur la route du bourg de ce nom au curieux hameau de Ploumanac'h.

On écrirait bon nombre d'intéressantes pages sur l'église de Perros, construite au XIIe siècle en granit rose, présentant un beau portail

roman, trois nefs de même style, un délicieux porche du XIVe siècle et des sculptures de grande valeur ; c'est là qu'on trouve sculptée dans le granit l'unique représentation en Bretagne du roi Arthur combattant avec l'aide de saint Efflam. Puisse ce remarquable édifice échapper au vandalisme moderne ! Puisse sa valeur artistique et religieuse être comprise de ceux auxquels la garde en a été confiée !

Quant au village de Ploumanac'h, — dépendance de Perros et don l'origine est un établissement monastique, comme l'indique son nom, — c'est un ensemble véritablement féérique. Ce petit port se compose de maisons alternant avec d'énormes pierres erratiques et arrondies, dont quelques-unes sont posées de manière à être mues sous la plus faible impulsion. On en cite une de 14 mètres de longueur sur 6 de largeur que sans effort un homme seul met en mouvement. Un autre rocher s'élève isolé au milieu de la grève, baigné chaque jour par la marée montante (Larousse) ; il est surmonté d'une niche de forme ogivale, soutenue par quatre colonnettes romanes du XIe siècle et couverte en maçonnaille fortement cimentée. Là se dresse la statue en bois de saint Gueuvroch ou Kirec'h qui a laissé son nom aux paroisses de Locquirec et de Perros-Guirec ; il est représenté en abbé, la mitre en tête, et reçoit de fréquents hommages des habitants, spécialement des jeunes filles qui soupirent après le mariage ; elles jettent une épingle aux pieds du Saint et si cette épingle y reste fichée, c'est un augure des plus favorables. On ne peut qu'admirer la puissance du bon saint Kirec'h, car sa statue est constamment criblée d'épingles.

Pour bien juger de l'aspect général que présente le village de Ploumanac'h, il faut gravir la falaise et gagner la chapelle de la Clarté ; de là, l'ensemble des maisons et des rochers baignés par la mer constituant ce hameau, est d'un prodigieux pittoresque ; de là, se développe un des horizons les plus magnifiques des côtes de Bretagne.

Notre-Dame de la Clarté est un sanctuaire très vénéré de toute cette partie de la province et voici comment l'on raconte son origine :

Il y a longtemps, bien longtemps, un navire, surpris par une horrible tempête, fut poussé au milieu des ténèbres les plus épaisses, sur la côte de Ploumanac'h, hérissée de récifs ; les matelots ne pouvaient rien distinguer autour d'eux, et leur perte était inévitable lorsque, dans ce pressant danger, ils invoquèrent l'assistance de la sainte Vierge qui n'est pas appelée en vain *Maris stella ;* le capitaine fit vœu d'ériger à Marie une belle chapelle, si jamais il remettait pied à terre. Aussitôt la tempête se calma, une vive lumière, une lumière

surnaturelle éclaira le navire et le pilote put le diriger et le conduire miraculeusement hors de la mauvaise passe où il se trouvait. Echappé ainsi à la mort, le capitaine accomplit sa promesse et éleva sur le promontoire voisin la chapelle de Notre-Dame de la Clarté. C'est un bel édifice des XVe et XVIe siècles, composé d'une nef accostée au Nord d'un seul collatéral et au Sud d'une chapelle. Des piliers cylindriques, portant des arcades en anse de panier, séparent les nefs ; sur l'un de ces piliers est gravée l'inscription suivante : LAN M. CCCC. XLV.... COMANCÉ CESTE CHAPELLE PAR D. G. G. P. DIEU DONNE PARDON A SON ASME. A. Voilà bien la date de la fondation, 1445 ; mais qui devinera maintenant sous ces initiales D. G. G. P. le nom du fondateur? Dieu seul le sait et cela suffit.

Extérieurement, l'église offre à l'admiration du visiteur deux beaux porches et un élégant clocher. Cette tour, haute de 42 mètres et surmontée d'une flèche octogone en granit rose, est posée assez singulièrement, comme un contrefort, à l'angle nord-ouest de l'édifice. Les marins l'aperçoivent d'une grande distance en mer et ne manquent jamais, au départ, de prier Notre-Dame de la Clarté de leur donner un bon voyage. A la base de cette tour et ouvrant vers le Nord, est un charmant petit porche, aujourd'hui abandonné et converti en appartement de décharge ; la porte en est fort jolie avec son fronton richement fouillé ; de chaque côté, des culs-de-lampe extrêmement curieux supportaient à l'origine deux statues ; peut-être le réalisme par trop grossier d'une de ces sculptures a-t-il fait condamner ce porche tout entier.

Le second porche, plus considérable, se trouve au midi. Il est d'une riche architecture de style ogival fleuri, et surmonté d'une chambre ou trésorerie. Il se compose de deux travées et renferme, posées sur des culs-de-lampe armoriés, les statues de Notre-Dame, de sainte Anne, de saint Pierre et des quatre Evangélistes. Extérieurement, il présente deux bas-reliefs figurant l'Annonciation et une *piéta*. Outre deux écussons tenus par des animaux, on voit encore au-dessus de ce porche une sculpture bizarre représentant un lion casqué tenant une bannière et une banderole qui devait porter une devise. Le casque, garni de lambrequins, est surmonté d'un cimier gigantesque ayant la forme d'une aigle issante, aux ailes closes, tenant dans son bec un fer à cheval (1).

Entrons maintenant dans le temple. Son chevet droit est percé d'une

(1) *Bull. de la Société arch. des Côtes-du-Nord*, VI, 402.

fort belle fenêtre flamboyante à cinq meneaux. Malheureusement, de la verrière qui la décorait jadis il ne reste que des débris, et un affreux maçonnage en a détruit la majeure partie. En haut, on y distingue toutefois encore des anges tenant des banderolles chargées d'inscriptions gothiques, et des écussons : *d'argent à la croix pattée de gueules,* qui est de Plougras, et *écartelé d'or et d'azur à trois croissants de gueules brochant* qui constitue les armes d'une branche de la famille de Tournemine. On y voit aussi deux autres écussons, l'un *d'argent à trois fasces de gueules* qui est de Lanvaux et l'autre en losange, parti du précédent et d'un *échiqueté d'argent et de gueules.*

Le transept ou la chapelle méridionale est également orné d'une grande fenêtre de style flamboyant, portant les armoiries des Trogoff de Coatguézennec, en alliance avec les de Tréméreuc ou les de Merdy. Au sommet d'une petite porte ouvrant de cette chapelle sur la nef, — et devant originairement donner accès à un banc seigneurial aujourd'hui disparu, — sont sculptées les armes des sires de Lannion.

A part un petit autel du XVe siècle, accolé à la première colonne des nefs, tout le mobilier de cette église est assez pitoyable et dénote un grand abandon ; les statues des retables en bois n'ont aucune expression et sont même parfois d'une grande laideur, à part celle de la sainte Vierge qui, là comme ailleurs, a été de la part du sculpteur l'objet d'une attention toute spéciale. Il faut signaler aussi une jolie balustrade et un beau siège d'officiants à trois places, le tout en bois sculpté élégamment au XVIIe siècle.

Il nous reste à parler du pardon de Notre-Dame de la Clarté qui se célèbre avec grande solennité le 15 août. Ce jour-là, le clergé de Perros-Guirec vient y chanter la grand'messe et les vêpres : d'autres prêtres des environs se joignent à lui pour aider à entendre les confessions des nombreux pèlerins ; de tous les environs de Perros on accourt, en effet, au pardon de la Clarté. Les aveugles, en particulier, se rendent en foule à cette fête pour demander à Dieu, par l'intercession de Marie, la grâce de recouvrer la vue ; quelques-uns y viennent surtout pour mendier, et on les entend s'écrier lamentablement : *Kristénienn geir, pé ken brao eo gwelet ann traou kaer krouet gant Doué ! Ann aluson, ineou wrad, d'eur paour dall, kollet gant-han sklezrijenn ann eol benniguet !* c'est-à-dire : Chers chrétiens, qu'il fait beau pouvoir contempler les belles choses créées par le bon Dieu ! Faites l'aumône, ô bonnes âmes, à un pauvre aveugle privé de la lumière du soleil béni ! Cependant la chapelle est pleine de fidèles, et de pieux

pèlerins accrochent tout autour de l'édifice, à l'extérieur, des cordons de bougies en cire qui lui font comme une double et triple ceinture ; on sait combien est ancien cet usage en Bretagne : dans le beau poëme de Lez-Breiz, ne voit-on pas au moyen-âge le chevalier breton s'agenouiller dans une église et faire cette promesse à sa sainte patronne : « Si je reviens au pays natal, je vous ferai un présent,

Je vous ferai présent d'un cordon de cire qui fera trois fois le tour de vos murs,

Et trois fois le tour de votre église, et trois fois le tour de votre cimetière, et trois fois le tour de votre terre, arrivé chez moi (1). »

Quand le pardon est terminé, on recueille ces longues bougies dont la cire est vendue au profit de la chapelle.

Tout autour de Notre-Dame de la Clarté, sur le gazon de l'enceinte qui l'environne ou sur les bancs de pierre garnissant cette enceinte, à l'ombre de grands châtaigniers, sont assis ou agenouillés les pèlerins qui ont fait leur visite au sanctuaire ou qui, faute de place, n'y peuvent présentement entrer ; leurs chapelets à la main, ils prient tous avec une dévotion fort édifiante.

Un peu plus loin s'étalent les cuisines en plein air où rotisssent poissons et saucisses exhalant une odeur trop forte pour être agréable ; tout près, des tentes regorgent de buveurs bruyants dont les chopines se vident et se remplissent sans cesse de cidre et d'hydromel. Ajoutez-y les mendiants éclopés qui fourmillent ce jour-là, montrant sur une brouette ou sur une poignée de paille des culs-de-jatte, des vieillards infirmes ou idiots, des enfants contrefaits et maléficiés, venant mettre leur sébile sous le nez des passants, psalmodiant ou plutôt hurlant des prières et de violents appels à la charité des pèlerins ; voilà ce qu'on trouve le 15 août à Notre-Dame de la Clarté, comme dans tous les grands pardons bretons ; c'est, du reste, un des côtés les plus originaux de ces assemblées populaires (2).

Du village de la Clarté à la chapelle de Saint-Gonéri dont nous voulons maintenant vous entretenir il y a plusieurs lieues. Il nous faut revenir sur nos pas, traverser de nouveau Perros-Guirec, passer à Louannec, — paroisse dont saint Yves fut recteur et qui conserve encore l'église où il pria, — revoir Penvenan et arriver à Plougrescant ;

(1) *Barzas-Breiz*, p. M. Hersart de la Villemarqué, I, 143.

(2) V. à ce sujet l'intéressante étude de M. Luzel, *En Basse-Bretagne*, publiée dans la *Revue de Bretagne et Vendée* en 1866.

c'est dans cette dernière paroisse, en effet, que se trouvent, non loin du bourg, le village et l'intéressante chapelle de Saint-Gonéri.

Un mot tout d'abord de ce bienheureux qui mena la vie érémitique au VIe siècle. Gonéri vécut longtemps dans le Browerec'h ou pays de Vannes, à Brenguily, non loin de Rohan ; mais les miracles qu'il opérait firent connaître sa retraite et une foule de gens l'y vinrent consulter ; « Si souvent, — dit le bon Père Albert Le Grand (1), — qu'à peine auparavant eust-on trouvé une petite sente pour aller à son hermitage, et, dans peu de temps, il y eust un grand chemin battu et frayé, comme pour aller en quelque grosse ville, les uns y allans pour le voir et se recommander à ses prières, autres pour estre par luy catéchisez et instruits, autres attirez par le bruit de ses miracles ; mais la plupart pour recevoir guérison de leurs maladies et infirmitez... » Toutefois le Saint « ayant en horreur ces fréquentes visites, comme amy de la solitude et recollection qu'il estoit, quitta le pays Vennetois et son premier hermitage, et se vint habituer en la paroisse de Plougrescant, au diocèse de Tréguer, où il passa saintement le reste de ses jours au service de Dieu qui le magnifia par grands miracles, tant en sa vie qu'après sa mort. Il fut enterré là mesme où a esté du depuis, édifié une chapelle en son nom, » près du bourg de Plougrescant.

Le culte de saint Gonéri s'est solidement établi chez nous. Vers 1436 l'évêque de Tréguer, Raoul Rolland de Kerhéloury, institua la fête de saint Gonéri comme fête de précepte pour la ville de Tréguer et les paroisses de Plouguiel et Plougrescant, à cause des miracles qui s'opéraient à cette époque par son intercession. Plus tard, le pape Clément IX, par une bulle spéciale datée du 11 octobre 1668, accorda une indulgence de sept ans à la chapelle de Saint-Gonéri en Plougrescant ; cette faveur fut renouvelée par le successeur de ce pape, Clément X, en 1673 (2).

Maintenant que nous connaissons saint Gonéri, examinons sa chapelle.

C'est un édifice composé de deux parties très distinctes : la tour et la chapelle proprement dite. La base de cette tour est fort antique et des archéologues ne craignent pas de la faire remonter jusqu'au VIIIe

(1) *Vies des Saints de la Bretagne-Armorique.*

(2) V. sur le culte de saint Gonéri un excellent article de M. l'abbé Lucas, publié par la *Revue de Bretagne et de Vendée* en 1885.

et même jusqu'au VIe siècle (1) ; ce doit être le premier sanctuaire élevé en l'honneur de saint Gonéri pour conserver son tombeau ; plus tard on a construit une chambre, dite la chambre aux Archives, au dessus de cette petite chapelle, et l'on a bâti un clocher terminé par une jolie flèche en plomb ouvragé qui semble du XIVe siècle. Sous cette tour se trouve un cercueil de pierre appelé *lit de saint Gonéri ;* c'est un bloc oblong, creusé en auge rectiligne, long de 1m 80c, large de 45c ; il présente tous les caractères d'une haute antiquité et a fort bien pu être la sépulture du Saint. Vis-à-vis, c'est-à-dire adossé au mur septentrional de la tour, est une sorte de petite crypte au dessus de laquelle repose un tombeau en granit orné de balustrade et datant du XVIIe siècle. On lit, en effet, à côté, gravé sur une pierre, ce qui suit : *Ceste tombe de Monsieur Sainct Gonéri a esté..... en 1663.* Ce cénotaphe moderne est couvert de petits sacs de toile pleins de terre dont voici l'explication. Les malades, particulièrement les fiévreux, venant invoquer saint Gonéri, ont coutume de descendre sous le cénotaphe et d'en rapporter un peu « de terre sainte » qu'ils renferment dans un petit sac ; ils se suspendent ensuite ce sachet au cou jusqu'à leur complète guérison, et viennent alors le placer en ex-voto sur le tombeau du Saint.

A cette portion antique du sanctuaire de Saint-Gonéri se joint la chapelle proprement dite, en grande partie du XVIe siècle ; l'édifice affecte la forme d'un tau et se compose d'une nef terminée par un chevet droit qu'accostent deux chapelles. Une grande fenêtre de style flamboyant occupe ce chevet. Tout le lambris de la voûte est peint dans la nef ; on y voit en haut diverses scènes de l'Ancien Testament, telles que la création de la terre et du soleil, celle d'Adam et d'Ève, etc. ; en bas figure l'histoire du Nouveau Testament, notamment la naissance de N. S. l'adoration des Mages, le massacre des Innocents, la Passion, etc. Les personnages sont habillés à la façon du XVIe siècle, mais il ne faut pas faire remonter à la même époque toutes ces peintures assez curieuses dans leur naïveté, quoique grossières, car on y lit cette inscription : *Louis Le Coadou, Gr (gouverneur) de Saint-Gonéri et son épouse Anne Michel l'an 1764.*

Dans cette même nef est placé un magnifique meuble en chêne sculpté, couvert des plus délicates ciselures, et au sommet duquel se trouve un dais en bois soutenu par de belles colonnettes festonnées de

(1) *Bulletin de l'Association bret., classe d'archéologie,* IV. 175.

la manière la plus élégante. Ce chef-d'œuvre de sculpture est un ancien reliquaire. Sur la porte de l'armoire du centre est gravé le chef de saint Gonéri ; sur les portes des armoires voisines sont représentés les autres Saints et Saintes dont les reliques s'y trouvaient également conservées, et au dessus du meuble figurent parmi une foule d'anges les bustes de ces Bienheureux. Aujourd'hui ce meuble est vide de reliques ; le chef de saint Gonéri repose, ainsi que d'autres précieux ossements, sous la table du maître-autel. Ces reliques insignes sont renfermées dans un beau reliquaire en bronze doré offert en 1883 par les paroissiens de Plougrescant.

Dans une niche ornementée, à côté du maître-autel, est une superbe statue de la sainte Vierge en albâtre ; Marie est représentée assise, tenant d'une main l'enfant Jésus sur ses genoux et de l'autre un sceptre royal ou une branche de lis.

Il nous reste à parler d'un remarquable tombeau placé dans le chœur, du côté de l'évangile. C'est celui de Guillaume du Halgoët, issu d'une famille noble possédant le manoir de Kergresk, en Plougrescant, nommé évêque de Tréguer en 1593 et décédé le 29 octobre 1602. Ce monument, tout en granit, se compose d'un soubassement rectangulaire de 2 mètres, 40 centimètres de long sur 1 mètre de large, portant à chaque angle un lion accroupi ; sur ces lions repose un sarcophage de même longueur au dessus duquel est couchée la statue du prélat revêtu de ses ornements pontificaux, la mitre en tête et la crosse à la main. Les écussons qui l'accompagnent ont été martelés, mais on lit encore bien la longue inscription suivante : CY GIST MESSIRE GUILLAUME DU HALGOET, ÉVÊQUE ESTÉ DE TRÉGUIER, QUI A FONDÉ CÉANS UNE MESSE PERPÉTUELLE A NOTTE ET A TOUS LES DIMENCHES ET FESTES SOLENNELLES, LES VESPRES DU JOUR AVEC LES VESPRES, UNE NOCTURNE ET LAUDES *pro defunctis* AVEC L'ANTIENNE *Domine, miserere* A ESTRE CHANTÉE A PERPÉTUITÉ, ET POUR DOTATION A BAILLÉ MILLE ESCUS POUR ESTRE CONVERTIS EN RENTE AU DENIER QUINZE, RECOURS A LA FONDATION QUI A ESTÉ RENDUE PARMI LES LETTRES DE CÉANS ET CELLES DE L'ÉVESCHÉ. PRIÉS DIEU POUR SON AME. 1599. On voit par cette date que Mgr du Halgoët avait fait construire de son vivant ce tombeau d'aspect fort imposant.

Le pardon de Saint-Gonéri a lieu solennellement le quatrième dimanche de juillet. Ce jour-là, le prêtre, célébrant la messe, revêt une chasuble en satin de forme antique que le peuple attribue à tort à saint Gonéri, car elle ne semble pas remonter au delà du XVIe siècle. Dès le matin du pardon, quelque hardi gars monte dans le clocher,

grimpe le long de la flèche de plomb, moyennant les crochets fleuris qui la décorent, et attache au coq posé au sommet de grands rubans de toutes couleurs. C'est le commencement de la fête auquel applaudissent tous les assistants (1).

De tous les alentours on vient alors honorer le Saint ; des campagnes voisines arrivent pèlerins et pèlerines, avec leurs baguettes blanches de saule ou de coudrier écorché, comme il est d'usage d'en avoir en Bretagne lorsqu'on se rend à quelque pardon. Ces baguettes, que les jeunes garçons coupent et ornementent avec leur couteau pour les offrir ensuite aux jeunes filles, demeurent comme un souvenir de la fête. Mais ce sont surtout les marins qui se trouvent en foule au pardon de Saint-Gonéri, car leur dévotion envers ce bienheureux est des plus grandes. Ils ne partent jamais pour un long et périlleux voyage sans venir prier à la chapelle, y faire célébrer une messe, brûler un cierge devant l'image vénérée du patron. Ils fêtent leur retour par le même pieux pèlerinage. Loin de leur pays, en danger de sombrer sur les vagues et les récifs, en proie à la fièvre des tropiques ou en butte au feu de l'ennemi, ils se souviennent de saint Gonéri et font vœu de venir, souvent pieds nus, lui rendre grâces d'avoir sauvé une vie qui est l'unique gagne-pain de la famille. On comprend dès lors combien ils tiennent, lorsqu'ils sont à terre, à venir prendre part à la solennité du pardon célébré en l'honneur de leur saint protecteur.

Lorsque les pèlerins ont visité la chapelle et prié sur le tombeau de saint Gonéri, ils se dirigent vers sa fontaine et s'agenouillent en passant sur une pierre portant, dit-on, l'empreinte des genoux du Saint qui avait coutume d'y venir prier. Quant à la fontaine, c'est une source abondante surmontée d'un édicule construit vers 1690, du temps d'un gouverneur de la chapelle appelé Le Pape. Les pèlerins viennent pieusement boire de cette eau à laquelle on attribue la vertu de guérir de plusieurs maladies.

Mais il est une autre eau sainte que recherchent également les dévots serviteurs de saint Gonéri. On conserve, en effet, à Plougrescant un petit plat creux d'argent massif, de forme ovale, entouré d'une jolie dentelle de même métal, et au milieu duquel est incrustée, dans un grillage aussi d'argent, une parcelle des reliques du Saint. L'inscription suivante s'y trouve gravée : PAR GONÉRI LE PAPE, GOUVERNEUR A SAINT-GONÉRI. 1651. On remplit ce plat d'eau et le prêtre récite en la

(1) *Dict. de Bret.* p. Ogée, nouvelle éd., II, 331.

bénissant une formule de prière spéciale approuvée par l'Ordinaire. Cette façon de bénir « l'eau de saint Gonéri » remonte à des temps fort reculés et les plus anciens procès-verbaux en mentionnent le rit. L'eau ainsi bénite possède, suivant la croyance populaire, la vertu merveilleuse de faire disparaître la fièvre et l'on cite dans le pays plusieurs cas de guérisons opérées par son entremise.

Les plus zélés d'entre les pèlerins de saint Gonéri ne se contentent pas de visiter sa chapelle et sa fontaine ; ils se rendent encore à sa grotte et à la chapelle de Sainte-Eliboubane.

Il n'est pas facile à un étranger de trouver la grotte de saint Gonéri, nous en avons fait l'expérience ; cependant, grâce au bon et aimable guide qui nous conduisait et grâce aussi, il faut l'avouer, à une pauvre femme de pêcheur qui se mit avec empressement à notre disposition, nous parvinmes à cette grotte. Figurez-vous un rocher battu par les flots à chaque marée montante, et auquel on ne peut arriver qu'en grimpant le long d'une dizaine d'autres rochers, montant et descendant ainsi d'ilot en ilot, au milieu des galets et des goëmons. Au sommet de ce roc appelé rocher de saint Gonéri, est creusée une grotte assez profonde où, d'après la tradition, le Saint se retira quelque temps. Une excavation pratiquée dans la voûte de cette grotte est, dit-on, la cheminée où il faisait cuire ses aliments ; à côté, un autre creux forme son lit et, non loin, un espace couvert d'un peu de terre végétale où fleurissent quelques fleurs sauvages, s'appelle son jardin ; sur un autre rocher plus voisin de la terre ferme est une seconde grotte plus vaste où il ramassait, dit-on, le troupeau dont on suppose qu'il avait la propriété. Il ne faut pas attacher grande importance à ces traditions locales que ne justifie aucun monument religieux, mais le rocher de saint Gonéri est tellement pittoresque et l'on y jouit d'une si belle vue de mer que, malgré sa difficulté d'accès, on est heureux de l'avoir visité.

A une île voisine, faisant aussi partie de Plougrescant et nommée l'île Loaven, se rattache le souvenir de sainte Eliboubane, mère de saint Gonéri ; là s'élève une chapelle fort ancienne. D'après la tradition, cette pieuse femme, devenue veuve, rejoignit son fils à Plougrescant et mena, non loin de lui, la vie érémitique, à son exemple. Elle est représentée dans sa chapelle de Loaven portant un costume mondain, vêtue d'un riche manteau, ayant la couronne en tête et un livre à la main. Le jour de la fête de sainte Eliboubane, on transporte avec pompe le chef de saint Gonéri de sa chapelle à celle de sa sainte mère,

et il y a une pieuse émulation entre tous les bateliers de Plougrescant, à qui aura l'honneur d'embarquer la précieuse relique. C'est quelque chose de fort touchant que ce culte rendu le même jour à la mère et au fils, et cette visite des reliques de saint Gonéri au lieu qu'habita et sanctifia sainte Eliboubane. Durant tout l'été, les femmes du pays de Plougrescant vont avec leurs petits enfants visiter la chapelle de Loaven ; on attribue, en effet, à sainte Eliboubane la vertu de faire marcher les enfants et bien des mères de famille la bénissent en proclamant ses bienfaits (1).

Arrêtons-nous ici. Nous venons de considérer sur cette côte du pays de Tréguer, dans un espace de territoire fort restreint, d'intéressants monuments, de pieux souvenirs et de religieuses fêtes : les chapelles de la Clarté et de Saint-Gonéri sont incontestablement dignes d'être étudiées par l'archéologue, les traditions relatives à saint Gildas, à saint Kirec'h, à saint Gonéri et à sainte Eliboubane raffraîchissent doucement l'âme chrétienne, et les pardons de l'île Saint-Gueltas, de Buguélès, de Notre-Dame de la Clarté et de Saint-Gonéri joignent à un caractère fort pittoresque l'expression vraie de la piété bretonne dans sa force et sa simplicité.

Nul ne peut assister à ces fêtes véritablement populaires sans être touché de l'accent de foi qui domine encore en Bretagne ; nous ajouterons que nul n'y prend part sans désirer les revoir un jour, et sans se féliciter de retrouver notre religieuse province fidèle aux traditions des ancêtres et au culte séculaire des Saints locaux :

> Tes usages pieux, restes des anciens jours,
> Bretagne, ô cher pays, tu les gardes toujours (2).

L'ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON, *Chan. hon.*
Président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

(1) Voyez sur Eliboubane la *Vie des saints de Bret.* p. l'abbé de Garaby, 456.
(2) Brizeux, *Histoires poëtiques.*

SOUVENIRS HISTORIQUES

—

L'AGATHE [1]

1833

VOYAGE DE LA DUCHESSE DE BERRY DE BORDEAUX A PALERME

D'après des documents intimes et inédits

A son retour de l'Inde en 1833, la corvette la *Saône,* reçut l'ordre d'entrer dans le port de Brest pour y faire un nouvel armement.

Quinze jours s'étaient écoulés dans ces travaux, lorsqu'un ordre de départ tomba comme une bombe à bord, le réarmement fut alors précipité avec toute la diligence imaginable. Le jour où la corvette prit son mouillage en rade, une étrange dépêche ministérielle prescrivit de lui enlever son nom de *Saône,* pour la gratifier du nom mystérieux d'*Agathe.* On comprend dans quel abîme de suppositions et de conjectures ces incidents dûrent jeter l'Etat major du bâtiment, et quels commentaires eurent cours au sujet de la prochaine campagne.

Le bâtiment reçut l'ordre de mettre à la voile, sous prétexte d'aller à l'île d'Aix embarquer des troupes pour Alger. La succession rapide des dépêches, mille indices particuliers amenèrent des doutes dans l'esprit de beaucoup d'officiers sur la nature de cette mission, au moment même où le 11 mai, on appareilla pour l'île d'Aix. Trois jours après, le 15, l'*Agathe,* pour la nommer par son nouveau nom, jetait l'ancre sur cette rade.

(1) Ce récit est emprunté aussi exactement que possible, au journal de bord de l'un de nos amis, médecin de la marine, qui a bien voulu nous le confier. Nous nous portons garant de sa sincérité.

On apprit bientôt que le 10 mai, la Duchesse de Berry était accouchée à Blaye, et le commandant de l'*Agathe,* M. Turpin, avait été avisé qu'il aurait à prendre la princesse à son bord pour la conduire en Sicile.

Ses instructions lui prescrivaient de la traiter, *sur mémoires,* avec toute la splendeur possible, ce qui lui faisait entrevoir des crédits illimités.

Le 17, l'amiral Grivel se rendit à bord pour visiter le bâtiment et prendre les dispositions convenables. Le 18, le navire fut envahi par un nombre considérable d'ouvriers de tous les corps d'état ; ils se mirent au travail avec une activité fiévreuse.

Quatre caronades de l'arrière furent enlevées pour construire des chambres. Quand elles furent achevées, on les décora avec la plus rare élégance. Leurs cloisons furent recouvertes d'une tenture rouge avec bordure à fond jaune, des rideaux de soie rouge, des glaces et des tapis et un ameublement en acajou complétèrent ces dispositions.

Ces pièces étaient destinées aux personnes de la suite. Quant aux appartements de la Duchesse, devenue, on le sait, Mme de Pally, ils étaient encore plus luxueux ; la bordure de ses glaces et les rideaux étaient en soie verte et blanche, couleurs aimées de l'auguste voyageuse.

C'étaient là des attentions délicates, en rapport avec la galanterie si naturelle aux français. Les officiers furent d'ailleurs invités à se montrer aussi aimables et aussi courtois que possible, pour les nobles passagers qu'ils allaient recevoir. Ces soins et ces recommandations ne surprennent pas de la part d'un gouvernement qui ne pouvait d'ailleurs se montrer trop dur pour une parente du roi.

Le 27, l'*Agathe,* leva l'ancre, et le soir du même jour mouilla en rivière de Bordeaux. Les officiers, dès ce moment, furent consignés à bord.

Le 28 mai, le commandant Turpin partit pour Blaye. Il allait sortir de son canot quand un commissaire de police, revêtu de l'écharpe tricolore, lui fit décliner ses noms et qualités qui furent enregistrés immédiatement. Il se présenta ensuite en uniforme accompagné du commandant de la *Capricieuse,* à la première barrière de la citadelle, où les mêmes questions lui furent adressées par un geôlier. Celui-ci finit même par lui refuser le passage, sous prétexte qu'il n'avait point été informé de sa visite par le général Bugeaud, préposé à la garde de la Duchesse. Heureusement que le commandant de la *Capricieuse,* qui était connu, se porta garant du capitaine Turpin, dont la patience commençait à être à bout. Il fallut franchir deux autres portes avec les mêmes cérémonies, avant d'arriver à l'habitation du général

Bugeaud, dont la Duchesse occupait le second étage. Elle demeurait au bout d'un long corridor, le long duquel des sentinelles étaient placées de dix pas en dix pas.

Le général Bugeaud, commandant du château de Blaye, surveillait sa prisonnière avec un soin jaloux ; aussi celle-ci l'avait en exécration et n'évitait aucune occasion de le lui faire sentir. On a prétendu que le futur Duc d'Isly était brutal et grossier et méritait le nom d'Hudson-Love que la Duchesse lui appliquait avec une satisfaction manifeste. Les rapports étaient très tendus, le général était très rigide sur la consigne, et ménageait sa responsabilité : quant à être brutal comme on l'a dit, c'est autre chose. Toujours est-il que si le maréchal n'avait pas eu d'autres titres à la postérité que ceux-là, il ne serait pas devenu en France aussi populaire qu'il a été.

La Duchesse avait toujours refusé de recevoir le général à sa table ; elle était pourtant obligée de l'accueillir quand il se présentait en visite, à bord. Il n'en serait plus de même, mangeant à la table du commandant ; elle ne pouvait obliger celui-ci à ne pas y recevoir le général. Aussi résolut-elle de faire bande à part avec les compagnons de son infortune, avant de mettre le pied sur l'*Agathe*. Elle était d'ailleurs en défiance de la façon dont elle y serait reçue, car elle ignorait tous les préparatifs qu'on avait faits pour la recevoir. Elle eut même l'idée de demander un cadre au commandant de la *Capricieuse* pour y coucher. Elle s'était beaucoup louée des égards qu'on avait eus pour elle à bord de ce dernier navire, au lendemain des tribulations auxquelles son arrestation extraordinaire avait mis fin. Elle était entrée de suite en confiance avec les officiers de ce navire, leur demandant indistinctement leurs bras pour promener sur le pont.

Après avoir reçu l'ordre de traiter princièrement sa passagère, sur mémoires, le commandant Turpin avait dépensé de suite quinze mille francs en achats de provisions, linge et argenterie ; les quinze mille francs lui furent versés, mais quelques jours après il fut informé qu'on attribuait cette somme à toute la dépense, tant à celle de Blaye qu'à celle de l'*Agathe*. Il fut donc obligé de restituer cinq mille francs. La caisse des invalides avait déjà rogné de cinq cents francs ! comme retenue, la somme totale ; le commandant Turpin n'en parut pas affecté, ayant même appris que la Duchesse était servie à Blaye dans un service en vermeil, qu'on allait vendre à son départ, il fit tous ses efforts pour se le procurer sur ses deniers, n'ayant acheté que de l'argenterie.

Le 31 mai, un lougre, commandé par M. de Lescure, lieutenant de vaisseau, vint porter à bord les bagages de la royale prisonnière ; ce n'était pas considérale ; trois caisses, l'une de livres, l'autre de chapeaux, une autre de tableaux, quelques petites boîtes contenant bijoux et pendules ; enfin deux malles légères.

Le 1er juin, le commandant reçut des instructions du Ministre. Un procès-verbal signé par tous les officiers de l'*Agathe* devait constater l'arrivée à bord de la Duchesse de Berry, et du personnel choisi par elle pour l'accompagner; la même formalité devait être remplie au débarquement à Palerme. Le Ministre terminait en prescrivant de ne faire aucune relâche, à moins de nécessité absolue, et d'effectuer le plus tôt possible le retour à Toulon. A ces instructions était jointe une lettre confidentielle dans laquelle on l'invitait à tenir un journal de tous les faits remarquables qui se passeraient à bord, tant parmi les passagers que parmi les officiers. Ceci ressemblait assez à une surveillance de police, mais dans l'état-major on était certain qu'on n'avait rien à redouter du commandant Turpin qui, sous ce rapport et par ses rapports, ne chercherait pas les sympathies du Ministre.

Le temps s'était mis au mauvais et la communication avec Blaye fut interrompue. Pour éviter la foule des curieux on fit répandre à Bordeaux la nouvelle que la Duchesse ne partirait que le 10, mais en réalité son embarquement fut fixé au 8 juin. Elle-même désirait beaucoup s'en aller, car les journaux commençaient à demander pourquoi, lorsqu'on envoyait les détenus politiques au Mont Saint-Michel, on la renvoyait, elle, à Palerme : c'était, disaient-ils, une distinction révoltante.

Un assez curieux épisode de cet odyssée fut la vente à l'encan du mobilier qui avait servi à la Duchesse à Blaye. Cette vente fut faite par les soins d'un commissaire-priseur ; on se disputa ces reliques. M. Deneux, médecin-accoucheur, acheta une toilette ; le féroce Bugeaud eut un ameublement presque complet ; la Duchesse avait un fort beau secrétaire que convoitait le Dr Ménières, mais le prix montait trop cher pour sa bourse : la Duchesse l'acheta pour le lui offrir.

Le 8, à une heure, par une mer un peu forte et un vent violent, le bateau à vapeur amena la Duchesse en rade de Richard. Le transbordement des passagers ne put se faire qu'à quatre heures du soir.

La Duchesse était accompagnée de M. le prince et de Mme la princesse de Beauffremont, de Mlle Le Béchu, qui avait été prise pour elle sur le *Carlo Alberto,* de M. le comte de Mesnard, de Mme Ausclair, première

femme de chambre qui l'avait suivie à Holyrod, de MM. les docteurs Deneux et Ménières, médecins-accoucheurs, de l'abbé Sabattier, aumônier, de Mme Portier, jeune nourrice de 22 ans, femme d'un marin de Paulliac, qui était chargée du poupon. Mme Viel, femme de chambre de Mme de Beauffremont et plusieurs domestiques complétaient la suite. En même temps, le général Bugeaud monta à bord avec un jeune aide de camp qui devait être plus tard le Maréchal de Saint-Arnaud.

En fait d'honneurs rendus, l'équipage était en grande tenue sur le pont, et l'état-major vint recevoir la princesse à l'échelle. A quatre heures, Mme de Dampierre, le sous-préfet, un chef de bataillon de la garde nationale, et le commandant de la *Capricieuse* retournèrent à Blaye sur le bateau à vapeur; mais celui-ci revint dans la nuit pour remorquer l'*Agathe* en dehors de la rivière. On y avait fait monter une compagnie d'un régiment de ligne et beaucoup de garde-nationaux destinés à répandre, *de visu,* la nouvelle que la Duchesse avait quitté la France.

A la vue des appartements qui lui avaient été préparés à bord de l'*Agathe,* elle manifesta une grande satisfaction ; elle était surtout heureuse, disait-elle, de respirer l'air libre. Il n'y avait pas une heure qu'elle était à bord, qu'elle en avait déjà visité toutes les parties. « Sa gaieté était remarquable, et plus encore sa familiarité avec tout le monde ; elle nous étonnait. On me l'avait dite laide, ajoute le témoin, sous la dictée duquel j'écris, mais sa laideur me sembla plus grande encore que je ne me l'étais dépeinte. Elle louche désagréablement, la figure est déjà ridée, la taille est petite, la démarche dépourvue de grâce et de dignité, mais elle rachète ces défauts par une grande affabilité et une douce bienveillance pour tous ceux qui l'approchent. »

La Duchesse eut sa table particulière, à laquelle furent admis seulement M. et Mme de Bauffremont. Mme Ausclair et Mlle Le Béchu, mangeaient après. Les autres passagers, le général Bugeaud, les médecins, le comte de Mesnard sont à la table du commandant Turpin. Après le dîner du premier jour tout le monde se promena sur le pont jusqu'à la nuit.

Le 9 juin, l'*Agathe* remorquée franchissait les passes. Plus loin, par une jolie brise de N.-E., la corvette larguait toutes ses voiles, et, vers deux heures, la terre de France disparaissait à l'horizon.

Beaucoup de passagers faisaient leur premières armes sur mer, aussi les officiers furent-ils accablés de questions sur la navigation. Le général Bugeaud ne tarissait pas, et se montrait d'une simplicité, pour ne

pas employer une autre expression, qui surprenait tout le monde. Il était décidément, la bête noire de la Duchesse. L'un des jeunes officiers du bord l'ayant trouvée seule un jour sur le pont lui offrit son bras, et après quelques questions banales sur sa carrière, la conversation tomba sur des saules rapportés de Sainte-Hélène par la *Saône*, et conservés dans une caisse sur la dunette. Elle demanda quelques détails sur Sainte-Hélène, sur le tombeau de l'Empereur, déplora la fin du grand homme, et sa funeste confiance dans le gouvernement anglais. Puis, parlant d'Hudson-Love avec le plus profond mépris, elle ajouta : « Il est des hommes qui ne peuvent comprendre que le devoir le plus impérieux n'exclut jamais l'humanité, et que c'est pour cela seul qu'ils obtiennent l'acquit de leur conscience et l'estime de tout le monde. » Elle appuya avec intention sur ces mots, de manière à ne laisser aucun doute sur l'interprétation que son interlocuteur devait leur donner. Elle ajouta à cette occasion, qu'à Londres, un jour dans un salon où se trouvait Hudson-Love et sa femme, quelqu'un lui proposa de le lui montrer, et qu'elle détourna les yeux avec un sentiment pénible qu'elle ne put maîtriser. Mme Hudson, ajouta-t-elle, a la figure encore plus méchante que son mari, et sa physionomie n'est pas trompeuse. Elle se plaignit que le général Bugeaud lui eût donné à Blaye une sorte de chambre acoustique où elle ne pouvait dire un mot sans être entendue, et dont elle était obligée de fermer les fenêtres à 6 heures du soir, même au mois de mai. Quand on lui disait que le général disculpait sa conduite en montrant trois lettres de remerciments écrites par elle, elle répondait, « que quand on a la main dans la gueule du loup il faut en user de manière qu'il ne morde pas. »

Le même jour on vint lui montrer sur le pont quelques planches de caricatures sur les évènements politiques, desquelles on avait retiré celles qui la concernaient. Elle s'en amusa beaucoup et reconnut à leur ressemblance presque tous les personnages, et ne laissa pas passer une seule fois Louis-Philippe sans le marquer du doigt. En regardant la déesse de la liberté, elle dit avec une expression toute particulière, « comme on l'a faite jolie ! » En voyant une planche représentant l'entrée des alliés à Paris : « Dieu nous préserve à jamais des Cosaques, s'est-elle écriée avec un véritable accent de sincérité, la pauvre France a trop souffert de leur séjour. » Puis le nez de M. d'Argout, l'instrument hydraulique du maréchal de Lobeau, et le pied bot de Taleyrand provoquèrent tour à tour son hilarité. Le reste du jour, elle le passa à lire et à se promener, tantôt avec l'un, tantôt

avec l'autre. Elle se fit apporter plusieurs fois son enfant, mais ne le garda pas longtemps. C'était une petite fille, Anna-Rosalie, qui lui ressemblait extraordinairement.

L'auteur des souvenirs auxquels j'emprunte ces détails, traçait ensuite d'un pinceau léger et très littéraire, la silhouette des autres hôtes de l'*Agathe*. Le prince de Beauffremont, disait-il, est l'homme du monde le plus gracieux que j'aie jamais rencontré ; sa physionomie à la fois douce et expressive, inspire la confiance et commande le respect ; sa conversation est simple et polie ; ses manières affectueuses accusent un extrême bon ton. Sa femme, la belle Laurence de Montmorency, est pleine de distinction et pétille d'esprit. La teinte mélancolique de son visage la rend plus intéressante encore. Elle fut dès le premier jour victime du mal de mer.

Mlle Le Béchu, 27 ans, d'une figure assez agréable, sa physionomie porte l'empreinte de l'estime exagérée qu'elle a d'elle-même. Son père était soldat vendéen et montra un grand courage et beaucoup de dévouement pour la Cause royale pendant les guerres. Pour le récompenser on lui donna une retraite de lieutenant et la place de concierge de la Duchesse de Berry. Sa fille était alors fort jeune et gentille, de sorte qu'elle intéressa la Duchesse qui l'attacha à sa personne. Après 1830 elle suivit la Duchesse, et fut prise pour elle sur un navire de la Méditerranée. Sur les conseils de la famille de Saint-Priest, qui était à bord, elle consentit à jouer ce rôle afin de détourner l'attention de son côté. Elle mangea à la table des Saint-Priest et devint un personnage. Quand la Duchesse de Berry fut renfermée à Blaye elle obtint de la rejoindre et fut accueillie avec bienveillance. Mais elle fut très froissée de ne pas être admise à la table de la princesse, à laquelle mangeaient Mme de Hautfort et le marquis de Brissac. Elle ne voulut même pas de la table de Mme Ausclair et resta dans sa chambre. A bord de l'*Agathe,* elle fut humblement humiliée d'avoir été associée avec la nourrice et avec la femme de chambre de la princesse de Beauffremont.

Pour atténuer la monotonie du voyage chacun y mettait un peu du sien. La Duchesse aimait beaucoup la musique, aussi se plaisait-elle à entendre un jeune médecin de la marine, bon musicien, et d'une rare complaisance. M. de Saint-Arnaud faisait aussi sa partie dans ces petits concerts, sa voix était fort agréable, et il s'accompagnait sur la guitare. C'était un tableau curieux que ce coin du pont de l'*Agathe,* par les belles soirées de juin sur les côtes du Portugal. Au milieu, la

Duchesse faisant de la tapisserie d'un air distrait en écoutant les aimables chanteurs. Autour d'elle les dames de sa suite tenant aussi leur canevas, puis tous les officiers et passagers que leur service ne retenait pas ailleurs. C'était comme une petite cour autour de cette femme étrange et énergique, qu'un rien distrayait de ses pensées qui se partageaient sans doute entre la patrie de son époux et de son fils qui l'exilait, et la terre natale qui l'attendait avec de nouvelles affections.

Après la musique, on faisait comparaître sur le gaillard d'arrière les matelots les plus alertes de l'équipage, qui donnaient alors le spectacle d'assauts de sabre ou de bâton ; la Duchesse s'en amusait beaucoup, et ce qui la faisait rire avec éclats, c'étaient surtout les cérémonies grotesques, les saluts prétentieux par lesquels les matelots commençaient ou finissaient ces exercices. On se mettait ensuite à table et la splendeur du service réglé par le commandant Turpin ne laissait rien à désirer.

Le 18 juin, les vents étant venus de l'arrière, l'*Agathe* se mit à rouler panne sur panne pendant toute la nuit. Le prince de Beauffremont se leva pour aller demander à un timonier s'il n'y avait pas danger de chavirer, et sa femme fut reprise du mal de mer. C'était toute une tristesse à bord quand elle ne paraissait pas sur le pont. Tout faisait présumer qu'avec ces vents favorables la campagne allait prochainement finir.

Tout le monde se connaissait, et on en était arrivé à cette facilité de relations, pour ne pas dire intimité, qui rend les rapports fort agréables. Ceux-là mêmes qui avaient trouvé la Duchesse fort laide à son arrivée, se sont habitués à sa figure ; sa gaieté ne s'est pas démentie un seul instant. Elle a plutôt l'air d'une excellente femme que d'un conspirateur. M. et Mme de Beauffremont sont avec elle d'une réserve qui contraste singulièrement avec l'espèce de familiarité que la plupart des officiers de l'Etat-major se permettent avec elle, encouragés par sa bonhomie pleine de grâce. Elle aimait beaucoup voir danser l'équipage, et l'on sentait qu'elle eût volontiers pris part à ces exercices, si elle n'avait été retenue par le décorum de sa position. Elle promettait aux officiers de leur donner de belles fêtes à Palerme, pour la Sainte-Rosalie, du 10 au 15 juillet, si on y était à temps. Il y aurait bal au palais, feu d'artifice en rade. Elle demanda au commandant de lui donner au moins ce jour là, autant que cela pourrait s'accorder avec ses instructions. M. Turpin répondit qu'il était avec le ciel des accommodements et accepta.

On en vint aux épanchements plus intimes à mesure que l'auguste voyageuse sentait qu'elle pouvait absolument compter sur les courtoises sympathies de son entourage. Un jour, elle fit voir aux officiers un cachet sur lequel on remarquait une ancre avec ces mots au dessus : Patience ! Ce cachet lui avait été donné à son départ d'Ecosse par la Duchesse d'Angoulême, et c'était celui que la Dauphine reçut d'une main étrangère dans la prison du Temple, d'où seule elle devait sortir !

Le 20, à une heure, le cap Saint-Vincent se dessina à l'horizon. Toutes les longues-vues ont aussitôt été mises en réquisition. Ce qui donne à ce point du rivage un aspect très pittoresque, c'est la position d'un monastère perché sur le sommet d'un aride et gros rocher. Pendant que les passagers ne se lassaient pas de ce spectacle et que la longue-vue passait de main en main, la Duchesse ne quitta pas sa tapisserie. Sans doute, elle avait vu dans son pays de Naples d'autres monastères tout aussi pittoresquement situés. Dans la soirée, le temps devint magnifique ; la Duchesse et tous les passagers se portèrent sur le gaillard d'avant, où les matelots s'étaient mis à chanter suivant l'usage. Il y avait parmi eux quelques Alsaciens dont la voix était fort belle et qui la maniaient avec beaucoup d'aisance et de goût. La Duchesse fut charmée d'une romance intitulée *La mort de Bayard,* mais elle fut profondément émue par une mélodie qui avait pour titre *Les Chalets,* souvenirs de la patrie. Les paroles l'émurent à tel point qu'elle pria M. * qui était devenu son maître de chapelle ou son confident musical de la lui copier.

De très forts vents d'Est retinrent l'*Agathe* pendant trois jours à l'entrée du détroit de Gibraltar ; l'impatience commençait à se mettre de la partie parmi les passagers, et la terre d'Afrique qui les avait occupés le premier jour finit par leur paraître insipide. Impossible même, en raison de la force du vent, de permettre à l'équipage de danser, faveur qu'il réclame depuis longtemps. Tout le monde devint un peu maussade, seul, le général Bugeaud garde sa bonne humeur. Mais voilà que pendant une bordée sur la côte d'Afrique, son chapeau, un énorme chapeau de paille, dont il ne se départissait jamais, lui est enlevé par le vent et tombe à la mer. La Duchesse lui dit avec malice qu'il était fort heureux que ce couvre-chef fût porté par les courants vers les rives étrangères plutôt que vers celles de France, car cela aurait pu donner de vives inquiétudes à Mme Bugeaud. — Eh mon Dieu ! Madame, répondit le peu galant militaire, Mme Bugeaud ferait comme beaucoup d'autres, elle se consolerait. — C'était une allusion

déplaisante à la situation de son interlocutrice. Celle-ci comprit sans le montrer, mais les témoins furent choqués de ce manque de tact.

Le 23 juin, un dimanche, l'abbé Sabattier dit la messe dans le carré des officiers. Les passagers et un certain nombre de matelots y assistèrent. Si le temps avait été favorable, l'abbé aurait demandé à prêcher ; on le regretta, car c'était un élégant parleur, plein d'imagination et d'une grande érudition, quoique très jeune. Il avait d'ailleurs déjà une réputation d'orateur dans quelques grandes villes de France.

De temps en temps la politique montrait l'oreille à la table du commandant dont les convives se partageaient nettement en deux camps. D'une part, le général Bugeaud, Saint-Arnaud et le docteur Ménières prenaient parti pour le gouvernement actuel ; de l'autre, le docteur Deneux, l'abbé Sabattier, restaient franchement légitimistes. Les discussions, surtout quand le mauvais temps s'en mêlait, n'étaient pas toujours dépourvues d'aigreur. Aussi, le commandant Turpin ayant pendant quelque temps cessé de venir à table par suite d'une indisposition, ses convives n'y restaient pas plus d'une demi-heure.

Le 24, Tanger, Centu, Tariffa, défilent à gauche et à droite, ce qui occupe l'attention ; mais on louvoie toujours par une impitoyable brise d'E.-N.-E. Enfin voici la citadelle de Gibraltar.

Les matelots, qui sont ingénieux, eurent l'idée de fêter le passage du détroit comme on fête le passage du tropique ou celui de la ligne. Quelques gabiers habillés en grande tenue se présentent au son des fifres et des tambours, portant sur un plat une couronne de lierre sous laquelle étaient cachées un grand nombre de lettres pour les passagers, avec un bouquet d'éternelles pour chacun d'eux. Après le défilé, le maître des cérémonies vint offrir gracieusement à chacun la lettre qui lui était adressée. C'était pour toutes le même style et le même fonds, elles donnaient avis du baptême du papa Gibraltar et se terminaient par force salutations.

Nécessairement c'était un appel aux dragées. La Duchesse donna 200 fr. et M. de Bauffremont 180. En tout, ils recueillirent 500 francs environ ; quant à la cérémonie elle fut ce que l'on sait, les passagers s'en montrèrent médiocrement satisfaits, et M. de Beauffremont dit à la Duchesse « ce que je vois de plus clair là dedans, c'est qu'il nous reste un bouquet d'éternelles. » Les marins constatèrent que la couronne était verte et les bouquets blancs, et virent dans cette farce inoffensive, une manifestation légitimiste. D'autres, tirant parti de cette remarque, arborèrent le bouquet blanc à leur boutonnière.

Ce fut une petite fête politique à laquelle la Duchesse sembla rester bien indifférente. Elle avait d'ailleurs achevé la conquête de ses compagnons de voyage, peu suspects cependant de passion légitimiste. On s'accordait sur sa grâce et sa bonté, et c'était à qui s'empresserait de lui faire oublier, par mille soins, la tristesse de sa position. Elle eut fini, sans le chercher, par fanatiser les officiers du bord ; les plus rebelles à ses séductions se sentaient touchés en l'entendant parler avec éloquence et les larmes dans les yeux, des malheurs de la famille déchue, et déclarer qu'il lui faudrait faire des efforts inouis pour ne pas sauter au cou des français qu'elle rencontrerait.

A. Coutance.

(La suite prochainement).

POÉSIE

LE CAP FRÉHEL

A M. Julien Duchesne.

Debout comme un géant devant la mer immense,
Portant à son sommet un phare aux feux tournants,
Ceint de rouges rochers, le cap Fréhel s'avance
Tantôt, voilé de brume au milieu du silence,
Tantôt, sous un ciel clair, assailli par les vents.

Formidables rochers, superbe promontoire,
Quand l'Océan bondit et lance autour de vous
Des colonnes d'écume et d'eau grisâtre et noire,
Vous semblez ignorer sa rage ; la victoire
Ne vous a rien coûté ; vous méprisez ses coups.

Je vous ai vus l'été. Chassant quelques nuages,
Le soleil sur les flots semait des diamants ;
Les galets bruns mouillés brillaient au bord des plages ;
Dans la haute falaise aux flancs nus, sans herbages,
Au dessus des pêcheurs nichaient des oiseaux blancs.

La lande près de moi s'étendait sèche et plate.
Des troupeaux y dormaient sur le sol affaissés.
De rares fleurs d'ajoncs paraient la terre ingrate.
Au loin j'apercevais le vieux fort de la Latte
Et des aigles planant sur ses toits délaissés.

Un guetteur me montrait, en les nommant, les îles
Qui de contours légers bornaient l'horizon bleu ;
Et quand l'ardent soleil dans les vagues tranquilles
Plongea son disque d'or, nos regards immobiles
Restèrent éblouis sur ses traces de feu.

On entendit tinter les cloches des villages.
Un vent frais se leva sur la lande et les eaux ;
Des cormorans passaient jetant des cris sauvages ;
Les ombres lentement couvrirent les rivages,
Et le phare brilla pour guider les vaisseaux.

JOSEPH ROUSSE.

UNE PARTIE DE CHASSE

En ce temps-là, j'habitais Brest où je suivais le cours de troisième année à l'Ecole de médecine navale. Les vacances venaient de finir et nous nous étions remis avec ardeur au travail ; car, dans dix mois, devait avoir lieu le concours pour le grade de chirurgien de marine. C'est à peine si, de temps en temps, nous nous accordions une journée de repos. La saison n'y prêtait guère, au reste : l'hiver était pluvieux et nous soupirions après l'été, les parties de pêche et les promenades en mer. Il y avait bien la chasse, à la vérité — la chasse qui, avec l'équitation, est une des passions classiques des marins, pauvres tireurs pourtant et mauvais cavaliers, s'il en est. Mais, pour chasser, il aurait fallu tout un attirail d'armes et d'accessoires, et bien peu parmi nous pouvaient songer à ce superflu. Aussi, quand un matin, à déjeûner, le grand Henriot, notre président de table, nous proposa, pour le lendemain, une partie de chasse à trois lieues de la ville, avec accompagnement de festin champêtre chez le fermier d'un parent, l'enthousiasme fut-il des plus modérés.

— Nous n'avons pas de ports d'armes ! dit l'un.

— Nous n'avons pas de fusils ! fit un autre.

— Nous n'avons pas de munitions ! poursuivit un troisième.

— Nous n'avons pas de chiens ! ajouta le dernier.

Henriot qui tenait à son idée ne s'émut pas pour si peu.

— En voilà des gens de ressources ! s'écria-t-il avec dédain. Je les vois d'ici, se laissant enlever par un coup de mer à leur première tempête ou rôtir par des cannibales à leur premier naufrage ! Bon pour des *écrevisses de remparts* (1) ; mais un vrai matelot ne doit jamais

(1) Nom que les marins donnent aux soldats d'infanterie à cause des pantalons rouges de la ligne.

être embarrassé. Des ports d'armes ! Qui donc ici a parlé de ports d'armes ? C'est du luxe, cela ; nous nous en passerons. Des fusils ! nous en louerons chez l'armurier. Des munitions ! nous en achèterons. Des chiens ! il y en a bien assez, le soir, qui rôdent de par la ville, pour que nous arrivions à nous en procurer. Franchement, ces choses-là, on les devine sans avoir besoin d'inventer la poudre. Allons au cours, conclut-il en se levant de table ; et à quatre heures, rendez-vous chez *Sillattrape !*

Sillattrape, c'était l'armurier, ainsi nommé à cause de la mirifique enseigne en fer battu, qui, secouée par la brise du large, grinçait au-dessus de la porte de sa boutique. Cette enseigne représentait un lapin jaune, grand comme un veau et ajusté par un chasseur en costume vert pomme ; au bas, on lisait en lettres dorées : *S'il l'attrape, il est mort !* Quant à l'armurier — un grand diable de Marseillais, gai comme une grive, cuivré comme un Hindou, musclé comme un Hercule et barbu comme un sapeur — il passait pour la Providence des maîtresses de maisons à court de gibier et des chasseurs en déveine, auxquels il dévoilait, moyennant finances, les mystères d'un garde-manger invariablement bien garni en plume et en poil. Brave homme, d'ailleurs, discret et complaisant par état, mais doué d'une mémoire trop fidèle et pourvu d'un certain clignement d'yeux avec lequel il poursuivait sans remords ses malheureux clients ou toisait d'un regard impitoyable les débutants maladroits. La revanche de la Provence exilée contre la Bretagne.

— *Et autremaint!* nous cria du pas de sa porte Sillattrape en clignant de l'œil quand nous sortîmes de la boutique tous les cinq, munis de cinq fusils, de cinq gibecières, de cinq boîtes de capsules, de cinq poires à poudre et de cinq sacs à plomb, ne vous inquiétez pas du gibier : j'en ai !

Nous nous dispersâmes en étouffant cinq « Tonnerre de Brest ! » et nous rentrâmes pour tout préparer en vue du lendemain.

Il ne restait plus que les chiens : nous en voulions cinq — un pour chacun. Comment les avoir ? Ce fut encore Henriot qui nous tira d'affaire. Un saucisson dans une main et une corde de malle dans l'autre, nous partîmes après dîner pour une expédition qui n'avait rien de très honorable, à vrai dire. Inutile d'en retracer les détails et les périls. La plupart des chiens venaient au saucisson et fuyaient devant la corde ; il y en avait qui, sitôt attrapés, montraient les dents avec une mimique tellement expressive que force était bien de les lâcher ;

d'autres, une fois pris, attiraient leurs maîtres ou ameutaient les voisins par des hurlements de détresse. A neuf heures pourtant, nous rentrions avec cinq chiens.

Je me souviendrai de cette nuit-là, toute ma vie. Ma chambre étant plus grande que celle de mes camarades, on y avait logé nos conquêtes. A peine enfermés, les cinq animaux se recueillirent un instant ; puis ils commencèrent à gémir avec une telle frénésie que la maison tout entière en trembla. C'étaient des glapissements aigus, des jappements prolongés, des aboiements furieux, des cris de rage, des trépignements de douleur, des hoquets de désespoir, le tout entremêlé de bruit de portes que l'on grattait, de fauteuils que l'on éventrait, d'étoffes que l'on déchirait, de coups de dent que l'on échangeait ; et, pour éclairer la scène, une de ces belles lunes d'hiver dont les rayons d'argent, étincelant dans le ciel pur, remplissaient la pièce d'une clarté douce et mystérieuse. Vainement, pour essayer de calmer ces forcenés, employai-je successivement le fouet, mon éloquence et ce qui me restait de saucisson : je puis, sans crainte d'erreur, affirmer que personne, la nuit durant, ne ferma l'œil dans l'hôtel meublé où je demeurais. Au début du vacarme, on s'était ému, mes voisins de chambre avaient frappé contre les cloisons qui me séparaient d'eux ; puis on m'avait menacé d'enfoncer la porte ; enfin le propriétaire, qui logeait au rez-de-chaussée, était venu, en personne, me signifier congé et me menacer du commissaire. Moi, cependant, je faisais la sourde oreille par nécessité ; de guerre lasse on se calma ; et bientôt les notes plaintives et monotones de la voix des cinq chiens résonnèrent seules dans le silence.

* *
*

Le lendemain, j'étais debout avant six heures. Tout, dans ma pauvre chambre, figurait l'image de la dévastation. Des poignées de crins, des lambeaux de rideaux jonchaient le parquet sur lequel, comme dit Racine dans les *Plaideurs,* on voyait les larmes des captifs ou, tout au moins, les marques sensibles de leurs émotions communes... Mes camarades ne me laissèrent pas le temps de mesurer le désastre dans toute son étendue. Ils arrivèrent au moment où le canon du port allait gronder, et nous sortîmes de la ville, *à porte ouvrante,* suivant la locution Brestoise.

Ce jour-là, les maraîchers et les marchandes de lait qui rencontrèrent notre caravane sur la route de Gouesnou, furent témoins d'un spectacle véritablement unique. En fait de fusils comme en fait de chiens, nous aurions eu mauvaise grâce à chicaner sur la qualité, et nous avions dû, faute de mieux, nous contenter de la quantité indispensable. Armes et animaux avaient été tirés au sort avant le départ. Le premier d'entre nous s'avançait fièrement, portant sur l'épaule une longue canardière, digne d'un trappeur du Far-West, et tenant en laisse un énorme bouledogue échappé de quelque boucherie ; le second était muni d'un mousqueton espagnol qui devait remonter aux guerres du premier empire et d'un grand lévrier sloughi importé d'Algérie par un lieutenant de vaisseau ; le troisième avait un caniche et un fusil à tabatière ; le quatrième, un roquet jaunâtre sans race définie et un vieux fusil de chasse à deux coups ; le cinquième enfin, avait dû troquer contre une carabine Flobert l'arme par trop délabrée sortie de l'arsenal de Sillattrape, mais il était, en compensation, l'heureux possesseur d'un charmant petit basset à jambes torses et à oreilles traînantes qui trottinait allègrement sur les talons de son maître d'un jour. Nous fondions sur le basset les plus grandes espérances, tant à cause de son physique agréable qu'en raison du contraste de sa belle humeur avec l'évidente mauvaise volonté de ses compagnons. Le caniche et le roquet, après une ou deux velléités de résistance, semblaient pourtant avoir pris leur parti de cette course imprévue ; mais il n'en était pas de même du bouledogue ni surtout du lévrier. Le bouledogue se faisait littéralement traîner ; quant au sloughi, il se livrait à de tels bonds qu'on avait été obligé de l'attacher de chaque côté et de le mettre entre deux chasseurs. Un troisième marchait derrière et faussait sa baguette de fusil à tambouriner sur le dos du récalcitrant.

Les trois lieues qui nous séparaient de la ferme furent franchies dans cet appareil. Au moment de l'arrivée, une discussion assez vive s'éleva entre nous. Il s'agissait de savoir quel gibier on allait chasser : les plus pratiques en voulaient au poil ; d'autres plus raffinés préféraient la plume ; certains avaient un faible pour le bois ; certains pour le marais, certains pour la plaine. Il fut convenu que le fermier serait à la fois notre arbitre et notre guide.

Quand il nous eut passés en revue, nous cinq et nos cinq chiens, le paysan — un vieux *Léonard* aux traits rudes et à l'air grave, — nous déclara qu'il allait nous conduire dans une lande fréquentée par

les lapins. Un quart d'heure après, nous étions tous placés en ligne, le long d'une douve par où, d'ordinaire, le déboulé avait lieu. Le fermier, en s'enfonçant dans le landier avec le basset, nous avait recommandé de lâcher les autres chiens et de nous tenir prêts à tirer au premier coup de gueule qui serait donné. Un quart d'heure passa dans un silence énervant ; enfin la voix du bassicot se fit entendre. Les chiens levèrent la tête, et, entraînés par le bel exemple du roquet qui n'hésita pas une seconde, se lancèrent à la recherche de leur camarade. Au bout d'une minute, ils l'avaient rejoint, et bientôt leurs notes grêles ou profondes se mêlaient par intervalle à la basse opiniâtre du petit chien courant. De pareilles sensations font oublier bien des déboires. Nous étions là tous les cinq, l'oreille remplie par cette musique si délicieuse pour des tympans de chasseurs, l'œil dilaté, le corps ramassé, le doigt sur la détente. Deux ou trois, pour mieux assurer le tir, avaient mis un genou à terre ; et pendant ce temps, le Léonard, debout sur une petite éminence au milieu du landier, nous faisait signe que la chasse approchait.

.... Un éclair ! C'est le lapin qui débûche ; les chiens le brûlent à trois mètres de distance. Pan !... panpan !... panpanpan !... pan ! Six détonations retentissent presque simultanément. Un cri de douleur coupe l'air.

— Personne n'est blessé ? interroge Henriot.

Non, mais dans une mare de sang, le pauvre petit basset agonise ; et, pendant qu'il tourne vers nous des yeux gros de reproches, les quatre autres chiens, épouvantés par le bruit des fusils et par la vue de leur compagnon ensanglanté, reprennent le chemin de la ville avec une vitesse incroyable. Le sloughi est en tête ; le roquet et le caniche suivent de près ; et, derrière eux, tirant la langue pour ne pas rester en retard, le gros bouledogue galope lourdement.

— Sauve qui peut ! Voilà les gendarmes ! crie l'un de nous. Et, de fait, le vieux Léonard, perché sur la butte d'où il a tout vu, agite les bras d'une façon désespérée.

Ma foi, personne n'y met de fausse honte, et nous détalons après la meute, comme si le diable était à nos trousses. Les consciences sont troublées, le spectre du basset mourant les hante ; et c'est ainsi — juste châtiment de nos méfaits — que, préparée avec tant d'astuce et poursuivie avec tant de constance, l'expédition prônée finit par la moins glorieuse des déroutes.

* *
*

Quand nous rapportâmes, le soir, ses armes à Sillattrape, il nous regarda d'un air goguenard.

— Bagasse ! dit-il avec son accent du midi. Et le gibier ?

— Chacun a eu sa pièce, répondit Henriot d'un ton aussi dégagé que possible. Mes camarades ont tué un lièvre, un lapin, une perdrix et une bécasse...

— Et vous, mon bon, interrompit le Marseillais, vous rapportez un canard.

Nous sortîmes furieux, Henriot surtout. Debout sur le seuil de sa boutique, Sillattrape clignait de l'œil.

— Té ! fit-il en se tournant vers son enseigne où le lapin jaune et le chasseur vert pomme se détachaient sous les rayons d'un bec de gaz, je crois qu'ils ne *l'*ont pas attrapé !

JEAN LEVEAU.

ETUDES HISTORIQUES BRETONNES

—

LA GUERRE DE BLOIS & DE MONTFORT

Compétiteurs au Duché de Bretagne

1341 A 1364

En 1341, le 30 avril, mourut le duc de Bretagne Jean III, laissant comme ses plus proches héritiers un frère, Jean comte de Montfort, né d'une autre mère, et une nièce, Jeanne comtesse de Penthièvre, fille d'un autre frère Gui de Bretagne mort dès 1331, puîné de Jean III, aîné de Jean de Montfort.

Ce dernier et Jeanne de Penthièvre, mariée depuis 1337 à Charles de Blois, réclamèrent concurremment l'héritage de Jean III, c'est-à-dire la couronne de Bretagne. Entre eux le droit était obscur, incertain, et le tribunal chargé de statuer, c'est-à-dire le roi de France, non seulement suspect mais convaincu de partialité flagrante pour Charles de Blois, propre neveu de ce roi. Dépourvue d'autorité morale, sa décision rendue le 7 septembre 1341, loin de mettre fin au litige, en fit sortir une longue guerre civile, commencée d'ailleurs dès le lendemain de la mort de Jean III et qui dura jusqu'à la fin de septembre 1364, c'est-à-dire plus de vingt-trois ans.

C'est ce qu'on appelle la guerre de la succession de Bretagne ou guerre de Blois et de Montfort. Rien de plus célèbre dans notre histoire et en apparence rien de mieux connu. Le siège d'Hennebont et le siège de Rennes, l'héroïsme de la comtesse de Montfort et les exploits de du Guesclin, le combat des Trente, la bataille d'Aurai ont un renom universel. Mais ces noms, ces

évènements, si illustres qu'ils soient, ne peuvent à eux seuls remplir vingt-trois années. Pour combler les vides, les Bénédictins bretons, avec leur patience, leur exactitude et leur sagacité ordinaires, se sont ingéniés, au dernier siècle, à extraire des documents alors publiés tous les faits de quelque importance relatifs à cette guerre et à les classer chronologiquement, constituant ainsi ce qu'on peut appeler la charpente de l'histoire. Charpente, hélas ! où bien des pièces manquent, par la faute des matériaux, non des ouvriers. Puis une charpente n'est point une maison. Cependant, depuis lors, les historiens bretons n'ont rien fait pour éclaircir, compléter, améliorer l'histoire de cette période. Plût à Dieu qu'on n'eût rien fait non plus pour l'obscurcir, l'embrouiller, sous prétexte de critique, par des opinions, des négations et des imaginations aussi anti-critiques que possible.

Depuis les Bénédictins, un seul auteur (qui n'est pas Breton) a fait faire à cette histoire des progrès sensibles, M. Siméon Luce dans son beau livre : *la Jeunesse de du Guesclin*. S'il avait pris pour objet direct et principal de ses recherches la guerre de Blois et de Montfort, il n'en aurait rien laissé à dire ; à notre grand regret, il n'a dû s'en occuper que partiellement et de biais, pour le rôle joué là par son héros, pour les épisodes où il avait figuré. Mais comme, en érudition, en critique, en saine méthode historique, M. Luce est un maître, partout où il passe il trace son sillon, jetant sur tout ce qu'il touche de vives et nouvelles lumières. Nous ne manquerons pas de marquer ce que notre histoire lui doit.

Tout compté, dans cette immense steppe de la guerre de succession de Bretagne au XIVe siècle, quand on y regarde de près, que de terres inconnues il reste encore, que de lacunes à remplir et de déserts à peupler ! La charpente historique, comme nous le disions plus haut, grâce à nos Histoires bénédictines, est faite à peu de chose près : l'histoire ne l'est pas. Que de problèmes, indispensables à résoudre, on n'a ni abordés, ni posés ! A-t-on seulement essayé de présenter une vue d'ensemble, un peu claire, un peu complète de ce long drame ? j'entends claire et complète autant que c'est possible avec les données que nous possédons, mais enfin une vue où on puisse, d'un coup d'œil suivre les diverses phases de la lutte, le début, le développement,

les péripéties en sens contraires, les temps d'arrêt, et, après la longue attente, le rapide dénouement. C'est pourtant bien nécessaire pour une action historique aussi interminable : sans cela, comment débrouiller cet écheveau? comment reconnaître le sens, la valeur, la portée des nombreux épisodes qui s'entrecroisent et souvent, en apparence, se contredisent d'un jour à l'autre?

On ne s'est même pas demandé jusqu'ici comment cette guerre désastreuse avait pu faire pour durer si longtemps. Est-il naturel qu'un peuple se torture lui-même ou se laisse torturer de la sorte pendant vingt-trois ans? que deux partis ardents à la lutte, fortement excités l'un contre l'autre, deux prétendants également pressés de ceindre la couronne, par conséquent de hâter le dénouement, restent en présence toujours luttant, pendant près d'un quart de siècle, sans trouver quelque moyen de finir plus tôt? Cette durée prodigieuse de la lutte est une énigme, dont le mot a peut-être plus d'une face. Sans prétendre donner d'un coup la solution complète, j'en veux ici présenter l'un des éléments.

Puis j'essaierai de tracer de la guerre entière de Blois et de Montfort ce tableau d'ensemble, à mes yeux si nécessaire pour donner ou au moins faciliter l'intelligence de cette longue tragédie.

I

Une singularité dans cette guerre qu'on n'a point remarquée, et qui peut cependant servir à en expliquer d'autres, c'est que pendant la majeure partie de son cours elle s'est poursuivie en l'absence et sans la participation personnelle des deux prétendants.

Jean comte de Montfort, frère de Jean III, fut fait prisonnier à Nantes par les Français en novembre 1341 (1), moins de sept mois après le commencement de la querelle, née, on l'a vu, le 30 avril précédent; il resta au pouvoir du roi de France jusqu'au mois d'avril ou de mai 1345. Quand il fut pris, son fils et héritier avait deux ans. Sa femme, il est vrai, l'héroïque Jeanne de Flandre, plus connue sous le nom de Jeanne de Montfort, celle que

(1) Avant le 21 de ce mois, puisque à cette date Bertrand de Bricquebec, « mareschal de France et capitaine pour le roy ez parties de Bretaigne » commandait à Nantes. (D. Morice, *Preuves de l'Histoire de Bretagne* I, col. 1428).

les chants populaires bretons appellent *Jeanne la Flamme*, sa femme lui succéda aussitôt dans le commandement, et pendant la fin de 1341, pendant toute l'année suivante, elle dirigea vaillamment la lutte armée, elle y intervint de sa personne l'épée à la main. Mais après la trève de Malestroit, conclue entre les deux partis le 19 janvier 1343, cette illustre femme, emmenant avec elle son fils le petit Jean de Montfort âgé de trois ans, suivit en Angleterre le roi anglais Edouard III et jamais ne remit les pieds sur le continent. Peu après la fête de Pâques 1345, c'est-à-dire probablement dans le courant d'avril, le comte de Montfort s'échappa de Paris (1), passa en Angleterre, fit hommage le 20 mai à Edouard III qui (on le sait) se disait roi de France, passa en Bretagne en juin avec un secours anglais, batailla constamment pendant quatre mois, et mourut le 26 septembre 1345.

Par son testament il donnait au roi d'Angleterre la tutelle de son fils, devenu alors de son chef prétendant au duché de Bretagne et à peine âgé de six ans. Edouard III le garda avec soin en Angleterre, l'envoya seulement en France vers l'âge de dix-sept ans (en 1356) faire ses premières armes ; il parut alors quelques instants au siège de Rennes dans le camp du duc de Lancastre, en volontaire, sans aucun commandement, et rentra presque aussitôt dans l'île. Il n'en sortit que six ans plus tard, un peu après sa majorité, en juillet ou en août 1362, époque où le roi d'Angleterre le renvoya en Bretagne avec un secours capable de défendre ses droits.

Ainsi, pendant toute la lutte, — comptant comme elle mérite, la comtesse de Montfort pour un homme et pour l'*alter ego* de son mari, — le parti de Montfort marcha, guerroya et combattit sous le commandement de son chef naturel, d'abord, du 30 avril 1341 à la fin de janvier 1343, soit vingt mois ; puis, de juin 1345 à la fin de septembre, quatre mois ; enfin de juillet 1362 au 29 septembre 1364, vingt-sept mois : en tout, sur vingt-trois ans de guerre, quatre ans et trois mois.

(1) « Statim post Pascha » dit Adam de Murimouth ; voir *Adami Murimuthensis Chronica*, page 161 (édit. Th. Hog., Londres, 1846, in-8°). « Post Pascha, » dit Knighton dans le recueil de Twysden (*Historiæ Anglicanæ Scriptores*, Londres, 1752, in-fol., col. 2585). Pâques en 1345 était le 27 mars.

(2) *Preuves de l'histoire de Bretagne*, I, 1449 et Rymer, *Fœdera* édit. 1744, II.

Contre la disparition de Jeanne de Montfort depuis 1343 on pourrait objecter certains passages de Froissart. Sous la date de 1344, avril, il montre le roi d'Angleterre désignant « Thomas « d'Agorne pour aller en Bretagne devers la comtesse de Mont- « fort. » En 1346, « commencèrent (dit-il) le roi de France à « conforter messire Charles de Blois, et le roi d'Angleterre la « comtesse de Montfort. » — En 1351, à l'occasion du combat des Trente, il nomme les deux partis qui luttent en Bretagne « les parties des deux dames, » allusion évidente aux deux Jeanne — de Penthièvre et de Montfort. — En 1352, à propos de la bataille de Mauron : « Grand foison de gens d'armes issirent « d'Angleterre et vinrent en Bretagne conforter la comtesse de « Montfort. » — En 1355, « messire Charles de Blois étoit revenu « au pays, qui faisoit grand guerre à la comtesse de Montfort : » ce qui est d'ailleurs, quant à la date, fort inexact. Enfin, en 1357 (date aussi inexacte), « le duc de Lancastre mit sus une grosse « chevauchée de gens d'armes en Bretagne, de l'aide de la com- « tesse de Montfort (1). »

Mais dans tous ces passages, Froissart, on le voit, ne rapporte aucun trait, aucun acte personnel de la comtesse ; son nom y figure seulement comme l'enseigne de son parti : preuve que depuis les grands exploits de l'héroïne, en 1342, le parti de Montfort était resté pour la France et pour l'Europe « le parti de la Comtesse ; » c'est tout ce qu'on en peut conclure. Et comme il est d'ailleurs impossible de trouver nulle part, ni dans les chroniqueurs ni dans les actes authentiques — après janvier 1343, — aucune trace de l'action, de l'intervention personnelle de cette illustre femme, alors que l'année précédente (1341-1342) est pleine d'elle, alors que les évènements des années suivantes, en particulier 1345 et 1347, auraient irrésistiblement provoqué cette intervention, il n'est pas douteux qu'une cause quelconque, sans doute involontaire, n'ait fait depuis 1343 disparaître absolument cette princesse de la scène des évènements. Quelle cause ? nous nous proposons de le rechercher bientôt, dans une étude spéciale consacrée à cette grande Jeanne. Cette recherche en ce moment prendrait trop de temps. Nous n'en sommes pas moins en droit

(1) Voir *Chroniques de Froissart*, édit. Buchon, t. I, p. 188, 260, 293, 301, 304, 369.

de maintenir notre conclusion : que pendant les vingt-trois ans de lutte entre Blois et Montfort, ce dernier parti combattit quatre ans à peine sous les ordres directs de son chef véritable, du prétendant dont il défendait les droits.

Quant à l'autre parti, son chef naturel, militaire et politique, Charles de Blois, fut fait prisonnier le 18 ou le 20 juin 1347, à la bataille de la Roche-Derien. Transporté en Angleterre l'année suivante, il y resta (1) sans être mis à rançon jusqu'en 1356, 10 août. Par traité, passé ce jour même avec le roi d'Angleterre, la rançon de Charles fut fixée à l'énorme somme de 100.000 florins d'or ; il eut congé de passer en France et en Bretagne pour ramasser cet argent, sous condition d'envoyer à Edouard III comme ôtages ses fils Jean et Gui, et de s'abstenir lui-même, jusqu'à parfait paiement, de tout acte d'hostilité contre ce prince et contre ses sujets. Cette clause est formelle, Edouard III dit dans ce traité :

« Et de sa franche volonté Monseur Charles a plegé sa foi et juré sur Saintz Evangiles que durant le temps des paiements et de l'accomplissement des choses avant dites, il se tiendra nostre loial prisonnier et ne se armera contre hommes du monde, ne fera ni procurera estre fait mal, moleste ne grevance à nous, à nostre roialme, nos terres, ne à nul de nos subjets obeissantz ne à leurs terres ou biens (2). »

Comme Charles de Blois ne parvint jamais, ni mort ni vif, à parfaire le paiement de sa rançon — divisé par le traité ci-dessus en sept termes, de cent mille écus chacun, l'écu à 40 deniers sterling, — son retour en Bretagne en 1356 lui permit de régler personnellement l'administration de son duché, mais non de prendre part à la guerre, tant que le roi d'Angleterre soutint ouvertement la cause du comte de Montfort.

Le traité de Bretigni (8 mai 1360) modifia cette situation. Par l'article 20, les rois de France et d'Angleterre se désintéressaient officiellement de la querelle de Blois et de Montfort, s'engageant

(1) Sauf quelques courts voyages en France ou en Bretagne, avec la permission d'Edouard III, avec interdiction de prendre part à la guerre et à la politique militante.

(2) Rymer, *Fœdera et acta publica Angliæ*, édit. de La Haie, 1740, t. III, part. 1, p. 127, col. 2. D. Morice (*Preuves I*, 1509-1511) a reproduit ce traité, mais en en supprimant la moitié, et entre autres la clause ci-dessus.

à faire tous leurs efforts pendant deux ans pour pacifier cette querelle, laissant en cas d'insuccès, au bout de ce temps, les deux prétendants libres de reprendre la lutte à leurs risques et périls, et attribuant en tout cas la mouvance du duché à la France. La conséquence fut une trêve entre les deux partis, plus ou moins bien observée, jusqu'à la Saint-Michel 1362.

Dans l'intervalle, Jean de Montfort étant devenu majeur dans les derniers mois de 1360, Edouard III, pour lui permettre de poursuivre sa querelle comme il l'entendrait sans enfreindre lui-même l'article 20 du traité de Bretigni, lui remit, par acte du 22 juin 1362, l'exercice effectif de l'autorité souveraine, civile et militaire, dans le duché de Bretagne, où le jeune prince dut passer effectivement dans le courant de juillet.

La trêve ne semble pas, malgré quelques efforts dans ce but, avoir été prolongée après le 29 septembre 1362. La guerre se ralluma et dura deux ans, jusqu'à la bataille finale d'Aurai (29 septembre 1364). Mais durant ces deux années, Charles de Blois ne trouvant point devant lui comme antagoniste, du moins officiellement, le roi d'Angleterre; n'ayant plus pour adversaire armé et déclaré que le comte de Montfort, ne fut plus retenu par la clause du traité de 1356, et put prendre librement part à la guerre.

Ainsi, du 30 avril 1341 au 20 juin 1347 et d'août 1362 au 29 septembre 1364, soit huit ans en tout, tel est le laps de temps durant lequel Charles de Blois a pu combattre à la tête de son parti et diriger les opérations militaires.

Peut-être allèguera-t-on que, pendant toute la durée de la guerre, la femme de ce prince, la duchesse Jeanne de Penthièvre, est demeurée en Bretagne, exerçant en l'absence de son mari le pouvoir ducal, et qu'ayant plus haut assimilé le commandement de Jeanne de Montfort sur son parti à celui du prétendant son époux, il est juste d'en faire autant pour la femme de Charles de Blois. Mais le cas est tout autre : il s'agit ici (nous l'avons dit) du commandement militaire et de la direction de la guerre. Jeanne de Penthièvre avait, nous le croyons, de grandes qualités, du cœur et de l'intelligence, une foi entière dans son droit, une obstination toute celtique et un haut patriotisme; en l'absence de son mari elle intervint plus ou moins dans l'administration du duché, mais dans la guerre jamais. Elle en laissa entièrement la direction

soit aux princes et aux capitaines envoyés à son secours par le roi de France, soit aux seigneurs bretons de son parti.

Donc, sur les vingt-trois ans de cette longue querelle, les partisans de Charles de Blois pendant quinze, ceux de Montfort pendant dix-neuf, furent réduits à poursuivre la lutte armée sans avoir à leur tête pour les guider, dans leurs rangs pour les soutenir et les animer par leur exemple, leurs véritables chefs, les princes pour lesquels ils combattaient.

Drame étrange, joué en l'absence des héros de la pièce ; dont les acteurs principaux, en tout cas les plus intèressés, sont presque toujours (bien contre leur gré) relégués dans la coulisse tandis que sur le devant de la scène des doublures tiennent leurs rôles.

Cette singularité méritait d'être signalée ; elle a eu une influence sensible sur le caractère et les divers développements de la lutte, elle en explique en partie la durée interminable.

Dans toute affaire, dans toute crise, surtout en guerre, la direction laissée à des subalternes fait nécessairement traîner les choses en longueur. Les chefs, qui n'ont point de comptes à rendre et dont la volonté est souveraine, sont naturellement enclins à risquer beaucoup parcequ'ils ont beaucoup à gagner, surtout quand l'enjeu est une couronne, et pour s'asseoir sur le trône ils brusquent volontiers la fortune. Les subalternes au contraire sont retenus par le sentiment de leur responsabilité, par la crainte des intrigues de leurs rivaux ; jamais ne peuvent-ils avoir autant à gagner en cas de succès qu'ils auraient à perdre en cas d'échec : grand motif pour eux de ne rien hasarder, d'ajourner les actions décisives et de prolonger ainsi le plus possible l'importance de leur rôle personnel, qui, même en cas de triomphe de leur parti, finira nécessairement à la paix.

L'absence forcée, prolongée, des deux prétendants bretons, retenus par des causes diverses hors du théâtre de la guerre, est donc à nos yeux la première cause de l'extraordinaire durée de cette lutte : tout à l'heure nous en signalerons d'autres, plus ou moins dépendantes de celle-là, en déterminant et en caractérisant les phases successives de ce grand drame.

II

Toute lutte de ce genre, en se prolongeant subit d'ordinaire, tout naturellement, quatre phases successives.

D'abord les deux parties se tâtent, les conditions de la lutte se dessinent : c'est la phase du début.

Si elle n'amène point un résultat, chaque partie s'échauffant sous le harnois sent croître sa force, sa confiance, et redouble d'efforts pour vaincre. C'est la phase du développement, de l'excitation, de la grande activité de la lutte.

Quand cette phase ne se termine pas par la victoire définitive de l'un des antagonistes, elle les épuise forcément tous deux. La lutte continue encore, mais elle mollit, elle s'entrecroise de trêves, de négociations, de trahisons. C'est la phase de la fatigue et de la lassitude.

L'épuisement des deux partis, la misère générale, met bientôt partout cette conviction, que pour éviter la ruine complète du pays il est indispensable d'en finir, tellement quellement, le plus tôt possible. Alors on est à la dernière phase, et le dénouement ne peut tarder.

Quand on a étudié en détail les événements, les incidents si nombreux de la guerre de Blois et de Montfort, et quand on essaie ensuite de les combiner entre eux, de les ramener sous un même coup d'œil pour en comprendre la suite et l'ensemble, on y retrouve ces quatre phases bien marquées, dans les quatre périodes suivantes.

Première période : de la mort du duc Jean III à la trève de Malestroit, c'est-à-dire du 30 avril 1341 au 19 janvier 1343. Période du début, close par un temps d'arrêt ; on peut croire quelques instants que la lutte va s'apaiser, il n'en est rien.

Deuxième période : de la trève de Malestroit (19 janvier 1343) à la bataille de Mauron (14 août 1352). Après une suspension assez courte, la guerre se rouvre plus ardente et se poursuit avec de grands efforts des deux parts pendant neuf ans.

Troisième période : depuis la bataille de Mauron jusqu'au retour du jeune comte de Montfort à la tête de son parti (août 1352 à juillet ou août 1362). Au cours de ces dix années la

lutte persiste, mais bien moins vive que dans les deux périodes précédentes et fréquemment coupée de trêves.

Quatrième période : de juillet 1362 au 29 septembre 1364 (bataille d'Aurai). Le retour du jeune prétendant détermine dans la lutte une reprise et un regain d'activité, qui amène au bout de deux ans une rencontre décisive et le triomphe définitif de Montfort.

Si en établissant ces périodes, nous avions voulu seulement introduire dans l'histoire de cette guerre une division chronologique destinée à en faciliter l'étude, nous aurions assez mal réussi, car elle est coupée ici en portions fort inégales : deux très brèves, d'environ deux ans chacune ; deux fort longues, de neuf à dix. Mais notre but est, avant tout, de déterminer les périodes naturelles, organiques, de cette longue lutte, et ici en effet nous avons bien les quatre phases — début, — développement et activité de la lutte, — lassitude, — dénouement, — comme nous les avons décrites plus haut.

Après cette vue générale, essayons de justifier cette division en esquissant, en caractérisant à grands traits chacune de ces périodes.

III

Première Période

LE DÉBUT DE LA GUERRE

Dans cette période la guerre de Bretagne a, pour l'histoire générale, un caractère de grandeur et d'importance qu'elle n'atteindra que rarement par la suite. Ce n'est pas seulement la querelle de Blois et de Montfort, ce n'est pas un épisode partiel de la grande lutte engagée entre la France et l'Angleterre, si célèbre sous le nom de guerre de Cent-Ans ; c'est l'action principale de cette lutte qui se joue en Bretagne. Les deux rois des deux nations rivales envoient là successivement des forces considérables, commandées par des chefs importants ; puis ils y viennent tous deux en personne, chacun à la tête d'une grosse armée. Les deux armées, les deux rois sont en présence, six lieues à peine les séparent, une grande bataille est à la

veille de se livrer et de détruire l'un ou l'autre de ces princes... Mais la foudre prête à partir s'arrête — on verra devant quelle puissance.

Au lendemain de la mort du duc de Bretagne Jean III, le comte de Montfort son frère, sans laisser le temps au tribunal du roi de France de se saisir du litige, fit main basse sur le trésor accumulé par l'extrême économie du prince défunt, leva avec ce trésor une petite armée, s'empara dans une chevauchée rapide de toutes les villes de Bretagne qui appartenaient prochement au duc, fait reconnaître son autorité dans la plus grande partie du duché, et par ce coup hardi fonda sur des bases solides son parti, qui n'existait pas la veille. Le 7 septembre 1341, quand la cour des pairs de France reconnut pour duc de Bretagne Charles de Blois, Montfort enfermé dans Nantes, brava cet arrêt, connu sous le nom d'arrêt de Conflans.

D'Argentré reproche au roi de France d'avoir manqué d'habileté leté en rendant une telle sentence avant d'avoir pris des mesures pour empêcher Montfort d'ouvrir les ports de Bretagne au roi d'Angleterre, dans les bras duquel cette décision le jetait forcément. Philippe de Valois était, on le sait de reste, un triste politique; ici pourtant sa résolution parut d'abord couronnée d'un plein succès. Une grosse armée française, commandée par l'héritier du trône (Jean duc de Normandie), assiégea dans Nantes Montfort réduit à ses propres forces, l'obligea de se rendre (avant le 21 novembre 1341), et plus ou moins loyalement l'envoya tenir prison à Paris (1). Cette prison, supprimant un prétendant, semblait supprimer la lutte, et en effet, croyant tout fini, après avoir installé Charles de Blois à Nantes, l'armée française retourna en France et se dispersa.

Mais la comtesse de Montfort, la vaillante Jeanne de Flandre, prenant intrépidement à la tête de son parti la place laissée vide par la captivité de son mari, tout fut à recommencer. Au printemps de 1342, une armée française entra de nouveau en Bretagne, enleva au parti de Montfort la ville de Rennes, puis alla assiéger la comtesse dans Hennebont : quand on l'aurait prise, cette fois,

(1) Cette prise du comte Montfort à Nantes fut le principe de longues négociations fort intéressantes, dont les historiens jusqu'à présent n'ont rien dit, et que nous ferons connaître dans notre étude sur Jeanne de Montfort.

tout serait bien fini... Par malheur, on ne la prit pas ; cette héroïne « au courage d'homme et au cœur de lion » (Froissart) fit subir aux assiégeants de cruels échecs et donna au secours anglais conduit par Gautier de Masni (1) le temps de la venir délivrer et de faire lever le siège (vers la fin de juin 1342).

Mais, trop faible pour se mesurer en rase campagne avec l'armée française, ce secours ne put arrêter la marche triomphante du parti de Blois, qui s'empara coup sur coup des places de Guemené-Guingan (2), Aurai, Vannes, Carhaix, Jugon, même du Croisic ou de Guérande, apanage propre du comte de Montfort.

Une seconde expédition, envoyée par le roi d'Angleterre sous les ordres de William Bohun comte de Northampton et de Robert d'Artois, débarque à Brest à la fin de juillet ou vers le milieu d'août, s'établit fortement dans le Léon, assiège Morlaix le mois suivant (3) et inflige une rude défaite à Charles de Blois qui veut faire lever ce siège (30 septembre 1342) ; puis descend dans le pays de Vannes pour tenter d'y rétablir la fortune du parti de Montfort. Mais cette expédition ne peut réussir à ôter Vannes aux Franco-Bretons, subit même des échecs, et perd l'un de ses chefs, Robert d'Artois, mort de ses blessures avant d'avoir pu retourner en Angleterre.

Le monarque anglais, Edouard III, juge alors nécessaire d'intervenir en personne. Il débarque à Brest, deux jours avant la Toussaint 1342, avec des forces imposantes, qu'il pousse vers le Sud-Est de la Bretagne en deux colonnes : l'une, sous ses ordres directs, suit le littoral, va mettre le siège devant Vannes ;

(1) Les chroniqueurs et historiens anglais nomment ce chevalier *Manni* ou *Manny*. « Il était originaire du Hainaut, dit M. Luce, et appartenait à la famille des seigneurs de *Masny* ou *Masni* (Nord, arrond. et canton de Douai). » C'est donc à tort que les historiens bretons, trompés par l'orthographe des anciens éditeurs de Froissart, l'appellent Mauny ou Mauni, ce qui semble le rattacher au Mauni de Bretagne, cousins de du Guesclin, avec lesquels il n'avait aucun rapport. (Voy. Luce, *Histoire de du Guesclin*, p. 44.)

(2) C'est la place désignée dans Froissart sous le nom de Guingamp, Guignan ou Dignant et qui a tant intrigué nos historiens. — Notez que tous ces triomphes des Français sont contés avec grande complaisance par Froissart, ce qui montre combien on a tort de vouloir récuser son témoignage dans l'histoire des guerres de Bretagne, sous prétexte de sa prétendue antipathie contre les Franco-Bretons.

(3) Voir Adami Murimuthensis *Chronica*, p. 133 à 137 ; cf. Henrici Knighton *Chronica*, dans les *Scriptores* de Twysden, col. 2581-2582.

l'autre, commandée par Northampton, marche plus au Nord, par l'intérieur de la péninsule, prend sur sa route diverses places, entre autres, le Faouet, la Roche-Periou, Pontivi, Rohan, Malestroit, Ploërmel, et finit par aller assiéger Rennes, — tandis que, de Vannes, Edouard III envoie un autre détachement de son armée prendre Redon et poser le siège devant Nantes.

Cette marche puissante, bien combinée, refoule devant elle les Franco-Bretons, réduits à se tenir clos dans leurs places les plus fortes. Mais au moment même où s'exécutait cette opération, le roi de France concentrait à Angers une grosse armée, qui bientôt entre en Bretagne sous les ordres du duc de Normandie (1), reprend Redon et puis Ploërmel, où le roi Philippe vient lui-même se mettre à la tête des troupes et placer son quartier-général, dans l'intention évidente d'aller livrer bataille au roi d'Angleterre et dégager Vannes (14 décembre 1342).

Devant cette menace, Edouard III rappelle à lui les détachements qui assiégeaient Rennes et Nantes, concentre toutes ses forces, et sans lever le siège de Vannes, couvre ses troupes de retranchements, les installe dans des positions avantageuses pour repousser l'attaque des Français. Ceux-ci commencent leur mouvement vers Vannes, les avant-postes des deux armées se touchent, tout se prépare pour une bataille formidable, — quand deux cardinaux, deux légats du Saint-Siège, qui depuis longtemps promenaient en vain de la cour d'Angleterre à celle de France leurs pacifiques exhortations, parviennent à persuader aux deux rois de conclure une trêve, et même une trêve assez longue pour permettre d'arriver à une paix définitive.

On était alors vers la mi-janvier 1343, la trêve devait durer jusqu'à la Saint-Michel (29 septembre) de la même année, et si à cette époque les deux monarques n'y avaient pas encore substitué un bon traité de paix, elle se continuerait de plein droit pendant trois ans, c'est-à-dire jusqu'à la Saint-Michel 1346, pour donner le temps d'arrêter les termes de cet accord. En attendant, les deux rois, leurs alliés et adhérents devaient cesser toute hostilité et toutes choses, jusqu'à la paix ou la fin de la trêve, rester en l'état, les deux partis conservant leurs possessions et positions respec-

(1) Fils ainé de Philippe de Valois, qui fut plus tard le roi Jean.

tives. Ainsi les Anglais assiégeant Vannes pouvaient laisser des troupes devant cette place, mais la ville devait être mise en dépôt entre les mains des deux légats. La trêve, dans ces conditions, fut signée le 19 janvier 1343, au prieuré de la Magdeleine de Malestroit.

Si l'on avait livré la bataille, — malgré les quarante mille hommes de Philippe de Valois, on eût eu évidemment devant Vannes une première édition de Créci ; Charles de Blois, très brave, y fût resté. Sa mort aurait-elle mis fin à la guerre de Bretagne ? Rien de moins sûr, d'autant que Jeanne de Penthièvre pouvait se remarier. Mais, le roi de France, qui avec sa grosse armée se voyait déjà vainqueur, quelle raison le fit renoncer à la bataille ? Les deux armées, selon certains chroniqueurs, souffraient fort de la saison et de la disette : bons motifs pour abréger une campagne d'hiver, non pour lâcher une victoire, fin désirée et couronnement de cette campagne.

Quant aux motifs d'Edouard III, ils sont plus aisés à pénétrer. La disproportion entre ses forces et celles du roi de France l'inquiétait beaucoup : témoins les appels réitérés de recrues et de secours qu'il lançait en Angleterre avant, même après la conclusion de la trêve de Malestroit, entre autres, par ses mandements des 20 décembre 1342, 3 et 26 janvier et 1er février 1343, — ordres pressants de lui faire passer en Bretagne de nouvelles forces, « attendu, disent ces mandements, qu'un prompt secours « de nos fidèles sujets nous est absolument nécessaire, en face « de la puissance supérieure de nos ennemis (1). »

D'après la date de ses deux derniers mandements, Edouard III semblait croire, malgré la trêve, à une reprise des hostilités. Il n'en fut rien. Philippe de Valois, avec le gros de son armée, rentra en France. L'armée anglaise se dispersa également, regagnant son île plus ou moins directement par divers chemins, sauf les barons et chevaliers guerroyeurs, Anglais et Français, qui, pour se consoler de cette bataille manquée, allèrent en chercher une autre en Espagne, où l'on disait qu'une grande journée avait été

(1) « Quia festinus accessus ipsorum fidelium nostrorum ad nos esset nobis, propter superfluentem inimicorum nostrorum potentiam, summe necessarius. » (Mandement du 26 janvier 1343.) Voir les mandements des 28 décembre 1342 et 3 janvier 1343 dans Rymer édit. 1740, II, 4e partie, p. 139-140 ; et ceux des 26 janvier et 1er février, 1343 dans Rymer, édit. 1816, II, 2e part., p. 1218, 1219.

assignée entre les Maures et les chrétiens pour le 11 avril suivant.

Le roi d'Angleterre s'embarqua à Brest en février 1343, peut-être même dès la fin de janvier, avec sa suite et sa maison militaire, accompagné, sur un des vaisseaux de sa flotte, par la comtesse de Montfort et son fils âgé de trois ans, unique espoir du parti depuis la captivité de son père, et dont on tenait à mettre la personne à l'abri de toutes les entreprises, de tous les coups de main de ses ennemis.

Précaution qui faillit le perdre, comme Edouard lui-même faillit ne pas revoir son royaume. Au sortir de Brest, sa flotte, saisie par une tempête furieuse, interminable, vit nombre de ses vaisseaux brisés, engloutis, les autres dispersés, errant au loin sur les mers; la nef royale lancée jusqu'aux côtes d'Espagne, ballotée cinq semaines durant par la vague, dit un chroniqueur, avant de pouvoir toucher l'Angleterre, où le roi prit terre enfin le 1er mars, au port de Weymouth (comté de Dorset), pendant que Jeanne de Flandre abordait aux côtes Du Devonshire (1).

Sur cet incident de sinistre augure se clôt la première période de la guerre de Bretagne.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(1) Voir, entre autres, Adam de Murimouth, édit. Hog., p. 145, et Knighton, dans Twysden, col. 2583.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

—

REPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler. — Tome Ier, 2e fascicule, Rennes, Plihon et Hervé, éditeurs, 1886. — In-8o.

M. René Kerviler poursuit l'œuvre gigantesque qu'un Breton seul est de force à achever ; tout autre que lui se pourrait effrayer, voyant que le 2e fascicule, les 368 premières pages de son livre ne l'ont pas conduit à la fin de la lettre A ; mais il est de la race de ces Bénédictins qui mirent un labeur infatigable au service de la science et de la vérité, il a foi ardente dans le succès de son entreprise, et, la Providence souriant à ses efforts, il fera, pour notre Bretagne, plus et mieux que n'a fait Littré pour la langue française.

Au paragraphe « Gravures » de l'article « Anne de Bretagne, » la *Bio-Bibliographie* renvoie, pour plus amples explications, à l'*Iconographie bretonne* de M. de Surgères. La première partie de ce dernier travail (A à BR) vient de paraître dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes ;* écrit avec érudition et autorité, il présente un vif intérêt et deviendra, lui aussi, une source de bien précieuses informations. Je tiens à saluer l'heureuse coïncidence qui nous met aux mains, en même temps, ces deux monuments du savoir breton et grâce à laquelle les chercheurs de l'avenir n'auront rien à désirer.

Le 3e fascicule de M. Kerviler est des mieux remplis. Je n'aurais pas cru qu'un si grand nombre de personnes distinguées pût tenir dans un si court espace alphabétique. De AH à AV, près de quatre cents noms sont relevés par l'auteur ; noms de princes, comme les quatre ducs Arthur et la duchesse Anne ; noms de savants, de magistrats et de poètes, comme les jésuites André et Ansquer, le jurisconsulte d'Argentré, les poètes Anneix de Soucenel et François Auffray, Madame Audouyn de Pompéry, spirituelle épistolière, l'écono-

miste Audiganne, le bénédictin Audren de Kerdrel et son petit neveu, l'éloquent sénateur, l'archéologue disert qui préside aux destinées de l'Association Bretonne ; noms de familles nobles et bourgeoises, où vertus et talents sont héréditaires, les d'Andigné, dont la branche bretonne ne le cède pas à la branche angevine, les Angebault, dynastie de pieux avocats qui était digne de compter dans ses rangs un éminent évêque, les de l'Angle, les Anizon, les Arondels, les Aubrée et vingt autres, décrites et détaillées à ce point, que le plus ignoré, le plus modeste arrivent au grand jour de la renommée. Les pseudonymes mêmes ne mettent pas à couvert de l'investigation ; le nouveau Quérard retrouve le visage sous le masque, perce à jour le mystérieux *Antoine de Nantes* et Mesdemoiselles d'Arvor pourront imiter Madame Vattier d'Ambroyse, que les lauriers de l'Académie française ont encouragée à dépouiller l'incognito.

Aucun des répertoires, anciens ou modernes, d'histoire générale ou particulière, n'a été exempt d'erreurs ; elles fourmillent, souvent volontaires, dans Bayle, dans l'*Encyclopédie,* dans Larousse ; on en trouverait jusque dans ces archives du bibliophile, les *Anonymes* de Barbier, l'indispensable *Manuel* de Brunet. M. Kerviler doit, sans doute, à son goût des sciences pures, non moins qu'à son immense érudition, et à sa méthode de travail, d'avoir fait si peu d'omissions, commis si peu d'inexactitudes. J'ai relevé deux de celles-ci, et lui soumets humblement mes critiques, pour légères qu'elles puissent être, et malgré qu'il soit assez plaisant de voir un écolier corriger son maître.

Article Audierne. — A la liste des ouvrages de l'ancien provincial des capucins de Bretagne il convient d'ajouter le suivant, que M. de Kerdanet mentionne, et, d'après lui, mais sans l'avoir vu, M. Saulnier dans la *Biographie Bretonne : Lettres diverses, ou sur différents sujets, divisées en trois parties...* A Rennes, chez Julien-Charles Vatar, 1774, in-12, de x-106 p. Le titre porte que l'ouvrage est divisé en trois parties, mais la première, qui « développe l'esprit de Bayle dans son *dictionnaire historique et critique* » parut seule en 1774 ; les deux autres parties annoncées furent publiées, l'année suivante, dans les *Lettres instructives et familiaires d'un théologien à son curé,* que mentionnent M. Kerviler et ses prédécesseurs. Ce qui fait la curiosité du volume de 1774, qu'un hasard heureux a mis en ma possession, c'est l'épître dédicatoire à la ville de Morlaix « heureuse cité, portion chérie de la belle province de Bretagne, » où le P. d'Audierne nous annonce qu'il vit depuis plus de trente ans ; ce sont aussi les appro-

bations et permissions, bien antérieures à la publication du livre, puisqu'elles furent données à Rennes, à Saint-Malo et à Paris pendant les mois de septembre 1771 à août 1772, par le P. Emmanuel de Rennes, d'abord provincial, puis lecteur de théologie ; le F. Augustin de Saint-Malo, passé du rang de *définiteur* et gardien des capucins à celui de provincial, et le F. Aimé de Lamballe, ministre général de l'ordre. Ces petits renseignements, appuyé sur des dates, peuvent ne pas être inutiles pour l'histoire des Capucins de Bretagne, parfois rivaux, en science, des Bénédictins.

Article Aubépin. — Quelques notes biographiques auraient bien fait sur le bon et spirituel colonel, vétéran des guerres de l'Empire et de la conquête d'Alger, qui s'appelait Le Lieurre de l'Aubépin, et non d'Aubépin ; j'aurais souhaité aussi une indication bibliographique un peu moins sommaire de ses *Pensées et Souvenirs*.

Mais je m'arrête, je m'en voudrais de chercher, sans succès, la petite bête ; M. Kerviler ne donnera pas grand ouvrage aux Saumaises futurs. J'ai nommé Bayle tout à l'heure ; comme épigraphe à ce second fascicule, à ce qui a précédé et à ce qui suivra, je mettrais volontiers ce jugement d'un prêtre (l'abbé Hauteville), sur l'auteur du *Dictionnaire critique :* « Esprit subtil, adroit, souple, et susceptible de toutes les « formes, il n'y avoit point de matière, quelque abstraite qu'elle fût, « où il ne pénétroît. La nature l'avoit fait métaphysicien (il faudrait « dire ici mathématicien) ; ce qui est rare, il a joint à ce talent, qui « n'en souffre guère d'autres, un sçavoir étendu, curieux et choisi. »

Olivier de Gourcuff.

—

LE LITTORAL DE LA FRANCE, 4e Partie : De La Rochelle à Hendaye ; par V. Vattier d'Ambroyse (Ch. d'Aubert). — Victor Palmé, 1887. — Grand in-8° de 500 pages, avec nombreuses gravures tirées à part ou intercalées dans le texte.

En présentant aux lecteurs de la *Revue de Bretagne* les trois premiers volumes de cette importante publication, qui a été honorée des suffrages de l'Académie française et dont une notable partie a été consacrée à nos côtes bretonnes, je leur disais qu'elle se recommande à

eux à une foule de titres : l'un des principaux, à mes yeux, c'est que l'auteur est une de leurs compatriotes : une brestoise qui a pris un nom masculin à l'origine, dans la crainte qu'on ne critiquât sévèrement son audace d'avoir entrepris pareil labeur ; mais le succès a bien vite enhardi son courage et Madame Valentine Vattier, dont la faculté d'assimilation pour les matières techniques les plus ardues est véritablement extraordinaire, signe aujourd'hui son livre de son propre nom. Après nous avoir promené sur les côtes normandes, bretonnes et vendéennes, voici maintenant les côtes gasconnes, le long desquelles elle nous conduit pas à pas de La Rochelle à Hendaye, avec un véritable luxe de renseignements historiques, archéologiques, biographiques, artistiques, statistiques, économiques et techniques de toute sorte. Tout cela est puisé aux sources les plus sûres et les plus modernes, et trié, mis en œuvre, agencé avec un goût parfait. Des vues de monuments, des panoramas, des portraits, des vues de mer, des plans, des coupes d'ouvrages, des cartes, viennent à chaque pas préciser le texte et lui apporter, avec l'illustration, un supplément de clarté : 243 gravures dans le texte, 68 planches hors texte et 6 cartes géographiques concentrées dans un volume de 500 pages ! C'est vraiment le comble du luxe pour un ouvrage illustré : je ne m'en plaindrai certainement pas, mais je dois reconnaître qu'il est difficile que, dans un tel nombre, toutes les gravures soient également irréprochables. Quelques-unes m'ont paru moins soignées que leurs voisines et que les précédentes : j'appelle sur ce point l'attention des éditeurs, car il vaudrait mieux, dans les deux volumes qui doivent suivre, sur les côtes de la Méditerranée et de l'Algérie, rejeter résolument quelques dessins, pauvres d'intérêt, que de tout prendre pour faire masse. Les 99 centièmes sont parfaits, le dernier centième doit l'être aussi.

Chemin faisant, à propos du port de Bordeaux et de l'avenir de la navigation de la Garonne, Madame Vattier est amenée à parler du gigantesque projet de *Canal maritime des deux mers,* que la Société d'Etudes de travaux français a repris après l'abandon par M. Duclerc de son premier projet. Ce sujet important, si fécond en conséquences nombreuses pour l'avenir industriel et commercial de la France, et pour la sécurité de notre défense nationale en cas de guerre maritime, pourrait être développé davantage et Madame Vattier en aura tout naturellement l'occasion en retrouvant à Narbonne, sur les côtes méditerranéennes, l'autre extrémité du canal. Ayant largement collaboré aux derniers projets que je suis autorisé en ce moment à défendre devant

les commissions officielles d'examen, je me ferai un plaisir de lui fournir tous les éléments d'une étude plus complète et de la mettre à même de ne rien négliger pour élever à nos régions maritimes françaises un monument irréprochable.

RENÉ KERVILER.

—

ETUDES SUR LES MISÈRES DE L'ANJOU AUX XVe ET XVIe SIÈCLES, par M. André Joubert, lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Angers et Paris, 1886. — In-8° de 368 pp.

Le nouveau volume de M. André Joubert se compose de dix notices ou chapitres isolés et d'une douzaine de documents inédits publiés en pièces justificatives. Chacune des notices renferme aussi, en analyse, en extrait ou même *in extenso*, un grand nombre de documents inédits des XVe et XVIe siècles. Ces documents, ces notices sont, comme tous les travaux de l'auteur, une véritable mine de faits et de choses curieuses, non seulement pour l'histoire de l'Anjou, mais pour l'histoire des mœurs en France au moyen-âge.

En dépit du titre du volume, les « Misères de l'Anjou » — et nous en sommes enchantés — n'en occupent qu'une partie. Les causes spéciales de misère au moyen-âge, c'est la fréquence des guerres, soit civiles soit étrangères, et la fureur des épidémies. Sur les ravages causés par le premier de ces fléaux, M. Joubert donne ici quatre notices, toutes principalement relatives aux guerres de religion du XVIe siècle : *les Misères de la guerre en Anjou et les doléances des habitants ; — René de la Rouvraye, dit le Diable de Bressault (1560-1572) ; — Le Pique-Mouche (1592) ; — Les exactions de la garnison du Plessis-Bourré sous la Ligue (1593-1596)*. L'autre fléau ne peut dans le volume réclamer qu'un chapitre — *les Ravages de la peste en Anjou*, — qui se rapporte aussi principalement au XVIe siècle.

La première notice du volume : « *les Gueux en Anjou, leurs mœurs et leur langage,* » est une étude très intéressante, pleine de renseignements curieux ; on y voit entre autres (en 1498) un juge, Pierre de Pincé (peut-être le père du constructeur de l'admirable hôtel Pincé encore debout à Angers) protégeant les Bohémiens contre le corps municipal d'Angers et menaçant de faire « traîner en prison »

un échevin qui voulait interdire à ces nomades l'entrée de la ville (p. 6-8). Mais ces *Gueux*, malgré leur nom, ne sont rien moins que misérables : en réalité ils constituent une puissante et redoutable corporation de mendiants-filous, en qui de beaucoup prédomine la dernière qualité. Leurs chefs ou rois étaient de puissants personnages, témoin ce Ragot, dont parlent Rabelais, du Fail, Tahureau, roi des gueux dans la première moitié du XVIe siècle, d'une famille qui avait fourni un maire à Angers : « gueux qui avoit salle et chambre tapis- « sée, se servoit de vaisselle d'argent, » et dont les enfants fort riches, « pourveus avec des plus notables et fameuses personnes » étaient vers 1560 en passe de devenir gentilshommes (1).

La misère, on le voit, n'a rien à faire là. Rien non plus dans ce *Procès de sorcellerie* de 1508, dont M. Joubert nous donne le curieux procès-verbal. — Quant aux trois dernières études du volume — *Délits, crimes et supplices dans le Craonnais au* XVe *siècle*, — *Procès de Grégoire le Taillandier* (1501), — *Procès de Guillemine la Robelotte* (1501-1502), — elles intéressent à un haut degré l'histoire des institutions judiciaires. Les deux dernières possèdent même un autre genre d'intérêt : elles constituent un drame criminel aussi noir, aussi scélérat, aussi chargé d'incidents et de complications de toute sorte que n'importe quelle des grandes causes d'assises dont les journaux repaissent chaque jour la curiosité haletante de leurs lecteurs et dont les conteurs en vogue font volontiers le fond de leurs romans.

A quoi tient la destinée ! Si Grégoire le Taillandier était venu au monde trois siècles et demi plus tard, il aurait eu cent coudées. Pour avoir devancé son époque, il est resté enfoui dans l'obscurité. Je voudrais, en m'aidant des documents publiés et commentés par M. Joubert, contribuer à réparer cette injustice. Le temps me manque pour cette œuvre pie ; à peine me sera-t-il possible de donner une faible idée de ce cœur incompris.

Fournier et boulanger de profession, il se contenta d'abord d'être un petit voleur, chipant à droite, à gauche, des moutons, des oisons et des « poulailles. » Bientôt il sortit de l'ornière et donna carrière à son génie. Il était marié, mais sa femme lui plaisant peu, il s'éprit de celle de son voisin, Guillemine la Robelotte, et de concert avec elle il empoisonna d'abord sa propre moitié, la pauvre Janine, puis la moitié

(1) Voir ce qui en est dit dans l'édition des *Propos rustiques* de Noël du Fail, publiée chez Lemerre ; Paris, 1878, p. 203-204.

de Guillemine, c'est-à-dire son mari, René Geslin. Nous avons la composition du poison, il est original : c'est une mixture de feuille de nerprun et de poudre de crapaud, obtenue en rôtissant ou plutôt faisant sécher ce batracien au four, puis le réduisant en poudre et le pilant avec le nerprun. On en mit dans la soupe de Janine qui en mourut six mois après. Sur Geslin l'effet fut plus rapide ; mais il fut activé par une effroyable volée de bois vert que lui octroya généreusement l'un des amis de Grégoire et qui fit peut-être bien sur lui plus d'effet que le poison. Grégoire et Guillemine alors unirent leurs destinées ; mais bientôt la justice du chapitre d'Angers les happa (toujours les cléricaux !) : Grégoire et Guillemine s'échappèrent nombre de fois de leur prison, mais furent toujours repris, et après force péripéties extrêmement drôles, ils finirent tragiquement tous les deux, l'un au bout d'une corde, l'autre sur un bûcher. Je conseille aux âmes sensibles et aux amateurs d'émotions fortes de lire leurs aventures dans le livre de M. Joubert, ils s'en trouveront bien, elles ont une saveur particulière.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Fin de l'année 1886. — Changement de résidence de la *Revue de Bretagne et Vendée*. — M. Bloquel de Croix de Wismes. — M. le comte de Falloux. — Service pour le repos de l'âme de M. Athanase de Charrette. — Mme Boutillier de Saint-André. — Union de Mlle Alix de Kergariou avec M. le Vicomte Hersart de la Villemarqué. — Menhirs de Carnac. — Tableau commémoratif de la cérémonie d'inauguration du monument de Dom Lobineau. — Saint Yves.

— Eh mon Dieu ! oui, elle est partie pour le terrible inconnu, cette année 1886, cette grande défunte sur laquelle beaucoup avaient fondé de si riants espoirs. Elle est partie, emportant dans sa course vagabonde nos plus chères affections, nos plus doux rêves, nos plus belles illusions. Elle est partie, et, c'est à peine si l'an nouveau s'est montré à la fenêtre, que déjà nous demandons au cadran d'or de cet avenir éphémère, un ciel plus pur, des jours plus ensoleillés. Mais laissons là ces préoccupations, aussi bien la sphère dans laquelle cette chronique est appelée à évoluer ne doit renfermer que des faits se rapportant à la simple période écoulée depuis le dernier numéro de cette *Revue*. Depuis ce moment, un changement important a été apporté. La *Revue de Bretagne et Vendée* a changé de séjour et a transporté son domicile à Saint-Brieuc. Mais qu'elle voie le jour sur les bords enchanteurs et magnifiques de la Loire ou sur les riches côteaux de Saint-Brieuc, elle n'en restera pas moins l'organe fidèle de ces deux sœurs sublimes, la Bretagne et la Vendée, dont les martyrs ont mélangé le meilleur de leur sang pour les mêmes causes et les mêmes espérances. Ce n'est donc pas un changement, puisque les intentions, le but, les cœurs sont les mêmes, c'est un anneau de plus ajouté à la chaîne de nos communes pensées.

— En commençant cette chronique, nous voulons nous conformer à un usage pieux, cher à nos campagnes armoricaines, où, souvent, avant de se livrer à la joie, l'on songe à ses pauvres trépassés. La mort, comme l'a dit une chronique de cette *Revue*, ne prend jamais de vacances, sans cesse elle fauche de nouvelles victimes. Saluons les âmes parties avant nous et qui nous ont devancés dans l'éternel séjour. Un simple souvenir à ceux qui ne sont plus. M. Bloquel de Croix de Wismes, un de nos plus savants et spirituels compatriotes qui avait eu la douleur de perdre son fils aîné, M. Armel de Wismes, au mois

de mai dernier, vient de succomber à son tour, à Nantes, ne survivant ainsi que quelques mois à son fils bien-aimé. M. Bloquel de Croix de Wismes était un archéologue des plus distingués et avait un goût très vif pour les arts ; à ces mérites, il joignait encore les plus rares qualités du cœur, aussi laissera-t-il parmi ceux qui ont eu l'honneur de le connaître, les meilleurs et plus sympathiques souvenirs. M. Le Baron de Wismes appartenait à l'une des plus anciennes familles d'Artois. Sa mère était née Bonne-Thérèse de Polignac d'Argens. Il possédait encore le château de Wismes aux environs de Saint-Omer. Cette terre qui avait appartenu à la maison de Montmorency est dans la maison de Wismes depuis près de 250 ans. M. de Wismes laisse de son mariage avec Mlle de Bruc, trois fils dont l'un est prêtre.

— Encore un dernier souvenir à cette illustre personnalité, M. le Comte de Falloux, décédé le 6 janvier 1886, dont le service anniversaire a été célébré le 14 janvier, en la cathédrale d'Angers, avec la plus grande solennité. Un grand nombre d'amis étaient venus, avec la famille du si regretté défunt, représentée par M. le Comte Georges de Blois, MM. Edgard et Antonin de Baracé, M. le Vicomte de Blois, M. le Marquis de Kernier et son fils, joindre leurs prières à celles de l'Eglise.

— Un service du bout de l'an pour le repos de l'âme de M. Athanase de Charette, fils du vaillant général, a été célébré le 12 janvier à l'église de la Magdeleine, à Paris. Une assistance nombreuse était présente. On y remarquait beaucoup d'anciens zouaves pontificaux et de combattants de 1870-1871. Quand ses anciens soldats défilèrent devant lui, par leur présence, évoquant de glorieux souvenirs, faisant éclater leur sympathie, donnant ainsi le gage de leur dévouement, le Général, ému en leur serrant la main, avait pour chacun un mot touchant de remerciement.

— Enfin, saluons cette noble Vendéenne, Mme Boutillier de Saint-André, qui s'éteignait ces jours-ci dans ce château de Landebaudière, ancienne demeure des Gouffier de Boisy et des La Rochejacquelin, où le généreux Bonchamps vint un jour panser ses blessures, au temps de la grande guerre, et où séjourna de même, quelque trente ans plus tard, la duchesse de Berry, alors que les Vendéens en avaient fait leur quartier général.

La famille Boutillier de Saint-André est une des plus anciennes de la Vendée. Plusieurs de ses membres ont occupé avant la Révolution des charges distinguées dans la magistrature du pays. Dans son histoire *De la Vendée militaire*, M. l'abbé Deniau rapporte un fait qui mérite d'être raconté. M. Marin Jacques-Boutillier de Saint-André, avocat au Parlement de Paris, qui fut successivement juge sénéchal de la ville et baronnie de Mortagne, député à l'Assemblée Législative, était encore, en 1792, Président du Tribunal du district de Cholet, lorsqu'il fut destitué pour cause d'incivisme. C'était là un *laisser-passer* pour la Guillotine.

M. de Saint-André répondit à ce procédé d'injurieuse défiance par un acte d'héroïque générosité. A la suite des premières victoires des Vendéens, les habitants de Mortagne qui s'étaient le plus signalés par

leur *sans-culotisme*, avaient été emprisonnés dans l'ancien couvent des Bénédictins. Exaspérés par les atrocités de leurs adversaires, les Vendéens projetèrent de les massacrer. M. de Saint-André en fut instruit, et, de concert avec de Mlle de La Tremblaye et M. de Boishuguet, intervint en faveur des « patriotes » et empêcha le massacre.

Cette belle action, cependant, ne l'empêcha pas d'être bientôt arrêté et emprisonné à Nantes. Ici se place un détail horrible : Quand M. de Saint-André comparut devant le tribunal révolutionnaire, un des plus acharnés à l'accuser était précisément un de ceux auxquels il avait sauvé la vie. Comme M. de Saint-André lui rappelait ce fait : « Eh « bien ! s'écria le misérable, c'était là que je t'attendais. Si tu m'as « sauvé la vie, cela prouve que tu étais royaliste, puisque c'est à ta « sollicitation que les royalistes m'ont fait grâce. »

C'est ignoble, odieux, tout ce que l'on voudra, mais c'est dans la tradition Jacobine et absolument digne de la République éminemment *Athénienne* de ces temps-là.

Inutile d'ajouter que M. de Saint-André, fut condamné à mort et exécuté sur la place du Bouffay le 11 avril 1794. Sa femme, Mme Renée Boutillier de la Chèze, également incarcérée, mourut de misère dans la prison du Calvaire à Angers.

— Après ces devoirs rendus à nos morts, et, en suivant le cours rapide et capricieux de la vie où se heurtent dans un chaos apparent les impressions les plus diverses,n ous voilà transportés, un de ces derniers lundis, dans la charmante petite chapelle du couvent de Saint-François, près Morlaix, contigu au château de Lannuguy qui appartient à Mme la comtesse O. de Kergariou. Ici nous sommes en pleine fête, en pleine joie. On y célébrait l'union de Mlle Alix de Kergariou avec M. le Vicomte Pierre Hersart de La Villemarqué, fils de notre illustre compatriote, et cher collaborateur, M. le Comte Hersart de La Villemarqué, membre de l'Institut.

Les témoins de la mariée étaient M. le général Le Flô, ancien ambassadeur de France en Russie, vieil ami de la famille, et M. le Comte de Bondy, ancien ministre plénipotentiaire, son oncle.

Les témoins de M. Pierre de La Villemarqué, étaient M. le Vicomte Eugène de Laz, et M. Arthur de la Boulinière, capitaine au 7e dragons.

La bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux par le digne et sympathique recteur de Saint-Martin de Morlaix, M. l'abbé Bernard, qui a célébré le Saint Sacrifice.

M. l'Archiprêtre, curé de Sainte-Croix de Quimperlé, en prononçant l'allocution d'usage, a, dans une de ces touchantes homélies dont il a le secret, esquissé d'une main délicate et légère, avec une grande finesse de pinceau, les titres de distinction et d'honneur des deux familles. Il ne pouvait oublier de rendre au lettré éminent, au plus illustre des bardes Bretons un juste tribut d'hommage : il s'en est merveilleusement acquitté.

Le célèbre organiste de la cathédrale de Saint-Brieuc, M. Collin, tenait l'harmonium à cette brillante cérémonie où s'est fait entendre une cantatrice de grand talent qui a ravi l'assistance, appartenant à

la haute Société de Brest, Mme Burnett-Stears, née de Trobriant, qui a révélé les trésors de mélodie de sa belle voix de Mezzo-Soprano dans l'admirable interprétation de l'*Ave Maria* et de l'*O Salutaris*.

Pendant la cérémonie, on reçoit un télégramme de Rome ainsi conçu :

« Le Saint-Père envoie Sa bénédiction aux nouveaux époux. »

Pendant que ces deux vieilles familles procèdent à la célébration de cette heureuse union, suivant les traditions de foi et d'honneur, des Bretons de vieille roche, avait lieu à Saint-Louis de Lorient le mariage de Mlle Souvestre, pianiste *di primo cartello*, avec M. Sinoir, le virtuose si aimé des Lorientais. La gracieuse mariée est la nièce propre d'Emile Souvestre, ce poète Breton, ce romancier populaire, aux récits d'une mélancolie douce et charmante.

— Si la *Porte-Prison* de Vannes, n'a pu échapper à la pioche des barbares démolisseurs, l'autorité supérieure voudrait au moins faire quelque chose pour ces menhirs infortunés de Carnac. Dieu sait si toutes les variétés de Vandales, depuis l'architecte patenté, jusqu'à l'humble et modeste habitant des bruyères mystérieures de Carnac, ont travaillé à faire disparaître ces antiques et précieux vestiges, témoins des anciens âges de l'histoire Armoricaine. Ce vandalisme va prendre fin, c'est du moins ce que nous fait espérer M. le Préfet du Morbihan, qui vient de prendre un arrêté aux termes duquel « une « enquête est ouverte sur l'utilité publique du projet d'expropriation, « en vue de leur conservation, des monuments mégalithiqnes de Carnac « non acquis par l'Etat. » Une commission composée de sept membres, a été nommée pour procéder à cette enquête. Tout est donc pour le mieux, tout est sauvé, et, par suite, les trop peu nombreux anti-vandales, pourront éprouver, une fois au moins, dans leur existence agitée, une joie sans mélange au milieu des tribulations sans nombre qui leur sont infligées.

— La question des monuments mégalithiques, nous amène tout naturellement à parler de cet homme illustre, Dom Lobineau, qui a écrit l'histoire de ce pays de granit. Lui aussi, avait été l'objet d'une odieuse profanation, ses cendres avaient été dispersées aux quatre vents du ciel, ses os jetés aux chiens par les mains sacrilèges des sauvages de 1793. Tout semblait dit sur sa mémoire, l'oubli paraissait peser sur lui dans son dernier sommeil. Mais, un jour, l'heure de la réparation a sonné, et, grâce à un prélat Breton, à Monseigneur Bouché, un Celte celtisant, un Breton qui a conservé intact, au fond du cœur, le culte de cette vieille Bretagne des anciens jours, avant l'annexion, Dom Lobineau a vu s'élever, en son honneur, au bord du flot grondant, sur les ruines de son ancienne demeure, un menhir surmonté d'une croix, double symbole de sa science et de sa foi.

La Bretagne aujourd'hui, fidèle à sa mémoire,
Dresse un menhir sur son tombeau,
Et met, — couronnement d'une tardive gloire, —
Un nimbe au front de Lobineau (1).

(1) Joseph Rousse.

Mais l'acte de réparation ne devait pas se borner à l'érection de ce monument granitique, il faut encore y ajouter l'éloge historique prononcé par M. de La Borderie, et enfin la physionomie exacte de cette cérémonie à laquelle assistait l'élite intellectuelle des départements de l'Ouest, et qu'a consacrée la gravure. Tout, en effet, devait concourir à remettre en lumière la gloire de Dom Lobineau et l'art de la gravure ne devait pas rester étranger à ce mouvement : il avait à reproduire l'aspect de cette assemblée de chrétiens, d'érudits groupés au tour d'un prince de l'Eglise. N'y avait-il pas là un puissant moyen de populariser un nom trop longtemps laissé dans l'ombre et l'oubli ?

M. Hyacinthe Caillière a eu cette pensée et il a voulu prendre sa part de la réparation, en éditant une œuvre intéressante tant au point de vue artistique, qu'à celui destiné à perpétuer un souvenir d'une cérémonie désormais historique. Il a obtenu de M. Decombe l'autorisation de reproduire par l'héliogravure le dessin original exécuté par M. Busnel pour le musée archéologique de la ville de Rennes.

Il nous a été donné d'admirer cette œuvre. « L'heure assignée à la « composition, dit M. Auguste de Foucaud, à qui nous empruntons ces « lignes que nous lisons dans le *Journal de Rennes,* est celle de la « sortie de l'église ; la tête du cortège arrive à la porte du champ des « morts, le groupe principal vient d'apparaître sur le parvis. Monsei- « gneur Bouché descend les degrés du temple, précédé de ses porte- « insignes, assisté de M. le chanoine Dubourg et de M. l'abbé Boixière ; « dans les rangs du clergé on distingue M. l'abbé Guillotin de Corson, « vice-président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, au « camail fourré d'hermine du diocèse de Rennes ; M. l'abbé Daniel, « curé de Saint-Sauveur de Dinan ; M. l'abbé Duro, curé de Plancoët, « le P. Robert, de l'Oratoire de Rennes.

« Derrière le pontife, car l'énumération ne saurait qu'être abrégée, « M. Arthur de la Borderie, membre correspondant de l'Institut, qui « va tout à l'heure, dans un magnifique langage, faire « avec son « cœur et son amour de la vérité » l'éloge historique de Dom Lobineau. « A ses cotés immédiats, M. Decombe, alors président de la Société « Archéologique d'Ille-et-Vilaine ; M. L. Prud'homme, délégué de la « Société Archéologique des Côtes-du-Nord ; à leur suite, M. Lemei- « gnen, vice-président de la Société des Bibliophiles bretons ; M. Robert « Oheix, membre du bureau de l'Association Bretonne ; M. Rousse, « du conseil des Bibliophiles, et bien d'autres qu'on reconnaîtra sous « les traits tracés par une plume alerte et habilement conduite.

« L'œil se repose agréablement sur cette ordonnance harmonieuse, « pleine de lumière et de vie. Dans la minutie des détails, on se plaît « à examiner l'heureux contraste entre le paysage tranquille et la foule « mouvante, les types divers reproduits par un dessinateur conscien- « cieux : au premier plan, le mendiant breton avec le bissac sur « l'épaule ; et cette mère essayant en vain de persuader un enfant « têtu qui n'a nul souci de la pompe déployée devant ses yeux, n'est-ce « pas comme un fragment emprunté à une scène flamande ? Un peu

« partout les « Jaguaises » à la coiffure pittoresque qui rappelle le « casque romain, et les excursionnistes accourus des pays d'alentour ; « sur tous les points, les oppositions qui font le charme.

« Dans un compartiment spécial, à droite, qui a le mérite de faire « disparaître le soubassement d'une église sans caractère architectural, « se profile la silhouette de l'abbaye de Saint-Jacut. Cette construction « nouvelle n'appartient pas à l'Ordre de Saint-Benoît ; elle est la pro- « priété d'une congrégation religieuse du diocèse des Côtes-du-Nord.

« Au bas de la composition, dans un cartouche circulaire, le mo- « nument commémoratif tel qu'il est réellement exécuté, suivant l'idée « fournie par Monseigneur Bouché à M. Y. Hernot, sculpteur à Lan- « nion ; sur cette pierre massive, au caractère celtique et chrétien, « l'inscription en lettres onciales : « *Domni Lobineau crux.* » Quatre « bornes entourent le menhir, reliées par des chaînes.

« Dans le clair du ciel, à gauche, les armes de Monseigneur l'évêque « de Saint-Brieuc : D'hermines à trois faces de gueules à la Vierge de « Rostrenen au naturel brochant sur le tout. »

Cette gravure doit populariser le nom et l'œuvre du savant historiographe qui « a élevé en l'honneur de sa race un monument grandiose, « au grand serviteur de la patrie bretonne. » La ville de Rennes songerait, dit-on, à donner, son nom à une de ses voies urbaines. Cette décision serait une satisfaction donnée au sentiment public. Déjà, au commencement du siècle dernier, les Etats dans leur reconnaissance et leur admiration, votaient une subvention, considérable pour l'époque, de 20,000 livres pour l'impression de l'*Histoire de Bretagne*. Les récompenses nationales ne sont pas aujourd'hui toujours décernées avec une si intelligente libéralité.

— Puisque nous venons de nous entretenir du tombeau de Dom Lobineau, passons à celui que veut édifier encore notre infatigable prélat de Saint-Brieuc, à saint Yves, cette autre gloire nationale Bretonne. Voilà un saint qui devra certes faire un jour le meilleur accueil à Monseigneur Bouché, pour les soins extraordinaires apportés par Sa Grandeur à l'édification d'un monument terrestre, à la glorification de ses vertus. Nous avouons nous-même avoir un petit faible pour saint Yves, qui fut dans notre existence notre deuxième patron. Le premier fut saint Martin, patron des cavaliers, arme dans laquelle nous avons parcouru notre principale carrière. On sait que sainte Barbe est la patronne des Artilleurs. On ne connaît pas le patron de l'Infanterie : il faudrait, sans doute, chercher peut-être son saint dans l'Eden Celtique : nous livrons cette grave question aux méditations de nos savants Collaborateurs.

R. DE PARPOULIK.

ÉTUDES SUR LES ÉCRIVAINS BRETONS

—

ÉMILE SOUVESTRE

ET

LA BRETAGNE

Il en est de la littérature comme du monde. On y a ses passions, ses amours, ses haines, ses indifférences, ses antipathies, ses sympathies. Les impressions varient évidemment, d'ailleurs, suivant les individus qui les éprouvent ; car chaque esprit, comme chaque siècle, a sa mesure d'après laquelle il juge les autres, soit en les rapetissant, soit en les élevant à son propre niveau. Pour ne parler que des contemporains, Victor Hugo transporte bien des gens, Zola les exaspère, Coppée les endort, Renan les choque, Theuriet les charme. Je voudrais aujourd'hui parler d'un charmeur. De toutes les sympathies littéraires que j'ai ressenties, la première en date peut-être, la plus fraîche par suite, et l'une des plus vives, à coup sûr, a été pour Émile Souvestre. Mon enfance a été bercée au son des merveilleuses légendes du *Foyer breton ;* et les détails de beaucoup de ces récits, de la *Groac'h de l'Ile du Lok* ou de *Peronnik l'Idiot,* par exemple, me sont restés gravés dans la mémoire en traits d'un incomparable relief. Plus tard, j'ai compris, en relisant ce livre, qu'il y a là autre chose que de simples contes, je veux dire le tableau fidèle, naïf et lumineux des usages, des superstitions et des mœurs de la Bretagne ; et je me suis mis à aimer Émile Souvestre, comme il a aimé son pays. Prononcer ce nom de Souvestre, n'est-ce pas, en effet, évoquer la Bretagne *bretonnante,* la vieille Bretagne avec ses landes sauvages parsemées de *menhirs,* ses genêts d'or ondoyant au souffle du vent des grèves, ses paysans aux vestes brodées, ses *discrevellerrs* au ton grave et ses

marvailherrs facétieux (1) ; la Bretagne qui survit malgré tout, celle que Souvestre a peinte et que Brizeux a chantée.

Les détails de la vie d'un auteur sympathique excitent naturellement l'intérêt. On aime à l'accompagner dans sa course, à respirer son atmosphère, à savoir vers quelles Iles Fortunées sa barque a vogué et sur quels écueils ses illusions ont fait naufrage ; on aime à connaître les milieux qu'il a traversés, à examiner l'influence souvent décisive, toujours considérable qu'ils ont eue sur son caractère et sa vocation, à suivre les évolutions successives d'un talent qui tour à tour se dessine, s'affirme, grandit et s'impose. — A l'égard d'Émile Souvestre, la tâche est avancée, sinon accomplie. Dans la préface des *Derniers Bretons,* il a retracé lui-même les péripéties de ses débuts littéraires ; et sa vie, résumée par le directeur du *Magasin Pittoresque,* M. Edouard Charton, dans un article consacré à la mémoire de ce collaborateur assidu (2), a été, de la part de M. Eugène Lesbazeilles, l'objet d'une étude aussi précise que consciencieuse (3). La notice débute par un véritable portrait à la plume.

On retrouvait dans Émile Souvestre, dit M. Lesbazeilles, les principaux traits de la nature bretonne : au physique, la haute taille du Léonais, la démarche lente, grave, presque solennelle ; le visage basané aux traits larges, tranquilles, sévères et encadrés d'épais cheveux tombants ; le regard et le sourire empreints d'une tristesse résignée ; au moral, la persévérance allant jusqu'à la tenacité, une volonté si forte que les autres facultés ne tentaient même pas de discuter avec elle, une mélancolie tournant parfois en amertume, mais plus souvent se fondant en douceur par l'attendrissement ; une profondeur de sentiments ne se trahissant que par de rares explosions ; de fortes affections et de fortes haines cachées sous des dehors calmes, et cédant la place, dans les moments de trêve, à une bonhomie naïve, à une touchante simplicité d'enfant (4).

Voilà bien, en effet, l'Émile Souvestre que l'on s'imagine d'après les lithographies ou les médaillons de son temps : tête de Celte penseur au profil de camée antique. D'un coup d'œil on embrasse toute sa carrière : on le devine dans sa jeunesse, se débattant contre la vie

(1) Les conteurs bretons se divisent en *discrevellerrs* et en *marvailherrs :* les premiers sont généralement impersonnels et pleins de solennité ; les seconds gais et inventifs.

(2) Numéro de décembre 1854.

(3) Il faut encore citer, pour être complet, le très banal éloge publié par M. Emmanuel Mével, à la suite de ses *Nouvelles bretonnes* (Paris, Forestier 1881).

(4) *Notice sur la vie d'Émile Souvestre,* page 8 (Paris, Michel Lévy, 1859).

avec de vagues aspirations et des rêveries de poète, puis entraîné par le torrent romantique, porté surtout vers le roman social par une pitié d'instinct pour les déshérités de l'existence, *Miserei,* comme le portait la devise inscrite sur son cachet ; on découvre en lui le cœur vibrant, l'esprit simple et sans subtilité, à la droiture mâle, à la rudesse native, et de la maturité jusqu'à la mort, le philanthrope pratique, l'honnête homme, l'écrivain sincère et convaincu, avec un peu de cette pesanteur que le terroir breton et l'austère sagesse de la vie de famille imprimèrent à ce talent robuste et sain. Figure attachante et noble dans la sérénité d'un calme rêveur.

Tel est le Souvestre du *Philosophe sous les toits,* à la fenêtre de la mansarde qui lui sert de cabinet de travail, entre sa petite table de sapin, son vieux fauteuil, et contre les murs, beaucoup de ses amis les livres. Peut-être a-t-on trop négligé pour lui le Souvestre des *Derniers Bretons* et du *Foyer breton.* C'est celui-là, pourtant, qui m'attire le plus. Quand je ferme les yeux, après avoir feuilleté ses légendes, il me semble parfois l'apercevoir très nettement dans quelque ferme de la Cornouaille ou du pays de Léon, assis au coin d'une grande cheminée de granit sur un banc de bois enfumé. Autour de lui toute une famille de métayers : l'aïeul, aux traits énergiques, aux longs cheveux ; le père, qui allume gravement à la braise du foyer le tabac mouillé de sa courte pipe faite avec la grosse pince d'un *poings-clos* (1) ; la ménagère, silencieuse et froide ; la *pennérèz* (2) accorte et rieuse ; et trois ou quatre enfants barbouillés de blé noir et de lait. Un vieux *chercheur de pain* (3) étend vers la flamme ses mains crevassées de rides, et, pour remercier ses hôtes, leur conte sur un ton rauque l'histoire de *Jean Rouge Gorge* ou celle de l'*Heureux Mao.* Dehors, à travers les grandes pierres, le vent souffle dans la lande avec des sifflements qui font songer à des bruits de voix ; dedans, la rafale rougit les tisons, l'ajonc jauni pétille, et la résine, serrée dans le grand chandelier de fer forgé, crépite en grésillant. Une lueur soudaine éclaire par instants toute la pièce, les dressoirs chargés d'assiettes, les *lits clos* à étages, les faces attentives des paysans et la tête intelligente de l'étranger. C'est la veillée dans son charme rus-

(1) C'est le tourteau ou crabe dormeur.

(2) La fille de la maison, « l'héritière. »

(3) *Klasker bara.* C'est la locution bretonne employée pour désigner les mendiants.

tique, et, chez l'observateur qui s'en pénètre, l'idée de la décrire est déjà née.

Mon Souvestre à moi, est donc, avant tout, un Souvestre inséparable de la Bretagne, qui a exercé sur sa vocation littéraire et sur son talent une influence primordiale. Démêler cette influence dans l'enfant, la constater dans l'homme et la faire éclater dans l'œuvre, tel est le but que je me propose. Il a été singulièrement facilité par une heureuse circonstance. Le hasard m'a mis en rapport avec un vieillard, M. Alexandre D..., qui a été au lycée le premier et le plus cher des amis de Souvestre, et qui, plus tard, l'a retrouvé dans la vie, aussi affectueux que par le passé. Le portrait que je vais essayer d'esquisser n'est donc pas seulement celui d'un Souvestre breton, mais encore celui d'un Souvestre raconté par un contemporain, et, jusqu'à un certain point, d'un Souvestre inédit, d'un Souvestre intime, d'un Souvestre anecdotique, d'un Souvestre en robe de chambre, et tout d'abord, d'un Souvestre en uniforme de collégien.

I

Charles Émile Souvestre était né le 15 avril 1806, à Morlaix, où son père remplissait, dans l'administration des Ponts et Chaussées, les modestes fonctions de conducteur. L'enfant fut élevé très simplement. Dès qu'il sût lire, les germes, dont l'éclosion devait un jour constituer sa personnalité, se manifestèrent en lui.

Amoureux de la solitude, dit M. Lesbazeilles, il s'était réservé dans le jardin paternel une retraite écartée et y il restait des journées entières, se croyant dans un désert innaccessible ; mais il ne venait pas s'y repaître de contemplation et de mysticisme, comme Bernardin de Saint-Pierre, qui s'était fait ermite pour obtenir la faveur d'un miracle et se voir servir par les anges et les oiseaux du ciel ; il était, au contraire, *Robinson Crusoë ;* il avait construit de ses propres mains la cabane qui l'abritait ; il semait les plantes qui devaient le nourrir ; on le voyait assis durant de longues heures, à côté de son arc et de ses flèches, immobile, l'imagination pleine de rêves, fier et content du sentiment de sa force : déjà il voulait se devoir tout à lui-même, ne rien attendre que de son industrie et de son courage... Un autre trait mérite d'être rapporté : c'est la prédilection passionnée que montrait l'enfant pour les plaisirs de l'esprit. La lecture d'un livre était un événement qui marquait dans sa vie, et ses propres aventures ne lui étaient pas, en quelque sorte, aussi personnelles que celles des héros qui s'emparaient de sa sympathie. Il aimait surtout les légendes de son

pays qu'il allait recueillir auprès des lavandières assemblées aux fontaines ou des pêcheurs préparant leurs barques sur la grève. Et il ne se contentait pas de celles qu'il entendait répéter, il se plaisait à en inventer lui-même. Au lieu de se mêler aux jeux bruyants des autres jeunes garçons, il s'entourait, à l'écart, d'un paisible auditoire de petites filles du voisinage, il les retenait attentives, durant plusieurs heures de suite, en leur racontant de merveilleuses histoires dont il renvoyait la suite au lendemain, quand il était embarrassé de finir. Tous les personnages surnaturels, les fées et les nains, les trépassés sortis du tombeau, les esprits vengeurs des crimes, jouaient un grand rôle dans ses récits, et les jeunes filles qui l'ont jadis entendu et qui maintenant ont dépassé le milieu de leur carrière, se rappellent encore qu'elles tremblaient de peur, qu'elles en perdaient le sommeil, tant le conteur était habile et savait donner de réalité aux fictions qu'il imaginait (1).

Ainsi s'écoula, jusqu'à l'âge de douze ans, la vie de celui qui devait un jour écrire le *Foyer breton*. Mais l'heure était venue de développer, au moyen de l'éducation, les heureuses dispositions de l'enfant. Par ordonnance du 9 septembre 1818, il fut admis au collège royal de Pontivy, comme élève à demi pension, pour prendre place à partir de la rentrée suivante.

Le milieu dans lequel Emile Souvestre allait faire ses premiers pas n'était pas dépourvu d'originalité. Si l'on jugeait, d'après nos lycées, les établissements universitaires, tels qu'ils fonctionnaient sous le premier Empire et pendant la Restauration, l'on s'exposerait à tomber dans l'erreur, en établissant une assimilation entre des établissements qui n'avaient de commun que l'enseigne. Le mouvement littéraire, brusquement arrêté par la Révolution, reprenait à peine ; on prenait les maîtres que l'on trouvait, et l'ensemble de l'Université péchait à bien des points de vue. A Pontivy, le personnel enseignant et surveillant ne brillait ni par la composition ni par la science. Le proviseur, l'abbé Grandmoulin, qui devint plus tard précepteur de la Maison de France, formait, à peu près seul, exception ; les autres membres de l'état-major du collège étaient, soit des ecclésiastiques plus ou moins défroqués auxquels Quatre-vingt-treize avait fait oublier leur latin, soit de vieux soldats soupirant après leurs aigles et ne voyant dans les élèves que la chair à canon, soit encore, à l'exemple du censeur, M. Lebeau, d'anciens acteurs plus soucieux de rimer des madrigaux pour les dames de la ville que de veiller sérieusement au bon ordre de la maison et à l'éducation des écoliers.

(1) *Notice*, pages IX et X.

Vers les premiers jours du mois d'octobre 1818, Alexandre D... se trouvait à l'économat quand il vit entrer un monsieur d'air fort respectable, tenant un jeune garçon par la main. C'était M. Souvestre avec son fils qui, dit le père en employant le style ampoulé du temps, quittait pour la première fois « l'aile de la mère. » Emile, malgré des traits réguliers, une mine vigoureuse et une taille au dessus de son âge, avait, en effet, l'air effarouché d'un enfant qui ne sait du monde que ce qu'il en a vu par les fenêtres de la maison paternelle. D..., dont les parents habitaient Landernau, échangea quelques paroles avec le Morlaisien : il avait quinze ans, Souvestre douze, et leur qualité de Léonards (1) les rapprochait naturellement l'un de l'autre. Mais Souvestre n'entrait qu'en sixième : il était, dès lors, de la division des *moyens,* tandis que D..., élève de quatrième, appartenait à celle des *grands.* On se sépara après quelques minutes d'entretien.

L'entrée au collège, l'appréhension qui la précède, l'ennui qui vient ensuite avec la nostalgie du foyer, les progrès ou les arrêts successifs de l'acclimatation, autant d'époques, autant d'impressions mémorables pour les écoliers. Cette régularité de la vie, cette communauté de l'existence, cet assujettissement à l'étude, cette surveillance incessante exercée par des étrangers, tout cela semble d'abord fort dur. Ajoutez y le contraste entre la gaucherie des nouveaux venus et l'aisance des *anciens,* la timidité des uns, l'affectation de supériorité des autres, les *brimades* plus ou moins cruelles : ce n'est plus là, suivant le mot de Souvestre, « l'aile de la mère. » Plus de jardin, plus de cabane de feuillage, plus d'arc ni de flèches ! Robinson misanthrope regrettait son île. Pour comble de malheur, Souvestre, raconte M. Lesbazeilles, « fut un jour victime d'une méprise et dut subir un châtiment sévère « qu'il n'avait pas mérité : l'impression qu'il en ressentit fut extraor- « dinaire, son âme en fut toute bouleversée et ne put de longtemps « s'apaiser ; durant toute cette année là, il vécut à l'écart, fuyant ses « camarades qui ne s'étaient pas levés pour proclamer la vérité et « qu'il accusait de lâcheté, ne prenant part à aucun plaisir et gardant « un silence obstiné ; le proviseur avait pris l'habitude d'écrire sur « chaque bulletin trimestriel, à l'article du caractère : *Sombre. Cet* « *élève est tombé dans la mélancolie* (2). »

(1) On appelle ainsi les habitants du pays de Léon, partie nord du Finistère actuel.

(2) *Notice,* page XI.

L'année suivante ne fut guère plus heureuse pour le pauvre lycéen. Il n'avait pas d'amis, il ne recueillait plus de légendes, il n'en racontait plus ; et le cœur gros quand il songeait à son cher Morlaix, il regrettait ses lavandières, ses pêcheurs et son auditoire de petites filles. La crise ne se prolongea pas, d'ailleurs, davantage. Au mois d'octobre 1820, Emile Souvestre entra en quatrième et passa dans la cour des *grands*. Il y retrouva Alexandre D..., on se reconnut tout de suite et l'on se tendit la main. Quelques railleries ayant été risquées à l'adresse de M. Souvestre père, qui, s'il fallait en croire les spirituels écoliers de Pontivy, oubliait parfois les escaliers dans les maisons qu'il construisait pour le compte de l'administration des Ponts et Chaussées, D... imposa silence aux railleurs, prit leur victime sous sa protection, et l'on ne tarda pas à laisser le Morlaisien tranquille.

La liaison des deux collégiens dégénéra bientôt en une véritable amitié, nuancée de reconnaissance de la part de Souvestre. Un jour Alexandre surprit Émile en train de griffonner quelque chose sur un morceau de papier. C'étaient des vers, mais quels vers ! Certains avaient neuf pieds, d'autres treize ; pas de césures, des rimes fausses, des consonnances interdites, des hiatus innombrables. Et malgré tout, de l'idée, de la grâce, une imagination exubérante et une verve endiablée : on allait jusqu'au bout, sans s'arrêter à chaque tache. Il y avait notamment, à ce qu'il paraît, une ode à Napoléon dans laquelle vibrait un véritable souffle. D... fut frappé des qualités que révélaient ces premiers essais : il résolut d'apprendre la prosodie à Souvestre, et, pour mieux lui en graver les règles dans l'esprit, il fabriqua, en collaboration avec lui, une tragédie qui malheureusement n'a pas été conservée. Corneille aurait mieux fait, sans doute ; mais il eût été curieux de voir si, dans l'écolier de quinze ans, on aurait pu, à quelque trait exceptionnel, pressentir l'écrivain futur. Ainsi Goëthe enfant composait des pièces qu'il jouait devant sa famille avec des petits camarades, sur un théâtre en raccourci.

Émile Souvestre acquit, en quelques mois, une facilité merveilleuse de versification. Lorsqu'on lui présentait une feuille de papier, il la remplissait, à l'instant même, de vers improvisés. Un de ses amis, Berthier, lui servait de copiste et de secrétaire. Souvestre paria de dicter des vers sur un sujet quelconque, avec une telle rapidité que Berthier ne pourrait le suivre. Le pari fut tenu ; et comme on connaissait le faible de l'auteur pour les gâteaux du portier, le titre imposé fut : « Des galettes. »

Souvestre commença :

O galettes, mes mies,

et continua si vite que, deux minutes après, Berthier vaincu demandait grâce.

Le choix du sujet dénotait une certaine malice, car le péché mignon d'Émile était la gourmandise. Il ne touchait qu'un *prêt* insignifiant, au lieu que celui d'Alexandre montait à la somme considérable de vingt sous par semaine. Alexandre, qui avait bon cœur, offrait des galettes à son ami, les jours de promenade ; et Souvestre ravi l'en récompensait par des histoires que la division tout entière écoutait avec admiration. Émile avait donc ainsi pour Alexandre deux sortes de reconnaissances, celle du cœur et celle de l'estomac : un autre sentiment plus noble allait bientôt s'y mêler, l'enthousiasme.

Quatre années s'étaient écoulées depuis l'arrivée de Souvestre au collège. Il achevait sa troisième et D... sa rhétorique, quand survint un événement qui couvrit de gloire ce dernier. Les repas des écoliers n'avaient rien de ceux de Lucullus. D'ordinaire on se contentait d'injurier le cuisinier à chaque plat ; mais un jour qu'on avait trouvé des horreurs dans le ragoût, l'exaspération atteignit son comble, et l'on déclara que l'heure des revendications nécessaires avait sonné. On convint de sortir du réfectoire, le soir même, aussitôt après le *Benedicite* et d'aller piller la *dépense :* c'était la pièce qui servait de garde-manger au collège. Malheureusement, le censeur eut vent de la conspiration ; et lorsque les mutins se levèrent de leurs bancs, il se plaça devant la porte et les défia de sortir avec un tel accent qu'aucun d'eux n'osa bouger. D... était dans le réfectoire ; doué d'un caractère sérieux et réfléchi, il n'avait pas l'intention de suivre les rebelles, mais leur couardise le révolta. Il s'élança hors de la salle et entraîna tous ses condisciples avec lui. Le lendemain, il était en prison, dans une cave, où il resta quatre jours à manger du pain sec ; puis, jugeant que son temps de paille humide avait été suffisant, on le transféra dans les combles et on l'y laissa cinq autres jours. Pour s'occuper dans la cave, D... faisait des vers. En voici, sous forme d'apologue, un échantillon où, rajeunissant une idée maintes fois exprimée, il se comparait à ses camarades avec une amertume fort naturelle.

LE MOINE ET LE PATIENT

Un pauvre diable s'en allait
Bien tristement à la potence ;
Un moine, par son éloquence
Le consolait, l'encourageait.
— Allons, disait il, mon bon frère,
Touché de votre repentir,
Le ciel vous donne grâce entière
Et, devant vous il va s'ouvrir.
Courage ! A voir Dieu face à face
Vous allez bientôt être admis,
Et, parmi les anges assis,
Vous obtiendrez l'honneur, la grâce
De déjeûner en paradis.
— Voulez-vous aller à ma place ?
Lui demanda le patient.
— Hélas, mon bon frère, impossible,
Répondit le moine impassible :
C'est aujourd'hui jeûne au couvent.

Cependant, le bruit de l'exploit de D... était parvenu jusqu'à Rennes. M. Le Priol y exerçait alors les fonctions de recteur d'Académie. Avant la Révolution, il avait fait ses études au collège de Vannes avec le père d'Alexandre D..., et se rappelait même certaine tentative d'évasion où son ancien condisciple, après avoir sauté deux murs et battu la campagne trois heures durant, avait été découvert, blotti dans un fossé, par le chien de garde des jésuites. L'aventure du fils le fit rire :

— Affaire d'hérédité, pensa-t-il.

Le recteur partit pour Pontivy, procéda lui-même à une enquête, confessa le rebelle, et, frappé de l'énergie d'Alexandre D..., leva la punition et promut d'emblée le prisonnier à la dignité de chef d'ordre de la division des grands. Posséder à l'étude un pupître plus élevé que ceux des autres, être servi à part au réfectoire, ranger les élèves en lignes régulières pendant les promenades, porter un galon d'or au col de la tunique, telles étaient les prérogatives du chef d'ordre qui, solennellement investi de la confiance des autorités universitaires, tenait, en quelque sorte, le milieu entre les maîtres et les élèves. Du séquestre au faîte des honneurs, c'était, contrairement à ce qu'enseignent les auteurs classiques, le Capitole après la roche Tarpéienne. M. Le Priol raisonnait juste : il avait observé combien cette affaire avait, aux yeux

des collégiens, donné de relief à D... ; et il voulait par un coup d'audace, se concilier à la fois le plus populaire d'entre eux et tous les autres avec lui. « Parmi ses pupilles, dit Maxime Ducamp dans une « étude sur l'orphelinat des apprentis à Auteuil, l'abbé Roussel en « avait un qui avait la manie de s'enfuir : six fois il s'était sauvé, six « fois il avait été repris ou, chassé par la misère, il était revenu volon- « tairement. L'abbé lui confia la garde de la grille avec consigne de « s'opposer aux évasions. — Je connais ça, personne ne filera ! — En « effet, personne ne « fila, » lui moins que les autres. Faire appel aux « instincts droits, aux sentiments chevaleresques de l'enfance, c'est bien « souvent lui inspirer le respect de soi-même et le goût du devoir (1). »

Avec quels transports Souvestre accueillit son ami, on le devine. D... lui parut sans doute un émule de ce casseur de têtes qu'un *guerz* célèbre a rendu populaire dans tout le pays breton ; de ce *Kloärek de Lâoudour* qui tua dix-huit gentilshommes de Lamballe pour sauver l'honneur d'une *pennérèz,* et à qui la reine de France fit grâce, comme aux défenseurs des jeunes filles (2). Emile célébra l'aventure dans des vers qui se terminaient par des conseils adressés au nouveau chef d'ordre.

Grand écuyer d'académie,
Daigne permettre qu'en passant,
Ma muse, badine et polie,
Te fasse un petit document.
D'abord, il faut de ta puissance
Mieux soutenir le sérieux,
Exiger plus d'obéissance
Pour des ordres impérieux.
Tire ta main de ta pochette,
En marchant relève la tête
Et grossis ta voix de moitié.
Lorsque l'on parle de manière
A se faire entendre de loin
On croit, au moins pour l'ordinaire,
Qu'on est plus méchant qu'un lutin.
Tels sont mes avis, et j'espère
T'en voir user demain matin.

Les instincts d'indépendance que Souvestre aime à flatter chez les

(1) *Revue des Deux Mondes* du 1er août 1883, p. 579.
(2) *Les derniers Bretons*, Edition Lévy, t. I, p. 190 à 193.

autres, il les a toujours ressentis lui-même. Le récit de sa *dernière étape* au collège de Pontivy est singulièrement instructif à ce point de vue.

C'était peu de temps après la rentrée de 1822. Alexandre D... avait quitté le lycée ; Souvestre commençait sa seconde. Un jour, le professeur de philosophie, l'abbé Rouxin, prêtre à l'esprit autoritaire et borné, racontait au prône l'histoire d'une statue de saint Médard à laquelle des malfaiteurs avaient brisé les membres. Ceux-ci pour la confusion des impies, repoussèrent incontinent, l'un en fer, l'autre en bronze, le troisième en argent et le dernier en or.

— Du reste, ajoutait le crédule prédicateur, je ne vois pas pourquoi le fait ne serait pas vrai : rien n'est impossible à Dieu.

Là-dessus, Souvestre ayant haussé les épaules, le professeur de philosophie furieux l'apostropha en des termes indignés, et lui ordonna d'aller, au bas de la chapelle, se mettre à genoux jusqu'à la fin du sermon. Souvestre quitta, en effet, son banc ; mais ce fut pour se rendre à l'étude et y composer de verve une pièce satirique, « *Les* « *Etrennes du lycée de P...* ou *La Journée aux incidents*, comédie « en trois actes et en vers, avec préface, dédicace et postface (1). »

Les autorités du collège y étaient naturellement tournées en ridicule. Dans le prologue il s'adressait à ses condisciples.

C'est pour vous, bande joyeuse,
Que ma muse paresseuse
A rimé ces tristes vers.
Je vous ai peint les travers
D'un Eon plein d'arrogance,
D'un Rouxin plein d'impudence,
Et les sentiments divers
Des suppôts académiques.
N'allez point par vos critiques
Diffamer un pauvre auteur,
Votre ami du fond du cœur ;
Et si, dans son faible ouvrage,
Apollon, à chaque page,
Trébuche avec le bon sens,
Prenez-vous en aux pédants
Qui, dans un triste lycée,

(1) A consulter un article des plus médiocres, publié par Van Brughem dans les *Chroniques* (N° du 1er novembre 1886), *La discipline universitaire, d'après une comédie inédite d'Emile Souvestre.*

Retiennent ses jeunes ans.
Philomèle renfermée
Ne jouit plus du printemps ;
Mais si vous ouvrez la cage,
L'oiseau s'envole au bocage
Et par son joyeux ramage
Charme les nymphes des bois.
.....
Comme lui, dans l'esclavage,
Je ne sais plus que gémir,
La douleur est mon partage :
Plus d'amour, plus de plaisir.
Quand donc finiront mes peines ?
Ah ! de mes malheurs touché,
Si le ciel, brisant mes chaînes,
Me rendait la liberté,
Ma muse éclatante et fière,
S'élevant jusques aux cieux,
Ferait retentir la terre
De concerts mélodieux.

Ne pourrait-on pas appliquer à cet essai l'appréciation de Souvestre lui-même sur le fameux *sône* du *Clerc de Pempol ?*

... Quelquefois, au milieu des expressions d'une douleur sincère reparaît l'écolier tout frotté d'antiquité, tout cuirassé de théogonie païenne. Alors c'est chose curieuse que de voir la vérité du sentiment se débattre sous le fatras classique, l'élan du cœur percer à jour la mythologie, et la muse, rapiécée de lambeaux de pourpre latine par dessus ses habits de paysanne, entremêler, comme une pauvre affolée, les prières à la Vierge et les invocations à Cupidon (1).

Et plus loin :

N'est-ce point là une page de Desportes ou de Ronsard, sauf l'harmonie du vers ? Ne semble-t-il pas lire une élégie de la Renaissance avec sa douceur caressante et son pédantisme naïf ? Ne sentez-vous point là dedans l'amoureux qui a fait sa rhétorique, et qui est resté poète, en dépit de l'*Art poétique* de Boileau et des *Odes* de Jean-Baptiste Rousseau ? (2)

Il est facile de se rendre compte du succès qu'obtint, parmi les collégiens, une critique aussi virulente des « suppôts académiques. »

(1) *Les derniers Bretons*, t. I, p. 199.
(2) *Les derniers Bretons*, t. I, p. 201.

L'enthousiasme fut si grand qu'un étourdi, faisant un pensum, s'oublia jusqu'à copier les vers de Souvestre au lieu de l'idylle de Mme Deshoulières. On voit d'ici la colère du professeur à qui furent remises ces étranges *lignes,* son rapport fulminant à ses collègues réunis en conseil, et l'émoi du censeur au su du méfait. L'après-midi suivante, quand les élèves furent entrés en classe, on fit une perquisition aprofondie dans les études, et la comédie-pamphlet fut découverte dans le pupitre d'Emile Souvestre, au milieu d'une énorme liasse de manuscrits. Le proviseur emporta le tout et manda aussitôt l'écolier auquel il administra la plus véhémente des Catilinaires.

— C'est ainsi, lui dit-il, en terminant, que vous employez votre temps ! Copier des vers, des romans et ce libelle infâme dont l'auteur attaque ce qui devrait vous être le plus sacré ! Voyons, Monsieur, parlez-moi franchement : qui vous a prêté ces œuvres abominables ?

— Personne, répondit Souvestre.

— Personne ! Mais vous ne nierez pas que ce soit bien là votre écriture.

— C'est vrai.

— Eh bien ! Monsieur, si vous avez copié de pareilles infamies, il faut que quelqu'un vous les ait prêtées.

— Je n'ai rien copié, répliqua Souvestre en relevant la tête avec orgueil ; c'est moi qui ai tout fait.

— Ah ! c'est vous qui avez composé tout cela, s'écria le proviseur suffoqué de rage. Eh bien ! Monsieur, c'est encore pis ! Sortez, je vous chasse !

Tel fut, en fait, contrairement à toutes les règles de l'art, l'épilogue tragique de la comédie d'Émile Souvestre. Le vœu de l'auteur fut exaucé, la cage ouverte, et Philomèle s'en échappa.

II

Pauvre Philomèle ! Le temps n'était pas encore venu pour le rossignol breton de faire

> Retentir la terre
> De concerts mélodieux.

Il était écrit que ses chants se perdraient dans le tumulte de la

grande ville, et que l'oiseau blessé devrait reprendre le chemin du pays, pour y retrouver dans le silence des bois et les senteurs des grèves le souffle qui manquait là-bas à sa poitrine épuisée.

La famille d'Émile Souvestre le destinait à l'École Polytechnique ; mais il ne ressentait aucun goût pour les sciences exactes, et les lauriers des ingénieurs des Ponts et Chaussées ne l'empêchaient pas de dormir. La mort de son père lui donna la liberté. Après avoir terminé ses études classiques, il vint à Rennes, pour y suivre les cours de la Faculté de droit. Les notes inédites d'Édouard Turquety (1) le représentent comme un étudiant modèle, quoique hanté par une insurmontable mélancolie et par l'obsession constante des préoccupations littéraires.

Je n'étais pas trop assidu au cours, dit le poète rennais ; mais quand il m'arrivait de m'y rendre, je voyais à chaque fois un jeune homme dont la physionomie spirituelle et triste me frappait. Il s'asseyait toujours à la même place, écoutait le professeur avec une attention marquée et ne quittait son banc que le dernier. Je fus assez longtemps sans savoir son nom, sans avoir la curiosité de le demander : le hasard me l'apprit. Le studieux élève était Émile Souvestre. On comprendra que je m'arrête ici : indépendamment de son talent reconnu de tous, Souvestre est une des plus précieuses amitiés de ma vie. C'est lui qui, le premier, me révéla que je pouvais devenir quelque chose en littérature. C'est lui qui mit fin aux découragements qui me tuaient : ne m'eût-il rendu que ce service, je lui devrais encore une éternelle reconnaissance.

Né à Morlaix d'une famille peu aisée, Souvestre n'avait, pour vivre à Rennes, que de modiques ressources. Il habitait une mansarde à un quatrième étage de la place du Palais. Sa misérable mansarde n'offrait de tous côtés que des murs jadis blancs, aujourd'hui couverts de poussière et de toiles d'araignées. C'est là qu'il s'essayait au roman et au drame, supportant avec courage une indigence dont il devait triompher plus tard. C'est avec bonheur que j'insiste sur le noble caractère de Souvestre. Je ne sais pas d'âme plus noble et plus franchement dévouée au bien des hommes.

Nos goûts mutuels devaient nous rapprocher. Nous nous occupions tous deux de littérature, et tous deux nous adressions nos essais au même journal, le

(1) C'est à la bienveillance libérale de M. Frédéric Saulnier que je dois la communication de ces notes ainsi que de plusieurs extraits de la correspondance de Souvestre avec Turquety. La *Vie d'un poète* (Paris, J. Gervais, 1885), renferme, d'ailleurs, un grand nombre de détails intéressants sur l'intimité qui existait entre les deux amis ; le chapitre II est à consulter presque en entier, sans parler des lettres disséminées dans tout le volume. — Que M. Saulnier reçoive ici l'expression de ma gratitude pour sa complaisance et pour le plaisir que m'a causé la lecture de son livre.

Lycée armoricain de Nantes; mais Souvestre n'avait lu de moi que d'assez mauvais vers, et je n'admirais pas trop les siens. D'un autre côté, j'étais très timide, très sauvage : nous aurions fort bien pu continuer à rester ainsi séparés. Un ami commun nous réunit.

Émile Souvestre ne resta qu'un an à Rennes.

En 1826, raconte-t-il avec entrain, je quittai ma province pour aller à Paris. J'arrivai dans cette capitale, comme on y arrive à dix-huit ans, quand on a eu des prix de discours français au collège et une médaille d'or à l'académie de son département. J'avais un diplôme de bachelier dans ma valise et une tragédie dans ma poche. Je venais pour me faire recevoir avocat et pour donner une pièce au Théâtre Français (1).

La pièce était un drame en vers, le *Siège de Missolonghi,* qui, grâce à la protection d'Alexandre Duval, fut reçu par acclamation. Mais la censure arrêta l'œuvre comme hostile à la Sublime Porte ; des mois s'écoulèrent avant que l'avènement du ministère Martignac amenât la levée de l'interdiction. Quand la représentation fut enfin autorisée, l'enthousiasme primitif avait eu le temps de se refroidir. Alexandre Duval s'était brouillé avec les sociétaires, et le jeune auteur se trouva en butte à tant d'obstacles, de froideurs et de retards, que « furieux d'être si traîtreusement joué (2), » il retira la pièce et renonça à ses espérances.

Cette fois, c'était bien la Roche Tarpéienne après le Capitole. A vingt ans, être admis au Théâtre Français, quel triomphe ! Mais ne pouvoir aller plus loin, quels déboires ! La vie littéraire de Paris fut révélée au débutant, telle quelle était : il vit « qu'il y avait à soutenir » un duel éternel pour lequel il fallait un caractère de fer ouaté de » coton... (3). »

Cette situation était affreuse. Bien des fois, ajoute-t-il, je songeai à en sortir violemment et *à brûler ma maison pour n'avoir pas la peine de la mettre en ordre,* selon l'expression de Rousseau. Heureusement pour moi, le suicide n'avait pas encore été mis à la mode par des exemples fameux, et je ne savais pas que se tuer fût un moyen de trouver un éditeur. Je continuai donc à traîner plusieurs mois, au milieu du tumulte de Paris, mon découragement ennuyé.

(1) *Les derniers Bretons;* introduction, p. VIII et IX.
(2) Ibid., p. XI.
(3) Ibid., p. XI.

Quelques tentatives nouvelles, nonchalamment essayées pour faire jouer des pièces ou placer des manuscrits, restèrent sans succès et achevèrent de m'abattre. Enfin je tombai malade.

Alors — continue Souvestre dans des pages qu'il faut citer tout entières, parce qu'il y a épanché son cœur et qu'elles donnent la clef de sa véritable vocation — alors mon âme fatiguée se reprit à de vieux souvenirs. Je commençai à regretter sérieusement ma verte Bretagne, et le mal du pays, dont le germe avait peut-être toujours été au fond de mes découragements, me saisit avec énergie. Mon séjour à Paris, lié au souvenir de tant de désappointements, me devint insupportable. Enfin, un jour, plus triste qu'à l'ordinaire, et pris d'une sorte de crise maladive, je courus rue du Bouloy, je trouvai une diligence qui partait pour ma province, et, sans plus réfléchir, je m'y jetai, laissant à Paris mes malles, mes livres, mes espérances, et faisant banqueroute à la gloire.

J'arrivai au pays tout meurtri de mes défaites. Je fus plusieurs mois avant de pouvoir me remettre et revenir au calme d'autrefois. J'étais comme ces marins inexpérimentés qui ont mis pied à terre avec le mal de mer, et qui, longtemps après, sentent encore le tangage du navire qu'ils ont quitté. Je sentais toujours autour de moi ce roulis du grand monde qui m'avait un instant étourdi ; j'éprouvais un reste de nausées, de dégoût et de colère ; j'avais comme une réminiscence du *mal de Paris*. Mais ces palpitations angoisseuses se calmèrent peu à peu, et je secouai les désolantes pensées sur lesquelles j'avais couché mon esprit comme sur un lit de souffrance.

Alors commença pour moi une de ces convalescences morales qui ravivent et recolorent la vie. Le printemps venait de naître, et la Bretagne m'apparut dans sa virginale beauté. J'allai me plonger dans ses coulées ombreuses, m'asseoir à l'ombre de ses menhirs gigantesques, et j'éprouvai quelque chose de ce que dut ressentir le premier homme lorsqu'il se réveilla dans l'enchantement de son être et de la vue de l'univers qui venait d'éclore. Tout ce qu'il y avait de poétique et de neuf dans cette nature me frappa. J'admirai cette Bretagne que je n'avais jusqu'alors considérée qu'avec le regard inattentif de l'habitude. C'était une parente près de laquelle j'avais grandi sans remarquer ses traits, et qu'après une absence je retrouvais avec surprise pleine d'un charme étrange et inaperçu. Peut-être aussi qu'au sortir de la société factice dans laquelle j'avais coulé quelques mois, sa poétique individualité me frappa davantage. Toujours est-il que je fus saisi pour elle d'une amitié soudaine, pareille à celle qui vous prendrait pour un frère avec lequel vous auriez longtemps vécu sans intimité, et qu'une douleur imprévue, qu'un épanchement subit vous révélerait tout-à-coup. Je me livrai avec bonheur à l'entraînement de cette passion naissante. J'étais dans ces dispositions d'une âme encore toute vibrante d'une exaltation tombée, qui porte naturellement aux romanesques résolutions. Je fis de mon nouveau sentiment une sorte de religion. Toute l'effervescence de ma volonté, portée jusqu'alors vers d'autres objets, se concentra dans cet attachement. C'était un but trouvé à mes efforts, un point d'appui pour le levier de mon intelligence. Je m'y arrêtai ; je me mis à aimer la Bretagne comme j'aurais pu aimer une femme, et je résolus de la faire connaître dans ses secrets mérites, dans ses charmes les plus suaves et les plus ignorés. Mes études commencèrent, et je les continuai sans interruption. Mais en même temps que j'avais découvert

une occupation pour mon esprit, j'avais aussi découvert l'assiette qui convenait à ma vie. Retiré dans un travail de poésie analytique, éloigné du bruit de l'arène et n'en espérant plus les couronnes, je me trouvai tout-à-coup le cœur léger et joyeux. J'avais rencontré un nid ; je m'y couchai heureux en rabattant mes ailes voyageuses.

Je continuai ainsi paisiblement mon travail, et bientôt je vis que là, où je n'avais cherché qu'un thème sentimental pour d'intimes rêveries, se trouvait un poème entier, empreint d'une antique grandeur que personne n'avait soupçonnée. L'œuvre que j'avais commencée presque par caprice amoureux, je la continuai donc par curiosité, par saisissement, par admiration. Je devinai que j'étais tombé sur un filon d'or, et que j'avais d'immenses richesses à exploiter. Je mis alors plus d'ordre dans mes recherches, plus de philosophie dans mes déductions. Entièrement remis du premier engouement qui m'avait porté à ces études, je résolus de ne marcher qu'avec une consciencieuse réserve. Je soumis les perceptions soudaines que j'avais reçues, à une analyse rigoureuse. Je continuai ce travail pendant six années, je ne négligeai rien pour qu'il fût complet, j'allai me mêler aux populations des campagnes, j'écoutai leurs histoires, j'étudiai leurs mœurs dans les chemins creux et devant les feux de landes des foyers (1).

HENRI FINISTÈRE.

(La suite prochainement.)

(1) *Les derniers Bretons*, Introduction, p. XII à XVI.

SOUVENIRS HISTORIQUES

—

L'AGATHE

1833

VOYAGE DE LA DUCHESSE DE BERRY DE BORDEAUX A PALERME

D'après des documents intimes et inédits

Le 26 juin, la vigie signala un bâtiment de guerre français. Cette rencontre causa une certaine émotion. La Duchesse prit le bras de Mme de Bauffremont, et le prince et M. de Mesnard les rejoignirent. Les physionomies manifestaient une profonde inquiétude, surtout quand on annonça que le bâtiment faisait des signaux. Quelle idée pouvait tourmenter ainsi les voyageurs ? Craignaient-ils que le gouvernement, faisant un retour sur lui-même, n'eût voulu, en rappelant la Duchesse en France, la soumettre à un jugement, à une décision légale. Les réclamations faites récemment dans les Chambres, à cette occasion, pouvaient bien leur inspirer cette appréhension. Heureusement le navire en vue poursuivit sa route après avoir mis son numéro qu'on ne put déchiffrer. Le calme rentra alors dans les esprits.

A quatre heures, un bâtiment marchand français passa près de l'*Agathe,* paraissant faire route pour Marseille. La Duchesse témoigna le désir de donner de ses nouvelles en Europe, sous prétexte que les contrariétés que l'on avait éprouvées depuis le départ avaient pu inquiéter. Le commandant consentit à lui donner cette satisfaction. Le navire reçut l'ordre de passer à la poupe. C'était l'*Etoile des mers,* venant de Bourbon et se rendant à Marseille. Le commandant Turpin lui héla au porte-voix que son navire s'appelait l'*Agathe,* qu'il conduisait à Palerme la Duchesse de Berry et sa suite, que tout le monde

jouissait d'une bonne santé, et le chargea, aussitôt son arrivée à Marseille, d'en informer le Commissaire général en le priant de mander cette nouvelle à Paris par le télégraphe le plus promptement possible. Le capitaine et l'équipage de l'*Etoile* saluèrent l'*Agathe* avec un respect mêlé d'étonnement. Ils ne connaissaient pas sans doute l'arrestation officielle de la Duchesse. L'*Etoile* était déjà loin que ses hommes envoyaient encore leurs saluts à l'*Agathe ;* la Duchesse en fut émue jusqu'aux larmes.

Le général Bugeaud tomba malade de fièvre intermittente. C'était, comme tous les gens qui croient avoir des connaissances en médecine, un homme très difficile à traiter.

Pendant les journées du 27, 28 et 29 juin, rien de nouveau à bord ; la Duchesse travaille activement à sa tapisserie au milieu d'un cercle respectueux dont chacun s'approche sans cérémonie. Elle a fait trève à ses lectures qui n'étaient autre que des romans nouveaux : *Thomas Morus, Les Salmigondis, la Concaratcha,* etc. Elle prête avec plaisir ces volumes à ceux qui veulent les lire.

Le temps devient superbe et très chaud. L'abbé Sabattier obtient l'autorisation de célébrer la messe sur le pont, le jour de la Saint-Pierre ; l'équipage et l'Etat-major y assistent. Cette fête rappelle à la Duchesse que, poursuivie en Vendée, elle s'était déguisée en garçon, et que de compagnie avec Mlle de Kersabiec, elles arrivèrent à Nantes sous les noms de Pierre et de Paul. Elles y entrèrent nu-pieds, parce que leurs souliers trop lourds, les ayant blessées, elles les avaient jetés.

La Duchesse se loue de plus en plus des égards du commandant et de la courtoisie des officiers ; il ne lui suffit pas de le répéter à tout le monde, elle le témoigne à chacun par un accueil toujours gracieux, un sourire toujours bienveillant. « Si un jour, disait-elle, on venait me prendre à Palerme, je demanderais l'*Agathe* et son Etat-major tout entier. » Elle veut conserver de tous beaucoup de souvenirs, et lorsqu'on lui donne quelque chose qu'elle demande ou qu'elle désire, il faut qu'on inscrive le nom de l'*Agathe,* la date, juin 1833, le nom du donateur. Elle ne fait d'exception pour personne, si ce n'est pour le général Bugeaud.

Le 2 juillet, elle se montra vivement contrariée de ce que le général s'était permis de visiter ses appartements sans lui en demander la permission. Elle est fort affligée de la décision du général de revenir avec l'*Agathe* à Toulon, car elle désirerait garder les officiers huit

jours à Palerme, avoir même le commandant à dîner. Elle ne le pourra pas, car elle ne peut se résoudre à inviter son désagréable geôlier, « que le diable confonde. »

La Duchesse n'est pas comme son entourage, elle est fort réservée en matière politique avec l'Etat-major ; jamais d'aigreurs ni d'allusions pouvant blesser, sa discrétion est pleine de tact et de bon goût.

Le 3, on aperçoit la pointe de la Sardaigne. Si la brise était soutenue encore quelques heures, la Sicile apparaîtrait.

Le 4, en effet, la vigie signala de nouveau la terre ; c'était l'île aux trois pointes. Une émotion facile à comprendre s'empara des passagers, et chacun, la Duchesse elle-même, se mit à ses préparatifs de débarquement. Cette terre, c'était pour elle le pays natal, mais sa pensée devait comparer les conditions dans lesquelles elle l'avait quittée pour venir en France, et celles où elle la revoyait.

Dans la journée, elle remit 3000 francs en or au commissaire pour être distribués à l'équipage. Par un sentiment plein de délicatesse, elle offrit au commandant Turpin la tapisserie à laquelle elle avait travaillé avec tant d'ardeur pendant le voyage.

A 2 heures, le général Bugeaud, en reconnaissance des services que lui avait donnés Cavalier, médecin-major, pendant sa maladie, chargea son aide de camp de lui remettre une somme en or que Cavalier estima au poids à 100 francs. Il répondit, en galant homme, qu'il était surpris et peiné que le général ignorât qu'un chirurgien de la marine ne pouvait accepter d'autre récompense des soins donnés à ses malades, soins pour lesquels il était payé, que leur reconnaissance, quelle que fût leur position sociale. L'aide de camp, sur la recommandation du général, crut devoir insister, mais Cavalier se fâcha rouge, déclarant qu'il espérait bien qu'on ne recommencerait pas cette plaisanterie. Le général voulut faire des reproches au médecin de son désintéressement, et, à défaut, lui promit sa protection, ce qui lui coûtait peu, car il l'offrait à tous.

C'était un brutal soldat que le général. Une discussion s'éleva entre lui et le docteur Deneux au sujet du changement de nom de *La Saône* transformé en celui d'*Agathe*. M. Deneux en faisait honneur aux ministres, et voyait là une attention courtoise de leur part ; *Agathe* étant le nom d'un des quartiers de Palerme, le général s'emporta en protestant contre une paisible interprétation, sans pourtant pouvoir en donner une autre. Il fut excessivement grossier vis-à-vis de M. Deneux qui demandait vengeance et qui, pour commencer, refusa de signer un certificat médical, attestant que la Duchesse arrivait en bonne santé à Palerme.

En vue de Malaga, la Duchesse avait fait demander au commandant, par M. de Beauffremont, s'il ne consentirait pas à relâcher dans ce port et à la laisser descendre à terre. Le commandant répondit qu'il avait des ordres pour ne relâcher nulle part, à moins que sa santé ne l'exigeât impérieusement, et que cette nécessité fût constatée par le conseil des médecins embarqués à bord. La Duchesse n'insista pas.

Le soir même, elle fit une chute qui détermina une contusion assez forte au bras droit. Elle a repoussé vivement l'offre d'appliquer quelques sangsues sur le point douloureux, déclarant qu'elle tenait de Mme de La Rochejaquelin un moyen de guérison infaillible, et qu'elle emploierait si c'était nécessaire.

Le 5 juillet, l'*Agathe* était en vue de Palerme ; on aperçut un brick de guerre français sous voiles. C'était l'*Actéon,* commandé par M. le capitaine de frégate Nonay ; il avait l'ordre de partir aussitôt l'arrivée de l'*Agathe* pour en aller porter la nouvelle en France. Les passagers admirèrent la grâce et la bonne tenue de l'*Actéon* à la barbe du commandant de l'*Agathe* qui sentit vivement la critique.

Vers midi, l'*Agathe* laissa tomber l'ancre et fut aussitôt entourée par une foule de barques chargées d'une populace bruyante et déguenillée. Les factionnaires eurent toutes les peines du monde à les empêcher de monter à bord. Parmi ces bateaux s'en trouvait un rempli de chanteurs qui firent entendre le long du bord les morceaux les plus choisis et les plus variés de leur répertoire. Quelques pièces de monnaie jetées du bord semblèrent satisfaire ces artistes empressés, que la curiosité ou l'intérêt attiraient seuls autour du bâtiment français.

Les visites des autorités se succédèrent ensuite. Le médecin de la santé vint le premier et donna la libre pratique. Des officiers supérieurs en grande tenue arrivèrent bientôt après. Dans le nombre le Ministre de la Marine du Royaume des deux Siciles vint saluer la Duchesse et se mettre à sa disposition. Chose étrange, aucun honneur militaire ne lui fut rendu à bord, et cet oubli de convenances et de la plus simple courtoisie, frappa sans distinction tous nos officiers.

M. de Ségur, consul de France à Palerme, se présenta également à bord, où il resta jusqu'au soir pour assister, comme témoin, au débarquement de la Duchesse.

Pendant que notre consul était reçu par le commandant, un autre personnage parlementait avec la sentinelle à la coupée, c'était le comte de Luchesi-Pally qui fut obligé de décliner ses noms et qualités pour entrer. Aussitôt qu'il lui fut annoncé, la Duchesse mit le plus grand

empressement à venir le recevoir, et le fit aussitôt entrer dans ses appartements; les curieux eurent à peine le temps de le voir. Mais au bout de peu de temps la Duchesse reparut sur le pont au bras du comte et ils s'y promenèrent fort gaiement et avec les allures de l'intimité la plus parfaite. C'était un beau cavalier, d'une taille élevée, aux larges épaules, aux favoris noirs. Sous cet aspect tout d'abord séduisant, un air commun se faisait jour ensuite, et son éternel sourire n'annonçait pas une intelligence supérieure.

La Duchesse descendit à terre dans une mise excessivement simple. Ses femmes de chambre l'ont vainement sollicitée de quitter une robe de mérinos brun qu'elle portait ordinairement le matin, son petit chapeau de paille d'Italie, orné de rubans bleus, et sa simple collerette. « Cette femme est vraiment originale. Nous lui avons été présentés avant son départ du bord, elle nous a renouvelé là ses remerciements et l'expression de sa reconnaissance, en nous assurant qu'elle conserverait de chacun de nous un souvenir toujours agréable à son cœur. Ces mots ont été prononcés d'une voix tremblante, et des larmes lui roulaient dans les yeux ; nous sommes sortis émus de la sincérité de ses regrets. La Duchesse a prié le commissaire de lui donner le nom des officiers et de tout l'équipage avec le lieu de domicile de chacun. Je ne sais trop quelle idée lui a inspiré ce désir, on s'est empressé de la satisfaire. »

Voici le procès-verbal du débarquement.

Procès-verbal du débarquement de S. A. R. Mme la Duchesse de Berry, princesse de Naples, à Palerme, le 5 juillet 1833.

Nous, Paul X., commis d'administration, embarqué sur la corvette l'*Agathe*, commandée par M. Turpin, capitaine de frégate, Officier de la Légion d'honneur, conformément à ses ordres et en exécution des instructions à lui données par S. E. le Ministre secrétaire d'Etat de la marine et des colonies, avons constaté ce qui suit :

Ce jourd'hui, 5 juillet 1833, à 5 heures du soir, en rade de Palerme, royaume des Deux-Siciles, S. A. R. Mme la Duchesse de Berry, princesse de Naples et des Deux-Siciles, est débarquée de l'*Agathe,* dans un canot supplémentaire pris à Rochefort pendant le séjour que la corvette y a fait.

S. A. R. était accompagnée dans cette embarcation, qui était commandée par un officier du bord, de M. le prince de Beauffremont, de Mme la princesse de Beauffremont, de M. le comte de Mesnard, premier écuyer de son Altesse Royale, de M. le comte Luchesi-Pally qui s'était

rendu à bord presque aussitôt le mouillage de la corvette et était resté dans l'appartement de S. A. R. jusqu'au moment de son départ, et enfin d'un amiral Sicilien qui était venu présenter ses hommages à Son Altesse Royale.

Ces cinq personnes avaient seules été désignées par elle pour l'accompagner dans le canot qui lui était destiné.

Peu avant son débarquement, Mme la Duchesse avait manifesté au commandant le désir de le recevoir ainsi que son Etat-major. Celui-ci ayant déféré à son invitation, il a présenté à S. A. R. son Etat-major. Elle a exprimé au commandant et aux officiers de la corvette sa gratitude pour les égards dont elle avait été constamment l'objet pendant son séjour à bord de la corvette.

Au moment où S. A. R. est sortie de ses appartements, l'Equipage était en grande tenue d'été, rangé sur le gaillard d'arrière à bâbord. Trente hommes en armes et un officier pour les commander étaient à la tête de la compagnie. L'officier a commandé de porter les armes et de les présenter.

Le tambour a battu aux champs ; MM. les officiers en grande tenue, rangés sur le passavant de tribord, l'ont saluée de l'épée.

Peu de temps après le départ du canot qui portait S. A. R. et les cinq personnes ci-dessus désignées pour l'accompagner, on a fait un salut de 21 coups de canon, et hissé les pavois ; les gabiers s'étaient portés au bout des vergues. L'Equipage a gardé un profond silence, aucun cri n'a été proféré.

A 5 heures 30, la dame Portier, nourrice de l'enfant de Mme la Duchesse et de M. le comte de Luchesi-Pally, est descendue à terre avec Mlle Anna-Rosalie son nourrisson, et accompagnée des femmes de chambre de S. A. R., selon l'ordre qu'elle en avait intimé avant son départ.

M. le comte de Ségur, consul de France à Palerme, est resté à bord pendant une partie de la journée et n'a effectué son départ qu'après celui de S. A. R.

A 6 heures du soir, le général Bugeaud et M. de Saint-Arnaud, son officier d'ordonnance, sont partis dans le canot du brick l'*Actéon,* qui était sous voiles, et se disposait à faire route pour Toulon.

Tous les autres passagers ont successivement débarqué et suivi S. A. R. Mme la Duchesse de Berry à Palerme.

Le nommé Martin Claude, valet de chambre de S. A. R., est seul resté à bord de l'*Agathe,* pour opérer son retour en France sur ce

bâtiment, ses services devenant inutiles. Toutes ces mutations ont été immédiatement portées au rôle de l'Equipage de la corvette l'*Agathe*.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal en double expédition dont une pour être jointe au rapport que M. le commandant Turpin adressera à son retour à S. E. le Ministre de la Marine, et le deuxième pour être déposé au bureau de l'inscription maritime à Toulon.

Rade de Palerme, royaume des Deux-Siciles, et lecture faite au commandant et aux officiers de la dite corvette, ils ont signé avec nous le présent procès-verbal, qui a été immédiatement transcrit sur le journal du bord.

Signés :

CODROSY, PROTET, CAVALIER, ROUSSEAU,
DE LAPELIN, LE FÈVRE D'ABRANCOURT.

Pour copie conforme :

L'officier de quart, LEBRUN.

Telle fut cette traversée de l'*Agathe,* de Bordeaux à Palerme. Ces évènements lointains datent déjà d'un demi siècle, et permettent de les juger sans passion. La mort du comte de Chambord a d'ailleurs vieilli davantage tous ces souvenirs, et les a placés pour jamais dans le domaine de l'histoire.

Pour nous, nous ne ferons d'autres commentaires que celui-ci, c'est que de tout temps, autrefois comme aujourd'hui, la marine s'est montrée dans ces missions délicates, courtoise, sans faiblesse, fidèle au devoir, sans rudesse.

A. COUTANCE.

GALERIE DES POÈTES BRETONS

—

LE COMTE DU PONTAVICE DE HEUSSEY

(1814-1876)

I

Mon père est né à Tréguier le 28 octobre 1814.

J'ai revisité l'autre jour cette petite ville ecclésiastique, qui dort paisiblement sous un ciel voilé, au bord de sa rivière tranquille, encadrée par le paysage doucement mélancolique particulier à la Basse-Bretagne, dominée et comme protégée par le haut clocher à jour de son antique cathédrale. Dans la rue silencieuse où l'herbe pousse, j'ai revu le vieil hôtel familial, la porte cochère, les armoiries, et, par ces vénérables jardins ombreux et penchés où le poète promena ses premières rêveries, je suis descendu jusqu'au bord de l'eau. La civilisation n'a point pénétré dans ce coin du monde où naquit le premier avocat des pauvres, saint Yves. Le peuple y est croyant, grave et naïf ; il parle lentement la vieille langue de l'Armorique. Ici, le sifflet de la locomotive ne s'est jamais fait entendre. Dans les églises, à toutes les fêtes, la foule est nombreuse et recueillie. Le voyageur qui passe peut facilement imaginer qu'il est bien loin de la France, bien loin du Progrès et de la Lumière, bien loin du Doute. Et l'on se demande si naître et mourir dans ce milieu, plein de vagues songeries, sans souci du tumulte du monde, ignorant les batailles de la vie, ne serait pas après tout goûter le vrai bonheur ? J'ai causé là-bas avec de vieux messieurs qui avaient été les amis de jeunesse de mon père. Ils ne s'étaient jamais éloignés du pays ; ils avaient, à soixante-dix ans, conservé toute la fraîcheur de leurs impressions premières, et

leur visage s'éclairait d'une douce sérénité. Lorsqu'ils parlaient du fugitif qui avait abandonné la réalité tranquille à la poursuite de la divine chimère, il y avait dans leurs yeux, dans le tremblement de leur voix, une sorte de commisération ; et, si je les entretenais des convictions pour lesquelles il est beau de souffrir, des aspirations qui troublent notre terrestre quiétude, des irrésistibles vocations qui nous arrachent à la famille, à l'amitié, à l'amour, je voyais au sincère étonnement de leurs clairs regards qu'ils ne comprenaient pas très bien.

Certes, si mon père n'eût été qu'un amant de la nature, il eût pu vivre dans ce milieu où elle semble avoir prodigué toutes ses merveilles. Comme les doux bardes de la vieille terre celtique, il eût pu s'asseoir aux bords des flots et chanter les légendes et les beautés du pays d'Arvor. Mais, à l'heure où derrière les murs de l'hôtel de Coëtivy s'épanouissait la fleur de sa prime jeunesse, toute parfumée de poésie, à cette heure où l'esprit déjà dégagé des nuages de l'enfance est encore assez malléable pour recevoir profondément l'empreinte des fortes impressions, le hasard des circonstances fit briller aux yeux de ce poète la grande flamme généreuse qui devait consumer sa vie.

Expliquons-nous.

Issu d'une vieille famille noble de Basse-Bretagne, mon père était, par sa mère — Mlle de Kersausie — le petit-neveu du plus pur héros de la Révolution française, La Tour d'Auvergne Corret, premier grenadier des armées de la République. Souvent, à l'époque des vacances, la famille quittait Tréguier pour aller passer quelques semaines au château de la Haye, situé dans un des endroits les plus sauvages du Finistère. Cet antique manoir était plein du souvenir de La Tour d'Auvergne. Ici était la chambre où il avait demeuré, là son sabre était encore suspendu, ce beau christ d'ivoire lui avait été donné par le roi d'Espagne, on retrouvait dans des coins une giberne usée, des pistolets, quelques vêtements simples, un plumet de grenadier, une tabatière en corne à moitié pleine ; ces objets familliers évoquaient, avec une intensité extraordinaire, dans l'esprit du jeune homme, l'image du modeste et grand capitaine qui avait été son ancêtre. Mais une autre figure bien vivante, bien réelle celle-là, l'intéressait et l'intriguait davantage : cette figure qui apparaissait de temps à autre — toujours inopinément — dans le cercle tranquille de la famille, était celle de son oncle, frère de sa mère, capitaine de hussards. Extérieurement, c'était un homme très calme, très froid, d'une politesse

cérémonieuse, n'élevant jamais la voix, semblant peser ses mots : sa physionomie respirait une grande placidité et ses yeux gris étaient limpides comme ceux d'une jeune fille. Cependant le poète devinait que, sous ce masque paisible, se cachaient une volonté et une énergie indomptables ; puis, il se demandait quel était le mystère de cette vie ? Pourquoi ces allées et venues, ces apparitions brusques, ces disparitions soudaines ? A mesure qu'on approchait de 1830, les visites de l'oncle se firent plus rares, dans la famille on n'en parlait qu'avec réticences, et ma grand'mère avait souvent des larmes dans les yeux. Enfin, un jour qu'il était arrivé, comme d'habitude, à l'improviste, s'environnant de précautions et semblant se cacher, le capitaine prit son neveu à part. C'était à Tréguier ; il l'emmena vers la terrasse qui borde la rivière, et là, au milieu de cette tranquillité des choses, il lui parla pour la première fois du sort de l'homme dans la société. Il incendia ce jeune cerveau avec ces mots qui brûlent : Droit, Liberté, Fraternité, Justice. Il lui montra dans toute leur beauté grandiose ces idées pour le triomphe desquelles il avait vingt fois exposé sa vie, pour lesquelles il allait encore joyeusement l'exposer demain. Car cet homme calme et froid, aux abords affables, cachait un redoutable agitateur, un conspirateur effréné qui, de 1820 à 1848, fut mêlé à tous les soulèvements populaires et qui sacrifia sa santé, sa fortune et son nom à l'utopie qui lui était chère : j'ai nommé Théophile de Kersausie. Les ardentes paroles qu'il jeta dans l'esprit de son neveu, chez lequel il avait pressenti une intelligence supérieure, devaient plus tard porter leurs fruits, — fruits souvent bien amers. Cette influence de Kersausie fut en quelque sorte la genèse de toute la vie intellectuelle, de toutes les convictions de mon père. C'est pour cela que j'ai insisté sur ce point de départ. Les tendances de l'époque, le grand mouvement progressif qui, dans les arts et dans la politique, ne fait que s'accentuer de 1830 à 1840, achèveront bientôt de convertir aux idées humanitaires ce jeune penseur dont les premiers bégaiements poétiques ont été pour célébrer la douce religion de son enfance.

Après avoir commencé ses études de droit à Rennes, mon père, attiré par sa vocation poétique, vint à Paris : il publia, en 1840, chez Hippolyte Souverain, un premier recueil intitulé : *Nuits rêveuses*, dont on trouvera quelques extraits dans ses œuvres complètes (1) sous le

(1) Comte du Pontavice de Heussey. *Œuvres complè es*, 2 vol. grand in-8°. — Paris. Quantin, libraire-éditeur, 1887.

titre de : *Poésies de jeunesse*. Remarque bien caractéristique, le premier cri de ce cœur généreux, que dévora toujours l'amour de l'humanité, s'élève en faveur de la Pologne agonisante sous les coups de la Russie. Cette pièce qui ouvre le volume est intitulée : *Une Mère au Seigneur* et est dédiée aux Polonais :

.....
Les pieds nus et meurtris, errante au bord du fleuve
Qui fuit avec horreur ces murs jadis sacrés,
Je vais, les vêtements et les seins déchirés,
Aux ombres de minuit, reine tombée et veuve,
Ensevelir les os de mes fils massacrés.
C'est pour la liberté qu'ils saisirent les armes,
Que femme, enfant, vieillard combattaient confondus !
Si mes cris maternels ne sont pas entendus,
Seigneur, tu n'as donc pas compté toutes mes larmes,
Tu n'as donc pas compté les fils que j'ai perdus !

Seigneur ! — Si de mon sang chaque goutte qui tombe
Fertilisait le champ de ma postérité
Ah ! frappe, frappe encor ce sein ensanglanté !
Et qu'un jour, un seul jour, j'entende de ma tombe
Ce hourrah de mes fils : « Pologne et Liberté ! »

Cependant le poète hésitait encore à s'élancer sur cette route ouverte du Progrès, — route si longue qu'à ceux qui partent elle semble se perdre dans la nuit et n'avoir pas de fin. Le Progrès, était-ce bien là le desideratum rêvé ? le bonheur de la société se cachait-il derrière ce mot mystérieux qui faisait palpiter son cœur :

Appelez-vous Progrès cette science amère
Qui descend dans le peuple et luit sur sa misère :
Vous ne vous trompez pas, Progrès, Progrès certain !
Le peuple lit, et puis — commentateur farouche —
Du livre de son maître il pétrit la cartouche
Qui tuera son maître demain ?

Il arrivait, ce Breton, d'un pays que la science n'avait pas atteint. Il conservait dans son imagination le souvenir de ce bonheur tranquille à l'ombre des vieux clochers, il se rappelait le charme de ces existences étroitement unies dans la même foi et la même fidélité. Le Progrès ne détruirait-il pas tout cela ? et dans un dernier et touchant appel à sa chère Bretagne, il la supplie, lui qui va lutter et souffrir

pour l'émancipation de l'humanité, de demeurer toujours dans son obscurité et dans son heureuse ignorance :

Bretagne où le rêveur s'arrête pour entendre
Sous la brume des soirs cette complainte tendre
Que chantonne l'enfant qui garde les moutons
Tout seul avec son chien, dans la bruyère aride,
Assis contre un rocher, vieux autel de druide
A côté d'un feu de buissons !

Bretagne ! cher pays ! oasis solitaire,
Ah ! garde bien tes mœurs du temps patriarcal,
Que l'esprit de ta mer et de ton ciel sauvage
Repousse le Progrès qui cache l'esclavage
Sous les plis d'un manteau royal !

.....
Le Progrès éteindrait l'amour de la Patrie
Et la lampe du vœu sur l'autel de Marie,
Et l'antique biniou se verrait méprisé,
Dalila couperait ta forte chevelure
Et tes fils changeraient leur veste en bonne bure
Contre un haillon civilisé !

Mais Paris est la terrible ville où le penseur ne peut ni s'endormir ni reculer, où les idées qui circulent dans l'atmosphère vous accrochent brusquement au passage, vous forcent à réfléchir, éveillent en vous la conscience humaine. A cette époque, le mouvement intellectuel était formidable : c'était une grande mêlée où s'entre-choquaient toutes les opinions, tous les dogmes, toutes les convictions, toutes les doctrines, illuminant le monde de leurs éclairs entre-croisés. Jamais réunion aussi considérable de talents aussi disparates ! Art, littérature, politique, science, société, religion, on voulait tout remuer, tout changer ; les innovations hardies surgissaient chaque jour. Ces nobles esprits impétueux, différents dans tout le reste, s'unissaient dans un cri de ralliement unique : En avant, au nom du Progrès, de la lumière ! en avant pour l'affranchissement de l'homme ! en avant pour toutes les libertés, liberté de la conscience, liberté de l'art, liberté de l'âme ! Comment mon père, dont le cœur généreux avait été dès longtemps préparé par les paroles de son oncle, n'eût-il pas brûlé, lui aussi, de cette flamme enthousiaste qui incendiait le cerveau de Paris ?

Il nous a été donné à nous, enfants d'une génération nouvelle,

d'expérimenter de quelle façon les élèves ont profité des leçons des maîtres. Téméraires défenseurs d'idées sublimes, vaillants champions qui luttiez pour la liberté, pour l'égalité et la fraternité selon le Christ et l'Évangile, vos prétendus disciples, sous le manteau de vos séduisantes théories, se sont enfin glissés au pouvoir ! Depuis quinze ans, ils écrasent, en vous citant, l'Idée et la Poésie ; ils essaient — au nom même de ce Progrès qui vous était cher — d'enlever au peuple, par les sciences positives et par l'expansion du bien-être matériel, l'Idéal et la Foi ; aux lueurs de la Liberté, ce clair flambeau dont vous vouliez illuminer le monde, ils garottent le Droit, tuent la Libre Conscience, violent la Justice sacrée et proscrivent la Prière. Ainsi donc, ô grands esprits, tant d'aspirations, tant de combats, tant de sacrifices n'auront servi qu'à mettre sur le pavois ces hommes d'ambition vulgaire et d'appétits immenses ! Vous vouliez détruire les tyrans-rois, vous en avez créé de plus terribles — les tyrans-bourgeois.

Au milieu du grand brouhaha littéraire et politique, les *Nuits rêveuses* passèrent tout à fait inaperçues. Le jeune poète ne se découragea pas pour si peu ; au contact des idées nouvelles, une forte conviction qui éclate dans toute son œuvre était née en lui. Mais il comprit que, pour la faire partager, il lui manquait beaucoup de choses : il sentit qu'il n'était nullement armé pour la lutte. Il s'écarta, fit le silence autour de lui et, avec la tenacité qui caractérise la race celtique, il travailla pendant dix-neuf ans (1840-1859). En feuilletant les cahiers de mon père, on reste étonné de la somme de labeurs qu'il a réalisée, du nombre de connaissances qu'il s'est assimilées dans cet espace de temps. Tous les systèmes de philosophie ancienne et moderne, tous les chefs-d'œuvre des littératures mortes et des littératures vivantes, toute l'histoire, toute l'esthétique, la sociologie, l'économie politique, Hegel, Herder, Kant, Schopenhauer, les spiritualistes, les rationalistes, les positivistes, Condillac et Cousin, Auguste Comte et Pascal, il a tout lu, tout approfondi, tout comparé, tout annoté. Pendant ces dix-neuf années, il ne publia qu'un volume de traduction, — *Manfred et Lara,* — deux chefs-d'œuvre de lord Byron qu'il a rendus d'une façon magistrale, particulièrement le drame de *Manfred.* Au milieu de ces labeurs gigantesques, il trouvait le temps de courir le monde. Il visita l'Angleterre, l'Italie, la Suisse, qui le retint longtemps dans l'enchantement de ses montagnes et de ses lacs et qu'il a peinte avec amour dans un grand nombre de pièces. Enfin, en 1859, il se jugea prêt au combat. suffisamment armé pour entrer dans la lice avec quelque chance de

succès et il publia cette année même deux volumes de poésie ; *Études et Aspirations,* 1re et 2e séries. — Paris, Castel, libraire-éditeur.

II

C'est dans ces deux volumes que les qualités du poète se manifestent le plus complètement. Le penseur sévère, l'humanitaire, qui, dans *Sillons et Débris* et dans *Poèmes virils,* poursuivant rigoureusement sa route, dédaignera les fleurs épanouies au bord du chemin, n'a pas encore dit adieu aux rêveries vagues, aux charmes de la nature, de la jeunesse et de l'amour. Dans *Études et Aspirations,* l'auteur a, pour ainsi dire, deux âmes, une âme de tendresse et une âme de colère. Cette tendresse d'ailleurs, il ne s'en est jamais débarrassé, elle lui est inhérente, elle transparaît malgré lui dans ses autres œuvres. Mais, je le répète, c'est malgré lui. Ici, au contraire, il s'y laisse aller souvent, il s'y complaît. Parfois même, au plus fort de cette marche en avant, il s'arrête, hésite encore et doute :

La Raison, le Progrès ! C'est grand ! C'est admirable !
Mais quand leur double flot aura couvert le sable,
Jusqu'où montera-t-il ? Viendra-t-il submerger
Le mur de la maison, les roses du verger ?
Ne détruirez-vous point — science positive —
Cette simplicité, cette grâce naïve
Qui convient à la femme et souriait ce soir
Dans le recueillement d'un céleste devoir ?...

Une œuvre aussi remarquable ne pouvait rester inconnue : si elle n'eut pas le gros retentissement des succès populaires, du moins fut-elle appréciée de tous les vrais penseurs, de tous les esprits artistiques de l'époque. Ces hautes pensées si vigoureusement exprimées, ces formes nerveuses, ce vif sentiment du grand paysage, cette pureté de dessin, cette virilité et cette grâce d'une nature particulière, tout cela formait une idiosyncrasie d'une incontestable valeur. Des sympathies spontanées vinrent chercher mon père dans la solitude qu'il s'était imposée. C'est de cet instant qu'il faut dater ses relations amicales avec quelques écrivains célèbres : je citerai parmi les hommes Proud'hon, Littré, Leconte de Lisle, Baudelaire, Laprade, Laurent-Pichat ; parmi les

femmes, en y insistant un peu plus, George Sand et Daniel Stern (Mme la comtesse d'Agout) : l'illustre romancier de Nohant exigeait trop l'admiration passive pour s'entendre définitivement d'amitié avec un homme pour lequel la franchise d'opinion était tout. Indiana et mon père échangèrent quelques lettres, ne s'accordèrent point et se séparèrent. Il n'en fut pas de même de Mme d'Agout : cette grande dame était d'une essence supérieure ; elle s'était jetée dans les lettres et dans la politique par l'effet d'une conviction profonde, mais, au milieu de son libéralisme, elle avait conservé ce cachet, cette grâce, ce tact exquis qui distinguent les êtres de race pure. Elle avait, sans compromettre en rien sa dignité, su créer un salon où toutes les opinions, tous les systèmes, toutes les doctrines avaient leur représentant. Daniel Stern, — auteur d'une belle *Histoire de la Révolution de 48,* — était franchement républicaine (mais ce mot ne servait pas comme aujourd'hui de passe-port à toutes les médiocrités). Sa générosité native, aussi bien que son instinct artistique, lui firent comprendre ce qu'il y avait de grand, de sincère, de convaincu dans les aspirations du poète breton. Derrière ce livre, elle pressentit un homme et l'attira vers elle : cette sympathie se changea bientôt en véritable amitié.

Cependant, malgré tout son charme, et toute son influence, Mme d'Agout ne put jamais rompre mon père à certaines habitudes pliantes qui, paraît-il, sont nécessaires au succès. Très simple, très fier, dédaigneux d'une popularité vaine, il avait en horreur toute démarche qui pût ressembler à une courbette intéressée. Dès lors, il ne paraît plus étonnant que certains rois de la critique se soient abstenus de parler de lui, Sainte-Beuve, qui pontifiait alors, dit un jour au vieux Dentu, ami de mon père : « Ce du Pontavice ne manque pas de talent ; dites-lui donc de venir me voir. » — « Si M. Sainte-Beuve désire me connaître, vous pouvez lui donner mon adresse, répondit le poète, auquel la commission fut faite. — Mais, ajouta-t-il, jugerait-il donc de la valeur d'un livre d'après la figure de son auteur? » Je doute d'ailleurs que ces deux esprits fussent faits pour se comprendre : l'ingénieux et froid critique dont Pontmartin a dit « qu'il n'avait jamais rien aimé et jamais cru à rien, » le courtisan de tous les pouvoirs établis, ne devait avoir aucune sympathie en commun avec cette nature aimante, ardente, généreuse et téméraire, éprise de Droit, de Justice et de Liberté.

De 1859 à 1862, mon père se mêla donc au mouvement littéraire et politique de l'époque, mais ce fut en spectateur seulement : en vain,

les différents doctrinaires du parti libéral, désireux de s'acquérir le concours de cet homme supérieur, lui faisaient signe de venir de leur côté. Il sortit du tourbillon aussi libre qu'il y était entré, ayant seulement passé au travers, et n'en rapportant que du mépris. Il avait l'âme trop haute pour se laisser prendre aux brillantes promesses avec lesquelles on tenta de le séduire. Croirait-on aujourd'hui qu'en 1862, après la publication des *Poèmes virils,* le parti libéral, qui se réunissait chez Mme d'Agout, eut un instant l'idée d'opposer la candidature de mon père à celle de l'Empereur pour le fauteuil académique ! Le poète se contenta de sourire en apprenant ce projet extraordinaire, dont je retrouve la trace dans une curieuse lettre de Daniel Stern que mes lecteurs me sauront gré sans doute de transcrire ici en entier :

Paris, 11 septembre 1862.

« Vous êtes bien aimable, cher poète, de m'envoyer de si pittoresques descriptions de vos déserts. Que vous dirai-je, en revanche de notre civilisation que vous dédaignez ? de ces parages trop fréquentés où je crains bien que vous ne veuillez pas lancer résolument votre navire ? Il le faudra bien cependant, si le proverbe dit vrai, car *je veux,* et par conséquent *Dieu veut,* que vous orniez quelque jour votre habit breton de la palme académique. J'ai déjà, sans qu'il y paraisse, préparé plus d'une voix. Le philosophe de Saint-Quay vous ouvrira la porte, c'est convenu et je compte déjà, avant d'avoir vu tous mes amis, sur trois boules certaines : on n'a pas toujours de si favorables commencements. Croyez-moi, ne me découragez pas ! tâchez de désirer un peu ce que je souhaite vivement et, avec un peu de temps, la chose est faite. Pour le moment, c'est César, auteur de *César,* qui se présente ; MM. Cousin et Guizot déclarent qu'il faut le nommer *à l'unanimité.* Vous voyez quels foudres d'opposition sont ces vieux doctrinaires ! — Le trépas de la *Réforme littéraire* (revue d'opposition dirigée par L. Pichat) me semble un avertissement de songer à la *Gazette des vivants.* J'ai trouvé ici les dispositions les meilleures pour moi, même et *surtout* parmi mes adversaires politiques. Les femmes aussi sont très gracieuses pour Daniel Stern : la comtesse de Peyronnet lui dit dans la *Revue nationale* des choses charmantes. Je vais profiter de cette popularité, qui pourrait bien ne pas durer, pour l'avancement de nos idées. Mais il faut m'aider cher poète, m'aider de votre grand

talent, de ce génie dont la *rudesse* et la *tendresse* d'accent me rappellent mon vieux Dante ; il faut m'aider aussi de votre influence sur vos amis. N'écrirez-vous pas à L. Pichat ? Ne pourriez-vous savoir ce que lui coûtait son journal ? — Adieu ! — Si vous avez un moment pour m'écrire avant mon départ, vous me ferez beaucoup de plaisir. Je parle à tout le monde des *Mémoires de la Tour d'Auvergne*. Ne soyez pas paresseux : ce sera une publication extrêmement utile et retentissante.

Votre amie dévouée,

« DANIEL. »

Le « philosophe de Saint-Quay » dont il est question dans cette lettre et qui, au dire de Daniel Stern, devait servir d'introducteur à mon père près de la docte et immortelle assemblée n'était autre que le célèbre M. Littré. Cet été-là même, le hasard des circonstances avait réuni sur la même plage du petit village breton de Saint-Quay-Portrieux Mme d'Agout, l'auteur du Dictionnaire et l'auteur des *Poèmes virils*. Il paraît même que, dans ces parages inconnus, l'illustre chef de l'école positiviste se relâchait parfois de sa sobriété proverbiale. C'est du moins ce qu'on pourrait conclure d'une phrase de la correspondance de Daniel Stern : « A peine hors de Portrieux, j'ai songé à mille choses, dont j'aurais dû vous parler, mais j'étais stupide, *bien que je n'eusse pas bu du cognac comme le frère Littré.* »

Ce dernier écho de Paris, cet appel suprême à une ambition qui n'avait jamais existé, vinrent trouver mon père dans sa solitude de Bretagne, où il était rentré pour n'en plus sortir. L'expérience de la société avait été fatale au cœur du poète, elle avait impitoyablement fauché ses illusions, sinon ses convictions. Où la Parisienne charmante qui s'appelait Daniel Stern voyait seulement des légèretés, dont il fallait sourire, le Celte fidèle voyait de véritables défections. Cet aplatissement presque général de la Pensée devant le Pouvoir triomphant blessait toutes les délicatesses de son âme. Il avait vu les prétendus défenseurs des idées humanitaires et sociales, ceux-là même qui saluaient en 1848 l'aurore des libertés nouvelles, accepter des places et des honneurs comme prix de leur silence ou de leurs trahisons. Les sublimes penseurs, les apôtres désintéressés de la Justice et du Droit étaient sénateurs, bibliothécaires ou sous-préfets. Etait-ce donc pour celà qu'il avait travaillé, lutté, souffert ? Étaient-ce donc là les

fruits merveilleux de ces progrès, dont malgré l'aristocratie de ses origines, il s'était fait le champion et le porte-bannière ? Une pièce qu'il écrivit à cette époque, et qui dans la nouvelle édition de ses œuvres fait partie des œuvres posthumes (1), rend, d'une façon éloquente et presque douloureuse, les sentiments dont son âme fut agitée :

.....
Je le sais, — emporté d'une ardeur de jeunesse,
J'ai quitté l'amour des forêts !
J'ai — nouvel Esaü — vendu mon droit d'aînesse
Pour les lentilles du Progrès !

De ce Progrès marchand, babillard, saltimbanque,
Exploiteur oblique ou brutal
Qui demande du sang et des billets de banque
Pour atteindre à son Idéal !

Ah ! je n'avais pas vu le monstre sans son masque
Et, comme il marchait applaudi,
Ses fleurs de rhétorique et ses tambours de basque
M'avaient tout d'abord étourdi.

J'ai pris au sérieux et son dire et ses gestes,
Au sérieux son vieux décor,
Et, dans le clair-obscur, pour des mondes célestes,
Des étoiles de papier d'or !

Et j'ai chanté, lutté, brisé pour un tel rêve
Des cœurs qui m'aimaient et le mien !
Et de tant de douleurs, de travaux et de sève,
Voici qu'il ne me reste rien !
.....

Il brisa sa plume ou, du moins, ne livra plus rien au public. Il écrivait cependant, car la conception et la production sont aussi nécessaires au véritable artiste que la vie même. Il avait entrepris un poème sociologique, *La Misère* (2), caressé avec amour, souvent abandonné, toujours repris avec ardeur, et qui l'occupa jusqu'à ses derniers jours. Avec les fragments qu'ils ont pu recueillir, les éditeurs des œuvres complètes sont arrivés à reconstruire tant bien que mal cette

(1) *Renaissance.* — Poésies ès-Posthumes, — tome II, des *Œuvres Complètes.* — Quantin, éditeur. — Paris.
(2) *Œuvres complètes,* tome II. — *Poésies posthumes.*

œuvre éloquente, passionnée, qui pourra paraître paradoxale à plusieurs, mais qui nous semble toute pleine de création véritable, d'idées organiques, de tendresses inquiètes pour la postérité.

Je m'aperçois que je n'ai fait que citer à peine les deux autres recueils de mon père : *Sillons et Débris* (1860), *Poèmes virils* (1862). Bien que je veuille ici m'abstenir de tout jugement critique, dans la crainte qu'on ne m'accuse d'une partialité bien naturelle, je ne puis résister au désir d'appeler l'attention sur une pièce de ce dernier ouvrage, intitulée *La Sœur,* dédiée à George Sand, et dont l'actualité me semble saisissante. En ce moment où la laïcisation des hôpitaux et des écoles est à l'ordre du jour, n'est-il pas intéressant de voir de quelle façon enthousiaste un véritable ami du peuple et de la liberté parle de ces saintes filles, modestes et héroïques, contre lesquelles nos gouvernants actuels s'acharnent avec toute la férocité de gens qui ont peur, oui, peur de cette croix auguste, impérissable, éternelle, au pied de laquelle viennent échouer leurs misérables et grotesques fureurs ? Ce sera, d'ailleurs, une preuve nouvelle que si mon père sacrifia à l'idée d'une république pure, il n'eut du moins rien de commun avec les despotes qui, de nos jours, osent se dire républicains.

Voici donc comment l'auteur des *Poèmes virils* parle de la sœur de charité :

..... Soudain je vis sortir,
Un panier à la main, du seuil d'une chaumière,
Une femme.... un rayon la mettait en lumière
Et sur l'azur des eaux découpait son profil
Entre les plis flottants d'une coiffe de fil ;
De son col gracieux à sa forte chaussure
Tombait modestement une robe de bure ;
Sur son sein reposait un petit crucifix ;
Trois enfants de pêcheur, une fille et deux fils,
De ce geste charmant qui parle et qui désire,
Tendaient, pour un baiser, les bras vers son sourire :
Ainsi que les oiseaux qu'on assemble en leur nid,
Dans ce dernier baiser elle les réunit,
Et longeant les débris de la vieille chapelle,
Elle me salua, silencieuse et belle,
Et disparut..... je crus voir retourner aux cieux
Un de ces voyageurs doux et mystérieux
Dont nous parlent la Bible et les saintes légendes,
Qui hantaient jour et nuit les monts, les bois, les landes,

Visitant le malade et le pauvre.... emplissant
La jarre vide d'huile, et la veine de sang ;
Pour consoler le père, ou la mère, ou la veuve,
Couvrant d'un nimbe d'or le sépulcre et l'épreuve,
Et qui disparaissant, le bienfait consommé,
Ne laissaient après eux que l'air plus parfumé !

O frères, bénissons cette sœur inconnue,
Dans sa sublimité cette femme ingénue,
Cette grâce fidèle à tous les condamnés,
Cette couveuse aussi des nids abandonnés !
Avec son chapelet, ses ciseaux et sa Bible,
Impuissante, il est vrai, contre le mal terrible,
Mais obstinée au bien, refoulant le vainqueur,
Enflammant l'espérance aux rayons de son cœur,
Priant pour le bourreau, consolant la victime ;
Luttant, usant sa vie à son effort sublime ;
N'ayant pour confident du service rendu
Que l'humble crucifix à son cou suspendu.
Indocile à ses maux, elle s'empresse aux nôtres,
Elle meurt longuement de la douleur des autres,
Et dans ce saint combat, qu'il soit illustre ou non,
A ceux qu'elle a sauvés elle cache son nom.
Puis, elle-même, un jour, s'affaisse exténuée,
Femme au cœur de lion, par son œuvre tuée !
Sans lâcher son drapeau brisé, mais non vaincu,
Elle tombe sans bruit, ainsi qu'elle a vécu ;
Elle tombe et ses sœurs autour d'elle s'assemblent,
On couronne son front de fleurs qui lui ressemblent,
On l'emporte.... et sans nom, elle dort à côté
Du petit crucifix qu'elle a toujours porté !....

— O chrétienne beauté ! sous tes habits de serge,
Vierge mystérieuse, à la fois mère et vierge,
Fais-nous, sur les autels à nos pieds abattus,
Respecter leurs débris d'où sortent tes vertus !
Répands, répands encor sur notre époque infâme,
Sur nos corruptions, la bonne odeur de l'âme ;
Ameute contre nous, contre nos lâchetés,
O sainte Charité, toutes les charités !

Je ne saurais mieux terminer cette partie de mon travail que par ces vers où la beauté de la forme est égale à la profondeur du sentiment.

III

Il ne reste plus grand'chose à dire avant de terminer cette courte notice biographique, car ce qui intéresse dans la vie d'un artiste, ce ne sont pas, selon nous, les détails de sa vie privée, mais bien plutôt l'histoire de son œuvre, de ses convictions et de son intelligence. Que ceux qui aiment à connaître la physionomie de l'auteur dont ils lisent les livres me permettent de les renvoyer aux deux beaux portraits qui se trouvent en tête des œuvres complètes. J'y ajouterai seulement quelques touches : il était très grand, ayant un peu moins de deux mètres, et bâti comme un de ses ancêtres guerriers du XVIe siècle. A sa manière de marcher, de s'asseoir, de se tenir et de saluer, on reconnaissait le gentilhomme de bonne race. Il avait les cheveux bruns et bouclés, les yeux clairs, expressifs, chercheurs, qui pénétraient l'âme, le front de Shakespeare, les lèvres trop grosses, mais s'éclairant d'un sourire plein de finesse et de bonté ; tous ceux qui l'ont connu ont été sous le charme de sa causerie brillante, spirituelle, profonde, jamais banale. Il poussa jusqu'à l'extrême l'horreur de la banalité. Que de nuits entières j'ai passées à l'écouter, sans me douter de la fuite des heures ! Que de fois, lorsque mes frères et moi étions enfants, nous a-t-il retenus le soir dans le cercle lumineux que projetait sur le plancher la grosse lampe de famille, la bouche ouverte, les yeux arrondis et fixés sur lui, pendant qu'il nous racontait quelque admirable histoire de son invention ! C'était un conteur et un lecteur prestigieux : on pleurait quand il lisait *Jocelyn ;* quand il lisait *Lucrèce Borgia,* on avait le frisson. Dirai-je qu'il était très bon ? Ceux qui l'ont aimé le savent, ceux qui le liront le verront bien au cours de leur lecture. Cette tendresse pour l'humanité qui vibre dans son œuvre, il l'apportait dans sa vie de tous les jours ; il était plein de sollicitude et d'indulgence pour les mendiants et les déshérités : ces pauvres femmes de la campagne bretonne dont la vie est parfois si dure, lui inspiraient grande pitié. Il vidait souvent sa bourse entre leurs mains, les consolant de quelques douces paroles, venues du cœur. Tel était mon père !

En 1870, son cœur saigna des blessures faites à la Patrie. Bien qu'il fût âgé de 56 ans, usé par le travail et par ses nombreuses luttes avec le terrible archange qu'on appelle l'idée ; bien qu'il eût déjà là-bas un fils, mon frère aîné, exposant chaque jour sa vie sur les

champs de bataille de la Loire, il n'hésita pas. Il demanda et obtint du Gouvernement une commission de capitaine ; il réunit une cinquantaine d'hommes déterminés, les arma de remingtons achetés en Angleterre, les équipa à ses frais, et se mettant bravement à la tête de sa petite troupe, il partit pour la chasse aux Prussiens. Il fit ainsi toute la seconde campagne, tantôt ici, tantôt là, toujours à pied, le premier au feu, ne voulant jamais désespérer, et semant ses hommes partout. Vers la fin de la guerre, quand je le retrouvai au Havre, il lui en restait douze, et dans quel état ! Je me souviendrai toute ma vie de la figure affamée et tragique de son sergent, un ancien perruquier qui s'appelait l'Amour. A l'armistice, il revint avec moi en Angleterre, et c'est de là qu'il assista aux horreurs bêtes de la Commune. Ce fut pour ses convictions premières le coup de grâce : c'était au nom des grandes idées qu'il avait défendues, qu'un ramas de misérables jetait dans cette fratricide aventure un peuple mi-affolé par les privations d'un long siège. Dès lors, mon père désespéra de la République. Très entier en tout, il se dit qu'il s'était trompé ; laissant là les questions philosophiques et les théories humanitaires, il tourna toutes ses pensées vers la vie future et, découragé de la terre sur laquelle il avait tant lutté, il regarda le ciel où il devait trouver la consolation suprême. Ceci n'a rien qui puisse étonner : en effet, si dans son œuvre mon père est toujours humanitaire et socialiste, s'il est souvent l'ennemi loyal de Rome et du cléricalisme, il n'est jamais antireligieux. Bien au contraire, la poésie de la religion catholique, la beauté du christianisme, la sublimité de l'Evangile lui ont inspiré quelques-uns de ses plus beaux vers. J'ai déjà cité ses paroles éloquentes en faveur de la *Sœur de Charité*. Dans une autre pièce intitulée *Bonsoir !* il nous montre « le blond enfant qu'il plie au devoir, » posant le soir sa tête printanière sur les genoux paternels et récitant sa prière :

Je l'écoute ; et souvent, moi le libre-penseur
Et des saints préjugés l'audacieux censeur,
Je sens sous ma raison que mon âme est émue
Et, qu'en dépit du temps et de la volonté,
Le poète au penseur a toujours résisté.
Ce bambin qui murmure une oraison naïve
Me verse sur le sein une fraîcheur d'eau vive ;
Je ne sais quelle odeur d'encensoir balancé,
Quels sons d'orgue affaiblis remontent du passé ;

De grands piliers sculptés se dressent dans mon rêve,
Un vieux chant du dimanche autour de moi s'élève,
Me charme, et j'aperçois dans l'ombre du saint lieu
Un jeune homme naïf à genoux devant Dieu ..
.....

Je veux reprendre alors ma tâche commencée,
Mais la prière tinte au fond de ma pensée ;
Dans mes réflexions, malgré tous mes efforts,
Il passe des bruits d'aile et de pieux accords ;
De la pure raison bientôt je me défie ;
Une fissure est faite à ma philosophie,
Et le Dieu personnel, par la voix d'un enfant,
Dans mon être agité pénètre triomphant !

Sur la grève allongée de Burnham, les tristes flots du canal de Bristol échouent avec un brisement qui semble un long sanglot. Le ciel est bas, gris, uniforme ; la mer, au lieu d'être bleue, roule jaune et pesante. A l'horizon, les côtes du pays de Galles traînent leurs lignes désolées et, du milieu du brouillard, surgit parfois un grand cap qui s'avance tout noir dans ces eaux mornes comme celles de l'Érèbe. Lorsque la lune se lève sur cette scène de désenchantement, le rêveur croit errer dans un songe vague, bien loin des vivants et de la réalité. Là-bas, rompant l'égalité lourde de ce désert mouvant, une île se dresse solitaire, drapée dans l'embrun des vagues, affectant la forme d'un cercueil. Elle semble être la tombe de quelque vaste espérance.

Nous marchions un soir, silencieux comme le paysage qui nous entourait.

« N'entends-tu rien ? » dit mon père.

Et comme je me taisais, et qu'il savait combien mon âme communiait avec son âme :

« Oh ! ces cloches, ces douces cloches ! reprit-il, comme elles m'appellent, comme elles m'attirent, comme elles me veulent ! Oui, souvent, alors que dans le grand recueillement du soir je viens ici, du sein de l'immensité, du milieu de cette légère vapeur qui monte de la mer et semble l'âme même des flots, lointaine d'abord, se

rapprochant peu à peu et m'enveloppant bientôt, j'entends les voix des cloches de mon pays de Tréguier. Et ce sont bien elles, et je les reconnais bien, celles de la mystique cathédrale, et celles de Saint-Michel, et celles plus joyeuses de Saint-Yves, et toutes me disent : « Reviens, ah ! reviens, reviens !... »

Il les écouta ces bonnes et saintes conseillères, il revint. Car pour empêcher son retour, il n'avait pas ce qui arrête tant de grands esprits, l'orgueil humain ; il revint entièrement, sincèrement, naïvement ; et, lorsqu'il mourut, au mois de mai 1876, il avait à son chevet les deux anges qui rendent douce la mort même : l'Espérance et la Foi !

ROBERT DU PONTAVICE DE HEUSSEY.

Rennes, octobre 1886.

ANCIENNE LITURGIE BRETONNE

—

PROSE INÉDITE DU XIIe SIÈCLE

EN L'HONNEUR DE

SAINT BRIEUC (1)

Syon, psalle ! Syon, plaude !
Diem lætum duc in laude
Briocii præsulis :
Cujus ortûs, vitæ, mortis
Laus humanæ laudem sortis
Superat miraculis.

Sion, chante ! Sion, applaudis ! Consacre ce jour de joie à la gloire de Brieuc, le saint pontife : gloire qui, dans sa vie, sa mort, sa naissance, éclate par des prodiges supérieurs à toute gloire humaine.

De supernis nunciatur ;
Infecunda fecundatur,
Paritura parvulum.
Per angelum nomen datur,
Et secundo renovatur
Baptistæ miraculum.

Le ciel annonce sa venue ; sa mère, stérile, devient féconde pour mettre au jour cet enfant. Son nom lui est donné par un ange, et l'on voit se renouveler le miracle de Jean-Baptiste.

Flos de spinis procreatur.
Educatus commendatur
Germano Parisius.

Fleur née d'un buisson d'épines, on confie son éducation à saint Germain de Paris (2) ; et dès qu'il

(1) Bibliothèque d'Angers, Ms. 730, f. 37 et 38. Ce manuscrit provient de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers, où l'on conservait les principales reliques de saint Brieuc. Il contient une Vie de ce saint en écriture du XIe siècle ; mais la prose n'a été écrite qu'au XIIe siècle sur un feuillet resté blanc en tête de cette Vie. Elle est notée en neumes. — A. DE LA B.

(2) La prose suit ici l'erreur commise par la légende de saint Brieuc, qui lui donne pour maître saint Germain de Paris, quand c'était en réalité saint

Scolas intrat ; et hunc dignum
Ad columbæ novit signum
Magister egregius.

entre à cette école, une colombe vient du ciel révéler sa vertu à ce maître illustre.

A Germano eruditus,
Litterali fit peritus
Multum in scientia.
Doctor extra dum magistrat,
Intus spirat & ministrat
Spiritalis gratia.

Grâce aux leçons de saint Germain, il devient très habile dans les lettres ; pendant que ce docteur l'enseigne du dehors, dans son cœur souffle et travaille la grâce du Saint-Esprit.

Vase dato pauperi,
Novum vas pro veteri
Stupent nimis cæteri.
Liberatur pueri
Pes de spina penitus.

Il donne un vase à un pauvre, et ce vieux vase est [miraculeusement] remplacé par un neuf, à la stupéfaction de toute l'assistance. [Par sa prière] il guérit radicalement le pied d'un enfant percé d'une épine.

Ordinatur presbyter ;
Ignis splendet fortiter
Super caput jugiter :
Quo supernus Arbiter
Sacrum sacrat cœlitus.

On l'ordonne prêtre, et pendant toute la cérémonie une flamme ardente brille au-dessus de sa tête : ainsi le Juge suprême consacre du ciel cet homme sacré.

Jussis angeli dum credit,
Salutato sancto, redit.
Femur, dextera sanantur,
Et parentes baptizantur.

Obéissant aux ordres d'un ange, il prend congé de saint Germain et rentre dans son pays. Là il guérit une cuisse brisée, une main blessée, et donne le baptême à ses parents.

Verbo, signis, multos quidem
Trahit præsul hic ad fidem,
Operante gratia.

Par sa parole et par ses miracles, que la grâce féconde, le bienheureux pontife convertit à la foi des foules nombreuses.

Germain d'Auxerre, mort en 448, antérieur de plus d'un siècle à saint Germain de Paris. — On appelle Brieuc *flos de spinis,* parce qu'il était né de parents païens.

Tandem mortis solvens jura,
Mnam (1) reportat cum usura ;
Et columbam fert ad cœlos
Angelorum dulce melos.

Enfin, payant tribut à la mort, il rend avec usure [au Seigneur] le talent qu'il lui avait confié ; et sous la forme d'une colombe il monte au ciel, porté par le chant des anges.

Egri valent et sunt læti ;
Nos, Briocci, puncto lethi
Conduc ad cœlestia.

Les malades, quand ils guérissent, sont joyeux. Nous, Brieuc, quand nous mourrons, menez-nous au ciel.

Fac tua familia
Lætetur in gloria.
Amen.

Pour vos enfants obtenez la joie dans la gloire !
Amen.

(1) *Mna* ou *Mina* (du grec μνᾶ), mine, poids de cent drachmes chez les Grecs. A Rome (notamment dans Plaute) ce mot désigne une monnaie, soit d'or, soit d'argent.

LE PACTE DE FAMINE

HISTOIRE DU BLÉ EN FRANCE. — LE PACTE DE FAMINE. — HISTOIRE — LÉGENDE, par M. Gustave Bord. — Un beau volume petit in-4°, orné de gravures et de fac-similé. Paris, Santon, 1887.

De toutes les accusations recueillies par les historiens hostiles à l'ancien régime, la plus odieuse est peut-être celle consistant à prétendre que Louis XV et ses courtisans commanditaient, de leurs fonds et de leur influence, des compagnies financières dont le but était de produire une hausse factice sur les blés, et qu'ils tiraient de gros bénéfices de cette exploitation de la misère publique. Mais cette accusation n'est pas seulement odieuse, elle est fort accréditée, et il serait facile de citer des historiens, d'une impartialité reconnue, qui mentionnent, comme l'un des faits du règne de Louis XV, sa participation à ces manœuvres communément désignées sous le nom de *pacte de famine*. Il va sans dire que les écrivains révolutionnaires se complaisent dans l'exposé des détails de cette machination, et, grâce au temps, qui affermit tout ce qu'il ne détruit pas, le pacte de famine a en quelque sorte prescrit sa place dans l'histoire.

L'invention était habile et de celles qui ne pouvaient manquer de réussir : tout ce qui touche à la question des subsistances passionne le peuple, dont le principal souci est la recherche du pain quotidien, et le meilleur moyen de lui inspirer la haine de la royauté était de la lui montrer capable de travailler à accroître ses souffrances. Dans le récit des malheurs publics, les masses croient difficilement à la puissance des éléments et à la force des choses ; l'envie leur fait un besoin

d'accuser quelqu'un, et, de même que dans une défaite elles cherchent toujours le traître, dans toutes les disettes elles cherchent l'accapareur.

La calomnie du pacte de famine a donc eu pour elle jusqu'à présent, en outre de l'affirmation réitérée des historiens et de la consécration du temps, la satisfaction éprouvée par tous ceux dont elle flattait la malveillance.

Pour entreprendre de lutter contre une affirmation devenue presque banale, et qui n'avait été niée jusqu'à présent que d'une manière tout à fait incidente, il fallait être bien résolu à n'épargner ni son temps, ni sa peine, car, la trame du récit calomnieux est, à première vue, adroitement ourdie ; on cite des noms, des dates, des chiffres, et on ne peut nier que les noms cités ne soient, pour la plupart, ceux de personnages qui ont réellement manié des blés pour le compte du gouvernement. Fort heureusement, cet appareil, si bien agencé qu'il apparaisse au lecteur superficiel, n'était pas pour effrayer le jeune et savant directeur de la *Revue de la Révolution*. M. Gustave Bord connaît mieux que personne l'effronterie des mensonges révolutionnaires, pour en avoir déjà refuté quelques-uns, il pouvait donc espérer que cette fois encore la calomnie disparaîtraît devant son érudition.

Peut-être trouvera-t-on que le but à atteindre ne méritait pas un si grand effort, et, qu'un gros volume de plus de trois cents pages, hérissé de notes et de pièces justificatives est une bien grosse machine pour un seul point d'histoire, mais un avocat qui a gagné sa cause ne regrette jamais d'avoir plaidé trop longtemps, et c'est assurément le cas de M. Bord. Les hommes de bonne foi éprouveront à la lecture de son travail un véritable soulagement. Non, en dépit de tout ce qu'on a dit, imprimé et répété, aucun roi, et Louis XV pas plus que les autres, ne s'est abaissé à spéculer sur la faim de ses sujets ; ce qui est vrai, c'est qu'on l'a, comme dit un vieil historien, *guerroyé de ses dons,* et ce sont précisément les institutions, destinées à atténuer les disettes, et presque exclusivement celles dont Paris aurait pu souffrir qui ont été présentées comme des instruments de spéculation.

L'étude de ces institutions occupe la plus grande partie du volume, et c'est là que se trouve la véritable réponse à la calomnie, mais en dehors de cet ordre d'arguments, il y en a que le bon sens indique et que l'auteur n'a eu garde de négliger.

Et tout d'abord, comment une organisation qui comportait des centaines d'agents avait-elle pu rester secrète pendant plus de cinquante ans ? Il faut bien aussi convenir que l'accaparement, pour être efficace

et produire la hausse, doit s'exercer sur une quantité supérieure au vingtième de la consommation ; or une pareille quantité serait d'environ quatre ou cinq millions d'hectolitres. Si l'on suppose que la spéculation porte seulement sur deux millions d'hectolitres, ce qui ne sera que la nourriture du pays pendant une semaine, ces deux millions pèseraient 150 à 160 millions de kilogrammes qu'on ne pourrait transporter qu'en employant 160,000 charettes à un cheval, ou bien 500 navires de 320 tonneaux chacun. Il ne fallut pas moins que le concours de toutes les marines de l'Europe pour apporter en France, en 1847, dix millions d'hectolitres. Pour influencer le marché d'une manière sensible, il aurait donc fallu que les associations incriminées disposassent d'une cinquantaine de millions pour les achats, et employassent des moyens de transport d'une telle importance qu'il eût été absolument impossible de les tenir secrets aussi bien que les achats. D'où il résulte que, si le pacte de famine était ce qu'on l'a dit avoir été, on se heurte à une impossibilité, et que, s'il n'était pas ce qu'on l'a dit, on se heurte à un mensonge.

C'est dans le *Moniteur,* daté des 15 et 16 septembre 1789, mais en réalité publié à une date postérieure, que fut revélée pour la première fois, comme constituant un véritable *pacte de famine,* l'existence d'associations destinées à produire la hausse des blés. Sous le titre *Subsistances,* l'auteur anonyme raconte que depuis 1730, plusieurs sociétés, comprenant quelques financiers, agents du roi et un nombre infini de personnages considérables, se sont succédées les unes aux autres, et, disposant d'immenses ressources, ont exploité à leur profit le commerce des blés. Une cinquantaine de personnes au moins sont nommées avec les dates des diverses conventions. Manuel, le procureur de la Commune, ayant reproduit ces mêmes faits dans son ouvrage la *Police dévoilée*, est regardé comme l'auteur de cet article du *Moniteur.*

L'accusation n'est donc point vague et indéterminée, elle est nette, et comprend un certain nombre de faits précis. Que plusieurs auteurs, comme Leprévôt de Beaumont, dont nous parlerons tout à l'heure, y aient ajouté d'autres détails, la chose importe peu puisque les historiens, qui ont cru devoir admettre comme véritable le fait du pacte de famine, n'ont pas ajouté une preuve aux allégations contenues dans la note du *Moniteur.* L'un d'eux, et non le moins célèbre, M. Michelet, est même assez mal tombé en voulant sortir du sentier battu : « Louis XV, dit-il, était marchand ; il avait intérêt avec Bouret et

autres dans le trafic des blés... (1) » or, il se trouve que Voltaire lui-même lui avait répondu d'avance en écrivant que le fermier général Bouret, « mort insolvable, avait fourni du blé à toute une province sans en tirer aucun parti, et s'était contenté d'une médaille que cette province avait voulu faire frapper en son honneur (2). »

L'article du *Moniteur* se retrouve en substance dans la *Police dévoilée* de Manuel, mais si l'on ouvre le tome troisième de l'*Histoire de la Révolution de France,* par *deux amis de la Liberté,* on l'y rencontre, copié mot à mot, sans changement d'une syllabe ; il forme le chapitre troisième de ce volume, et rien ne peut faire soupçonner que les *deux amis de la Liberté* n'en soient pas les auteurs. Une particularité assez curieuse, et qui montre clairement, ou que le *Moniteur* avait la mémoire courte, ou que son article de la fin de 1789 avait eu peu de retentissement, c'est que ce même journal, dans son n° du 13 mars 1791, contient un compte-rendu du troisième volume de l'*Histoire de la Révolution, par deux amis de la Liberté,* et que, dans ce compte-rendu, il signale comme un morceau appartenant exclusivement aux *amis de la Liberté,* « la révélation du monopole des grains, exercé pendant plus d'un demi-siècle par le gouvernement pour rançonner le peuple et l'affamer à volonté. » Ce compte-rendu se termine ainsi : « N'y eut-il, dans ce troisième volume, que cette histoire détaillée et circonstanciée du monopole des grains, *histoire qui ne se trouve nulle part ailleurs,* c'en serait assez pour engager, etc. » Si l'on ouvre le grand *Dictionnaire* de Larousse, on retrouve des assertions identiques étayées de l'autorité de Lavallée qui, dans son *Histoire des Français* a tout simplement résumé le même et toujours le même article du *Moniteur* : Buchez, dans son *Histoire parlementaire de la Révolution,* tome II, est plus franc que les *amis de la Liberté :* il prévient qu'il reproduit l'article du *Moniteur,* « sans avoir rien voulu changer au texte, de crainte d'être accusé d'avoir arrangé cette effroyable justification des colères révolutionnaires. »

Il est ainsi démontré surabondamment que la légende du pacte de famine n'a pas de meilleur garant que l'auteur anonyme du *Moniteur ;* car M. Buchez, notamment, dont l'ouvrage a paru après 1830, n'aurait pas reproduit un document suranné, s'il avait connu « pour les colères révolutionnaires » une justification plus complète que celle-là.

(1) Michelet, Louis XV, 352.
(2) Voltaire, édit. Beuchot, XXXIX, 1109.

C'est donc principalement ce document que M. Bord a tourné et retourné en tous sens. Avec une admirable patience, il a colligé dans les diverses archives de Paris et d'ailleurs, le texte de tous les contrats visés; il a étudié leurs clauses, leur fonctionnement, les résiliations intervenues, et il démontre clairement qu'aucun d'eux n'avait le caractère ténébreux qu'on leur a attribué ; que toutes les associations avaient au contraire un but parfaitement défini, celui d'assurer les approvisionnements de Paris, et de jeter utilement une certaine quantité de blés sur le marché dans les moments de cherté. Des commissions modérées étaient naturellement accordées aux agents, mais il est impossible de trouver, dans les diverses combinaisons, la moindre place à l'agiotage. Les noms des agents sont bien ceux que le *Moniteur* a désignés, seulement, au lieu de faire ce dont on les a accusés, ils faisaient tout le contraire. Il serait difficile d'entrer ici dans le détail de ces contrats, c'est une question de textes, et les textes de cette nature ne supportent guère l'analyse, mais la simple lecture suffit à démontrer qu'il n'y eut jamais rien d'occulte dans ces sortes d'affaires, qui se réglaient comme toutes les affaires commerciales, avec cette différence que le roi en était le plus souvent pour son argent.

Une étude très sérieuse des ordonnances relatives au régime des blés éclaire encore d'un nouveau jour les diverses phases des opérations des sociétés, qui continuèrent avec des modifications, de remplir une fonction d'ordre public jusqu'à la révolution. Turgot, Bailly, Necker, Roland lui-même ont reconnu les bienfaits de l'institution (1). Elle avait cessé d'exister lorsque se produisit, dès le début de la révolution, cette disette perpétuelle, que le maximum accrut, et qui se prolongea même sous le Directoire.

Comment, dira-t-on, se fait-il qu'une histoire mensongère, qui avait fait si peu d'effet en 1789 qu'elle était déjà oubliée en 1791, ait eu depuis une si grande notoriété, et l'ait obtenue sous la forme de sa première révélation ? La réponse est bien simple, c'est qu'il s'est trouvé un homme, fou ou méchant, l'un et l'autre peut-être, Leprévôt de Beaumont, qui s'est imaginé avoir un intérêt personnel à propager cette fable, et qui, ayant passé sa vie à la crier sur les toits, a montré une fois de plus que la répétition était la figure de rhétorique la plus puissante.

De même que le patriote Palloy exploita les ruines de la Bastille, et en tira renommée et profit, Leprévôt de Beaumont, inventeur de la fable

(1) P. 71 et suiv.

du *Pacte de famine,* essaya d'exploiter son invention, et fatigua les pouvoirs publics de ses demandes d'indemnité. Leprévôt revit complètement dans le livre de M. Bord, qui ne le perd pas de vue pendant toute son existence, et qui s'est procuré son extrait de baptême aussi bien que son acte de décès. Leprévôt, dont l'esprit était hanté dès sa jeunesse par l'idée que les accapareurs produisaient les disettes, avait adressé, en 1768, au parlement de Rouen, des dénonciations relatives à des faits dont le Parlement avait reconnu la fausseté. Il fut pour ce délit mis à la Bastille et successivement dans d'autres prisons, et, en dernier lieu à Bicêtre. Durant cette longue détention, que motivait l'opiniâtreté de sa folie, beaucoup plus que le méfait qui en avait été l'occasion, l'idée que la cour spéculait sur les blés devint chez lui une idée fixe, et il accumula sur ce sujet une quantité considérable d'écrits, qu'il publia lorsque la révolution lui eut rendu la liberté. Il prétendit avoir des droits à la reconnaissance de la nation, pour avoir révélé les manœuvres du pacte de famine, et fut accueilli par l'Assemblée législative et la Convention, comme toutes les prétendues victimes du despotisme; aucune de ces assemblées ne trouva cependant ses droits assez bien établis pour lui accorder la moindre indemnité. Il essaya aussi de se faire donner les biens de divers personnages qu'il disait avoir été les auteurs de sa détention, mais il ne trouva aucun tribunal disposé à faire droit à sa requête. Quoiqu'il en ait dit, il ne fut jamais maltraité durant sa longue détention ; parmi les pièces justificatives, M. Bord fournit l'état de ses dépenses à la Bastille et à Vincennes. Malesherbes examina sa situation en 1775, et il écrivait dans un rapport au gouverneur de Vincennes : « La tête de ce prisonnier n'est pas bien saine ; « je ne sais cependant s'il est d'un degré de folie pour lequel on l'eût « enfermé s'il ne s'était pas porté à dire du mal du ministère (1). » Malesherbes ajoute qu'il ne croit pas qu'on doive lui enlever la satisfaction d'écrire. Ce qui est bien certain, c'est qu'il avait, au plus haut point la manie de publier des libelles, et que, sous un régime qui n'eût pas été celui des lettres de cachet, cette manie lui eût attiré des poursuites qui l'eussent conduit en prison. A côté de choses sensées, ses écrits contiennent des exagérations absurdes et des extravagances. Mis en liberté après la prise de la Bastille, il n'usa de sa liberté que pour mendier et dénoncer. Plusieurs de ses dénonciations ont un caractère odieux, et il aida notamment Fouquier-Tinville à faire guillotiner M. de

(1) Pièces justific. 2e part. 37.

Laverdy pour un délit dont il était absolument innocent (1). Une pareille existence, dans laquelle on trouvait à la fois réunis, des malheurs, quelque chose de mystérieux, une persécution apparente exercée par des gens puissants ne pouvait manquer d'être exploitée par les auteurs de drames et de romans ; de là, plus encore que de l'histoire, est venue la notoriété de la légende du pacte de famine.

Voilà de la bonne histoire : des faits, des preuves, des textes, des pièces justificatives. Tous les lettrés qui s'intéressent à l'histoire de la fin du XVIIIe siècle voudront lire ce livre qui, ce qui ne gâte rien, est magnifiquement imprimé sur beau papier, et orné de reproductions de gravures de l'époque.

ALFRED LALLIÉ.

(1) V. Wallon. *Hist. du trib. rév. de Paris.*

LA GUERRE DE BLOIS & DE MONTFORT

Compétiteurs au Duché de Bretagne (1)

1341 A 1364

IV

Deuxième Période

DÉVELOPPEMENT ET ACTIVITÉ DE LA LUTTE

La situation respective des partis de Blois et de Montfort à l'issue de la première période de la lutte (1341-1343) dessine — non avec une exactitude mathématique impossible à atteindre, mais avec une approximation suffisante — les conditions générales dans lesquelles elle se poursuivit depuis lors jusqu'à la fin.

Blois tenait Rennes et Nantes, dominait dans toute la Haute-Bretagne et (par le vaste apanage de Penthièvre) sur tout le littoral nord jusque vers Morlaix, place disputée entre les deux partis. — Tout le Léon, la plus grande partie de la Cornouaille, presque tout le littoral est et sud de la presqu'île jusqu'à l'embouchure de la Vilaine, avec les ports de Conquet, Brest, Quimper, Quimperlé, Hennebont, Vannes (2), étaient sous le drapeau de

(1) Voir la livraison de janvier 1887, p. 53-67.

(2) Malgré les stipulations de la trêve de Malestroit, il est certain que les Anglais étaient maîtres de Vannes avant la fin de 1343. Sans doute quand ils virent de quelle façon le roi de France observait cette trêve, leurs troupes

Montfort. Les évènements modifièrent plus ou moins cette situation : Quimper, nous le verrons tout à l'heure, ne tarda point à tomber aux mains de Charles de Blois ; le parti de Montfort fit de larges trouées dans l'apanage de Penthièvre, entre autres du côté de la Roche-Derien, et les Anglais s'établirent fortement dans plusieurs places de la Haute-Bretagne, comme Bécherel, Ploërmel, Fougerai, Châteaubriant. Néanmoins, à prendre les choses en gros et d'ensemble, la division du pays entre les deux partis resta la même pendant toute la guerre : à Montfort la Basse-Bretagne presque entière, le littoral sud et ouest ; à Blois le littoral nord et la Haute-Bretagne.

La Haute-Bretagne, toute française de langue et de mœurs, devait naturellement soutenir l'ami de la France, qui pour même motif vit se ranger sous sa bannière la plupart des grandes familles de la féodalité bretonne, presque toutes résidant en Haute-Bretagne, presque toutes alliées dès lors à des familles françaises, ou fréquentant la cour du roi de France.

La Basse-Bretagne, au contraire, ne fût-ce que par sa langue, répugnait à l'influence française, — qu'elle craignait, non sans raison, de voir peu à peu miner, absorber, détruire l'indépendance bretonne. Crainte qui nécessairement la rejetait vers le client de l'Angleterre, non par sympathie pour les Anglais, mais parce que l'action de cette puissance, séparée de la Bretagne par la mer, semblait beaucoup moins menaçante pour l'existence nationale du vieux duché.

Au reste, pour vaincre, même seulement pour se soutenir, les deux partis avaient besoin de l'étranger : Blois de la France, et Montfort de l'Angleterre. Si l'un des deux était parvenu à priver l'autre de tous secours du dehors, il eût tenu son adversaire à merci. Par où entraient ces secours ? Les Français par Rennes et Nantes, les Anglais par Brest, Hennebont et Vannes. Fermer la porte qui versait dans le camp adverse ces indispensables auxiliaires, tel devait être le but premier et constant de chacun

restées devant Vannes profitèrent de la première occasion pour entrer dans la ville. Le continuateur d'Adam de Murimouth, après avoir parlé de la trêve, dit formellement : « Remansit nihilominus villa de Vanes regi Angliæ subjecta. » *(Adam. Murimuth. Chron.*, édit. Hog, p. 174). Cf. lettre d'Edouard III du 23 déc. 1343, « de gestu laudabili continuando, » dans Rymer édit. 1740, II, part. 4, p. 157, et D. Morice, *Preuves I*, 1439-1440.

des deux partis. En d'autres termes, dans toute cette guerre, l'objectif stratégique désigné par la force des choses, c'était pour Blois d'ôter les ports aux Anglo-Bretons, pour Montfort d'enlever aux Franco-Bretons Rennes et Nantes. Edouard III, nous l'avons vu, quand il vint en Bretagne en 1342, marcha droit à ce but.

Mais depuis lors, dans les périodes ultérieures où nous entrons, parmi les faits de guerre dont le souvenir nous est parvenu, ce but apparaît rarement, il est même très difficile de trouver dans ces opérations une suite et un plan quelconque. Les documents historiques sont sans doute très incomplets ; toutefois, s'il eût existé d'un côté ou de l'autre ce qu'on peut appeler un plan stratégique, c'est-à-dire, l'idée nette d'un but définitif ou principal à atteindre, vers lequel l'exécution, à travers la multiplicité des détails et la complication des obstacles, eût tendu constamment, ce plan se trahirait au moins de temps à autre, puisque celui de la campagne d'Edouard III, qui a été si courte, est resté si évident. Dans les évènements qui suivent, au contraire, le trait dominant, c'est le décousu. On semble être en présence d'épisodes isolés, coupés dans une Iliade inconnue, dont le récit principal a péri, dont on ne peut plus reconstituer le plan et l'action centrale. Mais y eut-il jamais ici un plan de ce genre ?....

A — 1343.

C'est le roi de France qui d'un coup de hache rompit le premier la trêve de Malestroit. Pendant l'expédition d'Edouard III en Bretagne en 1342, l'un des principaux barons de ce duché, Olivier de Clisson, était passé plus ou moins ouvertement du parti de Blois à celui de Montfort. Confiant dans la trêve, quelques mois après, vers la fin de juillet 1343, il alla à Paris pour des joûtes, il y fut arrêté « moult cautement, » disent les *Grandes Chroniques de France* (1), c'est-à-dire en trahison, puis, « par jugement du roi, » c'est-à-dire sans jugement (2), décapité aux

(1) Edition Paulin, Paris (1837), t. V, p. 429.

(2) Voir Luce (qui a publié le premier le procès-verbal de l'exécution de Clisson), *Froissart*, t. III, p. IX, note 3, et encore Luce, *Du Guesclin*, p. 47-48.

Halles sur un échafaud le 2 août : assassinat doublé de guet-apens. La trêve de Malestroit couvrait, au moins provisoirement, la défection de Clisson ; forcément elle suspendait le droit du roi contre ses vassaux rebelles pour avoir soutenu Montfort, sans quoi elle n'aurait eu d'autre effet que de les livrer désarmés au glaive du suzerain, ce qui est inadmissible. C'était pourtant ainsi absolument que l'entendait Philippe de Valois. Quatre mois après, il en donna une nouvelle preuve plus horrible. Ayant mis la main sur six chevaliers et quatre écuyers des plus vieilles familles bretonnes, — Montauban, Malestroit, Quédillac, etc., — tous partisans de Montfort, il les fit exécuter le 29 novembre, aux Halles comme Clisson, sans jugement, et même après avoir retiré leur cause à la cour du Parlement déjà saisie (1), qui en raison de la trêve les eût relaxés.

Ces sanglants et détestables attentats semèrent en Bretagne l'épouvante et l'indignation. Les Anglais, à titre de représailles, mirent leurs troupes dans Vannes, et pour rassurer les partisans de Montfort, Edouard III, le mois suivant (23 décembre 1343), crut devoir écrire lui-même aux principaux d'entre eux une lettre où, en les remerciant de leur fidélité, il leur promettait l'envoi d'un secours prochain et efficace (2). Mais il envoya seulement à Jean de Hardeshill, son lieutenant-général en Bretagne, quelques approvisionnements pour les places occupées par ses troupes (3).

B — 1344.

Le roi de France agit tout autrement. Il donna à son neveu une belle armée avec laquelle Charles de Blois, dès la fin de mars 1344, entra en Bretagne ; Hardeshill, qui avait peu de troupes, ayant voulu s'opposer à lui, fut complètement défait, son fils tué,

(1) Voir le procès-verbal de cette exécution aussi publié par M. Luce, *Froissart*, III, p. x, note 1 ; cf. *Du Guesclin*, 48.

(2) Rymer, *Fœdera*, 1740, II, part. 4, p. 157, et D. Morice, *Pr.* I, 1439-1440. On a conservé les lettres adressées à l'évêque de Cornouaille, aux seigneurs de Lohéac, de Pont-l'Abbé, de Trésiguidi, aux habitants de Quimper, de Quimperlé, d'Hennebont, de *Vannes*, de Redon, de Guérande, etc.

(3) Rymer, Ibid., p. 159, et D. Morice, Ibid. 1447 ; celui-ci a estropié le nom en « Hardeshall. »

lui prisonnier et envoyé à Paris (avant le 11 avril) (1). Puis Charles alla assiéger Quimper. Après un siège long, dur, meurtrier, il y entra par la brèche au commencement de mai (2). Beau début de campagne ; pour continuer il fallait assiéger Vannes ou Brest, enlever aux Montfortistes les ports de l'ouest, si commodes pour faire entrer les secours anglais. Charles, au contraire, revint vers l'est ; au commencement d'août on le voit assiéger Guérande (3), sans doute pour se donner la satisfaction de se parer des dépouilles, c'est-à-dire de l'apanage propre de son rival. — Du secours promis aux Montfortistes par le roi Edouard, point de nouvelles ; l'action anglaise ne se révèle que dans la prise ou surprise de Dinan par un parti de cette nation, — coup de main isolé, non une conquête, mais une occupation éphémère qui se termine au pillage et à l'incendie de la ville (4). L'armée de Charles de Blois domine alors sur toute la Bretagne, nul n'essaie d'y faire obstacle ; verrouillées à double tour dans leurs places, les garnisons anglaises n'osent mettre le nez dehors.

Le roi d'Angleterre fait le mort ; la comtesse de Montfort, nul n'en parle ; le comte, prisonnier à Paris, songe, dit-on, à s'arranger avec Philippe de Valois ; celui-ci toujours implacable redouble de supplices contre ses ennemis (5). Abandonné de tous ses chefs, le parti de Montfort se disloque ; en novembre et décembre 1344, ses tenants les plus fidèles, Tangui du Chastel, Amauri de Clisson, les Spinefort, les Saint-Gilles, les Kaër, etc., font leur paix avec Blois et reçoivent des lettres

(1) *Henr. Knighton Chron.* dans Twysden, col. 2584. D'après l'époque marquée par Knighton, il est impossible de confondre cette rencontre entre Hardeshill et Charles de Blois avec le siège de Quimper. Le texte de Knighton porte bien *Hardeshill,* nom anglais fort connu, et nullement (comme on l'a prétendu), *Hardesvilla,* qui d'ailleurs ne pourrait en aucun cas se traduire par « Harcourt. »

(2) *Chronicon Britannicum,* an. 1344, dans D. Morice, *Pr.* I, 7 ; et Enquête pour la canonisation de Charles de Blois, Ibid., II, 21, 23, 28. De l'examen des témoignages de l'Enquête (y compris ceux que D. Morice n'a pas imprimés) il résulte clairement, comme du *Chronic. Britann.,* que le siège de Quimper est de 1344 et non de 1345, comme on a parfois voulu l'insinuer.

(3) Arch. Nat. Reg. JJ 68, f. 87, n° 161 ; cf. Luce, *Froissart,* IV, p. xv, note 3.

(4) *Croniques Annaux,* dans D. Morice, *Pr.* I, 113.

(5) Supplice d'Henri de Malestroit, 12 oct. 1344, voir *Gr. Chron.* de *Fr.* édit. P. Paris, V, 435-436.

d'abolition (1). Plus de bruit en Bretagne. Au commencement de 1345, jusqu'à Pâques (27 mars), la guerre semble finie, le triomphe de Blois assuré.

C — 1345.

Tout à coup la scène change. Dans les premiers jours d'avril (1345), le comte de Monfort, échappé de Paris, passe en Angleterre (2). Si patient en apparence jusque-là devant les énormes violations de la trêve, les sanglantes provocations du roi de France, Edouard III se réveille; il institue Guillaume Bohun, comte de Northampton, son lieutenant-général en Bretagne, et le même jour (24 avril), le charge de déclarer la guerre à Philippe de Valois.

Le mois suivant (mai 1345), — en vertu de ses prétentions à la couronne de France — il reçoit l'hommage du comte de Montfort pour le duché de Bretagne (3) et prépare en faveur de son vassal une forte expédition aux ordres des comtes de Northampton et d'Oxford, laquelle ramène le prétendant en Bretagne dans les premiers jours de juin (4). A peine débarqué, Thomas de Dagworth, l'un des meilleurs capitaines du corps d'expédition, se lance en avant avec une colonne à travers la péninsule tirant droit vers l'Est, menaçant de ses ravages le pays de Ploërmel à Rennes, afin de forcer par cette diversion les Franco-Bretons de lâcher la Basse-Bretagne pour défendre la Haute. Ce plan réussit : Dagworth traverse la Bretagne par le centre sur une longueur de près de quarante lieues sans rencontrer d'obstacles.

(1) Arch. Nat. Reg. JJ 75, fol. 125, n° 235, et fol. 78, 79, n°s 148 à 161 ; cf. Luce, *Du Guesclin*, p. 49-50. La plupart de ces gentilshommes revinrent bientôt au parti de Monfort.

(2) Adam de Murimouth, édit. Hog, p. 161 ; Knighton, dans Twysden, col. 2585 ; Guillaume de Saint-André, dans D. Morice, *Pr.* II, 309.

(3) Rymer, *Fœdera*, édit. 1740, II, part. 4, p. 175, 177 ; D. Morice, *Pr.* I, 1447, 1448, 1449.

(4) Du 6 au 9 ou 10 juin 1345 ; cf. Knighton dans Twysden, c. 2585 ; Rymer, *Fœdera*, édit. 1740, II, part. 4, p. 178 ; *Chron. Britann.* dans D. Morice, *Pr.* I, 8. Sur les préparatifs de cette expédition, voyez Rymer, édit. 1816, III, part. 1, p. 38, 40, 42.

Arrivé le 17 juin au bord de l'Out à deux lieues environ au-dessus de Josselin, un peu au-dessous du point où cette rivière reçoit un gros affluent appelé le Lié, il rencontre un village, un moulin nommés Cadoret ; puis ayant passé l'eau, sur la rive gauche, dans une lande dite lande de Cadoret, qui domine le moulin, il voit l'armée franco-bretonne lui barrer le passage : il la bat à plate couture (1).

Excellente veine à suivre assurément, et si l'on ne pouvait encore assiéger Rennes, du moins fallait-il autour de cette ville prendre les places secondaires, y jeter des garnisons capables de molester les Franco-Bretons et de leur ôter désormais l'idée de porter leurs forces en Basse-Bretagne. Mais Jean de Montfort, très vexé d'avoir perdu Quimper, voulait avant tout recouvrer cette ville. Il fallut donc déserter une voie si bien ouverte, une campagne si heureusement commencée. L'armée anglaise vint mettre le siège devant la cité de saint Corentin ; ce siège traîna en longueur ; Charles de Blois eut le temps de rallier les débris de la bataille de Cadoret, de faire venir de France de nouvelles troupes. Le 11 août, Jean de Montfort donna l'assaut, fut repoussé, et quelques jours après contraint par l'armée franco-bretonne, non seulement de lever le siège, mais de se réfugier lui-même dans un petit château, où il faillit être pris. Echappé de là, il se retira à Hennebont, il y mourut soudainement, le 26 septembre 1345.

Sa mort ne ralentit pas la lutte. Northampton et Dagworth la poursuivirent activement, même en hiver, mais sur un autre théâtre, en revenant dans une certaine mesure au plan abandonné, c'est-à-dire en la portant sur un territoire que l'ennemi devait tenir tout spécialement à défendre. Ils prirent pour objectif les pays de l'apanage de Penthièvre jusque là à peu près exempts de la guerre, en particulier le diocèse de Tréguer.

Dagworth, dans sa rapide chevauchée de Brest à Cadoret, avait repris Carhaix. De là partit Northampton le mardi 29 novembre

(1) *Chron. Britann.* Dans D. Morice, *Pr.* I, 8, 4 et Guill. de Saint-André, *Ibid.* II, 311. C'est M. Luce qui a le premier indiqué la situation de la lande de Cadoret ; des recherches faites de mon côté, sans connaître les siennes, m'avaient amené au même résultat. Le cours de l'Out sépare en ce lieu la paroisse de Lanouée de celle de Pleugriffet. En Pleugriffet, sur la rive droite de l'Oust, il y a un village de Cadoret ; le moulin et la lande sont sur l'autre rive, en Lanouée. Voir Rosenzweig, *Dictionnaire topographique du Morbihan*, p. 26.

1345 au milieu de la nuit ; le matin de ce jour, à six heures, sa colonne arrivée devant Guingamp tenta de surprendre cette ville et, repoussée, brûla les faubourgs sans insister. Une place avec un port près de la mer faisait mieux l'affaire de ces Anglais : ils trouvaient cela à la Roche-Derien, ville petite, mais bien située, bien fortifiée et avec un fort château ; ils y allèrent. On ne s'attendait point à une attaque, il y avait peu de munitions, peu de garnison. Après s'être bien défendus pendant trois jours (du 30 novembre au 3 décembre 1345), les habitants sans espoir de secours rendirent la place sous de bonnes conditions. Northampton se jeta alors sur Lannion, qu'il ne put prendre. L'hiver sévissant de plus en plus, il laissa dans Roche-Derien une force imposante et alla avec le reste de ses troupes prendre ses quartiers dans le Léon, où la plupart des places étaient aux Anglo-Bretons, tandis que « en l'eveschié de Triguer ils ne tenoient « encore forteresce ne ville fors la Roche-Derien, laquelle ils « tindrent par deux ans, et tous les habitans d'entour et d'environ « ils subjuguèrent et en firent leurs serfs et tributaires (1). »

D — 1346.

C'est là que nous voyons commencer, ou du moins paraître pour la première fois, le hideux régime d'exploitation que les Anglais devaient bientôt appliquer partout et qui se résume en deux mots : piller les villes quand on peut, et — ce qui se peut toujours — rançonner effroyablement le plat pays.

Tréguer, ville ouverte, subit l'une des premières applications de ce système ; sa cathédrale ne fut même sauvée que par le tombeau de saint Yves. Lannion, attaqué de nouveau plusieurs fois et sans succès pendant l'année 1346, finit par succomber sous la trahison : les Anglais tuèrent, firent nombre de prisonniers pour avoir les rançons, pillèrent, démantelèrent la ville qu'ils ne pouvaient occuper, et battirent la garnison de Guingamp qui avait essayé de les surprendre dans leur retour à la Roche-Derien (2).

Dagworth, le vainqueur de Cadoret, brave, aventureux, batail-

(1) *Grandes Chron. de Fr.*, édit. Paris, V, 442-445.
(2) *Ibid.*, p. 445 à 450.

leur, courait le pays avec une colonne légère et faisait de meilleure besogne. C'est lui, croyons-nous, qui cette année-là (1346) reprit Ploërmel, où les Anglais se maintinrent jusqu'après la fin de la guerre (1). Puis il se voua à une mission importante et fort périlleuse, celle de ravitailler, en munitions et en provisions, les places anglaises isolées en pays ennemi. Charles de Blois, craignant avec raison de voir par là s'étendre et se consolider l'invasion de son apanage de Penthièvre, se mit avec une vraie armée à poursuivre la colonne de Dagworth et l'atteignit (9 juin 1346). Les chroniqueurs ont exagéré en cette rencontre la supériorité numérique des Franco-Bretons. Elle était telle toutefois que l'armée de Charles, après un premier échec, put revenir à la charge en attaquant encore de trois côtés le petit bataillon de Dagworth. Cela finit, grâce aux archers anglais, par un véritable massacre des assaillants et par leur déroute complète (2).

Cet exploit, joint à tant d'autres, désignait naturellement Dagworth comme successeur éventuel de Northampton. Celui-ci ayant été relevé de sa charge, Dagworth fut nommé lieutenant-général, ou, comme on disait alors, capitaine-lieutenant du roi Edouard en Bretagne par lettres du 10 janvier 1347 (3). Il allait bientôt se retrouver en face de Charles de Blois, mais cette fois, au lieu d'être attaqué, attaquant.

E — 1347.

L'invasion anglaise dans l'apanage de Penthièvre, où elle semblait se complaire à déployer une rigueur et une cruauté spéciales, était au cœur de Charles de Blois une plaie saignante, rengrégée incessamment par les cris, les plaintes des pauvres patients, auxquels, comme étant ses proches vassaux, il devait une protection particulière. La base, la racine, le point d'attache,

(1) « L'an MCCCXLVI, les Anglois prindrent Ploermel et le tindrent jusque en l'an LXX. » *Chron. Françoise,* dans D. Morice, *Pr.* I, 155.

(2) Th. Walsingham *Ypodigma Neustriæ* dans Camden, *Anglica*, p. 517-518, et *Chronica* du même Walsingham, *Ibid.*, p. 167. Cette rencontre ne doit être confondue ni avec l'affaire de Cadoret ni avec celle de la Roche-Derien.

(3) Rymer, *Fœdera*, édit. 1740, III, part. 1, p. 2.

en même temps le rempart de cette invasion, c'était la Roche-Derien. Au printemps de 1347, Charles fit une grosse armée, et dans la semaine de la Pentecôte, c'est-à-dire du 20 au 27 mai, il investit cette place (1). Toute la population d'alentour se joignit à lui, bâtissant des loges en guise de tentes ; le camp avait l'air d'une ville, où les denrées abondaient à très bon marché, « dont pluseurs s'en merveilloient. » Neuf machines formidables battaient la place, les unes ébranlant les murs, les autres lançant dans l'intérieur de la ville des rochers de trois cents livres, dont les ravages terrifiaient les habitants et la garnison. Bientôt les assiégés demandèrent à se rendre, la vie sauve. Mais Charles ne trouvait pas ce succès suffisant. Il voulait sur Dagworth en personne venger son échec de l'an passé (rude leçon, pourtant, qui eût dû le rendre sage), et il entendait laisser au capitaine anglais tout le temps de secourir la place.

Dagworth était à Carhaix ; on pensait avec raison qu'avant d'attaquer le camp franco-breton il ferait étape à Bégar, grande abbaye d'où les moines s'étaient retirés depuis que la guerre foulait ce canton. Delà à la Roche-Derien, il y avait quatre bonnes lieues et deux routes aux choix : l'une se tenant sur la rive gauche du Jaudi, l'autre passant le Jaudi à peu de distance de Bégar et suivant la rive droite, sur laquelle la ville de la Roche et le camp des assiégeants se trouvaient situés. En prenant la première de ces routes, Dagworth, pour attaquer Charles, aurait dû passer le Jaudi devant les murs de la place, sur un pont dont le passage défendu par l'ennemi eût été très difficile. Par la seconde route, au contraire, il arrivait au camp de plein pied, sans en être séparé par la rivière. L'avantage de cette dernière direction était donc manifeste (2). L'autre chemin, un peu plus court, était peut-être plus fréquenté ; pour cette raison ou tout autre que nous ne

(1) Pour l'histoire du siège et de la bataille de la Roche-Derien, voir les *Grandes chroniques de France*, édit. Paris, V, p. 471 à 478 ; Rob. de Avesbury *Historia de mirabilibus gestis Eduardi III* (Oxford, 1720), p. 158-160 ; Knighton dans Twysden, col. 2593 ; *Chronic. dict. Lemovic.* Bibl. Nat. ms. lat. 5005. C. f. 157-158. Cette soi-disant Chronique de Limoges, en ce qui touche la guerre de Blois et de Montfort, n'est guère qu'un abrégé des *Grandes Chroniques de France.*

(2) D'autant que cette route, quoi qu'on en ait dit, n'était pas plus difficile que celle de la rive gauche, car les *Grandes chroniques* portent : « Si s'en vint

devinons pas, Charles se persuada que les Anglais viendraient par la rive gauche. Ayant partagé son armée en trois « compaignies » ou divisions, il en garda deux sur la rive droite du Jaudi pour former le siège ; la troisième fut postée sur l'autre rive, à un quart de lieue environ de la Roche-Derien, dans une forte position dite la Place-Verte (1), commandant à la fois la route de Bégar et celle de Lannion, avec ordre de n'en bouger quoi qu'il advînt, afin d'être toujours prête à repousser l'ennemi, qui ne pouvait manquer de venir par là.

Il vint par l'autre côté, le mercredi 20 juin, deux ou trois heures avant jour, tombant à l'improviste sur le camp français, donnant droit dans la tente de Charles de Blois. Malgré cette surprise, malgré le désavantage d'un combat de nuit en vue duquel ils n'avaient pu prendre aucune précaution, pas même celle d'avoir, comme les Anglais, un mot d'ordre qui leur permît de se reconnaître dans l'obscurité et les gardât de se massacrer entre eux, malgré le désordre résultant d'une telle situation, les Franco-Bretons, plus nombreux d'ailleurs que leurs adversaires, tinrent bon ; Charles fit lui-même Dagworth prisonnier, et les Anglais avaient visiblement le dessous quand le jour parut. Mais alors, du haut des murs de la ville la garnison voyant ce qui se passait, pour secourir son parti, fit une sortie en masse.

Il faut se représenter qu'à ce moment, dans le camp et autour du camp, par suite du désordre inséparable des combats de nuit, de la difficulté de se reconnaître et de se tenir ensemble dans les ténèbres, la bataille était nécessairement une mêlée ; on ne se battait pas en ligne, en corps de troupe ; tous les corps étaient brisés en petits groupes, isolés, éparpillés, où les combattants se joignaient, frappaient un peu au hasard. Les inconvénients de cette situation étant les mêmes des deux parts, le combat était

« messire Thomas (Dagworth) au pont qui est appellé Aziou, sur l'yaue de « Jaudi, *par la grant voie* qui va à la Roche-Deryan. » *Gr. Chron. de France*, édit. Paris, V, p. 474.

(1) La « *Place Vert* » dans les *Grandes Chroniques*, — parce que l'adjectif *vert* ou *verd* était jadis des deux genres, — la *Place Vert* semble répondre à une pièce de terre dite aujourd'hui *Castel-Du*, dans une situation correspondante, en la paroisse de Langoat ; pièce de terre tenant environ un hectare, de forme à peu près triangulaire, entourée d'une douve et d'un énorme retranchement en terre, sans doute renforcé au XIVe siècle, mais qui a une origine plus ancienne et fait songer tout à fait à un oppidum gaulois.

égal. Mais quand sur le théâtre de la lutte parut, venant de la ville, ce bataillon de cinq cents hommes frais et reposés, armés de longues haches normandes, se tenant, marchant, frappant en lignes serrées où on ne pouvait mordre, — il en fut tout autrement. Se portant successivement d'un groupe de combattants à un autre, ce bloc infrangible, partout où il allait et où il frappait, écrasait de son poids les Franco-Bretons ou les mettait en fuite. Bientôt ils lâchèrent pied de tous côtés.

Ces groupes étaient d'ailleurs si éparpillés, si distants parfois les uns des autres, que Charles de Blois, dans le sien, continua de combattre assez longtemps après la sortie de la garnison sans en avoir connaissance. Quand enfin il vit s'avancer contre lui la masse profonde des Anglais, il gagna avec une poignée de Bretons le haut d'une colline appelée montagne des Méseaux, et là, s'adossant à une masure, avec une bravoure digne de Roland, il repoussa désespérément la foule sans cesse renouvelée de ses agresseurs. Criblé de dix-sept blessures, tout couvert de sang, à moitié mort, il ne voulut se rendre qu'à un Breton, Bernard du Chastel, fils de l'un des plus fidèles partisans de Montfort. Sa capture connue, tout ce qui pouvait tenir encore de l'armée franco-bretonne s'évanouit.

Cette bataille complètement perdue par Charles, il dépendait de lui de la gagner complètement. Ce qui fit le triomphe des Anglais, c'est l'intervention de la garnison de la Roche. Si Charles eût appelé à lui la division de son armée postée à la Place-Verte, elle eût joué à son profit le rôle de cette garnison et, avant la sortie de la garnison, écrasé les Anglais. Mais dans la bagarre il oublia, semble-t-il, les troupes de la Place-Verte ; il ne les prévint même pas de l'attaque de Dagworth ; il les laissa à leur poste, immobiles, inutiles : impéritie prodigieuse, à peine croyable, qui n'a d'égale que son intrépidité.

Dagworth a laissé le bulletin de sa victoire. Il y porte à 4400 hommes le chiffre des forces franco-bretonnes que nous appellerions aujourd'hui troupes régulières. Pour ce qu'il nomme « la commune, » dans des batailles de ce genre, il n'y a pas lieu de la compter. Il s'attribue à lui-même 700 hommes de troupes seulement, chiffre probablement inférieur à la réalité, qui doit en tout cas être augmenté des 500 hommes de la garnison de la Roche. D'autre part, un tiers de l'armée de Charles étant

resté immobilisé à la Place-Verte, les 1200 Anglais n'avaient en tête que 3000 Franco-Bretons. Chiffres inexacts peut-être (surtout celui des Anglais), mais non invraisemblables. Vraisemblable aussi le nombre des morts de l'armée franco-bretonne, porté par Dagworth entre six et sept cents (1).

Sur la faiblesse de ces chiffres, certains auteurs contestent l'importance politique et militaire de l'événement ; mais à tort. L'opinion d'alors ne s'y trompa point : il y eut là un vrai massacre de l'aristocratie bretonne, à commencer par les plus grandes races, Rohan, Rostrenen, Laval, Châteaubriant, Derval, Goulaine, Lohéac, Retz, Rieux, Quintin, Rougé, Malestroit, Tournemine, etc. Par ce massacre, par la capture de son chef, le parti de Blois se sent frappé au cœur, et M. Luce dit avec raison :

« Le désastre de la Roche-Derien, la ruine financière et militaire qui en est la conséquence, la captivité de Charles de Blois, vont changer la face des choses en Bretagne. Liée par les trêves et plus encore par le précieux gage qu'une défaite vient de mettre entre les mains des vainqueurs ; épuisée d'ailleurs par l'énorme rançon qu'il faut recueillir pour obtenir la mise en liberté de son mari, Jeanne de Penthièvre est désormais hors d'état de prendre l'offensive contre ses adversaires (2). »

F — Suite de 1347.

Faut-il, avec le même auteur, ajouter : « Défaite glorieuse mais irréparable, dont le parti de Blois ne doit jamais se relever (3)? » Cet arrêt semble prématuré, et à voir ce qui suivit immédiatement la bataille de la Roche-Derien, on serait plutôt tenté de douter des importantes conséquences de cet événement.

La garnison ayant repris à pressurer le pays, la population exaspérée, « nobles et non nobles, » résolurent de renouveler l'attaque contre la place ; par eux-mêmes ils en étaient incapables, et le parti de Blois, accablé par son récent désastre, n'avait plus d'armée. Ils s'adressèrent directement au roi de France et lui

(1) Rob. d'Avesbury, p. 159-160.
(2) Luce, *Hist. de du Guesclin*, p. 53.
(3) Luce, *Ibid.*, p. 52.

« firent supplicacion qu'il leur voulsist envoyer aide. Si leur « envoia le seigneur de Craon et messire Ayton Doria, et avecque « eux grant compaignie et fort. » Ce corps d'armée français, renforcé de quelques Bretons du pays en état de porter les armes, mit le siège devant la Roche un mardi, la prit d'assaut le vendredi, « tua sans différence les hommes et les femmes en la ville « habitans, de quelque aage qu'ils fussent, et mesmement les « enfans qui alaittoient, » n'épargnant que les 240 Anglais réfugiés dans le château, qui le rendirent sous condition d'avoir la vie sauve (1). Tout cela en août 1347, deux mois au plus après la victoire de Dagworth.

Où était-il donc alors, ce vainqueur? Comment laissait-il tomber sans la défendre la place si glorieusement délivrée par lui? Sans doute il y eut là quelque suprise, Dagworth probablement était allé demander à Edouard III la récompense de ses exploits (2), et la négligence de ses lieutenants fut fatale à la Roche. Il pouvait n'y avoir là qu'un accident. Mais ce qui dénote un système, c'est l'inaction complète des Anglais après leur grande victoire du 20 juin 1347. Et cependant ils avaient beau agir. Au milieu de la stupeur universelle causée au parti de Blois par le massacre de ses chefs et la capture de son prince, il était facile aux Anglais d'achever la conquête de l'apanage de Penthièvre et d'entamer fortement la Haute-Bretagne. Disons mieux : après la supériorité décisive donnée à l'Angleterre sur la France par ces trois grands triomphes — Créci, Roche-Derien, Calais (3), — il était facile à Edouard III, en portant son effort sur la Bretagne, de terminer promptement, au profit de son protégé, la guerre de la succession bretonne. Au lieu de cela, il hésite, il accorde des trêves, il arrête complètement son action.

C'est qu'Edouard III ne voulait pas la fin de la guerre. La situation, comme elle était, lui convenait très bien, il n'en demandait que la prolongation. La guerre de Bretagne ne lui coûtait

(1) *Grandes Chroniques de France,* édit. Paris, V, 479-481. Les *Grandes Chroniques* défigurent le nom d'Ayton Doria (qui était un Génois) en *Antoine d'Aurie, d'Auré ou d'Avré.*

(2) Par lettres du 4 septembre 1348, Edouard III donna à Dagworth, comme récompense de ses services à la Roche-Derien, une somme de 25.000 florins. (Rymer, *Fœdera,* édit. 1816, III, part. 1, p. 170.)

(3) Bataille de Créci, 26 août 1346 ; prise de Calais, 3 août 1347

rien ; elle lui permettait — sans frais — d'entretenir et d'aguerrir des troupes qu'il pouvait de là, d'un mot, jeter en France quand il en avait besoin ; elle mettait à sa disposition des postes lucratifs pour récompenser ses capitaines ; cela fait, elle versait encore de l'argent dans ses coffres.

Voici comme procédait le roi d'Angleterre, comme il procéda surtout depuis 1347. En qualité de tuteur du jeune duc, exerçant en son nom l'autorité ducale, il instituait en Bretagne, pour le représenter, un capitaine-lieutenant (1) investi de tous les pouvoirs civils et militaires, avec qui il passait un contrat appelé *endenture,* pour régler dans la pratique, surtout au point de vue financier, les prérogatives et le mode d'action de ce lieutenant-général. Par ce contrat le roi abandonnait à son lieutenant les revenus ordinaire du duché, à charge de pourvoir aux frais de la guerre (2). Il y avait de plus des sortes de « bénéfices militaires » d'une nature spéciale : c'était les gouvernements des places, des forteresses et des châteaux, les terres et seigneuries confisquées sur les ennemis de Montfort. Le lieutenant-général avait la disposition de ces bénéfices, il les baillait à ferme à des capitaines choisis par lui, qui jouissaient de tous les revenus et *rançons* en dépendant (3), sous l'obligation de défendre ces places, ces châteaux, ces territoires, et de payer en outre une somme annuelle, souvent fort élevée, tantôt au roi seul, tantôt partagée entre le roi et le lieutenant-général (4).

Quant aux « rançons » mentionnées ici parmi les profits normaux de ces bénéfices militaires, il ne faut pas s'y tromper : ce n'est point l'argent qu'on pouvait tirer des ennemis capturés en loyal combat ; ce sont de lourdes contributions de guerre imposées aux habitants des campagnes, par lesquelles on les forçait à se racheter du pillage, des mauvais traitements qu'eussent

(1) « Capitaneus et locum nostrum tenens in ducatu Britanniæ. »

(2) M. Luce a le premier mis en lumière, avec une sagacité pénétrante, le système d'exploitation appliqué à la Bretagne par Edouard III, voir son *Du Guesclin,* p. 86-90, et 105-107.

(3) « Ovec toutes maneres des issues, profits, revenues, *raunceons* et emolumentz queconques. » — « Cum omnibus *redemptionibus*, proficuis et emolumentis ad prædictum castrum spectantibus. » (Rymer, *Fœdera,* édit. 1816, III, part. 1, p. 427, 432.)

(4) V. Rymer, Ibid., p. 427.

pu exercer sur eux les garnisons anglaises, et que de fait elles exerçaient en cas de non-paiement: c'est le brigandage régularisé.

La Bretagne pour les Anglais, c'était donc un domaine lucratif aux mains d'un usufruitier sans scrupules, qui l'exploite et le pressure jusqu'à épuisement.

L'usufruit devait finir avec la guerre. Le triomphe de Montfort assuré, il eût bien fallu ramener le jeune prince dans son duché, laisser approcher de lui les Bretons, qui auraient dominé dans son conseil et gouverné forcément dans l'intérêt de leur duc et de leur nation. Dès lors la Bretagne eût cessé d'être une métairie anglaise: Edouard III entendait bien que ce fût le plus tard possible, pas du moins avant la majorité de son pupille, le jeune comte de Montfort, à peine âgé de huit ans.

Voilà pourquoi, après le coup de la Roche-Derien, qui désorganisa le parti de Blois et le frappa d'un abaissement irrémédiable, Edouard III ne chercha point à consommer sa ruine — ce qui lui eût été facile — et l'admit au bénéfice de la trêve de Calais, commencée le 28 septembre 1347, prolongée jusqu'au commencement d'avril 1351 (1).

G — 1348-1350.

Aussi, en 1348 et 1349, on ne relève aucun fait de guerre ou d'hostilité ouverte entre les partis de Blois et de Montfort. Ce n'est pas à dire que la Bretagne en fût plus heureuse : outre la peste, dont elle souffrit comme tout l'Occident, elle subit alors les ravages de ces bandes de brigands cosmopolites, aguerris, disciplinés, féroces, mercenaires sortis de toutes les armées et de toutes les guerres de l'Europe, connus sous le nom de Grandes Compagnies. Ceux qui envahirent la Bretagne avaient pour chef un certain Croquart, dont Froissart nous a laissé le curieux portrait. Ces « brigands conquéroient villes fortes et bons

(1) Plusieurs historiens bretons, même les Bénédictins après d'autres, ont dit que la Bretagne n'était pas comprise dans les trêves de Malestroit et de Calais; pour l'un et l'autre cas, c'est une erreur complète ; dans le texte de la trêve de Calais, la Bretagne est nommée et comprise jusqu'à cinq fois; voir Rymer, *Fœdera*, édit. 1740, III, part. 1, p. 21 et 22.

« chasteaux et les roboient et tenoient, puis les revendoient à « ceux du pays et bien chèrement (1). »

En Bretagne ils devaient faire plus d'affaires avec les Anglais, si versés en l'art d'emplir leur bourse, qu'avec les tenants du parti de Blois contraints de garder leurs écus pour racheter leur prince. Croquart finit même par passer aux Anglais tout à fait et figura de leur côté dans le combat des Trente. Cependant le roi de France avait voulu l'acheter, mais sans succès. Il fut plus heureux avec un autre capitaine de même acabit, quoique non issu des Grandes Compagnies, Raoul le Caours ou de Caours, dont M. Luce a vivement retracé la physionomie (2), mercenaire sans scrupule, longtemps l'un des principaux soutiens de la cause de Montfort, et qui marqua son entrée dans le parti adverse par la mort du vainqueur de la Roche-Derien.

C'était au commencement d'août 1350. Dagworth avec une petite escorte (environ une centaine d'hommes) visitait comme lieutenant-général les places de son parti et passait à quelque distance d'Aurai, où Caours se trouvait et commandait au nom de Charles de Blois. Quoiqu'on fût en pleine trêve, sous un prétexte que nous ignorons ou même sans prétexte, Caours avec des forces supérieures tombe sur l'escorte de Dagworth, qui eût pu se sauver par la fuite, qui fait tête bravement, et qui est tué (3).

Pour venger cette violation de la trêve compliquée de guet-apens, les Anglais, peu de temps après, s'emparèrent de Bécherel par escalade (4) et de quelques autres forteresses propres à gêner beaucoup dans leurs communications les places de Rennes et de Nantes, entre autres, Châteaubriant et Fougerai. Le premier exploit célèbre de du Guesclin fut de leur enlever — vers la fin de 1350 — ce dernier château par un curieux stratagème sou-

(1) Froissart, édit. Buchon, t. I, p. 275-276.

(2) *Histoire de du Guesclin*, p. 88-90.

(3) Voir Avesbury, p. 183; *Gr. Chron. de France*, édit. Paris, V, p. 492; Knighton dans Twysden, col. 2603. — Avesbury place cet évènement aux environs de la fête de sainte Marguerite (20 juillet), les *Grandes Chroniques*, « en l'entrée d'aoust » 1350.

(4) « Environ ce temps escherièrent et prindrent Englois Bescherel, et y ot une bataille près d'Auroy, et y fut mort Thomas Dagorne, lieutenant du roy Edouart en Bretaigne. » *Chronique Normande du* XIVe *siècle*, édition Molinier, p. 99.

tenu d'une vaillance splendide, qui rendit le nom du vainqueur illustre et populaire dans toute la Bretagne (1).

II — 1351.

Dagworth, qui se trouva présider au développement du système d'exploitation de la Bretagne par les Anglais, méritait, ce semble, un meilleur sort. Malgré la brutalité soldatesque dont il usa envers le vaincu de la Roche-Derien (2), ce capitaine, si distingué par sa bravoure et par son habileté stratégique, ne manquait point de générosité ; une chronique dévouée à la cause française (3) l'appelle *flos militiæ anglicanæ,* la fleur des chevaliers anglais ; il s'attendrit sur la dure misère du peuple de Bretagne pressurée par la politique d'Edouard III, il essaya d'atténuer ce système dans la pratique et de soulager un peu les pauvres Bretons :

> En son vivant avoit pour certain ordoné
> Que menues gens de ville et ceux qui gaignent blé
> Ne seroient des Englois plus prins ne guerroié (4).

Dagworth mort, les capitaines anglais reprirent de plus belle leurs extorsions, et les pauvres paysans que leur dénûment empêchait de payer leurs rançons furent soumis aux plus cruels traitements. Parmi ces odieuses sangsues de la Bretagne, une des plus féroces était Robert Bembro, le guerrier malchanceux à qui du Guesclin avait, par un si bon tour et un si brillant exploit, soufflé le château de Fougerai, et que le successeur de Dagworth,

(1) M. Luce a fort bien établi que la prise de Fougerai par du Guesclin est de 1350 ; voir son *Hist. de du Guesclin,* p. 96, 103, 104, 105, 107. — Les Anglais étaient rentrés à Fougerai dès le commencement de février 1352 ; ce château avait été repris par Knolles.

(2) Voir Enquête pour la canonisation de Charles de Blois, 9e témoin, dans D. Morice, *Preuves* II, 5.

(3) *Chron. dict. Lemovic.* Bibl. Nat., Ms lat., 5005, C, f. 159.

(4) Poème du Combat des Trente imprimé par Crapelet, ms. fr. 1555 de la Biblioth. Nat., fol. 51. — Ce poème est la source originale à consulter pour l'histoire de cet illustre fait d'armes ; mais outre le manuscrit ci-dessus imprimé par Crapelet, la Bibliothèque Nationale en possède depuis quelques années un autre encore inédit, provenant de la bibliothèque Didot, et qui a des variantes fort importantes.

Gautier de Bentley, pour le consoler, avait pourvu du commandement de la place de Ploërmel (1). Dans le courant de mars 1351, Jean de Beaumanoir, commandant à Josselin, place du parti de Blois, eut besoin de conférer avec Bembro, sans doute pour quelque point relatif à l'observation de la trêve qui durait encore. En approchant de Ploërmel, il vit nombre de paysans enchaînés deux à deux, frappés, maltraités, poussés comme un vil bétail par des soldats anglais : c'était de pauvres laboureurs que l'on torturait pour les punir de n'avoir pu — n'ayant rien — satisfaire la rapacité anglaise. Beaumanoir arrivé devant Bembro proteste vivement contre ces cruautés, en invoquant les généreuses prescriptions de Dagworth :

Le testament Dagorn est bientost oublié !

Bembro réplique par des bravades, Beaumanoir riposte par un défi, les deux chefs conviennent ensemble que la querelle sera vidée par un solennel combat en champ clos entre trente Bretons et trente Anglais, — l'immortelle bataille des Trente, depuis lors célèbre dans le monde entier. Outre la vaillance incomparable déployée dans cette lutte par les Bretons, ce qui en fait la grandeur, ce qui lui vaudra à jamais l'hommage de l'humanité, c'est d'avoir été soutenue pour la cause de l'humanité même, pour la défense des petits et des faibles, et d'avoir fièrement élevé, devant l'abus de la force pratiqué par une politique sans cœur, les revendications indignées de la justice.

Quant au récit du combat, on le trouvera partout — en gros, — nulle part avec sa physionomie spéciale et réelle. Le temps nous manque pour essayer de la déterminer. Notons seulement que la date jusqu'ici assignée à cet événement est fausse. Le combat se livra, tout le monde l'admet, le samedi veille du dimanche *Lætare* ou quatrième dimanche de Carême de l'an 1351. En 1351, Pâques tombant le 17 avril, le dimanche *Lætare* était nécessairement le 27 mars ; le combat eut lieu la veille, donc le 26 mars. Tous les historiens sans exception et aussi les monu-

(1) La nomination de Bentley comme lieutenant-général en Bretagne est du 8 septembre 1350 ; voir Rymer, édit. 1740, III, part. 1, p. 57, et D. Morice, *Pr.* I, 1468.

ments, y compris la pyramide de Mi-Voie (1) élevée sur le lieu du combat, le mettent le 27. Donc tous se trompent d'un jour : petite erreur s'il s'agissait d'un fait moins illustre, mais qui, pour un événement de cette importance, doit être rectifiée.

Ajoutons que l'accusation de félonie souvent portée par les historiens modernes contre le Breton (Guillaume de Montauban) qui décida la victoire en montant à cheval et culbutant les champions anglais restés à pied, — cette accusation est désormais insoutenable ; le manuscrit du poème du *Combat des Trente* provenant de la collection Didot, récemment acquis par la Bibliothèque Nationale (encore inédit), indique comme suit les conditions de la lutte arrêtées par Bembro et Beaumanoir :

Ainsi fut la bataille jurée par tel point,
Et que sans nulle fraude loyaument le feroint,
Et d'un costé et d'autre tous à cheval seroint,
Ou trois, ou cinq, ou six, ou tous, se ils vouloint :
Sans election d'armes ainsi se combatroint
En guise et manière que chacun le voudroint (2).

Les trois derniers vers, qui n'étaient pas connus jusqu'ici, établissent nettement la faculté laissée à chaque champion de combattre à pied ou à cheval comme il lui plaisait, et par suite le droit incontestable de Montauban à enfourcher son coursier.

Les incidents militaires de 1350 — la mort de Dagworth et les premiers exploits de du Guesclin — couronnés par l'éclatant fait d'armes de Mi-Voie rendirent courage au parti de Charles de Blois. Un nouveau règne venait de s'ouvrir en France, et le successeur de Philippe de Valois (3) désirait vivement rouvrir la guerre et tenter la fortune. Dès le mois de juin 1351, Jean vicomte de Melun, comte de Tancarville, « lieutenant du roi de France au pays de Bretagne, » réunit vers Dinan un corps d'armée, où

(1) Mi-Voie, aujourd'hui lande à mi-chemin de Ploërmel à Josselin ; là fut livré le combat des Trente ; c'était alors une sorte de pré.

(2) Ms. Didot, vers 107 à 112. Les trois derniers de ces six vers sont publiés ici pour la première fois.

(3) Philippe de Valois mourut le 22 août 1350 ; il eut pour successeur Jean II, âgé de trente ans et qui régna quatorze ans, mort à Londres le 8 avril 1364.

figurent, entre autres chefs, Jean de Beaumanoir, le vicomte de Rohan, les sires de Rochefort, de Montfort, de Rieux, de Gouion, de Derval, etc. ; qui resta sur pied jusqu'aux premiers jours d'octobre (1) et dirigea ses opérations contre ce nid de brigands, dont les Trente venaient de châtier l'insolence mais qui n'était pas détruit, la garnison anglaise de Ploërmel. N'ayant pu en venir à bout, Melun, avant de prendre ses quartiers d'hiver, dressa autour de la ville un certain nombre de ces tours en bois bien remparées, que l'on appelait *bastides* ou *bastilles,* qui, gardées par quelques hommes résolus, devaient tenir en bride les gens de la place et permettre d'en reprendre le siège au premier jour (2).

J — 1352.

Pour l'année suivante, on prépara de bonne heure une importante expédition. Le roi mit à la tête un guerrier brave, éprouvé, Gui de Nesle, sire de Mello et d'Offemont, maréchal de France, investi dès le mois de mars du titre et des fonctions de « capitaine general et souverain pour le Roy des pays de Bretagne, d'Anjou, du Maine et de Normandie, lieutenant de Monsieur le duc et de Madame la duchesse de Bretagne ; » on lui fit une grosse armée, recrutée principalement en France, mais où on voit aussi beaucoup de Bretons, ceux qui servaient l'année précédente, et en outre des Montbourcher, des Raguenel, des Coëtquen, des Malestroit, Even Charruel et le sire de Tinténiac (deux des Trente), le frère du sire de Quintin, les seigneurs de Kergorlai, de Montauban, de Coëtmen, etc. Bref, depuis la Roche-Derien, nul n'avait vu si belle assemblée de chevalerie bretonne (3).

(1) D. Morice, *Preuves* I, 1469 à 1474.

(2) On a prétendu que Jean de Melun, comte de Tancarville, avait pris Ploërmel; la pièce qu'on cite dit seulement qu'il l'assiégea : « Villam de Plorarmel, quam hostes tunc temporis detinebant, *obsedit*. » (L. Delisle, *Mandements de Charles V*, p. 130). La *Chronique Normande du* XIVe *siècle* prouve qu'il ne prit pas cette place, puisqu'il laissa autour des bastides, détruites l'année suivante par les Anglais (édit. Molinier, p. 105). Enfin une Chronique publiée par D. Morice (*Pr.* I, 155) dit formellement que les Anglais occupèrent Ploërmel continuellement de 1346 à 1370.

(3) Voir D. Morice, *Preuves,* I, 1478 à 1484.

Du 15 avril au 1er mai, Gui de Nesle fut à Rennes, où se faisait la concentration de ses troupes. Son but était de débusquer les Anglais des places qu'ils tenaient autour de cette ville, comme Bécherel, Ploërmel, Fougerai. Le 7 mai il était devant la dernière de ces places, qu'il assiégea jusqu'à la fin de ce mois (1). N'ayant pu la prendre, il planta devant elle une grosse bastille bien gardée, pour attendre son retour, et achemina ses troupes vers Redon, d'où elles devaient gagner Malestroit, tandis qu'il retournait lui-même à Rennes, puis en Normandie, chercher de nouveaux renforts à même destination. Dans l'intention où il était de reprendre l'attaque contre Ploërmel, Malestroit devait être sa base d'opération. Il y était effectivement au commencement d'août.

Dans le même temps, ou peut-être quelques jours avant, débarquait à Brest le lieutenant-général du roi d'Angleterre, Gautier de Bentley qui, apprenant l'invasion du maréchal d'Offemont (2) en Bretagne, réunit à la hâte quelques troupes anglo-bretonnes où on note, entre autres les seigneurs du Chastel, de Tresiguidi, de Cadoudal, puis se dirige à marches forcées vers Ploërmel. Là il prend et rase les bastilles bretonnes dressées de l'année précédente devant la place, il la ravitaille, et s'empare de la petite ville de Mauron, fortifiée par les Franco-Bretons pour servir de point d'appui, du côté du nord, à leur attaque contre Ploërmel.

Gui de Nesle, informé de la venue de Bentley, n'hésite pas et marche droit à Mauron. A peu de distance de cette ville il trouve l'ennemi, près d'un château ou manoir appelé Brenbili. Là se donna la bataille dans l'après-midi du 14 août 1352.

Il est difficile d'évaluer la force des deux armées. L'avantage du nombre était, ce semble, aux Franco-Bretons, et il semble aussi que, de part et d'autre, le chiffre des troupes réglées se trouvait pour le moins aussi élevé qu'à la Roche-Derien.

(1) D. Morice (Preuves I, 1478-1480) a publié sept quittances de divers capitaines de l'armée de Gui de Nesle, du 7 au 24 mai, « données devant *Fougeres.* » Ce dernier mot est imprimé d'une manière fautive ; nous avons retrouvé les originaux de deux de ces quittances, qui portent *Fougeré,* c'est-à-dire Fougerai (aujourd'hui ch.-l. de canton de l'arr. de Redon, Ille-et-Vilaine) et non *Fougieres,* qu'elles porteraient s'il s'agissait de la ville de Fougères, actuellement ch.-l. d'arr. du dép. d'Ille-et-Vilaine. D'ailleurs, à ce moment, Fougères suivait le parti de Charles de Blois et ne pouvait dès lors être assiégée par Gui de Nesle.

(2) Gui de Nesle est souvent désigné sous ce nom.

Nos historiens ont en général méconnu l'importance de cette journée et en parlent fort brièvement, bien que les renseignements, aujourd'hui surtout, ne manquent pas. Mais pour en tirer parti il faudrait un travail de critique s'appliquant à la campagne entière de Gui de Nesle.

Nous devons nous borner à dire que cette journée de Mauron, terminée par la déroute des Français, fut une très rude bataille, non moins importante comme action militaire que celle de la Roche-Derien, et plus loyale : une bataille au grand jour, en pleine lumière. Selon une chronique française (1), c'est-à-dire sympathique à la France, les Franco-Bretons y perdirent 800 hommes d'armes, les Anglais plus de 600. Mais ce qui fit de cette défaite un désastre accablant et quasi-irréparable pour la cause de Blois, c'est que ce nouveau massacre faucha d'un coup presque tout ce qui restait de la haute aristocratie bretonne après la boucherie de la Roche-Derien. Sur ces 800 morts il y avait sept bannerets, quarante-quatre chevaliers, d'autres disent cent quarante : en tête le maréchal d'Offemont, puis revenaient dans la triste litanie les noms de Rohan, Quintin, Tinténiac, Montauban, Raguenel, etc. Caours, le condottière, le traître, en était aussi, déguisé sous le nom de châtelain de Beauvoir, mais celui-là nul ne le pleurait.

Les conséquences de la bataille de Mauron sur la guerre de Bretagne furent beaucoup plus décisives que celles de la Roche-Derien. Le parti de Blois, convaincu de son infériorité militaire, va faire le mort, en quelque sorte, pendant onze ans. De temps à autre, il tentera quelque surprise, quelque coup de main, il fera encore çà et là la guerre de partisans. Mais avant 1363, nulle part il ne se risquera de nouveau à tenir la campagne devant les Anglo-Bretons.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(A suivre.)

(1) C'est la *Chronique Normande du* XIVe *siècle,* édit. Molinier, p. 105-106. Ses chiffres diffèrent un peu de ceux de Gautier de Bentley, dans la lettre de lui sur cette bataille que nous a conservée Robert d'Avesbury (édit. de 1720, p. 190). Ce sont là, avec les quittances publiées par D. Morice, les principales sources à consulter sur cette journée et sur cette campagne, non les seules toutefois ; il y a aussi quelques pièces inédites à rapprocher des documents imprimés. Pour tirer le tout au clair, un travail spécial serait nécessaire.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Nécrologie. — Pontmain. — M. Lelièvre. — M. Gouzien. — Société Archéologique de Nantes. — Légende du loup garou.

De retour à Nantes, nous nous y apprêtions à reprendre à cette place notre rôle de chroniqueur, lorsqu'on nous apprend que la *Revue de Bretagne et de Vendée* a transporté sa tente à Saint-Brieuc, au centre de la presqu'île Armoricaine. Après avoir rendu à la cité de saint Félix un juste et bien vif tribut de regrets, nous nous sommes empressé de venir rejoindre ici notre chère voyageuse. Nous la retrouvons avec fort bon air, ma foi, parfaitement établie non loin de l'évêché, d'où Sa Grandeur Mgr Bouché la regarde d'un œil rempli de bienveillance et sous l'égide des bienheureux saints Guillaume et Brieuc, dont la cathédrale se profile à deux pas dans son imposante majesté. Mais ne nous attardons pas, entrons en matière. Nous l'avouons, grand est notre embarras, car devant nous se dresse une masse de documents recueillis pendant notre absence par une main amie, et nous ne savons par où pénétrer dans cette jungle épaisse. Sans doute, au lieu de tigres altérés de notre sang, nous n'y rencontrerons que d'aimables confrères nous offrant le bienveillant tribut de leur labeur quotidien, mais la jungle ne s'en dresse pas moins devant nous dans son immensité effrayante, alors que le terrain qui nous est réservé pour son exploitation est des plus limités. Comment faire ? Eh bien ! nous avons procédé comme le célèbre gars Pelot de Betton : Nous jetant dans la mêlée des journaux et des revues :

> Tous ceux qui d'vant ma se présentions,
> A grands coups de.... ciseaux, j'les émondions.

Ce procédé est aussi expéditif que tranchant, et a de plus le mérite superfin de n'être... ni nouveau, ni renouvelé des Grecs.

Il est un fait malheureusement constant et dont nous vérifions la triste vérité tous les jours, nous qui sommes appelés à observer de

près la marche des choses humaines, c'est la multiplicité des vides que la mort fait autour de nous dans l'espace si restreint d'un mois. Cette fois encore, les pertes éprouvées ont été nombreuses et pénibles; aucune des parties de la région de l'Ouest n'a été épargnée :

Après MM. de Falloux et Victor Pavie, l'Anjou vient de perdre Julien Daillère, son poète aimé, le docteur Jules Béclard, doyen de la Faculté de médecine de Paris, et le baron Félix Sébastien de Conches ; tous trois enfants de la féconde cité d'Angers.

Presqu'en même temps s'éteignait près de Nantes, à Couëron, à l'âge de 86 ans, un vieillard charmant, M. Rivière des Héros, qui fut mêlé à tous les événements de 1832. C'est M. Rivière des Héros qui fut chargé par le parti royaliste d'aller porter à Massa, à Madame la Duchesse de Berry, le projet de soulèvement de la Vendée, mission dont il s'acquitta avec bonheur et un rare courage. Dénoncé et arrêté à son retour, il fut incarcéré pendant deux mois à la célèbre prison du Bouffay, passa en Cour d'Assises et fut acquitté. Acclamé à sa sortie du Palais, il fut l'objet d'une ovation populaire : Une dame de la halle fendit la foule et vint lui offrir, au nom de ses compagnes, un magnifique bouquet, en lui donnant, aux acclamations générales, une chaude accolade.

M. Rivière des Héros a entretenu une correspondance très suivie avec Madame la Duchesse de Berry dont les lettres lui sont adressées sous le pseudonyme « Mon cher Monsieur Paul » et sont signées P. P. (Petit Pierre) pseudonyme de la Duchesse. Presque toutes ces lettres ont été brûlées sur la recommandation même de la princesse : M. des Héros laisse un mémoire sur les Souverains de l'Europe, annoté de la main de son illustre correspondante.

A Nantes même, une grande et douloureuse perte pour la ville, le clergé, le diocèse entier, c'est la mort de M. l'abbé Allard, doyen du chapître, éminent par sa vertu et sa piété, intelligence haute et droite, écrivain à ses heures, ferme caractère : une *notice nécrologique* sur ce prêtre si distingué, venue trop tard pour prendre place dans ce numéro, paraîtra en Mars.

La Vendée a aussi été frappée : la mort de son sénateur, M. Gaudineau, est un deuil pour toute la région Vendéenne. Il était né en 1817. Maire de Luçon depuis plus de vingt-cinq ans, sénateur depuis 1876.

A Brest, à Lorient, la marine vient d'éprouver deux pertes sensibles. A Lorient, le capitaine de vaisseau Lefèvre-Dubus. Peu d'officiers de marine ont autant payé de leur personne et ont exercé plus de com-

mandements en mer. A Brest, c'est M. Charles de La Bigne Villeneuve, commissaire de la marine en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, digne fils d'un des magistrats de la Restauration les plus distingués, dont la mémoire est restée entourée du respect universel, M. Augustin de La Bigne Villeneuve, conseiller à la Cour Royale de Rennes, démissionnaire en 1830.

Sur les confins du Maine et de la Bretagne, à Pontmain, on a fêté l'anniversaire de l'apparition de Notre-Dame en 1871. Une notabilité du clergé des Côtes-du-Nord, M. l'abbé Daniel, curé de Dinan, a pris la parole et a, comme toujours, prononcé un discours remarquable par l'élévation des pensées, la pureté de diction et l'accent de piété qui l'anime. A l'heure où la France en détresse comme aux mauvais jours de Poitiers et d'Azincourt allait périr, la Providence choisit à Pontmain des enfants pour transmettre ses ordres « *Infirma mundi elegit deus ut confundat fortia,* » montrant ainsi une dernière fois l'amour du Dieu des armées pour notre patrie la fille bien-aimée de son Eglise.

Une fête religieuse doublée d'une fête de famille se célébrait aussi à Rennes, ces temps derniers. La paroisse Saint-Sauveur fêtait le cinquantième anniversaire de l'entrée dans le sacerdoce de son vénéré pasteur, M. l'abbé Lelièvre, doyen des curés de Rennes. Son Eminence le cardinal Place a félicité M. l'abbé Lelièvre et a dit en terminant : « On ne sait ce qu'il a essuyé de larmes, consolé de douleurs et soulagé « d'infortunes autour de lui ! » Il y a vingt-sept ans que M. Lelièvre est curé de Saint-Sauveur ; aussi ne peut-on que répéter avec tous ceux qui ont l'honneur de le connaître : Heureuse paroisse ! heureux pasteur. *Ad multos annos !*

Le prêtre et le médecin remplissent tous deux un sacerdoce toujours sacré, souvent sublime : saluons donc, en passant, ce médecin de la marine, M. Gouzien à qui les habitants de la célèbre île de Sein viennent d'offrir une épée d'honneur, en reconnaissance de son admirable dévouement et des soins qu'il leur a prodigués pendant la cruelle épidémie cholérique qui a décimé l'île de Sein, en 1886.

La Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure vient de procéder à l'installation de son nouveau bureau triennal. A cette

occasion l'honorable M. de Brémont d'Ars, président sortant, a prononcé un discours magistral où il paie un juste tribut d'éloges à ses nombreux et savants collaborateurs. Nous n'essaierons pas d'analyser cette allocution si remarquable, nous ne pourrions le faire que très succinctement et courir peut-être le risque d'en affaiblir beaucoup la valeur ; bornons-nous à en citer la péroraison :

« Choisi par vous, il y a trois ans, pour diriger cette noble et « vaillante nef de la science archéologique, dit l'orateur, j'ai la vive « satisfaction de ne l'avoir pas imprudemment conduite dans de dan- « gereux parages, comme l'imposante galère de l'infortuné Sergeste « que Virgile nous dépeint, la ramenant au port, vaincue et désarmée « après la lutte pacifique que présidait Enée sur la mer Tyrrhénienne. « Vous avez tous pris part à notre paisible traversée, mes chers con- « frères, et je suis certain que sous la direction de notre nouveau et « très expérimenté pilote, la barque qui porte notre fortune archéolo- « gique abordera bientôt de nouveaux rivages où vous ne manquerez « pas d'étendre vos conquêtes en découvrant les trésors du passé. « Heureux de vos succès, je pourrai vous dire alors avec le traducteur « du même poète :

« Voilà notre triomphe et voilà tous mes vœux. »

M. Lemeignen, président entrant, prend ensuite la parole. Après un aimable souvenir donné à notre directeur, M. A. de la Borderie, qui fut jadis l'un des fondateurs de la Société Archéologique de Nantes, M. Lemeignen entre dans le vif de son sujet. Beaucoup de gens se figurent que l'archéologue est un être sombre, fantastique, tenant du *loup garou,* dont nous parlerons tout à l'heure, et de l'*ursus spelœus* antédiluvien, ou tout au moins se le représentent en Nostradamus, coiffé d'un chapeau pointu constellé d'étoiles, remuant de ses doigts crochus des tas de chiffons ou des débris de vieux pots. Odieuse erreur ! On ne se figure pas ce qu'il faut, nous ne dirons pas de science et de patience, ces mots pourraient peut-être encore effrayer, mais de diplomatie, de finesse et de tact, sans parler de courtoisie, pour constituer un véritable archéologue. Il suffit du reste d'en fréquenter un seul pour être bientôt converti à une appréciation bienveillante et se sentir de suite en bonne et excellente compagnie. La passion de l'archéologie remonte à la plus haute antiquité : sans aller jusqu'à Noë qui, ainsi que le rapporte un plaisant, a collectionné dans

l'Arche, une paire de tous les animaux connus, on peut dire que de tout temps elle a été en grand honneur, depuis Rome, Sylla, Verrès, Cicéron, Antoine, Clovis, Childebert, jusqu'à Mazarin qui chez nous fut le plus célèbre de tous les collectionneurs (1). Ainsi présentée, l'archéologie est donc une dame aimable, gracieuse, aux relations charmantes, dont tout le monde lettré voudra de plus en plus cultiver les faveurs, au très grand profit des études historiques.

Puisque nous venons de parler archéologie, terminons par une anecdote assez plaisante : il s'agit d'une inscription bretonne désormais célèbre, dite *du loup garou.*

Un aimable celtiste trouva, il y a quelques années, sur une vieille poutre provenant de l'abbaye de Bon-Repos une inscription bretonne du xve siècle qu'il releva de la façon suivante :

AN MATERI AR TUD IAH IHS
PEPRED ER. AT AT AT AT. GARU.
GOUDE HOU HOU TET EN VET MAN,
DIVEZ PEP. ON AN. EN AN MARU.

et qu'il traduisit en ces termes : « La formule de l'homme bien « portant en Jésus-Christ est toujours *at, at, at, at,* contre le garou, « après *hou, hou,* sortez de ce monde ; deux fois *on an, en an,* il « est mort. »

Il est mort, qui ça ? le loup-garou ? Mais pas du tout ! Sans doute l'émoi avait était grand, on avait sonné les cloches en signe de réjouissance, mais hélas ! un savant sceptique est venu détruire cette joie, qui ne se trouve plus être qu'une erreur... assez étrange : vous allez juger.

(1) Le pauvre cardinal mourut le cœur bien gros d'abandonner toutes ses riches collections dont l'inventaire ne demanda pas moins de 112 jours et qui coururent plus tard le plus grand danger dans les circonstances suivantes : Mazarin avait donné son palais et sa galerie à Hortense, sa nièce préférée, mariée au duc de La Meilleraye qui devint duc de Mazarin. Celui-ci très pieux, très scrupuleux, ne voyait pas sans horreur les divinités de marbre et les tableaux à personnages court-vêtus. Il se lève un jour comme transporté de l'Esprit-Saint, se précipite dans la galerie confiée par son oncle à sa sollicitude, se saisit d'un marteau et, aidé d'un maçon, il mutile les plus belles statues, barbouille et brûle les tableaux qui l'effarouchent. On ne sait où son zèle se serait arrêté, si Louis XIV prévenu n'avait fait cesser promptement par ses gardes ce vandalisme d'un nouveau genre.

Ce savant (1) en a voulu avoir le cœur net et s'est fait adresser quatre excellents estompages de la célèbre inscription dont voici la reproduction et la traduction fidèles :

AN MATERI A SUDIAFF, IHS,
PE PREDERAF A CAFAF GARU :
GOUDE HON-HOLL FET EN BET MAN,
DIVEZ PEB VNAN EU AN MARU.

« La matière que j'étudie, *ihs,* lorsque je la médite, je la trouve « terrible : après tous nos faits dans ce monde ici, la fin de chacun « est la mort (2). »

Alea jacta est ! C'en est donc fait, le loup-garou triomphe, et nous aurons beau, pauvres que nous sommes, nous signer dévotement et crier *At, at, at, at, hou ! hou ! en an ! en an !* nous ne mettrons pas en fuite la méchante bête, ni fin à sa terrible domination sur nos landiers et nos bruyères.

LOUIS DE KERJEAN.

P.-S. — Les *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves,* édités par M. L. Prud'homme, ont été dans les premiers jours de février distribués aux 75 premiers souscripteurs ; Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier en a déposé un exemplaire aux pieds de Sa Sainteté le Pape Léon XIII. Pour les études historiques et hagiographiques bretonnes, cette publication est un véritable événement : la *Revue* tient à en parler à ses lecteurs avec tout le développement que mérite un ouvrage de cette importance. Pour cela d'abord il faut le lire, et le volume n'a pas moins de 600 pages in-4°. Force nous est donc de remettre au numéro de Mars l'étude que nous entendons y consacrer et qui sera l'œuvre de l'un des collaborateurs de la *Revue,* les plus compétents en cette matière.

(1) M. Loth, Breton bretonnant, celtiste distingué, professeur de langue et de littérature celtique à la Faculté des Lettres de Rennes.

(2) M. Le Gall, professeur à Plouguernével, nous en a donné la traduction suivante qui est semblable à celle de M. Loth, du moins quant au sens : « L'objet de mon étude, quand j'y réfléchis, me semble amer : si longue soit « la vie, le terme de chacun, c'est la mort. »

LES MONUMENTS ORIGINAUX

DE

L'HISTOIRE DE SAINT YVES

I

« La meilleure des Républiques, c'est encore un bon prince, » disait Hume, et il avait raison, qu'il soit question du Gouvernement des Etats ou de la République des Lettres.

Exemple : j'ai l'honneur de vous présenter un ouvrage dont la publication constitue, au point de vue breton et au point de vue historique, un véritable évènement : *Les Monuments originaux de l'histoire de saint Yves.* Cet ouvrage a autant d'importance pour l'étude du moyen-âge, pour la langue, la géographie, l'hagiologie bretonne et française, qu'en a eu le *Cartulaire de Redon,* édité par M. de Courson il y a trente ans. Depuis trente ans, on étudie le *Cartulaire de Redon,* sans en avoir encore tiré tout ce qu'il peut rendre : il en sera de même du livre que voici.

Eh bien ! croit-on que cette publication des *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, malgré son immense intérêt, eût pu réussir, sans une haute, constante et puissante protection ?

— Non !

Malgré l'intelligence, l'activité et les capacités spéciales de M. Ludovic Prud'homme ; malgré l'autorité et la ténacité de M. A. de la Borderie « le plus savant des Bretons du XIXe siècle (1) ; » malgré le zèle, le talent et le dévouement de M. l'abbé Daniel, du P. Perquis et de

(1) R. P. Dom Plaine, *Revue des questions historiques,* n° de janvier 1884, p. 312, col. 2e.

M. Tempier ; — jamais cette œuvre grandiose n'eût été menée à bonne fin, si elle n'avait eu pour parrain, pour garant, sinon pour initiateur, Monseigneur l'Evêque de Saint-Brieuc.

Il avait bien le droit, ce vaillant Evêque, de laisser, le 18 février dernier, aux mains de Léon XIII qui le feuilletait avec admiration, le volume dont nous parlons et qui a valu à saint Yves, — selon une spirituelle expression de Mgr Bouché lui-même, — d'être « mis au prône de la Catholicité » dans la réunion cardinalice du 20 février (1).

Cela est, et il faut le dire.

C'est Mgr Bouché qui a présenté à Léon XIII cet ouvrage, et c'est Mgr Bouché qui avait voulu voir ériger à saint Yves, auprès du monument de pierre qui s'élève à Tréguer, un autre monument plus impérissable encore. C'est Mgr Bouché qui, en s'inscrivant le premier, et avec une munificence royale, en tête de la souscription, a entraîné l'adhésion de ses éminents collègues les Archevêques et Evêques de Bretagne et de Reims. C'est Mgr Bouché qui a tenu sur les fonts ce glorieux enfant de la science et de la piété bretonnes, — et, ne pas le dire ici, tout d'abord, ce ne serait pas rendre à César ce qui est à César.

II

L'enfant, d'ailleurs, est digne, à tous égards, de ses pères et de son parrain.

Je ne parle ici que des exemplaires délivrés aux 75 souscripteurs, — les seuls que j'ai sous les yeux : — les 200 exemplaires mis dans le commerce ne sont, avec quelques détails en moins, que la reproduction du premier tirage.

C'est un « magnifique et très fort volume in-4°, » comme on l'a annoncé, imprimé avec un luxe de bon goût et un soin extrême, illustré de chromolithographies, de gravures en taille-douce et de gravures sur bois.

On m'excusera de ne pas m'extasier, comme ferait un bibliophile de profession, sur la nuance des encres, la perfection du noir et quantité d'autres choses plus faciles à sentir qu'à exprimer ; je n'ai rien trouvé à critiquer au point de vue typographique : qu'il me suffise de le dire.

(1) *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc, n° du 24 février 1887, p. 89.

Au reste, avant de parler de ce que contient ce livre, faisons-en le tour, comme nous ferions le tour d'une belle église, pour en étudier l'architecture extérieure, le dessin général, les détails et l'ensemble.

*
* *

En voici donc la description.

— L'*Introduction,* écrite par M. de la Borderie, a LXXVI pages et le reste du volume 515, tables comprises.

— Les chromolithographies sont au nombre de deux : le *vitrail de Moncontour* et la *chasuble de saint Yves.*

Le vitrail de Moncontour a été reproduit avec une extrême fidélité de dessin et de coloris. Faute de place, il a fallu supprimer l'architecture qui, dans l'original, entoure les scènes ; mais, disposées comme elles le sont dans le vitrail, en trois bandes horizontales, ces scènes n'en sont pas moins belles. Elles représentent plusieurs traits de la vie de saint Yves, traits parfois peu clairement rendus (puisque MM. de la Borderie, Ropartz et Geslin de Bourgogne ne sont pas toujours d'accord sur l'interprétation qu'il faut en donner). En me rangeant, la plupart du temps, à l'explication donnée par le premier et seul survivant de ces messieurs, je me demande, par exemple, pourquoi il ne veut pas qu'au panneau de gauche (bande du milieu) l'un des pauvres crache dans le plat ? Si l'hôte mal appris de saint Yves ne se livre pas à cette action malhonnête, il examine du moins le plat de bien près, et avec un geste fort équivoque.

L'ensemble est d'un éclat et d'un *fondu* merveilleux : avec cette planche on a vraiment sous les yeux le vitrail de 1537. Quand on contemple cette belle verrière, on s'explique facilement que le P. Arthur Martin se soit oublié un jour entier sans manger ni boire dans l'église espagnole de Moncontour (1), en extase devant les chefs-d'œuvre des peintres verriers de la Renaissance ; on regrette la façon dont ont été récemment restaurées certaines parties des verrières de Moncontour ; on déplore la destruction de celles de Plouguenast (il y a quatre ans) ; on songe à l'état où sont celles de Langast, sorties toutes peut-être des mêmes mains, œuvres au moins de la même école.

(1) *Evêchés de Bretagne,* t. V, p. 305.

— Un morceau de la chasuble de saint Yves, conservée à Louannec, est admirablement rendu dans la seconde chromolithographie, qu'un esprit décidément chagrin a eu le mauvais goût de comparer aux planches en couleur que publient les journaux de modes.

De plus autorisés que moi ont démontré l'authenticité de cette relique, antérieure peut-être au XIIIe siècle, qui n'a jamais quitté Louannec, qu'une tradition ininterrompue donne comme ayant appartenu au saint recteur. Il y aurait intérêt à comparer ce tissu de soie, semé de griffons, taillé sensiblement dans la même forme que la chasuble de saint Thomas Becket, conservée à Sens, — à la comparer avec la chasuble de saint Dominique (à Saint-Sernin de Toulouse), qui est ornée de griffons et de pélicans ; — avec les étroites bandes qui restent du suaire de saint Bernard et où se dessinent des lions affrontés ; — avec le suaire aussi de saint Bertrand ; — enfin avec l'étole de saint Paul Aurélien. Je ne parle pas de la chasuble qui porte à Plougrescant le nom de saint Gonéri : elle est postérieure d'un millier d'années à l'époque où vivait le saint.

Il est à noter que sur tous les ornements que je viens d'énumérer, des animaux héraldiques forment le dessin. M. de Courcy a fait la remarque suivante au sujet du dernier que j'ai cité : « L'étole de saint « Pol, précieusement conservée dans l'église de l'île [*de Batz, Finis-« tère*], est un tissu bysantin en soie, présentant sur un fond bleu, « broché de blanc et de jaune, une suite de cavaliers affrontés, coiffés « d'une sorte de turban, tenant un faucon sur le poing, avec un « chien entre les jambes de chaque cheval. Cette bande d'étoffe, « comme le suaire de saint Bertrand au Mans, reproduit toujours le « même sujet, et semblerait avoir appartenu à une *trabea,* faite à « l'imitation des vêtements d'apparat de la cour de Byzance. C'est « sans doute le plus ancien spécimen d'ornement sacerdotal en Bre-« tagne. »

Avant de fermer cette parenthèse, il est bon de rappeler qu'en septembre 1884, au Congrès de Lannion, en signalant à l'Exposition « une très belle broderie sur soie provenant d'une vieille chasuble de « saint Yves, de l'église de Louannec, » M. l'abbé France ajoutait avec trop de raison : « Jamais les fabriques ne devraient se dessaisir de « ces précieux objets, que des brocanteurs demandent, le plus souvent, « en échange de bimbeloteries sans valeur et sans caractère (1). »

(1) *Bulletin archéologique de l'Association Bretonne,* Congrès de Lannion.

*
* *

Passons aux quatre héliogravures qui décorent les *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves.*

La première, — saint Yves auquel un paysan, genou en terre, tend un sac de procès, — est un fac-simile de la gravure placée en tête des *Grandes Chroniques* d'Alain Bouchart (édition de 1514). Ce dessin a le mérite de donner très exactement, à un détail près, le costume porté par saint Yves durant les douze dernières années de sa vie. Il a été longuement décrit et discuté dans la *Note pour les artistes bretons* (1), note qui constitue, par la précision des faits cités, la rigueur du raisonnement et l'étendue des recherches, un des travaux les plus ingrats et les plus méritoires que l'auteur ait publiés.

La seconde héliogravure, — vue extérieure de l'église de Louannec, — est, comme on dit maintenant, admirablement *réussie ;* c'est un des plus beaux ornements du livre.

La troisième, — vue intérieure de la cathédrale de Tréguer, dans la partie où fut le tombeau de saint Yves, où le nouveau sera rétabli, — fournit une jolie échappée sur la *chapelle au Duc.*

La quatrième, — saint Yves entre le Riche et le Pauvre, — reproduit le groupe très connu que l'on voit dans l'église du Minihy. Pour la commodité de l'artiste, on a porté les trois statues sur l'autel placé dans le cimetière (et appelé inexactement *autel de saint Yves*), où la messe se célébrait autrefois, les jours de pardon, quand la foule était trop grande. — Autrefois aussi, les paroisses voisines venaient au Minihy, en procession, dès la veille. La nuit se passait en prières, et l'on était convaincu qu'au moment précis où minuit sonnait, la statue vénérée de saint Yves levait la main droite et bénissait l'assistance.

J'emprunte ce détail à un joli et mauvais livre : les *Souvenirs de jeunesse* de M. Renan. Mais M. Renan, qui est une méchante langue, ajoute que, si quelque incrédule, pour s'assurer de la réalité du prodige, s'avisait de lever les yeux, au milieu de la foule prosternée, saint Yves mécontent ne remuait point...

(1) *Rétablissement du tombeau de saint Yves,* — Saint-Brieuc, L. Prud'homme, éditeur, 1885, une brochure in-4°

Je pense que je peux rappeler ce petit *racontar renanien* sans manquer au respect que nous inspirent les pieuses et poétiques traditions de nos pères ?

*
* *

Les fac-simile sont au nombre de trois : — l'un donne une page du manuscrit de l'Enquête de canonisation ; — l'autre, une page du Rapport des Cardinaux au Pape ; — le dernier, deux feuillets du Bréviaire de saint Yves.

L'authenticité de ce bréviaire a été contestée comme celle de la chasuble, par le même écrivain, et sans plus de raison (1). Il n'y a vraiment aucun motif sérieux de douter que ce livre ait servi à saint Yves ; — mais il y en a, des motifs sérieux, et beaucoup, de blâmer les pèlerins indiscrets qui, jusqu'à ces derniers temps, ont si bien entretenu leur dévotion privée aux dépens du vénérable volume, que cinquante feuillets à peine subsistent maintenant. Si chacun rendait ce qu'il en a pris, ne serait-ce pas une bonne œuvre ?

*
* *

Dans le texte même des *Monuments originaux,* on trouve quatre planches dont voici le sujet :

1° La lettre initiale, dont la vignette est tirée d'une *Bulle d'indulgences* imprimée à Rennes de 1500 à 1525, Bulle qui concerne l'hospice Saint-Yves et la Confrérie qui y avait son siège ;

2° La chasuble de saint Yves dans son ensemble ;

3° Le dessin d'une statue de saint Yves en costume d'official. Cette statue, qui a son importance au point de vue du costume, était placée au portail de l'église Saint-Yves, élevée à Paris, rue Saint-Jacques, en 1426, détruite en 1793 ;

4° Enfin, la vue intérieure d'une partie de l'église de Louannec. Le

(1) Nous n'avons rien à dire du prétendu *Lit de saint Yves* que l'on montre à Kermartin. D'abord, saint Yves n'avait pas de lit, — rien de mieux établi ; — puis celui-ci est de quelque cent ans trop jeune pour avoir servi à l'Official de Tréguer.

sanctuaire est de beaucoup postérieur au rectorat de saint Yves, mais la nef romane l'a vu dans l'exercice de toutes les vertus qui ont fait de lui le plus grand saint de notre race. C'est là qu'il a ramené au bien, par l'ardeur de sa parole et plus encore par la toute-puissance de son exemple, une paroisse qu'il avait trouvée peu édifiante, « *propter defectum rectoris precedentis, qui de profectibus animarum nihil aut parum curavit,* » dit le 35e témoin de l'Enquête de canonisation.

Menacée de destruction, cette vénérable église (la seule subsistante de celles qui se sont trouvées mêlées à la vie de saint Yves), a été sauvée par l'intervention de Mgr Bouché. Qui donc oserait y porter la main ?

*
* *

Reste à mentionner, pour ne rien omettre, les fleurons et culs-de-lampe qui complètent dignement l'exécution du volume.

En tête de l'*Introduction,* l'écusson de Bretagne, avec le collier et la devise de l'ordre de l'Hermine.

En tête de l'Enquête de canonisation, saint Yves entre le riche et le pauvre, dans des rinceaux légers et pourtant nourris.

En tête du Rapport des cardinaux, l'écusson de la famille Hélori, entouré de motifs tirés des dessins de la chasuble.

En tête de l'office primitif de saint Yves, saint Tudual écrasant le dragon ; — n'était-il pas juste d'avoir au moins un souvenir pour l'apôtre et le premier évêque de Tréguer, un grand saint aussi, celui-là !

Et toujours, afin de ne rien négliger, notons les fleurons : un griffon, — une branche de laurier avec la devise des Hélori : A TOVT DIX, — les armes de la ville de Tréguer, — et celles de la ville de Saint-Brieuc, — sans laisser de côté la jolie marque de M. L. Prud'homme, empruntée à l'imprimeur breton Quillévéré.

*
* *

Ces divers dessins ne se décrivent pas : ils se voient ; je ne saurais en dépeindre la grâce, l'originalité et l'élégance sérieuse. La plupart sont dus au fin crayon d'un artiste trop connu, trop apprécié pour

qu'un profane comme moi ait ici autre chose à faire qu'à écrire le nom de M. Th. Busnel ; — quand donc, s'associant au La Fontaine de l'hagiographie, dessinera-t-il, en marge du poëme que le P. Albert le Grand a composé, l'épopée des *Saints de Bretagne ?*

*
* *

Artiste aussi s'est montré M. L. Prud'homme, mais artiste d'un goût sévère et fidèle aux grandes traditions, dans la composition du texte, le choix et l'emploi des caractères, la sobriété et le fini de l'exécution. Tout concourt à l'effet général, dans cet ensemble harmonieux : largeur raisonnable des marges, disposition des titres, perfection du tirage,... que sais-je ? Tout, enfin ! Et pour qu'on croie bien non pas à ma complaisance, mais à ma simple exactitude, je formulerai une critique, la seule qui me semble en valoir la peine : la déposition de chaque témoin, dans l'Enquête, n'est pas séparée par un blanc suffisant de la déposition précédente. Voilà mon reproche énoncé, et vraiment pour trouver *la petite bête* tant cherchée : c'est un ciron, comme on le voit.

Entendons-nous, cependant : je ne dis pas que l'on ne pourrait point, en dehors de l'*Errata,* découvrir et signaler encore quelques petits péchés typographiques. Quand j'en aurais dressé la courte liste, serais-je bien avancé ? Une lecture rapide, que la nécessité de rédiger promptement ce compte-rendu a rendue forcément incomplète (mais suffisante néanmoins pour juger des choses), m'a démontré qu'il est extrêmement difficile de rencontrer en ce beau livre beaucoup de taches, en un temps où l'on prétend en voir partout, même dans le soleil. Mais, soleil ou livre, il sied, pour se livrer à cet épluchage, d'être un Secchi ou un Sainte-Beuve, un Faye ou un Biré.... Permettez-moi donc d'en demeurer là.

*
* *

Quand je songe aux *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves,* je pense toujours au vers de M. de Laprade :

Beau vase athénien plein des fleurs du Calvaire !

Tel est bien ce livre, dans sa noble simplicité ; dans son exécution digne des vieux typographes qui savaient donner à un ouvrage si fière tournure, tournure appropriée au sujet et au héros ; digne du Saint auquel il est consacré ; digne des matières qu'il contient ; digne de ceux qui l'ont préparé ; — hommage impérissable de la piété des Bretons du XIXe siècle envers le thaumaturge du XIIIe.

III

Nous avons étudié le monument sur toutes ses faces extérieures ; nous en avons fait le tour, et minutieusement, vous en êtes juges ! Y entrons-nous ? Pas encore, s'il vous plaît ! Avant d'ouvrir le volume et de voir au juste ce qu'il contient, rappelons les circonstances d'où est sortie cette publication.

J'en ai fait ailleurs (1) l'historique, au moment où elle venait d'être conçue : en évitant de me répéter, je voudrais revenir pourtant sur certains faits nécessaires à rappeler.

*
* *

En 1882, au Congrès de Châteaubriant, M. L. Prud'homme communiqua à la *Société des Bibliophiles bretons et de l'Histoire de Bretagne* un manuscrit sur vélin, de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe. Ce manuscrit, venu d'Angleterre, vendu d'abord à M. H. du Cleuziou, puis cédé par M. du Cleuziou à Mgr David, avait été acquis par M. L. Prud'homme de M. l'abbé Hyvrier, supérieur de la maison des Chartreux de Lyon, mandataire des héritiers de Mgr David.

Ce manuscrit, à première vue, contenait un sommaire de la vie et des miracles de saint Yves, sommaire détaillé par propositions, chaque proposition étant suivie des preuves extraites de l'Enquête de canonisation. C'était (on ne s'en doutait pas et on ne s'en aperçut que bien plus tard) le texte du Rapport présenté au Pape par trois cardinaux,

(1) Voir le *Moniteur de Rome*, 12 et 13 mars 1885.

Rapport tendant et concluant à la canonisation de saint Yves d'après les dépositions reçues par les commissaires apostoliques envoyés à Tréguer. On avait donc là, sur saint Yves, un document du plus haut intérêt, mais incomplet tant qu'on n'aurait pas le texte même de l'Enquête, auquel il renvoie ligne à ligne.

Ce texte de l'Enquête, on le croyait perdu.

A Rome, il n'existait point dans les Archives Vaticanes, ce qui se comprend sans peine, puisque la canonisation a été prononcée à Avignon.

A Paris, une copie en avait été conservée jusqu'à la Révolution, dans le trésor de l'église Saint-Yves : mais elle avait disparu avec l'église elle-même.

A Tréguer, une autre copie avait été gardée pendant des siècles ; mais, dès 1665 elle était incomplète. Le chanoine qui en envoya le double au P. Papebrock avertit qu'il manquait des feuillets.

Sur ce texte incomplet, les Bollandistes, avec leur science et leur méthode accoutumées, composèrent un amalgame pris tantôt du Rapport des cardinaux, tantôt de ce qu'ils avaient de l'Enquête, avec beaucoup d'altérations dans les noms, beaucoup de suppressions dans les faits : un tout enfin non pas inexact, mais forcément insuffisant, contenant moins du quart des documents que nous avons aujourd'hui.

*
* *

On avait bien, depuis 1860, à la Bibliothèque publique de Saint-Brieuc, un manuscrit venu d'Allemagne et contenant l'Enquête de canonisation de saint Yves, mais ce manuscrit passait pour fort mutilé. On y voyait, d'une part, la trace de nombreux feuillets coupés ; d'autre part, au bas des pages, des lignes non terminées. Devant cet ensemble, personne n'avait eu l'idée de croire qu'il y eût là un manuscrit intégral.

En 1884, un homme qui ne se paie pas de mots, et qui voulait confronter le Rapport des cardinaux avec ce que l'on pouvait avoir encore de l'Enquête, examina à fond ce manuscrit et constata qu'il est *absolument complet,* qu'il donne du premier au dernier mot l'Enquête de canonisation de saint Yves.

Ce qui avait donné lieu à l'erreur est, par le fait, facile à expliquer.

D'abord, quant aux feuillets coupés, c'étaient sans doute des feuillets

contenant des erreurs de copistes. Ces erreurs ont été rectifiées sur d'autres feuillets, et ces feuillets corrects ont été substitués aux premiers de façon que le nombre de feuillets de chaque cahier ou quaternion est exactement le même.

Ensuite, il faut savoir ou se rappeler que l'Enquête avait été présentée au Pape sur un rouleau de parchemin composé de 81 peaux cousues ensemble. C'était difficile à manier. Pour l'aisance de leur travail, les cardinaux chargés du Rapport avaient fait transcrire cet énorme *volumen* sur un registre. C'est précisément ce registre dont le manuscrit de Saint-Brieuc est la copie, copie si minutieusement faite qu'elle reproduit page par page le registre primitif. Quand la page à reproduire était écrite, le copiste s'arrêtait, la ligne fût-elle inachevée. Ces lignes inachevées avaient causé l'erreur : mais le mot suivant est au haut de la page suivante, au début de la première ligne.

Rien n'y manque donc, et l'exactitude de cette reproduction est si grande, que les renvois portés au Rapport des Cardinaux cadrent avec elle ligne à ligne, mot à mot, je l'ai déjà dit.

Le manuscrit étant lui-même de 1330 à 1340, — selon les gens compétents, — et chacun des trois cardinaux ayant sans doute fait exécuter pour lui-même une copie, rien n'empêche de croire que nous avons sous les yeux l'un des textes sur lesquels on travailla.

*
* *

Quelle fut, à plusieurs points de vue, l'importance de cette découverte, nous le verrons plus loin. A peine était-elle connue, que, dans le grand élan qui pousse les Bretons d'aujourd'hui vers leur Patron, la pensée vint à quelques-uns de réunir en une publication monumentale les deux Documents si merveilleusement recouvrés, en y joignant quelques pièces inédites et originales, en tête l'Office primitif du saint, avec les leçons qui forment une biographie complète, — le tout inédit.

Soumise à Mgr Bouché, cette pensée fut immédiatement épousée par l'éminent Evêque. Il fallait réunir trente souscripteurs au moins : malgré le chiffre élevé de la souscription, 75 se trouvèrent en peu de temps, et c'est grâce à eux que nous possédons actuellement les *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*.

Il ne faut se méprendre ni sur le but, ni sur le contenu de ce

volume : « Ce n'est point une vie de saint Yves ; ce n'est point un « recueil complet de documents, liturgiques ou autres, plus ou moins « anciens, relatifs à ce saint ou à son culte ; ce n'est point une bibliographie des ouvrages imprimés ou manuscrits auxquels son histoire « a donné lieu. On n'y trouvera rien de cela. C'est exactement, comme « le titre l'indique, le texte fidèle et complet des MONUMENTS ORIGINAUX « DE L'HISTOIRE DE SAINT YVES, — rien de plus, rien de moins, — le « tout jusqu'à présent inédit dans son ensemble, et constituant désormais la base nécessaire, la seule source sérieuse, pour tous les « travaux qui seront entrepris ultérieurement sur saint Yves, son rôle, « son caractère, encore si imparfaitement connus, et aussi sur son « époque, dont la vie réelle, la physionomie originale se révèlent dans « ces documents par nombre de traits pris sur le vif (1). »

*
* *

Le volume se compose donc ainsi de cinq parties, de longueur et d'importance fort inégales :

1° L'*Introduction ;* 2° l'*Enquête de canonisation ;* 3° le *Rapport des Cardinaux ;* 4° l'*Office primitif* de saint Yves ; 5° quelques *documents inédits ou peu connus,* se rattachant aux autres.

IV

Avant d'entrer dans l'examen détaillé de ces diverses parties, indiquons la part qui revient à chacun des éditeurs.

*
* *

M. D. Tempier, archiviste du département des Côtes-du-Nord, non-seulement a fourni plusieurs détails tirés par lui des Archives dont il

(1) *Introduction,* p. IV.

a la garde, par exemple les honoraires versés à Maurice Geffroi pour avoir rédigé (hélas ! *rédigé?*) une vie de saint Yves (6 mai 1470 — 6 mai 1471) ; — il a aussi découvert d'autres documents curieux, par exemple la Bulle d'indulgences de Saint-Yves de Rennes. Enfin, avec un soin, une patience et un travail des plus méritoires, en docte élève de l'Ecole des Chartes, il a revisé sur les manuscrits originaux et établi définitivement le texte complet de l'Enquête et celui du Rapport des Cardinaux. D'autres travaux sans doute ne lui ont pas permis d'achever son œuvre, comme il l'avait promis, notamment en ce qui concerne les tables et les anciens noms de lieux, noms qu'il eût pu, mieux que personne, identifier avec les noms modernes. M. Tempier, avec une louable et rare humilité, dit que, malgré ses soins, *il doit exister des fautes :* sans doute il en existe, mais si peu, si peu !

*
* *

L'impression a été exécutée sur des copies fournies, — pour l'Enquête, par M. l'abbé Daniel, curé de Dinan, qui n'a ménagé ni ses pas, ni ses veilles, ni ses recherches, et que ses talents comme ses mérites semblent appeler à de hautes destinées ; — et pour le Rapport des Cardinaux, par le R. P. Perquis qui trouve encore, au milieu de ses lourdes fonctions, du temps pour étudier l'histoire du diocèse de Saint-Brieuc, pour chercher dans les anciennes liturgies le complément de l'hagiologie bretonne, pour rendre ainsi à nos Saints trop délaissés tous les fleurons de leur couronne. Cette couronne n'est-elle pas la nôtre ?

En 1884, au Congrès de Lannion, le P. Perquis avait lu une excellente étude, très neuve, sur la Confrérie de Saint-Yves établie à Rome (et qui existe encore) pour les employés des Palais Apostoliques (1).

C'est M. l'abbé Daniel qui a établi dans l'Enquête (et c'était un travail hasardeux), les alinéas qui n'y existaient point ; — au reste, tout a été traité avec un soin et une méthode que M. Tempier a clairement exposées : voilà la vraie probité scientifique.

(1) V. au *Bulletin Archéol.* de l'Association Bretonne, Congrès de Lannion.

*
* *

L'ensemble du travail était dirigé par M. A. de la Borderie, qui a été l'architecte du monument, comme Mgr Bouché en a été la pierre angulaire. Il ne lui plairait point que je fisse ici de sa personne et de sa science un éloge qui n'aurait, du reste, rien de neuf. Je veux remarquer, cependant, avec quelle sagacité et quelle érudition quasi infaillible est écrite l'*Introduction* qui se trouve en tête du volume et qui sert comme de portique au monument.

Un prêtre de mes amis me disait, il y a huit jours, qu'une « bonne « âme » de sa connaissance annote et épluche tout ce que M. de la Borderie écrit sur saint Yves avec l'espoir (espoir présomptueux) de le « mettre en contradiction avec lui-même. » Faites, faites, « bonne âme ! » Je ne vois pas clairement l'honnêteté de votre but ni l'utilité de votre labeur, mais si vous réussissez, je vous promets deux douzaines de *merles blancs ; blancs,* entendez-vous ? Et par dessus le marché, je vous dédie l'apologue suivant, tiré de l'ornithologie comme ma promesse : — Les moineaux, parce qu'ils sont moineaux, aiment à critiquer le rossignol parce qu'il est le rossignol. Cela ne diminue en rien le talent du rossignol, mais cela n'augmente pas non plus le talent des moineaux, « bonne âme, » *au contraire !*

Epluchez donc cette *Introduction*, où comme d'autres, M. de la Borderie eût pu, profitant de l'occasion, traiter *ex professo* de toutes sortes de choses, et faire rentrer au besoin l'histoire entière de Bretagne. Au lieu de 76 modestes pages, il eût pu en écrire 500. Cela s'est vu. Mais il a été aussi sobre que savant, aussi exact que complet ; il a mis dans cette préface tout ce qu'il faut, *rien de plus.* Il n'y manque qu'une chose : l'exposé de la part prépondérante prise par M. de la Borderie à la difficile entreprise qui vient d'être couronnée de succès. Notre reconnaissance à tous saura lui rendre la justice qui lui revient, et surtout saint Yves, l'homme juste, s'en souviendra.

Les Saints de Bretagne portent bonheur à M. de la Borderie. Il a débuté, il y a tantôt quarante ans, par établir l'importance de leur rôle historique ; récemment, il défendait encore, à ce même point de vue, la valeur de leurs vies anciennes : jamais il n'a cessé de s'occuper d'eux avec prédilection et bonheur. Eux qui ont aimé par dessus toutes

choses l'éternelle Vérité, doivent voir d'un bon œil chercher avec tant d'ardeur et de ténacité la Vérité en histoire, surtout en histoire religieuse (1). Tous nos Saints sont donc, plus ou moins — et quelques-uns, comme saint Gildas et saint Yves, à raison de services particuliers, — dans la dette de M. de la Borderie : tous, oui, tous, même saint Clair. Et je me demande même si ce n'est pas pour avoir un patron de plus là-haut que notre Directeur a dédoublé saint Clair en saint Clair de Nantes, et saint Clair de Réguiny. Après tout, l'abbé de Garaby a coupé tant de saints en deux, en trois et même en quatre ; il en a tant canonisé de son autorité privée, que M. de la Borderie peut être tenté d'opérer en sens inverse.

Si je me permets, en un sujet grave, et vis-à-vis d'un homme sérieux, cette légère irrévérence, c'est que je tiens à justifier une fois de plus le trop bienveillant rédacteur de cette *Revue* qui voulait bien me louer, en novembre dernier, de n'être pas « le monsieur qui ne rit « jamais (2). » Non, je ne le suis pas, je m'en vante, — et je le prouve.

*
* *

Je termine là-dessus la première partie de cette étude. Nous avons examiné l'œuvre dans ses détails extérieurs, dans ses origines, dans ses ouvriers ; il nous reste à l'examiner dans ses cinq parties, en nous arrêtant à celle qui constitue une véritable révélation : *l'Enquête*.

ROBERT OHEIX.

(A suivre.)

(1) Dans une polémique récente (à propos de l'authenticité des reliques de sainte Cécile), une fille spirituelle de Dom Guéranger, la R^de^ Mère abbesse de Sainte-Cécile de Solesmes, a contredit avec mesure, mais formellement, les traditions de l'église d'Albi. Dans une lettre adressée au journal le *Monde* (11 février 1887), la docte bénédictine a dit : « *C'est la Vérité qui fait le trait* « *d'union entre tous les membres du Christ, depuis le plus illustre jusqu'au* « *plus petit...* » Je rapproche avec plaisir cette parole profondément juste et chrétienne de certains passages du discours prononcé à Saint-Jacut-de-la-Mer le 3 mai 1886 (v. notamment pp. 39-40, 56-57 et 66-67, édit. des *Bibliophiles Bretons*). Ces choses-là sont toujours bonnes à rappeler. Isaïe ne reprochait-il pas déjà aux Juifs de son temps de lui dire : « *Loquimini nobis placentia et* « *vide nobis errores ?* »

(2) P. 385.

ETUDES SUR LES ÉCRIVAINS BRETONS

—

ÉMILE SOUVESTRE

ET

LA BRETAGNE (1)

II

Que l'on ne s'y trompe pas ! le Souvestre qui s'exprime ainsi n'est pas un Souvestre de convention, paradant devant le public dans un but de réclame, et envoyant au lecteur, pour mieux l'amorcer, le salut théatral des gladiateurs romains. Non, c'est le vrai Souvestre ; et sa correspondance intime avec Turquety lèverait au besoin tous les doutes à cet égard. Souvestre s'y peint sous ce jour assez complexe, dont le reflet miroite dans la préface des *Derniers Bretons*. On sent qu'il tâtonne, qu'il cherche sa voie : confiance, amertumes, poésie, sens de la réalité, déisme, désespoir, tout y est.

Le voici qui se prépare à partir pour Paris ; le vent est propice.

... Peut-être, mon ami, dans deux ans serons-nous assis ensemble à la représentation d'une pièce de moi. Dieu veuille que ce ne soit pas à notre honte, *Amen !* Je m'établirai probablement à Rennes, nous travaillerons ensemble... nous pourrons suivre des sentiers un peu différents si les circonstances nous forcent à agir, mais toujours le même guide, la conscience, présidera à nos actions. Si nous nous trompons, nous nous tromperons de bonne foi, et toujours du moins nous nous réunirons au même point, car nos deux chemins y conduiront... nous espérons tous deux dans le ciel. *(Morlaix, 3 septembre 1826.)*

(1) Voir la livraison de février 1887, p. 81 à 97.

Nuages à l'horizon ; les déboires commencent. Les acteurs « massacrent » sa tragédie, mais le bon sens triomphera.

... Espérons, espérons ; nous réussirons tôt ou tard, malgré les cabales et les Parisiens. Il y a ici une coterie qui ne veut rien laisser imprimer que ce qui a été fait par eux, mais nous nous moquerons d'elle et nous irons notre chemin. *(Paris, 3 mars* 1827.)

Tempête et naufrage ; la désillusion est venue.

Mon rêve est terminé ! Comme le roi Denis, je laisse ma couronne pour me faire maître d'école. Je renonce à la littérature. La gloire est bonne, mais le repos est meilleur et le bonheur vaut beaucoup mieux... Il me restait deux partis à prendre, de me casser la tête ou de rabaisser mes espérances à un sort bien obscur... J'ai pensé à ma mère et j'ai choisi le dernier parti : vous avouerez que pour un poète, c'est être sage... Ma vanité m'a perdu en me faisant croire que j'étais destiné à devenir un homme célèbre... Pensez à moi et aimez-moi, quoique je sois détrôné. *(Paris, 3 mars* 1828.)

De retour en Bretagne, il se promène au grand air, fait des plans de pièces, prend goût à la nature. Ne vaut-elle pas mieux que les hommes ? Elle, au moins, ne fait pas le mal, ou si elle l'accomplit, c'est inconsciemment.

... Je suis revenu, l'autre jour, seul, le long de la petite rivière qui soupire sous des saules et des arcades de houblon ; je n'ai pu m'abandonner qu'à des rêveries mélancoliques. Il me semblait que cette vallée avait été le théâtre de quelque scène tendre et déchirante, car au milieu de tant de murmures plaintifs, je ne pouvais me figurer qu'une histoire bien triste d'amour trahi ou de bonheur éteint. *(Morlaix, 12 septembre* 1828).

Puis le découragement revient à la charge ; mais la virilité domine.

... Il y a des instants où le malheur de vivre me semble si grand que je ne sais point de quoi je serais capable sans deux grandes pensées qui dominent mes actions, Dieu et l'avenir !... A cette idée de Dieu se rattache celle des devoirs qu'il m'a imposés, des affections qu'il a semées sur ma route, comme des roses poussant sur des épines. *(Nantes, 19 décembre* 1829).

Enfin la vocation se fait jour après une excursion en Basse-Bretagne.

... J'ai passé ici un mois parmi les bois, les cascades, les haies et les chaumières ; j'ai revu toutes nos chapelles au milieu des ifs ; j'ai entendu encore nos vieux contes bretons près des feux de genêts. Je veux mourir dans ce

pays-ci, mon ami. L'air qu'on y respire est imprégné de poésie et de simplicité : les hommes y sont rustiques en apparence, mais sous ces enveloppes grossières, il y a des cœurs d'or. *(Morlaix, 6 octobre* 1830) (1).

Le résultat des courses de Souvestre à travers la campagne fut la publication des *Derniers Bretons,* après deux volumes sur la *Bretagne poétique* et un *Voyage dans le Finistère,* « travail plutôt positif que pratique, utile mais un peu lourd, » comme il l'écrivait lui-même à Turquety. Dans l'intervalle, il avait essuyé bien des orages d'où cette âme vigoureuse était sortie plus forte et mieux trempée. A la suite de la mort de son frère et de revers de fortune, il avait été successivement commis de librairie à Nantes et codirecteur d'une maison d'éducation dans la même ville, avocat à Morlaix, rédacteur en chef du journal *Le Finistère,* puis professeur de philosophie à Brest et à Mulhouse ; il s'était marié et avait perdu sa femme en 1831, au bout de quelques mois d'union ; plusieurs années après, il avait épousé Mlle Papot, la sœur de son associé de Nantes. Vers la fin de 1836, Souvestre, fatigué de l'existence errante qu'il menait, vint se fixer définitivement à Paris pour s'y donner tout entier à la littérature.

Cette année même il réunit en volumes des morceaux détachés qu'il avait envoyés à la *Revue des Deux Mondes,* et les *Derniers Bretons* parurent, tableau social, littéraire et anecdotique de la vie d'un petit peuple à travers les âges.

Quelque jugement que l'on porte sur sa valeur, écrivait Souvestre en parlant du livre, j'ai la conscience qu'il est vrai, entier, et que la Bretagne, bien ou mal peinte, y est du moins représentée en pied. S'il en est qui m'accusent d'avoir revêtu mon esquisse d'un vernis poétique, je leur dirai que j'ai peint comme j'avais vu, et que je n'ai peint que ce que j'avais vu. Il se peut que beaucoup de ceux qui croient connaître la Bretagne, parce qu'ils y vivent, parce qu'ils parcourent ses chemins, couchent dans ses auberges et achètent les toiles ou le blé de ses paysans, il se peut, dis-je, que beaucoup de ceux-là trouvent de l'exagération dans mon tableau et m'injurient du nom de poète. A quoi je ne puis rien répondre, sinon que ces hommes et moi nous n'avons pas les mêmes yeux. Ils connaissent la Bretagne comme un mari vulgaire connaît la femme de cœur que le triste hasard lui a livrée, dans son corps, mais non dans son âme. Pour étudier un peuple et un pays, il faut aller chercher sous les formes extérieures ce qu'il a d'intime. La poésie de notre contrée échappe à la foule, parce qu'elle circule comme le sang dans des veines profondément cachées. L'habitude de voir les usages sans les compren-

(1) Les six lettres inédites, auxquelles sont empruntés les fragments qui viennent d'être reproduits, sont en la possession de Mme veuve Turquety.

dre ôte d'ailleurs à ceux-ci tout leur intérêt, et les range au nombre des triviales et insignifiantes coutumes; mais pour celui qui regarde au fond des choses, tout, au contraire, s'anime d'une signification pittoresque et attachante (1).

Le livre était plein de verve et d'originalité, écrit d'une plume aussi alerte que fine, aussi solide que brillante. De là un succès qui permit d'en augurer d'autres et mit en relief le nom du jeune auteur. Sans doute, la Bretagne était déjà « découverte. » « Que mon pays me par- « donne si j'ai montré le chemin de ses fontaines et de ses bruyères, » a écrit Brizeux, le 12 septembre 1851 (2), en tête de *Marie,* imprimée pour la première fois vingt ans auparavant. Mais des deux ouvrages, le plus populaire et le plus lu fut, sans contredit, celui d'Emile Souvestre. *Marie* s'adressait aux rêveurs épris d'idéal, les *Derniers Bretons* à tout le monde. Ce n'était pas une idylle, mais une œuvre d'ensemble, plus large et plus étendue que les vers harmonieux du chantre de l'Ellé. La source de l'inspiration du Morlaisien était, en outre, plus pure et plus féconde que la muse du Lorientais. La Bretagne de Brizeux, c'était la Bretagne de *Marie;* la Bretagne de Souvestre, c'était la Bretagne. Ce qui fait de lui un écrivain, c'est le culte du pays; ce qui rend Brizeux poète, c'est l'amour d'une femme. La femme passe,

Est-elle belle encor comme au fond de mon âme ? (3)

se demande, après des années écoulées, le poète anxieux. Souvestre, lui, ne doute pas : il sait que la Bretagne est toujours belle (4).

(1) *Les Derniers Bretons,* introduction, p. XVI et XVII.
(2) Œuvres d'Auguste Brizeux, édition Lemerre, t. I, p. 62.
(3) Œuvres, t. 1, p. 150.
(4) Pour bien comprendre ce parallèle, il faut se reporter à l'époque de la publication des *Derniers Bretons.* Si l'on considère le point de vue pratique de la diffusion de l'idée, l'ouvrage de Souvestre était au poème de Brizeux ce que le livre de l'écrivain vulgarisateur est aux vers de l'artiste exquis et délicat. Celui-ci chantait pour une élite de lettrés; celui-là parlait pour la foule. Il ne faut donc pas s'étonner que la Bretagne de Souvestre ait été beaucoup plus répandue et plus vite que la Bretagne de Brizeux. Mais l'auteur de *Marie* devait enrichir de nouveaux joyaux son écrin déjà si brillant : après *Marie*, la *Fleur d'or*, après la *Fleur d'or*, les *Bretons,* sans parler de tant de perles éparses çà et là dans la boutique de ce maître joaillier. Tandis que Souvestre, en dehors

Nous voilà bien loin du lycée et d'Alexandre D... En général, les amitiés de collège ne survivent guère à la communauté de vie qui les a fait naître. On s'écrit beaucoup pendant quelques mois, rarement durant quelques années ; puis on se perd de vue : la distance, la diversité des carrières, les liaisons nouvelles, tout contribue à effacer les anciennes. C'est ainsi que la correspondance de Souvestre et de D... avait cessé peu à peu. Ce dernier, qui habitait Rouen où il travaillait dans une filature, était un soir à Paris, vers 1840. On jouait à la Porte Saint Martin un drame de son ancien condisciple. D... eut la curiosité de se rendre compte des progrès du lycéen de Pontivy. Il alla au théâtre et, pendant un entr'acte, monta au foyer. Souvestre y trônait au milieu d'une foule de complimenteurs. D... l'observait en silence : c'était bien son ami d'autrefois, grand, robuste, la figure pleine, l'abord sympathique ; mais l'œil était plus lumineux, et les traits, empreints d'une sérénité profonde, dénotaient un esprit sûr de sa voie et maître de sa pensée. Soudain le regard de Souvestre rencontra celui qui le suivait.

— Alexandre ! s'écria-t-il avec une joie mêlée de surprise.

Et les deux Bretons s'embrassèrent.

Le lendemain matin, Souvestre frappait à la porte de la chambre de D... Ce que l'on causa pendant deux heures dans cette chambre d'hôtel, deux amis qui ne se sont pas revus depuis quinze ans peuvent aisément se le figurer. Souvestre raconta sa vie avec un certain orgueil : il était désormais assuré du lendemain, et ses livres devenaient de jour en jour plus populaires. Le roi Louis Philippe lui avait fait offrir la direction d'un journal ; mais Souvestre avait refusé, préférant conserver intacte son indépendance personnelle. La politique, qui amoindrit les caractères, lui semblait bien peu de chose en comparaison des idées littéraires et morales dont l'expression déjà entrevue devait former l'un de ses buts les mieux définis. L'étude des questions sociales

de ses essais dramatiques, allait diriger de préférence ses efforts vers le roman social, Brizeux se retournait vers la Bretagne, s'en inspirait, s'en pénétrait, s'en imprégnait par une communion de tous les instants, n'ayant pas de cesse qu'il n'eût fait passer dans ses vers l'âme même de l'Arvor. Aussi, malgré les dures critiques de Sainte-Beuve, la renommée du poète va-t-elle de jour en jour grandissant davantage. En s'éparpillant sur trop de sujets et dans trop de volumes, le talent de Souvestre perdait de sa force. Brizeux, au contraire, a consacré sa vie à une seule idée, concentrée en un petit nombre de manifestations poétiques : de là une originalité puissante qui, par endroits, donne l'illusion même du génie.

s'imposait chaque jour davantage ; les revendications, appuyées par des sophistes d'un incontestable talent, s'affirmaient menaçantes ; sur la scène, dans le livre et dans la rue, toutes les misères humaines trouvaient des apologistes. Il fallait s'opposer à ces courants, et, sans bruit, sans éclat, mais sans défaillance, rendre son prestige à la vérité méconnue. Souvestre était père de famille : il se croyait appelé à une sorte d'apostolat laïque qu'il a effectivement exercé dans tant d'œuvres utiles (1). Il était du nombre de ceux qui pansent les blessures, au lieu de les aviver : ce qu'il prêchait, c'était la résignation, non la révolte ; la paix, non la discorde.

Au point de vue littéraire, Souvestre songeait à donner une suite à ses *Derniers Bretons*. Il avait rassemblé les matériaux nécessaires pour composer les *Mille et une Nuits* de la Bretagne ; il voulait encore décrire, sous une forme animée, la période révolutionnaire et les épisodes de la chouannerie (2).

— Et les vers ? interrogea D... en souriant.

— Les vers, répondit Souvestre, ce n'est pas pratique. L'ouvrier ne les lit pas ; le soir, en famille, on préfère un roman. Et puis, cela prend trop de temps quand on veut faire quelque chose de bon. Du reste, il pleut des poètes depuis vingt ans : en Bretagne, nous avons Brizeux, Turquety, Boulay Paty ; ici, les maîtres, Vigny, Lamartine, Hugo, — et j'allais en oublier un, qui est bien, ma foi ! l'homme le plus étonnamment doué de nous tous, — Alexandre Dumas, le grand Dumas, l'homme universel, le poète, le romancier, l'auteur dramatique, le conteur par excellence. Viens donc me voir jeudi au soir : chaque semaine, quelques amis se réunissent chez moi ce jour-là. Je n'aime pas les salons des autres et j'ai horreur des coteries. Il y aura peut-être des gens graves, Michelet, Quinet, Vinet ; mais je tâcherai que Dumas y soit, tu l'entendras et tu le jugeras par toi-même.

D... n'eut garde de manquer au rendez-vous. Le jeudi suivant, il

(1) Citons seulement :
Un Philosophe sous les toits (1850).
Confessions d'un ouvrier (1851).
Souvenirs d'un vieillard, La Dernière étape (1854).
(2) *Souvenirs d'un Bas Breton* (1841).
Le *Foyer breton* (1844).
Scènes de la chouannerie (1852).
Les Derniers paysans.
En Bretagne.

gravit les quatre étages de la maison où demeurait Souvestre, 101, rue du Faubourg Poissonnière, et entra dans le salon vers dix heures.

— Tu es en retard, cria celui-ci en lui donnant la main ; et c'est ta faute si tu as perdu l'histoire merveilleuse du capitaine Troun de l'air ! de Marseille, et de son lieutenant Bagasse ! ainsi que le récit des aventures abracadabrantes de la princesse Blanchette et du sorcier Alcofricofricobas. Or çà, l'écot céans se paye en vers ou en prose ; et puisque Landerneau m'envoie un de ses fils, je vais entreprendre en ton honneur la complainte de saint Houardon, son patron. Que les personnes pieuses se bouchent les oreilles et que les délicats s'enfuient ! C'est un mécréant, du nom de Bonjour, qui l'a faite après boire.

Et Souvestre entonna sur un air qui, par malheur, n'était pas celui de *Au clair de la lune :*

De Monsieur saint Houardon,
Homme d'un grand renom,
Je vais conter la chance.
Or vous saurez comment
Il fut de son vivant
Un saint de conséquence.

Les quinze autres couplets suivirent, fidèlement reproduits avec une monotonie solennelle. Arrivé au treizième, le chanteur dut cependant introduire une variante dans le récit d'un des traits les plus fameux que la légende populaire prête à saint Houardon :

Un soir, sur la mi-nuit,
Le feu prit dans son lit
Et brûla sa paillasse.
Le saint...

— Hum ! fit Souvestre en s'arrêtant court, le mot est un peut vert. Il y a des dames : gazons.

Le saint... souffla dessus,
Et le feu tout confus
Aussitôt devint glace.

— Fi donc ! s'écria Mme Souvestre, peut-on chanter des horreurs pareilles, quand on a une fille de cinq ans qui dit de bien plus jolies choses. Ecoutez plutôt, Messieurs, ce qu'elle m'a répondu aujourd'hui.

Je lui demandais comment elle ferait pour retrouver le chemin de la maison si elle se perdait. Elle me dit qu'elle aborderait le premier monsieur venu et qu'elle le prierait de la reconduire « chez papa. »

— Et s'il te demande comment s'appelle ton papa ?

— Il s'appelle Émile Souvestre.

— Qu'est-ce qu'il est ?

— Homme de lettres.

— Et ta maman ?

— Femme de lettres.

— Et toi donc, qu'est-ce que tu es ?

— Moi, dit l'enfant en redressant la tête avec fierté, je suis une petite fille de lettres.

Tout le monde se mit à rire, mais d'un rire un peu contraint. Mme Souvestre, née Marie Ranine Papot, s'affichait, en effet, volontiers comme bas-bleu : elle devait écrire, dans la suite, des livres porteurs de titres anodins, *Antonio ou Mensonge et repentir* (1844), *Un premier Mensonge ou le petit Chevrier* (1846). En attendant, elle ne perdait aucune occasion d'affirmer ses prétentions littéraires, et ses hôtes ne paraissaient pas fort convaincus qu'elle n'eût point inventé, l'après-midi, le mot qu'elle prêtait, le soir, à sa fille.

— Eh ! bien, moi, dit une espèce de géant au teint de mulâtre, à la toison crépue, à l'air bon enfant, je me suis trouvé, récemment aussi, bien fier de mon titre d'homme de lettres. Vous savez que je fais partie de la garde nationale. Avant-hier, j'étais de faction aux Tuileries ; le lendemain matin, après avoir été relevé, je m'en retournais tranquillement chez moi pour déjeûner. J'étais naturellement en grande tenue, et j'avais arboré un superbe bonnet à poil flambant neuf, muni d'un panache irrésistible. Mon ceinturon me serrait un peu trop, ma tunique me gênait aux entournures, et surtout mon bonnet, aux tempes. Mais cela ne m'empêchait pas d'avancer sous les arcades de la rue de Rivoli avec le pas sonore et la conscience satisfaite d'un honnête garde national qui a rempli son devoir civique. Au bout d'une minute, je constatai, d'ailleurs, le grand effet produit par mon passage. A mon aspect, les boutiquiers souriaient du seuil de leurs portes ; les badauds se détournaient pour m'envelopper d'un regard bienveillant ; des bonnes d'enfants me montraient du doigt à leurs marmots.

— Hein ! pensais-je, en savourant cette ovation discrète, comme c'est beau tout de même, la gloire !

Etait-ce mon dernier drame ou mon nouveau roman qui me valait

tant de popularité ? J'étais en train de songer à la question, quand, en passant devant un magasin de glaces, mes yeux s'arrêtèrent complaisamment sur mon image. Hélas ! mes amis, mon bonnet à poil était mis du mauvais côté, plumet et cocarde en arrière ! Je croyais qu'Alexandre Dumas faisait prime, et c'était le garde national qui faisait rire !

— Mesdames et Messieurs, dit Emile Souvestre, quand l'hilarité excitée par l'anecdote du bonnet à poil se fut un peu calmée, voici un de mes amis d'enfance, M. Alexandre D..., qui m'a appris à confectionner des vers de douze pieds au collège, et qui va vous raconter une histoire de sa façon.

— Au diable ! répliqua D... pris de court, je n'en sais plus.

— Alors va-t-en, reprit Souvestre avec sévérité.

— Eh ! bien non, dit D... après un instant de réflexion, je ne m'en irai pas. Aussi bien, je veux vous associer tous à une œuvre de réparation. — Vous savez, Messieurs, que Rouen où j'habite est la patrie du grand Corneille. Il avait en ville une maison située rue de la Pie, et dans les environs un pied à terre à Petit Couronne, sur les bords de la Seine. Les deux bâtiments existent encore aujourd'hui, mais on n'en a pris aucun soin. Vers la fin du premier Empire, Ducis vint un jour à Rouen et visita la maison de la rue de la Pie. Quand il eut contemplé avec un respect ému les murs entre lesquels avait vécu l'homme de génie et le cabinet de travail où tant de chefs d'œuvre avaient été enfantés, il chercha à se procurer pour n'importe quel prix un objet ayant appartenu à Pierre Corneille ; et comme on ne put en trouver un, il scia, près de la serrure, un morceau de la porte que le poète poussait pour entrer dans la chambre. Ducis emporta cette relique précieuse et la fit encadrer pour l'avoir sans cesse devant les yeux. Le croiriez-vous ? les habitants n'ont pas compris la leçon : la maison de Corneille continue à dresser, rue de la Pie, ses pignons délabrés, et dans ce Rouen où l'or ruisselle sur les quais, il ne s'est pas rencontré un homme généreux pour acheter des murs historiques, et les préserver d'une ruine certaine en les donnant à la ville ou à l'Etat. Voilà mon histoire, Messieurs. Victor Hugo a sauvé la tour Saint Jacques ; souvenez-vous que la maison de Corneille est en détresse ! (1)

(1) La maison a été acquise par la ville ; la porte est au musée, moins le morceau coupé par Ducis ; et la rue de la Pie porte aujourd'hui le nom de rue Pierre Corneille.

— Est-ce possible ? s'écria Dumas en bondissant hors de son fauteuil. La maison de Corneille en ruine ! Il avait du génie pour son temps, ce Corneille. J'ai souvent pensé à refaire le *Cid,* ajouta-t-il avec une fatuité aussi énorme que candide. Dans tous les cas, il faut sauver la maison : j'irai donner une conférence à Rouen.

Quelques mois après, une affiche placardée sur les murs de la ville normande annonçait une conférence d'Alexandre Dumas sur Pierre Corneille. Dumas vint, et pendant deux heures, charma de sa bonne humeur et de son esprit l'auditoire rouennais ; mais, avec sa mobilité ordinaire, il oublia le titre de sa conférence et s'aperçut à la fin seulement qu'il avait parlé de tout, sauf de Corneille. Dumas ne perdait pas facilement la tête.

— Ce sera pour une autre fois, dit-il, en s'asseyant.

Les relations renouées entre Souvestre et D... continuèrent durant une période assez longue. Une fois même, D... étant tombé malade à l'hôtel, Souvestre l'emmena chez lui et l'y soigna, pendant une quinzaine de jours, avec un tendre dévoûment. Il le pressait d'abandonner le commerce pour la littérature, il lui promettait des encouragements et des appuis. D... secouait la tête, remerciait et refusait : il avait fait des vers au lycée, comme en font tant d'élèves de seconde et de rhétorique, à force d'en avoir lu et sans se douter de la poésie des choses ; au fond il n'avait jamais ressenti l'appel impérieux d'une vocation véritable.

Des années s'écoulèrent ; la Révolution de 1848 éclata. Faisant violence à son aversion naturelle pour la politique, Emile Souvestre posa dans le Finistère sa candidature à l'Assemblée Nationale. Il échoua, malgré quarante-six mille suffrages, et revint, avec plus d'ardeur que jamais, à ses idées philanthropiques et sociales. Professeur à l'Ecole d'administration de Paris, lecteur public devant des auditoires d'ouvriers, le Coup d'Etat coupa court à ses tentatives d'amélioration populaire. Il vit avec douleur ses amis proscrits, l'usurpation triomphante ; mais il n'en resta pas moins l'homme du devoir, et ce ne serait pas la page la moins noble de sa vie que celle où l'on raconterait au prix de quels périls il parvint à soustraire aux justices sommaires d'alors la liberté de divers personnages plus ou moins menacés, celle de Quinet et de Victor Hugo, entre autres. Tous deux, grâce aux passe-ports qu'il leur procura, trouvèrent le salut dans la fuite.

En 1853, Souvestre est en Suisse, donnant, avec un succès croissant de ville en ville, des conférences d'histoire littéraire. A peine a-t-il regagné Paris, encore tout heureux de la sympathie dont il a été envi-

ronné à l'étranger, qu'il se remet au travail. Alexandre D... qui, pendant ce temps, était allé en Amérique, avait cessé de correspondre avec lui. A son retour, les lignes brutales d'un journal lui apprirent une triste nouvelle : Emile Souvestre était mort subitement, le 5 juillet 1854. « Hélas ! nous descendons la pente, écrivait, quelques « jours auparavant, à M. Edouard Charton, l'auteur du *Philosophe* « *sous les Toits ;* et bien que je me roidisse, le cœur défaille parfois. « Venez de grâce : on s'aime et l'on ne se voit pas et on meurt sans « avoir joui l'un de l'autre (1). »

III

La perte fut sensible pour la littérature et la morale. L'Académie française voulut déposer sur la tombe de celui qu'elle avait déjà couronné en 1851 (2), un témoignage public de haute estime ; et elle décerna, le 24 août 1854, à la veuve d'Emile Souvestre le prix Lambert, fondé pour honorer la mémoire de l'écrivain le plus utile aux mœurs. Sauf quelques pages trop crues de l'*Echelle des femmes,* livre de jeunesse et de début, puisqu'il fut publié en 1835, Souvestre n'a peut-être pas écrit, en effet, une ligne qui ne puisse être mise à la portée de tous les yeux. Une philosophie douce que nos jansénistes modernes,

On ne peut contenter tout le monde et son père,

ont flétrie sous le vocable barbare de religiosité vague, se dégage de la lecture de ses œuvres. Chose rare ! cet écrivain honnête a su éviter l'écueil contre lequel se brisent généralement les meilleures volontés : il n'a pas fait naufrage dans le genre ennuyeux. Les enseignements qu'il donne sans prétention sont acceptés sans effort ; et ses ouvrages, accueillis dès l'origine par la faveur du public et réimprimés plusieurs fois depuis sa mort, figurent sur les rayons de toutes les biblio-

(1) De Montmorency le 17 juin 1854. — Cette lettre inédite est en la possession de M. Beau, gendre d'Emile Souvestre, dont une autre fille a épousé M. Lesbazeilles. J'adresse ici à M. Beau mes remercîments les plus sincères pour ses obligeantes communications.

(2) *Un Philosophe sous les toits* (1850).

thèques populaires. Pureté du style, moralité du récit, sincérité de la pensée, simplicité, naturel et charme : telles sont les qualités principales qui distinguent les romans d'Emile Souvestre. Bien qu'il ait beaucoup produit — une soixantaine de volumes et une douzaine de pièces de théâtre, ces dernières fort médiocres, il est vrai — l'invention et l'originalité lui font souvent défaut dans le roman proprement dit. *Le monde tel qu'il sera* (1846), satire amusante et fantaisiste de la doctrine du progrès indéfini, est cependant à l'abri de ce reproche.

Malgré la valeur des romans de Souvestre, je l'abandonnerais, du reste, volontiers à la critique s'il n'avait cultivé que ce genre de composition. Mais ce qu'on ne lui ôtera pas, ce sont ses ouvrages sur la Bretagne. Là il est bien lui-même et il boit dans son verre. Les *Derniers Bretons* forment le premier recueil sérieux où figurent, entre des tableaux pleins de vie et des aperçus aussi variés que personnels, des chants nationaux armoricains ; le *Foyer breton,* demeuré le chef d'œuvre de la littérature légendaire, est également le premier livre consacré aux traditions populaires parlées de Basse Bretagne (1). Aucun écrivain n'a peint sa province avec autant d'amour et de fraîcheur que Souvestre ; bien peu auraient pu accomplir le tour de force qu'il relate dans une de ses introductions.

Obligé, dit-il, de donner en français ces traditions bretonnes, nous pouvions, à notre insu, en altérer l'allure, y mêler des idées, des expressions, des images françaises. Il n'y avait qu'un moyen d'échapper à ce danger, c'était d'écrire d'abord nos récits en breton ! De cette manière, nous étions sûrs de ne rien dire que ce qui avait été dit, ou du moins que ce qui *pouvait être dit* par les conteurs. La langue même nous défendait contre toute amplification étrangère ; nous nous trouvions placé dans une atmosphère armoricaine ; forcé d'être breton par la pensée et par l'expression (2).

Emile Souvestre est un artiste complet : il a souvent la fermeté du dessin, toujours la souplesse de la touche et l'éclat d'un coloris

(1) Souvestre a fait école, et, de tous les points de la France, on s'est mis à la recherche des traditions populaires en vers ou en prose. Il faut citer notamment parmi les fureteurs heureux, et malgré la diversité de leurs procédés respectifs, MM. Luzel, du Laurens de la Barre et Paul Sébillot pour la Bretagne. Quant à M. de la Villemarqué, son éloge n'est plus à faire : jamais l'érudition patiente et la sagacité critique n'ont été poussées plus loin que dans son admirable *Barzaz Breiz*.

(2) *Le Foyer breton*, p. 18.

merveilleux. Grâce à lui et à d'autres vaillants, le titre de sa première œuvre est devenu menteur.

Oh ! nous ne sommes pas les derniers des Bretons ! (1)

s'écriait Brizeux dans un élan sublime. « Non ! Le roi Arthur n'est « pas mort ! (2) » a écrit, vingt ans plus tard, M. de la Villemarqué, au début de *Barzaz Breiz*. Ses privilèges politiques abolis, la vieille province les a remplacés par les droits supérieurs du génie et du talent. N'en déplaise à ces Latins qui — si l'on en croit l'épigraphe inscrite, comme un cri de triomphe, en tête de l'épopée d'un des leurs (3) — se vantent d'avoir « pour la seconde fois conquis la Gaule, » des Bretons ont, dans ce siècle, exercé, à diverses reprises, une influence dominante en littérature, dirigé l'évolution des idées ou personnifié en eux toute une époque et tout un mouvement. Châteaubriand a marqué l'aurore de cette admirable renaissance qui a illustré la première moitié de notre siècle, et dont il a été, non seulement le précurseur inspiré, mais le père robuste et fécond ; Lamennais, après avoir enflammé de sa parole et de sa plume une armée de disciples, s'est acharné à la poursuite des formules d'une religion humanitaire ; et, dans cet abîme de décadence morale où, depuis 1852, la société française va s'enfonçant de plus en plus, Ernest Renan, le maître rhéteur, tente de remplacer la divinité par des phrases bien faites, et se constitue l'apôtre du scepticisme en matière de foi. Qu'on les admire ou qu'on les condamne, ces trois hommes — le premier bien haut par dessus les autres — sont de ceux dont on ne saurait discuter ni la valeur ni l'ascendant. Ils appartiennent à la race des oiseaux de haut vol : les soirs de tempête, on aperçoit leur ombre gigantesque se profiler dans la brume ; on distingue, à travers le tumulte des vagues et le sifflement des vents déchaînés, les cris sortis de leurs poitrines puissantes. — Emile Souvestre est de plus humble origine et de goûts moins altiers. C'est un oiseau des champs : il aime ceux qui les aiment, ceux qui les habitent et ceux qui les chantent ; il a au cœur l'affection intime du nid, des prés, des bois, des vallons, des landes fleuries, des genêts parfumés, des horizons de grèves. Voilà sa passion, mais il en

(1) *Marie*, p. 173.
(2) *Barzaz Breiz*, Introduction, LXXVIII.
(3) *Numa Roumestan*, par Alphonse Daudet.

a l'orgueil et il veut la faire partager aux autres. Sa tombe serait mal placée sur un rocher battu par les lames de l'Océan ; il ne lui faut qu'un tertre dans la bruyère, avec une croix de granit bleu, et, comme épitaphe, deux lignes empruntées à un vieux proverbe breton :

Al laouenan a gar atô
Hé toen ha kornig hé vrô.

Le roitelet aime toujours
Son toit et le petit coin de son pays (1).

HENRI FINISTÈRE.

(1) Œuvres d'Auguste Brizeux, t. I, *Furnez Breiz* (Sagesse de Bretagne), p. 282 et 283.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION EN BRETAGNE

—

DÉPORTATION A ROCHEFORT

DE

VINGT-SIX PRÊTRES INSERMENTÉS DES COTES-DU-NORD

(1794-1795)

Une bienveillante communication (1) a mis entre nos mains le récit authentique de la déportation, à Rochefort, de vingt-six prêtres insermentés des Côtes-du-Nord pendant la Révolution. Le calme de la patience chrétienne avec la charité sacerdotale sont la note dominante du récit. Si parfois l'auteur qualifie sévèrement les bourreaux, ce n'est que justice ; mais, par contre, avec quelle vive reconnaissance ne parle-t-il pas des moindres services rendus !

Nous voudrions publier ce récit dans son intégrité ; mais, outre sa longueur qui dépasserait les bornes d'un article, le style se ressent par trop des défauts de l'époque. Des citations sans nombre, empruntées aux livres saints et aux auteurs profanes, un sentimentalisme outré, le ton parfois emphatique et déclamatoire, des répétitions trop fréquentes, nuisent à la lecture et à l'intérêt de la narration. Sans retrancher aucun fait, aucun détail du récit, nous nous permettrons de couper çà et là quelques digressions oiseuses, plusieurs protestations

(1) Due à l'amabilité de M. Carlo, de Moncontour, propriétaire du manuscrit.

d'innocence et de dévouement à la sainte cause pour laquelle souffraient ces malheureux prêtres. Toujours très intéressant quant au fond, le récit de la persécution endurée par les confesseurs de la foi sera bien accueilli, nous l'espérons, des lecteurs de la *Revue*.

Une question se pose naturellement : quel est l'auteur du récit ? Une première réponse s'impose d'elle-même ; c'est évidemment un témoin oculaire, un des vingt-six prêtres persécutés. Tous les détails, narrés d'un bout à l'autre, indiquent clairement quelqu'un qui a vu, quelqu'un qui a souffert tous les tourments qu'il raconte. On ne pourrait, jour par jour, heure par heure quelquefois, sans avoir été présent, donner des détails si précis de la vie des prisonniers. Il serait peut-être téméraire d'aller plus avant et d'attribuer le travail à tel plutôt qu'à tel autre. Disons pourtant que sur les vingt-six prêtres déportés à Rochefort, quatorze y sont morts. Parmi les survivants, nous trouvons M. Berthier, *régent* de rhétorique à Dinan, au moment de la Révolution. Ne pourrait-on présumer que sa position, son goût pour les lettres, l'eussent fait choisir pour être le narrateur des souffrances de ses confrères ? Ainsi s'expliqueraient les citations multipliées des classiques, les allusions fréquentes aux auteurs païens. Nous livrons cette conjecture aux lecteurs.

La copie qui nous a servi dans la transcription du récit n'est pas le manuscrit original. Les fautes d'orthographe que l'on y rencontre, quelques mots latins défigurés, ne supposent pas dans l'auteur une science profonde. Malgré cela, cette copie mérite considération. D'abord, elle est contemporaine ; elle porte la date de 1796 ; puis cette demi-ignorance du copiste nous est un garant de sa fidélité ; il n'eût osé, il n'eût pu changer quoi que ce soit au récit primitif.

Puisse ce récit engager les travailleurs à rechercher dans les actes publics et dans les traditions des paroisses le souvenir des faits de la Révolution ! Malgré quelques travaux estimables à tous égards, le martyrologe du diocèse actuel de Saint-Brieuc est encore à faire. Pendant qu'il en est temps encore, mettons à profit les derniers souvenirs, et avant de les voir disparaître, recueillons-les avec piété, pour en composer le *Livre d'or* des confesseurs de la foi.

TH. M. PERQUIS, S. M.

RELATION D'UN TÉMOIN OCULAIRE

N'attendez pas de moi le récit circonstancié de toutes les cruautés commises contre des prêtres persécutés. Il en est que l'on ne peut décrire ; il en est qu'il faut taire. Mon dessein n'est que d'en esquisser légèrement le tableau. Il sera vrai, quoique bien au dessous de la réalité.

Pour avoir refusé le serment à la partie de la constitution de 1791, connue sous le nom de *Constitution civile du clergé,* les prêtres insermentés des Côtes-du-Nord étaient depuis longtemps en butte à toutes sortes de persécutions. La prison de Saint-Brieuc, où ils furent renfermés pendant dix-huit mois, fut la première étape de leur douloureux martyre. De là transférés à Guingamp, ils y attendirent pendant cinq mois qu'on mît à exécution les décrets de la Convention.

Le dimanche 9 mars 1794, deux commissaires pénètrent dans la prison vers les deux heures de l'après-midi. Ils tiennent à la main la liste de proscription. Les prêtres convoqués et assemblés, les commissaires font connaître l'objet de leur mission. Ils annoncent qu'on va mettre à exécution la loi qui condamne à la déportation les prêtres qu'il leur plaît d'appeler réfractaires. Le jour de leur départ est fixé au 16 du courant ; ils seront conduits de brigade en brigade jusqu'à Rochefort.

NOMS DES PRÊTRES DES CÔTES-DU-NORD CONDAMNÉS A LA DÉPORTATION

Diocèse de Quimper.

C. L. Le Noän, curé de Calanhel, trève de Plusquellec.
Jean Le Mignon, diacre, de Glomel.
Jean Julien, curé de Glomel.
Casimir Cajan, diacre capucin.
François Le Coënt, curé de Burtulet (1).

(1) Burtulet, actuellement dans la paroisse de Saint-Servais.

Pierre Belliret, chanoine de Rostrenen.
Charles Boulogne, recteur de Maël-Pestivien (1).

Diocèse de Tréguier.

Jacques Jean, prêtre à Brélevenez.
Gilles Le Prat, prêtre à Plouzélambre.
Charles-Marie Fercok, recteur de Plufur.

Diocèse de Saint-Malo.

Jacques Bertier, professeur de rhétorique à Dinan.
Jean Veillou, chanoine régulier et recteur de Mégrit.
Julien Le Marchand, curé de Mégrit (2).
Alexis Juhel, prêtre de Lanrelas.
Gabriel Pergo, né à Limoges, chanoine régulier et prieur de l'abbaye de Beaulieu.

Diocèse de Saint-Brieuc.

Gabriel-Marie Lescand, prêtre de Tréméloir (3).
Guillaume Padel, frère capucin.
Jean-Baptiste Bernard, prêtre de Lantic.
Jean Beaubras, prêtre d'Erquy.
Jean Quettier, prêtre de Plélo.
Jean Raoult, prêtre de Pléguien.
Jean Hervé, prêtre de Hénon.
Julien Corlay, prêtre de Plédran (4).
François-Mathurin Le Saulnier, prêtre de Plérin.
Hyacinthe Bourgault, prêtre de Saint-Brieuc.
Antoine Beffon, prêtre de Saint-Brieuc.

Les vingt-six prêtres déportés laissaient à la prison de Guingamp

(1) Probablement Ch. Jul. Sixte Bouloing, qui devint après le Concordat recteur de Plouaret.

(2) Après le Concordat, il rentra comme recteur dans la même paroisse.

(3) Il fut nommé recteur de sa paroisse natale après la Révolution.

(4) L'attachement de M. Julien Corlay aux vrais principes religieux et sociaux lui mérita l'honneur d'être qualifié « d'homme dangereux et intolérant » par le préfet des Côtes-du-Nord en 1801.

bon nombre d'ecclésiastiques que leur âge ou leurs infirmités ne permettaient pas de déporter à Rochefort. La séparation se fit au milieu des larmes et des consolations surnaturelles que les uns et les autres se prodiguaient à l'envi. Les baisers d'adieu rappelaient ceux des prêtres d'Ephèse à l'apôtre saint Paul. Ni les uns ni les autres ne pensaient se revoir et le rendez-vous mutuel était au ciel, près de Jésus pour lequel ils souffraient.

En même temps que les prêtres des Côtes-du-Nord sont dirigés vers Rochefort, d'autres prisonniers sont conduits à Lorient. On garrotte ces derniers. Peut-être qu'un reste de respect pour les prêtres fait qu'on les traite avec moins de rigueur.

Ils partent entourés d'une double haie de gendarmes ; le ciel est sombre, d'épais nuages s'amoncèlent et bientôt se résolvent en pluie. Aucun abri, aucun moyen de parer à cette première douleur. Dieu voulait les accoutumer par degrés à souffrir.

En arrivant à Saint-Brieuc, les prêtres déportés trouvent peu de personnes avides de les contempler. Mais les figures que l'on rencontre sont tristes, un morne silence règne partout ; des larmes, que l'on s'efforce en vain d'arrêter, se font jour et montrent assez que l'on n'est point en présence de vulgaires criminels. Les égards que l'on a pour eux à la prison, les témoignages d'intérêt, d'attachement, de respect même qu'on leur prodigue à l'intérieur et au dehors, les touchent profondément. Aussi, est-ce avec un vrai déchirement de cœur que le mardi, 18 mars, ils dirent adieu à cette ville, laissant tout un peuple sans pasteur, en proie à des loups dévorants.

Une nouvelle escorte les conduit à Lamballe. Enfermés dans la prison, ils y eurent beaucoup à souffrir d'un soi-disant patriote, chargé de veiller au bon ordre dans la maison d'arrêt. Ils reçurent d'ailleurs des témoignages du plus vif intérêt.

On part le mercredi, 19. Une grande multitude s'était assemblée. Parce qu'elle semble s'apitoyer sur le sort des prêtres, on l'écarte avec violence.

Après avoir beaucoup souffert du mauvais temps, ils arrivent à Broons. On les loge à l'église dévastée, profanée. Et ce ne fut pas une de leurs moindres souffrances de voir le triste état du lieu saint. Une réflexion s'imposait d'elle-même à leur esprit : *Oblivioni tradidit Dominus in Sion festivitatem et sabbatum* (1). On écarte avec soin

(1) Thren., 2.

tous ceux qui veulent approcher de ces malheureux prêtres, et pour prix de leur zèle et de leurs inutiles efforts, quelques personnes fidèles furent mises en prison.

Les nuits étaient alors très froides. Aussi les prêtres des Côtes-du-Nord n'ayant qu'un très mince matelas pour se reposer, eurent beaucoup à souffrir des rigueurs de la saison.

Le 20, on s'avance vers Montauban. Le froid fut très vif tout le jour et le temps fort pluvieux. Aussi arrivèrent-ils trempés et saisis de froid. Une prison étroite et obscure, un peu de mauvaise paille déjà foulée par bien des malheureux, furent leur asile et leur lit de repos. Sans murmurer, ni faire aucun reproche, ils résolurent pourtant de présenter quelques observations. Le maire de Montauban, appelé par eux, reconnaît lui-même le bien fondé de leurs plaintes, la prison est beaucoup trop étroite, la paille elle-même insuffisante : « L'église est le seul endroit, dit-il, où je puisse vous loger ; je vais vous y conduire et faire allumer des feux. Je voudrais faire davantage. » Si du moins tous ceux qui étaient chargés de faire exécuter les lois cruelles de cette époque avaient pris soin d'en adoucir la rigueur par des procédés honnêtes et généreux, bien moindres eussent été les souffrances du persécuté, qui eût ainsi trouvé quelque adoucissement à son sort.

Cet asile dans le lieu saint, ces feux allumés auxquels ils purent sécher leurs vêtements, furent une première consolation pour les malheureux prêtres. Ils en trouvent une plus grande encore dans la charité du peuple de Montauban qui leur prodigue toute sorte de secours. Bien plus, à l'exemple du maire, qui le premier veut donner l'hospitalité à quelques-uns des prêtres, les familles se disputent l'honneur de les recevoir sous leur toit, persuadées que la bénédiction du ciel entrera à la suite des persécutés. Touchés et attendris de toutes ces marques de respect et d'attachement, les prêtres résistent pourtant à toutes les instances et font connaître au maire, qui les apprécie, les motifs de leur refus.

Le vendredi, 21, ils partent pour Rennes. La journée fut longue, bien trop longue pour plusieurs. Aussi la lassitude était extrême à l'approche de la ville.

On redoutait l'entrée dans Rennes ; la garnison, animée de sentiments révolutionnaires, était nombreuse et les prêtres ne se flattaient pas d'y trouver des amis. Le brigadier commandant l'escorte détache un gendarme pour demander de l'aide. Aussitôt de nouveaux soldats

en armes viennent à la rencontre des prêtres. Ils cernent les voitures, et les gendarmes, le sabre en main, sont rangés en avant et en arrière. C'est dans cet appareil imposant qu'ils entrent dans la ville de Rennes. Mais déjà le bruit de l'arrivée des prêtres s'est répandu, et dans la pensée qu'ils vont être dirigés sur Nantes, on ne craint pas d'annoncer qu'ils forment le tribut sanglant payé par le département des Côtes-du-Nord au sanguinaire Carrier.

Le silence qui régnait partout ne fut pourtant troublé par aucun cri. On arrive sur la place située en face de la municipalité. Elle était couverte de soldats. Les prêtres sont introduits et tout de suite conduits par un escalier obscur qui aboutissait à un souterrain affreux. Près d'un jour ils restèrent renfermés dans cette triste prison, où ils ne trouvèrent pour se reposer de leurs fatigues que quelques poignées de paille, qu'on leur jeta bien parcimonieusement.

On délibéra longtemps, dit-on, si l'on ne conduirait pas les prêtres des Côtes-du-Nord au Mont Saint-Michel ; mais on jugea *sagement* qu'il valait mieux renvoyer cette affaire au tribunal révolutionnaire de Nantes, très capable d'en connaître. En effet l'habitude et le zèle faisaient expédier rapidement ces sortes d'affaires, et l'on sait la sentence habituellement portée.

Quoiqu'il en soit de cette délibération, les pauvres voyageurs partirent le samedi, 22, pour se rendre à Bain. Ils y arrivèrent vers les 9 heures du soir. Là encore l'église fut leur logement. Comme déjà elle servait de magasin de paille, ils s'en trouvèrent fort bien pour les deux nuits qu'ils passèrent dans cette localité. Le dimanche fut pour eux un jour de repos, passé d'ailleurs au milieu de mille témoignages d'intérêt.

Les prêtres des Côtes-du-Nord quittèrent Bain le lundi, 24. Dans la même journée ils arrivèrent à Nozay. On voulut les loger dans une auberge de la localité, mais le maître de l'auberge répondit patriotiquement que sa maison n'était pas faite pour une telle canaille. Force fut alors de les conduire dans une caserne toute délabrée et alors inhabitée. Leurs besoins étaient pressants, mais ils ne purent rien obtenir pour les soulager, sinon quelques bouteilles de mauvais vin blanc. Et pourtant les provisions étaient abondantes à l'auberge qui leur avait refusé sa porte. Comme la nuit était très froide, la chambre carrelée, ils sollicitèrent, mais en vain, un peu de paille pour en faire leurs lits. Les hussards qui veillaient à la porte de leur prison furent plus humains, et leur procurèrent quelque peu de paille arrachée à la litière de leurs chevaux.

L'étape de Nozay à Nantes, faite le mardi 25, fut bien pénible. Le maire de Nozay et deux gendarmes formaient toute l'escorte. La nuit était déjà avancée et il restait beaucoup de chemin à faire. Les bœufs qui traînaient les voitures succombaient de fatigue, et plus d'une fois les gendarmes furent obligés de courir la campagne pour en réquisitionner qui pussent enfin arriver à Nantes. Pendant ces courses multipliées, les prisonniers étaient obligés de rester au milieu du chemin, attendant le retour de leurs gardiens. Enfin, vers le milieu de la nuit, on arriva aux portes de Nantes.

A peine a-t-on nommé les malheureux que l'on conduit, que des hurlements de joie sont poussés par les gardes des barrières. Déjà ils voudraient s'emparer des prêtres et ce n'est qu'avec peine qu'on les soustrait à ces séides de Carrier pour les conduire à la municipalité. Introduits dans une salle très vaste, ils sont forcés de subir la lecture d'une lettre des Côtes-du-Nord, qui « recommande vivement aux administrateurs de la Loire-Inférieure de prendre toutes les mesures pour que les prêtres n'échappent point au châtiment qu'ils ont mérité. »

Ils passèrent le reste de la nuit dans cette salle, dont toutes les issues étaient soigneusement gardées. Quelques-uns, cédant à la fatigue et au besoin de sommeil, s'étendirent sur des bancs ; les autres passèrent la nuit sans reposer.

Le lendemain, entourés d'une nombreuse garde de citoyens, les prêtres des Côtes-du-Nord comparurent devant le tribunal révolutionnaire. Ils étaient littéralement exténués. La fatigue d'une longue marche, le manque de sommeil et de nourriture (plusieurs n'avaient pas mangé depuis 24 heures) les avaient tellement affaiblis que leur seule vue excitait la compassion. — Finissez-en donc ! s'écrie un citoyen dans la foule. — Va, va, s'écrie un membre du tribunal, qu'on disait prêtre ; va, ils seront bientôt au bout.

Hélas ! les prêtres persécutés ne craignaient pas le terme de leurs souffrances, mais ils appréhendaient un crime de plus.

Enfin l'ordre est donné...

Un monstre à figure humaine, dont tous les traits annoncent la cruauté et la haine, se met à la tête d'une nombreuse escorte pour conduire à la Loire les malheureux condamnés. On ne leur permet pas d'emporter leurs pauvres paquets ; à quoi bon d'ailleurs ? Tout semble en effet leur annoncer que leur dernière heure est arrivée.

Aux insultes de leur guide, ils durent ajouter celles de la populace.

Les cris de mort s'élevaient de toute part ; on menaçait de les exterminer sur place, et plusieurs fois les gardes furent obligés de refouler de vive force ces malheureux égarés qui réclamaient leurs victimes.

Enfin ils arrivent à la Loire. Les rives du fleuve sont garnies d'une foule avide qui se presse pour contempler une nouvelle noyade. Mais cette fois, son espérance sera trompée. Les vingt-six prêtres des Côtes-du-Nord ne sont pas mûrs encore pour le Ciel ; Dieu leur ménage de nouvelles souffrances.

On les range sur les bords de la Loire. Une barque vient les prendre et les conduit à un vaisseau mouillé non loin de là. Ils y eurent, pour la première fois, un spectacle bien douloureux, mais auquel il leur fallut bien vite s'accoutumer.

Les prêtres de Nevers, arrachés avec violence de leur pays, avaient failli plusieurs fois périr victimes de la fureur de leurs ennemis. Ils étaient arrivés à Nantes dépouillés de tout. Trois jours s'étaient écoulés sans qu'on eût pourvu au moindre de leurs besoins. Et pourtant parmi eux se trouvaient des malades, des octogénaires même. Minés par la fièvre, ils virent les maladies se développer encore au milieu d'eux, aggravées par la grossière nourriture qu'on leur fournissait et par l'air corrompu qu'ils respiraient. La mort fit bien vite de grands ravages, les morts et les mourants restant mêlés ensemble ; et c'est en vain que les moins invalides essayaient de fuir la contagion en se promenant sur le tillac. Bientôt il fallait descendre dans la cale où se trouvaient leurs malheureux compagnons ; et comme eux, à la merci des plus graves maladies, ils se voyaient sans secours, exposés à la mort qui d'ailleurs ne tardait pas.

Ce fut un bien douloureux spectacle pour les prêtres du département des Côtes-du-Nord. Et pourtant ils furent obligés de demander du secours à leurs malheureux confrères de la Nièvre. La charité de ceux-ci les porta à partager leur insuffisante nourriture avec les nouveaux-venus qui l'acceptèrent avec reconnaissance, mais, il faut ajouter, avec une certaine répugnance, dans la crainte d'y trouver le germe d'une maladie pestilentielle. La faim qui les presse les fait passer par dessus toute crainte et ils saisissent avidement ce qu'on leur présente.

Les prêtres déportés ne passèrent que quelques heures avec les ecclésiastiques de Nevers. Malgré les nombreux vides que causait la mort parmi ces derniers, le vaisseau ne pouvait les contenir tous. Ceux des Côtes-du-Nord reçurent ordre de passer sur une galiote hollandaise,

ancrée à peu de distance. Ils restèrent vingt-cinq jours sur ce fleuve qui avait vu tant de crimes. Leur mémoire se les rappelait pendant que leurs yeux considéraient les vêtements des malheureuses victimes des noyades.

Des gardes veillaient nuit et jour à leur bord, et des soldats qui les composaient ils apprirent bien des détails horribles dont ils avaient été les témoins. Par les ordres de Carrier et de ses agents, les malheureux, les mains liées derrière le dos, étaient précipités nus dans la rivière ; et si quelques-uns, avant d'être submergés, étaient assez heureux ou plutôt assez infortunés pour en gagner les bords, ils y trouvaient une mort plus cruelle encore sous les coups des bateliers postés là pour les assommer. Jetons un voile sur ces horreurs. Dieu les a jugées et punies.

Les prêtres du département des Côtes-du-Nord avaient pour toute nourriture une demi-livre de très mauvais pain et une livre et demie de riz. L'eau, ils devaient la payer, car ils ne purent se résoudre à boire de l'eau de la Loire dont les eaux roulaient presque toujours des cadavres sous leurs yeux. Parfois on leur sert une sardine crue et une minime portion d'un mauvais vin blanc du pays. Pourtant on leur faisait d'abondantes aumônes. Mais on avait soin ou bien de ne pas les leur faire parvenir, ou bien de leur vendre à un prix exorbitant ces offrandes de la charité. Un heureux hasard découvrit cette indigne fourberie. Les prêtres alors supplièrent leurs bienfaiteurs de donner un cours plus efficace à leurs charités dont ils ne profitaient pas, tout en les assurant de leur reconnaissance profonde et éternelle.

Un respectable vieillard de soixante ans ne put supporter un tel genre de vie. Les sollicitations de ses confrères, leurs prières instantes et réitérées près de leurs gardiens, afin d'obtenir pour M. Juhel les secours réclamés par son état, tout fut inutile. Il languit quelque temps, puis mourut entre les bras de ses confrères qui n'avaient pu lui procurer que les consolations et les soulagements de la religion. Détail bien triste, mais qui rappelle la Passion du Sauveur : les gardiens qui viennent enlever le corps du cher défunt, s'empressent de partager entre eux ses pauvres dépouilles.

Ce fut vers ce temps qu'arrivèrent à Nantes et furent réunis aux prêtres du département des Côtes-du-Nord, ceux du Mont-Blanc. Peine de déportation. Peu auparavant ils avaient vu également arriver M. le vicaire de la presqu'île de Quiberon. Tous ensemble et avec eux encore les prêtres de Nevers que la mort avait épargnés, quittèrent

Nantes, le 18 avril (1) et ils entrèrent dans la rade de Paimbœuf, le 20 avril, jour de Pâques. Le vaisseau le *Jean-Bart,* navire de 26 canons, mouillé sous Saint-Nazaire, les reçut à son bord. On leur fit bon accueil ; et grâce aux soins du généreux commandant, ils furent traités avec égards. Cependant les prêtres de Nevers portaient sur leurs visages les marques du mal qui les avait décimés sur le bateau de Nantes. La maladie d'ailleurs ne pouvait disparaître si promptement ; il était donc à craindre qu'elle n'éclatât à bord du *Jean-Bart.* Aussi, le capitaine de la corvette, pour préserver son équipage de la contagion, fit transférer tous ces prêtres sur un chasse-marée, qui était mouillé sous le canon de son bord. Il garda seulement les mieux portants. Les prêtres de Nevers perdirent encore quelques-uns de leurs confrères ; la mer leur servit de tombeau.

Tous attendaient, et ils attendirent un mois, le départ d'un convoi pour leur destination respective. Enfin le *Jean-Bart* reçut ordre d'appareiller et d'escorter deux convois, l'un pour Lorient et l'autre pour Brest. Cette dernière ville était le lieu de destination des prêtres de Nevers ; les prêtres de la Savoie reçurent ordre de s'embarquer sur des vaisseaux qui faisaient voile pour Lorient.

Les prêtres du département des Côtes-du-Nord qui devaient se rendre à Rochefort, durent rentrer dans le port le lendemain et retourner en rade. Ils y trouvèrent un lougre arrivé pendant la nuit et qui devait stationner à Paimbœuf jusqu'au départ du convoi pour Rochefort, qu'il devait escorter.

Au bout de huit jours, le convoi fut prêt et appareilla. Le vent fut favorable toute la journée et le soir on jeta l'ancre à l'entrée de la rade de Rochefort. Mais pendant la nuit s'éleva une furieuse tempête. La mer houleuse battait de ses flots, hauts comme des montagnes, le rivage et les rochers ; à chaque instant on craignait de voir sombrer le navire. Heureusement la tempête se calma peu à peu et le vent favorable enflant les voiles du vaisseau, le porta rapidement dans la rade.

(A suivre.)

(1) MM. Beaubras et Quettier restèrent pourtant à Nantes, retenus par leurs infirmités.

—

LE DUCHÉ DE ROHAN

Extrait de la Déclaration fournie au Roi par Marguerite, duchesse de Rohan, le 22 décembre 1682 (1)

Le duché de Rohan, composé des seigneuries de Rohan, Pontivy, Gouarec, la Chèze, Loudéac, la Trinité, contient environ douze lieues bretonnes de long et sept de largeur, joignant à l'Est le comté de Porhoët, au Sud le domaine royal d'Auray, à l'Ouest la principauté de Guemené, au Nord la seigneurie de Corlay, et s'extendant, pour le proche fief, aux trèves et paroisses qui suivent par ordre alphabétique :

Saint-Allouestre.	Saint-Caradec (4).	Saint-Fiacre.
Saint-Bernabé.	Castenec (5).	Saint-Géran.
Bignan.	La Chèze.	Gueltas.
Brehant (2).	Cleguérec.	Saint-Guen.
Sainte-Brigide.	Saint-Connec.	Guerne.
Buléon.	Credin.	Saint-Gilles (7).
Buzy (3).	Croissanvec.	Gouarec.
Cadelac.	Saint-Etienne (6).	Saint-Gonnery.
Camors.	La Ferrière.	Saint-Gouvery.

(1) Arch. de la Loire-Inférieure, fonds de la Chambre des Comptes de Bretagne. *Déclarations*, domaine de Ploërmel, t. VI, n° 1. — A. DE LA B.

(2) Bréhant-Loudéac. — (3) Bieuzi. — (4) Saint-Caradec près Loudéac. — (5) Trève de Bieuzi. — (6) Saint-Etienne du Gué de l'Ile. — (7) Saint-Gilles Vieux-Marché.

Grâce.	Moustouerrac.	Radenac.
Hémonstouer.	Moustoir-Lominé (4).	Reguiny.
Saint-Hervé.	Moustoir-Remengol.	Rohan.
Saint-Ignan (1).	Mur.	Saint-Sanson.
Saint-Jean Brevelay.	Naizin.	Saint-Sauveur le Haut.
Kerfourn.	Neuliac.	Seglien.
Kergrist (2).	Noyal (5).	Silfiac.
Laurenan.	Perret.	Siliac *(sic)*.
Lescouet.	Pellau (6).	Stival.
Loudéac.	Plemet.	Saint-Telot.
Malguenac.	Plumieuc.	Trevé.
Saint-Maudan.	Plumeliau.	La Trinité (7).
Mouréac (3).	Pontivy.	Saint-Turiau.
La Motte.	La Prenessaye.	Uzel :

sans en ce comprendre les autres trèves et paroisses où s'extendent les droits des seigneurs vassaux particuliers, dans l'arrière-fief dudit duché.

Ledit duché de Rohan consistant en particulier, sçavoir, *Pontivy*, ville, siége et membre principal, proche laquelle est (8)

Le chasteau et forteresse dudit Pontivy, situé en la paroisse de Noyal, joingnant la ville de Pontivy, avec ses clostures, murs, quatre grosses tours aux quatre coins d'iceluy, dont il y en a encore trois entières, et une d'icelles demy-ruinée, sur la surface de laquelle il y a présentement un jardin. Lesquelles quatre tours sont jointes ensemble de trois corps de logis et une chapelle, avec leurs couroirs, parapets, machecoulis, flancs, cannonières, deffenses, cours, écuries, douves, fossés, ramparts, terrasses, éperons, portes fermantes, barrières, pont levis et ponts dormans, petit jardin sur les rampars et autre jardin au derrière dudit jardin vers soleil levant, où il y avait autrefois une fuye dont les ruines paraissent encore.

La Grande prairie, joignant les rampars et terrasses du chasteau de Pontivy, contenante avec ses fossés à l'entour environ vint et cinq journaux, en laquelle se tiennent les foires franches dudit Pontivy cy

(1) Saint-Aignan. — (2) Kergrist-Neulliac. — (3) Moréac. — (4) Locminé. — (5) Noyal-Pontivi. — (6) Plélauff. — (7) La Trinité-Porhoët.
(8) Déclaration de 1682, p. 3, 4, 5.

après déclarées, avec un petit corps de logis au milieu, servant de retraite et cabaret pendant lesdites foires.

Le parc du chasteau de Pontivy, consistant en une grande pièce de terre avec ses clostures et fossés de toutes parts, contenant trois journaux, joignant d'un costé la Grande prée, d'autre le chemin qui conduit dudit Pontivy à Querver, d'un bout ledit chasteau, et d'autre bout ledit chemin.

Autre parc, nommé le parc du Colombier, contenant deux journaux, donnant sur le chemin qui conduit à la ville de Loudéac et de tous autres endroits aux douves du château.

La ville de Pontivy, close en partie de murailles, douves et fossés, avec quatre portes et entrées en icelle, l'une appellée la porte de Rennes, l'autre la porte de Dinan, la troisième la porte de Saint-Brieuc, la quatrième la porte de Carhais ; avec ses faubourgs, maisons, rues, ponts de pierre à voûte et arches, eaux, abords, issuës, droits et priviléges, ladite ville située en la paroisse dudit Pontivy.

Déclare (1) ladite dame qu'elle a droit et est en possession des devoirs cy-après, qui sont que, le jour précédant la foire que l'on appelle de la *Calmay,* le recteur de Pontivy avec ses prestres est tenu, après avoir chanté vespres, d'aller en procession à une petite chapelle où est la fontaine de Saint Yvy, patron de ladite ville, et y estant, faire prières et oraisons en l'honneur dudit saint, et ce fait, les sergens de ladite jurisdiction, qui doivent assistance à la procession à peine de 60 sols d'amende chacun, sont évoqués par devant le sénéchal ou autres des juges en son absence, à la requeste du procureur fiscal.

Puis après, le geolier est tenu représenter une baguette semée des armes de ladite dame, pour porter un gant attaché à ladite baguette, et un ruban que doivent fournir et représenter les marchands merciers de Pontivy, avec une aiguillette de soye, à peine de 60 sols monnoye d'amende sur chacun defaillant. Et est le recteur tenu faire la procession à peine de saisie du temporel de son bénéfice. Puis après, le gant et ruban attachés à ladite baguette sont portés devant lesdits officiers, par la rue du Pont, en la place de Martray de Pontivy, pour signe et marque de liberté aux marchands de trafiquer et enlever leurs marchandises le lendemain hors ladite foire.

Et incontinent après le port dudit gant, les habitans du village de

(1) Déclaration de 1682, p. 10 à 21.

Château-Noué (1) doivent comparoistre au haut de la place du Martray, par devant les officiers, pour présenter et délivrer au receveur de la seigneurie ou à ses commis une teste et courée de chevreau entre deux plats d'argent, à peine de 60 sols monnoye d'amende contre chacun d'iceux et saisie des héritages qu'ils tiennent de ladite dame à titre de cens, et à ce faire sont obligés solidairement.

Outre les foires qui ne durent qu'un jour chacune (2), il y en a trois autres, les plus célèbres et les plus remplies de la province, qui se tiennent à présent en la ville de Pontivy, l'une appellée la foire de *la Noyale* qui commance le 5e de Juillet et dure huit jours, l'autre appellée *la Houssaye* qui commance le 9e de Septembre de chacun an et dure dix jours, et la troisième *la Broslade* qui commance le 22e d'Octobre et dure pareillement huit jours ; lesquelles trois foires sont franches et exemptes de devoir de traites foraines, billots et autres droits et subsides quelconques, imposés ou à imposer sur le vin, citre, ou autres marchandises et denrées (3), à devoir toutefois d'étalage ès halles et boutiques et devoir de coutume, aulnage et mesurage, et pour preuve et esclaircissement de la quantité des vins vendus en detail durant ladite exemption de huit jours, dix jours et autres huit jours, les officiers de la seigneurie font descente chaque premier jour des foires de la Noyale, la Houssaye et la Broslade, aux càves et celiers des hostes et cabaretiers et, le fermier des devoirs appellé, font marquer le nombre des vins qui sont ausdites caves et celiers, et le dernier jour desdites foires pareille descente, dont ils font procès-verbal aux frais des hostes et taverniers, pour sçavoir et

(1) Aujourd'hui Castennec sur le Blavet, en la commune de Bieuzi.

(2) Les foires tenues à Pontivi et ne durant qu'un jour chacune étaient au nombre de sept et avaient lieu : 1° le premier lundi de Carême ; 2° le lundi de Pâques fleuries ; 3° le 1er mai (foire des Calendes de mai ou de la *Calmay*) ; 4° le 1er juin ; 5° le jour Sainte Anne (26 juillet) ; 6° le jour des Morts (2 nov.) ; 7° le jour S. Thomas (21 déc.)

(3) Au sujet de ces trois foires franches, l'aveu du duché de Rohan rendu au roi le 17 juin 1639 par Marguerite de Rohan porte ce qui suit : « Les trois foires franches de *Noyal*, de *la Houssaye* et de *la Broladre*, dont les deux premières ont été transportées depuis trente ans à Pontivy, et la troisième continue de se tenir au bourg de Broladre, en ladite paroisse de Noyal. » (Arch. Loire-Inf. fonds de la Ch. des Comptes, *Aveux*, Dom. de Ploërmel, n° 803, f. 53). Les deux premières de ces foires, avant leur translation à Pontivi, se tenaient également dans la paroisse de Noyal-Pontivi, la première au bourg, la seconde probablement au village de la Houssaie, qui a conservé jusqu'à présent une très curieuse chapelle.

distinguer le nombre des vins débités au dedans de ladite exemption, et desquels en conséquence, il n'est rien deu au fermier des devoirs du Roy, pour le billot.

Durant lesquelles foires, à ladite duchesse appartiennent les priviléges et prérogatives, qui sont qu'aucuns marchans forains ou autres ne peuvent faire livraison d'aucune sorte de marchandises vives ou mortes exposées à vendre auxdites foires, soit au dedans ou au dehors les logis, ny faire aucun payement du prix des marchés qu'ils en avoient fait, ny tirer hors icelles foires aucune sorte de marchandise, sans le consentement d'icelle dame ou ses officiers, jusques à ce que le gant n'ait esté levé et porté par lesdites foires le premier jour de chacune d'icelles, sur peine de confiscation des marchandises et amende arbitraire payable par provision.

De plus a ladite dame droit de prendre et retenir à elle tel nombre de chevaux ou autres marchandises qu'il lui plaira desdites foires, rendant les arrhes à celuy qui les auroit achetés et payant le reste des chevaux ou autres marchandises, et celui qui les auroit exposés en vente ny celui qui les auroit acheptés ne peuvent les retirer de la foire jusques à ce que le gant n'ait esté porté, et sont les hostes des écuries où sont lesdits chevaux exposés en vente, tenus en répondre et les représenter à la barrière, au devant du château suivant la marque et raport du greffier, sans fraude, incontinent après le son de la cloche, sur peine de 60 sols monnoye d'amende et de répondre desdits chevaux, qui sont en ce cas confisqués à la seigneurie : du prix desquels chevaux et marchandises ladite dame ou ses officiers peuvent prendre le serment, si autrement on ne vouloit informer du prix dudit marché. Et où il se trouveroit fraude entre les marchans sur le prix desdites marchandises, ils doivent estre condamnés en l'amende et les chevaux et marchandises confisqués.

Et doivent les officiers d'icelle dame assister à ladite barrière, et par devant le sénéchal ou autre juge, le requérant le procureur fiscal, les sergens de ladite jurisdiction sont évoqués qui doivent estre presens sur peine de 60 sols monnoye d'amende ; puis après, le geolier est évoqué pour representer une baguette semée des armes de la seigneurie pour porter le gant et le ruban que doivent les marchans merciers de la ville de Pontivy, et une aiguillette de soye pour attacher ledit gant et ruban, sur pareille peine de 60 sols monnoye d'amende exécutoire contre tous et chacun d'eux, et chaque sergent baillager doit représenter le rôle de son baillage, à peine de 60 sols d'amende exécutoire contre chaque defaillant.

Ce fait, le gant est levé et porté en ladite ville par sous les halles et autres lieux par le sénéchal ou autre des juges et officiers, en son absence, en signe de liberté et main levée aux marchans et autres de retirer et transporter hors ladite foire les marchandises par eux achetées, et aux marchans de trafiquer et négocier avec assurance. Et à la conduite dudit gant sont tenus d'estre presens tous les officiers de la justice, même les gentilshommes estant auxdites foires, et au devant dudit gant sont tenus tous violons, menestriers et autres joueurs d'instrumens qui se trouveront aux dites foires de marcher avec leurs instrumens, à peine de confiscation d'iceux et de chacun 60 sols d'amende, payables par corps et emprisonnement de leurs personnes par provision.

Et avant ledit gant levé, le sergent baillager nommé par les habitans de la ville de Gouarec est tenu comparoir devant les officiers de la seigneurie, avec une masse de bois semée des armes de la seigneurie, et après avoir presté le serment en tel cas requis, se transporter en la foire pour voir s'il y a infraction auxdits priviléges, et quand il trouve deniers déboursez pour le paiement du tout ou partie du prix convenu entre les marchans, ou marchandises livrées et transportées hors lesdites foires, il les doit saisir et representer à justice pour y ordonner ce qu'il appartiendra, comme aussi tous les sergens ou autres peuvent prendre et arrester toutes sortes de marchandises qu'ils trouveront sortir d'icelles foires avant le port du gant; et les representer à justice pour estre déclarées confisquées au profit de la seigneurie, et l'amende arbitraire adjugée contre ceux qui se trouveront avoir enfraint et contrevenu aux droits et priviléges desdites foires.

Item ladite duchesse a droit de coutume, péage et passage sur le pont de Pontivy, qui est situé sur la rivière de Blavet, avec droit de lever coutume sur les denrées et marchandises qui passent et sont transportées par sur ledit pont, et en est en droit et possession de tout temps immémorial. Et a ladite dame le même droit sur le pont de la Broslade, situé sur ladite rivière de Blavet.

Le droit de faire aux poissonniers et aux bouchers, tant de ladite ville que du dehors, se trouver à chaque lundy de Pasques au Martray de Pontivy, à une heure de l'après midi, par devant les juges, sur l'evocation qui s'en fait par les sergens qui sont obligés d'y comparoistre, aux fins du rôle et liste que le geolier est tenu de donner, à peine de 60 sols d'amende contre lesdits poissonniers, bouchers, geolier et sergens : pour ensuite les poissonniers estre conduits par les bouchers, dans un harnois, jusques sur le bord de la rivière, au des-

sous de l'hospital, pour lesdits poissonniers passer et traverser ladite rivière audit endroit.

Et le lendemain, jour de mardy, audit lieu et heure, par devant lesdits officiers, sont tenus les geolier et sergens comparoir à peine de pareille somme et amende, et le recteur de Pontivy évoqué doit aussi comparoir et représenter au procureur fiscal un catalogue sous son signe, qu'il certifie véritable, des noms et surnoms des hommes qui ont esté bannis et epousés à Pontivy l'an précédent ; à faute de quoy ledit recteur est condamné en pareille somme de 60 sols monnoie et déclaré déchu du droit et devoir de coutume qu'il fait lever et percevoir chaque foire de Saint Thomas, chacun an, en la ville et faubourgs de Pontivy. Et est tenu le geolier faire planter un poteau au milieu de la place du Martray, au haut duquel sont l'ecusson et armoiries de la seigneurie ; ce fait, l'on fait faire evocation des cordiers de Pontivy, qui doivent fournir une planche sur quatre petites rouës garnies de cordes, sur pareille amande ; puis après, les nouveaux épousés sont appellés suivant le memoire du sieur recteur, et les comparans sont tenus de rompre chacun trois bois d'aune, appellés *quintaines,* contre ledit post (1), où ils sont traînés à course, estant sur ladite planche, par les rouleurs de vin de Pontivy, qui doivent aussi comparoir à cette fin, sur pareille amande de 60 sols monnoie, qui est aussi exécutoire contre les nouveaux mariés defaillans ; et sont tenus les presens courir sur lesdites roulettes jusques à ce qu'ils n'aient rompu les trois bois en forme de lances contre ledit pilier.

Le fermier ou receveur de la seigneurie est tenu, à chaque jour de dimanche et mardy gras, fournir et presenter aux officiers de ladite dame duchesse, en la place du Martray de Pontivy, deux soules, l'une pour les jeunes gens et non mariez, à une heure de l'après-midy, et l'autre plus grosse pour les gens mariez et tous autres, aux trois heures de l'après midy desdits jours, et doivent estre lesdites soules jetées par le sénéchal ou le procureur fiscal.

BÉNÉFICES FONDÉS DES SEIGNEURS DE ROHAN.

Abbayes et prieurés situés sous la jurisdiction de Pontivy, de la fondation et dotation des prédecesseurs de ladite dame, sçavoir :

(1) Ou poteau.

l'abbaye et convent de Notre-Dame de Bon-Repos ; l'abbaye et convent de Langonnet, pour ce qui est sous ledit duché ; l'abbaye et convent de Lanvaux, pour ce qui est pareillement audit duché ; le prieur de Lominé qui a droit et privilége de menée à Pontivy, le prieur de Saint Nicolas de Blavet, le prieur de la Couarde, le prieur de Saint Gildas, le prieur de la Trinité et le prieur de Baud.

De toutes lesquelles abbayes et prieurés sont les prieurs et abbés d'iceux tenus de fournir aveu et declaration à ladite dame.....

En la ville de Pontivy il y a le nombre de sept églises de la fondation et dotation des prédecesseurs de ladite dame duchesse, précédens seigneurs de Rohan, sçavoir : l'église paroissiale de Notre-Dame de Joye ; l'église et chapelle de l'hospital ; la chapelle de la Madeleine, proche laquelle est à présent basti, par la permission du deffunt seigneur duc de Rohan père de ladite dame duchesse, le convent et monastère des dames religieuses Ursulines ; le convent des religieux de Saint François cy-devant Cordeliers et à présent Récollets ; la chapelle de Saint Armel ; la chapelle de Saint Yvi ; et l'église desdites dames religieuses Ursulines.

Dans toutes lesquelles églises elle a droit et est en possession, prohibitivement à tous autres, de tombes, enfeus, bancs et accoudoirs, ecussons tant en bosse et relief aux églises et au plus haut des vitres d'icelles qu'aux longères et pignons, lisières et ceintures armoiées de ses armes, tant dehors que dedans lesdites églises, tombes relevées, et tous autres droits de prééminences primitives et prohibitives, comme se voit particulièrement dans l'église paroissiale, où elle a ses enfeus en voûte mis et elevés dans la longère du chœur du costé de l'Evangile, et au convent de Saint François une tombe élevée au milieu du chœur, et ses armes empreintes et gravées en pierre et au haut de toutes les vitres, avec le droit d'entrer aux enclos desdits convents lorsque bon lui semble.

La maison presbyterale avec son pourpris est aussi mouvante de ladite seigneurie, et en doit le recteur faire adveu, même de la coutume de la foire de Saint Thomas, qu'il lève chacun an à Pontivy, par bienfait des predecesseurs de ladite dame.

L'hospital et maison Dieu de Pontivy, avec les rentes et revenus qui en dependent, est pareillement de la fondation et dotation de ladite dame duchesse, à devoir de prières et oraisons ; et en reconnaissance de ce, l'administrateur dudit hospital est tenu, chaque jour et fêste de l'Annonciation de Notre Dame, le 25e de mars, presenter,

au prosne de la grand messe qui se dit ledit jour en la chapelle dudit hospital, aux officiers d'icelle dame un cierge de cire blanche, armoié de mâcles, du pois de trois livres, lequel cierge lesdits officiers ayant receu le redonnent incontinent à celui qui celebre la messe, pour servir de luminaire à l'autel : sur lequel hospital est deu par chacun an, aux termes de censives, six deniers monnoye, et outre, une paire de gants blancs.

Les bastiments, jardins et vergers dudit convent de Saint François, avec ses pourpris cernés de murailles ; et au lieu où est basti ledit convent estoit anciennement le chasteau et maison des prédecesseurs de ladite dame duchesse, appellé le chasteau des Salles de Pontivi, qui fut donné par ses prédecesseurs auxdits religieux, avec la chaussée et pescherie attachée aux murailles dudit convent, sur laquelle est deu, chacun an, un cent d'anguilles, par acte de fondation du 9e novembre mil quatre cent cinquante et six.

Les bastiments, jardins, vergers, enclos et dependances du monastère des dames religieuses Ursulines de la ville de Pontivy relèvent nuement et prochement de ladite dame, comme fondatrice et supérieure (1).

La *corderie* de ladite ville, située au dessous du convent des dames Ursulines, du costé de la rivière, consistant en maisons, cour, jardins, courtils et vergers, avec une chapelle dédiée sous le nom de Saint Armel relève aussi prochement de ladite dame à titre d'heritage et par féage, foy, hommage, avec le droit de coutume qu'ont aussi les cordiers dans la foire de la Toussaint se tenante à Pontivy : pour cause de quoy iceux cordiers sont obligés de fournir les cordages qui sont necessaires pour les cloches de l'église paroissiale de Pontivy, mesme pour les condamnés qui sont exécutés en ladite ville, et outre sont lesdits cordiers obligés, à chaque mardy de Pasques de chaque année, de fournir une espèce de roulette pour rouler les nouveaux mariés pour casser les quintaines, comme cy-devant, mesme une corde pour le puits du chasteau de ladite ville.

LOUDÉAC (2)

Sont obligés tous les nouveaux mariés de chaque année se trouver en la ville de Loudéac le lundi de Pasques, pour faire le jeu de la

(1) C'est-à-dire, comme ayant les droits de seigneur supérieur.
(2) Déclaration de 1682, p. 550.

quintaine, sçavoir : les domainiers montés à cheval équippé et sellé avec éperons, tenant une quintaine en main, sont tenus faire trois tours autour de l'église de Loudéac, et les cordiers aussi obligés au droit de bouhardage *(sic)*, lesquels doivent estre montés à cheval avec même équipage et tenant une baguette blanche en main. Sont obligés d'y assister tous ceux de l'estendue de ladite paroisse, à la réserve de ceux du village de la Feillée, qui sont tenus presenter, un genou en terre, un bouquet de houx à messieurs les juges, avecque amende de 60 sous en cas de deffaut ; et est tenu le recteur ou curé de ladite paroisse, sur pareille amende, de fournir extrait fidel et bien signé de lui, au procureur d'office, de tous les mariages qu'il aura faits pendant l'année, et sont aussi tenus tous les sergens de la jurisdiction s'y trouver sous peine de pareille amende.

JURIDICTIONS MOUVANTES DU DUCHÉ

Les terres à haute-justice, indiquées par la déclaration de 1682 comme relevant du duché de Rohan, sont les suivantes :

En la paroisse de Bignan : Kermeno, — Trebrimoël.

En Buzy (Bieuzi) : Rimaison.

En Camors : la terre et seigneurie de Camors.

En Saint-Caradec (près Loudéac) : Le Bot.

En Saint-Gonneri : le lieu et château de Carcado, à Hyacinthe-Anne Le Sénéchal de Carcado ; érigé en baronnie par lettres du roi de novembre 1624 : avec château, circuit de douves, tours et pont-levis, etc.

En Guern : Coëtniel.

En Moréac : le manoir de Moréac-Boisdulié.

En Mur : l'Aunai-Mur.

En Sèglien : Coëtanfao, à Sébastien de Kerhoent.

En Saint-Jean Brevelai : le Quenhouët.

En Radenac : Kerbasco.

En Saint-Etienne du Gué de l'Ile : le Gué de l'Ile-la Rivière.

En Loudéac : la Feillée, au comte de Rieux, ainsi que le Gué de l'Ile.

En Uzel : le château, terre et seigneurie d'Uzel, au marquis de Coëtquen.

En Plumieux : Coëtlogon, — le Cambout.

LES TRIBULATIONS DU CITOYEN PILLOT

CAPITAINE DE CANONNIERS VÉTÉRANS

En l'an IIe de la République une et indivisible.

Rien ne peint mieux une époque, a dit M. Taine, que les documents privés, dans lesquels des témoins authentiques ont exprimé leurs sentiments sous la pression des faits et dans la sincérité de leur âme. Deux lettres du citoyen Pillot, échappées à l'oubli, nous semblent rentrer dans cette catégorie, et bien propres à rendre compte de l'état des esprits dans la presqu'île du Conquet en l'an II de la République. Elles n'ont pas besoin de commentaires ; chacun saura en tirer l'enseignement qu'elles comportent et faire la comparaison de ce bon vieux temps avec le nôtre. Nous les transcrivons sans toucher à l'orthographe.

« *Citoyens Représentants du Peuple.*

« J'ai l'honneur de vous informer que je commande les batteries depuis la Berildut (1), jusques y compris le port Billot. En arrivant ici j'ai louée la maison ou logeait le cidevant prêtre comme appartenant à la République pour m'y loger moi et ma famille, n'y en ayant pas d'autre plus à portée de mon service ; aujourd'hui ses fanatiques ont suptilisés un Curé qui était placé à la paroisse de Ploumoguer pour venir ici qui n'est pas une succursale, et qui ne le sera jamais attendu que ce n'est qu'un hameau ; mon signifier de déloger pour y placer le Prêtre qui ne leur est pas accordée. Je pense, Citoyens Représentants, comme fonctionnaire publique commandant sur la côte, et la maison apartenante à la République, je dois avoir la préférence sur un Prêtre voltigeant, en en payant le loyer.

(1) Telle est l'orthographe du citoyen Pillot ; mais l'orthographe légitime est « l'Aber-Ildut. »

« Présentement, Citoyens Représentants du Peuples, vous voudrez bien me permettre de vous parler du travail que j'ai fait et fait faire pour l'armement de la côte depuis Toulbroque jusque presque le Chateau du Taureau. D'après que j'ai eu armée le Blanc Sablou près le Conquet sur la deffensive la plus respectable, j'ai eu le désagrément de voir le commandement de mon travail donné à un autre, et moi comme ancien artilleur l'on me donne à commander *à des rochers*. Je n'étais réellement pas fait pour un commandement d'immortel, moi qui ait toujours démendé d'être où les ennemis de la République pouraient paraitre.

« Je vous prie donc, Citoyens Représentants, d'avoir la bonté de prendre en considération ce que j'ai l'honneur de vous représenter. C'est un Républicain de 51 ans de service avec ses campagnes, le corps criblé de blessures, et qui a un fils sur les vaisseaux de la République qui commande un aviso.

« J'ai l'honneur d'être très sincèrement, Citoyens Représentants du Peuple, votre très humble et très obéissant serviteur

PILLOT.

« A la Nildut (1), le 20e jours du 2e moi de l'an 2e de la République une et indivisible.

« *P.-S.* — Ce pays-ci est bien fanatique et aristocrates, à commencer par les pouvoirs constitués. Il y a même, parmis, des assemblées nocturnes que je voudrais bien pouvoir découvrir, je puis vous assurer que je ferai tout mon possible pour pouvoir découvrir le lieu de ses assemblées. »

En marge de cette lettre le citoyen Bréard a écrit :

— « Répondu à ce Citoyen qu'il doit rester dans la maison qu'il occupe. Ecrire à la municipalité d'avoir à l'y maintenir, et qu'elle sera responsable de tout ce qui pourra arriver si elle ne maintient pas le bon ordre dans la commune. »

Pillot obtint donc satisfaction contre le prêtre *voltigeant* qui voulait lui prendre sa maison, et la municipalité dénoncée par cet ardent patriote fut sérieusement tancée. Malgré tout, Pillot en passe de devenir *immortel,* non pour cette lettre, mais en commandant *à des rochers,* n'en fut pas plus heureux pour cela, et crut devoir adresser une nouvelle requête aux représentants du peuple à Brest. La voici :

(1) Lisez : « A Lanildut. »

Mémoire justificatif du Citoyen Pillot, capitaine de cannoniers vétérans nationaux, aux Représentants du peuple à Brest.

« Citoyens Représentants, je fus chargé en 1792 de la part du Directeur d'artillerie d'aller instaler un garde d'artillerie au Château du Taureau et dresser l'inventaire des bouches à feux munitions et attirailles qui y existaient ; de là à Roscoff pour y faire le même travaille le long de la côte jusqu'à Toulbroque, et au moi de novembre je fus chargé de l'armement du fort de Cezon et de la batterie de Kervigor.

En 1793, je fus chargé de l'armement nord et sud du Conquet, où j'ai resté l'espace de trois mois et où j'ai fait construire des redoutes et de nouvelles batteries. Après avoir mis cette partie de la côte sur la deffensive la plus respectable, l'on donne le commandement de mon ouvrage au commandant temporaire qui tient sa résidence à Saint-Renan. Quant à me donner un commandement comme celui que l'on m'a donné, il était de toute justice de me donner celui de mon ouvrage ; D'ailleur je suis artilleur, et si les Ennemis de la République venaient pour effectuer une descente, il faut un officier du métier pour bombarder et battre à boulets rouges. Ces derniers demande beaucoups de précautions. Quand les Citoyens du Conquet ont appris ma nouvelle destination, ils ont adressés une pétition au général de Gras, où ils lui demendaient avec instance qu'il me donna le commandement de leur côte. Ils ne furent pas écoutés. Jettait cependant avec des amis et de vrais patriotes, j'avais même donné ma démission à ce général du commandement qu'il m'avait donné, et ce ne fut que l'envie et le zèle que j'ai de servir la République qui me détermina à l'accepter, et de m'établir ou je jugerait à propos auprès de mes batteries.

« Je me suis donc rendu à ma nouvelle destination ; le lendemain de mon arrivée je fis la visite de toute mes batteries, je dressa un inventaire des munitions et attirailles qui existaient ; je me suis mis en pension pendant un moi où il m'en coûtait 50 l. et très mal nourri ; je pris donc le partie de louer le ci-devant presbytaire pour apeller ma famille auprès de moi, car les 50 l. que l'on m'accordait en sus de mes appointements qui sont très médiocre n'y aurait pu suffire pour mon entretien ; j'avais donc louer la dite maison pour trois mois, et ce terme fini la municipalité me signifia d'en sortir pour y loger un prêtre qu'ils

voulaient tirer d'une autre paroisse. Je leur représentai que la leur n'était pas une succursal et que comme fonctionnaire publique sur la côte, et que ladite maison appartenait à la République, en en payant le loyer j'avais la préférance sur un prêtre. J'en ai écrit sur le champ aux représentants du peuple en date du 20e jour de l'an 2e de la République française une et indivisible. Les Représentants m'ont repondus, le 22e jours du même moi, d'après avoir reconnu la justice de la demende que je leurs faisaient, ils s'étaient décidés à écrire à la municipalité de Lanildut pour qu'elle ait à me maintenir dans la maison que j'habitais. Depuis cette décision des représentants, ces aristocrates pommés non sus quelle pièce me jouer, jusques à me faire attaquer par deux hommes sur le chemin ; j'avais mon fusil chargé avec du petit plomb, et comme ils voulaient me tomber dessus avec de gros batons, je me recula en arrière et j'arema mon fusil en leur disant que le premier qui aurait l'audace de frapper je lui ferai feu dessus ; pour lors ils rebrosser leur chemin ; ils étaient apostés exprès ; pour mieux jouer leur rôle, parmi ses deux hommes il y en avait un qui m'avait resemelée une paire de soullier et mis des bouts de talons à des soulliers de femme ; le dit cordonnier était venu chez moi demander son payement, je n'y étais pas, il n'y avait que mon épouse qui lui demanda combien on li devait. Il dit qu'on lui devait 7 livres, qu'il y avait cent sols pour des demi semelles sans talons, et 40 sols pour des bouts de talons ; le pris était exorbitant surtout pour les demi semelles ; mon épouse voulut lui donner cent soldes pour tout, cela était même plus que payé. Il s'en fut et dit qu'on refusait de le payer à la municipalité ! Les Bergevins (1) qui étaient là et qui gouvernaient cette municipalité sont en partie les auteurs que ses deux hommes m'ont attaqués surtout celui qui était commissaire de marine à Rochefort, et ainsi que le maire ; d'ailleurs ils sont tous parents, et cela veut tout dire. La pièce qui est entre les mains des Représentants du peuple est soit-disant faite par le juge de Paix du canton : que l'on éxamine bien le stille l'on y reconnaîtra celui d'Augustin Bergevin, c'est à dire que je le soupconne, j'ai de son écriture, la chose serait aisée à confronter. Je parle du ci-devant Commissaire qui s'était réfugié ché son frère à Lanildut. Ses deux aristocrates pommés, conjointement avec le maire, roullaient la campagne et fanatisaient jusques

(1) La famille de Bergevin, qui habite depuis longtemps ce pays y est fort connue par son honorabilité parfaite, et fort aimée des populations.

au point de deffendre à tous ses gens là de me vendre ni bœure, ni lait ; enfin ses campagnards quoique fanatisés me lon dit.

« Pour en revenir aux plaintes portées contre moi aux Representants du peuple ; ils ont écrit à la Commission de sûreté générale de me dire de me rendre auprès d'eux à Brest pour rendre compte de ma conduite, ce que je fis. Le président de cette Commission n'était sûrement pas chargé par les Représentants de me tenir des propos et qu'il soit le dépositaire de ma bourse. Je devais donc 7 fr. au cordonnier, suivant son compte. Il y avait un fermier à qui j'avais vendu de l'herbe pour 9 fr. ; il m'avait fait une voiturée où il avait été quatre heures au plus avec trois chevaux, il m'a demandé 6 l., car il m'a avoué lui-même qu'on l'avait forcé à y venir, le président de la Commission et le maire, qui lui dirent, s'il n'y venait pas, s'était autant de perdu pour lui. La Citoyenne Moyot m'avait recédé un cent de petits fagots ; je voulus la payer sur le champ, elle me dit de m'informer combien ils valaient, parce qu'elle n'était pas marchande de fagots. Ils étaient estimés 7 l. 10 sols, on me les fit payer 10 l. ; un fermier chez lequel j'avais acheté deux quinteaux de bled au prix du maximum et à qui je donna un assignat de 400 l. pour se payer de 28, à 14 l. le quintal, il n'avait pas de quoi à me rendre ; il me dit que je le payerait toujours bien dans un autre temps ; le maire ainsi que le président de la Commission l'ont fait venir malgré lui ; j'avais mis cette somme dans mon portefeuille pour lui donner quand je passerais devant sa maison ; le dit fermier leur dit devant moi : Vous n'aviez pas besoin de me forcer à venir ici ; le commandant est un honnête homme, il m'aurait toujours bien payé je n'en étais pas en peine. — Le dit cordonnier était le messager du maire ; depuis mon départ on a attaqué ma famille à trois reprises pendant la nuit dans leur maison, en leur cassant les fenêtres et décrochant les volets, et en leur disant, s'ils ne f.... pas le camp, qu'ils n'en seraient pas quittes une autre fois pour la peur, et qu'ils n'avaient pas besoin de commandant.

« Je sais bien qu'ils ne m'aiment pas parce que je suis trop surveillant pour eux, et que j'ai donné une consigne par écrit à tous les postes qui étaient sous mon commandement que tous les bateaux et chaloupes soient rentrés dans leur port respectif au soleil couchant et n'en sortiraient qu'à l'aurore du jour, mais cet ordre était du pouvoir exécutif. Car la plus grande partie de ces chaloupes nous ont ramené des émigrés dans la République. Ce qui les gênait encore, c'était les

patrouilles que je faisais faire pendant la nuit le long de la côte, et qui se croisaient avec celles des employés, dont nous étions convenu avec leur chef.

« L'on m'accuse auprès des Représentants de vexer et de molester ceux qui sont sous mes ordres. Il n'a jamais été dans mon caracter de molester personne, pas même sous le despotisme, à plus forte raison sous le reigne de la Liberté et de l'Egalité. Que l'on s'informe auprès de tous mes frères d'armes qui ont servi sous mes ordres s'ils se plaignent des mauvais traitements de ma part ; je sais obéir et commander. Je ne m'étendrai pas plus loin pour ma justification ; je prie les Représentants du peuple d'excuser mon stille ; je sais mieu faire la guerre, que de faire des frases.

« A Brest, le 29 nivose l'an 2e de la République une et indivisible.

PILLOT. »

Pillot joignit à cette pièce un certificat de son chef direct, qui naturellement dut être fort embarrassé au sujet du conflit de Pillot avec la municipalité de Lanildut ; il ne put que certifier que son subordonné était un artilleur expert :

« Je soussigné, chef de bataillon, faisant fonction de directeur d'artillerie de Brest, certifie que le citoyen Pillot, capitaine dans les canoniers vétérans, s'est acquitté avec zèle et intelligence de l'armement des Blancs Sablons et autres batteries voisines dont il avait été chargé au mois d'avril et suivans de l'année 1793.

« Brest 28 nivose de l'an 2 de la République une et indivisible.

LOUIS HEMERY. »

Dans ce temps la discipline n'interdisait pas aux militaires de passer par dessus la tête de leurs chefs pour porter leurs plaintes aux représentants du pouvoir civil. Ceux-ci avaient fort à faire, car les Pillot devaient être nombreux, et dans leurs réclamations ils n'oubliaient rien, pas même le ressemelage de leurs souliers.

A. COUTANCE.

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES

—

*A Monsieur le Chan. G****

—

UN HOMME HEUREUX

S'il vivait encore, ce pauvre Calife, à qui un sage enseigna — vainement — le secret du bonheur, je lui dirais :

« Entrons dans cette maison, petite, simple, gaie pourtant avec son jardinet qui devient, au printemps, une corbeille de fleurs.

« C'est là... »

Vous comprenez, n'est-ce pas ? que je connais un homme heureux.

Pendant que d'autres se fatiguent à la recherche du bonheur — qu'ils n'atteignent jamais,

Il l'a attendu tranquillement et le bonheur est venu.

La première fois que je le vis, c'était déjà un vieillard. Droit, malgré les ans, et fort comme les chênes de Bretagne, il allait dans la vie, dont il ne connaissait que les sourires.

Et depuis, parcourant les chemins cent fois parcourus, il vit paisible à l'ombre de son clocher, sans rêver jamais de pérégrinations fatigantes et d'excursions lointaines.

Un poète n'a-t-il pas dit :

« Tout bonheur que la main n'atteint pas n'est qu'un rêve ? »

Je le vois encore dans la vieille maison où il me reçut, un vrai manoir, au pavillon revêtu d'ardoises, d'où l'on apercevait la mer.

Tout était riant dans la vieille maison, depuis le petit salon à l'étroite fenêtre et la salle à manger aux briques rouges, jusqu'à la chambre du maître.

Jusqu'au maître lui-même, roi paisible de ce paisible domaine.

Devant la porte les coqs chantaient, les poules gloussaient, les poussins prenaient leurs ébats.

Et, plus loin, entouré d'une vigne superbe, le jardin s'étendait, vaste et riche, avec ses arbres et ses fleurs.

On pouvait être heureux dans ce petit paradis.

Un jour, une lettre arriva, qui parlait d'expropriation — un mot moderne celui-là. — Etait-ce un rêve ?

Non, vraiment ! Utilité publique ! ce mot dit tout.

Il fallait partir : le vieillard partit, prêt à continuer sa vie dans la maison petite, simple, gaie pourtant avec son jardinet qui devient au printemps une corbeille de fleurs.

On le vit, à la chute des feuilles,

Abandonner l'abri tranquille
Où s'écoulaient en paix ses jours,
Loin du tumulte de la ville,
Loin des bavards aux longs discours.

Alors j'étais allé, bien loin, demander au ciel de Naples la fraîcheur de ses brises et la chaleur de son soleil.

Quand je revins au vieux manoir, où tout souriait naguère,

La maison était vide, la salle à manger aux briques rouges, le salon à l'étroite fenêtre étaient silencieux et tristes.

Dans le jardin, un ouvrier bêchait, courbé sur une plate-bande :

— Qu'est-ce donc ? lui dis-je tout inquiet.

Il me raconta le départ, et jetant un regard mélancolique sur les arbres qui l'entouraient, il me dit :

Les poiriers sont dans la détresse,
Les pommiers ont versé des pleurs,
Et le sol est plein de tristesse,
En voyant les larmes des fleurs.

On dit que la vigne volage
Qui serpente au flanc du vieux mur,
Tendit les bras sur son passage,
Pour le retenir... et, bien sûr,

Depuis son départ, la clochette
Qui tintait joyeuse en ce lieu
Met son battant en deuil, et jette
Des glas plaintifs vers le ciel bleu.

Et maintenant, dans les ténèbres,
Au lieu du calme d'autrefois,
On entend des plaintes funèbres,
Où se mêlent toutes les voix.

La nuit venait, et quittant le vieux jardinier, je parcourus les allées désertes. Je songeais aux vers de Virgile :

Tityrus hinc aberat. Ipsæ te, Tityre, pinus,
Ipsi te fontes, ipsa hæc arbusta vocabant.

Et à mesure que descendait l'ombre, à mesure que le silence se faisait dans le ciel, il me semblait entendre autour de moi des bruits vagues, des voix confuses.

Bientôt je compris que ces voix disaient :

Où donc est-il l'aimable maître,
Que nous avons longtemps charmé ?
L'ingrat qui vient de disparaître,
Après que nous l'avons aimé ?

Hélas ! pendant que tout le pleure,
Il va, pour nous indifférent,
Habiter l'étroite demeure
Indigne d'un homme si grand.

Quelques instants plus tard, je frappais à la porte de la petite maison.

Le bon vieillard me reçut, souriant toujours et tranquille comme autrefois ; pas un nuage dans son ciel, pas un souvenir amer dans son cœur.

Et, jouissant de ce bonheur — que rien n'altère — je répondis aux voix étranges qui bourdonnaient à mes oreilles :

Pour moi, je désapprouve, en somme,
Ces êtres privés de raison ;
Car la maison ne fait pas l'homme :
C'est l'homme qui fait la maison.

Elle est petite, mais qu'importe !
Puisque nous pourrons, grâce aux cieux,
Ecrire au-dessus de la porte :
C'est la maison d'un homme heureux.

Vannes, 1886.

MAX. NICOL.

POÉSIE

—

LE DINER A LA FERME

Sans me faire prier j'entrai dans la chaumière.
Le petit Bas-Breton me tenait par la main ;
Je l'avais retiré juste à point d'une ornière,
Lui, puis ses deux sabots, qui restaient en chemin.

Il se mit bruyamment à conter l'aventure
A la vieille grand'mère assise au coin du feu.
La pauvre paysanne — une douce figure —
Se rassurait à peine et le grondait un peu,

Sans doute, en son patois ; mais la voix restait tendre,
Et Iannik sans pleurer écoutait le discours.
Le père de l'enfant ne se fit pas attendre,
Le repas de midi le ramenait toujours.

Il me fallut rester et dîner à la ferme.
Le maître de céans était un métayer
Qui n'avait de souci que de payer son terme,
Joyeux dès qu'il était certain de le payer.

Quand l'année était bonne on avait de l'aisance,
Et Iannik me montrait dans son orgueil naïf
Le vaisselier rempli d'une belle faïence,
Le bassin reluisant qui semblait d'or massif,

Les vieux lits étagés, le sien, celui du père,
Jusqu'au toît montant presque ; un vieux rosaire en buis,
Et le portrait du Roi — de Celui qu'on espère —
Entre le Juif-Errant et le Saint du pays.

Iannik trouvait cela superbe. Sa famille
Ne rêvait rien de mieux. Ils étaient heureux tous.
Les galettes cuisaient sur le feu qui pétille,
J'en pris ma part, ayant Iannik sur mes genoux.

L'enfant me témoignait une amitié soudaine,
Il ne se lassait pas de me dire : Merci !
Et voulait me donner sa tasse en porcelaine,
Le père disait : « Donne ! » et la grand'mère aussi.

Quelle sérénité dans cette humble chaumine !
Pas d'envie : ils causaient de leur récolte en fleurs,
Des seigles, des froments qui prenaient bonne mine,
Et Iannik m'embrassait comme une grande sœur.

SOPHIE HUE.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

VIE DU BIENHEUREUX LOUIS-MARIE GRIGNION DE MONTFORT, par l'abbé J.-M. Quérard, missionnaire ; Rennes, chez H. Caillière, 4 vol. petit in-8°, avec gravures.

Une des plus intéressantes figures du commencement du XVIIIe siècle, une des plus dignes de la pieuse admiration des fidèles, une des plus sympathiques aux populations bretonne et vendéenne, est sans contredit celle du bienheureux Père Montfort. Ce célèbre et saint missionnaire, fondateur des Prêtres de la Compagnie de Marie, des Sœurs de la Sagesse et des Frères du Saint-Esprit, naquit à Montfort-la-Cane en 1673 et mourut à Saint-Laurent-sur-Sèvre en 1716, ayant ainsi son berceau en Bretagne et son tombeau en Vendée. Il se nommait Louis Grignion et était fils d'un avocat appelé Jean-Baptiste Grignion, sieur de la Bacheleraye ; mais suivant une coutume adoptée par quelques Ordres religieux de l'époque, il voulut par humilité cacher son nom de famille et ne se fit connaître que sous celui de sa ville natale. Comme le dit le décret relatif à la béatification et à la canonisation de ce vénérable serviteur de Dieu. — « En un siècle où, dans le si beau pays de France, tout semblait être devenu *concupiscence de la chair*, *concupiscence des yeux et orgueil de la vie*, *ce qui ne vient pas du Père*, *mais du monde* (*I. S. Jean*, *II*), Dieu voulut opposer un homme selon son cœur, le Vénérable Louis-Marie Grignion, appelé de Montfort, du nom de la ville de Bretagne qui lui a donné le jour, pour faire éclater aux yeux de tous, par sa vie et sa conduite, la folie de la croix de Jésus-Christ. Il envoya ce prêtre tout rempli d'un zèle apostolique prêcher la parole sainte *non pas avec les discours étudiés de la sagesse humaine*, *mais avec les effets sensibles de l'esprit et de la vertu* (*I. Cor. II*), et détacher les hommes des trompeuses chimères de cette vie, pour les ramener aux pensées de l'éternité et à l'humble observance de l'Evangile. De fait, on doit regarder comme un prodige de la puissance de Dieu tant de travaux

accomplis dans les missions, tant d'efforts admirables pour réveiller la foi et la piété dans toute la partie occidentale de la France, pour dissiper, à la lueur de la vérité catholique, les subtiles erreurs du jansénisme, pour propager la dévotion aux augustes mystères de la Passion et envers l'Immaculée Mère de Dieu, principalement par la pratique du Rosaire de Marie. Sur ce point il ne l'a cédé à aucun des plus zélés disciples du Patriarche saint Dominique, et c'est avec raison qu'on le regarde comme le digne émule de saint Bernard (1). »

Plusieurs historiens ont écrit la Vie du P. Montfort : Grandet, prêtre de Saint-Sulpice, en 1724, — Picot de Closrivière, jésuite, en 1785, — le P. Dalin, missionnaire de la Compagnie de Marie, en 1839, — et M. l'abbé Pauvert, archiprêtre de Châtellerault, en 1874. Mais tous ces ouvrages semblant incomplets à M. l'abbé Quérard, ancien missionnaire lui-même de la Compagnie de Marie, ce dernier résolut d'écrire une cinquième Vie du Bienheureux Père, et c'est ce dernier ouvrage que nous avons le plaisir de présenter à nos lecteurs.

« Monsieur l'abbé Quérard, — écrit-on dans la *Semaine religieuse du diocèse de Rennes* (2), — vient d'élever un véritable monument à la mémoire du Bienheureux de Montfort, notre saint compatriote, dans un ouvrage magistral de quatre beaux volumes de plus de six cents pages chacun.

« On s'étonne tout d'abord de l'étendue de ce travail, et l'on se demande comment la vie d'un homme apostolique, mort à 43 ans, a pu fournir assez d'éléments à la composition de cette grande histoire. Mais il en est de certains grands conquérants des âmes comme de quelques grands conquérants de la terre : ils ont parcouru en peu d'années une longue carrière et fait d'immenses conquêtes. Or, celui que saint Vincent Ferrier avait prédit et salué trois siècles d'avance comme un envoyé extraordinaire du Tout-Puissant dans le monde pour y opérer de grandes choses en dépit des contradictions et des moqueries des hommes, a grandement réalisé les prédictions de l'apôtre espagnol, et rempli largement, pour l'époque, sa belle et haute mission providentielle. L'enfant de Montfort, l'étudiant de Rennes, le séminariste de Paris, le jeune missionnaire de Nantes, l'apôtre de Poitiers et de la capitale de la France, de la Bretagne, l'Anjou, l'Aunis et voire même la Saintonge et la Normandie, a laissé partout l'empreinte de

(1) *Vie du B. Grignion de Montfort*, I, introduction.
(2) N° du 19 février 1887.

ses pas et des monuments de son passage et de son apostolat. Qu'on parcoure du regard les tables des quatre volumes de cette admirable histoire, les titres des chapitres et des paragraphes, et l'on ne sera plus étonné que d'une chose : de la richesse, de la variété et de l'abondance des matières, trop à l'étroit dans ces deux mille cinq cents pages.

« L'historien s'efface et met constamment son héros en scène. Il le représente et le peint sur toutes les faces et dans toutes ses attitudes, en repos comme en action.

« Il a eu aussi le bon goût de ranger à leur place, dans le cours de son récit, des documents épars dans les vies précédentes, au lieu de les grouper sous des titres divers, comme les autres biographes, et d'en faire autant de bouquets, à la fin de son ouvrage, car c'eût été le dépouiller et l'appauvrir.

« Enfin l'historien retrace si bien la vie de l'envoyé de Dieu et décrit si bien ses travaux apostoliques qu'on semble assister soi-même à ses missions et le suivre dans toutes ses voies avec le plus vif intérêt et la plus grande édification. »

L'ouvrage de M. l'abbé Quérard est une sorte de concordance des quatre *Vies* du Père Montfort, publiées avant lui ; il y a joint de forts longs extraits de mémoires contemporains, inédits en partie, tels que ceux de MM. Blain et des Bastières, et il a complété tous ces récits divers par des souvenirs traditionnels recueillis par lui-même dans les différentes localités qu'évangélisa le saint missionnaire. Ce mode d'écrire l'histoire a l'avantage d'entrer dans de nombreux et intéressants détails, mais il offre le double inconvénient de multiplier les répétitions des mêmes faits et de prodiguer jusqu'à l'abus les citations textuelles des premiers historiens.

Une des parties les plus originales du livre que nous étudions, consiste dans les cantiques et pièces de vers composés par le bon Père Montfort. Voici, par exemple, un cantique sur le respect dû au Lieu Saint qui est un chef d'œuvre de Satire.

Soupirons, gémissons, pleurons amèrement !
On délaisse Jésus au Très Saint-Sacrement.
On l'oublie, on l'insulte en son amour extrême,
On l'attaque, on l'outrage et dans sa maison même.

Tout reluit chez Monsieur, il est très bien meublé :
L'église est dans l'oubli, l'autel est dépouillé,
Le pavé tout brisé, le toît sans couverture,
Les murs tout écroulés et tout couverts d'ordure.

Si quelque chose est propre en la maison de Dieu,
C'est le banc de la dame ou du seigneur du lieu,
Sur des murs tout crasseux ses armes sont bien peintes,
Si l'on a de la foi, qu'on entre dans mes plaintes.

On voit au lieu du nom du Seigneur immortel,
Les armes de Monsieur au milieu de l'autel :
Le prêtre et le mulet portent ses armoiries,
L'un l'honore à l'autel et l'autre aux écuries.

Que de gens chez les grands, pour leur faire la cour !
Leur maison en est pleine et la nuit et le jour ;
Mais l'église est déserte, elle est abandonnée ;
Une heure qu'on y passe y paraît une année !

On y vient quelque fois le soir ou le matin,
Pour voir, pour être vu, pour couper son chemin,
Pour entendre un sermon qu'un grand abbé prépare ;
Mais pour Jésus-Christ seul, oh ! que la chose est rare !

Mais voyez en pleurant, voyez d'une autre part
Une femme éventée, enflée en son brocart,
Sur ses souliers mignons, la tête à triple étage,
Venir dans nos Saints-Lieux, jouer son personnage !

Souvent on voit ce beau ballon de vent
Auprès de nos autels, proche du Dieu vivant :
On ne regarde plus Jésus au tabernacle :
Ce suppot du démon devient tout le spectacle.

.....(1).

C'est dans le même ordre d'idées que le Bienheureux Montfort écrivit son fameux *Cantique sur les déréglements de Rennes*. Mais avant M. l'abbé Quérard, personne, croyons-nous, n'y avait vu l'annonce prophétique du terrible incendie qui, durant une semaine entière, dévora en 1720 la capitale de la Bretagne. D'ailleurs, dans les divers séjours du P. Montfort à Rennes, tels que les racontent toutes ses *Vies*, y compris celle de M. l'abbé Quérard, on ne voit aucun fait qui justifie la virulente satire du vénérable missionnaire contre les mœurs de Rennes ; elles ne valaient ni pis ni mieux que celles des autres villes voisines à cette époque, Nantes et Poitiers, par exemple. Si le bon Père n'avait pu prêcher à Rennes, ce n'était pas la faute des habitants et cela ne méritait pas un châtiment par le feu.

(1) *Vie du B. Grignion de Montfort*, I, 349.

Quoiqu'il en soit, voici quelques couplets de ce curieux cantique :

Adieu Rennés, Rennes, Rennes,
On déplore ton destin :
On t'annonce mille peines,
Tu périras à la fin,
Si tu ne romps pas les chaînes
Que tu caches dans ton sein.
Adieu, Rennes....

Selon tous les fous, tu brilles
Et tu passes bien ton temps ;
Tout rit, tout joue en la ville,
Et fort agréablement ;
Mais, sages de l'Evangile,
Pleurez-en amèrement.
Adieu, Rennes....

Tout est en réjouissance :
Monsieur est au cabaret,
Mademoiselle à la danse
Et Madame au lansquenet,
Où chacun fait sa bonbance
Et sans croire avoir mal fait.
Adieu, Rennes....

Voyez combien d'amazones,
Sous leurs habits d'arlequins,
Tout découpés, verts ou jaunes,
Marchant sur leurs brodequins,
Y font jour et nuit leurs prônes,
Pour séduire les mondains.
Adieu, Rennes....

Que voit-on en tes églises ?
Souvent des badins, des chiens,
Des causeuses des mieux mises,
Des libertins, des païens,
Qui tiennent là leurs assises,
Parmi très peu de chrétiens.
Adieu, Rennes.... (1).

Mais à côté de ces sortes d'épigrammes, combien de beaux cantiques tout brûlants des feux de l'Amour divin nous a laissés le Père Montfort ! « Ses vers, — dit M. l'abbé Quérard, — ses vers, à la portée de tous, coulent de sources fécondes, comme des ondes pures et limpides qui s'échappent de la plénitude de leur bassin situé au sein des montagnes, et qui, sur la pente de la colline, murmurent dans le petit ruisseau, mugissent écumantes dans le torrent, et coulent majestueusement dans le fleuve, qui s'en va rendre à la mer ce qu'il en a reçu des nuées du ciel, formées de ses grandes eaux (2). »

Il se trouve dans cette *Vie* du Père Montfort une foule de faits intéressant l'histoire de la Bretagne et de la Vendée, depuis le tableau très pittoresque de nos paroisses rurales aux siècles derniers jusqu'à celui des grandes missions qu'y prêcha le Bienheureux ; depuis le récit de la fondation ou de la reconstitution de nos hôpitaux jusqu'à celui de la réorganisation de nos écoles populaires, tant de filles que de garçons. Mais on comprend que nous ne pouvons entreprendre ici le résumé, quelque succinct qu'il puisse être, d'une existence aussi bien remplie que

(1) *Vie du B. Grignion de Montfort,* IV, 189.
(2) Ibid., I, 334.

celle du Bienheureux Montfort. Nous renvoyons donc aux beaux volumes de M. l'abbé Quérard, certain que les lecteurs ne s'en plaindront point.

Toutefois, en terminant cet article, que M. l'abbé Quérard nous permette quelques observations : nous avons trop volontiers reproduit plus haut les éloges qui lui ont été déjà décernés pour n'avoir pas le droit d'émettre ici toute notre pensée. Nous regrettons en son livre beaucoup d'omissions et d'inexactitudes historiques ; pourquoi n'a-t-il pas consulté, par exemple, les registres de l'état civil des paroisses où prêcha le Père Montfort ; nul doute qu'il y eût trouvé bien des notes sur ses missions. Pourquoi aussi nous présente-t-il parfois un tableau peu exact de la position sociale du saint missionnaire ? A l'entendre traiter le jeune Grignion de « gentilhomme breton (1), » on oublie vraiment que c'était le fils d'un tout petit bourgeois. Souvent aussi on cherche en vain l'indication des sources où l'auteur a puisé ses documents inédits, et les garanties qu'offrent les traditions orales passées par des générations successives déjà nombreuses.

Enfin, — et c'est là notre principal grief, — pourquoi l'auteur en veut-il tant aux savantes congrégations des prêtres de Saint-Sulpice et des Bénédictins de Saint-Maur ? Ces derniers nous intéressent particulièrement, et surtout l'un d'entre eux, Dom Lobineau. Tous ceux qui étudient l'histoire de Bretagne apprennent, en effet, dans cette étude même, à estimer notre grand historien national. Aucun érudit ne lira donc sans un profond sentiment de tristesse les pages tout au moins malheureuses qu'a écrites M. l'abbé Quérard sur l'éminent historien et le pieux religieux dont s'enorgueillit justement la Bretagne. Il nous en coûte de terminer cette étude par une protestation contre certaines idées d'un auteur auquel nous n'avons point marchandé la louange, mais nous croyons devoir cet hommage à ce que nous regardons comme la vérité dans l'histoire de notre pays.

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON, *chan. hon.*

VELLÉDA, poème en douze chants, 4e édition.

Parmi les poètes bretons contemporains, apparaît au premier rang

(1) Tome I, 105 et 127.

Mme Ate Penquer auteur des *Chants du foyer*, des *Révélations poétiques* et d'un poème en douze chants intitulé *Velléda*.

Nous n'appelons pas poète breton celui qui date ses vers de la Bretagne, mais celui qui les imprègne des suaves et austères parfums de la vieille terre armoricaine. C'est à ce titre que Mme Penquer est vraiment de la famille des Châteaubriand et des Brizeux, et c'est à ce titre surtout que nous signalons la quatrième édition de Velléda (1).

Tous nos lecteurs connaissent le sujet de cette épopée empruntée à un épisode des Martyrs, que le poète entendit lire dans sa jeunesse au vieux manoir de Kerouartz où il était né. Tout le secret de cette poésie épique si large, si brillante, si vraie, est, dit justement l'éditeur de Velléda, est dans la nationalité de Mme Penquer. « Elle a parcouru l'Armorique et foulé la terre sacrée des Druides, » « elle a retrouvé à travers les plages et les forêts celtiques l'ombre de la druidesse armoricaine, elle l'a chantée. »

Oui, c'est surtout parce que Velléda personnifiait la Bretagne des anciens jours, au déclin du druidisme ; et que le passé et le nom de la prophétesse se résumaient dans ce mot suprême..... Patrie ! que ce titre a séduit l'auteur. C'est parce que, de cette chère patrie, — la moindre fleur, la plus pauvre prairie, le plus triste coteau, le bruit sourd de ses mers se mêlant aux aquilons, étaient pour le poète « des voix de Dieu dans la nature, » et que là enfin on trouvait encore ces purs dictames,

L'encens pour nos autels, le baume pour nos âmes,

c'est pour ces nobles souvenirs que Mme Penquer s'est passionnément attachée à son œuvre, véritable glorification de la terre armoricaine.

Avant nous, des suffrages autorisés, parmi lesquels nous trouvons celui d'un barde breton bien connu des lecteurs de cette *Revue*, M. de la Villemarqué, avaient signalé la muse bretonne à l'admiration de tous ceux qui aiment notre province celtique.

Qui mieux que Mme Penquer a décrit nos landes et nos bruyères, dépeint la sombre beauté de nos forêts, et fait rugir la vague sur les falaises de Penmark, ou les rochers de Sein ?

Châteaubriand avait bien compris tout le parti que l'épopée et le drame pouvaient tirer des grands siècles de persécution, pendant lesquels le monde ancien et le monde nouveau se trouvèrent aux

(1) Librairie académique de Didier, Paris, 1887.

prises. Quelles tragédies aux cent actes divers, racontées dans les *Gesta martyrum !* et quels chefs d'œuvre Corneille en a tirés !

C'est parmi les héros de cette époque que Mme Penquer a choisi les acteurs de son poème : Eudore qui succombe à la plus effroyable tentation, mais dont la pénitence sera à la hauteur de la faute : Velléda se sacrifiant sur l'autel des fausses divinités qu'elle servait, mais saluant déjà le Christ, dont le règne arrive : « *Morituri te salutant !* »

A. Coutance.

—

LA COMTESSE MADELEINE, par M. du Campfranc ; Paris, librairie Blériot, Gautier, successeur, 1887 ; un vol. in-12.

Les lecteurs de la *Revue* n'ont pu oublier les charmantes nouvelles que leur a données naguère M. du Campfranc, *A quoi tient une destinée* et l'*Aubépine rose*, toutes deux pleines de fraîches images, de généreux sentiments, d'émotions à la fois douces et fortifiantes. Dans la première partie de la *Comtesse Madeleine*, ils retrouveront le même genre avec toutes ses qualités ; mais bientôt le pays change complètement : de l'idylle, nous sommes jetés dans le drame, sinon dans la tragédie. De son mariage à sa mort, la pauvre Madeleine est broyée par une série incessante de malheurs qui vont toujours croissant. Cela produit une impression douloureuse. On lit tout de même parce qu'on ne peut faire autrement : le style entraînant de l'auteur, son imagination séduisante, son talent consommé de narrateur ne permettent pas au lecteur de s'arrêter. On lit donc et jusqu'au bout ; on croit voir là, devant soi, une victime étendue sur un pressoir, dont la vis se serre de plus en plus, jusqu'à l'écraser, l'aplatir, l'anéantir. On lit, mais on proteste ; on ne peut trouver que Madeleine mérite cette destinée implacable. Son mariage si disproportionné, source de tous ses malheurs, elle ne le voulait pas, elle l'a écarté tant qu'elle a pu, on l'y a poussée malgré elle. Qu'au lieu des grandeurs promises et des satisfactions de vanité elle y eût trouvé des déceptions et de cruelles infortunes, soit : sans cela, il n'y aurait pas de roman. Mais, après tous ces orages, pourquoi ne pas faire luire au moins quelques rayons de soleil couchant sur les derniers jours de cette

pauvre femme, si ballotée et si attachante? Et cela était bien facile, car pour ma part, sans être romancier, j'ai refait à mon usage — dans ma tête — un autre dénouement, non couleur de rose, mais clair de lune.

Je sais bien qu'en fait de romans il y a deux genres de lecteurs : pour les uns rien n'est trop noir, il leur faut des récits pavés de tombes, et surtout des dénouements terribles. Les autres préfèrent un certain mélange de noir et de rose, d'ombres et de rayons, de larmes et de sourires, et ils veulent surtout « que cela finisse bien. »

N'y aurait-il donc pas moyen d'arranger tout le monde ? Arrivé au dernier quart du roman, l'auteur planterait un poteau et dirait à ses lecteurs : « Mesdames et Messieurs, ici il y a une bifurcation ; la route de droite mène doucement au dénouement rose ; celle de gauche vous secoue, vous cahote, vous précipite dans le dénouement noir. Prenez l'une ou l'autre, selon votre goût, vous arriverez toujours à la fin. »

Cette innovation aurait certainement un grand succès ; mais cela ne la fera pas, je le crains, adopter par M. du Campfranc, qui, pour être sûr — ou sûre — du succès, n'en a pas besoin.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

—

HISTOIRE ILLUSTRÉE DES PAROISSES DE PARIS, par Ch. des Granges, Commandeur de l'Ordre de Pie IX, Chevalier de la Légion d'honneur. — Un vol. in-4° orné de plus de 200 gravures. Prix : 20 fr. Librairie des Apprentis-orphelins d'Auteuil, 40, rue La Fontaine, et 15, rue Férou.

L'auteur de ce livre se défend d'avoir fait œuvre d'érudit. Ne lui refusons pas, puisqu'il y tient, cette concession. Elle n'empêche pas son ouvrage d'être rempli de renseignements, voire de documents, aussi instructifs, aussi curieux et, quelques-uns, aussi rares et précieux que si un bénédictin les avait rassemblés et triés. Il n'a voulu travailler que pour les gens du monde : les gens du monde ne sont peut-être pas habitués à ce qu'on leur serve une manne aussi substantielle, mais celle-ci est accommodée de telle sorte qu'ils iront jusqu'au fond du plat. Et même ils apprécieront fort les hors-d'œuvre qui l'accompagnent.

Le premier volume, — il y en aura quinze, tous indépendants les uns des autres, — comprend deux parties.

La première est consacrée à l'histoire générale du diocèse. Outre plusieurs listes et nomenclatures provenant d'époques très diverses, nous y relevons comme particulièrement digne d'attention un tableau chronologique de l'histoire des évêques et des archevêques de Paris

comparée avec les principaux faits de l'histoire de la monarchie française. On a dit souvent que la France a été faite par ses évêques. Les évêques de Paris ont fortement mis la main à cette création-là, et c'est l'une des raisons pour lesquelles le livre de M. des Granges n'intéresse pas rien que les parisiens. Noble et vénérable lignée de savants, de saints et de martyrs ! Après saint Denis, voici saint Marcel et saint Germain qui, au moins par leurs noms, vivent encore dans la grande cité. Un peu plus tard, voici Gozlin, brave comme le Turpin de la *Chanson de Roland,* mais avec une âme plus évangélique et une allure plus sacerdotale : tous les Parisiens savent-ils que leur ville n'a pas été assiégée seulement par les Prussiens et que jadis un de leurs pasteurs, mort à la peine, sut la défendre contre les Normands? En plein moyen-âge, voici Pierre Lombard et Guillaume d'Auvergne : l'histoire de la philosophie les connaît. Voici Maurice de Sully, grand bâtisseur et grand prêcheur : prélat *édifiant,* dans la double acception du mot. Plus près de nous, les de Beaumont, les de Belloy, les de Juigné, les de Quélen : des saints. Plus près encore, Affre et Darboy : des martyrs !

La seconde partie du volume appartient tout entière à la paroisse Saint-Sulpice. M. des Granges a quelque peu confondu l'histoire de la paroisse proprement dite avec celle du quartier ; ce n'est pas un grand crime, et l'auteur en a tiré occasion de nous révéler mille choses, petites ou grandes, toutes de telle nature que l'on ne songe pas un moment à se demander si une méthode plus sévère ne les eût pas exclues. Par exemple, il n'est point sans intérêt d'apprendre pourquoi Dante et Newton figurent en effigie sur les murs de la nouvelle Ecole de pharmacie, parmi les illustrations d'un art qui semblerait ne leur rien devoir. Et n'est-il point piquant, même quand on habite très loin du faubourg Saint-Germain, de découvrir qu'il put y avoir, qu'il y eut un temps où un écrivain disait de ce quartier : « Il est comme l'égoût et le trou à fumier du royaume : impies, libertins, athées, tout ce qu'il y a de plus mauvais semble avoir conspiré à y établir son domicile. » Qui l'eût cru ?

De très nombreuses gravures et quelques plans accompagnent les descriptions et les récits de M. des Granges. C'est une excellente idée d'avoir reproduit, notamment, les portraits des principaux personnages qui ont vécu aux lieux que l'on décrit : cela donne aux monuments, aux maisons, aux rues, une sorte de vie morale qui nous les rend plus chers et plus respectables.

Est-ce à dire pour cela qu'il n'y ait absolument rien à critiquer ou à regretter dans ce gros volume ? Au premier coup d'œil, le plan semble un peu *lâché :* il est, en fait, ce qu'il devait être pour intéresser la catégorie de lecteurs que l'historien avait en vue. Après ce défaut, qui au fond n'en est pas un, nous n'aurions à relever que de légères inadvertances facilement corrigées par le lecteur lui-même.

Ne trouver que des vétilles à signaler dans un travail de cette importance, c'est encore recommander l'ouvrage et féliciter l'auteur.

FÉLIX BRUN.

NÉCROLOGIE

—

M. L'ABBÉ ALLARD

Doyen du Chapitre de Nantes

« N'est-ce pas à nos amis surtout
« que nous devons rendre les der-
« niers honneurs ? »
L'abbé ALLARD.

Le clergé de Nantes, si distingué, si digne, si laborieux, si pieux, — et qui doit en grande partie ces hautes qualités à ses maîtres, les fils de M. Olier et de M. de Courson, — le clergé de Nantes vient de perdre un des hommes qui lui faisaient le plus d'honneur : M. l'abbé Allard, Doyen du Chapitre de la Cathédrale, est mort le 10 février 1887.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* ne peut laisser s'effacer une si noble figure sans essayer d'en garder au moins une esquisse. Comme homme, comme prêtre, comme écrivain, M. Allard faisait honneur à son pays, à ses confrères, aux lettres bretonnes. « Le repos et la « justice ne sont que pour les morts, » disait M. Guizot. M. Allard a le repos ; à nous de lui donner la justice.

C'est un portrait que nous voulons peindre ; le temps et les détails nous manquent également pour écrire une biographie.

La vie de M. l'abbé Allard est d'ailleurs tout unie.

Né au Loroux-Bottereau en 1815, il fit ses études au Petit-Séminaire de Nantes et y noua des amitiés qui lui restèrent fidèles et auxquelles il fut lui-même fidèle toute sa vie. Il reportait, — j'en suis témoin, — jusque sur les enfants de ses vieux camarades, l'affection conçue en des années déjà si lointaines.

Il s'en faut, et de beaucoup, que cet homme à l'abord si froid,

souvent si glacial, n'eût point de cœur. Enfant, accoutumé à tous les succès scolaires, et légitimement fier de ces succès, il eut un jour l'idée généreuse de ne pas présenter de composition, pour laisser le prix (le prix d'honneur, s'il vous plaît !) à son ami, qui était en même temps son émule. L'ami, il est vrai, avait eu la même pensée : qu'on me permette de ne pas le nommer.

Sorti du Petit-Séminaire, M. l'abbé Allard entra à la Maison de Philosophie, œuvre admirable dont l'honneur revient tout entier à M. l'abbé de Courson : il a fait, de cette Maison, dans une notice sur l'un de ses amis, une peinture touchante et profondément sentie.

Au sortir du Grand Séminaire, en 1838, M. Allard fut nommé professeur au Petit-Séminaire. En 1842 il succéda à M. l'abbé Jubineau dans la chaire de Rhétorique et occupa ce poste jusqu'en 1848. Dès que M. l'abbé Bliguet eut réussi à concerter avec M. de Salvandy la fondation du collège des Couëts (aux lieux sanctifiés par la B. Françoise d'Amboise), M. l'abbé Allard y devint préfet des Etudes et professeur de Rhétorique. Il s'était astreint, en compagnie d'un autre prêtre auquel un souvenir est bien dû, M. l'abbé Vincent, à subir les épreuves de la licence ès-lettres après en avoir passé l'âge. Jusqu'en 1868, il est resté aux Couëts; il a formé là des générations de chrétiens qui font honneur à son enseignement et à la maison dont ils sont sortis.

Mgr de Hercé l'avait en haute estime. — Mgr Jaquemet, qui n'avait pas pour rien sur le cœur la croix ensanglantée de Mgr Affre, et qui se connaissait en hommes (il l'a bien prouvé), appela dès 1868 M. l'abbé Allard au chapitre de la cathédrale (1). — Et vous aussi, Monseigneur, qui portez si vaillamment la couronne de saint Denys, celles de Mgr Affre, de Mgr Darboy, de Mgr Guibert, vous gardiez au fond de votre cœur un prêtre dont la mort est un deuil pour vous.

Bien des travaux, qui sont restés ensevelis dans une ombre discrète ; bien des missions délicates, heureusement remplies, avaient désigné M. Allard aux fonctions qui lui étaient dévolues. On voulait lui donner aussi le loisir de mener à bien des études et des travaux qui ont depuis lors rempli sa vie.

*
* *

On assure — je n'ai pas en ce moment le moyen de vérifier le fait

(1) Il était chanoine honoraire depuis 1859, et la rareté de cette distinction dans le diocèse de Nantes en relève singulièrement le prix.

— que M. l'abbé Allard a pris une part active à la rédaction des *Missæ et Officia propria Diœcesis Nannetensis*, avec les dissertations qui les accompagnent. Ce n'est pas, à nos yeux, un mince honneur, car si l'on peut, sur un ou deux points très secondaires, ne pas partager l'opinion des doctes commissaires, il faut proclamer qu'en définitive aucune Eglise, à notre connaissance, n'a élevé à ses Saints, à ses traditions, un monument semblable. Il faut proclamer aussi qu'aucune Eglise ne s'est attachée, avec un égal succès, à faire entrer dans son Propre (à trois ou quatre exceptions près, exceptions justifiées), tous les Saints du diocèse. Dans ce Propre figurent en effet, dix-huit Saints du Diocèse de Nantes, sans compter dix autres Saints bretons. Aucune autre Eglise de Bretagne n'a témoigné si grande fidélité à ses aïeux spirituels ; il est juste de le constater et d'en faire honneur à la Commission liturgique qui, sous l'inspiration de Mgr Jaquemet, sous la direction de Mgr Richard, a mené à bien cette belle œuvre.

Lorsque le généreux, éloquent, vaillant évêque qui portera dans l'histoire de l'Eglise de Nantes le glorieux nom de Félix II (il attend encore son Fortunat), fut nommé au siège laissé vacant par la mort de Mgr Jaquemet, M. l'abbé Allard fut un des deux garants que les Canons exigent et qui rendent témoignage de la doctrine et de la moralité de l'élu.

Peu après, il devenait doyen du chapitre.

Le chapitre ! il en était comme l'incarnation. Le chapitre vivait en lui et comme par lui. Nul n'en gardait avec un soin plus jaloux les traditions, les droits, les prérogatives, les privilèges.... et les archives. Pendant tant d'années il a été lié intimement à la vie de ce vénérable corps ; pendant tant d'années il a présidé avec une véritable dignité aux pompes de la cathédrale, qu'il s'était, pour ainsi dire, identifié avec l'édifice lui-même ; qu'il en était, pour ainsi parler, inséparable à nos yeux. Comme nous tous, il poursuivait de ses vœux, — et mieux que bien d'autres, il poursuivait de ses efforts l'achèvement de l'illustre basilique, achèvement sorti du cœur de Mgr Fournier et de la bourse de tous les fidèles, pauvres et riches, du diocèse de Nantes.

Le jour où Mgr Lecoq, digne successeur de tant d'augustes Pontifes, entrera triomphalement dans sa cathédrale achevée, deux hommes, — entre bien d'autres, — ne seront pas à l'honneur après avoir été à la peine : Mgr Fournier et M. l'abbé Allard.

Rien, au reste, de ce qui se rattachait au passé de l'Eglise de

Nantes n'était indifférent à M. l'abbé Allard. Lorsque je publiai dans cette *Revue*, en 1876, une série d'articles sur saint Clair (articles que M. le chanoine Cahour a bien voulu rappeler avec trop d'éloges dans sa polémique contre M. de la Borderie), M. Allard alla discrètement, sinon mystérieusement, à Réguiny, voir de ses yeux et toucher de ses mains. C'était sa méthode, et cette méthode a du bon.

Il ne m'en coûte aucunement d'avouer que, comme Mgr Richard, comme M. le chanoine de la Rüe du Can (avec lequel j'eus alors une grosse querelle dont les témoins sont encore vivants), — M. Allard n'accepta pas *toutes* mes conclusions. Il soutenait notamment que le chef entier de saint Clair avait été à Nantes jusqu'en 1792.

Quelque temps après, sur son initiative, j'entamai des négociations pour arriver à la cession d'une relique nommée *bras de saint Clair* et honorée dans la chapelle de l'hospice de Josselin. Mais la négociation avorta dès le début, la relique (entre autres motifs) n'étant pas pourvue d'un état-civil fort régulier.

*
* *

M. l'abbé Allard a beaucoup écrit, et même passablement imprimé. Notre énumération de ses œuvres ne peut être que très incomplète.

Notons, en 1852, une *Notice sur l'ancien couvent de Notre-Dame des Couëts ;* et, en 1859, les *Souvenirs littéraires de Notre-Dame des Couëts*, où la part des élèves est considérable.

En 1860, il donna un éloquent petit livre sur *Joseph-Louis Guérin*, du corps des Zouaves Pontificaux, livre qui eut un immense et légitime succès de vente et de lecture.

Sa notice sur *M. l'abbé Féret* a suivi de près. Puis est venu, dans ces dernières années, le *Journal de Mgr Daniel, aumônier des Zouaves Pontificaux*, qui peut être une erreur littéraire, mais qui n'en reste pas moins un beau et bon livre.

N'oublions pas une immense quantité d'articles politiques, donnés aux journaux de Nantes, surtout à l'*Espérance du Peuple* et à l'*Ami de la Vérité*, non signés, mais parfaitement reconnaissables : *ex ungue leonem*.

Il y aurait une longue liste à faire de ses discours (par exemple l'*Allocution aux Pèlerins Nantais dans la Basilique de Lourdes en 1875*) ; on ne pourrait nombrer les biographies que M. Allard a données à la *Semaine religieuse* et qui font revivre plusieurs de ses confrères.

Revivre est le mot propre : les héros de ces études sont peints avec une réalité saisissante. Nous citerons, comme des modèles du genre, les trois dernières : elles ont pour sujet les vies de MM. Héry, curé de Soudan, — Bliguet, archiprêtre de la Cathédrale, — et Dautais, chanoine prébendé.

Nous espérons bien que ces notices seront recueillies, moins à cause de la perfection de la forme que de l'intérêt qu'elles présentent. On y trouve l'histoire de toute une génération du clergé nantais, de toute une époque : époque de lutte, époque de combat, époque de triomphe, qui vit briller tant de hauts caractères. Ecrites avec une complète indépendance, avec une entière liberté d'appréciations, avec un amour absolu de la vérité, elles font honneur aussi, ces modestes notices, à celui qui les écrivait sans jamais confondre l'esprit de corps avec l'esprit de son état.

Depuis des années, il préparait avec amour l'*Histoire du Chapitre de Nantes*. Où en est ce travail ? Nous l'ignorons ; mais nous souhaitons que l'œuvre d'un érudit aussi consciencieux ne soit pas perdue, pas plus que la vie, écrite avec amour, de M. Courtais, docteur en Sorbonne, confesseur de la foi, qui avait été à Maisdon le premier maître de M. Allard.

M. Desplaces, un breton, fondateur du Séminaire et de la Congrégation du Saint-Esprit, mort en 1709, disait « qu'un clerc qui était « pieux sans science, avait un zèle aveugle, et que le clerc savant, « sans piété, était exposé à devenir hérétique et rebelle à l'Eglise. »

Jamais on ne vit mieux qu'en M. Allard l'alliance d'une science vraie avec une vraie piété.

*
* *

Comme prêtre, il semblait avoir pris pour règle de sa vie ce que dit le Rituel Romain : « *Sacerdos... ea qua par est pietate, prudentia « ac vitæ integritate, præditus esse debet...* » Il aimait à louer ces qualités dans ses confrères : « La dignité et la prudence furent ses « vertus dominantes, » écrivait-il de M. l'abbé Dautais ; et de M. Bliguet : « Nous avons dit sa régularité, sa dignité de prêtre : il « sut toujours la tenir au-dessus des atteintes de la malignité. » Ce double éloge lui conviendrait admirablement à lui-même. Quoiqu'il ait été mêlé à des luttes bien vives, politiques et autres, jamais il n'a compromis sa personne et son caractère dans des polémiques vio-

lentes ou hasardées. Il eût mérité l'éloge que le 27e témoin entendu dans l'enquête de canonisation décernait à Saint Yves : « *Et licet* « *esset bonus clericus, et in rebus temporalibus circumspectus.* » Aussi M. Allard n'avait-il aucun ennemi, n'ayant jamais blessé personne. Le « Seigneur Dieu » qu'il invoquait si souvent aura ouvert toutes grandes à ce bon serviteur les portes éternelles.

Comme écrivain, il était d'une extrême correction, d'une grande élégance, mais souvent froid, et parfois sec. Dans sa phrase, chaque membre est à sa place et chaque mot à son rang : oh ! c'est un bataillon où l'indiscipline est inconnue. C'est parfait, — mais monotone.

Comme orateur, il avait encore l'élégance, la facilité, même l'abondance, le trait et l'à-propos. Malheureusement, aucune chaleur n'animait tout cela. « *Lucere et ardere perfectum est* » : saint Bernard, qui s'y connaissait, posait ainsi la double règle de la vie spirituelle et de l'art oratoire. Mais qui atteint la perfection ? M. Allard avait le *lucere,* pas l'*ardere*. C'était clair, précis, concluant, convaincant si vous le voulez, mais point touchant, et, à certains jours, comme en certains sujets, le discours passait à bien des hauteurs au-dessus de l'auditoire (1).

On prétend que M. Allard engageait les jeunes prédicateurs à parler comme s'ils avaient été en pleine campagne (il prenait une comparaison plus familière). Le conseil est bon peut-être si l'on veut engager un débutant à ne pas se laisser intimider ; si l'on veut qu'il touche, qu'il convainque, qu'il entre, en un mot, en communication avec son public (et à quoi bon prêcher si là n'est pas le but ?) le conseil est détestable. Malheureusement, s'il ne l'avait donné, M. Allard le suivait.

Comme citoyen, il avait des opinions très raisonnées, très arrêtées, que beaucoup trouvaient étroites. Avec cela, une grande tolérance, car il est bien vrai qu' « au fond de toute intolérance il y a un doute « ou un regret (2) : » aussi pouvait-on être d'un autre sentiment

(1) Devant un public restreint et choisi, il était inimitable. Quelques-unes de ses allocutions capitulaires sont demeurées justement célèbres, par exemple celle qu'il adressa à M. le chanoine Dautais, le jour de son installation.

(2) M. de Pontmartin.

que M. Allard sans perdre sa bienveillance. Croyant devoir la Justice et la Charité même à ses adversaires, il a été toute sa vie activement mêlé aux querelles des partis, il a joui d'une influence réelle, et jamais il n'a injurié personne.

Voilà bien des vertus. Mais le caractère ? Car enfin, on ne vit point avec les vertus des gens, on vit avec leur caractère. Naturellement entier et absolu, M. Allard eût été, sans la Religion, cassant et dur. Habitué à se vaincre, il n'avait gardé qu'une certaine forme abrupte à laquelle un enjouement naturel ajoutait beaucoup de fleurs (ce qui n'excluait pas les coups de boutoir). Sainte Thérèse voulait qu'aux récréations on fût aimable, qu'on s'ingéniât à réjouir les autres, qu'on se gardât bien d'enfouir son esprit, si par bonheur on en avait. — « Personne n'en a de trop, » ajoutait-elle. Et elle prêchait d'exemple. M. Allard faisait comme sainte Thérèse, et il n'avait pas tort.

*
* *

Le voilà, tel que nous l'avons vu et connu ; — au physique, doué d' « une parole grave, mais toujours polie ; la dignité de sa personne... « prévenait en sa faveur (1). Son large front, dépouillé avant le temps « de la noire chevelure qui l'ombrageait, sa haute stature, son regard « hardi, sa voix forte et sonore, et de plus un sang-froid impertur- « bable (2), » fixent devant nos yeux cette noble figure ; — au moral, droit, simple, rigide, amoureux de l'ordre, toujours également éloigné de la susceptibilité et des récriminations, doué d'une tranquillité d'âme qui ne se démentit jamais, il fut digne de toutes les fonctions et à la hauteur de toutes : c'était un grand cœur et un vrai Breton.

Sa vie sans doute sera écrite : elle en vaut la peine.

Il y aurait plaisir et profit à mettre dans une galerie suivie et largement éclairée, les vies, les biographies, les notices publiées depuis quelques années sur des prêtres du diocèse de Nantes. Au premier rang brilleraient les études écrites par M. Allard lui-même ; puis la *Vie du P. Louis Gélon*, signée d'un nom justement cher aux Nantais ; même la *Vie du P. Jean-Baptiste*, quoique sortie d'une main

(1) Notice sur M. l'abbé Dautais.
(2) Notice sur M. l'abbé Bliguet.

étrangère et tracée d'un style prétentieux ; surtout une admirable étude, toute simple, toute sacerdotale, non signée, consacrée à *M. l'abbé Malary*. — La place que la vie de M. Allard pourrait et devrait occuper dans cette galerie serait une place d'honneur. Elle ne restera pas vide, n'est-ce pas ?

15 février 1887.

ROBERT OHEIX.

P.-S. — Depuis l'envoi de cette étude à la *Revue de Bretagne*, il a été publié deux notices sur M. l'abbé Allard : l'une, signée par M. l'abbé Bouëdron dans la *Semaine religieuse* de Nantes (19 février 1887) ; l'autre, signée par M. Clément Poulain, dans l'*Espérance du Peuple* (23 février 1887). Cette dernière parle surtout de M. Allard au point de vue du rôle politique considérable qu'il a joué ; elle contient une remarquable lettre de M. le Comte de Chambord (près duquel M. Allard avait rempli plusieurs missions) et une autre de M. le Général de Charrette. — Nous disons ceci pour les bibliographes futurs et pour ceux qui voudraient compléter l'examen d'une belle physionomie.

R. O.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

CAPITAINE (LE) BREIL DE BRETAGNE, BARON DES HOMMEAUX, GOUVERNEUR D'ABBEVILLE, SAINT-QUENTIN ET GRANVILLE (1503-1583), par le comte de Palys. — In-8°; Rennes. Plihon et Hervé.

ELECTION (UNE) D'ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL (VANNES, MARS 1791), par M. Albert Macé. — In-8°; Nantes, impr. de Forest et Grimaud.

Extrait de la *Revue de la Révolution*.

FRANCE (LA) CHRÉTIENNE : Poëme lu au congrès des catholiques de l'Ouest dans l'assemblée générale du 17 novembre 1886, par M. Max. Nicol. — Vannes. Impr. Lafolye.

KYRIE SOLENNEL *pour 4 voix soli et chœurs à 4 voix avec accompagnement d'orgue*, par J. G. Ropartz. — Paris, J. Hamelle, éditeur.

POÈME (LE) DE SAINT YVES, suivi d'un HYMNE A SAINT YVES. Œuvre dédiée à la jeunesse française par l'auteur des *Chants de la vie*. — In-8°, 16 pages. Impr. A. Le Roy, fils, Rennes.

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par M. René Kerviler. 2e Fascicule. Des lettres *An* aux lettres *Au*. — Rennes : Plihon et Hervé, éditeurs.

STATISTIQUE HISTORIQUE ET MONUMENTALE DU CANTON DU SEL (ILLE-ET-VILAINE), par M. l'abbé Guillotin de Corson. — In-8°, 93 p.; Catel Rennes.

TOUR (LA) SOLIDOR, A SAINT-SERVAN. ETAT ET RECONSTITUTION AU XIVe SIÈCLE DE LA TOUR ET DE SES ABORDS, par M. Alfred Ballu, architecte. — Gr. in-8°; Paris, impr. Levé.

GEORGES CADOUDAL ET LA CHOUANNERIE ; par son neveu Georges de Cadoudal. In-8°, 480 pages avec portrait et carte. Paris, imprimerie et librairie Plon, Nourrit et Cie. 8 francs.

NOTICE SUR PONTIVY AVANT 1789 ; par M. l'abbé Euzenot, recteur de Remungol. In-8°, 15 pages. Saint-Brieuc, impr. et librairie Prud'homme.

Extrait du *Bulletin archéologique* du Congrès breton de Pontivy.

SOMMAIRE DU CORRESPONDANT (5e livraison)

I. UN PAPE PRISONNIER (Rome-Savone), d'après des documents inédits. Deuxième partie. I. Vte de Mayol de Lupé. — II. LES PREMIÈRES ANNÉES DU SECOND EMPIRE, d'après le journal de Charles Greville. Fin. Anatole Langlois. — III. LE CARDINAL DE BONNECHOSE. Cte A. de Pontmartin. — IV. UN ÉDILE DE PARIS IL Y A CENT ANS. L. de La Brière. — V. L'INSTRUCTION PRIMAIRE GRATUITE, OBLIGATOIRE ET LAIQUE dans les divers Etats d'Europe et d'Amérique. I. Francis Cambuzat. — VI. LA COALITION DE 1701 CONTRE LA FRANCE. Louis Joubert. — VII. LES ŒUVRES ET LES HOMMES, courrier du théâtre, de la littérature et des arts. Victor Fournel. — VIII. REVUE DES SCIENCES. Henri de Parville. — IX. CHRONIQUE POLITIQUE. Auguste Boucher. — X. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

PORTRAITS BRETONS

—

MICHEL LAËNNEC

ET

L'ÉLOQUENCE ACADÉMIQUE A QUIMPER

AU DERNIER SIÈCLE

(1714-1782)

Avez-vous de bons yeux et des loisirs ? Êtes-vous curieux ? Voici un plaisir que vous pouvez vous donner. Feuilletez et lisez des paperasses jaunies par le temps : registres paroissiaux, titres notariés, vieilles procédures, notes diverses, lettres intimes, toutes pièces enfin échappées au feu ou à la dent des souris. — C'est un charme que de retrouver dans ces grimoires la vie, le caractère, les mœurs de ceux qui nous ont précédés ; j'allais presque dire leur tournure et leur visage : car à force de les entendre parler et de les voir agir, on finit par leur prêter une physionomie.

Je faisais ces réflexions il y a deux ans, en fermant à la dernière page un cahier, vieux de plus d'un siècle, intitulé : « *Recueil des « compliments faits par M. Laënnec.* »

Je devais cette communication à l'obligeance inépuisable du savant M. du Châtellier, qui a gardé la plénitude de son esprit et de sa merveilleuse mémoire jusqu'au terme de sa verte vieillesse. — Sa dernière œuvre a été un écrit sur *Les Laënnec dans l'ancien et le nouveau*

régime, qu'il publiait en 1885, à la veille de ses quatre-vingt-sept ans !

M. du Châtellier a cru que l'auteur des *Compliments* était Théophile-Marie Laënnec, le père de l'illustre médecin. C'est une méprise démontrée par plusieurs raisons. Une seule suffira : le premier de ces compliments a été prononcé après la mort de M. Amette, procureur fiscal des Regaires, auquel l'auteur succédait ; or, Amette est mort le 3 janvier 1754 ; et Théophile Laënnec n'avait alors que sept ans.

En réalité, les compliments sont l'œuvre de Michel-Marie-Alexandre Laënnec, père de Théophile et aïeul du docteur (1).

Déjà à deux reprises j'ai eu l'occasion de m'occuper de ce personnage : une fois en recherchant la *maison natale* de son illustre petit-fils (2) ; une seconde fois en écrivant une monographie destinée à un ami et qui restera manuscrite. J'ai fait ainsi avec Michel Laënnec une intime connaissance et il m'a paru assez *original* pour que j'ose essayer de le présenter au lecteur.

Je ne puis me figurer Michel Laënnec autrement qu'en robe et en bonnet carré. Jamais homme ne réunit plus de titres judiciaires : il était avocat en Parlement, conseiller du Roi, procureur fiscal de la seigneurie de Kerharo au marquis de Plœuc, de la seigneurie de Quéménet au marquis de Pont-Croix, du fief des Regaires de Cornouaille, en même temps qu'il était receveur des *décimes* de l'Evêché.

Que de fois les vieilles maisons de la rue Kéréon, de la rue Saint-François, et de la place Saint-Corentin de Quimper ont-elles vu M. Laënnec, sortant gravement en robe de sa maison (aujourd'hui n° 20 de la rue Kéréon) et allant au couvent des Cordeliers plaider devant le présidial ou requérir devant le sénéchal de Quéménet ; puis

(1) S'il fallait insister, je dirais : les compliments ont eu un auteur unique. Cet auteur parle d'abord comme procureur fiscal de Kerharo, de Quéménet et des Regaires de Cornouaille. Jamais Théophile n'eut aucun de ces titres. Il fallait vingt-sept ans pour être Procureur fiscal (*Décl.* du 30 Décembre 1679). — Michel Laënnec était procureur fiscal de Kerharo avant son mariage en 1744 ; en 1754, il succéda au sieur Amette, comme procureur fiscal des Regaires ; et, quand il mourut, sa charge ne passa pas à son fils, qui était sénéchal des Regaires. J'ajoute que d'autres compliments, datés de 1770 et 1773, ne peuvent avoir eu pour auteur qu'un bâtonnier des avocats ou un ancien maire. Théophile avait 23 ans en 1770, et ne fut ni maire ni bâtonnier.

(2) La *maison natale du docteur Laënnec* (1884).

se hâtant au palais épiscopal, où siégeait son ami Guesdon de Clécunan, sénéchal des Regaires ! (1)

Je m'arrête.... Dans les lignes qui précèdent que de mots étrangers à notre langue usuelle ! et que de circonstances étrangères à nos habitudes !

Et d'abord, qu'est-ce que le conseiller du Roi, le procureur fiscal, les décimes de l'Evêché ?

Au dernier siècle, les juges des Parlements, comme ceux des cours en ce siècle, portaient le titre de conseillers du Roi, et par abréviation ou plus simplement de conseillers. En outre, ce titre était donné par honneur à beaucoup de magistrats des tribunaux inférieurs, par exemple les sénéchaux des présidiaux ; et même à de moindres juges royaux : c'est ainsi que Théophile Laënnec, simple lieutenant de l'*Amirauté* (encore un mot à définir !) avait le titre de conseiller du Roi. — Ce titre était aussi accordé à des hommes de loi non pourvus d'office de judicature, par exemple, à des avocats ayant honoré leur profession, comme Michel Laënnec. — Enfin il était donné à des personnes étrangères au barreau ; mais considérées comme des auxiliaires de la justice royale. C'est ainsi que tous les notaires royaux de Paris étaient conseillers du Roi ; et, au dernier siècle, nous voyons à Quimper les médecins experts assermentés pour le ressort du présidial se parer du même titre. Témoin M. Bulot, docteur médecin, mort en 1774 (2), et Guillaume Laënnec, second fils de Michel, qui prêta serment l'année suivante (3).

Comme on le voit, Michel Laënnec et ses deux fils eurent en même temps le titre de conseillers du Roi.

Le *procureur fiscal* remplissait devant les justices seigneuriales des fonctions analogues à celles de procureur du Roi devant les Justices Royales : c'était l'officier du *ministère public*.

Qu'était-ce qu'un *sénéchal ?* Ce n'est pas d'un mot qu'on peut

(1) Sur les auditoires du présidial, de Quéménet, des Regaires, voir *Promenade à Quimper* sur le plan de 1764 (p. 38 et suivantes).

(2) Reg. de Saint-Mathieu de Quimper. M. Bulot était propriétaire de la maison signalée aujourd'hui et très mal à propos comme la *maison natale* de Laënnec (N° 19, rue Laënnec) ; c'est là qu'il est mort.

(3) Il prêta serment au présidial en octobre 1775. Il avait 27 ans et débutait. Le titre de conseiller du Roi n'était pas pour lui le prix de longs services ; mais il était attaché à sa fonction de médecin expert.

répondre à cette question. Qu'il suffise de dire ici que le sénéchal était en général le premier juge des justices royales, le premier ou l'unique juge des justices seigneuriales. Le sénéchal de Quimper, ville présidiale, était un magistrat important : il avait été autrefois le premier juge de la sénéchaussée royale ; après la création du présidial, il resta le premier juge, le chef de la compagnie ; et il prenait le titre de *premier magistrat de Cornouaille* (1).

Le mot de *Regaires,* usité seulement en Bretagne, exprimait la justice séculaire de l'évêque considéré comme seigneur temporel, haut justicier ; car l'évêque avait en outre sa justice ecclésiastique (2).

J'ai nommé l'*Amirauté.* C'était une juridiction royale, « où la justice était rendue au nom de Monsieur l'Amiral. » — Ce tribunal connaissait « de toutes les actions procédantes du commerce de mer, sociétés maritimes, armements, crimes commis sur les vaisseaux, prises faites sur mer, etc. (3) »

Enfin les *décimes* de l'évêché étaient « les subventions annuelles « qui se lèvent pour le Roi sur tout ce qui compose le clergé ; on les « appelle ainsi comme étant la dixième partie du revenu des biens « ecclésiastiques ; toutefois, elles sont modérées à moins. Cet impôt « fut établi pour la première fois sous Philippe-Auguste (4). » Le produit en était centralisé en chaque diocèse, dans un bureau établi à l'évêché.

Comme on le voit, ces *décimes* que lève le Roi sont bien différentes de la *dîme* que levait en certains lieux le clergé sur les fruits de la terre. On a oublié les *décimes,* mais le souvenir de la *dîme* persiste ; et, de proche en proche, en temps d'élections, on l'agite encore comme un épouvantail à l'usage des électeurs ingénus. Mais ce *truc* mensonger s'use, et, avant que sonne le centenaire de la suppression de la dîme (5 août 1889), il ne sera plus permis de l'employer, sous peine de faire rire à ses dépens.

(1) Ce titre contesté d'abord par le président *au* présidial appartint sans conteste au sénéchal à partir de la fin du XVIIe siècle. — Ce point demande des explications que je donnerai ailleurs, quand je publierai la *liste des sénéchaux de Cornouaille.* — Le titre de premier magistrat de Cornouaille, pris à la lettre, semble restreindre la compétence territoriale du sénéchal à l'évêché de Cornouaille. Or, les deux évêchés de Quimper et de Léon, formant le ressort du présidial, le sénéchal était en réalité premier magistrat des deux Evêchés.

(2) Sur les *Regaires,* v. *Promenade dans Quimper,* notamment p. 110.

(3-4) DENISART, v^is *Amirauté.* — *Décimes.*

De nos jours, un avocat étonnerait et serait suivi par les enfants, s'il sortait de chez lui en robe pour aller au palais. Au dernier siècle, l'usage était autre : les avocats prenaient chez eux leurs robes d'audience ; et les hommes qui, comme moi, ont passé la cinquantaine, ont vu finir ce vieil usage. A Rennes, les jours d'audience, c'était un va-et-vient continuel d'avocats en robe, entre l'ancien présidial où siégeait le tribunal civil, avant 1840, et le palais où la cour siége sur les bancs de l'ancien Parlement.

Ne sera-ce pas aussi un sujet d'étonnement que la multiplicité de ces offices de judicature réunis dans la même main ? Mais ce cumul était une nécessité née de l'ancienne organisation judiciaire, tant les justices étaient multipliées ! Un seul exemple pris à Quimper : sept hautes justices (pour ne compter que celles-là) s'exerçaient dans cette ville, sans parler de celle du prieuré de Logamand et de Saint-Laurent qui siégeait à Saint-Laurent, tout près de la ville. Où trouver des officiers pour chaque justice et qui pour vivre pussent se contenter du mince produit d'une seule charge ?

Du reste, chaque office était peu occupé : ainsi toutes les charges de Michel Laënnec ne suffisaient pas à son activité ; et, en même temps qu'il plaidait, qu'il requérait, qu'il recevait les *décimes* de l'évêché, il fut maire de Quimper et colonel des milices : c'est pendant cette magistrature qu'il eût l'honneur d'être député aux Etats tenus à Nantes en 1764.

Laënnec aimait à parler et ne laissait pas passer une occasion de composer (je ne dis pas de prononcer : on verra pourquoi) un de ces *compliments* dont le recueil nous a été conservé. A cette époque, on n'avait pas encore imaginé d'interdire à un magistrat du parquet de souhaiter la bienvenue au collègue dont il requérait l'installation. Que Laënnec eût à réquérir la prestation de serment d'un juge du Quéménet ou des Regaires ; qu'il eût à prendre pour la première fois la parole devant une juridiction, l'occasion de *complimenter* s'offrait d'elle-même. Mais le recueil comprend des *compliments* qu'il n'a pu prononcer que comme avocat ou comme ancien maire : c'est donc que le barreau et la communauté de ville l'avaient choisi pour orateur.... Rendaient-ils hommage à son talent ? flattaient-ils une innocente manie ? — Question injurieuse que j'ai tort de poser.

Quoi qu'il en soit, le « Recueil des *compliments* faits par M. Laënnec » a été l'occasion et devait être l'unique objet de ce travail ; mais Michel Laënnec n'est pas tout entier dans ces courtes harangues,

et je ne voudrais pas donner de lui une idée injuste et fausse. Ce scrupule m'incite à élargir un peu le cadre de cette modeste étude.

Aujourd'hui, nous sommes des vagabonds. Nous ne vivons plus aux lieux où nous sommes nés, où devraient nous attacher nos souvenirs de famille. La plupart des hommes d'une situation modeste aspirent aux fonctions publiques, et livrent leur vie à des hasards plus capricieux que les vents se jouant des feuilles d'automne. Parmi ces navigateurs parcourant des routes inconnues, ceux mêmes (et ils sont rares !) qui ont trouvé le port, je veux dire obtenu la satisfaction d'une légitime ambition, goûtent-ils un bonheur sans mélange ? Ce n'est pas moi, après le naufrage, qui puis répondre à cette question.

Nos pères entendaient la vie autrement que nous et peut-être l'entendaient-ils mieux ? La plupart des familles bourgeoises restaient attachées au pays où avaient vécu et où dormaient les aïeux. Voyez, par exemple, les Laënnec ! Le cinquième aïeul de Michel est notaire de la juridiction de Conq (Concarneau), Fouesnant et Rosporden : il a son étude à un point central, à Cadol, sur la route de Rosporden à Concarneau (1590). Son second fils est notaire à Bannalec ; il a pour successeur son fils ; le fils de celui-ci devient notaire à Quimper (1680). Il a fallu presque un siècle pour que la famille Laënnec se déplaçât de Cadol à Quimper (cinq lieues). Le fils du notaire de Quimper se marie en cette ville et y demeure : son petit-fils Michel s'y établit à son tour ; et il verra deux de ses fils se fixer auprès de lui, pendant que le troisième, entré dans les Ordres, sera pourvu d'une cure voisine de la ville. Il faudra une révolution politique et sociale pour disperser cette famille et arracher les trois frères au sol natal.

Nous suivons ainsi les Laënnec pendant deux cents ans ; ils nous présentent un modèle de ces familles modestes, laborieuses, vivant heureuses et tranquilles, exemptes d'envie et d'ambition ; mais qui, par le travail et la probité, conquièrent la considération et une honnête aisance.

Nous avons vu le notaire de Concarneau fonder une dynastie de notaires qui va durer cent-cinquante ans ; mais il ne faut pas voir dans les quatre notaires Laënnec de ces vieux tabellions que ridiculise la comédie. Leurs paisibles fonctions n'avaient pas amoindri leurs caractères : un sang chaud et généreux coulait dans leurs veines. Le notaire de Conq, ardent ligueur, prenait son mousquet et allait bravement se faire tuer auprès de Rosporden, mourant pour une cause

qu'il croyait juste (1595). Cent ans après, son arrière-petit-fils, le notaire de Quimper, déjà père de famille, jetait là sa plume de notaire et sa robe de procureur ; et, zélé patriote, dans un pressant besoin de l'Etat, après la désastreuse bataille de la Hogue, se mettait à la tête de volontaires quimpérois, montait une frégate armée en course, et ramenait à Quimper des Anglais, ses prisonniers de guerre (1695) (1).

Son fils, nommé Nicolas, rompit le premier, après un siècle et demi, avec les traditions de sa famille : épousant la fille d'un négociant, il fit du commerce avec son beau-père. Les époux Laënnec avaient des intérêts à Douarnenez, et ils y résidaient au moment de la naissance de leur fils aîné, Michel-Marie-Alexandre, le 29 septembre 1714.

Le lendemain, l'enfant fut porté au baptême dans l'église de Ploaré, qui a été jusqu'à nos jours la paroisse de Douarnenez. Né le jour de Saint-Michel, il reçut le nom de l'archange, que personne de sa famille n'avait porté avant lui.

Après des études complètes faites au collége des Jésuites, à Quimper, il alla prendre le titre d'avocat, à Rennes ; il exerça la plaidoirie à Quimper, et peu après, quand il eut vingt-sept ans, l'âge requis, il devint procureur fiscal de la seigneurie de Kerharo (1741).

Cette seigneurie avait son chef-lieu dans la paroisse de Cleden-cap-Sizun ; elle s'étendait sur une partie de cette paroisse et de celles de Plouhinec et de Plozevet. Elle avait aussi quelques possessions au fond de l'anse de Pouldavid, notamment un moulin qui garde encore le nom de moulin de Kerharo. C'est à Pouldavid, « en l'étude du procureur fiscal, » que la haute justice de Kerharo tenait ses audiences (2).

C'est sans doute en qualité de procureur fiscal de Kerharo que Laënnec fut, au mois de juin 1744, invité à poser *une* première pierre de la chapelle de Saint-Jean à Tréboul. Cette politesse du *recteur* de Poullan, Messire Marc Hamon, docteur de Sorbonne, et vice-gérant de l'officialité de Cornouaille, manqua d'être fatale à Laënnec et d'interrompre sa carrière ; voici comment :

(1) Pour plus de détails, v. *Maison natale de Laënnec.*

(2) Cette *étude* était dans une salle au dessus des halles, qui existait encore il y a quelques années.

Il est clair que si le procureur fiscal avait son domicile de droit à Pouldavid, il avait sa résidence à Quimper : cela résulte de son acte de mariage (1746) et d'une assignation donnée par lui en 1754.

La cérémonie avait été fixée au jour saint Jean, qui était alors une fête gardée à l'égal du dimanche. La foule accourt de Douarnenez et des environs. Plusieurs pierres parées de guirlandes et de fleurs doivent recevoir le coup de marteau solennel ; il y en a une pour chaque invité. Le moment est venu. Le curé appelle les invités l'un après l'autre ; mais il omet le nom de Laënnec. A tout prendre, celui-ci voyant les autres invités quitter leurs places pour aller frapper chacun sur sa pierre, pourrait bien sans indiscrétion faire comme eux. Mais non ! il reste cloué à sa place ; puis au moment où la cérémonie s'achève, quand la foule se retire et que le recteur reste agenouillé le dernier au pied de l'autel, Laënnec passant près de lui, le tire doucement par la chappe, lui dit à l'oreille un mot que personne n'entend, excepté le recteur, et sort avec l'assistance.

Il revient à pied et en nombreuse compagnie. On a remarqué son émotion et son geste ; et un curieux, curieux mal avisé ! de lui demander ce qu'il a dit tout bas à M. le recteur. Et l'avocat de prendre sa plus belle voix d'audience et de répondre que le « curé lui a fait « injure en l'invitant et ne l'invitant plus : et il a dit à ce recteur « paysan qu'il était un J. F... » Faut-il traduire la première lettre ?.. un *Jean*.... Il ajoute tout un commentaire ; et il se vante d'avoir tenu au recteur un injurieux discours.

Plusieurs jours après, sa colère n'est pas encore apaisée : et il s'explique de nouveau publiquement et dans les termes les plus malséants.

Ces propos font scandale. Le curé de Poullan a gardé, comme un secret de confession, l'injure dite à son oreille ; mais comment la laisser passer quand elle est devenue publique et qu'elle a été aggravée par les commentaires de Laënnec ! Mais le lieu du *délit* est dans le fief de Kerharo, dont Laënnec est procureur fiscal. Le sénéchal de la seigneurie ne peut le juger, il faut se pourvoir au Parlement pour qu'il désigne des juges. La requête est présentée (9 août) par Me Moreau, procureur au Parlement : elle contient cette jolie phrase : « Laënnec « a proféré aux oreilles de M. le curé de Poullan des injures si atroces et « si grossières que la pudeur souffre quand on les entend prononcer ! (1) »

(1) Ce Me Moreau était un maître maladroit. C'est lui qui, chargé en 1741 de *défendre* son cousin Amette contre l'inculpation de voie de fait, le fait imprudemment *demandeur* devant le parlement contre haut et puissant seigneur le comte de la Marck, tuteur de sa fille, dame de Pratanras et Coatfao. V. *Promenade à Pratanras.*

Le procureur général de la Chalotais requiert le renvoi au juge criminel de Quimper. Le sévère et grand magistrat ne se doutait pas que vingt ans après, on lui imputerait à son tour d'avoir qualifié de J. F., M. de Saint-Florentin, un ministre du Roi ! (1)

L'affaire se suit ; et, du premier coup, M. Guesdon, le juge criminel, appelle douze témoins. Jamais procédure ne fut plus amusante à lire (2). Chacun traduit à sa manière les bruyantes explications de Laënnec. Selon l'un, il s'est vanté d'avoir parlé au curé par B. et par F., comme *Ver-Vert* à son retour de Nantes parlait aux Visitandines de Nevers :

> Les B, les F, voltigeaient sur son bec.
> Les jeunes sœurs crurent qu'il parlait grec.

Les témoins de Poullan sont moins ingénus que les Visitandines, mais pas moins pudibonds. L'un d'eux (Allain Kerdreach, prêtre à Poullan) dépose que Laënnec s'est vanté d'avoir traité le curé de *Jean Sucre*. Cette fois, je puis écrire le mot tout entier.

Laënnec interrogé invoque comme excuse l'injure publique (involontaire assurément) que le curé lui a faite ; mais il ne manifeste aucun regret de sa vivacité. Le 31 octobre, il demande son renvoi à ses fonctions. Le procureur du Roi, Huchet d'Angerville, le requiert et le juge criminel l'ordonne. Laënnec fut heureux de ne m'avoir pas pour juge, je l'aurais condamné.

Le voilà donc rendu à sa profession et probablement devenu plus sage. Il a trente-deux ans, il songe à se marier. Il obtient la main de Jeanne-Catherine Huchet, fille de Guillaume Huchet, sieur de Kerourain, maire de la ville, et de Marie-Thérèse Larcher, dont le père, sieur de Kerguelen, a été syndic de la ville en 1690. — Mme Laënnec descendait ainsi de deux des plus anciennes familles bourgeoises de Quimper (3).

(1) Cette expression de J. F. était bien plus usitée que de nos jours. En 1765, quand tous les membres du Parlement, moins douze, donnèrent leur démission, l'un des démissionnaires traita ces douze de J. F. On écrivait alors I. F. De ces deux lettres réunies on fit le mot IF. Le soir même, on dessinait des ifs sur les portes des conseillers restants ; le *rébus* des Ifs inspira de nombreuses chansons populaires ; et le nom de *Parlement des Ifs* est acquis à notre histoire.

(2) Arch. du Finistère, B. 810, Carton.

(3) Le nom est d'abord écrit, selon l'ancienne orthographe, *Larchier*.

Cet heureux mariage fut célébré à l'autel de la paroisse de Saint-Julien, dans la cathédrale de Quimper, le 5 septembre 1746, et les époux vinrent habiter la maison aujourd'hui n° 20 de la rue Kéréon, qui appartenait à la dame Laënnec. C'est en cette maison qu'en quatre années naquirent quatre enfants, (1) — (1747-1751) une fille, la plus jeune, qui devait mourir à quinze ans, et trois fils, Théophile-Marie, Guillaume-François et Michel-Jean-Alexandre.

Le premier fut père du docteur Laënnec ; le second médecin distingué, fondateur de l'Ecole de Nantes, apprit à son neveu les premiers éléments de la science ; le troisième, prêtre savant et respectable, lui donna plus encore, la foi religieuse qui gouverna la vie de l'illustre médecin et consola sa fin prématurée.

Le 12 janvier 1753, les époux Laënnec devinrent acquéreurs de la terre de Kerlouarnec, paroisse de Ploaré, à proximité de Pouldavid ; mais, à peine y étaient-ils installés que la dame Laënnec mourut, le 2 août 1753. L'aîné de ses quatre orphelins n'avait que six ans.

L'année suivante, le sieur Amette, procureur fiscal des Regaires et receveur des décimes, mourut (3 janvier 1754) et Michel Laënnec lui succéda dans sa double charge, sans abandonner (au moins pour un temps) les fonctions de procureur fiscal de Kerharo. — Un peu après, il devenait procureur fiscal de la haute justice de Quéménet, qui s'exerçait aux Cordeliers (2) ; enfin, comme nous l'avons vu, il fut maire de Quimper en 1764.

(1) C'est par erreur que M. du Châtellier dit que l'aîné, Théophile, est né en 1747, à Kerlouarnec en Poullan. Cette terre n'appartenait pas encore à son père. — M. Levot, auquel M. du Châtellier a peut-être emprunté ce renseignement, est très mal informé des naissances des quimpérois. Un auteur écrivant à Quimper, au lieu de consulter les registres paroissiaux, à suivi M. Levot, et a commis, après lui, erreur sur erreur.

(2) M. du Châtellier a écrit (p. 7) : « Je ne sais pas bien ce qu'était la juridic- « tion de Quéménet.... elle était peu importante. » Erreur ; j'ai donné ailleurs des indications précises sur la seigneurie. Je les ai puisées dans l'aveu rendu au Roi par le seigneur, le 30 octobre 1730. Elle comprenait une partie de la paroisse Saint-Mathieu de Quimper, et des paroisses de Penhars et Pluguffan avec des annexes en nombre de paroisses. Elle avait haute justice et des patibulaires sur la montagne de la *Justice* qui domine Quimper au S.-O. — Ce fief, éclipse de l'ancienne vicomté de Léon, avait été acquis, vers 1636, par Sébastien II, marquis de Rosmadec, et annexé au marquisat de Rosmadec, plus tard (1719) marquisat de Pontcroix, qui fut vendu en 1756 aux Brancas de Forcalquier. — Quéménet n'a jamais appartenu à la maison de Plœuc (M. du Châtellier, p. 6). En 1772, le seigneur était la comtesse de Forcalquier, marquise de Pontcroix..

Ses nombreuses occupations ne l'empêchaient pas de donner ses soins à l'éducation de ses fils, si l'on en juge par les résultats obtenus. Il est certain, du moins, qu'il leur donnait l'exemple du travail constant et assidu.

C'est à cette époque, de 1754 à 1773, que se placent les *compliments* dont le recueil nous a été conservé.

Le petit cahier qui les relate n'est pas de la main de Laënnec. Je n'y retrouve pas sa belle écriture, dans laquelle il se complaisait avec une sorte de coquetterie, et qu'on peut admirer dans les comptes conservés aux archives de l'évêché. Mais comment douter que lui-même ait pris soin d'assurer la conservation de ces harangues ? Le ton de gravité solennelle qui y règne souvent démontre assez que l'auteur attachait quelque importance à son œuvre. On peut donc présumer que cette copie a été faite sous ses yeux et la considérer comme exacte. Le ton général a, d'ailleurs, un caractère d'unité qui commande la conviction ; et, si les scoliastes ont relevé par centaines des interpolations dans le vieil Homère, je ne pense pas que l'Aristarque le plus sévère en trouve une dans notre recueil.

Par contre, les lettres et les chansons presque de même date publiées par M. du Châtellier (p. 10 et suiv.), ont pour auteur Théophile-Marie Laënnec, le fils aîné, en sorte qu'on ne peut faire ni au père ni au fils le compliment ou le reproche de *mobilité* d'esprit. A chacun son genre !

(A suivre).

TRÉVÉDY,

Ancien président du Tribunal civil de Quimper,
Vice-président de la Société Archéologique du Finistère.

LES MONUMENTS ORIGINAUX

DE

L'HISTOIRE DE SAINT YVES [1]

DEUXIÈME ARTICLE

V

Si le sujet n'était aussi intéressant par lui-même, je devrais sans doute m'excuser de le traiter avec une telle étendue; mais quand on ferme le volume dont le nom est inscrit en tête de cet article, je ne dis pas : après l'avoir étudié, je dis : après l'avoir seulement parcouru, il semble qu'on revient d'un merveilleux voyage à travers la Bretagne du XIIIe et du XIVe siècle.

..... Quiconque a beaucoup vu
Doit avoir beaucoup retenu,

ce qui rend indulgent pour la prolixité des voyageurs. J'invoque le même bénéfice qu'eux, d'autant que pour indiquer l'intérêt et la valeur d'une telle publication, il faut entrer forcément dans des détails longs par leur nature, auxquels il est difficile de donner l'attrait suffisant. Ceci ne s'analyse pas

(1) Voir la *Revue de Bretagne et de Vendée*, livraison de Mars 1887, ci-dessus p. 161-175.

précisément comme un roman d'aventures ou comme une comédie à tiroirs.

Il nous reste à examiner les *Monuments originaux* en eux-mêmes, dans les diverses parties qui les composent en commençant par l'*Introduction*.

Nous avons déjà parlé de cette *Introduction*, et nous ne reviendrons ni sur ce que nous en avons dit en général, ni sur les emprunts que nous lui avons faits : histoire et description des documents, histoire de la publication, description du volume, etc. (1) Nous laisserons aussi de côté ce que nous ne ferions que répéter plus tard ; retenons seulement trois parties de ce travail : les *dates de la Vie de saint Yves*, — son *entrée dans le Tiers-Ordre de Saint François*, — enfin son *Iconographie* (2).

VI

En s'appuyant uniquement sur les documents nouveaux que contient le volume, M. de la Borderie a établi : — la naissance de saint Yves en 1253 ; — ses études à l'Université de Paris de 1267 à 1277 ; — ses études à Orléans, de 1277 à 1279 ; — son retour en Bretagne en 1280 ; — sa résidence à Rennes, comme official de l'archidiacre Maurice, de 1280 à 1284 ; — son retour à Tréguer comme official de l'évêque et recteur de Tredrez en 1284 ; — sa translation de Tredrez à Louannec en 1292 ; — sa mort le 19 mai 1303.

Chemin faisant, l'auteur rectifie les erreurs commises par quelques-uns de ses devanciers. Il établit la différence qu'il y avait entre les fonctions d'official de l'archidiacre de Rennes et celles d'official de l'évêque de Tréguer, sans omettre de

(1) J'évite surtout de rappeler trop longuement les parties de ce savant travail publiées dans cette *Revue* même (*octobre* et *novembre* 1886). La sévère *Revue des questions historiques* en a fait un juste éloge (*janvier* 1887, *p.* 288).

(2) L'*Introduction* est ainsi divisée : 1° *Préambule ;* 2° *Dates de la Vie de saint Yves ;* 3° MONUMENTS ORIGINAUX DE L'HISTOIRE DE SAINT YVES ; 4° *Mode de publication des* MONUMENTS ORIGINAUX ; 5° *Illustration du volume.* — Je passe les subdivisions.

rendre justice au digne archidiacre Maurice, calomnié (on ne sait pourquoi) dans un bréviaire du xve siècle. Il fixe à l'année 1284 (d'après l'*Office primitif*) l'ordination de saint Yves : ce qui prouve que dom Lobineau avait raison contre Albert le Grand. Il calcule que saint Yves dut rester official jusqu'aux toutes dernières années de sa vie, 1298 à 1300 environ.

Après avoir remis à sa vraie date la mort de l'évêque Alain de Bruc (1296) et la consécration de son successeur Geofroi de Tournemine, M. de la Borderie prouve que saint Yves dut entrer dès 1291 dans la voie plus qu'austère, plus que mortifiée, qu'il suivit jusqu'à sa mort, et fonder en 1293 (avec confirmation de cette fondation en 1297) la chapelle Notre-Dame de Kermartin.

Nous voyons défiler ensuite la famille de saint Yves : — son aïeul Trancoet de Kermartin, le chevalier, dont le nom a été difficile à déterminer ; — son père le damoiseau Hélori ; — sa mère Azou ou Hadou ; — son frère, qui ne nous est connu que par sa femme ; — sa sœur, femme de Yves Conan ; — son autre sœur, femme de Rivallon Traquin, bourgeois de Tréguer ; — enfin une troisième sœur, Catherine (l'aînée de tous peut-être), mariée à Yves Alain, de la Roche-Derrien. — Yves était certainement l'aîné de cette famille (puisqu'il hérita du fief de Kermartin), quoiqu'en dise un aveu de 1609, exhumé récemment, mais déjà discuté et pulvérisé en 1683 par Pierre Hévin.

Il paraît probable que les beaux-frères de saint Yves n'étaient point nobles ; il est plus douteux, pensons-nous, malgré l'autorité de M. de la Borderie, que l'état de fortune de la famille Hélori fût assez médiocre. Nous serions, au contraire, tentés de croire à une opulence au moins relative. Jean de Kerhoz (né en 1240) qui donna à saint Yves les premières notions des sciences humaines, a tout l'air d'une sorte de précepteur auquel le jeune homme fut confié quand on l'envoya à Paris et à Orléans, et qui en profita pour se faire recevoir lui-même avocat. De petites gens, tout juste pourvus d'une honnête aisance, n'auraient sans doute pas pu agir aussi largement.

D'autre part, son frère et ses sœurs pourvus (si maigrement qu'on le suppose), il demeura encore à saint Yves un patrimoine dont le revenu est évalué à 4,000 francs environ : l'ensemble n'était donc pas trop réduit.

Enfin, plusieurs des témoins entendus en 1330, et même tous ceux qui parlent en connaissance de cause de la fortune de saint Yves, se servent de l'expression « *bonum patrimonium* » qui paraît significative.

Quoiqu'il en soit de ce détail, l'ensemble des revenus de saint Yves, revenus dont sa prodigue charité faisait un si noble usage, est évalué par l'auteur de l'*Introduction* à quinze mille francs de notre monnaie (casuel compris), et ses calculs sont aussi solidement qu'ingénieusement établis.

Vient ici une question sur laquelle nous ne sommes point convaincus par les arguments de M. de la Borderie : question bien secondaire assurément, mais que j'examinerais volontiers, puisqu'il l'a examinée. La voici : « Saint Yves a-t-il fait partie « du Tiers-Ordre de Saint-François ? »

— « Je n'hésite pas à répondre : non, » dit M. de la Borderie (1), et il s'appuie sur le silence absolu que gardent à cet égard deux témoins entendus dans l'Enquête, deux Frères Mineurs, frère Guiomar Morel (XXIXe déposition) et frère Guillaume Rolland (XIVe et CCXXXIXe dépositions), Cordeliers de Guingamp, l'un vieil ami de saint Yves, l'autre son fils spirituel.

L'auteur de l'*Introduction* a ajouté par surcroît que, dans tout le reste de l'Enquête, on ne trouve non plus aucune mention de l'affiliation de saint Yves au Tiers-Ordre de Saint-François, ce qui est exact.....

..... Je suis bien tenté d'exposer mes petites idées à ce sujet, mais pour les développer, il me faudrait abuser également et de la patience du lecteur et de l'hospitalité de la *Revue*. Je veux me borner à formuler une modeste réserve sur ce point. Assurément, dans l'état actuel de la question, aucun document ancien ou plutôt contemporain ne nous permet d'affirmer que saint Yves appartînt au Tiers-Ordre ; mais la négation absolue qu'il y ait appartenu est-elle mieux fondée ? La tradition du Tiers-Ordre ne peut-elle être défendue ? Le silence des deux Frères Mineurs entendus à l'Enquête est-il rigoureusement concluant ? Ne pourrait-on opposer à ce silence quelques arguments ?.....

(1) *Introduction*, p. XXV.

Ce n'est ni le temps ni le lieu de vider à fond cette querelle pacifique. Je me borne à exprimer mes doutes, en disant que l'argument produit par M. de la Borderie ne me satisfait pas complètement.

C'est probablement ma faute ; mais, après tout, on peut risquer sur ce détail quelques hypothèses et même taquiner un peu l'auteur de l'*Introduction,* sans s'exposer trop.

Ces légères réserves respectueusement formulées, passons à l'*Iconographie.*

Les représentations que nous avons aujourd'hui de saint Yves sont toutes fautives au point de vue du costume historique, seule chose à laquelle nous puissions nous attacher présentement, puisque les figures que nous lui prêtons sont toutes de fantaisie. Tâchons donc de l'habiller comme il l'était.

Ce point a été, pour l'auteur de l'*Introduction,* l'objet de grandes préoccupations.

Le costume d'Official porté par saint Yves se composait d'une *cotte,* d'un *surcot,* d'un *surtout* appelé *housse,* d'un *chaperon* et de bottes molles, — pièces qui sont décrites avec soin (1). L'ensemble composait un habillement complet ou *robe,* et, comme les autres grands seigneurs du temps, l'évêque de Tréguer donnait deux fois l'an une *robe* de cette sorte à ses officiers. Celle que recevait saint Yves était de « drap pers » ou bleu verdâtre (et fourrée).

La couleur ne doit pas surprendre, les clercs n'ayant point eu, pendant tout le moyen-âge, un costume différent de celui des laïques, en dehors de l'église bien entendu.

Quand saint Yves opéra la réforme rigoureuse qu'il garda durant les dernières années de sa vie, il supprima son costume mondain, et « substitua au fin drap pers un gros drap de « bureau blanc à bon marché, qui se fabriquait dans le pays « de Léon ; aux manches serrées et boutonnées de sa cotte, « des manches larges et ouvertes ; à ses molles bottines ou « *estivaux,* de gros souliers fixés à la jambe par des cour- « roies (2), » — *à la mode de Cîteaux,* nous disent les témoins de l'Enquête. Plus de fourrures, plus de surcot.

(1) *Introduction,* p. LXIV.
(2) *Introduction,* p. LXVI.

Voilà bien comment il faut le représenter ; voilà comment il l'était à l'origine. L'auteur passe en revue un grand nombre de représentations, en signalant ce que chacune a de défectueux ou d'exact, et il réclame énergiquement, vivement, crûment, contre certaines gravures ou statues pleines de bonnes intentions, mais inacceptables au point de vue de la réalité historique.

Dans un précédent article, j'ai omis de faire remarquer que sur le vitrail de Moncontour, saint Yves est déjà revêtu d'un costume inexact. Mais l'artiste qui exécutait la verrière en 1537 (l'année même où saint Ignace présentait les constitutions de son Ordre à Paul III) était déjà bien éloigné du temps où vivait saint Yves. Puis, il faut faire observer, toujours à sa décharge, que les peintres verriers avaient un beaucoup plus grand souci de l'ensemble, des couleurs et de l'harmonie que de l'exactitude des détails. Ils eussent manqué sans scrupule à la vérité, à la réalité de la couleur, pour peu que l'œil dût, dans l'ensemble du tableau, en recevoir une impression favorable. Nos artistes contemporains, avec un plus grand souci du *réalisme,* n'obtiennent pas d'aussi heureux effets.

Avant de sortir de l'*Introduction,* et par amour de la critique, je tiens à dire, sans y insister autrement, qu'on a laissé passer quelques coquilles, en dehors de celles qui sont rectifiées à l'*Errata.* Ainsi, p. I, ligne 5, j'aurais mis un tréma sur l'*i* du mot *héroïque ;* p. III, ligne 5, un *U* majuscule au commencement du mot *Université ;* p. LXIX, ligne 7, j'aurais mis un accent sur l'*e* de *spécimen ;* p. LXXIV, ligne 6, il faut une virgule après *anciennes,* et p. LXI, ligne avant-dernière, il faut « *une cinquantaine* » au lieu de « *une cinquante.* » Enfin, M. de la Borderie me signale, p. XXXIV, ligne première des notes, *28 octobre* alors qu'il devrait y avoir *29 octobre ;* comme p. LXIX, ligne 20, « *le chaperon à larges manches,* » alors que les chaperons n'ont jamais eu de manches. Lisons évidemment : « *le chaperon, la cotte à larges manches* »....

Ceci pour prouver que j'épluche tout comme un autre et que c'est, en somme, peu de chose que de semblables vétilles, eu égard à la correction de l'ensemble et à la difficulté de l'entreprise.

VII

Nous entrons maintenant dans le corps même de l'ouvrage.

Nous laissons, pour y revenir plus tard et tout à loisir, l'Enquête, qu'il convient de garder (si vous voulez me passer l'expression), *pour la bonne bouche.*

Parlons du Rapport du Cardinaux, la pièce la plus importante après l'Enquête, et qui tire de sa réunion à cette Enquête une grande partie de sa valeur.

Jean XXII désigna trois cardinaux pour vérifier et dépouiller l'Enquête établie à Tréguer. Jean-Raimond de Comminges, évêque de Porto et Sainte-Rufine ; Jacques Fournier, religieux cistercien, plus tard pape (en 1334) sous le nom de Benoît XII ; enfin Luc de Fiesque, doyen de son Ordre, — trois personnages considérables.

Le 11 juin 1331, ils ouvrirent le manuscrit de l'Enquête, vérifièrent l'authenticité des documents, la régularité des opérations et commencèrent la rédaction de leur Rapport.

Ce Rapport se compose de trois parties : *Sommaire* de la Vie de saint Yves, *Sommaire* de ses miracles, *Traité* de sa bonne renommée et du culte qui lui était rendu. Chacune des parties fut divisée en chapitres, les chapitres en paragraphes, et, à la suite de chaque paragraphe, sont mentionnées, par extraits ou par renvois, les preuves contenues dans l'Enquête. Impossible de voir un travail mieux ordonné, plus méthodique, plus minutieux. Il y a des erreurs de détail, par exemple quand les cardinaux rattachent Jacques de Mesquer et Hervé de Ploezmet (dont ils font *Ploermec*), au diocèse de Vannes (1), mais que sont ces légères inexactitudes, quand on voit avec quel scrupule est traité tout ce qui regarde les points importants ?

Le Sommaire des Miracles repose sur *cent* faits principaux (dont quatorze résurrections) choisis par les cardinaux, au milieu de beaucoup d'autres qu'ils auraient pu citer, disent-ils eux-mêmes.

(1) Page 303, lignes 28 et 30.

A la fin du manuscrit, on trouve douze sermons, prononcés par le Pape et par les cardinaux à l'occasion de la béatification de saint Yves, sermons que les Bollandistes ont traités d'assez haut, qu'ils n'ont pas reproduits et que les éditeurs nouveaux n'ont pas reproduits davantage. « Amplifications de rhétorique, » disent ceux qui les ont lus. Je veux bien le croire, et surtout je ne suis pas du tout disposé à vérifier le bien-fondé de cette sévère appréciation.

Les Bollandistes n'ayant reproduit que le Sommaire de la Vie, et encore sans les preuves, il n'y a aucune comparaison à établir entre ce qu'ils ont publié et ce qui nous est donné maintenant. Ne fût-ce que comme une preuve nouvelle (après tant d'autres) de la rigueur avec laquelle l'Eglise a toujours traité les questions de béatification, de vertus, de miracles (et, n'en déplaise à une école contemporaine, elle pousse sur ce point la *critique* aussi loin que les jansénistes, bien plus loin que Dom Lobineau), ceci est bon à montrer à nos ennemis comme à nos amis : à ceux qui parlent de *l'obscurantisme* du moyen-âge en riant de notre crédulité, et à ceux qui, oubliant l'*obsequium rationabile,* regardent comme un acte de piété d'accepter les yeux fermés toute anecdote, vieille ou neuve, si elle concerne un saint et si elle conte une merveille. Plus la merveille est grosse, plus il y a, à leurs yeux, *impiété* à s'assurer qu'elle a pour elle quelque garant sérieux.

Remarquons que le Rapport des Cardinaux, excellent guide à travers les dépositions de l'Enquête, fut longtemps considéré par ses propriétaires successifs, y compris Mgr David, comme un document de médiocre importance. Loin de se douter de ce qu'ils avaient entre les mains, « c'est un abrégé de l'Enquête de Canonisation, » disaient-ils, mais le croyant fait par n'importe qui. Cela prouve qu'on a été longtemps sans le lire. Surtout personne n'avait soupçonné la relation étroite qui existe entre ce manuscrit et celui de l'Enquête. C'est justement en voulant confronter ces deux pièces et s'assurer si celle de la Bibliothèque de Saint-Brieuc était, oui ou non, le texte complet de l'Enquête, que M. de la Borderie, en 1884, constata qu'il y avait dans la réunion de ces deux documents un tout providentiellement reconstitué.

VIII

C'est pour ajouter encore à cet ensemble qu'on a mis à la suite du Rapport des Cardinaux l'*Office primitif de saint Yves* retrouvé (toujours par M. de la Borderie) dans la collection des Blancs-Manteaux, copié au début du XVIIIe siècle par « la main infatigable » de l'un des ouvriers de l'Histoire de Bretagne, Dom Denys Briant, un ami de Lobineau. Car, il faut bien qu'ils s'y résignent : ceux qui arrangent de si belle façon les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, vivent en grande partie des documents et des travaux accumulés par les confrères de Dom Maur Audren de Kerdrel....

Non seulement l'*Office primitif*, d'une saveur toute particulière, est très agréable à lire et laisse une impression profondément religieuse et poétique de la vie de saint Yves, mais il mérite de fixer l'attention parce que c'est la première forme liturgique que prit son culte après l'Enquête de canonisation. C'est encore une source précieuse d'informations, puisqu'il contient, en 42 leçons, une vie du Saint dont la suite s'est trouvée dans la même compilation. Rédigé de 1330 à 1347, quand la solennelle perquisition opérée par commissaires apostoliques avait ravivé tous les souvenirs ; écrit peut-être par un témoin de la vie de saint Yves, au moins sur l'ordre de son parent Alain Hélori, évêque de Tréguer, cet office a toute l'importance d'un document contemporain. Il contient même des détails qui ne sont pas dans l'Enquête elle-même, au moins en ce qui concerne l'élévation de saint Yves au sacerdoce. Dans la réunion des *Monuments originaux*, celui-ci ne pouvait donc être oublié.

Il a été retrouvé et daté, grâce à une phrase citée par les Bollandistes et qui, rapprochée de certains autres faits, a permis de lui assigner le rang qu'il occupe ici. Les Bollandistes l'avaient connu, mais s'étaient bornés à reproduire une mauvaise amplification élucubrée au XVe siècle, moyennant finances, par un dominicain, Maurice Geffroi, qui avait défi-

guré et gâté tout bonnement l'ancienne Vie contenue au *Légendaire de Tréguer* et composée principalement pour servir aux leçons de l'Office. C'est justement cette ancienne Vie dont il s'agit ici, publiée dans son entier et d'après une version meilleure que celle soumise aux Bollandistes.

Les menus faits de la découverte et ce qui concerne les travaux de Maurice Geffroi nous mèneraient trop loin.

Disons plutôt qu'on a joint à l'*Office primitif* une *Messe*, — la plus ancienne connue, — tirée d'un Missel d'Angers : car il n'y avait point, autrefois, de province, ni d'église, ni de pays, où saint Yves ne fût honoré. L'extension de son culte est aussi prodigieuse que la rapidité avec laquelle il se propagea.

Rennes et Vitré avaient des hospices sous son vocable, et Rennes une confrérie ; Guérande, Le Croisic, Guingamp, Quintin et presque toutes les villes de Bretagne avaient des chapelles sous son invocation. Les jurisconsultes et les magistrats prirent saint Yves pour patron. Le Parlement de Bretagne chômait sa fête et toutes les juridictions de la province suivaient cet exemple. L'Université de Nantes était sous sa protection. Presque tous les diocèses de France, notamment ceux de Chartres, d'Evreux, de Noyon, d'Auxerre et de Dijon, l'honoraient au 19 mai comme celui d'Angers, et dans quelques uns, à Vannes par exemple, il était le patron du clergé. J'ai dit qu'il était vénéré tout spécialement à Paris, dans une chapelle située au coin de la rue Saint-Jacques et de la rue des Noyers, où l'on gardait un morceau de sa robe. Mais j'ai commis une erreur en fixant à 1793 la démolition de cette chapelle. Comme beaucoup d'autres, cet acte de vandalisme ne doit pas être attribué à la Révolution, si bon dos qu'elle ait : Mgr Guérin (1) (au *19 mai*) prétend que la chapelle fut démolie en 1823 seulement. Pendant les jours les plus sombres de la Terreur, elle avait été fréquentée par les fidèles.

L'abbé de l'Œuvre a décrit un tableau placé à Notre-Dame de Paris et offert par un gentilhomme breton. La Sainte Vierge, au haut du tableau, avait à ses pieds saint Yves qui lui présentait d'un côté le corps de justice en robes, de l'autre des plaideurs. Rubens a peint aussi, pour la chapelle des Jésuites

(1) Probablement d'après l'abbé Tresvaux, *Vie des SS. de Bret.* III, p. 47.

de Louvain, un tableau qui est aujourd'hui en Bretagne : il y a représenté saint Yves rendant justice à une pauvre veuve qui lui tend un orphelin. Les arts ont sous toutes les formes, au reste, glorifié saint Yves : à côté de ces tableaux et de tant d'autres, il suffit de rappeler les innombrables gravures qui le représentent, les miniatures des manuscrits, les statues, les vitraux et le portail sud de la cathédrale de Nantes où sa légende est sculptée en scènes multiples. Un prêtre qui n'aimait point les vandales, M. l'abbé Rousteau, a fait de ce portail (en l'accompagnant de doléances trop justifiées et appuyées par M. l'abbé Jubineau) une description remarquable, lors du Congrès de Nantes en 1856.

Mais revenons au culte de saint Yves. — La faculté de Droit d'Orléans se souvenait d'avoir eu sur ses bancs le jeune Yves Hélori. Anvers, Gand, Malines avaient, comme Louvain, des confréries vouées à défendre les droits des pauvres sous le patronage de saint Yves. A Naples, la chapelle de l'hospice Sainte-Marie-de-la-Porte-Neuve lui est spécialement dédiée.

A Rome enfin, il y avait une vénérable église nommée Saint-Yves-des-Bretons : j'ignore si deux autres (Saint-Yves-de-la-Sapience et Saint-Yves-des-Avocats) subsistent encore, mais je dois parler au passé de la première, qui était considérable. A Rome, elle était unique dans son genre, car les Lombards qui ont tant détruit, dans la ville et autour d'elle, n'y avaient élevé que l'église devenue au xve siècle Saint-Yves-des-Bretons. Le clocher en particulier était fort curieux. L'église elle-même était remplie de tombeaux et d'inscriptions dont plusieurs intéressaient la Bretagne.

Calixte III l'avait donnée en 1456 à nos compatriotes établis à Rome, pour joindre à un hôpital fondé par eux en 1411. En 1508 elle avait été restaurée. En 1583, Henri III obtint la réunion de Saint-Yves-des-Bretons à Saint-Louis-des-Français, — malheureusement.

Malheureusement, voici pourquoi. Depuis cette époque l'église fut négligée, les réparations nécessaires omises ou mal faites. La confrérie des jurisconsultes romains et celle des employés des Palais Apostoliques cessèrent de s'y réunir. La dernière trouva un asile dans une chapelle dédiée à un

autre saint breton, saint Malo *(San Mauto)*, — laquelle est actuellement condamnée aussi à disparaître.

Peu satisfait de l'état où se trouvait Saint-Yves, Pie IX avait plusieurs fois exprimé son mécontentement contre l'administration des établissements français. Les administrateurs, sachant bien que Pie IX n'irait pas au-delà des menaces, ne firent aucun travail à Saint-Yves. Après les évènements de 1870, le gouvernement italien dit : « Ou vous allez restaurer « l'église et consolider le mur qui menace ruine, ou détruire « l'église et vous mettre à l'alignement, en reconstruisant. »

Il eût fallu sans hésiter prendre le premier parti, mais c'est au second qu'on s'arrêta. On osa détruire ce monument unique en son genre et plein de souvenirs ; on éleva, à la place, des *maisons de rapport*. Entre deux corps de bâtiments on a ménagé un espace grand quatre fois comme la main, pour y relever une chapelle qui attend depuis longtemps son achèvement.

Lorsque cet acte caractérisé de vandalisme fut accompli, il y eut un tel *tolle* dans Rome (les journaux de toute couleur appelaient « les barbares du dehors » les administrateurs des établissements français), que plusieurs de ces administrateurs donnèrent leur démission. Les archéologues romains protestèrent contre le délaissement dans lequel on abandonnait de curieux morceaux de sculpture, des dalles funéraires, des colonnes, des inscriptions, des mosaïques, etc. On a fini par faire transporter une partie de ces débris mutilés dans le cloître de Saint-Louis-des-Français et dans une allée qui sépare l'église du palais.

Un prêtre de Nantes, qui m'a fourni la plupart de ces détails, a recueilli à terre des fragments d'une mosaïque qui ornait l'ancienne chapelle ; il les a offerts à Mgr Richard, archevêque de Paris, si dévot à saint Yves et toujours si Breton de cœur.

Voilà l'histoire de Saint-Yves-des-Bretons. Ce n'est pas ma faute si elle termine par un fait triste quelques détails sur le culte de notre grand saint.

Après la *Messe* qu'on célébrait à Angers, les *Monuments originaux* donnent la bulle de canonisation de saint Yves, que M. l'abbé Daniel a copiée sur l'original existant aux archives de la cathédrale de Tréguer. Malheureusement, cet original est en mauvais état et peu lisible par endroits ; mais on a pu

compléter ce texte altéré sur la partie de la bulle qui est reproduite en douze leçons à l'office de la Translation du saint.

Dans une allocution prononcée par le Pape, en Consistoire, le 18 mai 1347, la veille de la canonisation de saint Yves, se trouve une expression qui a donné lieu à controverse. « Le « duc de Bretagne d'à présent..... » avait dit Clément VI. Duquel des prétendants avait-il voulu parler ? Comme l'a soutenu le R. P. Dom Plaine, M. de la Borderie démontre que Clément VI n'a pu parler que du B. Charles de Blois, dont on connaît la dévotion envers saint Yves.

IX

Enfin, le volume se termine par trois pièces rares :

1° La lettre par laquelle Clément VI annonce à Philippe VI de Valois, comme un événement glorieux pour sa couronne, la canonisation qu'il a prononcée (21 juin 1347).

2° Une autre lettre du même Pape (12 mai 1349) concédant des indulgences au chapitre de Tréguer, à l'occasion de la translation des reliques de saint Yves, translation à laquelle on allait procéder.

Ces deux pièces ne se trouvent que dans les *Annales Minorum*.

3° L'acte de fondation de la chapelle de Kermartin, plus connu sous le nom de *Testament de saint Yves*. On a pu en donner une nouvelle et plus exacte version, sur une copie du XVIIe siècle, envoyée par l'évêque de Tréguer aux Bollandistes.

Il convenait de finir sur le seul document, émanant directement de saint Yves, qui soit venu jusqu'à nous : — ce qui ne nous console pas de la perte des *Fleurs des Saints*, qu'il avait cueillies et réunies en corps de livre.

X

Reste l'Enquête de canonisation, que nous abordons à la fois avec joie : — c'est si beau ! — et avec crainte : — il est

si difficile d'en parler suffisamment sans entrer dans des développements interminables !

Quoi qu'on ait dit, il n'y a pas eu qu'un seul curé canonisé : saint Yves ; le *Martyrologe,* sans long examen, en fournirait une longue liste, et le curé d'Ars prouverait au besoin que cette liste n'est pas close. — Avouez alors, dira-t-on, que s'il y a plusieurs curés canonisés (et beaucoup qui méritent de l'être), un seul avocat a été jugé digne de cet honneur ?

Je n'avoue rien du tout.

S'il est vrai qu'on ait chanté au moyen-âge (est-ce même bien prouvé ?) :

Sanctus Yvo erat Brito,
Advocatus et non latro,
Res miranda populo !

personne n'a pris au sérieux cette boutade..... Personne ? Si ! deux hommes, dont l'un nous est inconnu. Quelque recteur de Saint-Hervé près Uzel (un plaideur malheureux sans doute) avait fait écrire au pinceau ce couplet facétieux dans son église, au dessus de la porte d'entrée : à la chute du badigeon, on l'y a lu les années dernières. — L'autre, un grave écrivain du XVIIe siècle, Jean Robert, a composé un gros livre pour établir qu'il y a plus de cinquante avocats canonisés : encore la liste est-elle incomplète !

Enfin, si saint Yves n'est ni le seul pasteur, ni le seul avocat canonisé, il est assurément le plus grand de ceux de ces Ordres qui l'ont été.

Dès le lendemain de sa mort, au milieu de prodiges sans cesse renouvelés, sa canonisation fut demandée ; et nous apprenons par les témoins de l'Enquête qu'on n'attendit pas la décision de l'Eglise pour honorer le recteur de Louannec et pour lui élever des statues.

De 1312 à 1314, le Duc de Bretagne, Jean III, demanda au pape Clément V d'ordonner une enquête canonique sur la vie, les vertus et les miracles d'Yves Hélori. Les mêmes instances furent renouvelées auprès de Jean XXII, appuyées par le roi et la reine de France, l'Université de Paris et beaucoup d'évêques. En décembre 1329, le comte de Penthièvre

(Gui de Bretagne), frère de Jean III, et Yves de Boisboissel, évêque de Tréguer, l'un comme ambassadeur extraordinaire, l'autre en son nom et muni d'une délégation de son chapitre, se rendirent à Avignon et obtinrent une bulle (26 février 1330) (1) qui ordonnait l'enquête sollicitée.

Les commissaires apostoliques désignés étaient : Roger le Fort, évêque de Limoges ; — Aiglin de Blaye, évêque d'Angoulême ; — et Aimeri, abbé de Saint-Martin-de-Troarn. Un des témoins entendus (2) fit remarquer (et pour lui il y avait là une coïncidence merveilleuse) qu'Yves Hélori, étudiant à Orléans, avait suivi les leçons de Pierre de la Chapelle et de Guillaume de Blaye, oncles des deux premiers commissaires.

Des notaires apostoliques les accompagnaient, et aussi trois interprètes (la plupart des témoins déposant en breton) : le premier, Hervé de Ploezmet (Plémet ?), chanoine de Saint-Brieuc et de Nantes ; le second, Olivier de la Cour, du diocèse de Léon ; le troisième, Jacques, recteur de Mesquer, du diocèse de Nantes, que l'on a nommé trois fois à tort *Jacques de Mesquel*, sans songer qu'il se confond tout bonnement avec le 207e témoin, ancien recteur de la Chapelle-Launay *(Capella Alneti* ou *de Alneto)*, déposant sur deux miracles opérés par saint Yves dans sa paroisse.

Les commissaires commencèrent leurs travaux le 23 juin 1330 et les déclarèrent clos le 4 août suivant. Dans l'appareil le plus solennel, en examinant chaque témoin de la façon la plus minutieuse ; en exigeant la définition des expressions employées par les témoins ; en s'assurant à chaque fois de leur indépendance ; en faisant parfois sur certains détails importants, réitérer le serment, ils reçurent 243 dépositions (52 sur la vie et les vertus, le reste sur les miracles) qui furent rédigées par les notaires apostoliques dont le style différent se fait sentir. Les répétitions sont fréquentes, c'est inévitable : mais les témoins se complètent l'un l'autre, chaque déposition ajoute à la voisine un trait, un détail, et la véracité des comparants se reconnaît à quelques minuscules différences.

(1) Cette date avait été jusqu'ici inexactement connue.
(2) Pag. 12-13.

Quand la fatigue commença à prendre les commissaires, — fatigue sensible à la fin de leurs travaux, — ils recurent en bloc, et sans division, le témoignage d'une foule entière, 500 personnes disent-ils, qui vinrent affirmer devant Dieu la sainteté d'Yves Hélori pendant sa vie, les prodiges incessants opérés depuis sa mort.

Ces prodiges s'étaient renouvelés pendant l'Enquête, sous les yeux des commissaires et de leur suite : le dernier fait recueilli est la résurrection d'un mort, et la pierre du tombeau primitif de saint Yves s'était soulevée d'elle-même depuis que les commissaires apostoliques siégeaient à Tréguer. Devant eux défilaient les serviteurs, les parents, les condisciples du saint, les morts ressuscités, les aveugles et les infirmes guéris ; ils n'entendaient parler que de possédés délivrés, d'hommes sauvés du naufrage, de pauvres secourus, de merveilles qui montraient toutes les lois de la nature suspendues à la prière de saint Yves ou en sa faveur. Ils voyaient, ils touchaient : les miraculés étaient là, avec eux un peuple de témoins, une montagne d'*ex-voto ;* tout criait : ***Miracle !*** et ***Gloire à saint Yves !***

C'était un spectacle admirable et dont l'Enquête nous rend le fidèle tableau. C'était à se dire — et nous le disons en relisant cette incomparable histoire — ce que les disciples de Jean rapportèrent à leur Maître : « Les aveugles voient, « les boîteux marchent, les sourds entendent, les morts res- « suscitent, les pauvres sont évangélisés ! » Une fois de plus se renouvelait la puissance éternelle de la parole qui explique tout cela : « Celui qui croit en moi fera ce que je fais et de « plus grands miracles encore. »

C'est cette Enquête qui fut remise à Jean XXII ; c'est sur elle que fut dressé le Rapport des Cardinaux ; c'est d'après elle que Clément VI prononça la sentence de canonisation, le 18 mai 1347.

Nous ne pouvons entrer dans le détail ; mais qui nous pardonnerait de ne point indiquer, sommairement au moins, les résultats généraux et les côtés saillants de l'Enquête ?

Il est réellement impossible de rendre l'impression que produit cette lecture. C'est comme si un rideau se levait sur un monde nouveau et infiniment curieux, différent du nôtre

et pourtant chrétien, vivant sur le même sol et pourtant séparé de nous par des abîmes. Nous y voyons dans sa vie de tous les jours, dans les menus faits naïfs ou touchants de cette vie, dans ses habitudes, ses mœurs et sa langue (qui perce au travers du vernis transparent d'un latin peu littéraire) ; dans ses sentiments et ses doctrines ; dans toutes ses nuances enfin, — le XIIIe siècle, le siècle héroïque de la chrétienté, toujours étudié, toujours inconnu, qui finit avec saint Yves !

Quel jour largement ouvert sur le *vrai* moyen-âge (car il y a un moyen-âge de convention, inventé par les romantiques, lequel commence à la ballade et finit à l'ogive) ! Quelle lumière jetée sur tout ce qui intéresse l'historien, le géographe, l'hagiographe, l'artiste, et même le philologue, — malgré l'altération des noms, souvent méconnaissables, — sur ce qui passionne le Breton et le chrétien !

Quant à la vie de saint Yves elle-même, on trouve dans l'Enquête un monde de renseignements, de faits, de traits pris sur le vif et qui ne peuvent être niés. Comme il sort de cette perquisition, le pieux et doux prêtre, grandi, transfiguré, tel que l'avaient vu ses contemporains émerveillés, comme pour montrer à notre âge la puissance et la hauteur d'un homme rempli de la réalité de l'Evangile et de la réalité de la Foi !

Certes, la Vie que M. Ropartz a écrite conservera toujours sa valeur. C'est l'œuvre excellente d'un esprit sérieux et bien informé : mais la physionomie de saint Yves nous apparaît maintenant plus nette, plus accusée, sous des aspects qui n'étaient même pas soupçonnés.

Nous voyons aujourd'hui passer devant nos yeux, saisissant de vie et de relief, le recteur de Louannec, vêtu de bure, sa Bible à la main, humble et éloquent, miséricordieux et énergique, charitable et savant, pauvre volontaire et né riche.

Nous le voyons dans la puissance de son action, anneau d'or pur scellé au milieu de la chaîne qui relie les premiers apôtres de l'Armorique à ceux de l'âge moderne : à saint Vincent Ferrier, à Michel Le Nobletz, au P. Maunoir, au B. Grignion de Monfort, à l'abbé Leuduger, au P. Huby et aux autres jésuites Vannetais, en un mot à la suite ininterrompue de saints prêtres qui, de siècle en siècle, rallumant

le flambeau toujours vacillant de la foi, relevant les remparts sans cesse assiégés de la cité chrétienne, ont refait cent fois une Bretagne nouvelle sur des ruines incessamment accumulées. N'est-ce pas d'ailleurs toute l'histoire de l'Eglise ? — Consolant spectacle, bien fait pour rendre le courage à ceux qui étudient (avec peine mais sans désespoir) l'état présent des choses et des esprits. Ou bien le passé ne nous apprend rien, ou bien il nous apprend que « Dieu a fait les nations guérissables, » et que, pour ce qui concerne spécialement la Bretagne, il a périodiquement suscité des prêtres nés dans son sein pour la ramener à ses destinées. Ce que vaut un clergé, le peuple qui lui est confié le vaut : c'est ce qui nous rassure. « *Et si sol evanuerit, in quo salietur ?* »

Le rôle de réformateur, de prédicateur, joué par saint Yves (et bien en dehors du diocèse de Tréguer) est clairement indiqué par les témoins, qui y insistent. Ce ne fut pas son seul rôle. Sa renommée fut immense de son vivant, comme son influence, et se prolongea longtemps après sa mort. La place qu'il tint dans la société de son temps est considérable : théologien consommé, légiste sans rival, orateur, même écrivain, il était au premier rang de ce qu'on appelle à présent « l'élite intellectuelle. » — « *Fuit homo multum sapiens et* « *litteratus,* » disent ceux qui l'ont connu, et les faits viennent donner à ces mots un commentaire éloquent. Il entraînait à sa suite les foules charmées et, qui mieux est, convaincues. « *Surgunt indocti et rapiunt cœlum, et nos cum litteris nostris* « *in æternum demergimur* » disait saint Augustin encore catéchumène. L'office primitif de saint Yves, en rappelant cette parole, fait remarquer que malgré ses lettres et sa science, saint Yves mettait à sa place ce qui doit y être ; qu'il prêchait non en flatteur des passions, mais en moraliste austère, après avoir pratiqué le premier ce qu'il enseignait aux autres. Sans complaisance pour aucune faiblesse, il portait dans ses discours la Croix, qu'il avait commencé par mettre dans sa vie et qui est, après tout, la seule solution à l'énigme de ce monde, la seule consolation à tout ce qu'il nous réserve !

Prêtre de Jésus-Christ, parle-nous de la Croix !
Parle-nous de la Croix, de cette croix austère

Que ton maître a portée au sommet du Calvaire,
Que porte le vulgaire et que porte le roi,
Que tu portes toi-même et que je porte, moi ! (1)

Comment saint Yves portait en lui-même la Croix, c'est ce qu'on ne savait guère, jusqu'ici. Les détails de ses mortifications effraient notre mollesse, comme certains détails de sa charité envers les morts et envers les vivants effraient notre délicatesse. Je n'oserais indiquer des faits comparables à ceux que le P. Lacordaire tirait de la vie de sainte Elisabeth de Hongrie, et qu'il citait en pleine chaire de Notre-Dame. Et puis (autant le dire) je n'admire pas tout. Passera-t-on pour parpaillot et sera-ce même manquer de respect à saint François de Sales, de dire qu'il outrageait parfois l'orthographe et qu'il semait les virgules et les points absolument à tort et à travers, comme le montrent des éditions récentes calquées sur les manuscrits ? De même, je ne crois pas manquer de respect à saint Yves en m'étonnant qu'il remît « dans leur « garenne, » selon son expression, les poux qui s'échappaient de sa chemise d'étoupe et de ses vêtements, où ces petites bêtes foisonnaient ? (2)

Telle est sans doute une des formes de la charité envers les animaux ; charité qui suit la charité envers les hommes, celle-ci si extrême dans saint Yves que saint Vincent de Paul lui-même ne l'a pas surpassée ; charité poussée jusqu'à la plus héroïque folie et récompensée visiblement par Dieu, maintes et maintes fois.

Charité, mais aussi *Justice !* Saint Yves est resté la personnification la plus populaire de la Justice, et c'est à bon droit. Il la rendait, comme juge ; il la réclamait comme avocat. « *Unicuique justitiam celerem faciebat, pauperi sicut et diviti,* « *nulla habita acceptione personarum.... Unicuique justitiam* « *faciendo sine differentia personarum* : » les témoins le remarquent à tout propos, ce qui prouve que la justice impartialement et rapidement rendue a toujours été chez nous considérée comme une chose remarquable et rare. Un des plus

(1) Antony Deschamps.

(2) Charles de Blois, au XIVe siècle, avait pour ses poux le même amour et le même soin, d'après l'Enquête pour sa canonisation.

grands miracles opérés par saint Yves est encore, à mes yeux, qu'on ait vu témoigner de sa sainteté des gens contre lesquels il avait plaidé, ou dont il avait condamné les prétentions. — Au besoin, il plaidait pour des laïques contre les monastères eux-mêmes.

Mais la justice ne va pas sans une résistance fière et indomptable à l'iniquité, d'où qu'elle vienne, et, je l'avoue, ce trait de la physionomie de saint Yves est peut-être celui qui me touche le plus. C'est beau de voir l'homme doux, patient, humble, insensible aux injures personnelles, monter la garde dans la cathédrale de Tréguer ; de le voir résister par la force, au péril de sa vie, aux agents du roi de France, malgré la timidité et les reproches de ses confrères qui tremblaient pour leurs biens ; de le voir payer de sa personne dans cette lutte et triompher des violents eux-mêmes ! « *Vos dicetis quidquid* « *vobis placuerit,* criait-il aux pusillanimes, *quia quantum* « *potero, me opponam pro defensione libertatis Ecclesiæ toto* « *tempore vitæ meæ !* » Certes, il s'agissait de la liberté de l'Eglise, et « Dieu n'aime rien tant en ce monde que la liberté « de son Eglise (1) ; » mais quoique ce sentiment fasse la grandeur et le caractère souverain des luttes religieuses au moyen-âge, il est si effacé maintenant qu'il nous est profondément agréable de contempler saint Yves dans l'exercice de sa résistance, luttant à la fois contre la force des puissants et le mauvais vouloir des siens ; secondé par les faibles, les pauvres, sa clientèle ordinaire et la vraie force de l'Eglise ; aimant la Justice jusqu'au bout, pratiquement, comme saint Martin « *qui non formidabat Imperii principatum.* » Voilà qui n'est ni commun, ni petit, ce semble ?

Joignez à cela un asservissement continu aux moindres devoirs de son état, aux moindres prescriptions de la loi ecclésiastique. Prêtre avant tout, préoccupé uniquement du salut des âmes, dévoué jusqu'à la mort aux observances d'un ministère que l'affluence des fidèles rendait bien lourd ; convaincu, en outre, qu'il n'en faisait jamais assez.

Saint Vincent Ferrier, parvenu aux sommets les plus éclatants de la sainteté, à l'une des plus hautes renommées d'ora-

(1) Saint Bernard.

teur et de thaumaturge qu'on ait vues dans l'Eglise, disait un jour, en voyageant aux environs de Vannes, dans la sincérité de son humilité : « Je deviens plus mauvais tous les jours. » On retrouve jusqu'à la fin, dans la vie de saint Yves, l'expression d'un sentiment analogue, à l'heure même où la vénération de tout un peuple et l'accomplissement journalier de mille prodiges le suivent partout et l'entourent. Sa simplicité fait illusion aux esprits grossiers : son propre vicaire prend contre la charité de son recteur de gourmandes précautions. Les plaideurs mécontents peuvent le couvrir d'injures : il accepte tout, il se croit digne de tout. Suprême épreuve : le trésorier de l'église de Tréguer, Guillaume de Tournemine, le traite de « coquin, » parce que le saint fait son devoir ! Saint Yves ne répond point, il sourit, et nous remettons aujourd'hui à leurs places respectives, dans notre conscience et dans notre admiration, l'injurié et l'insulteur.....

XI

Il y a toujours quelque chose de mieux à faire que de louer les saints, c'est de les imiter, et il y aura certainement lieu de tirer des documents qui viennent d'être mis au jour une leçon religieuse et morale. Non que nous soyons appelés à reproduire dans son héroïsme la pénitence prodigieuse de saint Yves ; mais on peut suivre un homme de très loin sans quitter la route où il chemine. Il a fallu que les saints poussassent certaines vertus jusqu'à la limite la plus extrême, pour que le commun des mortels eût des vertus ordinaires.

— Ne fût-ce qu'à ce point de vue, ce que l'humanité doit sous ce rapport aux ordres religieux et aux saints, est incalculable.

On dit, et je le crois, que la lecture quotidienne, en famille, de la *Vie des Saints* (qui ne se retrouve plus aujourd'hui dans les meilleures maisons) a contribué plus que tout le reste à conserver chrétienne la Bretagne d'autrefois....

Mais, c'est un sermon, que j'écris là ? Un sermon ! cela ne me conviendrait ni à l'actif ni au passif. Ici, je ne peux d'ailleurs étudier les *Monuments originaux de l'Histoire de saint*

Yves qu'au point de vue de l'art, de la littérature et de l'histoire. Voilà qui est fait; trop longuement, je le reconnais, et pourtant ceux qui liront le livre lui-même avoueront que j'ai été bien incomplet.

En me l'envoyant, M. Ludovic Prud'homme m'écrivait: « Dites-en tout le bien que vous en penserez ; mais ne dites « que le quart du mal que vous en penserez »

J'ai fait exactement le contraire. Tout le mal que j'ai trouvé à dire, je l'ai dit ; quant au bien, il a fallu me borner et je suis loin d'en avoir dit le quart....

Je suis tranquille néanmoins, de ce côté-là : il y en a tant d'autres où je reste vulnérable !

ROBERT OHEIX.

ETUDES HISTORIQUES BRETONNES

—

LA GUERRE DE BLOIS & DE MONTFORT

Compétiteurs au Duché de Bretagne (1)

1341 A 1364

Troisième période

LASSITUDE DES DEUX PARTIS

(1352-1362)

Après la bataille de Mauron (14 août 1352), mieux encore qu'après celle de la Roche-Derien (20 juin 1347), le roi d'Angleterre eût pu, sans grande peine, finir au profit de Montfort la guerre de Bretagne. La Roche-Derien, bataille nocturne faite d'imprévu et de surprise, laissait au cœur des Blaisiens l'espoir d'une revanche ; cette revanche, tentée en plein soleil dans d'excellentes conditions, venait d'aboutir à un désastre. Il ne restait plus qu'à se résigner et à laisser passer la fortune du vainqueur ; cette fois encore, il ne plut pas à celui-ci de la pousser jusqu'au bout. Nous savons pourquoi : Edouard III aimait bien mieux garder entre ses mains la disposition de la

(1) Voir la livraison de Février 1887, p. 132-154.

Bretagne — école de guerre pour ses troupes, source de revenu pour son trésor — que d'en remettre l'administration et la jouissance aux Bretons, de quelque parti qu'ils fussent. Le vainqueur de Mauron s'arrêta donc, à l'exemple de celui de la Roche-Derien, sitôt après sa victoire, et le roi d'Angleterre fit savoir aux vaincus qu'il était disposé à conclure de nouvelles trêves : conventions commodes, qu'on respectait dans la mesure où on le voulait bien, et qui, tout en dispensant de faire la grande guerre, laissaient toute liberté pour la petite, bien plus profitable que l'autre au point de vue pécuniaire. De 1352 à 1363, nous ne trouvons en Bretagne d'autres grandes opérations militaires que celles du duc de Lancastre, dont la principale fut le siège de Rennes (1356-1357), qui marque le point central de cette troisième période.

Quant au parti de Blois, durant cette période, le but de son activité et de tous ses efforts fut beaucoup moins militaire que diplomatique et financier. Après le désastre de Mauron il se persuada, non sans motif, que la première condition de son relèvement était de remettre à sa tête son chef naturel Charles de Blois, toujours depuis la Roche-Derien prisonnier en Angleterre. Tout son zèle se concentra sur ce point : poursuivre la délivrance de Charles et — cette délivrance impliquant le paiement d'une rançon énorme — rechercher, amasser par tous moyens le tas d'or indispensable pour assurer à ce prince sa liberté. Nouveau motif, et très efficace, pour ce parti de ne point faire la guerre, le plus clair de ses ressources étant dévoré par cette rançon.

A — 1352.

Ce n'est pas qu'on n'eût déjà fait quelques tentatives pour délivrer Charles, mais sans suite et sans succès. Cette fois, convaincue qu'il y allait du salut de sa cause et de son droit, — qui dans la conviction de cette âme énergique se confondaient avec le droit et le salut de la Bretagne, — Jeanne de Penthièvre résolut de donner au nouvel effort qu'elle allait faire pour recouvrer son seigneur le caractère et l'importance d'une manifestation nationale. Au lieu de nommer elle-même les ambassadeurs envoyés en Angleterre et d'arrêter seule leurs instructions, elle convoqua en assemblée solennelle les trois ordres ou trois états de la nation

bretonne — du moins de son parti, — soumit la question à cette assemblée et lui en laissa la décision.

Ces Etats de Bretagne — car ce n'était rien autre chose — se réunirent à Dinan vers la fin de novembre 1352 (1). Assemblée curieuse à étudier. L'ordre de l'église y est représenté par trois évêques (Saint-Brieuc, Vannes, Tréguer), trois députés de chapitre en l'absence de leurs évêques (Dol, Rennes, Saint-Malo), et une dizaine d'abbés. Le clergé naturellement devait être pour Charles, prince très ecclésiastique, qui regrettait de n'être pas moine (2) ; il est même étonnant de voir ici trois évêques (ou évêchés) manquer à l'appel, et les abbés figurer en si petit nombre : encore les présents sont-ils presque tous de l'apanage de Penthièvre ou du nord de la Bretagne.

La noblesse avait là ses plus grands noms : Rohan, Rochefort, Rieux, Rougé-Derval, Montfort, Montauban, Quintin, Rostrenen, Montafilant, la Hunaudaie, Coëtmen, Penhoët, Tinténiac, Goion-Matignon, Combour, le Chastelier, Coëtquen, Guesclin, Beaufort, Maure, du Perier, Tremereuc, Montbourcher. Ainsi, malgré tous les coups, tous les désastres, la haute aristocratie bretonne restait inébranlable dans sa fidélité à Charles de Blois ; mais ici encore se manifeste la division tant de fois indiquée entre la Basse-Bretagne et la Haute : dans la liste ci-dessus, sur vingt-deux barons présents à l'assemblée de Dinan, tous sont de Haute-Bretagne moins cinq : Rohan, Rostrenen, Penhoët, Coëtmen, du Perier ; encore ces deux derniers sont-ils des vassaux de l'apanage de Penthièvre. La Basse-Bretagne presque entière s'abstient : abstention en pareil cas très significative.

Onze villes députèrent à l'assemblée de Dinan : Rennes, Nantes, Quimper, Morlaix, Dinan, Jugon, Lamballe, Moncontour, Châtelaudren, Guingamp, la Roche-Derien : les cinq dernières, de l'apanage de Penthièvre ; Dinan et Jugon, quoique villes ducales, enclavées en quelque sorte dans cet apanage. Il y avait d'autres

(1) Voir l'ordonnance de Jeanne de Penthièvre du 29 novembre 1352, qui promulgue le résultat de cette assemblée, dans D. Morice, *Preuves*, I, 1486-1487.

(2) « Credo quod melius fuisset mihi si fuissem frater Minor. » — (Dicebat Carolus) « quod, nisi esset defensio juris quod habebat in ducatu, ordinem Cartusiensium fuisset ingressus. » Enquête pour la canonisation de Charles de Blois, 31e et 47e témoin, dans D. Morice, *Preuves*, II, 19 et 23.

villes, d'ailleurs, à tenir le parti de Blois, par exemple, en Haute-Bretagne, Josselin, Redon, Vitré, Fougères ; dans l'apanage de Penthièvre, Saint-Brieuc, Lannion, Tréguer ; mais en dehors de cet apanage, après Quimper et Morlaix, Blois avait peu de chose en Basse-Bretagne, tout au plus Lesneven dans le Léon, Châteaulin en Cornouaille, Aurai dans le Vannetais.

En regard — pour dessiner à ce moment la situation respective des deux partis — nommons les places qu'à notre connaissance occupaient les Anglo-Bretons vers cette époque, c'est-à-dire de 1352 à 1355, avant le gouvernement du duc de Lancastre. D'abord, en suivant la côte du pays de Léon jusqu'à la Loire, les Anglais tenaient par des garnisons l'île de Batz, le Conquet, Brest, Landevenec transformé en forteresse sous le nom de château de Saint-Gwennolé (ou, comme disaient les Anglais, Saint-Grimolin), l'île Tristan dans la baie de Douarnenez, Penmarch, Concarneau, Quimperlé, Hennebont, Vannes, Sucinio, Guérande. Dans l'intérieur de la Basse-Bretagne, ils avaient tout au moins Guemené-Guingan, Carhaix, Pestivien, le château de Trogoff (en Plouégat-Moisan), dont ils firent une forteresse formidable, et sans doute plusieurs autres places, mais nous ne voulons mentionner ici que celles dont la possession leur est attribuée par des textes certains : celles-là d'ailleurs leur donnaient la Basse-Bretagne moins le diocèse de Tréguer, et tout le littoral breton, de Guérande à l'île de Batz. — En Haute-Bretagne les Anglo-Bretons n'avaient que quelques places, mais fortes et dans des positions bien choisies pour gêner le parti adverse : au cœur même de l'apanage de Penthièvre, pour dominer la baie de Saint-Brieuc, Hilion, forteresse élevée par les Anglais en regard de la tour de Cesson ; — pour surveiller Rennes et gêner ses communications vers l'Ouest, Bécherel et Ploërmel ; — pour gêner ses communications avec Nantes, Châteaubriant, Fougerai, Blain, cette dernière place reliant les autres à Guérande (1).

(1) Voir lettres du roi d'Angleterre du 14 septembre 1355, ordonnant aux capitaines de Bretagne d'obéir au duc de Lancastre, nouvellement nommé lieutenant-général ; Rymer (édit. 1740, III, part. 1, p. 113) mentionne entre autres des exemplaires de ces lettres adressées aux capitaines de *Sussenio*, — *Bleyn*, — *Conquet*, — *Brest*, — *Conk* (Concarneau), — *Penmure* (Penmarc ?), — *Garrand*, — *l'Isle Baas*, — et *Dylion* (Hillon) ; — Voir aussi sur Penmarch Coll. Bréquigni, LX, f. 63. — Sur *Kemenet-Guengant*, — *Kymperelé*, — *Pes-*

Inébranlablement établie sur les côtes occidentale et méridionale de la péninsule, dominant tout l'Ouest et le Sud de la Basse-Bretagne, l'occupation anglaise, presque nulle sur la côte Nord, commençait à entamer sérieusement la Haute-Bretagne par les six ou sept places qu'elle y tenait, toutes très fortes, très bien postées au double point de vue de la guerre et de l'exploitation, c'est-à-dire, du pillage du pays (1).

Néanmoins, entouré de cette couronne de grands fiefs et de hauts barons qui lui demeuraient fidèles par toute fortune; appuyé sur les deux grandes citadelles de la Bretagne, Nantes et Rennes, par où il recevait toujours les secours de la France; soutenu des sympathies du clergé, le parti de Blois, malgré toutes ses défaites, gardait encore une grande force et était loin de renoncer au succès définitif. Bien mieux, au moment même où nous sommes, au lendemain de la bataille de Mauron, ce parti croyait son triomphe prochain et de qui l'attendait-il? c'est là le curieux : de la volonté du roi d'Angleterre! Espoir insensé en apparence, — qui fut tout près de se réaliser.

Cet espoir s'afficha ouvertement dans l'assemblée des Etats tenue à Dinan en novembre 1352. L'assemblée nomma une grande ambassade composée de six personnes : l'évêque de Vannes; Jean de Beaumanoir, Even Charruel, Robert de Saint-Père, chevaliers; l'archidiacre de Rennes et Olivier de Mordelles, ces deux du conseil de la duchesse. Mission leur fut donnée « pour « aller par devers le roy d'Angleterre et mettre à fin les paroles

tyvyen, — *Trongo*, — *Album Castrum* (Chastelblanc, c'est-à-dire Châteaubriant), — *Feuchery* (Fougerai), voir Rymer, édit. 1740, III, part. 1, p. 94, 95, 97, 110, 111, et dans D. Morice *Pr.* I, 1493, 1494, 1498. — Sur *Castrum de S. Grymolo* ou *S. Grymolino de Bosco*, voir Bréq. LX, 62, 63. — Sur l'île Tristan (dans la baie de Douarnenez, au N.-O. de cette ville), voir Knighton dans Twysden, col. 2607. — Sur Bécherel, *Chron. Norm. du* XIVe *siècle*, édit. Molinier, p. 99. — Sur Ploërmel, D. Morice, *Pr.* I, 155. — Pour Hennebont, Vannes, Carhaix, on sait que ces places, la première de ces places depuis 1341, la seconde depuis 1343, la troisième depuis 1345, ne cessèrent de tenir le parti de Montfort.

(1) Il y a des villes qu'on serait fort embarrassé de ranger, même par conjecture, dans l'un ou l'autre parti, Saint-Malo, par exemple, qui pourrait bien avoir dès lors adopté le système d'autonomie qu'elle pratiqua fièrement sous la Ligue. Que l'évêque de Saint-Malo fût Blaisien, cela ne décide pas de la ville; celui de Vannes l'était aussi, et sa ville épiscopale n'en suivait pas moins le parti de Montfort.

« qui autres fois ont esté parlées sur la delivrance de Monseigneur « de Bretagne (Charles de Blois), *tant par mariage d'une des « filles dudit roy d'Angleterre et de Jehan de Bretagne, fils aisné « de Monseigneur de Bretagne,* que autrement en toutes les « bonnes manieres qu'on pourra faire ladite delivrance. » L'hypothèse d'un tel mariage paraissant — plus on y réfléchit — complètement extravagante, on est porté à voir là une de ces clauses de pure forme et de remplissage, dont toutes les chancelleries se sont plu à enfler leurs protocoles. Il n'en est rien.

B — 1353.

Les ambassadeurs bretons arrivèrent à Londres vers le 30 décembre (1); ils plaidèrent si bien la cause dont ils étaient chargés qu'avant le Carême, fort précoce cette année-là (il commençait dès le 6 février), ils l'avaient gagnée près d'Edouard III, qui s'était engagé dès lors à faire le mariage projeté, à fixer à un taux raisonnable la rançon de Charles de Blois, à le délivrer de suite pour lui permettre d'aller la chercher, et — ce qui est le point capital, décisif, invraisemblable — à le reconnaître lui-même pour vrai duc de Bretagne et après lui son fils Jean, puis toute la postérité à venir de Jean et de la princesse Marguerite d'Angleterre, sa future femme (2). Non-seulement Edouard III acceptait cela, mais il en était si satisfait, qu'en l'honneur de ce joyeux événement, pour faire fête aux ambassadeurs bretons et à leur prince, il célébra de grandes joûtes à Smithfield près Londres (3), quelque peu après la mi-carême (28 févr.) 1353.

La rançon de Charles fut fixée à 100,000 florins, dit un chro-

(1) Rymer, éd. 1740, III, part. 1, p. 81, 82; D. Morice, *Pr.* I, 1487.

(2) La meilleure source pour toute cette histoire, c'est Robert d'Avesbury, *Hist. de mirabilibus Eduardi III,* p. 192 à 195; puis l'Enquête pour la canonisation de Charles de Blois, 9e tém. (Georges de Lesnen), dans D. Morice, *Pr.* II, 6; le préambule du traité du 10 août 1356 sur la rançon de Charles de Blois, dans Rymer, édit. 1740, III, part. 1, p. 126-127, et dans D. Morice, *Pr.* I, 1509.

« (3) Anno prædicto (1353), post medium Quadragesimæ, contemplacione dictorum Britonum, factum fuit solempne hastiludium in Smethfelde, Loudonii; et tunc dicti Britones ad propria redierunt. » Avesbury, p. 193.

niqueur (1), à 400,000, dit un autre (2), somme encore bien inférieure à celle où elle fut portée quelque temps après. De plus Charles devait, à ses frais, obtenir du pape les dispenses de consanguinité nécessaires pour célébrer le mariage. Enfin, tant que l'Angleterre serait en guerre avec la France, il s'obligeait, pour lui et pour tous ses partisans, à garder entre les deux rois une exacte et complète neutralité.

Après Pâques (qui tombait cette année-là le 24 mars), il quitta l'Angleterre, y laissant en ôtage ses trois enfants (une fille et deux fils), et passa en Bretagne (3) pour y chercher l'argent de sa rançon et se pourvoir des dispenses matrimoniales. Il y avait alors entre les deux princes accord parfait : si parfait que le roi Edouard prescrivait à son lieutenant-général Gautier de Bentley de remettre immédiatement diverses places de Bretagne à Jean Avenel, chevalier anglais, qui devait les garder pour Charles de Blois, et Bentley s'y étant refusé sous certains prétextes, se voyait révoqué de son commandement, remplacé par Avenel (4 avril 1353), rappelé en Angleterre, jeté en prison (4).

Charles de Blois revint à Londres au bout de six mois, vers la Saint-Michel (29 septembre 1353), rapportant avec lui les dispenses et une partie de sa rançon, accompagné d'une brillante escorte de seigneurs bretons, ravis de pouvoir assister au mariage de Jean de Bretagne avec la fille d'Edouard (5).

On était à la veille de cette fête.

Un matin, tout est rompu.....

Un courrier arrive à Londres, annonçant qu'au mépris de ce beau mariage, en dépit de toutes les concessions d'Edouard, de toutes les stipulations du traité d'alliance avec les de Blois, les Franco-Bretons viennent de surprendre, de massacrer jusqu'au dernier homme, une garnison anglaise de Bretagne cantonnée dans l'île Tristan.

Tous les Anglais poussent un cri d'horreur.

(1) Avesbury, p. 192 ; il ne dit même que 40,000 florins, évalués à 100,000 livres.

(2) Georges de Lesnen, dans D. Morice, *Pr.* II, 6.

(3) Avesbury, p. 193 ; cf. Rymer, édit. 1740, III, part. 1, p. 85.

(4) Avesbury, p. 195 ; les lettres de nomination de Jean Avenel sont dans Rymer, éd. 1740, III, part. 1, p. 84.

(5) Avesbury, p. 194.

Puis on se rappelle — ce qui était vrai — que, pendant son dernier séjour en Bretagne, Charles de Blois, grâce aux alliances, a été reçu, hébergé par cette garnison, qu'on l'a promené avec confiance dans toute la forteresse, sans lui cacher les points faibles... Des clameurs d'indignation s'élèvent, dénonçant avec fracas dans Charles le complice de cette odieuse boucherie (1).

Bruit calomnieux, absurde, ruiné par la moindre réflexion ; qui ne s'en propage pas moins dans la foule et qui, manié habilement par les adversaires du mariage anglo-blaisien (entre autres, dit-on, le comte de Derby), impose au roi d'Angleterre l'abandon de cette alliance (2).

Le parti de Blois tombe du haut de ses espérances, ou plutôt de son triomphe inespéré, splendide, qu'il touchait déjà de la main et qui croule comme un rêve d'or.

Nos historiens parlent à peine et fort inexactement de cet épisode si curieux, qui laisse plus d'un problème à résoudre.

Ce qui étonne, ce n'est point l'avortement de ce projet d'alliance, c'est sa presque réussite.

Quelle put être, en accueillant ce projet, l'idée d'Edouard III ? Une fois accueilli, poussé si loin, comment un esprit si politique, si peu accessible au sentiment, put-il y renoncer pour un accident de guerre sans importance comme celui de l'île Tristan ?

En reconnaissant Charles de Blois duc de Bretagne, en s'alliant intimement à lui et à sa race, l'intention d'Edouard III dut être d'ôter cet appui à la France, de l'isoler complètement du côté de l'Ouest.

Mais, dira-t-on, en imposant la neutralité à la Bretagne, Edouard III se privait lui-même des ressources qu'il en tirait et dont nous avons parlé plus haut ; il renonçait au privilège si

(1) Sur cette affaire de l'île Tristan il faut conférer Avesbury, p. 194, et Knighton dans Twysden, col. 2607, en rectifiant le second par le premier, certainement mieux informé sur ce qui se passa à Londres.

(2) Les Bénédictins Bretons n'ont point connu l'*Histoire* d'Avesbury ; ce qu'ils disent du mariage manqué de Jean de Bretagne avec une princesse anglaise, ils le tirent de la déposition de Georges de Lesnen dans l'Enquête sur Charles de Blois, et d'un passage assez inexact de d'Argentré (édit, 1618, p. 395), où l'on attribue exclusivement la rupture du mariage à l'influence du comte de Derby, qui dans Avesbury n'est même pas nommé.

utile de jeter des troupes dans ce pays pour les faire ensuite passer en France.

Une telle renonciation est invraisemblable. Edouard III, nous le croyons, de son plein gré, n'y eût jamais souscrit. Nous n'avons plus le texte du traité, nous ne le connaissons qu'en gros, fort imparfaitement, par quelques mots des chroniqueurs. Mais évidemment, tout en se dessaisissant de quelques-unes des places occupées en Bretagne par les Anglais, Edouard dut retenir les principales, ne fût-ce que pour assurer le paiement de la rançon de Charles, et en tenir lieu s'il tardait. Dès lors il conservait des troupes en Bretagne ; pour les nourrir il gardait sans doute dans les cantons occupés par elles les droits utiles, lucratifs, exercés jusqu'alors à son profit ; enfin, s'il avait besoin de ces troupes pour sa guerre de France, comment Charles, duc de Bretagne par sa grâce, eût-il pu leur refuser le passage sur son territoire ? Ainsi, selon toute apparence le traité se résumait en trois points :

1° Charles et son parti garderaient désormais, en ce qui les touche, une exacte neutralité entre la France et l'Angleterre, c'est-à-dire, cesseraient d'appuyer la France ;

2° En retour, le roi d'Angleterre cesserait toute guerre en Bretagne et reconnaîtrait pour duc Charles de Blois ;

3° Mais — au moins jusqu'à parfait paiement de la rançon de Charles, — Edouard III conserverait en Bretagne des places de sûreté, avec faculté d'utiliser les troupes de ces places dans sa guerre contre la France.

Dans ce traité le gain était d'abord pour la Bretagne, enfin délivrée de la guerre, — puis pour Charles de Blois, reconnu duc sans conteste, — enfin pour Edouard, qui arrivait à priver la France de l'appui de la Bretagne, sans renoncer lui-même, dans une mesure assez large, au bénéfice de sa situation acquise.

C'est de ce côté sans doute qu'Edouard trouva ou prévit des difficultés : malgré toute la bonne foi de Charles, son parti était trop lié à la France pour renoncer à témoigner aux Français d'actives sympathies, qui se traduiraient forcément par des actes d'hostilité contre leurs ennemis les Anglais. Le massacre de l'île Tristan donnant à ces craintes une sanglante confirmation, Edouard III prévit qu'un jour, malgré le mariage de sa fille, il pourrait se voir forcé de reprendre la guerre en Bretagne contre les Franco-Bretons ; que dès lors cette alliance aurait eu pour

unique résultat de donner à ses anciens et futurs adversaires des armes contre lui. Devant cette crainte il recula.

Il y aurait d'ailleurs quelque naïveté à s'étonner de voir Edouard III déserter si facilement le *droit* de Montfort, longtemps soutenu par lui, pour reconnaître le *droit* de Blois, puis lâcher à son tour celui-ci pour revenir au premier. La morale qu'on ferait là-dessus serait en pure perte. Les deux prétendants — c'était la fatalité de cette guerre — avaient exactement autant de droit l'un que l'autre. Pour la France et l'Angleterre, pour les rois Philippe et Jean comme pour Edouard III, il n'y avait, il ne pouvait y avoir là qu'une question politique. Et si l'on regarde le dernier comme ayant contracté envers la maison de Montfort quelque obligation, il y eût amplement satisfait en assurant à l'héritier de cette maison le comté anglais de Richemont ; il eût pu, en toute sûreté de conscience, suivre jusqu'au bout l'inspiration qui le porta pendant quelques mois à fixer sur le front de Charles la couronne ducale, et certes il aurait bien fait : la pauvre Bretagne si éprouvée y eût gagné onze ans de paix.

Au lieu de cela, de ces longues négociations si pleines de promesses il ne sortit rien qu'une nouvelle trêve, promulguée le 20 novembre 1353 pour finir le 2 février suivant, prolongée ensuite jusqu'à la quinzaine de Pâques 1354, c'est-à-dire jusqu'aux premiers jours d'avril (1).

C — 1354-1355.

Après ce curieux incident diplomatique qui faillit tout changer en Bretagne, et jusqu'à l'avènement du duc de Lancastre à la lieutenance-générale de ce pays (septembre 1355), la situation reste la même, il ne se produit aucun évènement notable.

Charles de Blois, avec l'assentiment du roi d'Angleterre, fait en Bretagne de fréquents voyages et de longs séjours (2), à la

(1) Voir Luce, *Du Guesclin*, p. 121. Rymer, édit. 1740, III, part. 1, p. 92 ; édit. 1816, III, part. 1, p. 271. En 1354, Pâques tombait le 13 avril.

(2) Charles passa en Bretagne à la fin de janvier 1354 pour y rester jusqu'à Pâques (13 avril) ; il y revint vers le 10 novembre avec faculté d'y demeurer

poursuite des sommes nécessaires pour l'acquittement de sa rançon (car Edouard III avait maintenu ce seul point du traité) : quête plus obstinée que fructueuse.

Les trêves succèdent aux trêves sans soustraire la Bretagne au pillage méthodique des Anglais, sans mettre fin à la petite guerre entre les deux partis, donc sans apporter à ce malheureux pays un soulagement réel (1).

De Pontorson, Arnoul d'Audrehem, maréchal de France, lieutenant du roi en Normandie, est chargé de surveiller les Anglais de Haute-Bretagne, spécialement la garnison de Bécherel. Au commencement du printemps 1354 il prend Landal ; il est battu à Combour ; puis le jeudi saint (10 avril), près de Montmuran, il inflige à son tour un échec notable au capitaine de Bécherel, Hugues de Calverly, qui est fait prisonnier, pendant que Bertrand du Guesclin, brave comme un lion, gagne en cette rencontre ses éperons de chevalier, qu'il illustre sans retard par de nouveaux exploits, entre autres (vers la fin de 1354), par la double capture de deux chefs anglo-bretons, Richer et Toigne, qui, du château de la Roche aux Anes sur la Rance, ne cessaient de piller le pays. Du Guesclin occupait à ce moment-là Châteauneuf de la Noë (2).

Pendant que Toigne et Calverly pillaient ainsi le pays au nord de Rennes, Robert Knolles, cantonné dans ses châteaux de Fougerai, de Châteaubriant, de la Gravelle, en faisait autant entre Rennes et Nantes, et d'autres aventuriers leur donnaient la réplique du fond de la Bretagne.

Notons, entre autres, en Cornouaille, Roger David, venu là d'abord en pur volontaire, en amateur, travaillant à ses frais,

jusqu'à la Saint Jean suivante (24 juin) ; mais il semble être rentré en Angleterre avant le 30 mai 1355. Voir Rymer, éd. 1816, III, part. 1, p. 271 ; Id. édit. 1740, III, part. 1, p. 106 et 108.

(1) Trêve spéciale entre Edouard III et Charles de Blois du 20 novembre 1353 à la quinzaine de Pâques (13 avril) 1354 (voir ci-dessus p. 250, note 1) ; trêve entre les deux rois de France et d'Angleterre et leurs alliés, du 6 avril 1354 au 1er avril 1355 (Rymer 1740, III, part. 1, p. 95-96, Luce, *Du Guesclin*, p. 133) ; trêve spéciale pour la Bretagne du 11 novembre 1354 au 24 juin 1355 (Rymer, Ibid. p. 106 ; Luce, Ibid, p. 135).

(2) Voir Luce, *Du Guesclin*, p. 118, 123 à 129, 136-137. M. Luce a établi, élucidé tous ces faits par le détail avec une admirable critique, il en a posé ou redressé les dates avec une autorité définitive.

sans solde du roi d'Angleterre, pour l'unique amour de l'art... et du butin. Il avait pris les châteaux de Quimerch, de Guémené-Guingan ; alors pour l'obliger à obéir à son lieutenant-général et s'acquérir quelque droit sur lui, Edouard III lui avait donné en garde et en jouissance la châtellenie ducale de Quimperlé. Devenu un seigneur et un chevalier, il épousa une grande dame, Jeanne de Rostrenen, veuve du vicomte de Rohan, tué à Mauron (en 1352), qui lui apporta en dot son douaire, — rien moins que le tiers de l'immense vicomté de Rohan. Il fallait, il est vrai, le prendre de vive force : ce n'est pas là ce qui inquiétait Roger. Il se mit en possession de la partie de la vicomté qui touchait ses domaines, c'est-à-dire de la châtellenie de Corlai, et tournant la seigneurie de Rostrenen, toujours montant vers le nord, il s'empara du château de Pestivien, position très forte.

Il était là bien éloigné de sa base d'opération, Quimperlé ; mais il avait son idée. La côte sud de la Bretagne depuis longtemps occupée par les Anglais était bien foulée, bien appauvrie, bien maigre. Bien moins maltraités étaient la côte nord et l'apanage de Penthièvre, la guerre n'y avait fait encore que de rares apparitions : là donc, terre de promission pour les pillards anglais. De Pestivien Roger David débouchait sur le pays de Guingamp, courait à l'aise toute la partie intérieure de l'évêché de Tréguer. Il voulait pouvoir s'étendre jusqu'au littoral et rançonner la banlieue de Morlaix comme celle de Guingamp. Il s'empara d'une bicoque à quelques lieues de la côte, le château de Trogoff, en Plouégat-Moisan, il en fit une forteresse formidable. De là et de Pestivien pendant dix ans il ruina ce pays, jusque là relativement calme et prospère. Les garnisons franco-bretonnes de Guingamp et de Morlaix auraient dû, ce semble, en combinant leurs mouvements, l'écraser entre elles ; elles n'y purent rien. Pour détruire ce double nid de brigands, il fallut, comme nous le verrons, la massue invincible de du Guesclin (1).

(1) C'est en 1354 que la situation de Roger David devint surtout importante et formidable ; voir les donations et concessions que lui fit, cette année-là, Edouard III par lettres du 1er avril et du 6 juin, dans Rymer, éd. 1740, III, part. 1, p. 94, 95, 97 ; et dans D. Morice, *Pr.* I, 1492, 1493, 1494. — Le 12 novembre de la même année, Edouard III, qui avait appelé Roger en Angleterre, le renvoyait en Bretagne avec un nombreux corps d'archers et d'hommes d'armes, et requérait pour le transporter avec ses troupes tous les navires

La garnison franco-bretonne de Quimper ne protégea guère mieux les environs de cette ville, même les cantons qu'il lui importait le plus de conserver. Ainsi en 1355, Jean Mautalent, capitaine anglais, qui commandait le château de Saint-Gwennolé du Bois, c'est-à-dire la forteresse érigée à Landevenec, dirigea de là une expédition contre le Cap-Caval ou pays de Penmarch, s'en empara de vive force (*per conquestam*), s'y établit à demeure, fermant ainsi à sa volonté l'embouchure de l'Odet et la communication de Quimper avec la mer (1).

Une plus hardie entreprise tentée, en cette même année (1355), faillit enlever Nantes elle-même au parti de Blois.

« Le soir de Caresme prenant (le mardi gras), qui fut le 17e jour de fevrier, approuchèrent pluseurs Anglois, qui estoient au comte de Montfort, près la cité de Nantes qui se tenoit de la partie de Monsieur Charles de Blois, desquels il entra en la Tour Neufve du chastel, par eschelles, jusques au nombre de cinquante-deux, et prindrent ledit chastel. Mais messire Guy de Rochefort qui en estoit capitaine, lequel estoit lors hors ledit chastel en la ville, fist tant qu'il le recouvra celle nuict par assault, et furent les dits cinquante-deux Anglois tous morts ou prins, si que nul n'en eschappa (2). »

Il est très douteux que cet audacieux coup de main eût été tenté par l'ordre ou même avec l'assentiment du lieutenant-général d'Edouard III en Bretagne. Ce n'était plus Jean Avenel ; sous prétexte de ses anciennes sympathies pour Charles de Blois, les capitaines des places anglaises refusaient de lui obéir (3) ; le 18 mars 1354, il avait été remplacé par lord Thomas de Holand (4), qui se montra uniquement préoccupé d'extraire de sa charge tout le gain qu'elle pouvait lui rendre. Il voulut dans ce but reprendre en main les villes et forteresses possédées par Roger David et par Robert Knolles (5), mais il n'y put réussir, et c'est lui qui dut céder la place.

disponibles dans les ports de Plymouth, Weymouth et Fowy ; voir Rymer, 1740, III, part. 1, p. 107.

(1) Coll. Bréq. LX, 63.

(2) Le Baud, *Histoire de Bretagne*, p. 312.

(3) Lettres d'Edouard III du 18 juillet 1353, dans Rymer, éd. 1816, III, part. 1, p. 261.

(4) Rymer, *Ibid.*, p. 261.

(5) Voir Rymer, édit. 1740, III, part. 1, p. 110, 111.

D'ailleurs, tout prend fin, même les trêves mal observées. Après le 24 juin 1355, on ne les renouvela pas. Entre la France, l'Angleterre et leurs alliés, la guerre ouverte allait reprendre. Dans ces conjonctures il fallait, pour commander en Bretagne, autre chose qu'un simple rapace. Holand fut rappelé, Edouard lui donna pour successeur son propre cousin le duc de Lancastre (14 septembre 1355) (1).

D — 1356.

Lancastre n'était point exempt de l'amour du gain si marqué chez la race anglo-normande, mais il avait dans l'intelligence et dans le cœur de hautes parties ; c'était un excellent capitaine, le meilleur même d'alors, disait-on, et il ne pouvait manquer de marquer sa trace dans cette guerre de Bretagne.

Mais il ne vint en Bretagne qu'en juillet 1356. Depuis octobre 1355, la grande guerre était rouverte en France, et pendant qu'Edouard III, à cet automne, dévastait le Nord du royaume, le prince de Galles, son fils, promenait l'invasion anglaise d'une mer à l'autre, à travers tout le Languedoc. Cette reprise des hostilités entre les deux rois dut avoir, à l'automne de 1355 et au printemps suivant, son contre-coup en Bretagne ; mais on ignore par quels faits il se manifesta. On a voulu attribuer à cette époque la prise par les Anglais de certaines places franco-bretonnes, mentionnée sans aucune date dans diverses dépositions de l'Enquête de 1371 pour la canonisation de Charles de Blois, et, comme contre-partie, certains exploits de du Guesclin contre les Anglo-Bretons (2). En ce qui touche les faits tirés de l'Enquête de 1371, non seulement l'absence de dates rend cette attribution chronologique fort incertaine, mais, pour la plupart des cas auxquels on l'applique, il y a preuve directe d'erreur (3).

(1) Coll. Bréq. LXXVI, f. 34.

(2) Voir *Revue historique de l'Ouest*, 1re année, 1re partie, p. 314-315.

(3) Ainsi, la prise de *Bécherel* est de 1350 (voir Luce, *Du Guesclin*, p. 99), et d'après l'*Enquête* elle-même, la prise de *Quimerch* fut annoncée à Charles de Blois en même temps que celle de Bécherel (D. Morice, *Preuves* II, 24) ; il y a preuve d'ailleurs (par acte inédit) que Quimerch était aux Anglais dès 1352. Pour *Noëc* ou plutôt Castel-Noëc (aujourd'hui Castennec), quand Charles de

Quant aux exploits de du Guesclin, M. Luce que l'on invoque et dont l'autorité est décisive, n'en met aucun sous cette date (1).

Edouard III, tout en maintenant Lancastre dans le commandement de la Bretagne, l'envoya avec un corps de troupes débarquer directement d'Angleterre en Normandie, afin d'y relever le parti du roi de Navarre fortement maltraité par les Français. Lancastre aborda, le 18 juin 1356, à la Hogue, dans le Cotentin, et après une brillante expédition vers l'Est où il s'avança jusqu'à Verneuil, il était revenu, le 16 juillet, à son point de départ, puis quelques jours après passait en Bretagne avec son armée pour y exercer le commandement, ou pour mieux dire, la vice-royauté dont il était investi (2).

Prince illustre, renommé pour sa courtoisie chevaleresque, jouissant par sa naissance, par sa haute réputation plus que par ses fonctions, d'une autorité quasi-souveraine, il ne put se réduire aux combats de broussailles et de surprises qui étaient, depuis Mauron, sinon depuis la Roche-Derien, le régime militaire de la Bretagne. Grand homme de guerre, il voulut faire la grande guerre.

Lancastre discerna nettement le meilleur plan à suivre pour abattre le parti de Blois :

1° Détruire, démanteler au moins, la forteresse immense, inexpugnable, qu'il avait à l'intérieur du pays, qui s'appelait l'apanage de Penthièvre, qui lui donnait tout le littoral nord et lui permettait

Blois apprit la prise de cette place, il était à Guingamp (D. Morice. *Ibid.* 22) ; or, depuis la fin de mai 1355, jusqu'en août 1356, ce prince resta en Angleterre.

(1) Il s'agit des exploits de du Guesclin « à Saint-Méen, à Matignon, à Combourg, à Fougeray. » M. Luce met l'affaire de Fougerai en 1350, (*Du Guesclin*, p. 96 à 107), celle de Saint-Méen en 1360 (*Ibid.* p. 313) ; il tient pour douteuse celle de Combour (p. 311), que d'Argentré (3e édit. p. 416), le seul auteur qui en parle, met en 1362. Quant à Matignon, qui est le combat de du Guesclin contre Toigne et Richer (voir ci-dessus p. 251), M. Luce (136-137) le met, on l'a déjà dit, en 1354.

(2) On a dit qu'Edouard III avait rappelé de Bretagne, en août 1356, le duc de Lancastre et une partie des troupes sous ses ordres ; c'est une erreur, car Avesbury, après avoir reproduit le récit officiel de la « chevauchée » de Lancastre en Normandie, terminée le 16 juillet 1356, ajoute formellement : « Præmissis expeditis, dictus dominus dux Lancastriæ infra paucos dies se transtulit cum sua potentia in Britannia, et ibidem per regem Angliæ capitaneus deputatus *remansit.* » (Avesbury, p. 251 ; cf. p. 245-247.)

de combattre jusqu'en Basse-Bretagne la prépondérance acquise aux Anglo-Bretons ;

2° Fermer les portes par où les secours de la France venaient aux Blaisiens, c'est-à-dire, leur enlever Rennes et Nantes.

Il passa de suite à l'exécution, et même avec tant de vigueur que Charles de Blois, de l'autre côté de la Manche, entendit le bruit des premiers coups. Il apprit à Londres qu'un gros corps de troupes de son parti aux ordres du sire de Pluscalec venait d'être mis en déroute par les Anglais aux portes de Guingamp (1). Cette ville était en Bretagne sa résidence favorite ; le péril qui la menaçait, avec elle tout l'apanage de Penthièvre en butte à la terrible attaque de Lancastre, excita Charles à redoubler d'efforts pour avoir sa liberté et le détermina, pour l'obtenir, à subir la colossale rançon imposée par la rapacité d'Edouard III, soit sept cent mille florins d'or (2), pour la garantie desquels il dut laisser en ôtage aux mains du roi d'Angleterre ses deux fils, Jean et Gui de Bretagne.

Edouard, qui aimait l'argent, qui en avait besoin pour sa guerre contre la France, voyait là avant tout une mine d'or à exploiter pour maintenir le niveau de son trésor. Charles de Blois ne lui semblait pas bien redoutable : chevalier de la plus haute bravoure, général médiocre, politique nul, telle est, selon toute apparence, l'idée qu'il en avait, et cette bravoure, seule à craindre, restait sans emploi, puisque, libre de fait sur parole, toujours prisonnier en droit tant qu'il n'avait pas achevé de payer sa rançon, Blois ne pouvait combattre en personne les troupes du roi d'Angleterre.

Toutefois sa seule présence en Bretagne, l'attrait exercé par ses vertus, par sa bonté et son affabilité, la sympathie inspirée par sa piété ardente, sa vaillance et ses malheurs, ne pouvaient manquer de relever le moral de son parti, d'y réchauffer les dévouements enthousiastes, d'y exalter les énergies et les espé-

(1) Enquête pour la canonisation de Charles de Blois, 37e témoin, dans D. Morice, *Pr.* II, 21 ; Bibl. Nat. ms. lat. 5381, t. I, f. 246.

(2) Et non pas seulement cent mille, comme on l'a dit encore récemment (*Revue historique de l'Ouest*, 1ère année, 1ère partie, p. 316), en reproduisant la faute étrange commise par dom Morice dans la réimpression du texte du traité du 10 août 1356 (*Preuves* I, 1510), faute corrigée depuis longtemps par Rymer, édit. 1740, III, part. 1, p. 127 ; édit. 1816, III, p. 335 ; cf. Luce, *Du Guesclin*, p. 186.

rances. Ce n'était pas pour déplaire à Edouard III qui, nous le savons, ne tenait point à voir finir la guerre de Bretagne et avait lieu à cet égard de se défier de Lancastre. Celui-ci, très Montfortiste, avait emmené avec lui le jeune comte de Montfort âgé de seize ans dans sa chevauchée de Normandie, maintenant il le promenait en Bretagne ; comme ami il eût été très heureux de lui mettre la couronne sur la tête, comme général très glorieux de finir cette guerre. La cause de Blois était à ce moment si déprimée que cet espoir semblait permis. Edouard III — très vraisemblablement — n'était pas fâché d'en gêner un peu la réalisation, de raviver, contre l'ardeur de son lieutenant, la force de résistance du parti adverse et de mettre dans le jeu de celui-ci un peu d'atout pour prolonger la partie.

Le traité fort détaillé, stipulant les conditions de la délivrance et de la rançon de Charles de Blois, fut signé à Westminster le 10 août 1356 (1), et comme ses deux fils se trouvaient alors à Londres, il put de suite, en les laissant comme ôtages, repasser en Bretagne. Il lui tardait de quitter l'Angleterre ; il débarqua à Tréguer très probablement vers le 20 août, visita et gratifia de ses largesses les églises de cette ville, et se rendit le lendemain à Guingamp, où il fit de même (2). Mais il n'y fut pas longtemps, le pays n'était pas sûr et l'armée anglaise n'était pas loin. Un jour, un corps ennemi s'avança audacieusement jusqu'aux portes de la ville ; on crut un instant à une surprise. On courut avertir Charles à l'église Notre-Dame où il entendait la messe, on le pressa de s'enfermer de suite dans le château s'il ne voulait être pris ; il refusa de bouger avant la fin de l'office, et d'ailleurs cette menace n'eut pas de suite (3). Quelques jours après, le prince se retira à Lamballe, où il ne fut guère sans entendre parler de Lancastre ; ce duc venait de s'emparer de la Roche-Derien et il fortifiait Lannion (4), dont les murailles n'avaient pas été relevées depuis

(1) Voir Rymer, édit. 1740, III, part. 1, p. 126-128 ; la prétendue reproduction de cette pièce par D. Morice. (*Preuves* I, 1509-1511) est fort incomplète et, pour ce qui en est donné, fort inexacte.

(2) Enquête pour la canonisation de Charles de Blois, Bibl. Nat. ms. lat. 5381, t. I, f. 319 v° et 320 ; Luce, *Du Guesclin*, p. 187.

(3) Ibid. 56e témoin, D. Morice, *Pr.* II, 24 ; ms. 5381, I, f. 357 v°. — Ce fait n'est point daté dans l'Enquête ; mais il n'y a pas d'autre époque ni d'autre circonstance à laquelle on puisse le rapporter.

(4) Ibid., ms. I, f. 132 et 114 v°, 25e et 21e témoins, dans D. Morice, *Pr.* II, 16 et 13.

la surprise et le démantèlement de cette place par les Anglais en 1346. Charles se rendit alors à Nantes pour y organiser des moyens de résistance contre cette invasion qui s'étendait de jour en jour dans le diocèse de Tréguer. Là encore, mauvaises nouvelles : c'est Roger David qui, profitant de l'occasion, a pris ou plutôt surpris Guingamp. Charles active de plus en plus les préparatifs de son expédition ; elle est sur le point de partir quand un autre courrier annonce que Guingamp a été repris par les Blaisiens : « Dieu soit béni ! dit le prince, et puisqu'il en est « ainsi, allons à vêpres, voici l'heure (1). »

Puis on apprend que Lancastre lui-même a quitté précipitamment le pays de Tréguer, la Bretagne, courant au grand galop vers la Loire avec une troupe d'élite, pour rejoindre le prince de Galles poursuivi par une grosse armée française dix fois forte comme la sienne. Vers le 15 ou 16 septembre, Lancastre s'efforce de franchir la Loire aux Ponts de Cé, le passage est bien gardé, il n'en peut venir à bout. Quelques jours après éclate le coup de foudre de la bataille de Poitiers (19 septembre 1356), le prodigieux triomphe du prince de Galles. Exalté par cette nouvelle, Lancastre revient en Bretagne, mais il ne retourne plus dans l'évêché de Tréguer, de ce côté il en a assez fait, il veut maintenant, lui aussi, avoir son triomphe, forcer la capitale de la Bretagne !

Le 3 octobre 1356, il pose le siège devant Rennes (2).

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(A suivre.)

(1) Enquête ci-dessus, ms. lat. 5381, I, 132, 25e tém. dans D. Morice, *Pr.* II, 16.

(2) Voir *Chronicon Britannicum*, *Chronicon Briocense*, *Croniques Annaulx*, sous la date de 1356, dans D. Morice, *Preuves*, I, 8, 43, 113.

GWERZIOU BREZONEK

—

KATEL AUTRET

DISKAN :

Evel d'hoch, enn Breiz n'euz ket unan,
N'euz ket evel d'hoc'h, ô Sant Ervan !

WAR DON : RENEAN AR C'HLAZ :

I

Katel Autret a barrouz Plistin
A lere d'he mamm deuz ar mintin :

« Mam, me n'allan mui finval ezel,
« Hep dale vo red d'ho merc'h mervel.

« Mervel hep dale e vezo red,
« Nemet gant Doue venn zikouret.

« Kri vezo d'am c'halon ho kouitât
« Ha mervel da barzek la, mam vad !...

« Mar keret, mam gez me iel em-berr
« Bete be Dom Ervan Landreger.

« Dom Ervan, eme, ra burzudo,
« Vel ma re gwech-all sent koz ar vro. »

POÉSIES BRETONNES

—

CATHERINE AUTRET

REFRAIN :

Comme vous, en Bretagne, il n'est pas un seul,
Il n'y en a pas un comme vous, ô saint Yves.

AIR : RENÉE LE GLAZ.

I

Catherine Autret de la paroisse de Plestin
Disait un matin à sa mère :

« Mère, je ne puis plus faire usage de mes membres,
« Votre fille doit mourir bientôt.

« Bientôt il faudra qu'elle meure,
« A moins que Dieu ne lui vienne en aide.

« Mon cœur souffre cruellement de vous quitter,
« Et de mourir à quatorze ans, bonne mère.

« Si vous le permettez, mère chérie, j'irai tantôt
« jusqu'à la tombe de Dom Yves de Tréguer.

« Dom Yves, dit-on, fait des prodiges,
« Comme en faisaient autrefois les vieux saints du pays. »

— « Doue ha Dom Ervan vinniget
« Da rei d'hac'h, merc'hig, ners ha iec'hed ! »

II

Doustadig, doustadig e teue,
Pevar fleget war hec'h inkane.

He mevel Herve a zo gant-hi ;
Ho daou e teuont en eur bedi.

Uz d'ar Pont-Losket pa arriaz,
Da gad tour Landreger e sellaz,

Da gad tour Landreger e selle,
Ha Katel n'eur welan a lere :

« M'ho salud, mei, iliz Zant Tual !
« Evel-d-hoc'h er vro n'euz ket eunn all.

« N'euz iliz ker kaer na ker brudet :
« Dom Ervan dindan-hoc'h zo kousket.

« Hag evit-han da vean maro,
« E sikour bepred tud kez he vro.

« Otro sant Ervan, c'houi rei ive,
« C'houi reio d'in iec'hed ha bue. »

— True oa gwelet el Landreger
Ar plac'hig kez o tiskenn enn ker.

Evel eur bugel oa mailluret,
Ha war hec'h inkane amarret. —

— « Dieu et Dom Yves béni,
« O ma fille, vous accordent force et santé ! »

II

Lentement, lentement elle venait,
Repliée (en quatre) sur sa haquenée.

Hervé, son domestique, l'accompagne,
Et tous deux prient en cheminant.

Au-dessus du Pont-Losquet, quand elle arriva,
Elle jeta les yeux sur la tour de Tréguer.

Les yeux fixés sur la tour de Tréguer,
Catherine disait en pleurant :

« Je vous salue, dit-elle, église de Saint-Tudual,
« Dans le pays vous n'avez pas votre pareille.

« Nulle église n'est aussi belle ni aussi renommée :
« Dom Yves chez vous est endormi.

« Et bien qu'il soit mort,
« Il vient toujours en aide aux gens de son pays.

« Monsieur saint Yves, vous rendrez aussi,
« Vous me rendrez santé et vie. »

— C'était pitié de voir à Tréguer
La pauvre petite fille descendre en ville.

Comme un enfant elle était emmaillotée,
Et attachée sur sa haquenée. —

« Pedet evid-on, Landregeriz,
« Ha me gavo iec'hed 'n hoc'h iliz.

« Goulennet ouz Ervan Kervarzin
« M'allin c'hoaz pedi war ma daoulin. »

Kri ve ar galon na ve rannet,
Pa oe arri enn tal ar porchet ;

Ha hi douget war brec'h he mevel,
O tiskenn da gad ar be zantel.

« Otro sant Ervan, ma chileoet,
« Rak me zo deut a-bell d'ho kwelet.

« Gant fianz onn deut ha karante,
« Da glask ners ha bue war ho pe. »

Seiz sun eo bet eno gourveet,
Seiz sun war ar be he deuz pedet.

Seiz sun deuz pedet a galon vad ;
Allaz ! ne deuz ket bet he mennad.

Gwelan re o toned ac'hane,
Gwelan re o poked d'ar min be.

Ha da zant Ervan e levere :
« Me deui c'hoaz da bedi war ho pe !

« Enn-hoc'h man ma oll fianz bepred :
« C'houi ma gwelleo, sant binniget. »

Hag ouz hi c'hlevet o kimmiadi,
Ann dud vad a wele evel-t-hi.

« Priez pour moi, gens de Tréguer,
« Et je recouvrerai la santé en votre église.

« Demandez à Yves de Kermartin
« Que je puisse encore prier à genoux. »

Insensible eût été le cœur qui ne se fût brisé,
Lorsqu'elle s'arrêta devant le porche.

Son domestique la portait sur son bras,
Pour la descendre sur le tombeau béni.

« Monsieur saint Yves, daignez m'entendre,
« Car je viens de loin vous visiter.

« Je suis venue pleine de confiance et d'amour,
« Chercher force et vie sur votre tombeau ! »

Sept semaines elle a été étendue sur le tombeau,
Sept semaines sur la tombe elle a prié.

Sept semaines, elle a prié de tout son cœur,
Hélas ! elle n'a pas obtenu sa demande.

Elle pleurait en quittant de là,
Elle pleurait en baisant la pierre tombale.

Et à saint Yves, elle disait :
« Je reviendrai prier sur votre tombeau.

« En vous j'ai toute ma confiance quand même :
« C'est vous qui me guérirez, saint béni. »

En l'entendant pleurer ses adieux,
Les braves gens pleuraient comme elle.

Gwelan re ann oll ouz hi gwelet
War hec'h inkane adamarret.

Kalz so et d'he heul hag hi poaniet,
War hent Landreger d'ar Pont-Losket.

Eunn hanter-leo pe war-dro deuz ker,
He deuz gret eur zell ouz Landreger.

« Kenavo 'ta, otro sant Ervan !
« Enn-hoc'h em oa fianz enn em foan.

« Petra vo laret enn ti ma zad,
« P'arriin er ger hep ma mennad ?

« Ha ma mammik paour, petra laro ?...
« Me ne gredan mui distrei d'am bro !...

« Otro sant Ervan, m'ho kar bepred ;
« Enn hano Doue, ma gwelleet ! »

Kerkent e welaz enn dro d'ezhi
Evel eur flamm-tan o lugerni ;

Ha kerkent ar plac'hig neuz kriet :
« Sant Ervan, c'houi neuz ma gwelleet !... »

III

Enn de-se ne vije den enn ker
Na ganje o klevet ar c'hleier.

O klevet ar c'hleier oc'h embann
Ar mirakl neve-c'hret gant Ervan.

Tous pleuraient en la voyant
Attachée de nouveau sur sa haquenée.

Beaucoup l'ont suivi bien marris,
Sur le chemin de Tréguer à Pont-Losquet.

A une demi-lieue ou environ de la ville,
Elle a jeté un dernier regard vers Tréguer.

« Adieu donc, Monsieur saint Yves,
« En ma douleur j'avais confiance en vous.

« Que dira-t-on dans la maison paternelle,
« Quand je reviendrai sans être exaucée.

« Et ma pauvre mère, que dira-t-elle ?...
« Je n'ose plus retourner au pays !...

« Monsieur saint Yves, je vous aime toujours ;
« Pour l'amour de Dieu, guérissez-moi !!! »

Tout à coup elle vit autour d'elle,
Briller comme une flamme éblouissante.

Et aussitôt la fillette a crié :
« Saint Yves, c'est vous qui m'avez guérie ! »

III

En ce jour, il n'y eût eu personne en ville
Qui n'eût chanté en entendant les cloches,

En entendant les cloches qui publiaient
Le miracle nouvellement fait par saint Yves.

Kanan rent oll a greiz ho c'halon,
War eunn dro gant ar prosesion,

O welet, war-lerc'h ar paniero
Katel Autret o tistrei enn dro ;

O tistrei joauz war he zreid-noaz
Ken divaingn ha ken iac'h ha biskoaz.

War be sant Ervan eo daoulinet,
He frof koar he deuz d'ehan roet.

Ha gant ann oll ar plac'hig vian
A gan melodi da zant Ervan.

Neb a bed sant Ervan, ha dalc'h-mad,
A zo bepred sur deuz he vennad.

Ar werzig-man am euz-me zavet
Da Doktor zant Ervan vinniget.

LAOUENANIG ZANT ERVAN.

Mais tous chantaient à tue-tête
En suivant la procession,

Et en voyant à la suite des bannières
Catherine Autret qui revenait sur ses pas ;

Qui revenait joyeuse sur ses pieds nus,
Aussi alerte que jamais.

Elle s'est agenouillée sur la tombe de saint Yves,
Elle y a déposé son offrande de cire.

Et, avec la foule, la chère petite fille
Chante les louanges de saint Yves.

Celui qui prie saint Yves sans relâche,
Est certain d'obtenir ce qu'il demande.

Ce gwerz je l'ai composé
En l'honneur de l'*historien* (1) de saint Yves béni.

LE PETIT ROITELET DE SAINT YVES.

(1) M. *Arthur de la Borderie.*

POÉSIE

—

LA VIERGE D'ARMOR

C'était aux jours sanglants des conquêtes romaines ;
Les peuples tour à tour tremblaient devant César,
Et les rois, tout meurtris par le poids de leurs chaînes,
Marchaient attelés à son char.

Et la Gaule, autrefois si belle de courage,
La Gaule avait perdu son antique fierté ;
Et seule, l'Armorique, au sein de l'esclavage,
Parlait encor de liberté.

Au souvenir brûlant de son ancienne gloire,
Sur ses monts de granit elle assembla ses preux :
« Partez, mes nobles fils ! La mort ou la victoire !
« Allez combattre pour vos dieux ! »

Dans ce suprême effort, la liberté mourante
Vint se briser, hélas ! contre un fer inhumain.
L'Armorique courba sa tête frémissante
Sous le joug du peuple romain.

Et, pour mieux couronner son œuvre de carnage,
Sur les débris fumants d'une antique cité
Le vainqueur éleva, dans sa fureur sauvage,
Le tombeau de la liberté.

Et mille Armoricains, les restes de la guerre,
Vinrent offrir leurs fronts aux baisers de la mort;
Et leur sang ruissela sur un autel de pierre :
C'en était fait des fils d'Armor.

Et l'on dit que, de loin, une jeune prêtresse
Contemplait, l'œil en feu, le trépas des héros;
Et son âme exhalait des chants pleins de tristesse,
Entrecoupés par ses sanglots :

« Adieu, douce patrie ! Adieu, mon Armorique !
« Tes efforts n'ont servi qu'à creuser ton tombeau.
« Ce front si fier, courbé sous un joug despotique,
« Est meurtri sans pitié par un peuple bourreau.
« Entends-tu tes guerriers, couchés dans la poussière,
« Mourants, lancer vers toi leur dernier cri d'amour ?
« Adieu ! Tout est fini : la Reine de la terre
« A décrété ton dernier jour.

« En vain, mon Armorique, à ta voix gémissante
« Tes fils ont répondu par un cri de fureur.
« En vain ils ont brandi leur hache encor fumante,
« Et contre les Romains épuisé leur valeur.

« De suivre nos guerriers la victoire était lasse ;
« La terreur et la mort ont dévoré leurs rangs,
« Et l'étranger enfin, pour punir tant d'audace,
« Les foule sous ses pieds sanglants.

« Tombez, héros vaincus : pour vous plus de patrie !
« La mort doit être douce à vos généreux cœurs.
« Et je conserverais une honteuse vie
« Pour servir de jouet à nos cruels vainqueurs !
« Frères, vous reverrez votre jeune prêtresse :
« Je saurai comme vous affronter le trépas.
« D'un délire divin je sens déjà l'ivresse.
« Non, je ne vous survivrai pas.

« Dieu de nos bois sacrés, où donc est ta puissance ?
« Vois, ton peuple succombe. Et ton tonnerre dort !
« Dieu sourd, n'es-tu donc plus le dieu de la vengeance ?
« Et ton bras serait-il moins puissant que la mort ?
« Dieu menteur, partisan d'un pouvoir tyrannique,
« Voilà donc le triomphe à tes guerriers prédit !
« Arrière ! Tu n'es plus le Dieu de l'Armorique :
« Va ! ta prêtresse te maudit.

« Oh ! si ma faible main pouvait porter une arme !
« Si mon bras répondait aux élans de mon cœur !
« Au milieu des Romains j'irais semer l'alarme ;
« Ils tomberaient, broyés par ma juste fureur.

« Non, j'en jure le ciel ! les chaînes d'une esclave
« Ne meurtriront jamais la vierge de l'Armor !
« Je vivrai libre et fière et mourrai sans entrave,
« Car voici ma faucille d'or.

« Ma faucille en mes mains brille d'éclairs sans nombre ;
« Je sens bondir mon cœur ; ma poitrine est en feu.
« A vos ombres, guerriers, va se joindre mon ombre.
« Adieu, mon Armorique ! O ma patrie, adieu !
« Je ne couperai plus le gui de tes vieux chênes,
« Je ne sonderai plus les mystères du sort ;
« Mais pour ta prophétesse on prépare des chaînes :
« Je serai libre dans la mort. »

Elle dit, et soudain de sa poitrine ouverte
Jaillit en bouillonnant un flot de sang vermeil ;
Et la vieille Armorique, en sa tombe déserte,
S'endormit du dernier sommeil.

A. Dolboix.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

GEORGES CADOUDAL ET LA CHOUANNERIE, par son neveu, Georges de Cadoudal, ancien conseiller général du Morbihan, ancien rédacteur de l'*Union*. Ouvrage orné d'un portrait et accompagné d'une carte. — Paris, librairie Plon, rue Garancière, 10.

Le nom de Cadoudal personnifie la Chouannerie. Il est non moins illustre en Bretagne que les noms de Cathelineau, Bonchamps, Lescure, La Rochejacquelin ou Charette en Vendée, avec cette différence qu'il y occupe une place sans pair. Entre les généraux vendéens, l'impartial historien ne saurait point à qui donner la palme du génie, de l'héroïsme et de la gloire ; mais Georges Cadoudal fut le premier général des chouans. Nul autre ne lui disputera ce rang d'honneur pour l'esprit d'organisation militaire, l'intuition des choses de la guerre, le coup d'œil décisif, l'imperturbable sang-froid, l'intrépidité stoïque, la patience égale au courage, les beaux et nombreux faits d'armes, la persévérance inouïe dans les projets les plus audacieux. Sorti des rangs du peuple, il avait tous les sentiments et même les vanités du gentilhomme le plus chevaleresque : mais il fut, avant tout, le type du chouan, armé pour la défense du trône et de l'autel, prudent non moins que brave, dur pour lui-même, sévère pour les siens, implacable pour un ennemi cruel, habile à faire la guerre de partisans, apparaissant et disparaissant, suivant les circonstances opportunes ou non, déconcertant son adversaire par ses pièges et ses ruses, semblable à cet oiseau des nuits, emblème des insurgés bretons, qui fond dans l'ombre sur sa proie, mais sachant manœuvrer aussi comme l'aigle, en plein soleil et en rase campagne.

Notre héros breton avait fait son apprentissage parmi les héros vendéens. Aiguillonné par l'échec du premier mouvement insurrectionnel qui avait déconcerté d'abord ses compatriotes, il quitta son pays natal, après avoir reçu la bénédiction de son père et s'engagea dans l'armée de Bonchamps. On connaît le mot de Stofflet, son major

général : « Si un boulet de canon n'emporte pas cette grosse tête, elle « ira loin. » Georges suivit les drapeaux de la Vendée, depuis Chalonnes jusqu'à Pontorson et de Pontorson à Savenay, prenant une part glorieuse à cet exode qui eut une fin si malheureuse. La victoire l'enthousiasmait et la défaite ne le décourageait pas. Il releva d'une main héroïque le drapeau blanc tombé dans la sanglante déroute et, avec les Mercier, les Guillemot, les d'Allègre, les Jean Jan, les de Sol de Grisolles et tant d'autres chefs plus obscurs, suscita en Bretagne cette guerre de tirailleurs, cette guerre de surprises et d'embuscades, si bien appropriée au pays et à des troupes irrégulières. Elle résistait à tous les revers, elle renaissait de ses cendres et elle devait tromper tous les efforts et toutes les armées de la République. Il eût fallu abattre d'un seul coup les têtes de l'hydre et le vainqueur de Quiberon lui-même, le général Hoche, ne devait pas y réussir. C'est à la suite de cette malheureuse expédition qui échoua par le défaut d'entente des chefs et des inintelligences non moins préjudiciables entre les émigrés et les chouans ; c'est après le désastre de Quiberon où Georges Cadoudal sauva l'armée des chouans par une retraite glorieuse à l'égal d'une victoire, qu'il fut proclamé général.

Mais nous ne prétendons pas faire ici un tableau même abrégé de ses prouesses. Le neveu du héros, M. Georges de Cadoudal, l'a peint très largement dans un ouvrage posthume hélas ! où il ne manque que la dernière touche. Il avait, pour le faire, des documents inédits et d'une valeur historique incontestable, des papiers et des traditions de famille, les lettres de l'abbé Guillevic, chef de la correspondance de l'armée du Morbihan, les mémoires de Rohu, lieutenant-colonel de la légion d'Auray, les notes de Rio, l'auteur de la *Petite Chouannerie*, celles de Le Louër, etc. etc., et enfin les archives tant publiques que particulières, même celles du *British Museum* (1). Cent pages de pièces justificatives nous en indiquent l'importance. Il a utilisé aussi, avec le sens critique nécessaire, toutes les publications antérieures sur l'histoire de la Chouannerie et de ses chefs.

L'école révolutionnaire et des passions politiques plus ou moins aveugles et perfides avaient défiguré notre héroïque personnage. Elles en avaient fait le plus cruel des chouans, toujours impitoyable pour ses ennemis et brutal même pour ses frères d'armes ; elles avaient osé l'impliquer dans l'odieux attentat de la machine infernale ; elles avaient

(1) Introduction, p. XI.

représenté comme un vrai guet-apens sa dernière et légitime conspiration contre Bonaparte, qui eût été un heureux coup d'Etat pour la France, si elle eût réussi ; elles avaient assimilé ainsi le général breton à un chef de brigands et à un vulgaire assassin.

La calomnie avait trouvé crédit chez bien des gens, quoiqu'elle ait été battue en brèche par l'auteur de l'*Histoire des Guerres de l'Ouest*, M. Théodore Muret, et quelques autres écrivains. Le nouvel historien de Georges lui a donné le dernier coup. Malgré des représailles justifiées par les lois de la guerre, malgré des actes de rigueur imposés par la discipline, le général unissait la douceur à l'énergie dans une mesure surprenante. Il avait une main de fer et un cœur d'or. Il déplorait le sang versé, il fit grâce à plus d'un ennemi, il s'indigna souvent contre les excès de ses compagnons d'armes que la cruauté seule des Bleus avait rendu cruels, il faut le dire. Il avait la vigueur et les élans du guerrier antique et des tendresses de femme. Il pleura la mort de Mercier, son ami, comme Achille celle de Patrocle. Quant au complot de la machine infernale, des témoignages contemporains très dignes de foi et le rapport de Fouché lui-même, alors ministre de la police, prouvent qu'il n'y fut pour rien. La conspiration de 1804 ne fut pas non plus un guet-apens dans la pensée de Georges. D'après sa propre correspondance et d'autres documents sérieux, notre hardi mais loyal Breton voulait attaquer Bonaparte et son escorte, homme à homme, à armes égales, dans un nouveau combat des Trente. Son plan chevaleresque comprenait même la présence d'un prince de Bourbon à la tête de sa troupe. Enfin il devait épargner autant que possible la vie de Bonaparte.

On sait comment il échoua, avant toute tentative d'exécution, faute d'accord parmi les chefs, faute de l'adhésion du général Moreau, faute de l'arrivée d'un prince. Après huit mois de préparatifs et de pouparlers inutiles, Georges Cadoudal avisait aux moyens de quitter Paris, quand il fut arrêté et jeté en prison avec Pichegru, Moreau et plus de quarante conjurés.

Ce n'était donc pas un assassin mais un chef de partisans, servant une cause légitime, après tout, par des moyens extraordinaires et chimériques, si l'on veut, mais non contraires au droit des gens ; — c'était un général vaincu, non un aventurier criminel, qui comparut, le front haut et un sourire de mépris aux lèvres, devant le régicide Thuriot, juge-instructeur, qu'il appelait *Tue-Roi*, par une ironie sanglante.

Le héros royaliste fut non moins brave devant ses juges, dans la

prison, en face même de l'échafaud, que sur les glorieux champs de bataille où il avait affronté la mort avec une vraie témérité. Il y montra une fermeté de caractère et des convictions religieuses et politiques inébranlables. Il refusa fièrement la grâce que l'empereur lui fit offrir, à la Conciergerie, par M. Réal, l'un de ses conseillers d'Etat. — « Parmi les conjurés, disait Napoléon à Bourrienne, il y a un homme « que je regrette, c'est Georges. Celui-là est bien trempé ; entre mes « mains, un pareil homme aurait fait de grandes choses. Je sais « apprécier tout ce que vaut la fermeté de son caractère et je lui « aurais donné une bonne direction. Je lui ai fait dire par Réal que, « s'il voulait s'attacher à moi, non-seulement il aurait sa grâce, mais « que je lui aurais donné un régiment. Que sais-je ! Je l'aurais peut-être « pris pour aide-de-camp. On aurait crié, mais cela m'eût été parbleu « bien égal. Georges a tout refusé : c'est une barre de fer. Qu'y puis-je ? « Il subira son sort, car c'est un homme trop dangereux dans un « parti. » (p. 331). — Les Jacobins et les héros révolutionnaires s'agenouillaient alors aux pieds de l'empereur : le héros royaliste ne devait courber la tête que sous le couperet de la guillotine. *Potius mori quam fœdari.*

Il demanda seulement, comme faveur suprême, de mourir avant ses compagnons d'infortune, pour leur donner l'exemple. — « On y consentit, écrit Rivière dans ses *Mémoires,* et Georges eut sur l'échafaud la place qu'il occupait devant l'ennemi : il fut le premier à la mort comme il l'avait été tant de fois au combat. » (p. 52 et 53). La gloire de Georges Cadoudal doit rester aussi pure que le drapeau sous lequel il mourut.

Ce dernier chapitre de sa vie est le plus beau et le mieux traité dans l'ouvrage que nous recommandons à nos lecteurs bretons et vendéens, car cette gloire catholique et royaliste leur appartient également. Ils connaissent d'ailleurs l'écrivain qui fut notre collaborateur, l'un des éminents rédacteurs de l'*Union* et de tant d'autres feuilles monarchiques. A cette histoire vraiment nouvelle et pleine de documents inédits, il n'a manqué, nous l'avons dit, que la révision de l'auteur. Il n'a pas eu le temps de mettre la dernière main à son œuvre. De là parfois un défaut de liaison dans la suite du récit, des retours en arrière inattendus, comme d'un homme trop plein de son sujet, attiré à droite et à gauche par ses divers documents et qui n'a pas encore pris la peine de les fondre. Mais ce sont là des défauts secondaires, faciles à réparer, et que l'habile éditeur (ce n'est pas M. Edmond

Biré que nous voulons dire, on pourrait aisément s'y tromper) l'habile et compétent éditeur, nous ne pouvons le désigner autrement, saura bien faire disparaître dans une seconde édition. Quoiqu'il en soit, la nouvelle biographie de Georges Cadoudal est encore le portrait le plus vivant, le plus ressemblant et le plus réussi du général des chouans, au milieu de ses compagnons d'armes noblement esquissés : les personnages s'y meuvent naturellement, suivant leur rang et les lois de la perspective. C'est donc plus et mieux qu'un portrait historique : c'est un grand tableau d'histoire.

Vte Hipp. Le Gouvello.

—

SONNETS ET POÉSIES, par Emile Bouchaud, in-4° — Paris, Jouaust et Sigaux 1886.

L'auteur de ce beau volume, dont le format rappelle les éditions des poètes du XVIIe siècle, n'est pas un inconnu pour la *Revue de Bretagne*, qui a eu la primeur de plusieurs de ses sonnets. D'ailleurs, si M. Emile Bouchaud n'est pas Breton (il aime à dire qu'il est né à l'*Ile de France : « Mon berceau fut celui de Paul et Virginie*), » s'il a, pour un *pauvre vieux noir*, et même pour les *moutaïls*, « gâteaux dorés et croustillants » de son pays, des tendresses quasi enfantines, les souvenirs que sa famille a laissés à Nantes, les sympathies qu'il s'est créées et qu'il a gardées parmi nous, nous autorisent à le revendiquer. Un lien de plus rattache à la Bretagne le livre et le poète : c'est surtout à l'instigation d'un parent breton (et pourquoi ne pas nommer, dût sa modestie en souffrir, l'aimable et savant baron des Jamonnières, *suum cuique ?*) que celui-ci s'est décidé à publier celui-là. Voilà, pour l'un et pour l'autre, des lettres de grande naturalisation.

Sous ses dehors vulgaires à dessein, notre siècle a horreur de la simplicité : un volume de vers qui s'intitule bonnement, « *Sonnets et poésies*, » comme au temps de Ronsard ou de Segrais, c'est presque une nouveauté et c'est une distinction de plus. Ajoutons que le portrait de l'auteur, figure aimable et sympathique, et qui justifie l'aveu

échappé au poète : « On me dit bon, » rattache tout à fait le livre à la tradition des anciens maîtres.

Quoique M. Bouchaud cultive de préférence le sonnet, et qu'il enferme plus volontiers ses pensées dans le moule étroit des quatorze vers, il ne perd pas à ce jeu séduisant et périlleux la faculté de développer ; il excelle dans la miniature, mais il est capable de peindre un tableau. Il a mené à bonne fin, sans s'essouffler, plusieurs poèmes de longue haleine, qu'il a composés à la campagne, car c'est dans le silence et la retraite que la Muse le visite :

C'est la Muse des champs dont la beauté rustique
Se révèle à demi sous la peplum antique ;
De fleurettes des bois j'orne ses blonds cheveux ;
Sa bouche me sourit, répond à mes aveux,
Et, nous entrelaçant dans un pur hyménée
De nos baisers divins plus d'une idylle est née.

Dans cette atmosphère sereine et paisible, il a écrit *la Bicoque*, version modernisée du *Meunier sans souci* d'Andrieux ; *la Trinité*, touchante peinture d'une messe de village ; le *Vieux curé*, qui fait souvenir de *Jocelyn*, d'un Jocelyn adouci et tempéré par les poètes du foyer anglais. Voici la fin de ce dernier portrait, plein d'onction et de recueillement :

Arbitre, conseiller, médecin, le vieux prêtre
Qui fait un peu de tout, s'en acquitte aisément ;
Et lorsque je le vois enseigner en doux maître,
La science aux vieillards comme aux petits enfants,
Souriant à ceux-ci, soignant les pauvres gens,
Béni par tous les cœurs dans ce coin solitaire
Où sa tombe est marquée au seuil du presbytère,
Oh ! je le dis encor : « C'est-là que j'aimerais
Vivre en faisant le bien et puis mourir en paix ! »

La sensibilité, qui perce sous ces vers, devait trouver sa suprême expression dans les pièces jaillies du cœur même et pieusement réunies sous ce titre « *In Memoriam.* » Nous ne citerons rien de cette partie du livre : il faut — comme dit l'auteur — vivre « d'un seul et chaste souvenir » pour avoir le droit de l'évoquer. M. Emile Bouchaud est avant tout un *sonnettiste* ; dans ce domaine illustré par nos poètes du XVIe et du XIXe siècles, de l'Angevin du Bellay au Breton Boulay-

Paty, il a conquis une des meilleures places. L'embarras du choix est grand, car cinquante sonnets de lui vaudraient les honneurs de la citation ; celui-ci, dédié à une dame, nous a plu par l'élévation constante de la pensée et un parfum d'élégance aristocratique.

Toujours belle et toujours par les grâces suivie,
C'est une jeune femme avec de grands enfants,
De sa maison riante elle est l'âme et la vie !
Heureux qui peut marcher sur ses pas triomphants !

Autour d'elle groupés, ses rejetons charmants
D'une mère romaine exciteraient l'envie.
Ses trois fils, que la gloire au premier rang convie,
Flattent, jeunes encor, ses plus fiers sentiments.

Et réflétant son charme adorable, sa fille
Semble un lys bel et chaste où l'eau du ciel scintille.
Nourris de son lait pur, nourris de son honneur

Tous en leur vieux manoir, où luit plus d'un trophée,
Ont un culte pour elle et bénissent la fée
Qui de ses nobles mains a tissé leur bonheur.

Ce sonnet, fait de main d'ouvrier, nous semble un délicieux médaillon à accrocher dans une galerie de famille, il fait connaître le talent de M. Bouchaud sous le jour qui lui est propre, noblesse du sentiment, soin délicat de la forme.

OLIVIER DE GOURCUFF.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Nécrologie. — Société Archéologique de Nantes. — Canons de Plozévet. — Dîner celtique. — S. E. le Cardinal Place. — Mgr Bouché. — Décorations pontificales. — Mgr Dupont des Loges. — Porte du château de la Duchesse Anne à Dinan. — Mont Saint-Michel. — Jacques Cartier. — L'Armée du Salut. — Eclairage électrique à Châteaulin.

Fidèle à notre coutume, donnons d'abord un pieux souvenir à nos morts.

Depuis notre dernière Chronique, la Vendée a perdu : M. Gaillard de la Dionnerie, ancien président du tribunal de Fontenay, une des premières victimes de l'*épuration* de la magistrature ; — M. Edmond de Beauregard, beau-père du sympathique député vendéen, M. de la Bassetière ; — M. Alfred de Chasteigner, ancien vice-président du comité royaliste, dont un des deux fils tomba glorieusement sous les murs de Paris en 1870.

La Bretagne, plus particulièrement éprouvée, vient de perdre en première ligne M. Paul Féval, un de ses écrivains les plus populaires. Paul Féval ! qui ne connaît ce nom magique, cet écrivain infatigable qui, pendant plus de 40 ans, a tenu sous le charme de son esprit et de sa verve tant de légions de lecteurs ? En attendant qu'une plume des plus autorisées et des plus compétentes, suppléant à notre insuffisance, puisse nous tracer, dans un avenir prochain, quelles furent ses œuvres, ses luttes, sa vaillance, nous avons le devoir de rendre ici un éclatant hommage à son talent, à sa généreuse nature, à sa foi.

Paul Féval était né à Rennes en 1817, d'une ancienne famille très considérée. Vers 1843, il publia *le Loup Blanc* qui fut le point de départ d'une renommée qui, pendant 25 ans, ne fit que s'accroître. En 1877, il perdit toute sa fortune ; il venait d'atteindre alors sa soixantième année, et huit enfants l'entouraient. L'énergique Breton

ne se laissa pas abattre par cette rude épreuve, mais, dans son infortune, il crut voir le doigt de Dieu. Jusqu'alors, tout en restant fidèle aux convictions de sa jeunesse, Paul Féval ne s'était point piqué de ferveur ; cette catastrophe le jeta dans les bras de la Providence. Bientôt un nouveau désastre financier, suivi tôt après de la perte de la compagne de sa vie, le terrassèrent, et le vaillant lutteur tomba pour ne plus se relever. Hélas ! la pauvre cigale était pour toujours muette. L'auteur des *Récits de Jean* ne pouvait plus songer qu'à mourir. A l'exemple des chrétiens qui allaient autrefois passer leurs dernières années dans un cloître, Féval se retira chez les Frères de Saint-Jean de Dieu. Si le roi des conteurs avait perdu ici-bas son royaume, plus heureux que le roi Lear, il aura reçu de Dieu, aux pieds duquel il a pieusement exhalé son dernier soupir, la récompense des justes : la couronne de l'immortalité.

Poursuivons ce douloureux nécrologe : dans l'Ille-et-Vilaine, la mort a enlevé deux représentants des plus anciennes familles de Bretagne : M. le comte de la Tousche-Limousinière et M. le comte Jacquelot de Boisrouvray.

— Dans la Loire-Inférieure, — M. Charles du Couëdic, fondateur et ancien directeur de l'Ecole des mousses de Nantes, — M. de Fleuriot de la Fleurière, chevalier de la Légion d'honneur, Conseiller général, Maire depuis 40 ans de la commune d'Oudon, ancien député. Le père de M. Fleuriot de la Fleurière a joué un rôle des plus brillants dans les guerres de la Vendée : Officier général sous les ordres de Bonchamps, il prit une part active aux sanglantes batailles de Torfou, de Cholet et du Mans ; il commandait en chef l'armée vendéenne lorsqu'elle fut écrasée à Savenay, imposant un cri d'admiration au général républicain Kléber lui-même, bon juge en fait de bravoure militaire.

Dans le Finistère, — M. de Molon, agronome distingué, membre du Conseil supérieur de l'agriculture, et M. Bonamy, chevalier de la Légion d'honneur, ancien Conseiller général, président du Bureau de l'Assistance judiciaire et du Conseil d'administration de la Caisse d'épargne à Brest.

Dans le Morbihan, — M. Muiron, ancien maire de Vannes. M. Muiron était originaire de la Champagne et appartenait à une des meilleures familles de cette province : le général Muiron, mort au Pont d'Arcole, en sauvant la vie à Bonaparte, était également Champenois et la France lui doit ainsi peut-être d'avoir eu un grand homme et une dynastie de plus.

Enfin, et pour clore cette nécrologie déjà bien longue, nous ajouterons à ces noms celui de Marie Jenna :

Peut-être est-il trop tard pour parler encor d'elle. (1)

Mais nous ne saurions laisser passer cet auteur gracieux dont le cœur était une flamme, et qui, plus d'une fois, a bien voulu donner à cette *Revue* l'appui de son talent, sans lui payer une dette de reconnaissance, de regret et lui adresser un suprême adieu. Du reste, nous ne saurions l'oublier, car ne nous a-t-elle pas dit :

Et puis, quand vous verrez apparaître une étoile
Inconnue à vos yeux ; lorsque, devant la foi
Vos préjugés vaincus tomberont comme un voile ;
Vous penserez à moi. (2)

*
* *

On revient toujours à ses premières amours, la *Revue* ne veut pas faire mentir le proverbe ; elle ne saurait d'ailleurs oublier les lieux où elle a passé les beaux jours de sa jeunesse, aussi est-elle heureuse d'applaudir à l'activité de la Société archéologique de Nantes qui vraiment est étonnante. Rien ne peut arrêter ses membres dans leurs laborieuses et fécondes recherches. Un jour, c'est à la Villa des Cléons, chez M. Félix Chaillou ; le pays est charmant, la maison est en musée, l'hôte est un esprit érudit, aimable et distingué. Nous ne nous hasarderons pas sur le terrain parcouru, nous sommes un profane et nous nous casserions bien sûr le cou si nous voulions parler de la monnaie de Tetricus II et discourir sur les charnières de Pompéi et les flûtes champêtres trouvées aux Cléons. Une autre fois, c'est à Fégréac, où nous retrouvons la docte caravane se prémunissant par des agapes fraternelles, à l'hôtel du *Lion d'or*, contre les poignantes émotions de la journée, qui du reste a répondu à toutes ses espérances. La trouvaille faite, par ce printemps de Sibérie, d'un hypocauste (3) complet au village de La Rochelle, leur a surtout paru des plus opportunes.

(1) Alfred de Musset.
(2) *Elévations*, p. 121.
(3) Sorte de calorifère servant au chauffage des maisons romaines.

M. Henri Lemeignen se propose de renouveler chaque année ces intéressantes excursions ; nous ne pouvons qu'y applaudir, car elles ne peuvent procurer à ceux qui y prennent part que : « Moult profit et agrément. »

De Nantes aux environs de la célèbre île de Sein (1), à Plozévet, au fond de la baie d'Audierne, pour un chroniqueur aux bottes de sept lieues, il n'y a qu'un pas, faisons-le gaiement, car nous sommes attirés là par une découverte qui, si elle s'était produite cent ans plus tard, aurait mis en goguette tous les archéologues de France et de Bretagne. Il s'agit de la découverte de trois canons faite au fond de la mer par le maire de Plozévet, un archéologue aquatique, comme on voit. Grâce à la publicité donnée à cette découverte, on peut dire que ces trois canons ont fait du bruit comme dix. Il y aura cent ans bientôt que ces canons dorment là dans leur linceul de sable bouleversé par les tempêtes. Ce sont les seuls témoins, nous pourrions dire les seuls acteurs qui restent du combat naval qui se livra dans ces parages au mois de janvier 1797 entre le vaisseau français *Les Droits de l'Homme* et deux bâtiments anglais. *Les Droits de l'Homme* désemparé et chassé par la tempête vint s'échouer à mille mètres environ de la côte, en face de Plozévet. Pendant plusieurs jours, il fut impossible, en raison de l'état de la mer, de lui porter secours, ce qui entraîna la mort d'un grand nombre de naufragés.

Il y eut là des scènes terribles sur lesquelles nous ne pouvons nous étendre aujourd'hui, mais le mois prochain nous raconterons en détail ce sanglant épisode de nos annales maritimes.

*
* *

Il y a loin de la tristesse du drame, dont les canons de Plozévet évoquent le souvenir, à la gaieté folle et aux sentiments légèrement sceptiques des convives qui, ces temps derniers, célébraient, en rompant le saucisson de l'amitié, le 8me anniversaire de la fondation du dîner celtique à Paris. Sans doute la transition est subtile, mais ici-bas les extrêmes ne se touchent-ils pas, tout n'est-il pas soumis à la loi des contrastes ? Allons donc voir ce qui se passe à cette petite fête de

(1) Un proverbe breton dit : *Biscoas den ne dremenas ar raz eb caout spount pe c'hlas.* — Jamais personne ne passa le raz sans avoir eu peur ou mal.

famille que préside Renan. Constatons d'abord qu'à ce dîner celtique les éléments sont assez mélangés, car à côté des Celtes-celtisant où l'on distingue l'auteur de la légende désormais fameuse du Loup-Garou, on remarque des délégués de la Seine-Inférieure, descendants des sujets et compagnons de Guillaume le Conquérant qui n'avaient pas dans leurs veines une goutte de sang celtique : ce mélange est un peu grotesque. Inutile de dire que le maître a été gai, très gai, qu'il a recommandé à tous d'être aussi gais, très gais. — *Edamus et bibamus, cras enim moriemur.* — Telle est en substance la religion de Renan. Déjà, à Tréguier, en 1884, il avait chanté la même antienne ; il l'a répétée depuis bon nombre de fois. D'abord cela paraissait drôle ; maintenant c'est archi-usé, monotone et ennuyeux. Bonhomme, c'est dur à dire, mais vous radotez. Qu'est-ce que cela nous fait, à nous, que vous soyez gai ou triste ? Vous êtes même en train de devenir tout à fait ridicule : une gaîté qui a tant besoin de s'affirmer ressemble comme deux gouttes d'eau à la vaillance des faux braves, qui chantent pour cacher leur peur.

*
* *

En février et en mars, deux de nos évêques bretons ont visité Rome. Au premier en date, à Mgr l'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, Sa Sainteté Léon XIII a prodigué, on peut le dire, les témoignages d'une bonté exquise et toute spéciale. Mgr Bouché a raconté son pèlerinage *ad limina* dans un Mandement tout rempli de l'éloquence du cœur — la première de toutes — et qui restera une des belles et touchantes pages de l'histoire religieuse de la Bretagne. Ami infatigable de saint Yves, Mgr Bouché ne l'a point oublié à Rome, et le jour anniversaire de l'élection du Souverain Pontife, l'évêque breton, admis au Cercle des cardinaux tenu à cette occasion, a eu la joie d'entendre Léon XIII l'entretenir avec bonté du tombeau et du culte de saint Yves, et prescrire des mesures pour que ce culte soit dès maintenant étendu à toute la France.

Mgr Bouché n'a point non plus oublié ceux qu'il a bien voulu appeler à l'honneur d'être ses auxiliaires dans sa croisade pour la restauration du tombeau de saint Yves, pour la propagation de son culte et la glorification de sa mémoire. Parmi les décorations pontificales — toutes bien méritées, toutes bien placées — accordées sur sa

demande par le Saint-Père, il en est deux que nous devons, pour cette raison, signaler à nos lecteurs, dans les termes mêmes où elles ont été annoncées par la *Semaine religieuse de Saint-Brieuc*. Ce sont :

« Le titre de Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, « conféré à M. A. de la Borderie, membre correspondant de l'Institut, « dont les savantes recherches ont sauvé de l'oubli tant de documents « précieux pour notre histoire religieuse, et qui a dirigé avec tant de « science et de talent, en y collaborant pour une large part, la publi- « cation des *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*.

« Le titre de Commandeur du même Ordre, à M. Devrez, architecte « de Notre-Dame de Paris et de la cathédrale de Tréguier, auteur du « plan de restauration du tombeau de saint Yves, à Tréguier. »

*
* *

Dans le Consistoire pontifical tenu au Vatican le 17 Mars, Son Éminence Mgr l'archevêque de Rennes, cardinal Place, a reçu des mains du Pape le chapeau cardinalice, et quelques jours après il a pris solennellement possession de l'église de son titre, Sainte-Françoise Romaine.

En notre nom et au nom de la *Revue de Bretagne*, nous déposons aux pieds du nouveau Cardinal l'hommage de notre profond dévouement et de nos respectueuses félicitations. Heureuse la province ecclésiastique de Rennes d'avoir un tel guide : haute intelligence éclairant une haute vertu ; grand caractère, dont la sagesse n'a d'égale que la fermeté et l'infatigable vigilance pour les intérêts sacrés confiés à sa garde. *Ad multos annos.*

Son Éminence n'est point non plus revenue de Rome les mains vides. Elle en a rapporté une décoration pontificale dont la destination ne peut manquer d'être hautement approuvée en Bretagne, notamment par tous ceux qui comme nous « font gémir la presse. » Le titulaire de cette décoration est M. Oberthür, dont l'imprimerie (qui l'ignore ?) est l'un des grands établissements industriels de notre province, comme la fortune de son chef — toute conquise par le travail — est l'une des grandes fortunes de Bretagne, et l'une des plus généreusement employées au point de vue charitable et chrétien. La remise de la décoration a donné lieu à un épisode digne d'être noté. Les 500 ouvriers de l'établissement ont envoyé à Son Éminence le Cardinal une adresse pour le remercier de la distinction accordée à leur patron — ou pour

mieux dire à leur père — M. Oberthür. Le Cardinal, en réponse, est venu visiter les ouvriers ; il leur a parlé, il les a bénis, il a eu une véritable ovation. Le nouveau titulaire de Saint-Grégoire a largement fêté sa bienvenue ; à *tous* ses ouvriers il a donné des livrets de caisse d'épargne, représentant une somme d'environ 50,000 fr. Aussi Son Éminence a-t-elle été chaleureusement applaudie, quand elle a dit : « Ailleurs on cherche péniblement la solution de ce qu'on appelle le « problème du travail, c'est-à-dire le moyen de faire vivre en bonne « intelligence le patron et l'ouvrier. Ici on l'a trouvé : de part et d'autre, « on s'aime. Vieux moyen recommandé pour la première fois il y a dix-« neuf siècles, qui mettra fin à toutes les difficultés quand on voudra « l'employer partout. »

*
* *

Nous touchons à la fin de cette Chronique : il nous faut, de toute nécessité, abréger.

— A Paris et à Rennes, les conseils municipaux ont décidé, quoique radicaux, que dans chacune de ces deux villes, une rue portera désormais le nom de *Dupont des Loges,* voulant perpétuer la mémoire de l'évêque patriote dont s'honorent la Bretagne où il est né et la Lorraine qui garde son tombeau.

— A Dinan, par ordre de la Commission des *Monuments historiques,* des ouvriers ont été occupés, ces temps derniers, à dégager l'entrée de l'ancienne porte du Château construit en 1380 par le duc Jean IV, laquelle est demeurée bouchée depuis l'ouverture, en 1620, de la porte moderne dite de Saint-Louis. Il n'est que temps de restaurer ce château, dont le donjon est un des plus beaux monuments militaires de la Bretagne et des mieux datés, mais où la duchesse Anne n'a rien à voir, quoi qu'en disent depuis une vingtaine d'années tous les guides et même quelques archéologues malavisés.

— La question du Mont Saint-Michel exigerait quelques développements ; nous devons nous borner à dire qu'un rapport a été déposé au ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, concluant à une demande de 1,200,000 fr. pour travaux urgents à exécuter à la basilique. Nous croyons qu'une somme de 400,000 fr. lui sera accordée pour l'année 1887. Quant à la destination que l'Etat voudrait donner à ce monument unique au monde, on n'en sait absolument rien. Il a été

offert, pour en faire une école communale, au conseil municipal, mais celui-ci a refusé : cela se conçoit ! Une feuille rédigée par un journaliste célèbre annonçait dernièrement que l'Abbaye avait été louée à un fabricant de *biberons Robert*. Cela ne nous a paru ni sérieux ni.... impossible.

— A Québec, il est grandement question d'élever une statue et un monument à Jacques Cartier, l'illustre marin malouin qui découvrit le Canada et y planta la croix le 3 Mai 1536. Une croix en fonte, facsimile de celle qu'érigea le grand Breton, sera dressée au même lieu et portera l'inscription suivante, avec l'écusson fleurdelisé : « *Franciscus primus, Dei grâtia Francorum rex regnat.* »

La note gaie ne nous étant pas interdite par nos règlements d'administration, signalons en Vendée les opérations bruyantes de *l'Armée du Salut,* dont la maréchale Booth est le général en chef. Dernièrement la maréchale a célébré en personne un mariage *Salutiste*. La cérémonie du mariage absolument grotesque terminée, les assistants, ivres de joie, se sont retirés, en chantant le fameux chœur de Charles VI « *Guerre aux tyrans !* » La maréchale Booth, serait, dit-on, l'inventeur d'une nouvelle langue internationale, faisant concurrence au volapück « Le Prarhkeustal » qu'elle a créée pour la diffusion des doctrines *Salutistes*. Elle se propose de faire prochainement une excursion en Bretagne pour nous prêcher notre salut. Nous n'avons qu'à bien nous tenir.

Enfin, comme il faut finir et finir bien (*finis coronat opus*, comme nous le disions au collège de Saint-Pol-de-Léon), signalons l'initiative prise par la pittoresque ville de Châteaulin, frileusement blottie au pied de ses montagnes qui, le 20 mars dernier, la première en Bretagne, a inauguré l'éclairage de ses rues à la lumière électrique. De cette façon, si le lecteur trouve l'ensemble de cette chronique un peu terne, il ne pourra pas du moins lui refuser le mérite de finir *brillamment*.

LOUIS DE KERJEAN.

POÉSIE

En tête de notre livraison de janvier, au début de notre *nouvelle période,* Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguer daigna — on se le rappelle, et on se rappelle en quels termes — donner à la ligne suivie jusqu'alors par la *Revue de Bretagne* sa haute approbation, en l'encourageant à y demeurer fidèle dans l'avenir.

Ligne — on le sait — qui consiste essentiellement dans l'alliance du sentiment breton et du sentiment chrétien, et qui a pour but final le maintien de l'esprit national de la Bretagne que nous définissons : l'obstination celtique dans le bien, pour la défense de toutes les grandes causes et surtout des deux plus grandes : Dieu et la Patrie.

Aujourd'hui, des bords opposés de la péninsule bretonne, de ce littoral vannetais, tout peuplé de grands exemples et d'illustres souvenirs, la Revue a l'honneur insigne de recevoir, émanant d'une autorité non moins haute, une approbation non moins flatteuse quoique produite sous une autre forme, — sous la forme des beaux vers que l'on va lire et que leur éminent auteur a daigné adresser au Directeur de la Revue.

Nous n'avons pas, il est vrai, le droit de remplacer par le nom qu'il couvre le pseudonyme inscrit au pied de ces vers. Mais nous nous en consolons : ce nom est connu de tous, vénéré de tous en Bretagne, et bien que nous ne l'écrivions pas, tout le monde le lira. — A. DE LA B.

A MONSIEUR ARTHUR DE LA BORDERIE.

J'ai revu Quiberon, Sainte-Anne, Saint-Gildas,
Carnac, le Morbihan, Arradon, Roguédas,
Autant de lieux charmants !... Mais, hélas ! solitaire
J'y rêvais, recherchant — et sur mer et sur terre ! —
Les amis qui, naguère, admiraient avec moi
Ce pays enchanteur, — où règne encore la Foi.

La nature et la grâce ont comblé la Bretagne
De bienfaits sans pareils. La ville, la campagne
Gardent leurs vieilles mœurs, et leurs nobles enfants
Sauvent toujours l'honneur, — vaincus ou triomphants !

Chez nous, soyons-en fiers, on a la tête dure...
Il faudra bien du temps pour que la forfaiture
Triomphe impunément, comme il arrive ailleurs...

Nous avons nos défauts, mais nous sommes meilleurs
Que tant d'autres... Servir l'Eglise et la Patrie,
Sans crainte, sans reproche, et sans idolâtrie,
Tel est d'un vrai Breton le plus ardent désir :
Il y met tout son cœur, y trouve tout plaisir !

Pardonnez à l'élan de mon patriotisme...
Mais surtout n'allez pas crier au fanatisme :
Car il m'est bien permis de chanter à mon tour,
« Que j'aime ma bruyère et mon clocher à jour ! »

UN VIEUX BARDE D'ARMORIQUE.

Avril 1887.

PORTRAITS BRETONS

—

MICHEL LAËNNEC[1]

ET

L'ÉLOQUENCE ACADÉMIQUE A QUIMPER

AU DERNIER SIÈCLE

(1714-1782)

Les *Compliments* de Laënnec sont au nombre de seize. La plupart ne sont pas datés ; mais le premier consacré à l'éloge de M. Amette, auquel Laënnec succédait comme procureur fiscal des Régaires, ne peut être que du commencement de 1754, Amette étant mort le 3 janvier de cette année. Le dernier compliment est daté de 1773.

A cette époque on aimait les discours (c'est une manie qui, je le crains, revient à la mode), et Quimper n'avait pas échappé à la contagion. Si on en veut une preuve, qu'on relise la « *Lettre à l'abbé de P...*, sur l'arrivée de M. Le Goaezre de Kervélégan et son installation comme sénéchal, le 31 août 1774. »

La veille, à Rosporden, les discours ont commencé. Le sénéchal en a entendu quatre, prononcés au nom des avocats, des procureurs, des clercs de procureurs, et des élèves du collège. — Il arrive à son hôtel, où il est complimenté. — Le lendemain à l'audience, il entend quatre discours, auxquels naturellement il répond, et encore *deux célèbres orateurs* ont-ils en poche « deux très beaux discours » ; mais « ils gardent le silence par une crainte mal fondée de prolonger la séance. »

(1) Voir *Revue de Bretagne et de Vendée*, n° d'avril, page 241 à 251.

L'auteur de la lettre ne peut se consoler « de cette modestie. » Le nouveau sénéchal retourne à son hôtel... Pour y trouver un peu de repos ?... Non ! pour entendre deux nouvelles harangues. Enfin il lui faut écouter des centaines de vers ; et quel malheur que les écoliers soient en vacances ! « Plusieurs auraient chanté le nouveau sénéchal, ce qui nous aurait procuré quelques jolies pièces de vers. » Ainsi, l'auteur de la lettre trouve que onze discours et des centaines de vers ce n'est pas assez : et il en fallait encore d'autres ! (1).

La mode était donc aux discours, et nul doute que les discours de Laënnec ne fussent à la mode ; la preuve, c'est l'honneur que lui faisaient la ville et le barreau de le prendre pour interprète, quand, au dire de l'auteur que je citais tout à l'heure, ils avaient tant de *célèbres orateurs !*

Comme notre goût a changé depuis un siècle ! Un jour, j'avais porté le *Recueil des compliments* de Laënnec au palais de justice, où j'ai compté tant d'amis, et d'où un vieil ami m'a chassé.... J'en donnai lecture ; je m'en souviens, ces harangues firent rire ; et plus l'orateur se faisait solennel, plus ses expressions semblaient plaisantes !

Ces compliments ont du moins un mérite que n'ont pas tous les discours officiels : ils sont courts. Toutefois ne craignez pas que je les imprime tous, même par extraits : pour la plupart, il suffit d'en donner une idée.

Les premiers compliments sont prononcés par Laënnec comme procureur fiscal, soit au siège de ses diverses juridictions, soit devant le présidial, quand il vient présenter au serment un nouveau juge seigneurial. En ce cas, il ne tarit pas d'éloges. Tous les sénéchaux devant lesquels il parle sont des Molé et des d'Aguesseau, et en même temps les hommes les plus doux et les plus aimables du monde. Parle-t-il de M. de Silguy : « Et quel exemple de vertu ! quel modèle des qualités « les plus rares ne trouvera-t-il pas (le récipiendaire) dans l'illustre « chef de cette auguste compagnie ! Nous ne pouvons le posséder, « ce chef, sans l'admirer, etc. »

Et un peu après, quand le bruit court que M. de Silguy va être appelé au parlement : « Depuis trop longtemps, nos alarmes égalent

(1) On a *pleuré* à Rosporden ; on *pleure* à Quimper ! L'auteur écrit, dit-il, les larmes aux yeux. — On couvre de lauriers la tombe du père du sénéchal dans la chapelle Saint-Nicolas, voisine de sa maison... Quelques années après, la chapelle était vendue comme carrière et la tombe disparaissait.

« l'accablement où elles nous jettent. Une partie de nos magistrats « paraît vouloir nous abandonner. Quoi ! serait-il possible que des « magistrats nés pour le bonheur du peuple, des juges dont l'aimable « affabilité a partout fait sentir les effets de la bienfaisance, tardent « encore à se rendre à nos vœux, à nos désirs, à nos sollicitations ? « Je ne puis, Messieurs, me le persuader. » — En quoi l'orateur a tort. M. de Silguy le *persuada* en partant pour Rennes.

Il va sans dire que tous les magistrats présentés par Laënnec au serment sont ou seront des phénix. Une fois pourtant, l'éloge semble lui coûter, et son discours renferme des admonestations presque sévères. Son embarras se traduit dès le début : il se jette dans le lieu commun ; à propos de la nomination d'un juge du Quémenet qui succède à son père, Laënnec s'écrie :

« Chez les Athéniens, il était une loi d'impulsion qui recommandait « aux pères de ne pas détourner leurs enfants d'embrasser leur état, « l'expérience ayant appris à ces sages législateurs que les enfants... « réussissaient beaucoup mieux que des étrangers dans l'exercice des « mêmes fonctions. » — Il espère donc qu'en vertu de la loi *d'impulsion* d'Athènes, le jeune magistrat qu'il présente au serment sera un jour ce qu'a été son père ; mais cette espérance n'est pas tellement assurée qu'il ne lui dise :

« Considérez l'illustre chef de cette compagnie ; consultez-le : il « vous dira que l'autorité est un vain titre, quand on n'a pas le talent « de cultiver les cœurs de ses égaux et de ses inférieurs. »

Singuliers compliments, il faut l'avouer ! Aussi ajoute-t-il, comme correctif : « Pardonnez-moi ces réflexions.... c'est l'amitié seule qui « me les a dictées. »

Je conclus de tout ce discours que le récipiendaire était un homme peu aimable et peu travailleur ; et Laënnec, pour l'encourager, aurait pu lui dire cette phrase qu'il avait dite à un autre magistrat :

« La jurisprudence est un terrain sec et sablonneux qui ne nous « montre les roses qu'à travers une haie d'épines. »

Cette maxime, qui n'est qu'à demi consolante, pourrait être utilement affichée au-dessus de la porte des cours de droit.

1769 arrive : le roi rappelle et replace sur leurs sièges les quinze conseillers au parlement exilés en 1766 et les procureurs généraux de la Chalotais. Cet acte fut dans tout le ressort du parlement le signal d'une explosion de joie patriotique et de discours. Tous les barreaux

de la province députèrent à Rennes, et Quimper ne pouvait manquer d'y envoyer son orateur. Laënnec va en même temps représenter à Rennes le barreau dont il est membre, les Régaires dont il est le procureur fiscal, et, ce qui est plus extraordinaire, l'Amirauté, à laquelle il est étranger. Il a mission de féliciter le Parlement, les procureurs généraux et le duc de Duras, commandant de la province. En vertu de son triple mandat il pourrait prononcer neuf compliments ; il n'en fera que quatre. Félicitons-le de sa réserve.

Le Parlement en entendra deux : un du député du barreau, un du député des Régaires et de l'Amirauté : le duc de Duras n'en entendra qu'un. Mais amer désappointement ! Le quatrième compliment destiné aux procureurs généraux ne sera pas prononcé ! En arrivant à Rennes, Laënnec apprend que les héros de la fête, les procureurs généraux, sont absents ! Mais il n'y perdront rien, ni nous non plus... au contraire : ils liront et nous pouvons lire non-seulement le discours préparé pour eux, mais encore la lettre d'envoi de Laënnec (20 juillet 1769).

Peu après, M. de Kersalaün, président au Parlement, l'un des exilés, rentre dans ses domaines de Basse-Bretagne. Les félicitations que le barreau de Quimper lui a adressées sur son siège au Parlement ne suffisent pas. Une députation du barreau de Quimper va au-devant de lui à Rosporden ; Laënnec marche à sa tête ; il prend la parole pour elle, et dit à M. de Kersalaün :

« Venez recevoir leurs hommages (ceux des habitants de Quimper) « pleins de respect et de vénération. Vous y trouverez le triomphe « de vos vertus, et votre nom immortalisé dans les cœurs... »

Hélas ! cette *immortalité,* comme tant d'autres, n'allait pas durer longtemps ! Et si, dix-huit ans plus tard, le président de Kersalaün, alors âgé de soixante-seize ans, était revenu à Quimper, il y aurait reçu l'accueil froid, sinon hostile, qui attendait son fils, le conseiller au Parlement.

Ce ne sont pas les deux magistrats qui ont changé ; c'est la ville de Quimper qui est devenue infidèle au Parlement. Voici pourquoi :

Un édit du roi, en réduisant le Parlement, a créé en Bretagne trois *grands bailliages,* à Rennes, Nantes et Quimper. MM. de Kersalaün se sont opposés à l'enregistrement de l'édit. Or, Quimper veut avoir son grand bailliage qui, au point de vue judiciaire, le fera la troisième ville de Bretagne ; et Quimper, furieux en 1765 de l'amoindrissement du Parlement, trouve mauvais, aujourd'hui, que le

Parlement s'oppose à une mesure bien autrement subversive, mais qui profite à Quimper. Aussi, quand M. de Kersalaün fils, sorti de la Bastille, le 8 octobre 1787, parcourt la Bretagne, s'il est accueilli en beaucoup de lieux avec enthousiasme, il échoue à Quimper, et quand il crie : « Vive le Parlement ! » la foule répond : « Vive le Ministre ! » — Traduisez : Vive le grand bailliage de Quimper (1).

Je serais bien surpris si Laënnec, en 1787, n'eût pas lui-même joint sa voix à celles qui criaient « Vive le Ministre ! »... Mais revenons à ses compliments.

En 1771, une grande nouvelle fait tressaillir Quimper. Mgr le duc de Chartres, prince du sang, se rend à Brest, et il passera par Quimper. Quel sera l'orateur de la communauté ? Laënnec. Il taille sa plume et écrit ce compliment, qui, on n'en peut douter, a dû être soumis à la Communauté de ville et approuvé par elle :

« Quelle joie vive et sincère la présence de V. A. ne répand-elle pas dans le cœur de tous les vrais Bretons ! Heureux de rendre leurs hommages à l'image de la vertu et de la bienfaisance, ils ne font de vœux que pour la posséder toujours. Ce jour mémorable sera gravé dans leurs annales : la postérité la plus reculée saura qu'ils ont eu ce bonheur de voir, au moins un instant, l'un des dignes successeurs des plus grands et des meilleurs des rois, le protecteur de la justice et de la religion. Vivez, Monseigneur, pour le bonheur des nations ; que le ciel dirige partout les démarches de V. A. ; qu'il lui plaise les couronner des succès les plus heureux !... »

Laënnec est prêt : il ne faut plus que le duc pour l'entendre ; mais le duc ne vient pas : le discours n'est pas prononcé, mais il ne sera pas perdu.

Voici venir au commencement de l'année 1773, le commandant militaire de Bretagne, le duc de Fitz-James et la duchesse, une Bre-

(1) M. de Kersalaün fils, de retour à Rennes, fut poursuivi par une brochure intitulée : *Premier mouvement de Bretagne, ou principe des efforts du peuple Breton contre les projets de l'aristocratie de robe et d'épée, faits incontestables.* « Lettre écrite à M. le comte de Kersalaün fils, aux Etats de Bretagne, à Rennes. » Cette lettre est signée de Joseph Enacia (pseudonyme assurément), habitant de Quimper et payant capitation, vingtième, etc., en honneur et conscience : elle est datée de Bouribou (*sic* au lieu de Bourlibou), faubourg de Quimper, le 3 février 1789.

Ce pamphlet est cité par M. Pocquet, p. 299. Il en reste à Quimper un exemplaire peut-être unique... mais pas à la bibliothèque publique.

tonne, Victoire Gouyon de Matignon. Le Duc vient de présider les Etats à Morlaix. Le sénéchal de Cornouaille M. Léon de Tréverret a, selon la prérogative de sa place, présidé le Tiers. Le duc et la duchesse ont promis de tenir sur les fonts de baptême le fils que vient de lui donner Madame la sénéchale.

Laënnec est choisi pour les complimenter et pour les supplier d'ajouter à leurs noms celui de la ville, *Corentin*. Il a dans sa poche le discours destiné au duc de Chartres : il va en placer la plus grande part : « Ce jour mémorable sera gravé dans nos annales, etc. Vivez, Monseigneur. » Il ajoute : « Vivez, Madame, » et la suite.

C'est fort bien, si le duc et la duchesse reçoivent en même temps les hommages de la ville ; mais il faut tout prévoir : et « si la Du- « chesse était dans un appartement séparé de celui de Monsieur son mari ! » Pour ce cas (que Laënnec désire sans doute voir se réaliser) il écrit gravement un compliment qui débute ainsi :

« Madame, nous venons d'éprouver ce que peut sur le cœur d'un « mari chéri une épouse dont la tendresse égale les vertus.... » Hélas ! la duchesse a eu la mauvaise chance de recevoir auprès du duc l'hommage de la ville de Quimper : elle n'a pas entendu ce madrigal, qu'elle n'aurait pas mieux compris que nous, mais qui assurément l'aurait divertie. Il nous fait rire, figé sur le papier. Quel effet eût-il produit. Qu'eût-ce été, dit d'une voix solennelle, par le grave Laënnec !

La même année, Laënnec, parlant au nom de la ville, complimentait Mgr de Saint-Luc à son entrée à Quimperlé, le 14 septembre ; et, deux jours après, à l'entrée du prélat dans la ville épiscopale. Il refaisait deux fois presque le même discours, comme s'il eût supposé que le premier, à deux jours de distance, était déjà oublié.

En février 1771, Laënnec avait eu à prononcer un discours d'un genre un peu différent. C'était à une assemblée de ville, qui avait pour Quimper une importance réelle. Après de longs débats, la paix venait de se faire entre M. Léon de Tréverret, sénéchal et en même temps maire, le présidial, et le clergé. Les députés du présidial et du clergé consentaient à venir délibérer et rentraient en séance. Laënnec exprima sa joie au nom de la communauté de ville, et la communauté, enchantée du discours, pria l'orateur de déposer son allocution aux archives (1). Sa joie est sincère et son discours plein d'excellentes

(1) 18 Février 1775. Délibération. Arch. dép. E. 93. f° 156 r°.

intentions ; mais à quoi bon faire l'*histoire de la Mairie* et nous dire :

« L'histoire ancienne et moderne et celle de nos jours apprennent « que les personnes de la plus haute distinction, ceux qui remplissent « dans l'Etat les premiers emplois, se sont fait un honneur d'être maires « de leurs villes... » En vérité ! Vous figurez-vous Périclès maire d'Athènes, Brutus l'ancien, maire de Rome, et même en 1771, date de ce discours, un ministre du Roi maire de sa ville ? C'est déjà un étonnement pour nous que de voir le sénéchal chef de la justice, maire et chef de l'administration municipale ; mais, à cette époque, les attributions de chacun n'étaient pas nettement distinctes comme aujourd'hui. Le sénéchal présidant l'assemblée de ville en l'absence du gouverneur, il semblait simple qu'il fût maire, et, que comme maire, il fût colonel des milices urbaines. Toutes ces fonctions faisaient de M. de Tréverret un homme universel (1).

Je me relis, et il me vient un scrupule.... Ai-je été un critique impartial ? Je n'ai présenté les *Compliments* de Laënnec que par le mauvais côté : je veux dire la *forme*. Or *l'emphase*, la boursouflure, le pédantisme, l'exagération de l'éloge sont des défauts du temps qui nous choquent aujourd'hui, mais qui charmaient les auditeurs de Laënnec. Ce qui, dans ces discours, appartient en propre à l'auteur, c'est l'amour du bien, l'honnêteté des sentiments. On sent que ce vieil avocat, qui fait si grand cas de l'estime, en est digne lui-même, et on comprend que le barreau et la ville se sentent dignement représentés par lui.

Je dirai plus : les défauts mêmes des compliments de Laënnec nous révèlent les qualités de leur auteur. Laënnec devait être un homme honnête, juste, loyal, moins sévère aux autres qu'à lui-même, fidèle ami et d'aimable compagnie. Content de lui et des autres, voyant ses fils prospérer pleins d'espérance, sans souci de leur avenir, doué de cette bonne santé qu'atteste la fermeté de sa belle écriture, il avait sans doute conservé son agréable humeur. Il entretenait des relations

(1) Dans l'acte de baptême de son fils, nommé par le duc et la duchesse de Fitz-James, le sénéchal s'intitule : conseiller du Roi, sénéchal du siége présidial, premier magistrat de Cornouaille, seul juge des causes royales, seul juge de police de la ville et faubourgs, directeur du Collége, directeur de l'hôpital général, directeur de l'Hôtel-Dieu, maire de la ville, colonel de ses milices, président de l'Ordre du Tiers aux Etats tenus à Morlaix, et député desdits Etats en Cour. — Bapt. 27 janvier 1773, Saint-Sauveur.

suivies avec les familles distinguées de Quimper ; et c'est dans une de ces familles qu'il sut plaire à une femme bien plus jeune que lui, après l'âge où les autres n'osent plus aimer.

Au premier rang de ses amis, Laënnec plaçait M. Nicolas des Landes, gentilhomme normand, gendarme du Roi, c'est-à-dire un des deux cent cinquante formant « la garde du Roi » et qui avaient le Roi pour capitaine et un prince du sang pour lieutenant. Je ne sais pourquoi M. des Landes était venu à Quimper, en 1730. Il y avait épousé Mlle du Menez, d'une ancienne et noble famille. De ce mariage étaient nés plusieurs enfants : l'aînée, Hyacinthe-Claude Guillemette, était devenue femme de M. Bahezre de Crec'hamblay. En 1770, elle devint veuve ; et il fallut pourvoir à la tutelle de l'unique enfant restant de son mariage, Anne-Marie-Perrine Bahezre. Les parents de M. Bahezre habitaient au loin, et des procurations leur furent demandées. Le modèle de ces procurations est écrit par Laënnec lui-même. Il porte pouvoir de nommer la dame Bahezre tutrice ; « mais elle devra se gouverner dans les occurrences de sa charge par les avis de MM. Laënnec et Guesdon, » le sénéchal des Régaires.

Mme Bahezre avait quarante-deux ans, Laënnec en avait soixante-deux ; le conseil de famille n'avait pas prévu qu'en donnant à la veuve Laënnec pour conseil, il lui présentait un second mari. Laënnec, veuf depuis un quart de siècle, demanda la main de Mme Bahezre : celle-ci eut le bon goût de ne pas condamner à une longue attente ce soupirant sexagénaire ; et le mariage fut célébré à Quimper, dans l'église de Saint-Mathieu, le 9 septembre 1776. — Cette union rendait Laënnec allié des familles du Bois-Guéhenneuc et de la Lande de Calan.

A ce moment, Théophile était avocat à Quimper, Guillaume venait d'y rentrer comme médecin du Roi ; Michel, le plus jeune des trois frères, poursuivait le grade de docteur en Sorbonne. Les deux frères présents à Quimper assistèrent au mariage de leur vieux père ; et, quand, le 26 janvier 1778, une fille naquit de ce mariage, Théophile fut choisi pour parrain avec Anne Bahezre pour marraine ; mais, pour la solennité du baptême, on attendit le retour du docteur de Sorbonne, et c'est lui qui fit la cérémonie, le 26 avril. Comme on le voit, la meilleure harmonie continuait d'unir le père et les enfants.

Laënnec à cette époque de sa vie fut heureux : conseiller du Roi, avocat honoré, ancien maire de la ville, son orateur officiel, il retrouvait une famille nouvelle, et l'enfant qui lui naissait si tard le rajeunissait.

Ses trois fils avaient répondu aux soins qu'il avait pris de leur enfance. Le plus jeune, docteur en théologie, allait obtenir la cure de Loctudy, puis celle d'Elliant qui ne l'éloignait pas de son père. Le second, médecin distingué, allait plus tard s'établir à Nantes, et y fonder cette école qui a prospéré jusqu'à nos jours. L'aîné, Théophile, homme de beaucoup d'esprit, était pour son début lieutenant de l'Amirauté.

Laënnec était entouré d'alliés et d'amis : M. des Landes, son beau-père, M. et Mme de Calan, née Renée Pepin, nièce de Mme des Landes, M. et Mme du Bois-Guéhenneuc, cousins de Mme Laënnec ; les filles du premier mariage de M. du Bois-Guéhenneuc, la marquise de Plœuc et Mme de Cornouaille ; au premier rang de ses amis était M. Guesdon, le sénéchal des Régaires.

Leur amitié datait de l'enfance, et la conformité de leur situation de famille avait resserré cette vieille intimité. Ils étaient contemporains ; ils s'étaient mariés presque en même temps ; tous deux étaient devenus veufs de bonne heure. Les fils de Laënnec, les filles de M. Guesdon étaient de même âge et avaient été élevés ensemble. En 1780, Laënnec obtint pour son fils aîné la main de la seconde des filles de M. Guesdon, Michelle, qu'il avait tenue sur les fonts baptismaux. Le mariage fut célébré, le 17 avril de cette année ; et ce fut le docteur de Sorbonne, devenu recteur d'Elliant, qui bénit l'union de son frère.

L'année suivante gardait une grande joie à Michel Laënnec : Michelle Guesdon lui donna un petit-fils (17 février 1781). Qu'aurait dit l'heureux grand-père s'il lui eût été révélé que ce frêle enfant arriverait un jour à la renommée, et avec quelle emphase aurait-il célébré sa venue au monde !

Quand nous avons vieilli, si la Providence nous accorde quelques années, quelques jours de répit, il semble que nous devons payer chaque année, j'allais dire chaque jour, de la perte de quelque affection. C'est ainsi que l'année 1780, si heureusement commencée pour Laënnec, allait finir tristement. Laënnec vit mourir deux des gendres de M. du Bois-Guéhenneuc, M. de Cornouaille et le marquis de Plœuc ; et, à la fin de l'année, M. du Bois-Guéhenneuc lui-même laissant, de son troisième mariage, des enfants mineurs dont Laënnec eut la tutelle. Un an après, c'était le tour de M. Guesdon, le beau-père de Théophile Laënnec (16 octobre 1781) ; et M. des Landes ne survécut que neuf jours à son vieil ami.

L'année suivante, Michelle Guesdon donna à Laënnec un second

petit-fils qu'il tint sur les fonts avec la dame de la Poterie, sœur aînée de la jeune mère. Ce fut la dernière joie de Michel Laënnec. Quelques mois plus tard, le 30 octobre 1782, il mourut âgé de soixante-huit ans. Il semble qu'il ait été emporté par un coup subit ou une maladie violente. Du moins son écriture de la fin de 1781 ne décèle-t-elle aucun affaiblissement de la main (1).

Le 31 octobre, MM. les avocats et MM. de la Communauté de ville firent cortège à l'ancien conseiller du Roi et ancien maire de la ville. L'inhumation eut lieu dans le cimetière de Ploaré, paroisse de Kerlouarnec.

Théophile-Marie Laënnec avait succédé à son beau-père M. Guesdon comme sénéchal des Régaires. Il succéda à son père comme receveur des *décimes* de l'évêché; et les fonctions de procureur fiscal, auxquelles il ne pouvait prétendre, furent confiées à un homme qui a laissé un nom comme journaliste, comme avocat, comme historien. Je veux parler de Jacques-Corentin Royou, gendre de Fréron le critique, collaborateur de son frère l'abbé Royou à l'*Année littéraire,* courageux rédacteur de l'*Ami du Roi,* éloquent défenseur de prévenus politiques sous le Directoire, plus connu encore comme auteur *des histoires ancienne, romaine, du bas Empire et de France.*

Au partage fait entre les frères Laënnec, la maison de la rue Kéréon fut attribuée au recteur d'Elliant, et la terre de Kerlouarnec à Théophile Laënnec. De son vivant, elle passa à son fils le docteur, et c'est là que celui-ci vint mourir, le 13 août 1826.

Peut-être Michel Laënnec, quand il mourait à soixante-huit ans, se promettait-il une plus longue vie. L'avenir a prouvé qu'il mourait à temps. S'il eût vécu quelques années de plus, que de tristesses lui étaient réservées !

Il aurait vu périr prématurément sa bru Michelle Guesdon (15 novembre 1786); elle léguait à son fils, le docteur, la maladie dont il devait mourir, après avoir appris à la reconnaître et à la combattre chez les autres. — Un peu plus tard, sa veuve Hyacinte des Landes mourait, âgée de cinquante-cinq ans seulement, le 25 décembre 1789.

Quelques années après, Laënnec aurait vu son fils le docteur de Sorbonne contraint de quitter la France, « pour éviter, dit son frère,

(1) De mai à juillet 1781, il représente l'Evêque à l'enquête faite par le subdélégué de l'Intendance à propos des murs et fortifications de la ville. — Il montre dans ses observations plus de zèle que de connaissance du passé.

le couteau de septembre, » et prenant le chemin de l'exil, où il mourra ; et son fils aîné, Théophile, devenu président du Comité révolutionnaire de Quimperlé, peut-être, qui sait !... pour faire ostentation de civisme et pour échapper à l'incarcération qu'il a encourue comme *frère d'émigré* (1).

Que fût-il advenu de Michel Laënnec s'il eût vécu quelques années de plus ? Père d'un prêtre *émigré,* serait-il parvenu à éviter la prison ? Il est permis de croire que toute *l'éloquence* de ses *compliments* ne l'aurait pas sauvé (2).

J. TRÉVÉDY,

Ancien président du Tribunal civil de Quimper,
Vice-président de la Société Archéologique du Finistère.

(1) Par une odieuse fiction de la loi, le prêtre qui avait fui pour éviter la réclusion était réputé *émigré.* Art. 17 du décret du 1er brumaire an II (22 octobre 1793) : « Les prêtres volontairement (!) déportés et avec passeport ainsi que ceux qui ont préféré la déportation à la réclusion sont réputés émigrés. »

(2) Les alliés de Laënnec étaient en même temps cruellement frappés.

Anne-Perrine Bahezre, fille du premier mariage de Mme Laënnec, était inscrite comme noble, et, pour sauver sa liberté, contrainte de démontrer mensongèrement que la noblesse ne lui appartenait pas (23 mai 1794).

Anne des Landes, belle-sœur de Laënnec, était arrêtée comme aristocrate ; et, après plusieurs mois de détention, elle recevait un *ordre de passe* (on peut dire une lettre de cachet) pour Plogastel-Saint-Germain (13 septembre 1794).

Le jeune marquis de Plœuc et un de ses cousins de Poulpiquet ont émigré. Le comité emprisonne leurs deux mères, Mme de Plœuc et sa sœur Mme de Poulpiquet, nées du Bois-Guéhenneuc. En même temps la jeune marquise de Plœuc et sa cousine Mlle de Poulpiquet sont emprisonnées comme femme et sœur d'émigrés (8 octobre 1793). Les biens de Mme de Poulpiquet ont été saisis, elle manque de tout ; et comme dit le comité, en son brutal langage, « elle est à la charité de la Plœuc jeune. »

Mme du Bois-Guéhenneuc, troisième femme de M. du Bois-Guéhenneuc et belle-mère de Mmes de Plœuc et de Poulpiquet, a deux fils aux armées. Ses fils ne la sauveront pas de la dénonciation. Elle est signalée par un énergumène comme ayant acheté de l'arsenic pour empoisonner ses enfants (2 décembre 1793). Il suffit : le Comité l'emprisonne sans autre information. Un mois après, le comité est remplacé par un autre comité qui n'a pas plus de souci de la justice, mais qui saisit l'occasion de livrer son prédécesseur à la risée et au mépris. Mme du Bois-Guéhenneuc est mise en liberté. Elle avait acheté de l'arsenic avec la permission du Maire, pour détruire les rats qui infestaient sa maison !

Telle était la justice de ce temps, qu'on rappelle à notre souvenir, qu'on prétend glorifier, et dont les rigueurs, ose-t-on dire, ont été insuffisantes !

ETUDES HISTORIQUES BRETONNES

—

LA GUERRE DE BLOIS & DE MONTFORT

Compétiteurs au Duché de Bretagne

1341 A 1364

Troisième période (1)

LASSITUDE DES DEUX PARTIS

(1352-1362)

E — 1356-1357.

Le siège de Rennes est le seul grand événement militaire de la troisième période de la guerre de Bretagne, et l'un des plus importants de cette longue lutte. Il mériterait une étude spéciale ; nous n'en pouvons signaler ici que les traits principaux.

Il dura neuf mois, du 3 octobre 1356 au 5 juillet 1357. Avant tout ce fut un blocus ; le principal moyen employé contre les assiégés consista à leur couper les vivres : ce qui ne peut se faire sans un investissement complet exigeant un assez grand nombre d'hommes. L'armée assiégeante devait donc être forte et la garnison relativement faible, n'ayant tenté contre l'investissement aucune sortie sérieuse.

Le duc de Lancastre ne fit point contre la place d'attaque régulière, c'est-à-dire, n'essaya point de faire brèche dans l'enceinte fortifiée ni par le bélier, ni par la sape. Par un boyau de mine passant sous les murs et débouchant dans la ville, il tenta

(1) Voir la livraison d'Avril ci-dessus, p. 274 à 291.

d'y introduire ses troupes ; grâce aux précautions fort ingénieuses prescrites par le commandant de la place, ce stratagème échoua, la mine fut éventée et détruite avant d'avoir pu servir.

Lancastre fit aussi construire un beffroi, tour énorme en bois montée sur roues, que l'on poussait, après le fossé comblé, contre les murailles de la place dont elle atteignait au moins la hauteur, au sommet desquelles elle s'accrochait et versait, par une sorte de pont-levis, des flots d'assaillants : c'était une variété d'escalade. Le beffroi de Lancastre, amené un soir devant l'enceinte rennaise, tout au bord du fossé — que l'on devait, pour lui faire voie, achever de combler pendant la nuit, — fut attaqué, un peu avant jour, par une troupe de braves sortis de la place sous les ordres de du Guesclin, et complètement incendié.

En dehors du beffroi, de la mine, et du blocus, Lancastre ne semble pas avoir employé contre Rennes grand moyen d'attaque. Cependant l'historien du siège (1) nous dit que, habituellement,

Il i fist *assaillir* et ses engins *geter*.

Ici *assaillir* ce n'est pas donner l'assaut, car il n'y a pas de brèche ; c'est lancer des volées de flèches ou des carreaux d'arbalète sur les habitants et les défenseurs de Rennes, dès qu'ils se montrent sur les murailles ou en dehors de la ville. *Jeter,* c'est faire lancer dans l'intérieur de la ville, par les mangonneaux et catapultes, des pierres et autres projectiles plus ou moins redoutables. Lancastre ne semble pas avoir eu de bien puissantes machines ; d'ailleurs, l'étendue de Rennes permettait aux habitants de se soustraire aux projectiles assez aisément.

Tels furent les moyens d'action des assiégeants. Ceux des assiégés semblent encore moins compliqués. Du moment où ils ne se croyaient pas en mesure de tenter de grandes sorties, capables de rompre les lignes du siège, ils ne pouvaient guère autre chose contre les agresseurs que leur renvoyer du haut des

(1) Le contemporain Cuvelier dans sa *Vie* ou *Chronique rimée de Bertran du Guesclin,* publiée par Charrière, dans les Documents inédits de l'histoire de France, 1839, 2 vol. in-4°. L'histoire du siège de Rennes y tient près de mille vers, des vers 1053 à 2020 ; celui que nous citons ci-dessous est le 1201e (t. I, p. 46).

murs, dès qu'ils se montraient, des volées de flèches et de viretons (1) et, quand ils s'approchaient trop, de gros projectiles lancés par les mangonneaux dressés sur les remparts. Dans ces conditions on ne pouvait, de part ni d'autre, se faire beaucoup de mal. Aussi les chevaliers des deux partis, pour se désennuyer, venaient-ils de temps à autre rompre des lances sur les glacis de la place, à la vue du camp anglais et des habitants de la ville groupés sur leurs remparts, sous la présidence du duc de Lancastre, charmé de montrer aux Rennais, dans ces occasions, son exquise courtoisie.

Tout cela pouvait durer fort longtemps — autant du moins que les assiégés auraient de quoi ne pas mourir de faim. Ne se sentant pas assez forts pour rompre les lignes des assiégeants, ils étaient résignés à tout souffrir pour lasser la patience de Lancastre ou attendre une intervention extérieure, un événement ou un miracle quelconque qui l'obligeât à lever le siège. La défense active de la place était donc en dehors d'elle, puisqu'elle consistait essentiellement à y faire, du dehors, entrer des vivres (2).

Si pendant neuf mois la ville n'avait pas été ravitaillée et même plus d'une fois, elle n'eût pu tenir si longtemps. Nous connaissons, par la *Chronique rimée de du Guesclin,* deux de ces ravitaillements, dont l'un fort plaisant, dû à l'adresse des Rennais, qui trouvèrent moyen d'amener dans leurs murs, sans coup férir, un troupeau de quatre mille porcs mis à paître par les Anglais sur les bords de la Vilaine pour leur propre consommation. Un autre jour, la plus grande partie de l'armée anglaise étant sortie du camp sur une fausse alerte pour aller combattre un ennemi imaginaire, du Guesclin qui n'était point encore dans Rennes et qui eut vent de la chose, tomba sur le camp fort mal gardé, y mit le feu, y trouva un immense convoi de vivres tout récemment arrivé et le fit entrer dans la ville, où il s'enferma lui-même avec la troupe résolue attachée à sa fortune.

Ces deux ravitaillements ne furent sans doute pas les seuls :

(1) Traits d'arbalète.

(2) Lancastre, capitaine habile, avait préparé le siège de Rennes en s'emparant préalablement de plusieurs places en frontières de Normandie, entre autres, Domfront, Messei, Bois du Maine, etc., qui aux mains des Anglais gênaient beaucoup, de ce côté, les communications entre la Bretagne et la France ; voir Siméon Luce, *du Guesclin,* p. 188.

car, et Charles de Blois et Charles de France, duc de Normandie, lieutenant-général du royaume pendant la captivité de son père le roi Jean, firent de leur mieux pour secourir les Rennais. Charles de Blois, à cause de sa rançon impayée, ne pouvait se battre en personne, mais il alla à Paris, il sollicita et il obtint du lieutenant-général l'envoi d'un secours important, qui devait se composer de deux corps d'armée, l'un aux ordres de Foulques de Laval, « capitaine souverain et general ès pays d'Anjou et du Maine, » l'autre (de 1,000 hommes d'armes et de 500 archers), formé et conduit par un des plus expérimentés barons de Bretagne, Thibaud sire de Rochefort. Ces deux corps devaient combiner leurs opérations. Mais Foulques, s'étant trouvé prêt le premier, partit du Mans dès le commencement de décembre 1356 (1) et, sans attendre Rochefort, tomba impétueusement sur le camp anglais. Cette imprudence eut de suite sa récompense : Foulques fut complètement battu et fait prisonnier avec quatre cents des siens (2).

Rochefort, plus prudent, mieux avisé, concentra son corps d'armée à Vitré vers le 20 décembre 1356, puis dans le courant de janvier 1357, pour se rapprocher de Bertrand du Guesclin qui guerroyait alors entre le Couësnon et la Rance, il établit à Dinan son quartier général (3), et de là harcela, molesta si bien l'armée de Lancastre que celui-ci, dans les premiers mois de 1357, en février ou mars, se résolut à assiéger cette dernière ville (4). C'est pendant ce siège, au cours d'une suspension d'armes, que du Guesclin vainquit en champ-clos, sur la grande place de Dinan, un félon chevalier anglais, Thomas de Cantorbéri.

(1) Voir les montres de diverses compagnies du corps de Foulques, en date des 15 et 21 novembre, 4 et 6 décembre 1356, dans D. Morice, *Preuves* I, 1501-1503.

(2) Enquête pour la canonisation de Charles de Blois, 21e témoin, dans D. Morice, *Pr.* II, 13, et Bibl. Nat. ms. lat. 5381, I, 114 vo.

(3) Voir les pouvoirs conférés à Thibaud de Rochefort par Charles, fils et lieutenant du roi de France, en date du 6 déc. 1356, dans D. Morice, *Pr.* I, 1513-1514 ; les montres et quittances de diverses compagnies du corps de Rochefort, datées de Vitré 20 décembre. (Ibid. 1503-1504) ; autres datées de Dinan 8, 16, 17, 18 janvier 1357. (Ibid. 1504, 1505, 1506, 1514).

(4) M. Luce a prouvé d'une façon claire et irréfutable que ce siège de Dinan ne peut être de 1359, date que lui assignent habituellement les historiens bretons, et doit être des premiers mois de 1357 ; voir son *du Guesclin*, p. 195-196.

La trêve générale conclue pour deux ans à Bordeaux le 23 mars 1357 entre les deux rois de France, d'Angleterre et leurs alliés, stipulait que tous les sièges seraient levés dès sa publication, ce qui changea la suspension d'armes de Dinan en délivrance définitive de la ville.

Il n'en fut pas de même à Rennes, dont la situation était réglée par un article spécial, fort étendu, de la trêve de Bordeaux. Comme on croyait la ville à bout de forces et Lancastre fort acharné à la prendre, on craignait que celui-ci refusât de lâcher sa proie. Le prince de Galles devait le sommer et le somma en effet immédiatement de lever le siège ; cette sommation restant sans effet, le roi d'Angleterre devait envoyer à Lancastre un ordre direct et formel. Si, avant cet ordre et après la sommation du prince, la ville capitulait, Lancastre pouvait y entrer avec vingt personnes seulement et y mettre un commandant ; mais de quelque façon qu'il eût pu s'en rendre maître après la notification de la trêve, le prince de Galles s'engageait à faire restituer la place au roi de France. Enfin on s'obligeait, de part et d'autre, à ne plus donner aucun secours aux assiégeants ni aux assiégés (1).

Cet article était évidemment inspiré par la volonté formelle de ne laisser à Lancastre aucun prétexte pour garder la ville, s'il s'en rendait maître après l'ouverture des trêves.

Lancastre, comme on le prévoyait, ne tint nul compte de la sommation du prince de Galles. De son côté, Thibaud de Rochefort, qui depuis le siège de Dinan avait reporté à Vitré sa base d'opération (2), continua pendant tout le mois d'avril à guerroyer les Anglais et vraisemblablement réussit, par des stratagèmes du genre de ceux de du Guesclin, à jeter des vivres dans la place. Mais Edouard III ayant expédié, le 28 avril, à Lancastre l'ordre très précis et très formel de lever le siège immédiatement (3), on ne douta plus de l'obéissance de ce prince, et le régent de France de son côté prescrivit à Rochefort de cesser les hostilités à la fin d'avril (4).

(1) Rymer, édit. 1740, III, part. 1, p. 134.

(2) Voir quittances de diverses compagnies aux ordres de Rochefort, datées à Vitré les 9, 12, 13, 29 avril 1357, dans D. Morice, *Preuves*, I, 1515.

(3) Rymer, édit. 1740, III, part. 1, p. 137-138 ; et D. Morice, *Pr.* I.

(4) Quittance de Gui de Rochefort, frère de Thibaud, qui déclare avoir servi sous les ordres de son frère du 20 décembre 1356 au 30 avril 1357, dans D.

Lancastre, pour se dispenser d'obéir à l'ordre d'Edouard III, feignit pendant deux mois (jusqu'au 30 juin), de ne l'avoir pas reçu (1) et pressa la place plus que jamais. Le régent de France prescrivit alors à Guillaume de Craon, son lieutenant en Anjou, Poitou et Maine, de reprendre la mission de Thibaud de Rochefort et de secourir les Rennais. Mais Guillaume s'en acquitta fort mal, perdit beaucoup de temps à réunir ses gens d'armes, et ne fit rien (2). Les Rennais, exténués par la famine, entrèrent en pourparlers avec Lancastre. Juste à ce moment (fin juin 1357), arriva au camp anglais un envoyé d'Edouard III avec des instructions renouvelant l'ordre donné le 28 avril (3) : impossible désormais de tergiverser. Le duc s'empressa de traiter avec les Rennais. Ils s'obligèrent à payer 100,000 écus — dont 20,000 immédiatement — pour la rançon de leur ville, à planter sur leurs murailles la bannière de Lancastre et à lui livrer les clefs de la place, non pour qu'il y entrât lui-même ni aucun des siens, mais pour être remises par lui au sire de Beaumanoir, qui garderait Rennes en dépôt jusqu'à ce que les deux rois eussent décidé à qui elle devait rester (4). La trêve de Bordeaux avait été déjà prononcée, et Edouard III, qui se souciait peu d'avoir cette place, fatigué des tergiversations de Lancastre, lui enjoignit de Londres, le 4 juillet, en termes impérieux, presque irrités, de délivrer immédiatement Rennes de son camp et de sa présence, sous peine « d'encourir, dit le roi, nostre indignation (5). »

Avant l'arrivée de cette lettre à Lancastre, elle était obéie : le siège de Rennes fut levé le 5 juillet 1357. Les Rennais en furent pour leurs 20 mille écus payés comptant (6), et Lancastre en eut

Morice, *Pr*, I, 1515-1516 ; cf. lettres du 6 avril 1357 (n. st.) de Charles, fils aîné et lieutenant du roi de France, pour Thibaud de Rochefort, dans D. Morice, *Ibid.*, 1512-1513.

(1) Knighton dans Twysden, col. 2616 ; cf. Luce, *du Guesclin*, p. 222-223.

(2) Voir Luce, *Ibid.*, p. 221, et Froissart, édit. Luce, t. V, p. XXII, note 2.

(3) Instruction donnée à Hoggeshowe, envoyé en Bretagne vers le duc de Lancastre, dans Coll. Bréq. LXXVI, 73.

(4) *Croniques Annaulx*, dans D. Morice, *Preuves* I, 113-114. Ce récit semble plus exact dans le détail que celui de Knighton (dans Twysden, col. 2616), avec lequel il s'accorde au fond.

(5) Champollion-Figeac (ou plutôt Bréquigni), *Lettres de rois et reines et autres personnages des cours de France et d'Angleterre*, 1847, in-4°, t. II, p. 113-115.

(6) Cette somme qui fut remise aux Anglais par Beaumanoir au nom des

encore 40,000 autres pour la délivrance des prisonniers faits pendant le siège, en tout 60,000 écus (1). Quant au reste de la rançon imposée à la ville, il n'en fut plus question : cette extorsion était annulée d'avance par la trêve de Bordeaux.

Telle fut l'issue de ce siège mémorable, qui fit le plus grand honneur aux Rennais. Lancastre était le premier homme de guerre de ce temps ; en dépit de tous ses efforts, par leur courage et par leur constance, ils avaient su préserver leur ville de l'invasion anglaise : la France entière acclama ce succès, et l'homme à qui surtout on le devait, qui hors de Rennes comme dans Rennes avait été l'âme de la défense, du Guesclin, jusqu'alors connu seulement en Bretagne, vit en un instant son nom grandir et voler d'un bout à l'autre du royaume.

Lancastre, très mécontent de son échec, voulait quitter de suite le gouvernement de Bretagne, il fallut la volonté du roi pour l'obliger de n'en point sortir avant d'y avoir tout mis en bon ordre. Il fallut aussi cette volonté pour décider Lancastre à ramener avec lui en Angleterre le comte de Montfort. Ce jeune prince avait bien fait dans cette campagne, il avait plu en Bretagne, rien de meilleur pour sa cause que de l'y laisser. Edouard III à cela ne voulait entendre. Il enjoignit formellement à son cousin de ne point laisser derrière lui le prétendant et même, s'il était possible, de le faire rentrer avant lui au bercail anglais (2).

Rennais, avait été avancée par les hauts barons de Bretagne, entre autres par le sire de Laval, baron de Vitré, et par le sire de Montfort ; voir D. Morice, *Preuves* I, 1522.

(1) Ce chiffre est donné par les *Grandes chroniques de France* (édit. Paris, VI, p. 59), et il ressort également du témoignage des *Croniques Annaulx*.

(2) « Item quant à *l'enfant de Montfort,* duc de Bretaigne, semble au Roi et « à son conseil pour le meillour, pour touz perils eschivre, que, quele heure « que le duc (de Lancastre) viegne as parties d'Engleterre, que ledit *enfant* « y viegne ovesque lui, ou devant, si lui semble que soit à faire. » (Instruction à Th. Hoggeshowe en juin 1357). Quoique dans ce tableau d'ensemble et par conséquent très raccourci de la guerre de Blois et de Montfort, nous usions le moins possible de textes inédits, nous ne pouvons nous refuser celui-ci, où Edouard laisse voir le fond de son cœur : Montfort avait alors plus de dix-sept ans, ce n'était encore pour lui que « l'enfant de Montfort ; » il est bien décidé à faire durer cette *enfance,* et surtout à la couver sous son aile, le plus longtemps possible.

F — 1358-1360.

La trêve de Bordeaux, qui expirait le 9 avril 1359, fut prorogée jusqu'au 24 juin de cette même année (1). Mais les Etats-généraux de France, ayant rejeté, le 29 mai, le traité de paix accepté en Angleterre par le roi Jean, la guerre se rouvrit entre les deux royaumes en juin 1359 et dura avec une grande violence jusqu'au 8 mai 1360, date du traité de Bretigni.

Depuis la levée du siège de Rennes (5 juillet 1357) jusqu'à la fin de la trêve de Bordeaux, c'est-à-dire, pendant deux ans, on ne note aucun fait d'armes en Bretagne : ce qui ne veut pas dire que les habitants, surtout les campagnes, furent complètement à l'abri de la rapacité des gens de guerre. Toutefois nous ne pouvons admettre l'opinion de certains chroniqueurs, qui nous représentent pendant ces deux ans la Bretagne et la Normandie en proie aux ravages de bandes de soudards embauchés par Philippe de Navarre, commandés par Jacques la Pipe et Robert Knolles, et qui n'étaient qu'une variété des Grandes Compagnies (2). Pour la Normandie c'est vrai ; pour la Bretagne non, et nous en trouvons la preuve directe dans une ordonnance d'Edouard III, du 1er mars 1358, constatant qu'un grand nombre de ses sujets, hommes d'armes, archers et autres, résidant en Bretagne, en sortaient pour aller guerroyer et piller en Normandie, malgré la défense expresse du roi (3). Car si la Bretagne eût été en proie à ces ravages, les sujets et soudoyers d'Edouard III cantonnés dans notre province et désireux de se livrer à ce genre d'exercice auraient opéré sur place, sans avoir besoin de chercher au dehors un théâtre pour leurs exploits.

La Bretagne jouit donc, pendant ces deux ans, d'un calme relatif. Charles de Blois en profita pour travailler à la tâche ardue, pénible, presque impossible, du paiement de sa rançon. Ses premiers efforts ne furent pas trop malheureux : en 1357, il fit deux paiements, le premier à la Saint-Jean, l'autre à la Toussaints,

(1) Par traité du 18 mars 1359, dans Rymer, édit. 1740, III, part. 1, p. 180.

(2) Adam. Murimuth. *Contin.*, an. 1358, édit Hog. p. 191 ; Tho. Walsingham *Chronica* et *Ypodigma*, eod. an., dans Camden, *Anglica*, p. 173 et 522.

(3) Rymer, édit. 1740, III, part. 1, p. 163.

chacun de 50,000 écus d'or (1). C'était moitié de ce qu'exigeait, pour chacun de ces termes, le traité de 1356 ; mais le roi d'Angleterre s'en contenta. Et Charles de Blois reprit sa chasse à l'argent, pour pouvoir continuer l'œuvre de sa libération. Chasse difficile s'il en fut, surtout pour ce bon prince, qui aimait tendrement son peuple et ne voulait pas le charger d'impôts (2) ; qui d'autre part, fils dévoué de l'Eglise, se fût fait scrupule de recourir, comme quelques-uns de ses contemporains, à des taxes ou des emprunts plus ou moins forcés sur les biens ecclésiastiques. Pourtant la nécessité devint si pressante, qu'en 1358 nous le voyons tout à la fois augmenter notablement les impôts (3) et attirer, sinon sur lui-même, du moins sur les exécuteurs de ses ordres, les foudres de l'excommunication. Ce fait si caractéristique, non signalé jusqu'ici et digne d'être étudié en détail (4), eut lieu à Quimper, où Charles, en 1344, avait donné un si bel exemple de déférence vis-à-vis de l'Eglise, en préférant le maintien des murailles de la cité épiscopale à celui des fortifications de la « Terre au Duc. » (5) La « chevance » si laborieusement acquise ne profita à per-

(1) Rymer, édit. 1740, III, part. 1, p. 142, 159 ; et D. Morice, *Pr.* I, 1518.

(2) Enquête pour la canonisation de Charles de Blois, 49e témoin, dans D. Morice, *Pr.* I, 24 ; Bibl. Nat. ms. lat. 5381, I, f. 325 vo 326.

(3) Dans toutes les villes et ports de sa domination il tripla les droits d'entrée sur les marchandises, qui furent portés de 4 deniers à 12 deniers pour livre : « Per omnes villas ducatus impositio duodecim denariorum pro libra fuerat et erat imposita.... de quibus quatuor denarii antea levabantur. » Lettre des vicaires généraux de Cornouaille à leur évêque, dans D. Morice, *Pr.* I, 1454-1455.

(4) La pièce qui le fait connaître est une lettre des vicaires et chapelains de l'évêque de Cornouaille, adressée à ce prélat, relatant avec détail le séjour de Charles de Blois à Quimper, du 16 au 25 août 1358. Cette lettre ne porte pas la date de l'année ; Dom Morice, en l'insérant parmi les actes de l'an 1345 (*Preuves* I, 1454-1456), l'a fort mal placée, car cette pièce dit que les innovations tentées par Charles avaient pour motif sa délivrance et celle de ses enfants (*ad sui et liberorum liberationem suorum*) ; donc, ses enfants étaient alors retenus en Angleterre, ce qui n'eut lieu que depuis le traité du 10 août 1356. D'autre part nous voyons, par cette pièce, que Charles arriva à Quimper le jeudi 16 août : ce qui implique, pour l'année alors courante, la lettre dominicale G ou AG ; or, de 1356 à la mort de Charles de Blois (1364), aucune année n'a AG, une seule a G : c'est 1358.

(5) C'était aussi le fait d'un bon ingénieur militaire ; car l'enceinte murale de la cité épiscopale, couverte par le confluent de l'Odet et du Steir, était bien plus forte et plus facile à défendre que les fortifications ébauchées au delà du Steir, dans la Terre au Duc.

sonne : les cent mille florins envoyés en Angleterre pour le troisième terme de la rançon de Charles furent engloutis par une tempête dans la Manche (1), et le pauvre prince dut recommencer à rouler ce rocher, dont le poids jusqu'à sa mort ne cessa de l'accabler et de gêner singulièrement l'action de son parti.

Edouard III, de son côté, mettait à profit le loisir de la trêve pour faire inspecter ses places de Bretagne, compléter leurs approvisionnements, leurs défenses, leurs garnisons (2). Surtout, prévoyant que bientôt, bon gré mal gré, il faudra rendre à « l'enfant de Montfort » la libre jouissance de son duché, Edouard III s'ingénie à « jouer de son reste » de façon à n'avoir rien à se reprocher. En 1358, il remplace dans la lieutenance de la Bretagne le duc de Lancastre (qui d'ailleurs n'y voulait pas rester) par un homme plus maniable, Robert de Herle (3). Puis il s'applique à perfectionner, à serrer de plus en plus la vis de l'implacable pressoir chargé d'exprimer et de faire couler dans ses coffres l'or de la Bretagne. Pour cela il ôte au nouveau lieutenant ce qu'il appelle la *custodie* de cette contrée, c'est-à-dire la régie de tous les revenus appartenant au souverain tant par le droit du duché que par le droit de la guerre ; il prend cette régie directement en sa main royale (4), et nomme pour l'exercer un agent spécial, trésorier et receveur de Bretagne, expert en tous exploits de fiscalité, un Tatton, un Wyngreworth, deux noms qui fouillent dans les poches et mordent comme des tenailles (5).

En même temps, en bon père de famille, il renouvelle à prix

(1) Enquête pour la canonisation de Charles de Blois, 47e témoin, dans Dom Morice, *Pr.* II, 23 ; ms. lat. 5381, I. f.

(2) « De supervidendo castra et fortalitia in ducatu Britanniæ, » 8 août 1358, dans Rymer, édit. 1816, III, part. 1, p. 404. « Pro Olivero de Klikzon, » 8 oct. 1358, dans Rymer, éd. 1740, III, part. 1, p. 174.

(3) Le 8 août 1358, Robert de Herle et Jean de Buckingham furent nommés conjointement lieutenants généraux de Bretagne, pour entrer en fonctions le 29 septembre suivant ; puis le 11 juillet 1359, Robert de Herle est nommé seul lieutenant général, à partir du 29 septembre 1359 ; voir Rymer, édit. 1816, III, part. 1, p. 404 et 431.

(4) « De Britanniæ custodia in manu regis tenenda, » 5 août 1358, dans Rymer, édit. 1740, III, part. 1, p. 172.

(5) Du 6 septembre 1358, nomination de Henri de Tatton, dans Rymer, édit. 1816, III, part. 1, p. 406. Du 26 juillet 1360, nomination de Gilles de Wyngreworth, Rymer, éd. 1740, III, part. 1, p. 213.

plus avantageux les fermes (on pourrait dire les baux) de ses places et forteresses. « Seint Grymolyn de Bretaigne » (Landevenec) est affermé à Patrik de Chartres, pour un an seulement, à 3000 écus ; Hennebont, à Raulin Barry pour trois ans, même prix annuel payable en deux termes, Pâques et Saint-Michel ; Beaufort sur Rance, à Robert Grenacres pour trois ans aussi, prix annuel 1000 florins à l'écu de Jean ; la Gravelle, Châteaubriant, Fougerai, trois beaux châteaux ensemble, d'un lot, prix annuel 2000 florins de France appelés *moutons*, c'est une donnée ! mais aussi le titulaire de la ferme est Robert Knolles, un brave, qui rend de grands services (1).

Sur ces entrefaites (nous l'avons dit) la trêve prit fin (24 juin 1359), les hostilités se rouvrirent entre les deux couronnes et leurs alliés de part et d'autre, pour durer jusqu'au traité de Bretigni (8 mai 1360). La grande guerre ne se fit qu'en France ; Edouard III ne semble même pas s'être inquiété de la Bretagne, qui revint au régime de la petite guerre. Du Guesclin, comme toujours, y prit grande part. Il était alors capitaine de Pontorson ; vers la fin de 1359, il surprit à Saint-James de Beuvron deux chefs anglais, Guillaume de Windsor et Ennemond de Pleby, qui retournaient en Bretagne, à Ploërmel, en revenant d'inspecter les places anglaises de la frontière normande ; tous deux furent faits prisonniers et leur troupe mise en déroute (2). Très peu de temps après, surpris au Pas d'Evran par Knolles, d'autres disent par la garnison de Bécherel, malgré des prodiges d'une folle bravoure, Guesclin est lui-même contraint de se rendre (3). Dans la même semaine, sur deux autres points de la Bretagne fort éloignés, à Derval et devant Trogoff, deux autres troupes du parti de Charles de Blois sont battues par les Anglo-Bretons (4). Mais Guesclin, libéré par rançon, ne tarde point à prendre sa revanche : dans

(1) Actes de 1359, 25 mai, 17 juin, 15 juillet et de 1360, 13 juin ; dans Rymer, édit. 1816, III, part. 1, p. 427, 429, 432, 498.

(2) Voir d'Argentré, *Hist. de Bretagne*, 3e édit. p. 415, et Luce, *du Guesclin*, p. 308-310.

(3) Voir Luce, *du Guesclin*, p. 310-313 ; *Chronique Normande du* XIVe *siècle*, édit. Molinier, p. 149 ; d'Argentré, *Hist. de Bret.*, 3e édit., p. 396.

(4) Enquête pour la canonisation de Charles de Blois, 21e témoin : « In una septimana vidit ei (Carolo) nunciari fuisse gentes suas devictas in tribus locis Britanniæ, videlicet apud Trongo, apud Evran et apud Dervallum. » D. Morice, *Pr.* II, 13, et ms. lat. 5381, I, f. 114.

les landes de Meillac près Combourg il attaque trois capitaines anglais venus de Normandie, qui en passant devant Pontorson l'avaient bravé ; il met leur troupe en fuite et les prend tous trois (1). Un autre jour, comme il se reposait avec ses hommes dans la petite ville de Saint-Méen, Richard Grenacres, capitaine de Ploërmel, l'y attaque à l'improviste avec une grosse troupe ; les Bretons surpris plient ; du Guesclin s'élance furieux de l'abbaye, massacre tous les Anglais qui résistent et ajoute au nombre de ses prisonniers le capitaine de Ploërmel (2).

C'est aussi pendant cette année de guerre (1359-1360), que les Blaisiens durent recouvrer les places de l'évêché de Tréguer conquises en 1356 par le duc de Lancastre, notamment la Roche-Derien, dont on voit Charles de Blois en possession en 1363 et 1364. Cette dernière place fut reprise aux Anglais par le sire de Kerrimel, qui s'y établit capitaine de sa propre autorité, s'y maintint malgré les ordres de Charles dont il défendait la cause, et perçut tous les revenus de la châtellenie sans en lâcher une obole au trésor ducal. Quand devant Charles on attaquait Kerrimel, le bon duc disait : « Taisez-vous, ce sont de braves gens, ils nous font encore grand bien (3). »

La Roche-Periou, Sucinio, que les Anglais (nous l'avons vu) possédaient en 1355, et que Monfort en 1364, un peu avant la bataille d'Aurai, reprit sur les Blaisiens, n'avaient pu entre ces deux dates être reconquis par ces derniers que dans la guerre de 1359-1360.

Dans presque tous ces faits d'armes l'avantage resta au parti de Blois. Il ne fut pas aussi heureux partout : dans le Léon, les Anglais détruisirent une colonne franco-bretonne d'une centaine d'hommes d'armes (4) ; ils prirent Lesneven, le fort Bloscon près Roscoff (5), et en Cornouaille Châteaulin (6).

(1) D'Argentré, *Ibid.*, p. 416.

(2) Luce, *du Guesclin*, p. 313-314 ; d'Argentré, *Ibid.*, p. 417.

(3) Enquête pour la canonisation de Charles de Blois, 48e témoin, dans D. Morice, *Pr.* II, 23 ; ms. lat. 5381, I, f. 318.

(4) Ibid., 40e témoin, dans D. Morice, *Pr.* II, 22 ; ms. lat. 5381, I. f. 267.

(5) Ibid., 28e témoin, D. Morice, *Ibid.*, 18 ; ms. 5381, I, f. 177. En 1357, Lesneven était encore à Charles de Blois, voir D. Morice, *Pr.* I, 1521.

(6) Ibid., 46e tém. « Johannes Moulac... Carolo nuntiari audivit quod inimici sui occupaverant Castrum Lini in Cornubia, et quod bellatores sui in pluribus locis devicti fuerant. » Ms. lat. 5381, I, f. 302.

En Haute-Bretagne, un Blaisien, Maurice du Parc, fut battu par les Anglais de la frontière poitevine (1), et l'on ne peut non plus rapporter à un autre temps que celui-ci (1359-1360) la prise de Redon et de Malestroit par les Anglo-Bretons, mentionnée dans l'Enquête pour la canonisation de Charles de Blois (2) ; mais ces deux places furent reprises promptement par les Blaisiens, et en 1364, lors de la bataille d'Aurai, elles tenaient encore pour ce parti.

Tous ces petits combats sans suite, ces prises et reprises de petites places ne pouvaient absolument rien pour amener le dénouement du conflit. Ils montrent à la fois l'impuissance et l'acharnement des deux partis. Ils ne font que creuser les plaies de la pauvre Bretagne, épuiser ses forces, augmenter la lassitude générale. Tout le monde soupire après la paix.

G – 1360-1362.

Au mois de mai 1360, tous ces soupirs parurent exaucés. Le 20e article du traité de Bretigni (8 mai 1360) oblige les rois de France et d'Angleterre à travailler, par eux ou leurs députés, à amener un accord entre les deux prétendants de Bretagne. Si, dans le délai d'un an après l'arrivée du roi Jean à Calais, ils n'en ont pu venir à bout, les amis des deux rivaux auront alors six mois pour reprendre cette tâche et la mener à bien. En cas d'échec, au bout du semestre ils feront leurs rapports aux deux rois, qui dans un nouveau délai de six mois risqueront une dernière tentative de conciliation, ou (s'ils peuvent eux-mêmes se mettre d'accord) prononceront une sentence arbitrale à laquelle Blois et Montfort seront contraints de se soumettre. Si ces efforts n'aboutissent ni à une sentence ni à une conciliation, ce dernier semestre fini, « Bloys et Montfort feront ce qui mieux leur sem- « blera, et les amis d'une partie et d'autre aideront quelque « partie qu'il leur plaira sans empeschement des deux roys, » qui « en nul cas ne pourront faire ne entreprendre guerre l'un

(1) Ibid., 47e tém. D. Morice, *Pr.* II, 23 ; ms. lat. 5381, I, 308 v°.

(2) Ibid., 23e (ou 22e) témoin ; D. Morice, *Ibid.* 15 ; ms. 5381, I, f. 124. Redon était encore aux Franco-Bretons en 1358, voir Bibl. Nat., Ms. Pièces Orig. vol. 152, *Avaugour*, n° 2.

« à l'autre pour la cause devant dite (1). » Enfin, quel que soit le résultat final de la querelle de la succession de Bretagne, l'hommage de ce duché restera au monarque français : conséquence forcée de la renonciation d'Edouard III au titre de roi de France et à ses prétentions sur cette couronne du chef de sa mère : renonciation stipulée à Bretigni.

Cet article du traité assurait au moins à la Bretagne deux ans de répit, pendant lesquels en effet la paix ne fut pas troublée ; une convention spéciale prolongea même la trêve entre Blois et Montfort, et avec la trêve, le calme de la Bretagne, jusqu'à la Saint-Michel 1362. Mais quelles furent, pendant ce délai, les démarches faites pour pacifier définitivement la querelle des deux prétendants ?

Selon Froissart, Edouard III eût préféré voir continuer la guerre de Bretagne, pour servir en quelque sorte d'exutoire à cette masse de soudoyers anglais devenus sans emploi par la paix avec la France et très capables de porter en Angleterre, s'ils y rentraient, le désordre et le brigandage (2). C'est possible, mais on ne trouve ni dans les faits, ni dans les actes authentiques, la confirmation de cette assertion.

Le roi Jean débarqua à Calais le 8 juillet 1360 ; ainsi le premier délai d'un an imparti aux efforts des deux rois pour concilier les deux prétendants, allait de ce jour à jour pareil de 1361. Dès le 18 juin 1360, Edouard III avait donné à Charles de Blois, pour venir librement à Calais soutenir ses droits devant les deux rois ou leurs délégués, un sauf-conduit valable jusqu'à la Saint-Michel suivante, ce qui indiquait l'intention d'ouvrir cette conférence vers la fin de septembre. Le 29 août, il prescrivit au trésorier de Bretagne d'envoyer en Angleterre au jeune comte de Montfort, en payant leurs frais de route, les conseillers mandés par ce prince pour l'assister à Calais dans cette occurrence. Deux jours après, il augmente et complète les garanties du sauf-conduit donné à Charles de Blois ; enfin, le 20 septembre, Edouard III nomme les commissaires qui iront en son nom à Calais travailler à l'accord des deux prétendants, en se réservant toutefois à lui-même le prononcé de la sentence définitive, s'il y avait lieu de

(1) Rymer, édit. 1740, III, part. 2, p. 4-5.
(2) Froissart, édit. Buchon, I, p. 449 ; édit. Luce, t. VI, p. 51.

la porter (1). Rien de plus correct, rien de plus conforme à l'article du traité de Bretigni ci-dessus analysé. En fait, après ces préliminaires, y eut-il alors à Calais une conférence ou au moins un essai de conférence? Il y a lieu de le croire; mais cette première tentative n'eut aucun succès.

Au mois de mars 1361, nouveaux efforts pour arriver à un résultat. Le 12 de ce mois, le pape Innocent VI écrit huit lettres, aux deux prétendants de Bretagne, aux deux rois de France et d'Angleterre, à l'abbé de Cluni, Androin, son représentant spécial en cette affaire, et tous il les presse de travailler efficacement à pacifier la querelle de Bretagne dans une nouvelle conférence qui va se réunir prochainement (2). Le 24 du même mois, le roi d'Angleterre nomme ses commissaires à cette assemblée (3), que l'on essaya sans doute de tenir après les fêtes de Pâques, c'est-à-dire au commencement d'avril 1361, Pâques tombant cette année-là le 28 mars. Dans quelle mesure, dans quelles conditions, se produisit effectivement ce second essai de conciliation, nous l'ignorons. En tout cas, il échoua comme le premier.

Le 8 juillet 1361, finissait l'année ouverte par le retour du roi Jean à Calais, et avec elle la première phase assignée aux négociations de Bretagne par le traité de Bretigni. C'était maintenant aux amis des prétendants de s'exercer à cette besogne. Aucun, paraît-il, ne s'en soucia ; et après avoir laissé passer environ six mois, les deux rois, voulant remplir jusqu'au bout la mission conciliatrice à eux dévolue par traité, résolurent de convoquer une dernière conférence dans le premier semestre de 1362.

En octobre 1361, le pape ayant créé cardinal l'abbé de Cluni Androin, et voulant l'appeler près de lui, le roi de France pria le Saint-Père de laisser ce prélat en France, où sa présence était très utile pour les affaires du royaume, « surtout (disait-il) pour celles de Bretagne » et, le 2 novembre (4), Innocent VI autorisa le nouveau cardinal à y rester jusqu'à l'Ascension prochaine

(1) Voir ces quatre actes d'Edouard III dans Rymer, édit. 1740, III, part. 1, p. 210 et 215.

(2) Regist. epistolar. Innocentii Papæ VI, Epist. LVIII-LXIII, dans D. Martene, *Thesaur. Anecdot.* I, col. 893-896.

(3) Rymer, édit. 1740, III, part. 2, p. 43.

(4) Regist. epist. Innocentii VI, Ep. CCXLI, dom Martène, *Thes. Anecd.*, I, 1063.

(26 mai 1362). De son côté, le roi d'Angleterre expédia à Charles de Blois, le 25 octobre 1361, un sauf-conduit valable jusqu'à la Pentecôte (5 juin 1362), pour lui permettre de venir en toute sûreté débattre ses intérêts dans une nouvelle conférence, qui cette fois se réunirait, non à Calais, mais à Saint-Omer (1). Le 3 décembre 1361, le roi de France nomme ses commissaires à cette assemblée, qui se tiendra, dit-il, « par devant le cardinal « de Clugni, à la quinzaine de la Chandeleur prochainement à « venir (2), » c'est-à-dire, le 16 février suivant : date qui fut bientôt reculée de deux mois, suivant une lettre d'Edouard III du 1er janvier 1362, où il presse Jean de Montfort de ne point manquer à cette conférence, assignée, lui écrit-il « à les oytaves (3) « de Pasques prochein, » c'est-à-dire, le 24 avril 1362, Pâques cette année-là étant le 17 de ce mois. L'entrevue dut avoir lieu à cette date : malgré les efforts du cardinal, elle n'eut pas plus de succès que les précédentes.

A quoi attribuer l'échec constant de toutes ces tentatives ? Le 7 juillet 1362, c'est-à-dire le jour même où expirait le délai imparti aux deux rois pour ménager un accord entre les deux prétendants, Jean de Montfort répondait à cette question, dans un acte dont nous aurons à parler plus tard, et où, après avoir rappelé sur ce point les prescriptions du traité de Bretigni, il ajoute :

« Et combien que aient esté depuis tenues certaines journées, « *en quielx avons toudis esté present* et prest d'accepter bon « accord, neantmoins *la partie de nostre ennemi n'a voulu* « *comparoir* ne rien faire en ce cas : par quoi ledit temps ainsi « accordé entre nos seigneurs rois est passé sans avoir eu aucun « effet. (4) »

Ainsi, dans ces diverses conférences, Charles de Blois ne se serait ni présenté en personne ni fait valablement représenter. Si Montfort affirmait ce fait de sa seule autorité, on pourrait dans une certaine mesure le révoquer en doute ; mais comme garants de sa parole, présents à la rédaction de cet acte, il invoque les

(1) Rymer, édit. 1740, III, part. 2, p. 49.
(2) Hay du Chastelet, *Hist. de du Guesclin* (1666, in-fol.), p. 296.
(3) « Aux octaves de Pâques, » voir Rymer, édit. 1740, t. III, part. 2, p. 52.
(4) Rymer, édit. 1740, III, part. 2, p. 64.

personnages les plus graves, le roi d'Angleterre, les évêques de Winchester et d'Ely, le comte d'Arondel, le trésorier d'York, l'archidiacre de Vannes, Bonabes de Callac, Jean le Barbu (jurisconsulte breton), etc. Impossible d'admettre entre de tels personnages un concert pour attester une assertion fausse, et encore dont la fausseté était si facile à démontrer.

Le fait attesté, d'ailleurs, n'a rien d'invraisemblable : par sa vive et généreuse pitié pour le peuple de Bretagne, Charles était personnellement enclin à la paix, mais le droit sur la couronne de Bretagne ne lui appartenait pas, il était à sa femme, qui seule pouvait en disposer. Or, tous les témoignages de ce temps peignent Jeanne de Penthièvre comme incapable de consentir à céder une ligne de son droit (1) : cette foi robuste, inébranlable, absolue, dans la justice de sa cause était l'un des traits saillants, et non l'un des moins élevés ni des moins sympathiques, de ce noble et énergique caractère.

Peut-être objectera-t-on un passage où Guillaume de Saint-André, dans sa *Chronique rimée du duc Jean IV,* parle de la conférence de Saint-Omer et dit que les deux rois, voulant pacifier Blois et Montfort,

Pour ce les envoyerent querre
Et firent aller, sans chommer,
Pour accorder, à Saint-Omer.
Quand furent là les deux parties,
L'en usa de grans courtoisies ;
Belles paroles et beaux langages
Estoint gardés *entre les sages ;*
Mais de chose qui fut parlée
Charles n'en voult tenir maillée,
Ne de l'accort il ne fut rien :
Il est certain, je le scey bien (2).

Il ne résulte point de là que les deux prétendants allèrent en personne à Saint-Omer, mais qu'ils y envoyèrent — comme le

(1) Voir entre autres *Chronique rimée de Bertrand du Guesclin,* vers 5568-5579, édit. Charrière, I, p. 207. Charles était beaucoup moins absolu, d'après ce texte et aussi d'après l'Enquête pour sa canonisation, 31e témoin, dans Dom Morice, *Preuves* II, 19.

(2) Edition Charrière, vers 544-554, à la suite de la *Chronique rimée de Bertrand du Guesclin,* t. II, p. 444 ; et dans D. Morice, *Preuves,* II, 313.

traité de Bretigni les y autorisait — des députés. Seulement — aux termes de l'acte de Jean de Montfort cité plus haut — les députés de ce prince avaient un pouvoir régulier pour représenter leur maître, ceux de Charles n'en avaient pas : c'est pourquoi, au point de vue légal, le premier comparut et le second ne comparut pas.

Ce qui fut agité « entre les *sages,* » c'est-à-dire entre les députés des deux parties, à cette conférence ; quelles bases y furent proposées pour l'accord entre les deux prétendants, nul ne le sait : les onze vers qu'on vient de lire sont tout ce qu'on a là-dessus. On a dit qu'il avait été question d'un partage de la Bretagne entre les deux princes ; mais le document dont on s'appuie se rapporte exclusivement au traité des landes d'Evran, nullement à l'entrevue de Saint-Omer (1). On ajoute — ce qui est plus étrange — que Charles de Blois, pour finir la querelle, proposa un combat singulier entre lui et son rival, mais que Montfort, « se défiant de la vigueur de son bras ou de la justice de sa cause, » refusa. On se fonde sur un passage de l'Enquête pour la canonisation de Charles, dont voici la traduction :

« Yves Crenan (valet de chambre de Charles) dit qu'avant de partir pour la bataille d'Aurai où il mourut, ledit Charles fut pendant sept [ou dix] semaines, malade au point de ne pouvoir se tenir debout, ce qui ne l'empêchait point de coucher sur la paille ; et quand ce témoin, ainsi que ses autres valets de chambre, le blâmait de vouloir aller au combat malgré cette grande faiblesse, le prince répondait : « Si ! j'irai défendre mon peuple. « Plût à Dieu qu'il n'y eût combat qu'entre moi et mon adver- « saire, et qu'aucun autre ne mourût pour cette querelle ! (2) »

(1) On renvoie aux *Preuves de l'histoire de Bretagne,* I, 1565. — Voir *Revue historique de l'Ouest,* 1re année, 1re partie, p. 519.

(2) On renvoie au ms. lat. 5381, t. 1, f. 175. Le texte est depuis longtemps dans D. Morice, *Pr.* II, 17-18. Le voici d'après le ms. 5381, les différences sont sans importance : « Yvo Crenan dicit.... quod dominus Carolus, antequam iret ad conflictum de Aurayo in quo mortuus fuit, adeo infirmus fuerat per septem septimanas quod se sustinere non poterat ; sed illa infirmitate non obstante, ipse semper super straminibus jacebat ; et dum per istum (testem) et alios cubicularios suos reprehendebatur pro eo quod in conflictum ire volebat in tali debilitate, ipse dicebat : « Ego ibo defendere populum meum ! Placeret modo « Deo quod contentio esset solum inter me et adversarium meum, absque eo « quod alii propter hoc morerentur ! »

Dans ce généreux cri de Charles contre le repos que ses valets prétendent lui imposer on veut voir l'offre d'un cartel à son rival (1) et le refus plus ou moins couard de celui-ci..... On pourrait y voir comme cela beaucoup d'autres choses.

En réalité, les deux rois remplirent assez exactement les stipulations de Bretigni relatives à la Bretagne. Pour chercher les bases d'une conciliation entre Blois et Montfort ils convoquèrent, dans les délais marqués par le traité, trois conférences : toutes échouèrent, sans doute pour diverses causes, dont une seule nous est connue nettement, la non-comparution de Charles de Blois. Quant à exiger d'eux, sur la cause de la succession de Bretagne, une sentence arbitrale dont ils auraient de concert, et au besoin par la force, assuré l'exécution — ce serait leur demander l'impossible. Tous deux eussent accepté une transaction préalablement admise par les deux prétendants ; le désaccord persistant entre ceux-ci, ni l'un ni l'autre des rois ne pouvait sacrifier son protégé.

Ces deux années de négociations inutiles, qui du moins eurent l'avantage de suspendre les hostilités, ferment la troisième période de la querelle de la succession de Bretagne, que j'ai appelée la période de lassitude.

Nom bien justifié. Plus de grande guerre, sauf un moment sous Lancastre, mais une suite confuse de trêves qu'on n'observe pas, de négociations qui n'aboutissent pas, de petits combats qui ne décident rien. Et toujours le pauvre pays, la nation entière pillée, rançonnée, meurtrie, saignée à blanc, périssant d'épuisement et de misère, appelant à grands cris la fin de ses maux.

Rendu là, on est en face de ce dilemme : ou la nation doit périr, ou le dénouement doit venir.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(A suivre.)

(1) Il est d'autant plus inadmissible de prêter pareille idée à Charles de Blois, que ce prince réprouvait hautement le duel judiciaire, comme le prouve l'Enquête pour sa canonisation, où l'un de ses familiers (Georges de Lesnen, 9e témoin) dit de lui : « Quando aliquis provocabat alium coram ipso ad duellum, non permittebat quod committerent hujusmodi duellum, sed ipsos pro posse suo pacificabat, *dicens quod istud non erat nisi tentare Deum et quod hoc erat reprobatum a jure ;* nec unquam vidit aliquod duellum perfici coram ipso. » (D. Morice, *Pr.* II, 7 ; ms. lat. 5381, 1, f. 52 v° et 53.)

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION EN BRETAGNE

—

DÉPORTATION A ROCHEFORT

DE

VINGT-SIX PRÊTRES INSERMENTÉS DES COTES-DU-NORD (1)

(1794-1795)

La vue du port de Rochefort, avec ses nombreux vaisseaux, des forteresses qui en défendent l'entrée, fit tout d'abord une grande impression sur les prêtres des Côtes-du-Nord. Mais à ces sentiments d'admiration succéda bientôt la plus profonde stupeur, quand ils virent flotter l'affreuse prison qui devait les renfermer si longtemps. Bientôt ils arrivent près du vaisseau commandant, à bord duquel ils doivent être transportés, d'après les ordres remis au capitaine.

Une vaste chaloupe, détachée des flancs du vaisseau commandant, et armée d'une vingtaine d'avirons, s'avance rapidement pour embarquer les prêtres des Côtes-du-Nord. Reçus avec bonté à bord du nouveau navire, ils y furent traités avec égard tout le temps qu'ils y demeurèrent, c'est-à-dire l'espace d'un mois environ. M. Le Toulec, vicaire de la presqu'île de Quiberon, département du Morbihan, tomba bientôt malade. Des secours lui furent prodigués avec humanité ; les chirurgiens du bord le traitèrent avec bonté. Mais les soins furent inutiles ; Dieu l'appela à lui dans sa miséricorde pour lui décerner la couronne de justice et le prix de la fidélité. Ses confrères creusèrent

(1) Voir la livraison de Mars 1887, p. 190 à 201.

eux-mêmes son tombeau ; leurs mains le descendirent dans la fosse. Triste et pénible ministère qu'ils auront souvent à remplir ! C'était la première fois qu'ils descendaient dans cette île qui déposera à jamais contre les cruautés dont furent victimes les ministres de Dieu !

Peu de temps après, le commandant de la rade reçoit l'ordre de transférer à bord des *Deux-Associés* les prêtres nouvellement arrivés du département des Côtes-du-Nord. Cet ordre équivaut, pour ainsi dire, à un arrêt de mort. Hélas ! les prêtres n'étaient déjà que trop bien instruits des souffrances qui les attendaient ; une mort prompte, c'était leur désir, parce que c'était la délivrance. Mais l'ordre est donné, il faut que dès le lendemain il soit exécuté.

Le mardi 10 juin, à 5 heures et demie du matin, les prêtres déportés quittent le vaisseau commandant. Les deux vaisseaux étaient mouillés à peu de distance l'un de l'autre, aussi le trajet fut-il court. Arrivés à bord des *Deux-Associés,* les prêtres sont rangés à l'arrière du navire. Deux faits marquent le premier instant de l'embarquement : tout d'abord on prend leurs noms ; on les dépouille ensuite. Deux mouchoirs, deux chemises, deux paires de bas, c'est tout ce qu'on laisse à leur usage : « A quoi bon vous plaindre, leurs disaient leurs geôliers en ricanant, tout cela n'eût fait que vous embarrasser ; ce qui vous est laissé n'est-il donc pas bien suffisant ? D'ailleurs nous sommes-là pour pourvoir à tous vos besoins. » — La spoliation et le vol ne suffirent pas. Une fouille odieuse fut faite sur tous les prêtres ; et si les bourreaux trouvaient un objet qu'on eût tenté de cacher à leur cupidité, c'étaient alors des cris, des injures et les blasphèmes les plus horribles !

Dépouillés de tout, anéantis sous le poids des accablantes réflexions qu'avait fait naître le spectacle dont ils venaient d'être témoins, ils reçoivent l'ordre de se retirer à l'avant du vaisseau. C'est là désormais que, confondus avec plus de quatre cents autres victimes, ils vont partager leur triste sort.

Tout était silencieux à bord quand les prêtres des Côtes-du-Nord passèrent à l'avant du vaisseau. Mais bientôt les portes furent ouvertes ; et ils virent tous les déportés se précipiter sur le pont, le teint pâle et livide, couverts de sueur, pour respirer un peu d'air frais, dont ils avaient été privés pendant la nuit.

La connaissance fut vite faite entre les nouveaux venus et leurs compagnons d'infortune. La charité des martyrs les unissait, et ils souffraient pour la même cause ! Il fallut ensuite examiner le nouveau séjour ; après les prisonniers, faire connaissance avec la prison.

Le bâtiment était divisé en deux parties à peu près égales. L'arrière était principalement réservé à l'équipage ; quelques canons étaient rangés dans cette partie du navire qui s'étendait depuis le mât d'artimon jusques un peu au-dessus du grand mât. Là s'élevait une barrière de sept pieds de hauteur environ, embrassant toute la largeur du vaisseau, et séparant l'équipage des prêtres renfermés dans l'autre partie.

Deux portes latérales ouvraient et fermaient la barrière. Elles étaient défendues par des canons chargés à mitraille et braqués sur l'enceinte réservée aux prêtres. C'était, disait-on, pour prévenir une révolte, que l'on feignait de craindre chaque fois que l'on voulait augmenter la rigueur de la détention. A chaque porte veillaient des soldats en armes ; enfin quatre couleuvrines défendaient la barrière, dominant tout l'espace où étaient resserrés les détenus. Çà et là étaient affichés des arrêtés où les moindres imprudences étaient converties en délits graves et en séditieux complots, punis des fers ou de la mort.

Les prêtres occupaient l'avant du navire. Le tillac était si étroit dans cette partie du bâtiment, que deux personnes de front en occupaient tout l'espace. Au-dessous était ce que l'on appelait la *coursive*. Des hamacs étaient suspendus de chaque côté. Là couchaient soldats et marins ; le milieu était occupé par des tonneaux. Au-dessous de cette coursive, était l'entrepont ou la prison des prêtres.

Pendant le jour, on les voyait dans la coursive, dont le plancher extrêmement bas ne leur permettait pas de se tenir debout ; il fallait donc être continuellement assis et dans la position la plus gênante. Lassés de cette attitude et de l'excessive chaleur qui régnait dans ce triste réduit, les prêtres vont-ils chercher un air plus pur sur le tillac du vaisseau. Un nouveau genre d'incommodité les y attend. Leur nombre leur ôte la faculté du mouvement ; et dans cette fatigante immobilité, tout leur plaisir est de voir la clarté du jour, de respirer un air pur. Mais alors ils sont brûlés par les ardeurs du soleil, dont rien ne les abrite, sauf une pauvre toile qu'on leur permettait quelquefois d'étendre au-dessus de leurs têtes.

Ce n'était là qu'une faible partie de leurs maux. On se plaisait à les tourmenter de mille façons. A peine leur donnait-on assez de nourriture pour les empêcher de mourir, mais non pour les soustraire à la faim. Le tiers à peine de la ration dévolue à chacun leur était livré ; le reste servait à la gloutonnerie des gardiens qui faisaient ripaille sous les yeux des affamés. Et encore pour ceux-ci quelle nourriture ! Ce qui était gâté, corrompu, n'était-ce pas assez bon pour les déportés ?

Un autre genre de supplice, c'était l'active surveillance dont on ne se départait pas un instant vis-à-vis des prêtres. Tout le jour rôdaient parmi eux des surveillants, des espions dans le but d'épier gestes et paroles susceptibles d'une maligne interprétation. Quel triomphe quand on pouvait saisir un mot de plainte, prétexte pour une plus étroite surveillance, une nouvelle torture, même une condamnation à mort.

Un prêtre est accusé d'avoir prononcé un mot qui, en lui-même, n'était qu'une plainte trop justifiée, on l'arrête aussitôt ; et malgré ses protestations d'innocence (il n'avait pas dit cette parole), on le traîne sur l'avant du vaisseau, on le frappe jusqu'à la mort. Il meurt en pardonnant à ses bourreaux, sous les yeux de ses confrères qui furent ensuite forcés de creuser son tombeau.

Tout est prétexte à ce surcroît de cruauté. Pour des actes de bienfaisance, de charité, ces malheureux prêtres sont traités comme de grands criminels.

L'un d'eux, miné par la fièvre, en proie à un délire qui lui enlevait la responsabilité de ses actes, accuse dans un accès de sa maladie, ses geôliers et ses bourreaux d'être les auteurs de ses souffrances, de celles de ses confrères. C'en est trop. Dès lors ce malheureux n'est plus que l'écho de tous les prêtres qu'on accuse d'avoir trempé dans un complot. On le charge de fers ; un chirurgien imbécile ou scélérat, atteste que le malade n'a point de fièvre, que toute sa conduite n'est qu'un jeu, le signal d'une révolte. Un arrêt de mort allait perdre tous les prétendus complices, quand quelques-uns des juges sentirent se réveiller leur conscience, et n'osèrent sanctionner de leur voix un pareil attentat.

C'était un crime de parler à voix basse ; un crime de s'entretenir dans une langue incomprise des surveillants ; un crime de lever les yeux au ciel ; un crime d'adresser à Dieu une prière. Aussi ces malheureux étaient-ils obligés de descendre dans leur prison pour chercher une consolation dans leurs entretiens avec Dieu !

Tortures pendant le jour ; tortures pendant la nuit. L'insomnie était la moindre de leurs souffrances dans ce cachot où ils étaient forcés de descendre parfois avant la chute du jour. Ils sont là près de cinq cents malheureux dans cet étroit entrepont, où le tiers n'eût pu se loger commodément. Cet obscur réduit n'est que faiblement éclairé par le peu de lumière qui filtre entre d'énormes barreaux étroitement serrés.

Des deux côtés sont placés des lits de camp en planches, prolongés

d'une extrémité à l'autre, élevés d'environ trois pieds ; la hauteur de l'entrepont est de cinq. Sous les lits de camp sont d'abord entassés ceux qui occupent la première *couche*. Étroitement serrés, affreusement comprimés, ils n'ont pour oreiller que le mince paquet laissé par la générosité des bourreaux, tandis que leurs membres sont froissés par le plancher, sur lequel ils cherchent en vain un moment de repos. Tout l'espace laissé libre au milieu de l'entrepont par les lits de camp est occupé par d'autres malheureux dans une attitude encore plus gênante. Entassés littéralement les uns sur les autres, on n'eût pas trouvé entre chacun la place de la main. Aussi quelle misère si par hasard quelqu'un se voyait obligé de quitter sa place pendant la nuit ! Et comment reposer, malgré la lassitude du jour ?

La seconde *couche* est occupée par les prêtres jetés sur les lits de camp. Ils n'y avaient pas moins à souffrir. Ils étouffaient. Leur poitrine était tellement comprimée que la respiration devenait extrêmement pénible. Pour combler le vide laissé à leurs pieds, on forçait d'autres malheureux prêtres à se coucher en sens inverse sur ces planches inclinées ; et ainsi ces derniers étaient obligés de passer les nuits la tête en bas et renversés aux pieds de leurs confrères.

Au-dessus de tous ces malheureux, étaient encore suspendus des hamacs qui accablaient de tout leur poids les infortunés placés dans les lits de camp. Point de position possible ; une souffrance continuelle. Rien d'étonnant que la mort ait pris la plupart des malheureux ainsi torturés.

On ne peut vraiment se faire idée de toutes les souffrances endurées par les prêtres déportés. On leur disputait jusqu'à l'air nécessaire à la vie. Combien de fois respirant à peine, sur le point d'être suffoqués, épuisés par la sueur, n'ont-ils pas supplié, mais en vain, de laisser pénétrer au travers des barreaux de l'entrepont un peu d'air dont ils ne pouvaient plus se passer. On a laissé périr un jour un infortuné qui, se traînant à peine vers la porte, demandait avec larmes un peu d'air qui l'eût soulagé. Vain appel ! Il mourut entre les bras de ses confrères, sans avoir pu obtenir cette consolation.

Oh ! comme ils soupiraient ardemment, tous ces malheureux, après le moment de l'ouverture des portes qui leur rendrait la lumière ! Mais hélas ! que de fois l'on a retardé cet instant, sous prétexte de purifier l'air de l'entrepont et d'en chasser les miasmes. Voici le moyen employé tous les matins : on plaçait à l'entrée de l'entrepont une immense chaudière remplie de goudron ; deux boulets rougis au feu étaient

jetés dans cette chaudière. Aussitôt une noire fumée, une vapeur très épaisse se répandait dans l'entrepont, qu'on avait soin de tenir hermétiquement fermé pendant l'opération. Et qu'elle était longue ! Vraiment, comme si pour purifier l'air, il fallait suffoquer les vivants !

Après cette opération, les prêtres pouvaient enfin quitter le triste réduit où ils avaient passé la nuit. Mais dans quel état ! Ils étaient sans force, la sueur qu'ils répandaient au moment de l'opération dont nous venons de parler ajoutait encore à leur faiblesse ; aussi était-ce en chancelant à chaque pas qu'ils gagnaient le pont pour y respirer enfin un peu d'air pur. Oh ! qu'il est pénible ce manque d'air ! qu'il est dûr d'être renfermé en grand nombre dans un espace si étroit ! Et pourtant bien d'autres souffrances attendaient les prêtres déportés. Il reste à dire les ravages du scorbut, le triste abandon où ils ont gémi pendant leurs maladies causées par l'air fétide qu'ils respiraient, par la mauvaise nourriture, le chagrin, l'ennui, l'impossibilité de se procurer des secours.

Deux barques mouillées, à peu de distance du vaisseau, formaient l'hôpital des malades ; un plancher rude, raboteux, inégal, c'était le lit où ils étaient *attachés,* tant ils étaient étroitement serrés ; mais les secours qu'il eût été si facile de leur procurer, leur ont toujours été impitoyablement refusés.

Je ne présenterai pas ici le tableau des différentes maladies des ecclésiastiques détenus dans la rade de Rochefort : les fièvres putrides et malignes, le scorbut surtout, qui s'annonçaient toutes avec les symptômes les plus effrayants, et qui firent parmi eux les plus affreux ravages. Avait-on résolu d'en finir avec ces malheureux prêtres ? Je ne sais ; mais la conduite des gardiens l'indiquerait assez, tant ils virent avec indifférence, sans rien faire pour arrêter, les rapides progrès de la maladie.

Les barques-hôpitaux furent bientôt empestées. Les matelots fuyaient avec horreur loin d'un bord où ils devaient trouver une mort presque certaine.

Mais les généreux confrères de ces malheureux ne les abandonnaient pas ; ils se sacrifiaient avec zèle et courage pour leur fournir au moins les consolations de la religion, et leur prodiguaient tous les secours d'une tendre et compatissante charité. Mais, hélas ! quels secours efficaces contre la maladie pouvaient-ils apporter ? Pour éteindre la soif brûlante de la fièvre, ils ne pouvaient offrir qu'une mauvaise tisane faite avec les racines qu'ils arrachaient à la hâte dans l'île où ils déposaient les cadavres des défunts. Occupés tout le jour à des travaux pénibles,

les prêtres un peu valides n'avaient pas pour eux-mêmes la nourriture suffisante ; et pourtant il fallait la partager avec les malades. Bientôt, les forces manquaient aux plus robustes. Obligés de respirer sans cesse l'air le plus contagieux, ils languissaient et tombaient vite auprès des malheureux à qui ils avaient prodigué leurs secours, et une mort prompte les confondait avec ceux dont la veille ils avaient creusé la tombe. Et pourtant jamais de plainte, jamais de murmure ! Aussi ceux qui se sacrifiaient ainsi pour leurs malheureux confrères étaient-ils largement récompensés de leurs peines par le spectacle des plus héroïques vertus. Quelle patience ! quelle résignation ! Les yeux fixés sur le ciel, ils soupiraient après l'heureux moment qui les réunirait à Jésus-Christ : *Cupio dissolvi et esse cum Christo.* A mesure qu'il approchait, leur joie semblait augmenter. La paix de leur conscience éclatait par la sérénité de leur front ; la mort semblait une heureuse messagère de délivrance !

Aussi que de souffrances avant de rendre le dernier soupir ! Il est impossible de tout raconter. Que l'on se représente ces pauvres prêtres réduits à la dernière misère, privés absolument de tout ; sans linge pour changer leurs haillons ; sans remède contre la maladie ; et le corps couvert de plaies, rongé tout vivant, parce qu'ils ne pouvaient entretenir près d'eux la propreté si nécessaire au malade. Et d'autre part, sur cette rade peu sûre, s'élevaient souvent des tempêtes qui ballottaient leurs barques, sans que les ancres pussent les retenir. Et alors les pauvres malades, cherchant en vain à s'accrocher quelque part, glissaient sur leurs compagnons d'infortune. Morts, mourants, tous étaient pêle-mêle, entassés les uns sur les autres vers l'une des extrémités de la barque. Et si le vent s'était élevé pendant la nuit, il fallait attendre jusqu'au jour une main secourable qui pût venir en aide aux malheureux qui avaient encore quelques heures à vivre.

Oui, la mort était vraiment une délivrance. D'ailleurs elle ne tardait guère. Tous les jours le pont était couvert de cadavres. On annonçait la mort de chacun des prêtres en hissant le pavillon. A ce signal, on répondait du navire par de grands cris : « *Vive la République !* » Et les soldats-bourreaux se hâtaient pour voir s'il n'y avait rien à piller au milieu de la misère et si, par hasard, on n'eût pas oublié un objet qui tentait leur cupidité. On en a vu, le sabre au poing, attendre aux pieds d'un mourant, qu'il eût rendu le dernier soupir, pour s'emparer aussitôt de l'objet de leurs désirs.

Les prêtres enterraient leurs morts. Tandis que les matelots res-

taient tranquillement assis sur leurs bancs, les prêtres descendaient les cadavres, abandonnés çà et là sur le pont, dans la chaloupe qui les conduisait au rivage. De là on les portait à l'île d'Aix. Souvent la mer était basse ; d'où impossibilité d'aborder. Il fallait alors que les prêtres se jetassent à la mer, chargés des cadavres qu'ils portaient à terre, pour les recharger ensuite dans une charette destinée à cet usage. Qui traînait cette lourde voiture ? Les prêtres encore, obligés de s'y atteler comme des bêtes de somme. Sous un soleil ardent, au travers d'un sable brûlant, ces malheureux, affaiblis par leurs souffrances quotidiennes, traînaient lentement, par un chemin difficile, les cadavres de leurs confrères, jusqu'à l'autre extrémité de l'île, éloignée d'un tiers de lieue. Là il leur fallait creuser une fosse large et profonde où ils descendaient tous les cadavres. Puis ils retournaient, toujours escortés de soldats en armes, au rivage, où l'on avait souvent déposé de nouveaux cadavres qui réclamaient les mêmes devoirs.

Les peuples les plus sauvages ont toujours respecté la mort ; il fallait venir ici pour voir insulter un cadavre. Qu'elles étaient pénibles ces journées ! Combien plus pénible le mépris témoigné par les soldats bourreaux aux malheureux prêtres défunts.

Ainsi s'écoulaient presque tous les jours des prisonniers. Fatigués d'un travail aussi insupportable, le soir et, quelquefois bien avant dans la nuit, ils retournaient au navire pour s'ensevelir dans leur sombre réduit, attendant que la mort vint les frapper à leur tour.

Elle frappait hélas ! et frappait sans cesse. Les jours se succédaient, mais sans apporter aucun soulagement à la douleur des prisonniers ; ils n'avaient même point la consolation d'entretenir une douce illusion qui pût calmer leurs regrets et faire entrevoir un meilleur avenir. Leurs souffrances étaient connues ; mais toutes les âmes honnêtes, comprimées par la terreur, ne pouvaient que gémir en secret. Un jour pourtant la France opprimée commença à respirer ; le cœur des malheureux put s'ouvrir à de consolantes espérances. Mais les prêtres souffraient toujours sans espoir. Dans la crainte peut-être qu'une victime échappée à la contagion ne révélât les cruautés inouïes dont ils furent l'objet, on se gardait bien de leur annoncer une nouvelle si consolante.

Un jour, néanmoins, on réclama en faveur des prêtres détenus à Rochefort. Ne pouvait-on pas en sauver quelques-uns encore ? On alla aux renseignements ; et, quelques jours après, apparurent des commissaires sur le vaisseau pour s'enquérir officiellement de l'état

des détenus. Ce fut pour eux un spectacle navrant. Malgré leur bonne volonté, ils n'osent franchir le seuil de la prison ; l'air empesté qu'on y respire les repousse. Mais ils ne peuvent que consoler ces malheureux ; leur pouvoir ne va pas jusqu'à les délivrer. Hélas ! les prisonniers étaient si peu habitués à la compassion et à la bienveillance, qu'ils sont tout surpris de voir des hommes les traiter en amis. Aussi grande fut leur joie, grande leur reconnaissance.

Des officiers de santé visitèrent, vers le même temps, les deux barques qui servaient d'hôpitaux. L'affreux dénûment, le triste abandon où ils trouvèrent les malades, presque tous mourants, les glacèrent d'effroi. Ils leur firent espérer que sur leurs réclamations on ne tarderait pas à les arracher à ce lieu pestilentiel.

Cependant l'affreux scorbut étendait toujours ses ravages. Près d'un mois s'était écoulé depuis la visite des commissaires et des officiers de santé, et les prêtres n'avaient d'autre consolation que l'espoir qu'on leur avait donné. La mort frappait à coups redoublés : dans le courant de ce mois périrent plus de cent cinquante ecclésiastiques.

Enfin, l'ordre est donné. Les malades furent déposés sur l'île *Madame,* connue aujourd'hui sous le nom d'île *Citoyenne*. En s'éloignant des rivages de l'île d'Aix, ils eurent la douleur d'y laisser plus de deux cent cinquante de leurs confrères, inhumés depuis leur arrivée en rade. Ce fut à peu près dans le même temps que les prêtres détenus à bord des *Deux-Associés* furent transférés sur *l'Indien*. Je ne ferai point ici l'éloge des officiers de ce bâtiment, nous aurons lieu d'en parler ailleurs ; je dirai seulement qu'ils traitèrent les ecclésiastiques avec la plus grande humanité, les entourant de tous les égards possibles, pendant les deux mois passés à leur bord.

Les malades, mis à terre depuis la fin du mois d'août, étaient déposés sous de grandes tentes, élevées dans ce but. Il n'y a, en effet, dans l'île Madame, qu'une ferme peu considérable avec un fort pour la garnison. Malgré les soins, les maladies furent opiniâtres et firent encore beaucoup de ravages. La plupart de ceux envoyés pour soigner les malades furent atteints eux-mêmes. Obligés de coucher sous la même tente que les pestiférés, accablés de travaux pénibles et constants, obligés de porter et d'inhumer les morts, d'aller puiser de l'eau dans des barriques, tantôt sur le bord de la mer, tantôt à un puits très éloigné, ils succombèrent bientôt à la fatigue, victimes de leur dévouement.

Malgré les mesures draconiennes prises contre les prêtres à bord des

Deux-Associés et du *Washington,* les détenus avaient parfois réussi à tromper la rapacité de leurs gardiens. Toutes les ressources que quelques-uns s'étaient ménagées furent employées à se procurer les remèdes les plus efficaces. C'était trop tard : l'île Madame servit de tombeau à plus de cent soixante ecclésiastiques.

Les malades restèrent sous les tentes jusqu'au mois de novembre. La saison devenant pluvieuse, une simple toile ne pouvait les mettre à l'abri des orages presque continuels. Ordre arriva de les reporter à bord des vaisseaux pour y passer l'hiver. Trois navires furent préparés pour recevoir de nouveau les ecclésiastiques. L'*Indien* fut destiné aux malades ; les *Deux-Associés* aux convalescents, les autres furent transférés à bord du *Washington.*

Ces derniers, réputés les mieux portants, durent alors quitter l'*Indien* qui leur servait de lieu de détention depuis deux mois. Ce ne fut pas sans douleur. Ils connaissaient, en effet, de réputation le *Washington.* Mais l'ordre est donné ; il faut qu'il soit exécuté. Ils quittent l'*Indien* le 28 octobre à 5 heures et demie du matin, pour se rendre à bord du *Washington* où étaient détenus d'autres ecclésiastiques de divers départements, au nombre de deux cent cinquante. A leur arrivée ils subirent une nouvelle perquisition minutieuse, et tout ce qui avait pu échapper à la rapacité de leurs premiers geôliers, tomba entre les mains des nouveaux. Hélas ! ce n'étaient plus les officiers et les marins de l'*Indien!* Pendant les trois mois qu'ils restèrent sur le *Washington,* ils eurent à souffrir les affronts, la cruauté, la barbarie de leurs anciens gardiens. Puis, soit que les prêtres fussent en trop grand nombre à bord du nouveau navire, soit que les germes de la maladie fussent apportés par les ecclésiastiques, autrefois détenus sur les *Deux-Associés,* la mort renouvela ses ravages ; presque tous les prêtres du *Washington* succombèrent.

Cependant la saison avançait toujours et devint très rigoureuse. Les navires ne pouvant plus tenir dans la rade remontèrent la rivière et vinrent se réfugier dans le port des barques.

A peu près dans le même temps arrivèrent à Rochefort, et se rangèrent au même endroit, trois vaisseaux venant de Bordeaux : Le *Républicain,* le *Gentil* et le *Dunkerque.* Ils avaient à bord six cents prêtres des départements méridionaux. Sans doute ils souffraient de la perte de leur liberté et des nombreuses privations qui en sont la suite, mais du moins ils n'avaient pas eu à supporter les cruautés endurées par les prêtres déportés à Rochefort.

L'hiver fut affreux. Les malades périssaient de froid ; on avait une peine extrême à enterrer les morts. Le vaisseau, couvert de neige, était environné d'énormes glaçons qui ne permettaient pas de se rendre à terre. Aussi les vivres devinrent-ils bientôt rares ; et ce n'était qu'avec grands dangers, au péril de leur vie, que les matelots purent gagner le rivage pour s'en procurer.

Plusieurs des prêtres meurent encore à bord de *l'Indien*, et sont inhumés au fort *La Pointe*.

Que le voyageur côtoie les îles de la rade de Rochefort, partout il trouvera les tombeaux des malheureux prêtres déportés, surtout à l'île d'Aix, au fort *La Pointe*, à Rochefort. Ces îles, devenues à jamais fameuses, attestent la vérité de ce fait qu'il est inutile de commenter :

« *De sept cent cinquante prêtres envoyés à Rochefort, la mort en a moissonnés six cents ; il n'en est revenu que cent cinquante.* »

Des ordres furent donnés aux vaisseaux de rentrer dans le port ; mais l'hiver en recula longtemps encore l'exécution. Enfin le jour du départ arrive ; le *Washington* et les *Deux-Associés* rentrent dans le port. Plusieurs des malades que l'on ne pouvait transporter jusqu'à Saintes furent laissés à l'hôpital de Rochefort où ils moururent presque tous. Les autres remontèrent la Charente jusqu'au gros bourg qui porte le nom de cette rivière, et le lendemain ils touchèrent la terre que plusieurs, depuis plus d'un an, n'avaient pu que voir de loin. De là ils se rendirent à Saint-Porchaire et le lendemain à Saintes.

On s'empressa de leur prodiguer toute sorte de secours ; on s'étudia par des générosités sans bornes, par des marques du plus vif intérêt, à leur faire oublier, s'il était possible, jusqu'au souvenir de leurs malheurs passés. Une maison très vaste et très commode leur fut donnée comme lieu de détention ; et la privation de la liberté leur fut rendue aussi douce que possible.

Un médecin breton, ex-administrateur du département du Finistère, fut chargé du soin des prêtres malades. Sous son habile direction, un chirurgien et un apothicaire étaient associés à la même œuvre de bienfaisance. Quelle compatissante sollicitude ne montra-t-il pas ! Et en prodiguant aux malades les secours de la science, il n'épargna rien ; il tenta tout pour les faire rendre à une liberté qu'il démontra leur être absolument nécessaire.

La liberté ! enfin elle leur fut rendue !

Après être demeurés deux mois dans la ville de Saintes, dont ils ne se rappelleront jamais le souvenir qu'avec attendrissement, ils furent

remis en liberté le 12 avril 1795. Mais cette heureuse nouvelle raviva aussitôt les plus tristes souvenirs. Que de vides, en effet, dans les rangs des ecclésiastiques ! De quatre-vingt-onze prêtres envoyés à Rochefort par le département de la Seine-Inférieure, neuf seulement avaient survécu. Même proportion pour plusieurs départements; quelques-uns avaient perdu tous leurs prêtres. Des Côtes-du-Nord sur vingt-six, il n'y avait que dix survivants (1).

Après bien des traverses et des fatigues, ils arrivèrent enfin dans leurs foyers. Réunis à leurs confrères, ils commençaient à jouir d'une tranquillité relative, quand de nouvelles menaces sont venues fondre sur eux et leur faire craindre une nouvelle persécution.

Quel est donc leur crime ? Pourquoi les traiter en ennemis de la patrie ? Eux, ennemis de la patrie !.... La religion qu'ils professent et enseignent ne forma jamais de mauvais citoyens. Plaise à Dieu que les lois sanguinaires disparaissent bien vite de notre législation ! Tous à la paix, nous travaillerons ensemble à la consolider, car elle sera la régénération et le salut de la patrie. — 1796.

(1) Une note du manuscrit cite parmi les morts : MM. Jean Julien, Casimir Cajan, François Le Coën, Pierre Belliret, Jacques Jan, Gilles Le Prat, Charles-Marie Fercok, Jean Veillou, Alexis Juhel, Gabriel Pérgo, Jean-Baptiste Bernard, Jean Raoult, Jean Hervé, François-Mathurin Le Saulnier.

LA TERREUR SOUS LE DIRECTOIRE

LA TERREUR SOUS LE DIRECTOIRE, Histoire de la persécution politique et religieuse après le coup d'Etat du 18 fructidor, d'après les documents inédits, par Victor Pierre, 1 vol. in-8°, Paris, Retaux-Bray, 1887.

Quand on se rappelle au prix de quelles luttes et au milieu de quelles effroyables secousses les divers partis avaient, depuis trois ans, obtenu le pouvoir, on est porté a considérer, comme à peu près régulière, la transmission de l'autorité suprême de la Convention au Directoire. Sans doute, l'obligation imposée aux électeurs de choisir les deux tiers des membres des nouveaux Conseils parmi ceux de la Convention, était une usurpation sur la souveraineté du peuple ; mais, comme depuis 1792, il n'y avait eu d'élection d'aucune sorte, que les corps électifs avaient été formés au gré des représentants en mission, on n'y regardait pas de si près ; les assemblées primaires avaient d'ailleurs ratifié la chose. La Constitution de fructidor an III était certainement meilleure que les deux qui l'avaient précédée ; la part faite à la démocratie n'était pas exagérée ; la loi électorale donnait au maintien de l'ordre des garanties qui n'étaient pas à dédaigner et telles qu'aucun député de la Droite n'aurait aujourd'hui la hardiesse d'en demander de semblables : vingt-cinq ans d'âge, et la propriété, ou la location d'un immeuble d'une valeur d'environ deux cents francs, étaient exigés pour être nommé électeur par les assemblées primaires. Si l'amnistie, dont étaient exclus les prêtres déportés et les émigrés, ne rassurait que les coquins, le Directoire avait cette fortune de remplacer un régime de violences, de sang et de pillages, dont le pays était lassé, et qui avait fini par inspirer le dégoût aux bourreaux aussi bien qu'aux victimes.

Le nouveau gouvernement était donc armé pour le bien s'il avait voulu le faire ; quoique la tâche fut difficile, puisque toutes les institutions avaient été détruites ou désorganisées, elle n'était point au-dessus des forces de gens auxquels ne manquaient ni l'habileté ni les talents. Malheureusement, pour réussir dans cette œuvre de réparation, il fallait avoir le courage de faire appel aux éléments conservateurs encore puissants dans le pays, et c'est précisément ce que ne voulaient pas les gens du nouveau gouvernement. Ce n'est pas qu'ils aimassent la République pour elle-même, la plupart d'entr'eux montrèrent bien sous l'Empire quelle sorte d'attachement ils lui portaient, mais le maintien de la République leur semblait indispensable à leur sauvegarde personnelle. Jugeant les autres d'après eux-mêmes, en se rappelant comment ils avaient traité les royalistes, le triomphe de ceux-ci leur faisait peur. Aussi, au lieu de s'occuper de l'œuvre de réparation que le pays était en droit d'attendre d'eux, les vit-on attentifs à une seule chose, à comprimer l'essor du sentiment monarchique qui allait en s'accentuant davantage à chaque élection nouvelle.

Tandis qu'à l'extérieur nos armées se couvraient de gloire, grâce au courage de nos soldats et aux talents de généraux qui ne se piquaient pas d'une grande docilité aux vues du gouvernement, l'intérieur présentait le plus triste spectacle, celui d'un gouvernement où il n'y avait plus ni finances, ni administration, ni mœurs privées, ni mœurs publiques, ni commerce, ni industrie.

Il s'en faut que les divers travaux publiés sur cette période de la Révolution aient épuisé la matière, et je suis persuadé qu'une étude approfondie du Directoire nous révélerait bien des choses curieuses et inédites. Ce qui le prouve, c'est le livre excellent de M. Victor Pierre, qui, volontairement, n'a dirigé ses investigations que sur un seul point, les divers moyens de répression mis en œuvre par le Directoire contre ses adversaires politiques, et qui justifie néanmoins de la manière la plus complète le titre *La Terreur sous le Directoire* qu'il a donné à ce livre.

Ce n'est pas en effet sans étonnement que l'on constate, en lisant la préface, où les citations sont textuellement transcrites, que Barante, Granier de Cassagnac, Fiévée, Rohrbacher, Picot et Mme de Staël se sont bornés à relever contre le Directoire les déportations de journalistes et d'hommes politiques qui suivirent le 18 fructidor, quelques condamnations prononcées contre des émigrés, et l'internement, aux îles de Ré et d'Oléron, d'un certain nombre de prêtres réfractaires.

Rien ne montre mieux que cet oubli, combien nous sommes habitués, en France, à accepter l'opinion toute faite des écrivains révolutionnaires, dont le silence sur ces faits a été, au contraire, parfaitement calculé.

Parmi les hommes marquants du Directoire, il en est deux sur lesquels M. Pierre fait peser surtout les responsabilités des persécutions et des violences, Merlin de Douai et Reveillère-Lépaux ; Merlin qui occupa à deux reprises différentes le ministère de la justice, et entre temps celui de la police pour devenir plus tard Directeur ; Reveillère-Lépaux qui, appelé au Directoire dès l'origine, n'en fut chassé, avec Merlin, que quelques mois avant le 18 brumaire.

Merlin, le trop fameux auteur de la loi des suspects, était un jurisconsulte éminent ; mais il avait fait aux nobles et aux prêtres trop de mal pour ne pas les haïr de toutes ses forces ; cruel à froid, il savait tuer avec un texte, et, en matière pénale, ce ministre de la justice se jouait de l'autorité de la chose jugée.

Réveillère-Lépaux était un composé indéfinissable de sentiments divers. Grand amateur de botanique, il aimait les champs et sa famille ; il avait plusieurs fois, dans sa vie politique, montré une certaine modération ; sous le Directoire, au contraire, sa fureur antireligieuse ne connut pas de bornes. Ce paperassier, qui prétendait fonder une religion ridicule, croyait voir un rival dans chaque prêtre catholique, et, soit impiété, soit jalousie de métier, il persécuta le clergé avec ardeur. C'est à ce triste personnage, louable en cela seulement qu'il conserva sous l'Empire ses opinions républicaines, que la petite ville de Montaigu, en Vendée, a élevé, l'an passé, un buste en bronze, qu'un ministre, venu de Paris, a inauguré en grande pompe ; un buste et non une statue, pour épargner probablement à l'artiste l'insurmontable difficulté de faire une œuvre d'art d'un torse contrefait.

Presque au lendemain de l'installation du Directoire, l'auteur relève, parmi les actes arbitraires, l'affaire des émigrés naufragés à Calais, qui furent acquittés plusieurs fois et n'en demeurèrent pas moins emprisonnés et toujours menacés de mort ; dix-neuf de ces prisonniers moururent en prison ; puis l'exécution de plusieurs émigrés auxquels Merlin refusa le droit de se faire défendre, prétendant qu'un émigré était hors la loi et devait être exécuté sur la simple constatation de son identité. Il faut mentionner également la chasse aux prêtres dans les provinces de Belgique au moment de l'annexion de ces provinces, où beaucoup de prêtres insermentés s'étaient retirés.

On lit partout, même dans les histoires réputées impartiales, que le coup d'Etat de fructidor, an V (sept. 1797), fut motivé par une conspiration monarchique menaçante. Si l'on veut dire que le pays tout entier conspirait, c'est-à-dire souhaitait vivement la chute du gouvernement républicain, rien n'est plus vrai et les élections en étaient la preuve ; mais on ne saurait trop remercier M. Pierre d'avoir jeté une lumière complète sur la consistance réelle de cette prétendue conspiration. Il a eu le bonheur de mettre la main sur un dossier intitulé : *Pièces justificatives de la révolution de fructidor,* et les quelques faits allégués dans ce dossier, comprenant les rapports adressés aux ministres, sont absolument insignifiants. La révolution de fructidor, comme celle du 31 mai, n'a donc pas été autre chose qu'un acte de violence accompli par des gens qui, voyant que le jeu régulier des institutions menaçait de les expulser du pouvoir, préférèrent violer les lois qu'ils avaient faites et reprendre leur ancien métier de terroristes.

C'est à l'occasion des journalistes et des hommes politiques déportés le lendemain de ce coup d'Etat, que l'on a qualifié la déportation à la Guyane de *guillotine sèche,* et que Fiévée écrivit que le Directoire n'avait pu mettre historiquement entre la Convention et son règne, que la différence qui se trouve entre tuer et faire mourir ; mais ces victimes politiques, pour avoir été les plus illustres et les mieux connues, celles dont tous les historiens ont raconté les malheurs, ne furent pas les plus nombreuses ; il y en a beaucoup d'autres que l'auteur a découvertes dans les dossiers des commissions militaires et dont il a composé une liste qui a tout le mérite d'une révélation.

On trouvera dans cette liste, qui n'est pas une simple nomenclature, les circonstances diverses qui accompagnèrent les condamnations prononcées. En résumé, une centaine de laïques émigrés et trente et un prêtres illégalement qualifiés de même. Contre les prêtres, il n'y avait d'autre grief que leur zèle religieux, puisqu'en s'exilant de France ils n'avaient fait que se conformer à la loi ; contre les laïques, on ne relevait que le fait de leur émigration.

Voilà pour ceux que l'on tua ; les déportés furent ceux qu'on fit mourir ; l'auteur les a également rangés en deux catégories : les laïques comprennent les hommes politiques et les journalistes déportés à la Guyane au lendemain du coup d'Etat de fructidor, et quelques galériens ; les ecclésiastiques étaient, pour la plupart, des prêtres réfractaires auxquels on avait joint quelques apostats suspects de modéran-

tisme ; ils furent envoyés, les uns à la Guyane, un petit nombre à Rochefort, et les autres aux îles de Ré et d'Oléron.

Plusieurs des déportés politiques ont publié le récit des traitements barbares auxquels ils furent soumis durant leur voyage, et durant leur séjour dans les lieux les plus malsains, où on les obligea de résider, tandis qu'on aurait pu les laisser à Cayenne, où ils auraient été tout aussi incapables de nuire à leurs cruels et lâches persécuteurs. Le rapprochement de ces divers récits qui se complètent les uns les autres ; leur comparaison avec ceux de divers ecclésiastiques également publiés, a permis de donner le tableau aussi exact que possible des souffrances des déportés à la Guyane. Sur les 328 personnes qui y furent envoyées, 267 prêtres et 61 laïques, 156 prêtres moururent de misère et de maladie, et 24 laïques, c'est-à-dire que sur deux qui partirent il n'en revint qu'un seul.

Si la Guyane ne dévora pas un plus grand nombre de victimes, ce ne fut point un effet de la pitié des membres du Directoire, mais bien une conséquence de l'état de guerre avec l'Angleterre. La mer n'était pas libre ; il arriva même qu'un navire qui transportait des prêtres et des galériens fut pris par les Anglais, et ce fut, en attendant que les convois pussent être acheminés vers Cayenne, que l'on entassa dans des citadelles, à l'île de Ré et d'Oléron, tous les malheureux destinés à la déportation.

M. Pierre n'a pas reculé devant un travail aussi difficile qu'ingrat, en donnant aux pièces justificatives la liste de ces prisonniers qui, en immense majorité, étaient prêtres. Aucun tribunal, mais le simple arbitraire administratif avait ordonné ces déportations, et bien qu'en apparence la législation semblât donner au culte catholique une certaine liberté, en fait, cette liberté n'était à la portée d'aucun des prêtres qui avaient refusé le premier serment. Au moyen de ces listes, qui ne comprennent pas moins de soixante pages de petit texte et où les prêtres sont classés de diverses façons, et notamment par départements, chaque diocèse peut retrouver aisément le martyrologe des siens. Rien de plus édifiant que la vie de ces saints prêtres qui, au milieu des difficultés de toutes sortes, avaient organisé, dans la prison, une vie de religieux réguliers, et qui, à de certains moments, trouvaient le moyen de célébrer les saints mystères.

La déportation à l'île de Ré n'entraîna pas, comme celle de la Guyane, une mortalité exceptionnelle. Sur les 1064 détenus du mois d'avril 1797 au mois de novembre 1799 (18 brumaire, an VIII), c'est-

à-dire en trente mois, il mourut 41 individus, dont 5 forçats, 6 laïques et 29 prêtres. A l'île d'Oléron la proportion fut un peu plus forte, puisque, sur 251 déportés, onze moururent en 11 mois. Plusieurs évasions réussirent, et, parmi ceux qui s'échappèrent, on rencontre deux noms bretons : Dubois de Couësbouc et Espivent de Perran.

La chute de Merlin et de Reveillère-Lépaux, le 30 prairial an VII, 18 juin 1799, ne ferma pas l'ère des proscriptions, ainsi qu'on pourrait le croire en constatant l'explosion des sentiments des membres des conseils contre les anciens terroristes ; quelques prêtres mariés, retenus à l'île de Ré, furent relâchés, et on autorisa le retour de la Guyane de plusieurs déportés marquants. Les arrêtés antérieurs de déportation furent exécutés contre les prêtres fidèles ; les commissions militaires avaient déjà cessé elles-mêmes de prononcer des condamnations capitales. La loi des otages (24 messidor, an VII, 12 juillet 1799), est pourtant de ce temps là. Ce fut aussi, par les ordres du Directoire amélioré, que s'exécuta le cruel voyage de Pie VI, traîné de ville en ville, malgré son âge et ses infirmités, voyage qui se termina à Valence par la mort du Pontife.

La victime la plus illustre fut aussi l'une des dernières ; la fin du Directoire approchait ; cependant la réparation ne suivit pas immédiatement le 18 brumaire. Dans les deux îles de Ré et d'Oléron, 1181 individus, presque tous prêtres, attendaient encore la fin de leurs souffrances. Le premier arrêté favorable aux prêtres, daté du 8 frimaire (29 novembre 1799), ne concernait que les prêtres assermentés, mariés, ou n'exerçant plus leur culte ; à la fin de l'année seulement, le premier Consul ordonna de faire droit à certaines pétitions individuelles, et les grâces partielles se multiplièrent. M. Pierre rapporte à ce sujet un détail curieux : 53 prêtres de l'île de Ré ayant réclamé leur mise en liberté, Bonaparte fit intercaler dans leur pétition la phrase suivante : « Nous vous promettons d'être fidèles à la république fondée sur les trois bases de la liberté, de l'égalité et du système représentatif. » Un certain nombre de ces prêtres, pris de scrupules, protestèrent en refusant la promesse et restèrent en prison.

Peu à peu, la répugnance pour cet engagement disparut devant le conseil de théologiens autorisés. Néanmoins au mois de juin 1800, on comptait encore 140 détenus à l'île de Ré.

Voilà, fort en raccourci, d'après les recherches si minutieuses et si étendues de M. Pierre, le tableau des procédés employés par le Directoire pour satisfaire les haines antireligieuses de ses chefs et arrêter

le flot monarchique qu'ils voyaient monter, et qui menaçait de les submerger. Ce qui caractérise leurs procédés, ce n'est pas la barbarie, la Convention assurément avait fait bien pire, c'est une cruauté froide, exercée avec une feinte modération par des hommes qui étaient, pour la plupart, demeurés étrangers aux grands excès des représentants en mission. Ne pouvant relever la guillotine politique, dont tout le monde avait horreur à cette époque, sans exciter contre eux une opposition universelle, ils ne firent, en définitive, que trouver un biais nouveau pour appliquer la peine de mort, et encore n'épargnèrent-ils la fusillade ni aux émigrés proprement dits, ni aux prêtres dits émigrés.

Cette feinte modération les a servis aux yeux de l'histoire, qui avait, jusqu'à présent, accueilli une partie de leurs mensonges. « Des hommes que toute vérité accuse et condamne, écrivait Laharpe en 1797 (1), n'ont d'autre arme pour se défendre et pour attaquer (par la parole) que le mensonge. » Réveillère-Lépaux le savait bien lorsqu'il affirmait dans ses mémoires, que « la liste de proscription, une fois close par le Corps législatif, elle le fut irrévocablement ; la justice, dit-il, reprit toutes ses formes, et qui que ce soit ne fut inquiété »..... et plus loin : « Il n'a pas été lancé un seul mandat d'arrêt, après le 19 fructidor, contre qui que ce soit. » (II. 136-137 et 141.)

Le livre de M. Pierre n'est donc pas seulement un ouvrage savant et d'une lecture attrayante, c'est l'acte d'un justicier, qui fait leur part aux bourreaux aussi bien qu'aux victimes, et qui démontre une fois de plus qu'il est au-dessus des forces des révolutionnaires, même prétendus modérés, de respecter l'humanité, la vérité, la liberté et la religion.

ALFRED LALLIÉ.

(1) *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire*, p. 20.

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES

—

LA FRONTIÈRE

Mon père répétait souvent que, dans l'éducation française, on donne trop de place aux exercices de l'intelligence et pas assez à ceux du corps. Il aurait voulu, chez les collégiens, plus de vigueur physique, et soutenait que le prix de gymnase n'a rien d'incompatible avec celui de version latine. Il disait que les leçons des choses valent celles des hommes, qu'elles se gravent même, par les détails, plus profondément dans la mémoire ; il aimait passionnément la campagne, il se plaisait, les jours de sortie, à faire avec moi de longues promenades, au retour desquelles je me sentais les membres dispos, les idées claires et l'esprit doté de notions nouvelles. Nous passions, chaque année, les grandes vacances au bord de la mer ; et, pendant la semaine de Pâques, nous nous lancions, un peu à l'aventure, dans une excursion de quelques jours.

En 1881, j'étais en troisième et j'avais quatorze ans. L'hiver fut très doux et le printemps hâtif. Cela nous donna l'occasion de réaliser un projet que les circonstances avaient plusieurs fois contrarié, et d'aller visiter une place forte. En sa qualité de fils et de frère d'officier — mon grand-père avait pris sa retraite comme colonel du génie, et l'un de mes oncles, qui servait dans la même arme, avait été tué au siège de Strasbourg — mon père s'intéressait vivement à toutes les questions d'art militaire ; et, bien que sa profession de magistrat n'eût rien de commun avec cet ordre d'études, il avait suivi avec attention les perfectionnements qui, depuis 1870, ont été apportés dans le mode de défense des places. Voilà pourquoi, le 17 avril au soir, nous prîmes, à la gare de l'Est, le rapide de Paris à Belfort. Dès le lendemain matin, mon père se rendit chez le général, afin d'obtenir l'autorisation de visiter un fort en détail.

*
* *

Ce fut à Roppe qu'on nous envoya. Parmi les forts extérieurs qui entourent Belfort et, des Vosges au Jura, défendent la trouée, Giromagny, avec ses deux tourelles blindées à pivot et sa cour claustrale à pans coupés, est le plus étrange ; le Salbert; du haut de la colline boisée où s'écrasent ses taupinières couronnées d'un gabion, le plus terrible ; mais Roppe est, sans contredit, le plus coquet. Nous eûmes vite franchi les sept kilomètres qui le séparent de la ville ; et après une demi-heure de marche dans la forêt d'Offemont, nous arrivâmes au monticule sur lequel est construit le fort. Le capitaine d'infanterie qui commandait, tint à nous en faire personnellement les honneurs. Casemates en maçonnerie cimentée recouverte de terre ; batteries où les canons goudronnés allongent sournoisement leur museau noirâtre entre des rangées de fascines; glacis parsemés de mortiers qui, à courte distance, protégeraient le fort contre une attaque audacieuse ; larges douves à l'extrémité desquelles des canons-revolvers, dissimulés sous des *caponnières* et garantis par un *fossé-diamant* rempli d'eau, balaieraient le couloir en quelques secondes ; escarpes et contrescarpes aux parois munies de barres de fer pour mettre obstacle à un assaut par les échelles ; pont-levis, citernes, magasins, cuisines : en quelques heures nous eûmes tout vu. Le capitaine répondait à mes questions avec une inépuisable complaisance : il s'arrêtait devant les pièces de siège pour manœuvrer le mécanisme des culasses ou faire reluire les rayures intérieures ; il étalait, non sans orgueil, les richesses de son petit musée, des obus sciés par le milieu pour permettre d'en concevoir l'éclatement réglé soit par des fusées, soit par des percuteurs simples, soit par des percuteurs à ressort ; il expliquait les avantages de chacun des systèmes ; il appuyait sur la terreur causée aux soldats par les projectiles qui, prenant feu en l'air, viennent les frapper avec une force d'impulsion doublée par le poids et rendent tout abri inutile. Il comparait, au point de vue des effets, les obus à poudre aux boîtes à mitraille et les blessures produites par

la fonte en morceaux à celles causées par les balles. Après le musée, ce fut le tour du gymnase, puis du jardin que le capitaine avait lui-même dessiné et planté en dehors du fort, et que les soldats cultivaient. Entre deux parterres où boutonnaient déjà des roses hâtives, il y avait la rue de Flore avec une statuette mythologique au bout, l'avenue de Gisèle, du nom d'une chatte donnée par la générale ; et, dans un terrier de roche, un renard apprivoisé, quoique enchaîné, poussait de petits cris de joie en entendant venir son maître. Il fallut voir encore la chambre du capitaine, ses armes arabes et ses panoplies ; admirer sa salle à manger aux murs vitrés festonnés de plantes grimpantes, sa volière où gazouillaient des chanteurs habillés de plume, son geai qui criait : « Vive la France ! » ; et boire de la bière blonde de Strasbourg dans de grands bocks à côtes miroitantes. Moi, je jouissais de tout cela sans arrière-pensée ; je trouvais tout intéressant et charmant ; et, quand nous nous éloignâmes, il me sembla, au serrement de main du capitaine, que je laissais derrière moi un ami. Le soleil couchant jetait des reflets rougeâtres sur les terrassements du fort ; les troncs striés des bouleaux coupaient de lames d'argent la masse brunissante des taillis. Un rouge-gorge, perché sur la gueule d'un canon, égrenait lentement ses notes mélodieuses ; deux fauvettes s'égosillaient dans les charmilles... Décidément le général avait eu raison de nous envoyer à Roppe.

Mon père, lui, était devenu triste tout à coup. Il songeait au frère qu'il avait perdu, et cet amas d'instruments de mort ne lui causait plus que de l'horreur. Que de bien on aurait pu accomplir avec les centaines de millions du budget de la guerre ! Œuvres philanthropiques, hôpitaux, monuments, musées, travaux d'utilité générale, il mettait tout cela en parallèle avec ces canons, ces obus, ces forts, dont les hommes ne se servent que pour s'entretuer plus sûrement et plus commodément. Il me dépeignait la bataille sous l'aspect sinistre de la réalité : non plus des attaques à la baïonnette ou des charges brillantes au son d'une musique d'opéra ; mais une lutte d'artillerie avec des nuages de fumée, des sifflements d'obus, des détonations sourdes, des chevaux éventrés, des cadavres rigides, des blessés sanglants, des cris de douleur

et d'angoisse, et la Mort fauchant en aveugle les plus braves et les meilleurs. Et tout cela pourquoi ? Parce que, depuis que le monde est monde, les peuples limitrophes se haïssent, comme souvent, dans la société, les voisins se détestent. De là les rivalités de nation à nation et de famille à famille ; de là les guerres et les procès. Et mon père concluait que les hommes étaient bien sots, pouvant si facilement vivre heureux au moyen de concessions mutuelles, de vouloir toujours, au contraire, s'imposer réciproquement leur bon plaisir, et de s'entr'égorger, comme des fous, sous le premier prétexte venu.

*
* *

Nous en avions assez des forts et des engins de destruction. Aussi fut-il arrêté que nous profiterions de la proximité du ballon d'Alsace pour en tenter l'escalade et nous rafraîchir l'esprit en nous retrempant dans la nature. Le ballon d'Alsace — dans les Vosges, on nomme *ballons* les sommets ronds que l'on appelle *dômes* en Suisse — est situé à une dizaine de lieues de Belfort : on y arrive en passant par la petite ville industrielle de Giromagny dont les filatures et les tissages fonctionnent au confluent des vallées de la Savoureuse et de la Rosemontoise. La vallée de la Savoureuse conduit directement au ballon d'Alsace, tandis que celle de la Rosemontoise aboutit au ballon des Plaines. A l'entrée de la première et à quatre kilomètres de Giromagny, les collines, qui, des deux côtés, bordent la route, forment, en se resserrant, la gorge de Lepuix : là, entre deux falaises rocheuses, l'une dissimulée sous les sapins et les hêtres qui se cramponnent au sol avec une incroyable ténacité, l'autre chauffant au soleil les teintes grises de sa paroi verticale, commence la montée du ballon. Le temps consacré à l'ascension passe vite, tant le paysage est gracieux et changeant. A droite d'abord, à gauche ensuite, se creusent des prairies verdoyantes, tandis que, de l'autre côté, l'armée des sapins et des hêtres étage à l'infini ses bataillons pressés. De jolies cascades, la *goutte* des Forges, la *goutte*

du Lys, le Saut de la Truite descendent en jasant, par les coulées pierreuses, et sur le jaune verdâtre des prés et des arbres se détachent, par intervalles, le ruban blanc de la route, les tuiles rouges de quelque maison isolée ou la neige éclatante des cimes. Parfois, dans un éboulis de grès, un sapin ensoleillé, s'échappant d'un bouquet de hêtres, évoque l'idée d'un général qui, entouré de son état-major, verrait défiler l'interminable feuillée des soldats. Après trois heures de marche au milieu de cette débauche de végétation, nous étions en présence de la falaise derrière laquelle s'étale le dôme arrondi du ballon d'Alsace. Encore une demi-heure, les *chaumes* du sommet étaient gravis, et nous nous arrêtions auprès de la Vierge qu'on a érigée à une centaine de mètres du point le plus haut.

Un panorama merveilleux s'étendait à nos pieds. Devant nous, la vallée de Massevaux et le mignon lac de Sewen flanqués de collines aux contreforts boisés ; à droite, les *chaumes* du ballon des Plaines et les talus de pierre du Bærenkopf ; à gauche, toute la chaîne des Vosges Alsaciennes avec ses sommets baignés de lumière ou profilant dans l'ombre leurs têtes embrumées ; et dans le lointain, vers le sud, le bleu glacé des Alpes Bernoises, dont les lignes harmonieuses ondulaient aux derniers plans. Nous ne nous lassions pas d'admirer, quand soudain mon père abaissa ses regards jusqu'au sol. L'impression de morne douleur qui l'avait attristé la veille, reparut aussitôt. Je l'interrogeai d'un coup d'œil : du doigt il me montra une borne en granit, dont les angles avaient été écornés à coup de marteau, comme si l'on avait voulu la briser. Une ligne noire était tracée sur le dessus, et, sur les faces les plus larges, deux lettres se détachaient en creux : F, d'un côté ; D, de l'autre — F, France ; D, *Deutschland*, terre allemande.... Ma gorge se serra sous l'étreinte d'une émotion inconnue : je ne songeai plus à la variété du paysage, au vert sombre des grands sapins, aux tons jaunâtres des hêtres bourgeonnants, aux échappées de lumière, aux contours gracieux des vallons. Une sensation nouvelle m'avait envahi avec un frisson ; je ne voyais plus que la borne, je contemplais la ligne qui indique la direction de la frontière, et je cherchais du regard les autres pierres qui, de cent mètres en cent mètres servent de limites. A ce moment, dans la direction de

l'ouest, j'aperçus, sur une éminence, un de ces vallonnements de terre dont l'aspect m'était devenu familier depuis peu. C'était le fort du ballon de Servance. Alors il me sembla qu'un voile se déchirait. Après la sensation de la frontière, c'était l'image de la patrie qui planait ; et, me retournant vers cette vallée de Massevaux que la force des armes a brutalement arrachée à la France, je croyais voir l'Alsace enchaînée se tordre les mains. En un instant, je compris la guerre : je compris que, dans un accès de vertige, un peuple peut voler un autre peuple, comme un brigand détrousse un voyageur. Mais je me rappelai avoir lu dans l'histoire de tous les temps, que, tôt ou tard, un justicier formidable intervient pour jeter dans la balance des nations le poids de son gantelet d'acier. Je sentis qu'à côté des guerres odieuses — celle qui n'ont d'autre but que de satisfaire l'ambition d'un homme ou d'opprimer les faibles — il existe, en revanche, des guerres saintes — celles qui ont pour résultat de châtier le mal ou de rendre la liberté aux asservis... Mon père m'observait en silence. Il était grave et pâle ; mais ses yeux brillaient d'une lueur étrange.

— Enfant, me dit-il, souviens-toi !

HENRI FINISTÈRE.

N. B. — Obéissant à un scrupule des plus honorables, MM. Lesbazeilles et Beau, gendres de Mme Souvestre, protestent contre le *bas-bleuisme* dont j'ai teinté le caractère de leur belle-mère dans mon dernier article sur *Emile Souvestre et la Bretagne* (1). Ils sont évidemment étrangers à toute communication de cette nature, et le léger travers attribué à Mme Souvestre résulte de renseignements personnels remontant à 1840. On peut admettre, d'ailleurs, que ce petit défaut — péché mignon des écrivains féminins — ait disparu avec le

(1) N° du 25 mars 1887, p. 183.

temps. — MM. Lesbazeilles et Beau ajoutent que les livres composés par Mme Souvestre, sont « *Antonio Giovani ou* « *Mensonge et repentir*, chez Come aîné, à Brest, et *Trois mois* « *de vacances*, chez Mame et Cie, à Tours » ; au lieu de « *An-* « *tonio ou Mensonge et repentir* et *Un premier Mensonge ou le* « *petit Chevrier*, » titres des volumes mentionnés dans mon article. Dont acte, avec cette réserve toutefois, que la rectification aurait dû être adressée depuis longtemps à M. Larousse et non à moi. On lit, en effet, dans le *Grand Dictionnaire universel du* XIXe *siècle*, à l'article Souvestre (1) :

Sa femme, née Marie-Ranine Lapot (2), a publié les ouvrages suivants : *Un premier Mensonge ou le petit Chevrier* (Limoges, 1846, 2 vol. in-8o) ; *Antonio ou Mensonge et repentir* (Limoges, 1844, in-12) ; *Trois mois de vacances* (Tours, 1847, in-12). Elle a, de plus, traduit de l'anglais : *Deux jeunes femmes*, roman de Mme Carlen, et un roman anonyme : *Paul Ferrol* (1859, in-12).

H. F.

(1) Tome XV, p. 968, col. 2.
(2) C'est Papot qu'il faut lire.

HAGIOGRAPHIE BRETONNE

—

SAINT VINCENT FERRIER

Durée de son apostolat en Bretagne

(1418-1419)

Les anciens biographes de Saint Vincent Ferrier s'accordent à dire que sa mission en Bretagne dura *deux années*. Albert Le Grand le fait arriver en Armorique sur la fin de 1416 ; il place même dans la bouche de Vincent, sur son lit de mort, les paroles suivantes adressées aux habitants de Vannes : « Mes-« sieurs, si vous voulez vous souvenir de ce que je vous ay « presché *ces deux dernières années*, etc. »

Dom Lobineau, meilleur critique, dit que le religieux commença ses fonctions apostoliques à Nantes, pendant le carême de 1417, et qu'il les continua *deux ans* dans le reste de la province (1). Au dire de tous les auteurs, Saint Vincent étant mort le 5 avril 1419 (nouveau style), il aurait de la sorte accompli deux années environ d'apostolat en Bretagne.

Cette assertion n'était d'ailleurs pas nouvelle au XVIIe siècle ; car dès le milieu du XVe, Pierre Ranzano, qui a écrit une vie du célèbre frère prêcheur, publiée dans les Bollandistes, disait : « *In eâ (Britanniâ) duos continuos annos doctrinam... diffudit,* » et « *post duos annos quibus per Britanniam... prædicavit* (2). »

(1) *Les Vies des saints de Bretagne*, 1725, in-f°, et nouvelle édit. par l'abbé Tresvaux, 1836, in-8°.

(2) *Acta Sanctorum*, t. Ier d'Avril, p. 509.

En 1856, M. l'abbé Mouillard a donné une *Vie de saint Vincent Ferrier* (1). Cet auteur a travaillé sur les pièces du procès de canonisation qui existent encore à Vannes et qu'il a tantôt traduites du latin, tantôt analysées ; quelques unes des premières dépositions ont en outre été données *in extenso* ou par extrait aux pièces justificatives. Comme ses devanciers, l'abbé Mouillard admet un apostolat de deux années, témoin ce passage : « Il y avait moins de deux ans (vingt-« trois mois d'après les calculs de l'auteur), que Vincent avait « quitté Vannes, et il y rentrait succombant sous le poids des « austérités (2). »

Néanmoins, le livre de M. Mouillard, à défaut du document primordial qui se fût beaucoup mieux prêté à la critique, nous permet d'établir qu'il faut restreindre à un an (plus exactement quatorze mois) le séjour de saint Vincent en Bretagne. La preuve est complétée par d'autres documents, qu'avec quelques recherches il serait sans doute facile de multiplier, mais qui sont amplement suffisants pour établir la durée de la mission de maître Vincent dans notre province : seul point sur lequel porte cette note, car il ne s'agit nullement ici d'une biographie, même partielle.

Saint Vincent arriva à Nantes, suivant l'abbé Mouillard, le 23 février 1417 (3). Cette date est d'ailleurs la traduction exacte en style moderne, pour l'année 1417, de l'époque de la première arrivée du saint à Nantes, laquelle eut lieu, dit un des témoins, le « mardi avant le dimanche *Invocavit me.* »

Quoiqu'elle ne soit fournie que par le 296e témoin de l'Enquête de canonisation, on peut sans difficulté admettre cette date de jour ; mais comme presque tous les autres, ce témoin n'indique pas autrement la date annale, que par la mention vague : « Il y a tant d'années. » On ne peut faire grand fonds, pour la chronologie précise d'un événement, sur l'indication par les témoins du temps depuis lequel les faits qu'ils relatent se sont passés, car on trouve, pour un même

(1) Vannes et Paris. In-8° de XXII-444 p.
(2) *Vie de saint Vincent Ferrier*, p. 43.
(3) Ibid., p. 20.

fait, les variantes : « Il y a trente-quatre, trente-cinq, trente-six ans de cela. » Ces légères différences sont d'ailleurs bien faciles à comprendre à plus de trente années de distance. Le millésime est fort rarement précisé par les déposants. Nous ne l'avons relevé que trois fois dans la publication de M. Mouillard (1). Le 243e témoin ouït prêcher maître Vincent à Dinan en juin 1417, et le 248e l'entendit dans la même ville en 1418. On remarquera que ces deux témoignages sont contradictoires, à moins qu'il n'y ait eu deux passages du religieux à Dinan, ce qui n'est nullement prouvé, et ne semble pas probable, aucune déposition ne relatant un double séjour du saint dans cette ville. Négligeant donc ces deux témoignages donnant le millésime, dont le premier semble inexact quant à l'année, nous arrivons au troisième, qui est la déposition du premier témoin, la plus importante, à nos yeux, de tout le procès.

Yves Gluidic, archiprêtre de Vannes et âgé de soixante-quatre ans lors de l'enquête, était chapelain à la cathédrale de cette ville lors de la mission de saint Vincent. Son évêque l'avait chargé d'assister le religieux, et il fut présent à ses derniers moments. Or, ce témoin, lettré et si bien placé pour être exactement renseigné, s'exprime ainsi dans sa déposition, reproduite *in extenso* à l'Appendice de M. l'abbé Mouillard (2) : « *Magister Vincentius applicuit in civitate Venetensi anno* « *Domini 1417, die sabbati ante dominicam quâ cantatur* « *Lætare.* » Le déposant veut parler de la première entrée du Saint à Vannes ; plus loin, relatant la mort de son personnage, il dit : « *Obiit.... die mercurii post dominicam quâ cantatur* « *Judica me, anno Domini millesimo quadringentesimo decimo* « *octavo, secundum morem gallicanum computando.* » Or, de l'aveu de tous, et d'ailleurs pour que le mercredi après *Judica me* (dimanche de la Passion) corresponde au 5 avril, jour de la fête de saint Vincent Ferrier, il faut substituer ici, en nouveau style, 1419 à 1418. Le dimanche *Lætare* (4e dimanche de carême) se trouvant également avant Pâques, pour le témoin il ne s'était donc écoulé qu'un an (de 1417 à 1418) entre

(1) Nous ne comptons pas le 12e témoin qui dit : *vers* l'an 1418.
(2) *Vie de saint Vincent*, p. 425-426.

la première venue et la mort de Vincent à Vannes. Si donc on ramène 1418 à 1419, il faut ramener 1417 à 1418, en style moderne. La première arrivée à Vannes, et par suite en Bretagne, puisque saint Vincent était entré à Nantes un mois environ avant d'aller dans la cité vannetaise, n'eut donc lieu qu'en 1418 (n. st.). Il est vrai que le témoin ne spécifie le style gallican que dans un cas, mais ne dit-il pas, dans les deux passages, *anno Domini?* Voici d'ailleurs un autre témoignage qui va corroborer celui de Gluidic.

Eudes David, le 296e témoin, celui qui nous a déjà fourni la date du jour de la première arrivée à Nantes, avait alors vingt-un à vingt-deux ans; or, charmé de la doctrine du Saint, il s'attacha à ses pas *pendant six mois consécutifs*, nous dit-il, et le suivit à Vannes, à Saint-Brieuc, à Rennes, ainsi qu'en Normandie jusqu'à Caen, où il le vit célébrer la messe et prêcher devant le roi d'Angleterre. Si David s'était mis à la suite du dominicain dès février 1417, c'est donc en août 1417 au plus tard qu'il l'eût quitté. Or, le roi Henri V, qui était en Angleterre au commencement de 1417, ne débarqua en Normandie que le 1er août de cette année ; Caen ne tomba en son pouvoir que le 4 septembre suivant. Et c'est à Caen que Vincent prêche devant Henri ; cette prédication est nécessairement postérieure à septembre 1417. Notre interprétation en 1418 (nouveau style) se trouve donc indirectement, mais forcément confirmée par le dire de ce témoin. Dès lors ce n'est plus par 23 février et 20 mars 1417 qu'il faut traduire les dates des premières entrées du Saint à Nantes et à Vannes, mais par 8 février et 5 mars 1418.

Du seul procès de canonisation, on aurait pu induire que les auteurs s'étaient trompés en prolongeant pendant deux ans l'apostolat de maître Vincent en Bretagne. Mais il existe, avons-nous dit, d'autres preuves contre cette assertion.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans deux registres de délibération de la ville de Dijon (1).

Registre de juin 1416 à juin 1417. — Délibération du 2 juin 1417 : « Durant le temps que frère Vincent sera en cette ville,

(1) Arch. munic. de Dijon, B. 149, registres du secret, de 1414 à 1418.

« il ne sera ouvert que trois des portes, et à chacune pour les « garder, douze personnes bien armées, quatre arbaletriers et « deux archers, qui ne laisseront entrer dans la ville aucun « étranger armé. »

Registre de juin 1417 à juin 1418. – Délibération du 17 août 1417 : « La ville fera don à frère Vincent, de l'ordre des « Jacobins, maistre en théologie, qui y est venu faire de moult « belles et notables prédications, en drap, en vaisselle ou en « monnoye. »

Délibération du 6 septembre 1417 : « Perrenot de Chassigny, « charpentier, propose à la ville de faire du chaffault de frère « Vincent une bonne bretoiche, pour mettre sur les remparts « entre les portes Saint Pierre et d'Ouche. »

De ceci il ressort que le dominicain était à Dijon en août 1417, et par suite encore bien loin de la Bretagne.

D. Martène a publié (1) une lettre du 9 juin 1417, adressée par les Pères du concile de Constance à maître Vincent, pour le prier de se rendre au concile. Cette lettre s'explique tout naturellement à cette date si le saint est en Bourgogne ; il en serait tout autrement s'il eût été en Bretagne.

Continuant à suivre notre personnage, nous le trouvons à Nevers en novembre 1417.

« Saint Vincent Ferrier, dit M. Parmentier (2), prêche à « Nevers dans la place du Marché-aux-Bêtes, près l'hôpital « de Saint-Didier, et prend pour texte ces paroles : *Ecce « tabernaculum Dei.* Les échevins l'avaient envoyé chercher « à La Palisse (3). Il arriva à Nevers le samedi avant la fête « saint Clément (20 novembre), et y demeura jusqu'au jour « de saint André (30 novembre)... Au sortir de Nevers, il s'en « alla en Bretagne ; mais on ne le fit conduire en bateau que « jusqu'à La Charité (4), sauf qu'on lui donna un guide jus- « qu'en Bretagne. La dépense faite à son occasion monte à « 41 l. 13 s. 8 d. »

Le mercredi après *Jubilate* 1418, soit le 20 avril 1418, le

(1) *Thesaurus novus anecdot.*, t. Ier, col. 1749-1751.

(2) D'après un compte ; *Archives de Nevers ou Invent. hist. des titres de la ville*, par Parmentier. Paris, 1842. In-8°, t. II, p. 308-309.

(3) Chef-lieu d'arrondissement, Allier.

(4) Sur la Loire, un peu en aval de Nevers.

dominicain espagnol était à Rennes ; il y restait le 21 et le 22. Pendant ces trois jours, les chanoines lui firent offrir le pain et le vin. Le compte du chapitre de Rennes qui fixe ces dates se tait sur notre saint pendant neuf jours, puis il nous le montre de nouveau dans la ville épiscopale le lundi 2 mai et le mercredi suivant, veille de l'Ascension 1418. A cette dernière date, outre l'offrande habituelle du pain et du vin, les chanoines contribuaient au paiement d'un cheval pour maître Vincent.

M. de la Bigne Villeneuve, à qui nous devons la connaissance de ce document (1), dit que ce fut dans l'intervalle de ses deux séjours à Rennes que saint Vincent se rendit à Caen, près du roi d'Angleterre. Il est vrai que c'est à Rennes qu'un héraut d'Henri V vint trouver le saint, le priant d'aller vers son maître (57e témoin). Mais s'y rendit-il aussitôt ? Le déposant ne le dit pas.

En tout cas, il nous paraît matériellement impossible que Vincent ait fait ce voyage, aller et retour, en si peu de temps, d'autant que nous savons que de Rennes, il ne suivit pas la ligne la plus directe pour se rendre en Normandie ; il passa en effet par Avranches, Coutances, Saint-Lô, Bayeux, et rentra par Dol, prêchant dans toutes ces villes. Que l'apôtre se soit, pendant ces neuf jours, absenté de Rennes, nous le croyons volontiers ; mais il dut évangéliser les environs de cette ville, et ne prendre route pour la Normandie qu'après le 4 mai.

M. de la Bigne Villeneuve, suivant en cela les hagiographes, et conformément d'ailleurs aux témoignages de l'Enquête, ne signale pas d'autre séjour de Vincent à Rennes ; mais d'après lui, sur la foi d'Albert Le Grand et de Lobineau, ce n'est qu'*après avoir parcouru toute la Bretagne* qu'il vint dans cette cité. S'il en était réellement ainsi, l'autorité du compte que nous invoquons, ne prouverait rien contre l'entrée du saint en Armorique, en février 1417. Mais nous n'admettons en aucune façon l'itinéraire donné par Albert Le Grand. Pour ne citer qu'un exemple, il fait passer maître Vincent par

(1) *Saint Vincent Ferrier à Rennes*, dans *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, t. II (1858), p. 19-21.

Dinan avant de le faire venir à Rennes ; or, le 253e témoin, Pierre de Monterfil, damoiseau, raconte que pendant les prédications du religieux à Rennes, la mère de lui déposant ressentit une grande douleur, mais que cependant elle ne se présenta au missionnaire *que plus tard,* lorsqu'il se trouvait au couvent des Frères Prêcheurs de Dinan.

Pour comprendre comment le compte de 1418 corrobore notre manière de voir, il faut se rappeler que le témoin Eudes David suivit Vincent à Rennes notamment, et que ce fut *pendant les six premiers mois du séjour du Saint en Bretagne.* Or, ou, comme nous l'admettons, le saint religieux n'est entré en Bretagne qu'en février 1418, et alors rien d'étonnant à ce que David l'ait accompagné à Rennes ; ou bien Vincent arriva à Nantes dès février 1417, mais alors quatorze mois se seraient écoulés entre l'arrivée du saint à Nantes et son passage à Rennes, ce qui serait contradictoire avec la déposition d'Eudes David.

*
* *

La note qui précède était dans le principe destinée à établir les dates approximatives de trois lettres missives adressées par le duc de Bretagne au zélé missionnaire. Peut-être ne sera-t-il pas inutile d'ajouter quelques mots au sujet de ces lettres, qui complètent l'itinéraire du saint, dont nous avons mis en lumière certaines étapes peu connues des auteurs bretons : d'autant plus qu'elles nous donneront l'occasion de relever une assertion d'Albert Le Grand à ce propos, assertion probablement erronée, quoique adoptée par D. Lobineau.

Jean Bernier, le 32e témoin entendu à l'Enquête, rapporte que le Duc Jean V, apprenant les merveilles que Vincent opérait en Auvergne par ses prédications, l'avait envoyé vers ce personnage, « une première fois dans la ville de Puy-en-Velay « *(ad civitatem Anicien* [*sem*]), une seconde fois à Bourges, « et enfin dans la ville de Tours, pour lui remettre des lettres « par lesquelles le duc le priait de venir en Bretagne pour « l'instruire, lui et son peuple, et que maître Vincent ayant

« ouvert les lettres, promit de se rendre aux prières du « duc (1). »

En s'en tenant à Albert Le Grand et à Lobineau, ces lettres auraient dû être attribuées à l'an 1416 ; on voit maintenant qu'il faut les retarder d'une année.

On sait par les biographes de saint Vincent que celui-ci se trouvait encore en Languedoc en juin 1416.

Un autre document que nous n'avons pas fait figurer plus haut, quoiqu'il fût comme les précédents à l'appui de notre thèse, trouvera ici sa place. C'est le compte du receveur de la ville de Moulins, Jean du Quénoy, du 16 décembre 1416 au 31 janvier 1417 *(sic)*, qu'il faut évidemment entendre janvier 1418 en nouveau style. A défaut du compte original, que nous n'avons pas été à même de consulter, nous citons d'après l'inventaire imprimé (2) : « Rabatu.... à Jehan Pelot et autres « fermiers de la maille, pour ce qu'ils disoient qu'ils avoient « grandement perdu en lad. maille, par le temps de frère « Vincent, car on avoit fait crier que tous ceulx qui appor- « teroient pain de lad. ville, ne paieroient maille..., 7 l. 7 s. « 4 d. — A ceulx qui ont amené frère Vincent et ses gens et « son bagaige de la Chièse (3) à Molins, la première semaine « de février 1416 (v. s.), 115 sols. — Trente-trois journées « employées à faire les deux chafaulx pour frère Vincent, « la première semaine de février 1416, 110 s. — Dépense pour « la chapelle du frère Vincent, pour sa nourriture, son loge- « ment, etc. *(sic)*. — Dépense pour quatre des frères dud. frère « Vincent, qui estoient demorés malades en lad. ville, etc. « *(sic)*, 45 s. — Don fait par la ville aud. frère Vincent, 30 l. »

Ainsi au début de février 1417 (n. s.), le dominicain espagnol était à La Chaise-Dieu ; or, cette ville est située dans le même département que Le Puy, où le témoin Bernier fit son premier voyage. La missive envoyée au Puy par le duc de

(1) *Vie de saint Vincent*, par l'abbé Mouillard, p. 159. — Malheureusement les lettres missives originales envoyées par le duc sont perdues, et nous n'en avons rencontré de copies nulle part. La mention du témoin Bernier est tout ce que nous en savons.

(2) *Inventaire sommaire des archives de la ville de Moulins*, 1882, cote 255.

(3) Evidemment La Chaise-Dieu, sur l'Allier comme Moulins ; chef-lieu de canton, arrondissement de Brioude, Haute-Loire.

Bretagne, peut donc être très approximativement datée du commencement de janvier 1417 (n. s.).

Novembre 1417 est la date que nous donnerions à la lettre reçue à Bourges, où le religieux devait se trouver au début de décembre 1417, puisque nous l'avons vu plus haut à Nevers à la fin de novembre de cette année.

Le prédicateur étant entré à Nantes le 8 février 1418, après avoir passé *un mois entier* à Angers (2e témoin), nous rapporterions à la fin de décembre 1417 la lettre adressée à Tours.

Dans leurs Vies de Vincent Ferrier, nos deux hagiographes bretons relatent bien les trois messages du duc au Saint; mais, suivant eux, ce serait à Nancy, en Lorraine, qu'il aurait reçu le premier. On remarquera que Bernier, dans sa déposition, parle des prédications de Vincent en Auvergne, et comme corollaire, il se rend dans cette région « *ad civitatem Anicien*[*sem*], » au Puy, suivant la traduction de l'abbé Mouillard, qu'on doit adopter. La similitude apparente entre *Anicien*[*sem*] et Nancy ne serait-elle pas la seule cause de la leçon d'Albert Le Grand ? Nous posons la question sans la résoudre (1).

RENÉ BLANCHARD.

(1) Nous avons écrit, au début de cet article, que les anciens biographes de saint Vincent s'accordaient à dire que sa mission en Bretagne avait duré deux ans. Mais nous devons à la vérité d'ajouter que l'erreur de ces biographes a été reconnue avant nous par M. l'abbé Le Mené qui, dans une notice intitulée *Tapisserie de saint Vincent Ferrier*, insérée au *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan* (1881), dit, p. 117, à propos de deux scènes représentant les premières entrées du religieux à Nantes et à Vannes : « L'illustre missionnaire « arriva à Nantes le 8 février 1417, ou 1418 si l'on commence l'année au « 1er janvier ; » et un peu plus loin : « Cette réception (de saint Vincent à « Vannes) eut lieu le samedi avant le IVe dimanche de carême 1417, c'est-à-« dire, suivant notre méthode actuelle de compter, le 5 mars 1418. » Dans l'article cité, cette assertion n'est d'ailleurs accompagnée d'aucun commentaire.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

LE CONNÉTABLE DE RICHEMONT (ARTUR DE BRETAGNE) 1393-1458, par E. Cosneau, un gros vol. in-8°, Paris, Hachette, 1887.

En moins d'un siècle, remarque M. Cosneau, pendant une des périodes les plus critiques de notre histoire, la Bretagne a donné trois connétables à la France : du Guesclin, Olivier de Clisson et Artur de Bretagne, connétable de Richemont (1370-1458). Tandis que les historiens se sont souvent occupés des deux premiers, le dernier était demeuré dans l'ombre, et aucune monographie ne lui avait encore été consacrée. M. Cosneau, d'un coup, a réparé cette injustice, en écrivant un travail considérable sur Artur de Bretagne, dont la vie, en effet, a occupé une place importante dans nos annales pendant la première moitié du XVe siècle. Issu d'une famille souveraine, comme le résume son historien, alliée aux maisons royales de France, d'Angleterre, d'Ecosse et de Navarre ; élevé par les frères de Charles V, Philippe le Hardi et le duc de Berry ; jeté dès l'adolescence au milieu des guerres civiles qui suivirent l'assassinat de Louis d'Orléans ; familier du Dauphin Louis, duc de Guyenne, dont il épousa plus tard la veuve ; beau-frère du régent Bedfort et de Philippe-le-Bon ; neveu d'Amédée VIII, duc de Savoie, connétable de Charles VII pendant trente-trois ans, et enfin duc de Bretagne. Peu d'hommes, assurément, ont eu une carrière plus remplie. Les chroniqueurs nous ont raconté ses principales actions ; son écuyer Gruel a écrit une sorte de biographie de son maître, avec lequel il vécut dans une longue intimité ; mais, en somme, on ne trouve que son histoire très éparpillée dans de nombreux volumes et nullement racontée avec l'ensemble qu'elle méritait. C'est la lacune que M. Cosneau vient de combler à l'aide d'un travail d'une remarquable érudition et aussi un travail passionnément laborieux, comme on peut en juger par la quantité des notes, — toujours excellentes et curieuses — qui occupent une part de chaque page.

C'est qu'en effet, pendant plus de trente ans, le nom de Richemont figure à chaque instant dans notre histoire, et son épée se fit glorieusement sentir contre les Anglais, envahisseurs de notre territoire.

Artur de Bretagne naquit près de Vannes au mois d'août 1393, second fils de Jean IV, duc de Bretagne et de Jeanne de Navarre, qui, veuve peu après, se remaria avec Henri IV, roi d'Angleterre, qu'elle suivit naturellement de l'autre côté du détroit, tandis que l'enfant était confié au duc de Bourgogne. De bonne heure, il fut mêlé aux événements militaires : nous le trouvons l'un des partisans dévoués des Armagnacs, et après l'alliance de ceux-ci avec les Anglais, il reçut un commandement et devint le favori et véritablement le lieutenant du Dauphin. Il fut fait prisonnier à Azincourt et demeura en captivité jusques en 1422, en Angleterre, où il retrouva sa mère. Il ne reparut définitivement en France qu'après le traité de Troyes, et devint un des principaux officiers du roi Henri V. Mais après la mort de ce prince, Artur de Richemont écouta les propositions qui lui furent faites, de la part de la cour de France : Charles VII, après la défaite de Verneuil, se décida à lui offrir l'épée de connétable ; Richemont accepta (1425), et dès lors il fut l'un des plus fidèles, des plus actifs et des plus vaillants conseillers du pauvre roi de Bourges.

Nous ne pouvons maintenant suivre M. Cosneau ; son travail devient une véritable histoire de France pendant près de vingt-cinq ans. Nous résumerons donc brièvement la carrière de Richemont arrivé au pouvoir. Il eut d'abord à lutter contre les envieux, c'est-à-dire les anciens favoris de Charles VII, notamment contre la Trémoille qui obtint sa disgrâce, malgré les efforts de Jeanne d'Arc en sa faveur et les réclamations des Etats généraux réunis à Chinon. La chute de la Trémoille rendit à Richemont son influence (1435), et dès lors nous le voyons le chef heureux de nos armées : réduction de Paris, recouvrement de l'Ile de France, la journée de Tartas, la réforme de l'armée, conquête de la Normandie, campagne de Champagne, tels sont les brillantes étapes de la carrière de Richemont au service du roi de France. La mort de Pierre II lui donna la couronne de Bretagne.

M. Cosneau termine par un chapitre particulièrement intéressant, dans lequel il étudie le caractère du connétable, pénètre dans son intérieur, apprécie sa fortune, met en relief sa piété et son esprit de famille. « On fut beaucoup moins sensible au bien qu'il faisait, dit notre auteur en concluant, ou qu'il voulait faire, qu'aux sacrifices dont il fallut le payer. Antipathie du roi, rancunes des gens de guerre

et des courtisans, impopularité imméritée, Richemont brava tout, supporta tout avec une froide ténacité, avec une invincible force d'âme. Il eut le rôle le plus difficile, le plus ingrat, sa renommée en a souffert, après comme avant sa mort. Ce qu'on vit, ce qu'on a continué de voir surtout en lui, c'est le *justicier*. Ce titre a déjà une gloire, mais ce n'est pas assez. Parmi les hommes célèbres du règne de Charles VII, parmi les libérateurs de la France, s'il en est un qui mérite d'occuper auprès de Jeanne d'Arc le premier rang, on peut affirmer, tout bien posé, que c'est le connétable de Richemont. »

La seconde moitié de ce gros volume est occupée par une suite de pièces justificatives du plus grand intérêt historique et toutes inédites. On y trouvera un certain nombre de lettres du connétable. M. Cosneau y a ajouté un tableau généalogique des ducs de Bretagne et de la maison de Dreux, les principales alliances de la maison de Bretagne et enfin une table minutieusement détaillée, qui rend les recherches très faciles.

Cte E. DE BARTHÉLEMY.

CHRONIQUE

LE CONCOURS RÉGIONAL DE RENNES

Le Concours régional de Rennes a été ouvert officiellement le vendredi, 6 mai, à l'Exposition, nous pouvons dire au palais de l'Exposition des Beaux-Arts et des Arts industriels. Le Ministre du Commerce et le Préfet du département d'Ille-et-Vilaine s'étant excusés de ne pouvoir assister à cette cérémonie, à laquelle on les avait invités, M. le Sénateur, Maire de Rennes, a été obligé de faire *seul* les honneurs de sa maison, et de procéder ainsi, sans l'assistance de ses chefs hiérarchiques, à l'inauguration solennelle de l'Exposition. Dès le lendemain, samedi, l'entrée des divers concours ayant été ouverte au public, nous pénétrons, *coram populo,* dans les enceintes qui l'enserrent de toutes parts.

Le Concours régional de Rennes a été tout ce que l'on pouvait attendre d'un concours immense auquel avaient été conviés les quatorze départements (1) qui composent aujourd'hui la circonscription générale des concours régionaux du nord-ouest. Il a été fort brillant et ne comprenait pas moins de cinq mille exposants. Les dispositions

(1) Calvados, Côtes-du-Nord, Eure, Eure-et-Loire, Finistère, Ille-et-Vilaine Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Sarthe, Seine-Inférieure.

Les Concours régionaux, fixés antérieurement au nombre de douze chaque année, ont été réduits à dix en 1885, c'est ce qui explique pourquoi notre circonscription régionale comprend aujourd'hui le double de sa précédente étendue.

Disons qu'à l'unanimité on se plaisait à réclamer les anciennes circonscriptions pour les Concours régionaux, car les distances exagérées des points extrêmes des sièges des concours rendent les déplacements excessivement onéreux et n'en feront bientôt plus que l'apanage de quelques rares privilégiés.

bien ordonnées de ce grand tournoi pacifique, agricole et industriel, présentent aux yeux du spectateur, qui entre par le boulevard de la Liberté sur ce vaste quadrilatère qu'on appelle le Champ-de-Mars, un coup d'œil vraiment féérique. Au nord, les produits agricoles ; au centre, les machines servant à l'agriculture, les animaux de ferme et de basse-cour ; à droite, le concours hippique dans une enceinte à part, et enfin, au sud, le palais de l'Industrie et des Beaux-Arts, qui forme comme la couronne de ce magnifique échantillon de la fortune nationale. Nous ne pouvons, en raison d'une part, de notre incompétence, et de l'autre, de l'espace qui nous est réservé, entrer dans de grands développements ; nous ne ferons donc qu'effleurer en passant toutes les Expositions par des notes rapides et forcément incomplètes.

*
* *

Les produits agricoles nous paraissent présenter les collections aussi complètes qu'on puisse désirer. Nous n'en citerons pour preuve que la pomme de terre où l'on ne compte pas moins de quatre-vingt-neuf espèces différentes ! Impossible de détailler les myriades de produits exposés dans cette partie du concours, notons cependant une singularité d'autant plus curieuse qu'elle nous offre une coïncidence des plus opportunes. Entre deux expositions de produits agricoles, disons de suite, entre deux lots de carottes, s'épanouissent dans toute leur beauté, les divers objets destinés à je ne sais quel musée scolaire. Tout cela est pédagogique, dit-on ; pour nous, c'est tout simplement peu sérieux et *enfantin*.

En quittant les produits solides de la ferme, nous pénétrons dans un établissement qui semble plein d'attraits, car nous y trouvons une foule compacte : c'est l'exposition des cidres. Si, ailleurs, on ne se soucie guère de goûter les produits, ici c'est différent : chacun veut déguster le champagne de la Normandie et de la Bretagne, aussi ce n'est qu'un bruit assourdissant de langues qui témoignent *hautement* de la douce satisfaction de leurs propriétaires. Au milieu des cidres, nous remarquons des volailles du Mans fort appétissantes, et tout autour, n'attendant sans doute qu'une occasion favorable pour en rehausser la saveur, l'exposition de beurres, qui sont d'une fraîcheur et d'une finesse vraiment cruelles pour ceux qui ne peuvent y aspirer.

Après le beurre, nous trouvons les instruments qui servent à le fabriquer : barattes à main, barattes à vapeur, il y en a pour tous les goûts et toutes les bourses. Puis ce sont les couveuses artificielles : il n'y a rien de gracieux comme ces multitudes de cannetons et de petits poussins entrant dans leurs jolies maisons de bois ou en sortant pour picorer. Le reste de cette partie de l'Exposition est occupée par des marchands de menus objets, parmi lesquels les loupes et les microscopes occupent une place prépondérante. Un de ces industriels nous présente un petit tube muni d'un verre grossissant, dans lequel on voit se promener des animaux fantastiques : ce sont des microbes. Quelle horreur ! nous ne voulons plus ni manger ni... boire.

Des microbes, sans transition et brusquement, nous tombons dans les machines à battre. Ceci est une manière de parler, il n'y ferait pas bon, car ces machines sont en mouvement, mugissent, battent les gerbes de blé, rendant d'un côté la paille, et de l'autre, le blé, tout prêt à porter au moulin. Mais nous savons tout cela. Un progrès à constater cependant, c'est une machine anglaise qui bottelle la paille, en bottes liées solidement par deux ficelles et toute prêtes à être mises en tas ou sur la charette. Que dire de cette multitude de charrues et d'instruments aratoires, qu'on ne sache déjà et qui ait la saveur de l'inédit? C'est difficile : les innovations et les inventions vraiment nouvelles sont rares ; aussi traversons bien vite tout ce qui reste de cette fourmillière d'instruments et d'outils parsemés autour de nous comme d'insidieuses chausse-trapes, et allons admirer cette exhibition vraiment étonnante d'animaux prodigieusement gras. Ici, nous nous découvrons avec un pieux respect, car ce sont vraiment les antipodes de la névrose et le séjour de la calme et sereine philosophie. Jamais, nous pouvons à cet égard braver toute contradiction, jamais nous n'avions assisté à une pareille exposition. Inutile de constater que ce sont ces messieurs *habillés de soie,* comme l'on disait dans notre jeune temps, qui, en fait de lard, l'emportent haut la main. Ceci soit dit en tout bien tout honneur, et sans nuire à ces bons moutons dishley dont quelques-uns sont d'une graisse horrible et aux bestiaux normands, tous pourvus d'une culotte monumentale. Parlez-nous de nos petites vaches bretonnes, aux jambes si fines, à l'œil vif et à la tête si expressive, mais n'insistons pas, chacun aime avant tout le sol natal et ses produits, sans dédaigner cependant, à l'occasion, un rosbeef succulent, ce qui prouve que les Normands ont aussi du bon quelquefois. Le nombre des animaux exposés pour la race bovine est de

611 ; pour les moutons de 146 ; pour les porcs de 73. Total 830. Allez donc vous y reconnaître, dans tout ce monde beuglant et mugissant, le numéro tout entier de cette *Revue* n'y suffirait pas, d'autant plus qu'il nous faut aller voir les nombreuses et magnifiques tribus de volatiles de toute sorte qui piaillent à qui mieux mieux à deux pas de nous.

Nous comptons ici, renfermés dans des cages parfaitement installées, entre volailles, pigeons et lapins, plus de cinq cents sujets. Comment chanter les louanges de tous ces cocoricos gigantesques, de ces pigeons gracieux ou d'une taille colossale, huppés et non huppés, de ces lapins noirs, gris, ou à la toison soyeuse et blanche comme de la neige ? Ce serait difficile, d'autant plus, qu'en fait de *chants*, nous aurions affaire ici à forte partie. Tout ce qui est exposé dans cette 4me classe, qui comprend les animaux de basse cour, n'est pas destiné cependant à prendre le chemin du garde-manger ; nous y comptons, en effet, 214 lots de pigeons messagers qui, au besoin, seraient pour la défense de notre pays d'utiles et bien précieux auxiliaires.

*
* *

L'ensemble des bâtiments où se trouve l'Exposition des Beaux Arts et des Arts industriels, vu de loin ou de près, produit un effet des plus gracieux : le style bysantin qu'on retrouve dans certaines parties s'harmonise bien avec le style grec qui nous semble être la note dominante. On est vraiment émerveillé, lorsqu'on songe que toute cette vaste et commode construction a été commencée le 16 février 1887 seulement et recouvre une surface de 3980 mètres, sans compter les annexes. En arrière, entre les bâtiments de l'Exposition et la Butte, ont été exécutés, dans l'espace incroyable de 15 jours, des jardins pour lesquels, dans le même espace de temps, il a fallu transporter 1200 mètres cubes de terre végétale. Mais nous nous attardons et le temps passe. Pénétrons donc dans l'Exposition. Ici nous sommes dans le plus grand embarras. Comment faire ? Nous n'avons jamais broyé de couleurs sur une palette, nous n'avons jamais manié le pinceau ou le crayon. Ce ne serait rien encore, si nous étions en mesure de verser sur notre modeste prose la poudre d'or de ces épithètes *rutilantes* qui éblouissent les yeux du lecteur. Mais hélas ! Nous ne sommes pas

encore initié au beau langage des *salons,* et lorsque nous cherchons fièvreusement dans notre dictionnaire un mot incompréhensible nous ne trouvons rien. Comment faire ? Entrons tout de même, en nous recommandant à l'indulgence de nos lecteurs et de l'ami qui nous y a servi de guide pour la majeure partie (1).

Si nous ne nous trompons, la peinture religieuse et historique y brille tout d'abord par son absence. Cela dit, pénétrons dans le grand salon de droite où, à la place d'honneur, sous le n° 452 et la signature de M. Jules BRETON, se trouve le véritable *clou* de l'Exposition. Ici, point de recherche mélodramatique, nous sommes à cent lieues du convenu. Cette toile nous représente une jeune bretonne en deuil, une vraie bretonne portant la petite coiffe du pays de Guingamp, appuyée contre un pilier dans un sombre coin d'église, un jour d'enterrement. Elle tient à la main le petit cierge accoutumé, et la tête pleine d'angoisse et de tristesse, à demi renversée, est comme perdue et noyée dans un sentiment de douleur poignante.

Très dramatique aussi, sous le n° 425, cette belle marine de Bertholon qui représente l'*Ancienne jetée du Tréport* un jour de tempête et appartient au ministère des Beaux-Arts. Les uns aiment les mers calmes, les eaux couleur d'émeraude, les rivages ensoleillés, d'autres se complaisent dans le chaos des lames tumultueuses et déchaînées. Dans ce genre, qui exige un tempérament spécial, nous doutons qu'on puisse surpasser M. Bertholon.

Nous devons nous borner. Signalons en passant deux beaux paysages, l'un sous le n° 439, *une matinée d'avril* de M. SAINTAIN, l'autre où Camille DUFOUR, sous le n° 434, déroule largement un pan de colline avec ses chaumières que couronne un ciel nuageux largement brossé.

Le portrait de Mme I..., de M. de la Bigne Villeneuve, rédacteur du *Journal de Rennes,* et de M. Jan, directeur du musée, par M. BIROTHEAU, sont aussi très remarqués.

Un peintre de genre d'un mérite très réel, M. ROY, dans sa toile, *Pendant le grain,* nous montre accrochée à un rocher une jeune paysanne dont nous voudrions voir un peu plus le visage.

Un fait à constater, c'est la vogue de la nature morte à l'Exposition. Bon nombre de ces peintures se distinguent par l'aisance du faire et du trompe-l'œil et font vraiment plaisir, en nous montrant tant de choses appétissantes : huîtres fraîchement ouvertes, bouteilles de sau-

(1) *Journal de Rennes.*

terne bien empoussiérées, crevettes de Saint-Malo ou du Val-André, écrevisses de la Meuse, vieux flacons pleins d'espérances, sans compter les fleurs, ce qui ne saurait jamais nuire.

Puisque nous parlons fleurs, notons les chrysanthèmes de M. A. Magne (456), les pensées de M. Descamp Labouret, les pensées et les primevères de M. Robillet (458).

Mais revenons à la salle de droite, où M. Aublet (380) nous introduit dans *une salle d'inhalation au Mont-Dore,* intéressante toile ou des malades, drapés dans leurs peignoirs, causent entre eux ou lisent leur journal, en prenant leur bain de vapeur, au travers des nuages blancs qui courent sous les voûtes.

Si ces malades ont des peignoirs blancs.... en revanche la jeune baigneuse de M. Lebrun (381) n'en a point du tout. Nous n'insisterons pas sur les inconvénients de pareilles exhibitions au nombre de cinq à six, exhibitions généralement admises au nom de l'Art classique... mais, au fond, est-ce bien toujours de cela qu'il s'agit ??

L'une des plus agréables toiles est certainement *La part des pauvres* (378) de M. Marius Ro , où des dragons distribuent, près de la porte d'un fort, à de pauvres femmes et à des enfants le surplus de leurs gamelles, toile pleine de charme uni à l'aisance du pinceau.

Mais l'un des coins les plus fréquentés de l'Exposition de peinture est celui ou gît, couchée dans toute sa longueur, l'asphyxiée, admirablement peinte de M. Pelez (543) *Victime* dit le livret. Suicidée dirons nous avec plus d'exactitude ! Pauvre fille que le désespoir de vivre a conduite à allumer le petit fourneau qui brûle là, à ses pieds, et où luit encore une dernière étincelle. C'est navrant.

Consolons-nous bien vite en allant admirer ces neufs petits panneaux que M. *Henri Saintin* a réunis en une Marie-Louise (186). Partout de la lumière, de l'esprit, de la poésie et tout cela devant un carré de bois peint mesurant quinze centimètres.

Dans la salle de gauche une excellente toile de M. Le Bihan, de Langonnet (Morbihan), *Le marchand de cheveux* (n° 113). Ce tableau présenté au Salon de 1886, et, placé *hors concours* à l'Exposition de Pontivy, en septembre dernier, pendant le concours de l'Association Bretonne, est très remarqué. Dans cette même salle, *Une bonne pipe* (n° 130) de Mme Aimable Beuscher, est un des meilleurs portraits exposés.

Payons ici une dette de reconnaissance à M. Chaillou pour la part considérable qu'il a prise au succès du Salon Pontivyen (septembre

1886), lors du concours de l'Association Bretonne, en signalant le succès très vif et si bien mérité qu'il remporte avec ses *Huîtres* (n° 27); *sa Fileuse* (n° 121); le *Portrait de ma nourrice* (126); *La fête du grand-père* (n° 123) toile du plus grand mérite — ses *Citrons* (184); enfin sa *Puce* (265) un des clous de l'Exposition. Tout le monde s'arrête pour admirer ce bon paysan de Basse-Bretagne à la figure anxieuse qui, le gilet et la chemise entr'ouverts, cherche à saisir son invisible ennemi.

Signalons les aquarelles admirables de la baronne N. de Rotschild, de Mlle de Montigny, de MM. Masqueran, Marks, Hofmann, Liégeard, capitaine d'artillerie ; les fusains de Miriel, Mahéo, Gallot, Roy fils, Yan Dargent ; les belles eaux-fortes de MM. Buhot et Abraham, et enfin une curieuse gravure de Robert, qui est la première épreuve du billet de banque de cent francs d'après la composition de Paul Baudry.

Parmi les dessinateurs, Busnel à qui nous devons la gravure, désormais historique, de l'inauguration du monument de Dom Lobineau à Saint-Jacut, nous fait encore admirer plusieurs bretonneries pleines de cachet, de naïveté et de vigueur.

Dans la section de sculpture, il faut mettre en première ligne le modèle en plâtre du buste de Prosper Giquel, officier de marine, fondateur de l'arsenal de Fou-Tcheou, l'héroïque émule du général Gordon, et qui fit des prodiges de valeur à la tête des armées impériales chinoises. Ce buste, œuvre de Franceschi, est destiné à être coulé en bronze pour être offert par le gouvernement chinois à la famille de notre illustre compatriote.

Notons ici le portrait de M. A. buste terre cuite (n° 1005) œuvre remarquable de M. Le Goff (Elie), élève de M. Guibé, à Saint-Brieuc, et le *Baptême gaulois,* groupe plâtre, magnifique de mouvement et de vie de M. Ogé (Pierre-Marie), destiné au musée de la ville de Saint-Brieuc, qui en a fait l'acquisition.

*
* *

L'espace et le temps nous manquant absolument, nous ne pouvons à notre grand regret, visiter l'Exposition du Commerce et de l'Indus-

trie qui occupe une grande partie des bâtiments du Champ de Mars (1). Nous sommes appelés ailleurs par une Exposition gracieuse à laquelle nous devons une mention, quelque courte qu'elle puisse être nécessairement. Nous voulons parler de l'Exposition d'Horticulture.

Cette exposition a été ouverte le mardi, 10 mai, à une heure, sur la place de la Motte. Le centre de cette place, ordinairement peu attrayante, est occupé par un bassin plein de petits poissons rouges et entouré d'un gazon semé de fleurs rares, aux couleurs éclatantes. De chaque côté de ce gazon sont rangés les produits des horticulteurs et des cultivateurs maraîchers. Signalons à nos lecteurs certaines assiettes de fraises et certaines grappes de raisin qui ont excité bien des convoitises.

Un certain nombre de petites serres encombrées de fleurs magnifiques occupe la partie extrême de la promenade, mais le véritable *clou* de l'Exposition est la grande serre.

Au premier plan, sur un vert gazon où serpente un gai ruisseau, des fougères arborescentes superbes, des palmiers, des corbeilles de fleurs partout ; au fond, murmure joyeusement une cascade au milieu de magnifiques orchidées disposées avec un art exquis.

C'est sur cette ravissante promenade qu'ont eu lieu les concerts des fameux Tziganes qui font tant courir. Ces musiciens sont des artistes convaincus, dont la fougue exceptionnelle donne à la musique de leur pays un charme, une saveur et une originalité incontestables. Nous reprocherions pourtant à ce genre une certaine monotonie inhérente, nous dit-on, à toutes les musiques de Tziganes.

*
* *

La distribution des prix aux lauréats du Concours régional Agricole a eu lieu le dimanche, 15 mai, à midi, dans la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice, sous la présidence de M. Develle, ministre de l'Agriculture. A l'entrée du Ministre, vers midi un quart, la musique de l'école d'Artillerie, dissimulée dans un corridor, joue la *Marseillaise,*

(1) Nous nous proposons de revenir le mois prochain sur quelques parties de cette Exposition, notamment sur ce qui concerne les impressions, les reliures, les gravures.

puis commencent les discours. Le Ministre d'abord, puis M. le Maire de Rennes qui lui répond de l'inaltérable dévouement des Bretons pour la République (! ! !) Ministre et Maire échangent des sourires gracieux et des poignées de main, puis on procède à la distribution des prix.

M. Develle remet lui-même la croix du Mérite agricole à MM. Gallerand, de Montfort ; Colleu, de Rennes ; Lefas, de Liffré et enfin au célèbre frère Henri, de l'Institution Saint-Vincent, qui depuis vingt ans a rendu tant de services à l'horticulture et à la culture maraîchère.

Un morceau de musique clôt la cérémonie et le ministre se dérobe aux yeux du public.

Pour conclure, disons d'abord que nous sommes loin du temps ou un Evêque (1) un peu sévère pour sa bonne ville épiscopale, croyait pouvoir écrire :

Urbs Redonis, spoliata bonis, viduata colonis,
Plena dolis, odiosa polis, sine lumine solis,
.....

et proclamons bien haut que le concours régional de Rennes, favorisé par un temps superbe, a tenu tout ce qu'il avait promis, a été magnifique. Tout son programme d'expositions merveilleuses, de joies, de fêtes, de plaisirs a été exécuté avec une ponctualité qui montre bien que les Bretons sont gens de parole, et, ce qu'il y a de plus remarquable encore, avec un ordre parfait, au milieu d'une foule énorme, infinie, variée, bigarrée, toujours mouvante, ondoyante et cependant paisible malgré son avide curiosité. Mais quelle foule, bon Dieu ! Quelle foule ! Nous croyons bien que depuis le 8 mai 1598, jour où le bon roi Henri IV fit son entrée à Rennes par la porte Toussaints dont il n'existe plus de vestiges, jamais la capitale de la Bretagne n'avait été en proie à une pareille invasion. Ce soir, grande fête de nuit au Thabor, feu d'artifice, éclairage à la lumière électrique, embrasement général de *l'Enfer* (2). Ce sera fort beau, mais l'heure presse et puis les joies fatiguent comme les peines, nous déposons donc notre plume, en nous écriant que les forces humaines ont un terme, comme le disait jadis aux Montagnards, en agitant sa sonnette, l'héroïque et légendaire M. Dupin.

LOUIS DE KERJEAN.

(1) Mgr MARBODE, élu évêque de Rennes en 1096.
(2) Partie encaissée de la promenade du Thabor.

LES SÉVIGNÉ OUBLIÉS

SOUVENIRS DU XVIIe SIÈCLE.

IV

LES MALHEURS D'UN MONTMORON

II*

Le vieux lutteur avait disparu : il y eut une trève forcée. Les créanciers de la maison de Montmoron laissèrent au nouveau comte le temps de convoquer ses parents, de recueillir leurs avis, de se faire nommer un curateur. La coutume de Bretagne, qui fixait la majorité à vingt-cinq ans, permettait

* Voir la livraison de décembre 1886, pp. 409-421. — Il nous paraît utile de rappeler sommairement les faits qui précèdent pour que ceux de nos lecteurs qui n'ont pas eu sous les yeux les premières pages de cette étude puissent comprendre ce qui suit.

Le vieux lutteur, dont la mort met directement en scène le héros de notre histoire, est Charles de Sévigné, comte de Montmoron, conseiller au Parlement de Bretagne depuis 1659, proche allié et visiteur très bien accueilli de la châtelaine des Rochers. Fils aîné d'un premier lit de Renaud de Sévigné (marié trois fois, devenu doyen de la cour), il se trouva dès 1657, après le décès de son père, en présence d'une succession grevée de dettes, disputée par les enfants du second lit, par la troisième femme et par de nombreux créanciers. Il lui fallut plaider contre tous, et surtout contre le mari de sa sœur, Louis-François de Caumartin, marquis de Cailly, le plus intraitable des adversaires : nous avons raconté de curieuses scènes dans lesquelles on voit le comte de Montmoron et l'un de ses frères sur le point d'en venir aux mains avec cet implacable allié.

A force d'habileté, mais au prix de dépenses considérables, de tourments incessants, de fatigues et de soucis dévorants, le conseiller breton réussit à

aux mineurs nobles de réclamer leur émancipation dès qu'ils atteignaient leur vingtième année (1).

Tout cela prit plusieurs mois. Enfin, dans les premiers jours de février 1685, Jean Jousselin, sieur de la Romerie, avocat au Parlement, choisi par la justice pour assister l'émancipé, autorisa celui-ci à accepter bénéficiairement la succession de son père (2).

La procédure s'ouvrit au greffe de la sénéchaussée de Fougères, dont relevait la seigneurie de Montmoron, sans préjudice de celle qui se poursuivait depuis 1657 devant le juge de la juridiction du chapitre de Rennes. Le marquis de Cailly ne fut pas des derniers à y produire ses revendications. Nous trouvons avec lui, sur la liste des opposants, Jacques-Christophe et Christophe-Jacques de Sévigné — les deux capitaines de vaisseau, Mme du Hallay et son mari, l'abbé Daniel de Francheville, avocat-général au Parlement, et d'autres créanciers.

Après la mise en bail de toutes les terres et des droits qui dépendaient du bénéfice d'inventaire, on s'occupa de tirer parti de la charge de conseiller à la cour, demeurée vacante. L'héritier désirait sans doute revêtir à son tour la robe du magistrat : c'eût été une ambition bien naturelle ; mais pour acquérir l'office, il fallait être déclaré adjudicataire et verser en espèces une grosse somme. Les premières tentatives n'ayant abouti qu'à une enchère de cinquante mille livres, il traita avec François de la Roche-Macé, au prix de quatre-vingt mille, accepté par les intéressés le 27 septembre 1686 (3).

maintenir intacte sa situation élevée dans la société aristocratique de la province. Il mourut sous son toit seigneurial de Montmoron, au mois de septembre 1684, léguant à l'héritier de son nom et de sa fortune des embarras inextricables.

De sa courte union avec Marie Dreux — de la maison de Dreux-Brézé, — deux enfants survivaient seuls : une fille, Marie-Renée, mariée en avril 1684 à Emmanuel du Hallay, et un fils, Charles, âgé de vingt et un ans, filleul du marquis de Sévigné. C'est contre ce jeune homme que la lutte va reprendre avec des péripéties inattendues dont le récit, appuyé sur un grand nombre de pièces inédites, justifiera notre titre.

(1) Art. 485.

(2) Acte du 3 février 1685 déposé au rang des minutes de Me Bretin (*Archives de la Cour d'Appel de Rennes.*)

(3) Registres d'audience de la sénéchaussée de Fougères (*Archives de la*

A cette date, il y avait presque un siècle que la branche cadette des Sévigné siégeait au Parlement de Bretagne (1). Renoncer à y prendre place, c'était proclamer sa déchéance. Le jeune comte de Montmoron le sentait peut-être, qu'y pouvait-il ?

Pendant ce temps, les créanciers de son aïeul imprimaient aux poursuites une marche plus active. Ils venaient de s'organiser en société — aujourd'hui nous dirions *syndicat* — et de faire, au moyen d'une subvention de 20 livres par tête, un fond commun confié au notaire Bretin, dans le but de pourvoir aux frais des instances d'appel à Paris, notamment contre le marquis de Cailly (2).

Charles de Sévigné avait à se défendre contre toutes ces attaques. A en juger par les prétentions de ses adversaires, il ne devait pas toucher un denier dans les deux successions bénéficiaires : au moins par un point, il restait invulnérable. Héritier pur et simple de sa mère, libre de tout engagement personnel, il jouissait d'une fortune propre qui échappait à l'action des créanciers.

Un homme plus âgé, de sens plus rassis, moins livré à lui-même, mieux guidé ou plus docile aux sages conseils, sachant se contenir, eût conservé cette situation inattaquable. Sans affirmer qu'il la perdit complètement par sa faute, nous avouerons qu'il eut des torts, des torts sérieux. Seulement le malheur voulut qu'il fournit au plus vindicatif des plaideurs une occasion depuis longtemps cherchée sans espoir de la saisir. Ce plaideur, est-il besoin de le nommer ? — c'est le marquis de Cailly.

Intéressé, violent, exaspéré par une lutte sans fin, Le Febvre de Caumartin, on ne l'ignore pas, ne ménageait guère aux parents de sa femme les propos acerbes et les reproches insul-

Cour d'Appel). — François de la Roche-Macé, fils de Louis Macé, écuyer, sieur de la Roche, président du présidial de Nantes, fut pourvu par lettres royales du 7 janvier 1687 et reçu au Parlement le 7 mars suivant.

(1) Gilles de Sévigné fut pourvu par lettres du 7 décembre 1586.

(2) Acte d'association du 4 février 1686 et procès-verbaux d'assemblées au rapport du notaire Bretin. (*Archives de la cour d'Appel.*) — On y voit que la direction de l'affaire était confiée à l'avocat général de Francheville, sans l'avis duquel aucune transaction ne pouvait être faite avec le comte de Montmoron et le marquis de Cailly.

tants. Que se passa-t-il entre lui et son neveu? Aucun procès-verbal ne nous l'apprend et nous sommes réduit à le conjecturer, en nous aidant du peu que nous savons.

Il paraît que le neveu aigri, déçu dans ses espérances, ignorant des lois, au lieu de respecter les arrêts de justice et les baux judiciaires, força ses fermiers à lui verser des termes de fermage et commit ou fit commettre d'autres abus au préjudice des créanciers.

Un jour, dans les derniers mois de 1686, le marquis de Cailly et Charles de Sévigné se rencontrèrent — peut-être dans une maison où celui-ci se maintenait indûment. L'oncle voulut user d'autorité, invectiva brutalement le jeune comte au sujet des actes dont il avait à se plaindre. Il y eut entre eux une vive altercation dans laquelle furent rappelés tous les griefs accumulés depuis vingt ans. Les deux gentilshommes portaient l'épée : ils dégaînèrent et M. de Caumartin fut blessé. Du moins il l'affirma, soutenant qu'un crime avait été commis contre sa personne. Son neveu protesta plus tard contre cette « prétendue blessure reçue l'épée à la main (1). »

Admettons même que le jeune homme, emporté par la fureur, sans aucune excuse de légitime défense, se soit oublié jusqu'à frapper son oncle : ce moment de colère lui coûta cher. Il est à parier que le marquis de Cailly n'eût pas donné pour beaucoup cette « prétendue blessure » qui devenait la base et le point de départ d'une lucrative opération. Charles était désormais à sa discrétion.

Il commença par exercer contre lui une action criminelle, activement poussée. Nous en avons pour preuve irrécusable une lettre qu'il écrivit à l'un de ses affidés, Pierre de Quenouvilliers, dit Picard, chargé de surveiller et de diriger en son absence ses affaires de Bretagne. La voici textuellement, moins l'orthographe irrégulière qui la rendrait d'une lecture difficile (2) :

(1) Voir *infra* la protestation du 5 juillet 1694.

(2) Cette lettre est annexée à un acte du 28 juillet 1687, relatif aux revenus du Pontrouault et de la Guinebergère, au rapport de Bretin et Bertelot (*Archives de la Cour d'Appel de Rennes*). — Ces deux terres nobles, situées dans la paroisse de Mernel et dépendant de la succession bénéficiaire de Renaud de Sévigné, avaient fait l'objet d'un bail judiciaire. Elles furent mises en vente et

Picard, je viens de recevoir la vostre du 19 février par laquelle vous me mandez que vous ne sauriez rien faire pour mes affaires que je (ne) vous aie envoyé de l'argent, par ce que mes papiers sont entre les mains de mon procureur. Je vous dirai donc que, l'ordinaire dernier, je vous ai envoyé une lettre de change de cinquante écus que j'ai adressée dans le paquet que j'ai écrit à M. Pigart qui vous a dû rendre ma lettre ; et s'il vous faut de l'argent davantage, je vous ai mandé que vous fissiez payer les gens qui m'en doivent au Pont-Rouault et à la Guinebergère et même que vous pouviez mander à M. du Rocher Rolland (1). Ainsi, employez vous, pendant que vous serez à Rennes, à suivre les ordres que je vous ai donnés et si vous pouvez faire prendre M. de Montmoron et son laquais mort *(maure?)* pour les mettre seulement dans les plus prochaines prisons royales, (en) attendant que je les fasse transférer, je paierai ce que vous serez convenu avec l'huissier. Cependant ne perdez point un moment de temps à faire partir les informations qui ont été faites par M. le juge criminel que vous ferez taxer de ce qu'il aura reçu, parce que je n'attends que cela pour faire décréter tous ceux qui ont été dans la maison avec lui et faire ensuite donner un arrêt qui ordonnera au grand prévost de la province de donner main forte à l'exécution dudit arrêt, les mettre prisonniers et rendre l'exploitation du bail judiciaire libre. Jusqu'à ce que cela soit, vous n'avez que faire à Montmoron ni aux environs. Il faudra demander à Fougères que l'on fasse signifier à trente-six jours le nommé Lepage au grand Conseil. Les fermiers qui auront payé M. de Montmoron n'auront qu'à se pourvoir envers lui en restitution de leurs deniers, car vous pouvez leur dire que je n'en tiendrai aucun compte. S'il y a quelque chose qui mérite une assignation particulière devant M. le juge criminel et qui aggrave l'affaire criminelle contre M. de Montmoron, vous pourrez les faire assigner pour venir à Rennes déposer. Mandez moi ce qui se passera en toute chose. Je vous adresse la mienne à l'adresse que vous m'avez donnée, où je continuerai de vous écrire.

DE CAILLY.

Aujourd'hui, ce mercredi 13 février 1687.

adjugées au marquis de Cailly à la juridiction du chapitre de Rennes le 7 février 1688, au prix de quarante-quatre mille six cents livres. L'adjudicataire, ayant émis la prétention de retenir son prix pour se payer de ce qui lui était dû, le Pont-Rouault et la Guinebergère furent revendus et adjugés à un autre créancier le 10 mai 1692. (Registres d'audience. — *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 56, 76.)

(1) Julien Rolland, écuyer, seigneur du Rocher, avait le bail judiciaire du Pontrouault et de la Guinebergère.

Charles de Sévigné se cacha ; pendant deux ans, il laissa son oncle fatiguer de ses demandes les magistrats du Grand Conseil. La plainte forma un incident de la procédure déjà entamée devant cette juridiction ; elle pouvait, selon les cas, être jugée *à l'ordinaire,* c'est-à-dire comme affaire civile, ou *à l'extraordinaire*, comme affaire criminelle, entraînant contre le délinquant l'application de peines plus ou moins sévères (1).

Le marquis de Cailly, tout en appréciant les faits avec une grande rigueur apparente, tout en annonçant les dispositions les plus menaçantes, ne voulait qu'une chose, faire peur à son neveu et lui imposer une transaction onéreuse. La poursuite criminelle, véritable épée de Damoclès, suspendue sur la tête du jeune comte, devait un jour ou l'autre le forcer à s'exécuter. Celui-ci se décida à demander grâce à son farouche parent. Redoutant les dangers d'une entrevue, il confia à sa sœur le soin de conclure la paix aux meilleures conditions, en même temps qu'il lui conférait d'autres pouvoirs non moins étendus (2).

Les actes violents reprochés à Charles, grossis et envenimés par le demandeur, produisaient leurs fruits. Le Grand Conseil, en attendant une décision au fond, avait accordé à M. de Caumartin des allocations provisionnelles à valoir sur les frais et à prendre, non plus sur l'actif d'une des successions bénéficiaires, mais sur les biens personnels du défendeur : premier pas vers le but que l'habile plaideur voulait atteindre.

La dot de Mme du Hallay se composait en partie d'obligations et de contrats de constitution. Son frère, comme aîné noble, était en droit d'en demander le rapport pour se faire la part du lion. La loi lui accordait les deux tiers qu'il pouvait s'attribuer sur les meilleurs effets à son choix. Leur oncle, pour assurer l'exécution des arrêts provisionnels, avait mis opposition entre les mains de quelques-uns des débiteurs de sa nièce ; une instance le mettait aux prises avec cette dernière. On allait plaider. Ce fut alors que les parties se rapprochèrent.

Le Febvre de Caumartin vint à Rennes, descendit à l'au-

(1) Art. 7 du titre XXVII de l'Ordonnance d'avril 1667.

(2) Procuration du 26 décembre 1688 au rapport de Mes Bretin et Bertelot (*Archives de la cour d'Appel de Rennes*).

berge de Fontainebleau (1), l'une des mieux fréquentées de la ville, et traita avec M. du Hallay, mandataire de sa femme. Comme il ne prétendait rien sur la part héréditaire de Marie-Renée de Sévigné dans la succession de sa mère, qu'il consentait formellement à la laisser nantie ou à lui faire compte des créances remboursées ou à rembourser, l'accord ne souffrit aucune difficulté.

Charles, malheureusement pour lui, fut exclu de la transaction. Son oncle, dont nous connaîtrons plus tard les exigences, eut soin de réserver sa vengeance — le mot y est : « ...sauf au marquis de Caillis à se venger pour les prétentions « qu'il a vers led. seigneur de Montmoron, personnellement « sur les deux tiers des crédits lui appartenants... le tout « sans déroger, nuire ni préjudicier à tous les droits, actions, « prétentions civilles et criminelles dudit seigneur de Caillis « envers led. seigneur de Montmoron, tant personnellement « que comme héritier bénéficiaire... (2) » Ce n'étaient pas là de simples clauses de style ; toutes ces expressions répondaient à une pensée bien arrêtée de ne négliger aucune voie légale et d'aller jusqu'au bout.

Libre du côté de sa nièce, assuré de sa neutralité, Le Febvre de Caumartin, qui s'était mis en règle vis-à-vis de son neveu — soyons en certains — n'attendit plus qu'une occasion favorable, peut-être seulement l'expiration du délai de quatre mois prescrit par l'ordonnance de 1667. La contrainte par corps, applicable en matière de dépens et de dommages-intérêts, servait admirablement ses desseins : il en usa sans scrupule.

Charles de Sévigné, qui était alors à Paris, espérait contre toute espérance. Croyait-il que son adversaire reculerait devant une pareille extrémité ? c'est probable. Il comptait aussi sur le crédit de sa famille pour assoupir enfin sa fâcheuse affaire : l'événement lui enleva cette double illusion.

Le mercredi 23 mars 1689, il alla, plein de confiance, dîner à l'hôtel de la Trémouille chez l'un de ses oncles maternels

(1) C'est aujourd'hui la maison qui porte le n° 17 de la rue des Dames.

(2) Transaction du 31 décembre 1688, au rapport des notaires Bretin et Bertelot. (*Archives de la Cour d'Appel de Rennes*).

le marquis de Dreux-Brézé (1). Dans l'après-midi, le repas terminé, il prit congé. A peine avait-il mis le pied dans la rue de Vaugirard qu'un huissier, dûment escorté, porteur d'un mandat de justice, l'arrêta et le conduisit en prison (2).

III

Le For-L'Evêque, où l'infortuné jeune homme fut écroué, faisait partie d'un ensemble de bâtiments qui occupait tout le côté gauche de la rue Courtalon, entre le quai de la Mégisserie et la rue Saint-Germain-l'Auxerrois, sur laquelle ouvrait un portail orné de sculptures fort anciennes. On y voyait des armoiries épiscopales, un juge en robe et capuchon, des assesseurs et un greffier. C'était, en effet, le lieu où les officiers de la juridiction temporelle des archevêques de Paris exerçaient ou avaient exercé leur ministère, d'où le nom qui a fourni matière à des controverses étymologiques (3).

Nous n'affirmons pas qu'en 1689 il y eût encore là une

(1) Madame de Sévigné-Montmoron, née Dreux, avait une sœur, Françoise, religieuse de la Visitation à Rennes, et deux frères, Thomas, seigneur de la Flocellière, puis marquis de Brézé, conseiller au Parlement de Paris, et Joachim, chanoine de Paris, docteur en Sorbonne, conseiller au Grand Conseil dès 1681. Ceux-ci demeuraient ensemble : en 1666, on les trouve au Cloître-Notre-Dame et plus tard à l'hôtel de la Trémouille, à l'extrémité Est de la rue de Vaugirard, entre le Luxembourg et la rue des Francs-Bourgeois.

Cet hôtel gardait encore son nom en 1722, ainsi qu'en témoignent des plans de cette époque : il est devenu l'académie de la Guérinière (plan de 1737) et a fini par disparaître.

(2) La plupart de nos renseignements sur l'arrestation et la détention de Charles de Sévigné sont puisés dans une protestation de 1694. Voir *infrà*.

(3) *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, nouvelle édition, I, p. 93 et 177. — M. Hippolyte Cocheris, à qui on doit cette édition, se demande s'il faut écrire For-L'Evêque (*Forum episcopi*), Fort-L'Evêque (*Oppidum episcopi*) ou Four-L'Evêque (*Furnum episcopi*). Tout en acceptant qu'en dernier lieu c'est la première orthographe qui a prévalu, il cite un acte de 1256 relatif à cette maison qualifiée *domus furni episcopi* : il en conclut que ce bâtiment a pu jadis servir de four et plus tard être attribué aux officiers de l'Evêque pour y rendre la justice, d'où *forum episcopi*.

La prison, reconstruite en 1652, a été abandonnée et démolie en 1780. Au dire de M. Cocheris, il restait encore, il y a vingt-cinq ans, un pignon au coin de la rue de l'Arche-Pepin (autrefois *Courtalon*).

justice dépendant de l'archevêché ; mais tout le monde sait qu'on y gardait les détenus pour dettes et les individus qu'un ordre du roi y envoyait. Les prisonniers y étaient assez mal traités et payaient fort cher ce qu'on leur fournissait.

Beaumarchais avisait par écrit l'un de ses amis le 24 février 1773 : « Je suis logé depuis ce matin au For-L'Evêque, dans « une chambre non tapissée, à 2160 livres de loyer, où l'on me « fait espérer qu'hors le nécessaire, je ne manquerai de rien. » Charles de Sévigné a dû penser de même, quatre-vingts ans auparavant, en prenant possession du logement que M. de Caumartin lui avait fait préparer.

Qu'on ajoute à cette juste réflexion de violentes invectives à l'adresse de son oncle, de tristes retours sur le passé, le désir d'une prompte revanche, on aura exactement l'état d'esprit du prisonnier le soir de ce cruel vendredi. Ah ! s'il pouvait recouvrer sa liberté ! Personne ne viendra donc à son aide ? à quoi tient-il qu'il soit seul en face de son redoutable adversaire. Au marquis de Cailly, ennemi juré des Montmoron, n'a-t-il pas à opposer ses oncles maternels, MM. de Dreux et son cousin le marquis de Sévigné ? Et aucun de ceux-ci ne s'empresse à secourir son jeune parent, à lui prêter son appui !

Peut-être a-t-il lui-même éloigné et refroidi, par des écarts de conduite ou les saillies de son caractère, ceux qui semblent placés tout exprès pour le sauver d'un mauvais pas. Puis, que faire ? S'engager pour lui, le cautionner ? C'est s'exposer à des procès, et chacun avait bien assez des siens et de ses affaires, sans se créer de nouvelles difficultés, surtout avec le fils de la bonne femme Saint-Pol.

Nous nous expliquons ainsi, qu'après neuf mois de vaine résistance, sur le conseil de ses oncles, il finit par céder aux premières exigences de M. de Caumartin. Le mardi 17 janvier 1690, à midi, un notaire du Châtelet, Me Cheniet, le manda entre les deux guichets, lieu de liberté — selon une formule encore employée — et lui fit signer trois actes. Dans l'un, son oncle déclarait se désister de l'action criminelle qu'il était en droit de suivre contre lui, et celui-ci lui abandonnait en échange pour près de quarante mille livres d'excellents crédits. Les autres donnaient au marquis de Cailly le pouvoir de toucher diverses sommes et de retirer des mains de plusieurs

notaires de Rennes les titres de propriété et de créance appartenant à son neveu (1).

L'implacable créancier jugeait incomplète la satisfaction qu'il avait lui-même réclamée : il voulait plus que cela. N'ayant pas à compter sur les bonnes dispositions de son débiteur, il entendait le conserver prisonnier jusqu'à ce qu'il l'eût forcé à accepter une convention qui le placerait dans la plus misérable condition et le mettrait hors d'état de recommencer la lutte.

La transaction du 17 janvier enlevait à Charles de Sévigné la plus grande partie de ses ressources disponibles ; le surplus de sa fortune consistait en valeurs d'une réalisation plus difficile, en outre de ses droits sur la succession bénéficiaire de son père. Ses revenus, arrêtés de toutes parts, lui manquaient. Le marquis de Cailly lui offrit, en retour d'un entier abandonnement de ses biens paternels et maternels, une rente viagère de mille livres.

Charles voyait où tendait cette proposition. Réduit pour vivre à une modique pension, dont le service plus ou moins régulier dépendrait de la bonne volonté de son oncle, il perdait tout crédit, tout avenir, tout moyen de se relever de sa déchéance. Désespéré, il tenta une évasion qui échoua. On l'enferma à clef dans sa chambre et on le soumit à une étroite surveillance.

MM. de Dreux, qu'il appela à son secours, lui représentèrent probablement que s'il ne passait pas sous les fourches caudines de M. de Caumartin, il resterait aussi pauvre et engagé dans les liens de procès coûteux, d'une issue plus que douteuse ; qu'en attendant on n'entrevoyait guère le jour où son écrou pourrait être levé ; qu'au contraire, en faisant une sorte de démission de biens au profit de son oncle, il se délivrait de tous ses soucis et sortait de prison la tête haute. Il objecta le chiffre infime de la pension offerte : ce fut alors sans doute qu'on lui parla de prendre le petit collet. En renonçant à fonder une famille, en devenant d'Eglise comme un simple cadet, il avait en perspective une existence aisée, douce,

(1) Ces deux derniers actes et les pièces d'exécution sont classés parmi les minutes des notaires Bertelot et Bretin. (*Archives de la cour d'Appel de Rennes*).

facile, celle d'un chanoine ou d'un prieur commendataire, voire d'un abbé. Rien même n'empêchait qu'il cumulât ces divers titres et les revenus y affectés.

Le comte de Montmoron espérait de ses oncles mieux que des conseils. Dans son désappointement, il se persuada volontiers qu'ils connivaient avec son persécuteur. Dans quel but ? leur intérêt le leur commandait-il ? Leur neveu l'a cru. N'est-ce pas assez d'une excessive prudence et de la froideur des sentiments, pour justifier cette apparence de complicité ?

Quoi qu'il en soit, acculé, sinon convaincu, il céda une seconde fois. Le vendredi 10 février, vingt-trois jours après les premiers actes, le notaire, au lieu de le mander entre les deux guichets, pénétra jusque dans sa chambre, et le sacrifice fut consommé, — abandon de biens, promesse, au moins verbale, de revêtir l'habit ecclésiastique. On eut soin de mentionner que le comte de Montmoron se décidait par l'avis de MM. de Dreux.

Le futur prébendé, le couteau sur la gorge et dans sa hâte d'être libre, signa le papier qu'on lui présenta, promettant que sa ratification suivrait de près son élargissement, mais se réservant *in petto* de protester, une fois hors de prison, contre des actes évidemment extorqués. Son oncle s'en doutait bien ; aussi, tout en feignant de désirer lui ouvrir les portes du For-l'Evêque, se garda-t-il de le faire, très résolu à ne lui rendre sa liberté que lorsqu'il n'aurait plus rien à craindre de ses attaques.

Quelques mois se passèrent sans amener de solution ; Charles perdit patience. A sa demande, le marquis de Sévigné avait déjà, sans résultat, tenté une démarche près de M. de Dreux-Brézé. Son filleul fit de nouveau appel à sa pitié, le suppliant de venir à son secours : voici ce qu'il lui répondit (1) :

Aux Rochers, ce 14e juin (1690).

Je comprends votre chagrin, mon cher cousin, et je voudrais de tout mon cœur y pouvoir donner remède ; votre impatience est très

(1) *Archives nationales*, G, 427 (fonds du contrôle général des finances). — Cette lettre a été publiée dans l'édition déjà citée de la correspondance de Mme de Sévigné (XI, p. xx).

pardonnable et je ne vois pas pourquoi on ne vous rend pas votre liberté, puisque M. de Cailly y consent. Vous voyez bien au moins que vos parents maternels, qui sont sur les lieux, ne sont pas bien empressés à vous rendre service et que ceux que vous soupçonniez de n'être pas dans vos intérêts sont pourtant les seuls qui prennent part à ce qui vous touche. J'ai écrit à M. de Dreux une fois à votre prière ; il ne m'a pas seulement honoré d'une réponse ; mais pour vous montrer que ce malhonnête procédé ne m'arrête point quand il s'agit de faire ce que vous souhaitez, voici une lettre que je vous adresse pour lui : je souhaite qu'elle produise tout son effet et que vous soyez bientôt aussi content que vous le désirez. Ma mère et Mme de Sévigné vous font mille amitiés et font aussi des vœux pour votre liberté, qui est tout ce qu'on peut faire quand on est éloigné comme nous sommes tous.

SÉVIGNÉ.

Politesse que tout cela ! Comme le conseiller qui avait « bien de l'esprit » est oublié ! La marquise de Sévigné semble ignorer que M. de Montmoron a laissé un fils, filleul du sien ; dans ses lettres de 1684 à 1695, pas un mot de sympathie pour l'orphelin, pas une allusion à ses infortunes ! Le marquis lui-même s'inquiète médiocrement du sort de son cousin. Ce qu'il en fait, on le devine, c'est par acquit de conscience, sans zèle et sans affection. Sa seconde lettre à M. de Dreux réussit-elle à provoquer une réponse ? c'est douteux ; et en tout cas, le prisonnier n'y gagna rien.

IV

A entendre Le Febvre de Caumartin, c'était contre son gré qu'il infligeait à son neveu une prolongation de captivité. L'obstacle, soutenait-il, ne venait pas de sa mauvaise volonté, loin de là ! mais de circonstances impérieuses dont il subissait la loi. Disait-il vrai ? Profitait-il au contraire de l'ignorance de sa victime pour entretenir sous main des difficultés qu'il dépendait de lui d'écarter ? Les registres du For-l'Evêque donneraient peut-être le mot de cet énigme ; ils ont disparu. On ne les retrouve point dans ce que les incendies de 1871 ont respecté des archives de la préfecture de police. A défaut des

mentions de l'écrou, nous reproduirons de curieux documents, deux lettres où le marquis de Cailly amuse Charles de Sévigné par de vagues explications et par des formules trop affectueuses pour être sincères (1).

Nous commençons par celle qui n'est pas datée et qui nous paraît antérieur à l'autre :

MONSIEUR,

Je vous assure que nul intérêt de précaution pour l'exécution des actes que nous avons passés ne nuira aux vôtres dans le désir que vous avez de votre élargissement. La seule chose qui m'a paru y faire obstacle dans la situation présente est tout l'argent qu'il fallait avancer, et quoique je ne défendis pas pour vous servir de vous avancer votre quartier courant, je ne pouvais précisément répondre à votre première demande que je n'u (eusse) reçu de l'argent, n'en ayant, quant à présent, que pour la subsistance de ma maison ; mais si vous pouvez passer par dessus cette raison, je rendrai ensuite ce qui aura été avancé.... Ainsi, Monsieur, vous voyez que ce n'est pas parce que les décrets ne sont pas encore passés des terres, ni au défaut de ratification de l'acte d'abandonnement que on ne poursuit pas actuellement votre affaire, car j'ai fait de ma part tout ce qu'on a désiré de moi pour cela, et puisque je veux bien même dans peu vous avancer ce que je ne dois pas, vous jugez bien que je réponds de bonne foi à vos désirs. Vous me demandez copie de l'acte que nous avons passé au sujet de l'affaire criminelle : il est juste de vous en donner copie afin que vous en puissiez demander l'homologation et nous conformer dans les conclusions que nous prendrons dans la procédure qu'on fera à ce qu'il contient, afin que de ma part, je puisse toujours concourir à vos fins. Pour l'acte d'abandonnement, il vous est utile, pour la sûreté de votre pension qu'il ne soit ratifié, et pour cela, il faut que vous soyez en pleine liberté. Il est déposé, à cet effet, afin que si il n'était pas ratifié, qu'il pût être déchiré et anéanti, comme s'il n'avait pas été passé, et en ce cas, il n'y aurait plus de pension. Voyez sur tout cela ce que je puis faire et soyez persuadé que, de bonne foi, j'avancerai

(1) Ces lettres et celle du comte de Montmoron qui les suit proviennent du Contrôle général des finances et sont inédites (*Archives nationales*, G, 427). — D'après le classement de ces pièces, il est certain qu'elles se rapportent à l'année 1690.

votre élargissement autant qu'il me sera possible, puisque je ne me plains pas de votre part d'aucune exécution des choses convenues, et tant qu'il n'y aura pas de changement, il (n'y) en aura aussi aucun chez moi, me faisant un plaisir trop sensible que les intérêts soient cessés entre nous pour pouvoir suivre mon inclination naturelle de vous témoigner que je suis,

Monsieur,

votre très humble et très
obéissant serviteur,

DE CAILLY.

En résumé, M. de Caumartin aime passionnément le jeune homme : il hâte de ses vœux le moment où rien ne l'empêchera plus de lui manifester sa vive tendresse, mais il le garde prisonnier.

Le comte de Montmoron lut ces lignes, en secouant tristement la tête et écrivit sur la lettre de son oncle : « *Belles paroles et point d'effets : je n'en fais pas de même.* » Il dissimula cependant et essaya d'adoucir son adversaire par les plus humbles assurances de soumission : ce fut en vain. Il n'obtint qu'une nouvelle édition augmentée et paraphrasée de la précédente épître, avec une nuance d'ironie et des formules un peu moins amicales. On en jugera :

MONSIEUR,

Je me persuade fort aisément la sincérité de vos intentions sur notre accommodement. Quant à vos propres intérêts, je connais que vous ne pourriez vous procurer un état plus avantageux, encore bien même (que) vous ne fussiez pas en d'autres engagements par la parole que m'a donnée pour vous M. de Dreux, votre oncle... Je satisfais si régulièrement au payement de votre pension que vous savez que j'en suis quitte jusqu'au premier août du présent mois. Quant à l'avance que vous souhaitez encore de moi pour fournir aux frais de votre élargissement, j'ai dit à M. Lepaige que je répondrais de tout ce qu'il avancerait, c'est ce qui vous marque assez que je ne suis pas capable de me prévaloir de l'état où vous êtes de ne pouvoir, à ce que vous dites, payer, puisque si mon attention y répondait, je n'aurai que faire de me servir d'autres moyens pour y parvenir que de vous laissez faire,

ce qui ne me regarde pas par les termes des actes que nous avons passés ; mais, quoique vous m'ayez fait un abandonnement de biens, je suis encore à toucher le premier sol de tous les effets, et vous savez en quel état vous aviez mis les terres, dont je recevrai du grain dans un mois. J'ai reçu cent pistoles, il y a quinze jours de chez moi : ils sont presque mangés. J'en attends d'autres du même lieu ; dès le moment que j'en aurai reçu, je vous fournirai à vous-même votre quartier d'avance, afin que vous puissiez disposer de cette somme comme vous le jugerez à propos. J'ai consenti votre élargissement par un acte aux conditions y portées : pourvu qu'on l'exécute dans toutes ses clauses, vous ne me trouverez pas sur votre chemin pour vous faire le moindre obstacle. Je l'ai même dit à M. le procureur général ; mais si l'on prenait des conclusions comme on a commencé, ce ne serait pas la même chose. La loi est écrite entre vous et moi, nous n'avons qu'à la suivre, et de plus, je ne veux d'autre juge entre vous et moi de notre conduite que Mrs vos oncles de Dreux. Je veux presser qu'on me fasse venir de l'argent puisqu'il ne suffit pas de répondre pour vous de celui que vous devez donner et que je ne vous dois pas encore. Je vous assure de bonne foi que je voudrais que vous fussiez hors du lieu où vous êtes, quand ce ne serait que pour voir dès le lendemain si vous satisferiez à la ratification de l'abandonnement que vous avez fait et qui serait pour lors un acte complet et jusque là qui n'a d'autorité que par les condamnations sur lesquelles il a été passé en connaissance de cause du consentement de M. de Dreux et qui m'apprendrait aussi ce que je devrais faire pour sortir d'affaire de manière ou d'autre. Je suis persuadé que ce sera toujours du côté le plus régulier pour me conserver toute l'opinion que je dois avoir de vous ; puis je suis plus disposé à le croire que tout autre chose par l'attachement où je suis d'être toujours,

Monsieur,

Votre très humble

et très obéissant serviteur,

CAILLY.

Ce 13 août (1690).

Charles crut comprendre sous ces phrases embrouillées que le marquis de Cailly se préoccupait par-dessus tout de la ratification de l'acte d'abandonnement : il lui offrit de le satisfaire immédiatement.

A ce moment, une lueur d'espérance ranimait le courage du malheureux. Il attendait beaucoup de l'intervention d'un puissant personnage. Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, alors contrôleur général des finances avant de devenir chancelier et garde des sceaux de France, avait occupé pendant dix ans le siège de premier président au Parlement de Bretagne (1) : il ne pouvait refuser toute marque effective de sa sollicitude au fils d'un ancien magistrat de cette compagnie et son intérêt s'était probablement accusé par des conseils ou une demande de renseignements.

Ce fut ainsi que M. de Pontchartrain eut en communication, et garda dans ses papiers, les documents qu'on vient de lire. Le comte de Montmoron, en lui adressant la dernière lettre du marquis de Cailly, y joignit quelques lignes qui trahissent sa vive et légitime impatience d'être libre :

Au fort l'Évêque (17) Aoust

MONSEIGNEUR

Je receus hier au soir la lettre que j'insère quoyqu'elle soit datée du 14me ; Monsieur de Cailly qui, depuis six mois, a commerce de lettres avec moi et qui m'est venu voir plus de vingt fois, m'y marque ses sentiments avec plus de circonspection qu'auparavant. Aujourdhuy je luy ay envoyé un notaire pour passer par son avis un acte en confirmation de l'acte déposé ; je luy ay écrit en même tems une lettre très honneste où je l'assure de ma sincérité, que si je n'ay pas pris un petit collet, (c'est) qu'il n'était pas de la bienséance de le faire en prison, et que je souhaite même être son amy. J'attends la réussite de mes démarches. J'ay aussi encore écrit à mes oncles, messieurs de Dreux, mais je n'en ay guère de réponse. Mon avocat me mande qu'il ne tient qu'à Monsieur de Cailly que je sois élargi. Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble

et très obéissant serviteur,

SÉVIGNÉ.

(1) Louis Phélypaux, comte de Pontchartrain, baron de Maurepas (1643-1727), d'abord conseiller au Parlement de Paris fut reçu premier président au Parlement de Bretagne le 27 août 1677, et donna sa démission en 1787. Son fils unique, Jérôme (1674-1747), né de son mariage avec Marie de Maupeou, a été ministre de la Marine.

Le contrôleur général — si vraiment il s'interposa en faveur du prisonnier — se heurta à des obstacles légaux habilement accumulés. Le Febvre de Caumartin s'y était pris de telle sorte que sa victime, enlacée dans des filets inextricables, dut, en dépit de toutes les bonnes volontés, subir la dure loi qu'il l'avait contraint d'accepter. Maître de la situation, il en abusa cruellement. C'est à cette époque que la Bruyère voyait s'épuiser l'une après l'autre les premières éditions de ses *Caractères*. Il n'est pas que le petit volume ne soit tombé sous les yeux du marquis de Cailly et qu'en le feuilletant il n'ait lu ces lignes qui semblaient être écrites pour lui : « Il faut « des saisies et des enlèvements de meubles, des prisons et des « supplices, je l'avoue ; mais, justice, lois et besoins à part, « ce m'est une chose toujours nouvelle de contempler avec « quelle férocité les hommes traitent d'autres hommes. (1) » Qu'a-t-il pensé de cette réflexion ? il a sans doute haussé les épaules et souri de dédain, en murmurant : « De quoi se mêlent ces auteurs ! » Et Charles de Sévigné n'en a été que plus étroitement enfermé.

Le croirait-on ? des années s'écoulèrent pendant lesquelles ce dernier, contenant ses frémissements et ses révoltes, n'ayant d'autre horizon que les murs du For-L'Evêque, essaya en vain de fléchir l'impitoyable égoïsme de son oncle.

Au Grand Conseil, les procès suivaient leur cours lent et souvent entravé. Les créanciers bretons envoyaient l'un d'eux, l'avocat-général de Francheville, passer six mois à Paris pour diriger leurs affaires et lui allouaient à forfait quarante livres par jour à prendre sur les condamnations qu'il pourrait obtenir au profit des membres du syndicat. Au mois d'avril 1693, ils prolongeaient d'un semestre les pouvoirs de leur mandataire, nommé dans l'intervalle évêque de Périgueux, ce qui ne l'empêchait pas de solliciter et de recevoir pour six mois de plus une nouvelle prorogation (2).

Ce qui fut jugé entre le marquis de Cailly et ses adversaires de Bretagne, nous l'ignorons, et à vrai dire, peu nous importe. Nous nous en désintéressons, comme Charles de Sévigné, par

(1) 7e édition, Paris, Etienne Michallet, 1692, in-12, p. 455.

(2) Actes reçus par Bretin et son Collègue, notaires à Rennes, le 23 juillet 1692, le 8 avril et le 30 novembre 1693. (*Archives de la cour d'Appel.*)

la force des choses, s'en désintéressait lui-même, au moins provisoirement, sauf à répudier ce rôle passif, lorsque le moment serait venu. A ses yeux, il n'y avait qu'un objectif désirable, la levée de son écrou ; tout le reste s'effaçait devant cet intérêt supérieur de sa vie.

Et dans sa tête enfiévrée par l'attente, se pressaient mille projets. Oh ! il aura son tour, et tout au moins, sans autre vengeance, saura-t-il arracher à la justice l'annulation des actes odieux qui le liaient à jamais à une situation dépendante, indigne de son nom et de son rang. Quand donc pourra-t-il réaliser son rêve !

V

Elle sonna enfin, l'heure de la liberté ! Une haute autorité s'entremit efficacement, ou bien le marquis de Cailly, n'ayant plus l'ombre d'un prétexte pour tenir son neveu sous les verrous, fut forcé de lui ouvrir la porte de la prison. Le 30 décembre 1693, après trois ans et neuf mois de captivité, le jeune homme entendit prononcer ces bienheureuses paroles : « Monsieur le comte, vous êtes libre. »

Oui, libre, mais dénué de toute ressource, sans un toit qui lui appartînt, sans une affection qui soutînt son courage, sans un dévouement qui lui aplanît les difficultés. Sa destinée le plaçait entre deux alternatives, l'une humiliante, l'autre périlleuse ; renoncer définitivement aux perspectives caressées pendant les mauvais jours, ou abandonner la maigre pension de mille livres, indispensable à sa subsistance. Au premier acte d'hostilité, plus d'argent ! Son oncle s'était exprimé sur ce point en termes qui ne prêtaient à aucune ambiguité.

Comment sortir de cette impasse ? Il savait d'avance que ses parents et les amis de sa famille lui refuseraient leur appui, que leurs coffres lui seraient fermés, que pas un d'eux ne l'aiderait à engager cette grosse partie. Les procédés honnêtes, on ne les lui marchandait pas ; mais ici il s'agissait d'un lourd sacrifice à faire, d'une procédure à entamer, longue, coûteuse, d'un succès incertain. Et pendant le procès, il fallait vivre.

En attendant de prendre un parti, il suivit l'avis qu'on lui

donna de protester le plus tôt possible, par une déclaration formelle, contre les actes dont il se proposait de poursuivre l'annulation. Cette première démarche, provisoirement secrète, pouvait être à un moment opportun le point de départ d'une instance régulière.

Six mois après son élargissement, il se présenta en l'étude de Me Bertelot, notaire à Rennes, et lui dicta le document auquel nous avons déjà fait plus d'un emprunt (1). En voici le début :

Le cinquiesme jour du moys de juillet mil six quatre vingt quatorze, avant midy, à l'estude et par devant nous nores royaux de la cour de Rennes soubznés, fut présent messire Charles de Sévigné, chevallier, seigneur comte de Montmoron, y demeurant paroisse de Romasi, Evesché de Rennes, lequel nous a dit et déclaré qu'à la sollicitation de messire Thomas Dreux, chevallier, seigneur marquis de Brézé, conseiller au parlement de Paris, son oncle maternel, avec lequel deffunct messire Charles de Sévigné, Conseiller au parlement de Bretagne, son père, a eu de très grands procès non encore terminez, il aurait signé en faveur de messire François Lefeuvre de Caumartin, marquis de Cailli, un abandonnement de tous ses biens paternels et maternels, par acte du dixiesme feuvrier mil six cent quatre vingts dix, au rapport de Chemiet, nore au Chastelet de Paris, avec rétention d'une simple pention viagère de mil livres par an, ce qu'il auroit consenti de la forme, par crainte et violence, sous une vive espérance de procurer plus promptement sa liberté et l'élargissement des prisons où il estoit retenu par led. seigneur de Cailly de concert avec led. seigneur Dreux, mais tout au contraire, ils l'auraient réduit dans une captivité si grande qu'il estoit abandonné de tout secours, au point que ses procureurs ayant esté intimidés et n'osant agir librement pour lui procurer sa liberté, il auroit croupi dans les fers près de quatre ans, nonobstant un acte de cette importance contre lequel jusques à présent, il n'a pas osé réclamer, dans la crainte d'être privé de sa pention qui est sa seule subsistance qui lui reste puisque led. sieur de Cailli, par ses viollances et de collusion avec ledit sieur Dreux s'est rendu injustement le maître de tout son bien ; mais comme depuis son élar-

(1) Acte au rapport de Bertelot et Bretin, du 5 juillet 1694. (*Archives de la cour d'Appel de Rennes.*)

gissement, il a esté conseillé de ne plus retarder à faire ses protestations contre un acte aussi injuste et qui est nul de toutte nullité pour plusieurs raisons... »

Après avoir exposé les causes de nullité qui viciaient, selon lui, l'acte du 10 février 1690, il conclut ainsi :

Pour les quelles raisons et plusieurs autres justes et raisonnables qu'il alléguera, il proteste de nullité, et tout ce qui peut et doit protester en pareil cas, tant contre led. acte d'abandonnement dud. jour dixiesme feuvrier mil six cent quatre vingt dix que contre un autre acte préparatoire en forme de désistement du dix sept janvier précédent, par lequel led. seigneur de Montmoron sur les remontrances dud. seigneur Dreux, a délaissé aud. seigneur de Cailli près de quarante mil livres de contrats bons et solvables pour une prétendue blessure reçue l'épée à main, déclarant qu'il n'est encore aagé que de trante ans et qu'il est réduit dans une telle extrémité par la persécution qu'il souffre qu'encore qu'il soit en liberté, il n'a pas eu les moyens de prendre des lettres de recision ny de se pourvoir en justice, ce qu'il fera en temps et lieu ; de quoi il a requis acte... »

Le premier pas était fait, mais il y avait encore loin de cette déclaration platonique à une assignation en bonne forme. Le jeune comte ne voulut rien tenter avant de s'être assuré le concours d'un homme d'affaires attiré par l'appât d'un gain aléatoire : il mit en poche la protestation dûment signée et enregistrée et partit pour le Maine.

Nous venons de voir que Charles, à la date de cet acte, résidait à Montmoron, probablement chez un tenancier ou chez un officier de la juridiction. Il accepta un asile plus honorable dans la paroisse de Saint-Denys du Maine, au château du Coudray, chez son oncle paternel, l'un des capitaines de vaisseau dont nous avons précédemment esquissé la biographie (1). Ses projets se mûrirent à loisir pendant plusieurs mois de villégiature, et lorsqu'il revint à Rennes, au milieu de l'hiver suivant, tout se prépara pour une poursuite énergique.

(1) Voir *Le filleul de la marquise*.

Le 9 décembre 1694, il signa, en l'étude du même notaire, une procuration en blanc, chargeant son mandataire « de se « pourvoir pour luy et en son nom, soit au privé conseil du « Roy, grand conseil, parlement de Paris, parlement de Bre- « tagne ou partout ailleurs qu'il appartiendra, prendre des « lettres affin de restitution contre l'acte d'abandonnement « qu'il a fait de tous ses biens à M. le marquis de Cailly et « tous autres actes qu'il a passés avec luy... »

Nous croyons que ce fondé de pouvoir n'était autre qu'un avocat fort remuant, Yves Labbé, sieur du Hino, factotum de la maison de Montmoron et créancier opposant au bénéfice d'inventaire (1). Ce fut à lui que Charles de Sévigné confia sa précieuse protestation. Il est probable que si Labbé ne possédait pas une fortune qui lui permît de risquer pour son compte les frais du procès, il se fit fort de découvrir un bailleur de fonds qui, sur la promesse d'une large part dans les bénéfices de l'affaire, consentirait à en assumer les charges. D'ailleurs, rien n'a transpiré de cette négociation. Tout ce que nous savons, c'est que le comte de Montmoron reprit la route du Maine, laissant ses intérêts aux mains de Labbé.

Il n'alla pas loin : son voyage finit à Châteaubourg, à quelques lieues de Rennes. Un accident ou une maladie le cloua dans un lit d'auberge : il n'en sortit que pour être inhumé dans l'église du lieu, ainsi que le constate l'acte de sépulture (2).

Le vingt-deuxième janvier 1695, messire Charles de Sévigné, chevalier seigneur comte de Monmoron, âgé d'environ trente deux ans, décédé à l'hostellerie qui porte pour enseigne l'image

(1) Les relations de services et de familiarité qui unissaient Labbé de Hino à la famille de Montmoron nous sont révélées par une correspondance déposée le 7 février 1715, en l'étude de Me Chassé, notaire à Rennes : elle se compose de sept lettres écrites par cet avocat à M. Saint-Gilles du Virel, à Vannes, et relatives presque toutes aux affaires litigieuses du conseiller Charles de Sévigné. Dans l'une d'elles, du 17 avril 1676, il parle d'une difficulté qui donne des chagrins intolérables à M. de Montmoron ; dans une autre, il annonce qu'il part avec ce dernier pour aller passer huit jours à la campagne. (*Archives de la cour d'Appel de Rennes*).

(2) Registres paroissiaux (*Mairie de Châteaubourg*). — Ce document nous a été signalé et communiqué dès 1878 par M. l'abbé Paris-Jallobert : nous en avons pris nous-même une copie textuelle en 1884.

de Nostre Dame en la ville de Chaubourg a esté inhumé dans l'église dud. Chaubourg par moy soubsigné recteur et plusieurs autres prestres ;

J. Le Gault,
Rr de Chaubourg.

Les souvenirs de son passé douloureux et ses espérances de meilleure fortune s'engloutissaient ensemble dans cette tombe prématurément ouverte. Victime des fautes de ses prédécesseurs, victime de ses propres écarts et de ses illusions juvéniles, Charles de Sévigné ne connaissait de la vie que ses déboires et ses rigueurs. En eût-il connu plus tard les douceurs et les joies ? Nous en doutons. S'il n'avait pas épuisé la coupe des amertumes, si l'avenir lui réservait de plus dures épreuves, la mort était pour lui une délivrance, une grâce de Dieu. Espérons que cette pensée a adouci son heure suprême.

VI

La mission de Labbé du Hino prenait fin avant que le mandat eût reçu un commencement d'exécution. La protestation devenait sans valeur entre ses mains : il la réintégra dans les minutes de Me Bertelot. Cette pièce, nous l'avons lue et touchée, non sans émotion. Coupée dans les plis, raccommodée par le notaire lui-même avec des bandes de papier, ainsi que celui-ci le mentionne dans l'acte de dépôt, elle nous rappelait les infortunes du malheureux Charles et l'espoir qui a occupé les derniers mois de sa courte existence.

Sa sœur et unique héritière — sous bénéfice d'inventaire — vécut encore quarante ans. Quelques années suffirent à Marie-Renée de Sévigné pour rétablir, au moins en apparence, les affaires fort embrouillées de sa maison. Des arrangements avec les uns, des décisions de justice obtenues contre d'autres, la remirent en possession des terres de sa famille (1). Un acte de 1716, qui a passé sous nos yeux, qualifie Mme du Hallay de

(1) Actes divers de 1701 et 1702, Chassé et André, notaires à Rennes (*Archives de la Cour d'Appel*), Le Pelletier jeune et Lejay, notaire à Nantes (*Cabinet des titres* à la Bibliothèque nationale, dossier no 16,179, pièce 3.)

« comtesse de Montmoron, la Guinebergère, le Pontrouault, « la Bouexière et autres lieux (1). »

Néanmoins, elle ne réussit pas à se libérer entièrement. Lorsqu'elle mourut à son château de Montmoron le 12 janvier 1735, sa succession ne put être acceptée que bénéficiairement, et parmi les créanciers qui participèrent à la liquidation judiciaire, nous trouvons des héritiers de ceux qui, cinquante ans auparavant, produisaient leurs réclamations devant la sénéchaussée de Fougères, notamment Marie-Charlotte de Sévigné, comtesse de Pennelé, représentant Jacques-Christophe, son père, et Labbé, sieur du Pontavice, fils ou petit-fils de Labbé du Hino (2). En 1750, la procédure durait encore.

A cette époque, après un demi-siècle, on ne pensait plus guère à Charles de Sévigné. Nous aimons à croire cependant que le souvenir de ses malheurs n'était pas éteint et que les rares survivants de ses contemporains, mieux instruits que nous de tous les détails, racontaient parfois la triste histoire du jeune comte de Montmoron. Que n'avons-nous pu l'écrire sous leur dictée !

F. SAULNIER.

(1) Procuration du 15 avril 1716, déposée chez Chassé (*Archives de la Cour d'Appel*).

(2) Registres de la Sénéchaussée de Fougères (*Archives de la cour d'Appel* et *Archives d'Ille-et-Vilaine*, B. 225). — Labbé fils avait acquis la terre du Pontavice vers 1683 : une lettre de son père, du 5 avril 1684, fait connaître qu'il est devant Luxembourg avec sa compagnie et que « le roi de sa bouche lui a donné l'excédant des *lods et ventes* du Pontavice, ce qui vaut 1500 livres. »

LES CANONS DE PLOZÉVET

L'EXPÉDITION D'IRLANDE SOUS LE DIRECTOIRE

ET LE

VAISSEAU « LES DROITS DE L'HOMME »

Ce fut vers la fin de l'année 1796, qui avait été si glorieuse pour nos armes, que le Directoire résolut de porter en Irlande la guerre contre l'Angleterre. Il était vivement poussé à cette folle expédition par Hoche, que l'inaction consumait, et qui désirait cueillir dans le nord de l'Europe une moisson de lauriers aussi abondante que celle remportée par Bonaparte, Moreau et Jourdan, dans la vallée du Danube et les plaines de la Lombardie. Ce général avait d'ailleurs à sa disposition cent mille hommes disséminés sur les côtes de l'Ouest et dont on ne savait que faire depuis la pacification de la Vendée et de la Bretagne. Son but était de prendre l'élite de ces troupes et de se jeter en Irlande pour y soulever les populations, — alors comme aujourd'hui toujours prêtes à se révolter contre leurs oppresseurs, — pour proclamer leur indépendance et asseoir une République sur les ruines de l'aristocratie anglaise. Hélas ! ce n'était là qu'un rêve, comme les événements le démontrèrent bientôt, et ainsi que l'éprouva plus tard, dans une entreprise analogue, un génie d'une envergure autrement puissante que celle du vainqueur de Quiberon. La saison était bien avancée ; déjà on était au cœur de l'hiver, et il semblait certain aux yeux les moins clairvoyants, qu'en entreprenant une pareille expédition par les gros temps de cette époque de l'année, on s'exposait à un désastre. Quoi

qu'on pût dire et objecter, l'expédition fut décidée, et pendant deux mois on s'y prépara dans le port de Brest avec la plus fiévreuse activité. Le commandement de l'escadre avait d'abord été proposé à Villaret de Joyeuse, mais celui-ci jugeant l'expédition inexécutable et pleine de périls, déclina l'offre qui lui était faite et donna sa démission, que le Directoire accepta. Il fut remplacé par Morard de Galles (1) le 5 novembre 1796 et le 16 décembre, à une heure de l'après-midi, par une jolie brise d'est-nord-est et un temps sombre, eut lieu l'appareillage définitif de l'expédition.

L'escadre se composait de 17 vaisseaux, 14 frégates, 6 corvettes, 7 transports (2), et fut partagée en trois divisions principales, dont l'une était commandée par l'amiral Morard de Galles, les deux autres par les contre-amiraux Bouvet et Nielly, et une division légère placée sous les ordres du capitaine Lacrosse (3) des *Droits de l'Homme*.

Chaque vaisseau prit 600 soldats, chaque frégate 250, chaque corvette 50, *Le Scévola* en prit 400 ; trois transports en reçurent 450 chacun, les trois autres 300, le septième 50. Ce qui formait un total de 16.200 hommes.

Toutes ces troupes étaient commandées par Hoche, ayant en sous ordre les généraux Grouchy, Humbert, Bovin, Corbineau et Reignier.

Hoche prit passage sur *La Fraternité,* montée par Morard de Galles.

Les instructions du Directoire prescrivaient de cingler d'abord à l'ouest jusqu'au méridien des îles Silly, de se diriger ensuite sur le cap Clear, puis de donner dans la baie de Galloway, lieu de destination, ou si les vents et les courants étaient contraires, dans les baies de Shannon et de Bantry. Mais à peine avait-elle franchi les passes du Goulet, que l'escadre tout entière, faute sans doute d'un ordre précis

(1) Morard de Galles (Justin Bonaventure), né à Gonselyn (Isère), le 30 mars 1741, mort à Guéret le 23 juillet 1809, comptant 37 campagnes, 11 combats, 8 blessures. Peu d'hommes ont fourni une carrière aussi bien remplie, et Guéret dont il a été le bienfaiteur lui a élevé un monument.

(2) D'après Thiers, cette escadre se composait de : 15 vaisseaux de haut bord, 20 frégates, 6 gabares et 50 bâtiments de transport. (*Histoire de la Révolution.*)

(3) Lacrosse (Jean-Baptiste-Raymond, baron de), né à Meilhan (Lot-et-Garonne), le 5 septembre 1760, mort le 10 septembre 1829. Son fils, né à Brest en 1796, mort en 1865, débuta dans la Garde, devint lieutenant dans les chasseurs à cheval et assista à la bataille de Craonne où il reçut 17 blessures. Il fut plus tard ministre des travaux publics de 1849 à 1851, et secrétaire du Sénat sous Napoléon III.

de marche, se dispersa au milieu d'une incroyable confusion, de telle sorte que le lendemain matin, quand le soleil se leva, Morard de Galles n'aperçut auprès de lui, sur les 44 bâtiments qui composaient sa flotte, que deux frégates seulement, *la Romaine* et *la Cocarde*, les autres bâtiments avaient disparu.

Le 21 décembre, Bouvet et Nielly se rencontrèrent par le travers de la baie de Bantry. En ce moment, nos forces comprenaient 14 vaisseaux, 9 frégates, 3 corvettes et 5 transports ; mais le 23 décembre, par suite du mauvais temps, elles se trouvaient réduites, le reste ayant été dispersé, à 8 vaisseaux, 2 frégates, 3 corvettes, portant ensemble 6000 hommes, des canons, des vivres et des munitions. Le 24, on résolut de tenter un débarquement. Grouchy hésita d'abord, l'absence de Hoche n'avait pas été prévue par les instructions ; il passa outre cependant, et, pour couvrir la responsabilité de Bouvet, il lui en formula la réquisition par écrit. Mais, pour la troisième fois, une tempête effroyable s'éleva dans la nuit, forçant successivement tous les bâtiments à gagner la haute mer pour ne pas être jetés à la côte. *Les Droits de l'Homme*, le premier, ayant rompu ses câbles, dérada et gagna le large. Quand il revint à la baie de Bantry, il n'y trouva plus Bouvet rentré à Brest le 1er janvier 1797.

Le capitaine Lacrosse ne pouvant supposer qu'on eût renoncé à l'expédition, se rendit aussitôt à l'embouchure de la rivière de Shannon, deuxième point de rendez-vous, croisa sur les côtes d'Irlande pendant huit jours et ne s'en éloigna qu'après avoir constaté l'inutilité de ses recherches. Le 13 janvier, il se trouvait à 25 lieues des côtes de France, par le travers des Penmarks, lorsque la vigie signala deux grands navires au vent, puis presque de suite deux autres sous le vent. Lacrosse, en voulant éviter ces derniers, se rapprocha sensiblement des deux premiers ; ce fut encore une fatalité, car il s'éloignait ainsi de *La Fraternité*, sur laquelle se trouvaient, nous l'avons dit, Morard de Galles et Hoche, et de *La Révolution*, autre frégate française, pour aller au-devant de *L'Indéfatigable* et de *L'Amazone*, vaisseaux anglais qui l'obligèrent à un combat inégal, dans lequel il finit par succomber, après une lutte des plus glorieuses (1).

(1) Morard de Galles et Hoche ayant appris, en faisant route pour l'Irlande, que Bouvet et Nielly étaient rentrés en France, y revinrent eux-mêmes sans aller à Bantry, croisèrent l'infortuné *Les Droits de l'Homme* dans la journée du 13 et atteignirent le 14 le mouillage de l'île d'Aix.

Ce fait célèbre dans les fastes de notre marine a fait l'objet de bien des récits. Nous pensons ne pouvoir mieux faire, la vérité historique devant se démontrer par des documents certains, que de reproduire ici le texte authentique du rapport adressé au Directoire par le capitaine Lacrosse sur cet événement mémorable (1) :

Rapport fait au Ministre de la Marine et des Colonies, par le citoyen Lacrosse, chef de division, à l'occasion du combat qu'a soutenu le vaisseau *Les Droits de l'Homme*, ainsi que du naufrage qu'a éprouvé ledit vaisseau, par suite de ce combat, contre le vaisseau rasé, *L'Indéfatigable,* commandé par le capitaine Pelloux, armé de vingt-six canons de vingt-quatre, de six canons de douze, et de dix obusiers de trente-deux, ainsi que la frégate *L'Amazone,* armée de vingt-six canons de dix-huit, de quatre canons de neuf, et de huit obusiers de trente-deux, commandée par le capitaine Renaulth, ledit chef de division Lacrosse commandant *Les Droits de l'Homme,* dans les journées du 24 et 25 nivôse (13 et 14 janvier 1797) de l'an 5me, jour du combat, qui a commencé par la latitude de 47° 45' et la longitude de 7° 30' et a fini dans la baie d'Audierne, où ledit vaisseau s'est perdu devant Plozévet, après avoir essuyé treize heures de combat.

CITOYEN MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous rendre compte du sort du vaisseau *Les Droits de l'Homme,* dont le Directoire m'avait confié le commandement.

J'avais quitté le 18 de ce mois (7 janvier 1797), la vue du *Cap*

Voici les bâtiments, non compris *Les Droits de l'Homme*, qui furent perdus pendant cette expédition d'Irlande si mal conduite et si fatalement terminée : *L'Impatiente* et *La Surveillante* sombrèrent sur les côtes d'Angleterre. *Le Séduisant* se jeta sur une roche, le 16 décembre même, aussitôt sa sortie des passes du goulet, deux bâtiments se perdirent en pleine mer et sept tombèrent au pouvoir de l'ennemi.

(1) Nous devons la communication de ce document à l'obligeance de la famille de M. Prévost-Lacroix, auquel l'amiral Truguet, ministre de la marine, fit délivrer une copie du rapport du capitaine Lacrosse.

Loop, en Irlande, sur lequel j'avais croisé huit jours, après en avoir passé quatre au mouillage dans la baie de Bantry, pour faire mon retour en France. Mon projet était d'attérir sur Belle-Isle ; je dirigeai ma route en conséquence.

Le 24 au matin, je m'estimais à vingt-cinq lieues de terre, par la latitude des Pennemarks, lorsqu'une brume épaisse me détermina à attendre qu'il fît beau, pour attaquer la terre ; les vents étaient variables du O.-S.-O. à O.-N.-O. A neuf heures du matin, je pris la bordée du sud sous petite voile ; à une heure de l'après midi, on m'avertit qu'on voyait une voile au vent à nous ; l'ayant reconnue grossissant dans la brume, je jugeai qu'elle m'avait aperçu et me donnait chasse. Au même instant je fis arriver de quatre quarts, et j'aperçus un second bâtiment non loin du premier faisant la même manœuvre : ils pouvaient être à peu près à une lieue de moi ; je pris chasse pour me préparer au combat. Je fis toute la voile que le temps me permettait ; les vents étaient ronds et bon frais. Je courais stribord-amure à douze quarts, allure la plus avantageuse à la marche de mon vaisseau ; après deux heures de chasse, je m'aperçus que le premier vaisseau me gagnait sensiblement, ce que j'attribuai d'abord à l'avantage qu'il avait eu de mettre beaucoup de voiles dehors ; j'avais une bonnette de petit et de grand hunier à tribord, dont les drisses et les amures avaient déjà cassé plusieurs fois.

Vainement j'avais tenté cinq à six fois de mettre une bonnette basse de misaine ; mais toutes les manœuvres cassant, je fus obligé d'y renoncer, tandis que les bâtiments qui me chassaient la portaient sans amener un pouce d'autres voiles : je filais de onze à douze nœuds. Calculant sur la bonté de ma mâture et ayant moins de voiles que l'ennemi, je continuais à prendre chasse, me disposant à attaquer lorsque tout serait prêt, lorsqu'à trois heures et demie, on m'avertit qu'on voyait, sous le vent à nous, deux bâtiments. Je les reconnus portant tribord amure, tendant à me couper : on m'avertit d'en haut que l'on en voyait quatre ; ceux que je distinguais dans la brume à une lieue et demie de moi me parurent des bâtiments de guerre.

Dans cette position, chacun étant à son poste, toutes les manœuvres de combat étant passées, je me disposai à combattre ; mais voulant éloigner les vaisseaux qui me restaient sous le vent, j'ordonnai tous les élans sur tribord. Je continuais ma route avec la même vitesse, lorsqu'à quatre heures un quart, les bras du grand hunier venant à manquer, je fus démâté de mes deux mâts de hunes. Alors le bâtiment

le plus rapproché de moi, reconnu pour être un vaisseau rasé, était dans mes eaux à petite portée de canon. Il amena ses bonnettes, cargua ses basses voiles, déborda ses perroquets et mit en travers pour prendre des ris. Je m'attendais qu'il allait me prolonger sous le vent, d'où il eût pu me canonner sans qu'il m'eût été possible de lui envoyer un seul coup de canon, courant le danger de mettre le feu à mes voiles, et de ne pouvoir me débarrasser d'un aussi grand volume de voiles sous le feu de son artillerie. Je ne perdis pas un instant pour tout faire couper ; en moins d'un quart d'heure je fus débarrassé et je restai sous les deux basses voiles, et le perroquet de fougue, filant encore cinq nœuds en même route.

A cinq heures un quart, l'ennemi qui avait fait service, m'avait approché à portée de la voix ; il vint au vent par ma hanche de tribord et m'envoya toute sa bordée, je fis la même manœuvre en lui donnant la mienne, soutenue d'un feu terrible de mousqueterie ; je voulus ouvrir ma batterie basse, mais l'eau entrant à plein sabord, je fus obligé d'y renoncer ; il se porta alors par mon bossoir de tribord, et voulant me passer de l'avant, je laissai arriver assez pour le couper par son milieu et l'aborder s'il était possible. J'en étais déjà si près qu'il fut obligé de renoncer à sa manœuvre ; il revint sur tribord et me présenta l'arrière, position dont je profitai pour lui envoyer à la longueur de refouloir une seconde bordée, soutenue d'un feu roulant de mousqueterie. Le combat dura dans différentes positions jusqu'à six heures trois quarts du soir, où le second bâtiment, m'ayant joint, m'envoya à portée de pistolet une bordée dans la hanche de babord ; il me passa à poupe, où il n'eut pas le temps de m'envoyer une seconde bordée, étant revenu assez vivement sur tribord pour lui présenter le côté. Je les tins tous les deux par mon travers ; le feu était si vif de part et d'autre, qu'à sept heures et demie je les obligeais de m'abandonner, sans doute pour se réparer.

Pendant cet intervalle je fis rafraichir mon équipage, dont l'enthousiasme et le courage se manifestaient par les cris redoublés de *Vive la République* (1) ; on répara le désordre momentané qu'avait occasionné, en crevant, une pièce de dix-huit que j'avais fait placer en retraite, ne pouvant pas me servir de ma batterie de trente-six, moins élevée de quinze pouces que dans tous les autres vaisseaux. La mer étant

(1) Le rapport de Prévost-Lacroix ne mentionne ni cet enthousiasme, ni les cris de : *Vive la République !*

assez mâle, et de plus roulant faute de l'appui que m'aurait donné ma mâture, je fis armer des deux bords la batterie de dix-huit et les gaillards, bien décidé à ne jamais amener, quelque fût le sort du combat. Tout étant disposé pour soutenir une nouvelle attaque, nous ne fûmes pas longtemps dans l'attente. A huit heures et demie, les deux bâtiments s'étant approchés, ils recommencèrent leur feu, auquel je répondis avec la même vigueur ; ils vinrent se placer l'un et l'autre par mes bossoirs, ils me traversaient alternativement de l'avant ; et ce n'est qu'en donnant de l'arrivée et des hollofées très fortes que je pouvais leur envoyer des bordées ; je tentai de les aborder, mais ma vitesse était insuffisante, ils évitoient une action aussi décisive, ce qui me procura les positions les plus avantageuses où je les enfilais de l'avant à l'arrière. Enfin, à dix heures et demie, l'étai de mon mât d'artimon étant coupé, il se balançait dans la longueur du vaisseau ; sa chute me fit craindre dans cette direction qu'il n'engageât mes canons de gaillard ou n'offensât la barre de mon gouvernail, seule ressource qui donnait encore quelque direction à mon vaisseau, et comme la vergue du perroquet de fougue était cassée, la corne d'artimon amenée, je n'hésitai pas à faire couper les haubans de babord et le mât tomba du côté opposé, cassé dans son étambrai où un boulet de vingt-quatre l'avait frappé. L'ennemi tirait particulièrement à démâter, espérant me réduire à l'impossibilité de gagner la terre sur laquelle je dirigeais toujours ma route. Mon but au contraire était de l'affaiblir en monde, de lui démonter ses pièces, car quelques mâts que je lui eusse mis à bas, il lui restait toujours plus de vitesse, et le diamètre de mes boulets de dix-huit ne pouvait pas l'endommager dans sa mâture, comme ceux de trente-deux qu'il m'envoyait.

Dès le moment que les ennemis s'aperçurent de la chute du mât d'artimon, ils vinrent me combattre en hanche ; alors n'ayant plus de mitraille à leur envoyer, je fis charger mes canons à obus ; ces artifices produisant des effets à leurs bords, ils n'osèrent plus me combattre de si près ; mes deux basses voiles étaient alors hachées et la misaine seule tenait amurée. Le feu continuait avec la même chaleur malgré trois pièces qu'ils m'avaient démontées à tribord, car de nouveaux hommes remplaçaient au service de l'artillerie ceux qui y avaient été tués ou blessés : il était déjà une heure de la nuit quand le lieutenant de vaisseau Chatelin, officier de manœuvre, reçut un biscayen dans le bras, qui l'obligea de descendre au poste. Je fis appeler pour le remplacer le citoyen Descormier, lieutenant de vaisseau, comman-

dant la 1re batterie, dont je venais de tenter encore de me servir, mais inutilement.

Enfin à *deux heures,* étant à examiner la position de la frégate ennemie, et concertant avec Tonnerre, mon maître d'équipage, les moyens de passer de nouvelles manœuvres, je fus atteint d'un boulet mort dans la partie intérieure du genou gauche, je tombai sur le coup, on me transporta au poste. En descendant dans la batterie, j'assurai mon équipage que l'on n'amenerait pas. Un cri unanime fut répété : « Non, jamais, capitaine, soyez-en sûr. » Ce cri fut entendu par la frégate *L'Amazone,* qui s'échoua une demie heure avant moi, démâtée de son petit mât de hune et le côté criblé. Je descendis content, laissant le commandement du vaisseau au citoyen Prévost-Lacroix, mon second, qui m'avait fait la même promesse. Ce brave officier a continué le combat avec la même chaleur que je l'avais commencé jusqu'à *six heures un quart du matin,* et m'ayant fait avertir qu'on voyait la terre devant nous, je me fis porter sur le pont ; alors les bâtiments ennemis nous avaient abandonnés, ou étaient venus sur tribord portant le cap au S.-S.-O., pour éloigner la terre, lorsque le mât de misaine vint à bas, cassé dans ses étambrais, ainsi que le beaupré au ras de ses liures. Un poids aussi énorme me faisait dériver et annulait le peu de vitesse qu'une grande voile en lambeaux pouvait me donner. Je cherchais à faire couper et à mouiller mes ancres, il ne m'en restait que deux, en ayant perdu les deux autres dans la baie de Bantry ; venant chercher la terre, les cables étaient étalingués, mais le feu que l'ennemi avait fait sur mon avant les avaient hachés ; l'une des ancres se trouvant engagée par la chute du mât de misaine et ses agrès, j'ordonnai d'étalinguer un grelin de douze pouces sur une ancre à jet ; pendant cette opération une faible écoute de grand voile vint à manquer. Je fis sonder et mouiller par douze brasses, fond de sable mouvant. J'étais entraîné par la force des lames ; l'ancre n'étalant pas le bâtiment, il toucha et vint en travers. Je fis couper le grelin et j'évitais le cap à terre où je m'enfonçais de plus en plus dans le sable ; la mer perdait alors ; étant dans les fortes marées, j'espérais m'avancer assez pour procurer à mon équipage les moyens de se sauver. Au second coup de talon, mon grand mât, dont l'étai avait été coupé, rompit à vingt pieds au-dessus du pont. On tira quatre ou cinq coups de canon d'alarme, et j'ordonnai, pour alléger les hauts et maintenir mon vaisseau droit, de jeter les canons de gaillard et de la batterie de dix-huit à la mer, ce qui fut exécuté sur le champ.

Je fus donc à la côte, citoyen Ministre, *sans mâts et sans ancres,* après un combat de treize heures, soutenu contre le vaisseau rasé *L'Indéfatigable,* armé d'une première batterie de vingt-quatre et d'une seconde d'obusiers qui vomissaient une mitraille étonnante, et la frégate *L'Amazone,* portant du dix-huit, des obusiers de trente-deux et du douze sur ses gaillards. Leurs plus petits calibres égalaient le plus fort des miens, n'ayant jamais pu faire usage de ma batterie de trente-six, mais j'avais à leur opposer un équipage de six cent cinquante hommes et cinq cent quatre-vingts braves soldats de la légion des Francs, commandés par les généraux Humbert, Reignier et Corbineau, et un nombre considérable d'officiers dont l'exemple et la bravoure les animaient à soutenir l'honneur du pavillon national. J'avais un état-major dont le courage et l'intelligence suppléaient aux moyens dont j'étais dépourvu. Sept officiers de la marine ont été blessés, trois de la légion des Francs tués et plusieurs autres blessés, cent hommes de l'équipage hors de combat, un égal nombre de tués : telles sont les pertes que j'avais éprouvées au moment où j'ai touché. J'avais épuisé la mitraille de toute espèce, les boulets ramés ; et après avoir tiré dix-sept cents coups de canon, il me restait à peine cinquante boulets ronds. Ici se borne le brillant d'un combat où l'honneur national a été soutenu et conservé par le brave équipage que je commandais et les canonniers de la seconde demi brigade de la marine. Le récit qui me reste à vous faire n'intéresse que l'humanité, mais il m'est bien douloureux de vous apprendre qu'une partie des hommes échappés aux dangers d'un combat aussi long ont été les victimes de l'échouage du vaisseau ou sont morts dans les horreurs de l'inanition.

J'échouai le 25 (14 janvier) à sept heures du matin dans la baie d'Audierne, vis-à-vis *Plozévet.* Mon premier soin fut de mettre les canots légers à la mer : les deux premiers furent emportés par la force des lames avant que personne pût s'embarquer, et ils furent jetés à la côte ou nous les vîmes se briser sur la chaîne de roches qui la bordait. J'essayai d'envoyer un raz fait avec les vergues de rechange, sur lequel je fis frapper une haussière pour établir ainsi un va-et-vient, mais le poids de cette corde empêchant le raz d'aller assez vite à la côte, les lames emportant ceux qui étaient dessus, la corde fut coupée et je me vis privé de cette ressource. Lamandé, mon maître voilier, aussi brave homme qu'excellent nageur, s'offrit à porter à terre une ligne de loch, sur laquelle on eût fait filer une plus forte manœuvre. Il la prit en effet, mais rendu à une certaine distance du bord, il fut

forcé de l'abandonner, étant en danger de périr. Je tentai encore d'envoyer des officiers avec des raz, tout fut inutile, elle était ou coupée par les hommes qui se sauvaient ou par les rochers.

Nous passâmes ainsi la première journée, manquant d'eau et de vivres, la cale s'étant remplie, trois heures après avoir touché, par les lames qui déferlaient avec furie sur l'arrière et qui avaient enfoncé toute cette partie.

Le 26 (15 janvier), on construisit encore des raz, sur lesquels j'engageai les personnes qui savaient nager à s'embarquer. J'en vis plusieurs arriver à terre, dont je n'étais éloigné que d'un quart de lieue, mais j'eus la douleur d'en voir périr plusieurs sans pouvoir leur donner aucun secours. On mit cependant le grand canot à la mer ; vingt-cinq à trente hommes s'y embarquèrent et arrivèrent heureusement à terre. Le troisième jour on essaya de mettre la chaloupe à l'eau avec deux tronçons de mât, on réussit dans cette pénible opération. Je la destinais à sauver les blessés, deux femmes et six enfants que j'avais pris sur le bâtiment anglais *La Calypso*, et je les fis embarquer avant que la chaloupe fût totalement à l'eau ; tout ainsi disposé, on amena les caillornes. Dans le même temps, malgré les efforts de mes officiers, soixante à quatre-vingts hommes s'élancent dans la chaloupe, une lame la soulève, la porte avec violence contre le vaisseau, le côté se brise, tout est englouti dans les flots. Quelques uns regagnent le bord, mais le brave Chatelain, lieutenant de vaisseau blessé au bras droit, Joubert et Muller, enseignes de vaisseau aussi blessés, mon maître d'équipage, Tonnerre, blessé à la cuisse, périssent dans cette occasion. Quel spectacle ! citoyen Ministre, mais ce n'était que le prélude de celui dont je vais être le témoin. Le lendemain, les vents d'Ouest qui régnaient encore, rendaient tout secours impossible. Enfin dans la nuit du 27 au 28 (16, 17 janvier), ils passèrent à l'Est. A la pointe du jour nous aperçûmes cinq chaloupes venant d'Audierne, on y embarqua le reste des blessés et environ cent hommes ; elles étaient conduites par le citoyen Provot, enseigne de vaisseau non entretenu du bord de *L'Arrogante,* dont la conduite et le dévouement méritent les plus grands éloges. A midi, le cutter *L'Aiguille* nous ayant accosté, prit à peu près trois cents hommes. Chacun se précipitait à l'envie pour éviter les horreurs d'une mort que la soif et la faim rendaient inévitables. A quatre heures, le cutter étant chargé ainsi que les embarcations de pêche, ils s'éloignèrent, me laissant avec environ quatre cents hommes, les citoyens Prévost-Lacroix mon second, Elouin enseigne de vais-

seau, et Bourlot capitaine d'artillerie de la deuxième demie brigade de la marine, luttant contre la mort, épuisés de fatigue et de besoin. On m'avait envoyé une vingtaine de bouteilles d'eau, ce secours me rendit à la vie, ainsi qu'une vingtaine d'infortunés tombés en défaillance. C'était trop peu pour les besoins pressants d'un aussi grand nombre d'hommes ; la nuit étant très froide, sans cesse mouillés, le délire s'empara de plusieurs de ceux qui me restaient, une fièvre ardente les dévorait. Soixante hommes expirèrent dans les convulsions les plus affreuses. Le cinquième jour, le 29 (18 janvier), parut enfin ; le cutter *L'Aiguille* et la corvette *L'Arrogante* s'étant approchés, nous nous embarquâmes à bord de ces deux bâtiments. A une heure de l'après midi il ne restait plus personne à bord du vaisseau *Les Droits de l'Homme,* le citoyen Prévost-Lacroix étant resté le dernier pour faire jeter les morts à la mer (1).

Comme homme, citoyen Ministre, j'ai donné des consolations à mon équipage ; comme capitaine, j'ai rempli mon devoir en ne l'abandonnant jamais ; une partie a été transportée à Audierne, et l'autre m'a suivi à Brest, où je suis arrivé sur le cutter *L'Aiguille.* Le citoyen Lahalle, enseigne de vaisseau commandant ce bâtiment, a mis dans cette occasion toute l'activité et l'intelligence qu'on pouvait attendre d'un excellent officier. Le vaisseau est échoué sur le sable, ayant à bord sa batterie de trente-six, il n'a touché sur aucune roche ; un ingénieur, le citoyen Ozanne, est parti pour voir son état, il est non loin de la frégate anglaise *L'Amazone,* échouée une demie heure avant moi. J'ai envoyé le citoyen Cressionnière, aide-commissaire du vaisseau, avec les officiers sauvés dans l'échouage, pour prendre soin des effets de la République. Sur treize cent cinquante hommes que j'avais à bord, neuf cent à mille sont sauvés, je ne puis vous donner de détail positif des morts et des blessés, j'aurai l'honneur de vous le faire passer aussitôt que je me le serai procuré.

Après le récit affligeant de nos malheurs, il me reste un devoir bien doux à remplir auprès de vous, celui de réclamer les grâces du Gouvernement en faveur des officiers qui m'ont secondé. Vous présenter la bonne conduite, le courage et les talents du citoyen Prévost-Lacroix, capitaine de frégate, très arriéré dans ce grade, quoique très

(1) Toutefois il ne le fit qu'après leur avoir fait rendre les derniers devoirs et il ne quitta le bâtiment qu'après s'être assuré par lui-même que personne n'avait été abandonné.

ancien lieutenant de vaisseau, c'est vous mettre à même de réparer, en lui accordant un nouveau grade, le désagrément qu'il éprouvait de n'être pas à sa place. Je vous parlerais des citoyens Descormier et Séguin, lieutenants de vaisseau, des enseignes Delcambre, Hélouin, Gouin, Larrisson et Léanée, ces trois derniers étant blessés, mais méritant tous également, par leur conduite dans le combat et dans l'échouage, d'être appréciés et récompensés par le Gouvernement.

Je joindrai le citoyen Bastide, aspirant de seconde classe, au nombre de ceux qui méritent votre attention particulière.

Je suis avec respect, citoyen Ministre,

Votre dévoué concitoyen,

Signé à l'original : LACROSSE.

P. S. — Il m'échappait un trait qui caractérise l'esprit de mon équipage. Un homme dans le naufrage m'ayant dit : Capitaine, il valait mieux nous rendre que de périr ainsi. — Non, mon ami, lui dis-je, puisque j'ai l'espoir de vous sauver tous. — Vous avez raison, s'écria alors tout l'équipage, nous avons bien fait de ne pas rendre le vaisseau *Les Droits de l'Homme.*

Et ont signé à l'original, les officiers de l'état-major et les maîtres ainsi qu'il suit : Prévost-Lacroix, capitaine de frégate ; Descormier, lieutenant de vaisseau ; Séguin, lieutenant de vaisseau ; Boulot, capitaine d'artillerie ; Gouin, enseigne de vaisseau ; Hélouin, enseigne de vaisseau ; Léanée, enseigne de vaisseau ; Larrisson, enseigne de vaisseau ; Delcambre, enseigne de vaisseau ; Descressonnière, aide-commissaire ; Joubert, capitaine d'armes ; Collet, maître charpentier ; Denieau, maître canonnier ; Lamandé, maître voilier ; Diot, maître armurier.

LACROSSE, *chef de division, commandant ledit vaisseau.*

Le Directoire décréta que tous les marins sauvés recevraient un habillement complet et deux mois de solde extraordinaire.

Dans d'autres rapports, Lacrosse se loua particulièrement de ses prisonniers anglais, notamment de deux capitaines marchands. L'un d'eux nommé Beard, se jeta quatorze fois à la mer et eut le bonheur d'aborder chaque fois avec des radeaux ; l'autre faisait construire des radeaux par ses matelots et ne voulait pas qu'ils en profitassent avant les Français. Au nombre de ces prisonniers qui provenaient de la capture de *La Calypso* pendant la croisière sur la côte d'Irlande, était le major Pipon, alors lieutenant, dont nous reparlerons plus tard. Chacun de ces capitaines reçut une gratification extraordinaire, et tous les prisonniers furent mis en liberté.

Quant au brave capitaine Lacrosse, traduit devant un conseil de guerre, il fut acquitté à l'unanimité et promu au grade de contre-amiral.

« — Enfin, mon cher commandant, j'apprends que vous vivez — » lui écrivit le général Hoche, quand il lui fit compliment sur la bravoure et l'énergie dont il avait donné l'éclatant témoignage.

Quarante ans plus tard, avait lieu à Plozévet une cérémonie touchante, en souvenir de cet événement dramatique. Quelques naufragés survivants, ayant à leur tête le major Pipon, y étaient réunis pour rendre grâce à la Providence de les avoir sauvés, ainsi que le témoigne l'inscription suivante qu'ils firent graver sur un menhir voisin du lieu où s'échoua *Les Droits de l'Homme*, et qui, pendant le naufrage, servit à fixer les amarres de sauvetage :

« *Autour de cette pierre druidique sont inhumés environ 600*
« *naufragés* (1) *du vaisseau* LES DROITS DE L'HOMME, *brisé par la*
« *tempête le 14 janvier 1797. — Le major Pipon, né à Jersey,*
« *miraculeusement échappé à ce désastre, est revenu sur cette*
« *plage le 21 Janvier 1840, et dûment autorisé, a fait graver sur*
« *cette pierre ce durable témoignage de sa reconnaissance.*

« *A Deo vita, spes in Deo.* »

(1) On a vu par le rapport du capitaine Lacrosse que sur 1350 hommes, 900 ou 1000 avaient été sauvés, ce serait donc 450 au maximum qui auraient succombé tant pendant le combat qu'à la suite du naufrage. Le chiffre généralement admis des pertes est de 400 et des survivants de 950.

En 1882, il y eut une nouvelle fête à Plozévet, en commémoration du combat des 13 et 14 janvier 1797 et, au-dessous de celle du major Pipon, on grava l'inscription suivante :

« Cette pierre, doublement consacrée par le temps et par l'histoire, « a été sauvée de la destruction (1), l'an 1882, et classée parmi les « monuments historiques. — Jules Grévy, président de la République ; « Lagrange de Langres, préfet ; Le Bail, maire. »

Enfin, le 10 mars dernier, M. Le Bail, maire de Plozévet, profitant de la marée d'équinoxe, a été assez heureux pour extraire trois canons enfouis à 1 mètre 50 sous le sable et reposant sur une épaisse couche de galets, au milieu des rochers. Ces trois canons, pour ainsi dire soudés ensemble, proviennent de *L'Amazone,* qui, on le sait, s'était échouée une demi-heure avant *Les Droits de l'Homme,* un peu plus au sud que ce dernier et à 7 ou 800 mètres dans la direction des Penmarks. En effet, ils sont du calibre 9, dont *L'Amazone* avait dix canons, calibre qui n'existait pas sur le vaisseau français.

M. le Maire de Plozévet a demandé au ministère de la Marine l'autorisation de dresser ces trois canons auprès du menhir des *Droits de l'Homme* (2) et d'y placer également des boulets recueillis tant après le combat que depuis cette époque, et ayant appartenu au vaisseau français et à la frégate anglaise.

Une fête doit avoir lieu le 24 juillet à cette occasion ; nous espérons que, s'inspirant du pieux exemple donné par le major Pipon, on accordera un souvenir religieux à l'âme de ceux qui sont morts si glorieusement pour la Patrie.

FÉLIX LE BIHAN.

(1) On ne s'explique pas bien comment ce menhir a pu être sauvé de la destruction, car en 1882, comme aujourd'hui, il faisait partie du rivage, et on ne pouvait par conséquent y toucher sans l'autorisation de l'Etat.

(2) C'est ainsi que ce menhir est désigné dans le pays, en souvenir du fait historique dont il a été le témoin.

BEAUX-ARTS

—

NOS ARTISTES

BRETONS ET VENDÉENS

A l'occasion du Salon de 1887

La *Revue de Bretagne et de Vendée* rassemble avec un pieux dévouement les matériaux les plus utiles à l'histoire de la contrée ; l'Archéologie y enseigne à aimer et à respecter le beau dans les vieux monuments du sol qui attestent le patriotisme et la foi de nos ancêtres disparus. Le vénéré protecteur de la *Revue,* Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc, est un ami zélé de l'art, il lui donne une vive impulsion dans ce pays ; le prélat continue la tradition de l'Eglise, qui a toujours protégé si tendrement les artistes. C'est à notre religion que des hommes comme Giotto, Fra Angelico, notre doux Lesueur, doivent leur inspiration ; c'est elle qui a élevé, à l'aide du patriotisme de ses enfants, ces belles cathédrales où la prière nous paraît plus pieuse. C'est que le beau et la morale ont leur principe dans le surnaturel, qui exprime la loi d'amour et de sacrifice proclamée par le christianisme.

Après le beau livre que vient d'éditer la maison Prud'homme à Saint-Brieuc, et qui nous retrace la vie de saint Yves d'après les *Monuments originaux,* voici le tombeau de marbre que Mgr Bouché relève en l'honneur du Saint aimé de la Bretagne, dans la vieille cathédrale de Tréguier. Déjà, il nous a été permis de voir la statue modelée pour ce monument, dans l'atelier du sculpteur, M. Valentin, et nous aurons l'occasion de parler de cette œuvre bien religieuse. Pendant qu'au nord de notre péninsule se prépare ce monument de réparation morale, au sud, à Auray, les royalistes catholiques font élever un magnifique mausolée de pierre et de bronze en l'honneur de Mgr le comte de Chambord. La figure du roi, à genoux,

et les quatre grands personnages historiques de ce travail grandiose, sont créés par un jeune sculpteur de Nantes, aussi pieux que vaillant dans son art. Rien de ce qui a été fait, et qui est de nature à contribuer à la gloire de la contrée, n'échappe aux recherches de la *Revue;* pour tous ceux qui suivent ses travaux et qui aiment la Bretagne, il est facile de comprendre que, dans ce pays de foi, il y a toujours eu des artistes pour pratiquer l'art, et des âmes délicates pour le goûter.

La *Revue de Bretagne et de Vendée* est un interprète tout naturel de ce culte du beau ; je voudrais aujourd'hui lui demander une petite place qui me permît de parler de l'art et des artistes contemporains de notre pays, à l'occasion du Salon annuel de peinture et de sculpture qui vient de s'ouvrir à Paris.

Depuis plusieurs années, mes études dans les expositions m'ont permis de compter, dignes d'arrêter l'attention, plus de quatre-vingts artistes, peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, tous nés en Bretagne ou en Vendée. Parmi ces hommes de mérite, il faut remarquer MM. E. Delaunay, J. Dupré, Lansyer, Luminais, Yan d'Argent, Toulmouche. Un critique d'art, d'un savoir, d'un goût très sûrs, M. le vicomte H. Delaborde, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, est né à Rennes ; il a exposé avec honneur en 1837..Un maître que nous regrettons tous, mort l'année dernière, Baudry, était né à la Roche-sur-Yon.

Ces artistes, pour la plupart, sont sérieusement représentés au musée du Luxembourg à Paris ; leurs œuvres y attendent l'heure d'être transportées au musée du Louvre, après que le temps en aura consacré la valeur. Il nous a semblé qu'avant d'aller chercher leurs travaux au Salon de cette année, il serait intéressant de faire connaissance avec eux au Luxembourg.

I

Baudry n'a au musée qu'une toile de petite dimension, un saint Jean-Baptiste. enfant, avec l'agneau et la croix. Cette peinture délicate, pleine de naturel, d'une exécution à la fois claire et solide, donne bien la note du coloris propre au maître, mais sans pouvoir évoquer l'idée du style et de la grandeur que Baudry a déployés dans ses grandes composi-

tions du foyer de l'Opéra et dans l'allégorie de la Justice qui décore aujourd'hui la salle d'audience de la Cour de cassation au palais de Justice. Le peintre aurait pu, comme tant d'autres, faire seulement de l'art pour l'art, des tableaux pour la vente, sans destination déterminée ; il aurait pu travailler dans le seul but de gagner de l'argent. Mais non, c'était un caractère désintéressé que son idéal tourmentait, il n'apportait aucun calcul dans sa recherche sincère du beau. Comme son contemporain le sculpteur P. Dubois, qui a élevé dans la cathédrale de Nantes le superbe tombeau du général Lamoricière — une œuvre qui caractérise les efforts de l'art à la fin de ce siècle — ; comme le sculpteur, le peintre Baudry a su fondre heureusement dans une harmonieuse unité un naturalisme sans brutalité, à la manière des Florentins du XVe siècle, avec un sentiment très personnel d'élégance et de douceur dans les physionomies, de souplesse dans les mouvements de ses divinités. On peut lui reprocher cependant un peu trop de *modernité* dans ses têtes de femmes et un caractère d'exactitude particulier aux portraitistes, caractère qui est une cause de distraction et nuit à l'effet général d'une composition héroïque. Enfin ce laborieux Vendéen s'était préparé à la lutte par de longues études ; il consacra avec désintéressement une partie de sa vie à traduire, en les copiant, Raphaël et Michel-Ange. Il a peint aussi des portraits d'une grande intensité de vie, entre autres, celui de M. Guizot, l'illustre homme d'Etat.

M. E. Delaunay, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, est né à Nantes. Nous avons de lui, au Luxembourg, trois bonnes peintures ; on doit regretter de ne pas y rencontrer un de ces portraits si complets par la vérité du dessin, la précision de la physionomie, la forte harmonie de la couleur que nous avons pu admirer quelquefois dans les expositions.

Comme en Italie, au XVe siècle, au temps de Donatello, de Ghiberti, de Filippo Lippi, de Ghirlandajo, ce qui caractérise actuellement l'école française, c'est la recherche de la vérité, de l'exactitude, l'amour de la nature. Au milieu de ces recherches tout individuelles, sans tradition, présomptueuses trop souvent, ignorantes même ; dans cette mêlée où l'indépendance des artistes étonne, alors que la politique pousse les citoyens

à tout demander à l'Etat, comme un troupeau bêlant sous la main de médiocrités irresponsables ; dans cette confusion des aspirations de l'art français, il y a cependant un lien commun qui rapproche et unit nos artistes : c'est l'ardente préoccupation de faire vrai. Aussi est-ce dans le portrait et dans la sculpture qu'excellent nos artistes modernes ; ils s'éloignent de plus en plus de la peinture raisonneuse, littéraire, de l'art qui, comme au temps de Delaroche, prétendait à l'enseignement, avec cette succession d'effets dans une composition, laquelle est du domaine de la poésie écrite.

Dans le portrait, M. Delaunay excelle à préciser ce qu'il y a de particulier, de personnel à son modèle. Avec beaucoup de souplesse et de conscience, sans s'arrêter aux apparences, il fouille jusqu'au fond de l'être de son personnage, et par la recherche de la vérité, à la surface toute naïve, il relève le caractère d'une figure même vulgaire, il atteint infailliblement au beau dans l'art. Ce n'est pas lui qui tomberait dans le banal du mécanisme photographique. Cette industrie rend tous les hommes ressemblants entre eux, mais *elle ne fait pas ressemblant*. L'instrument ne voit pas la vie de l'âme, et cet instrument commande l'ouvrier.

Une figure de Diane, au Musée, suffirait à marquer la science et la simplicité du dessin, la fermeté du modelé coloré qui font la force de M. Delaunay.

Son tableau de *la Peste à Rome,* sujet tiré de la *Légende dorée,* est tragique. L'ange exterminateur, dans un vol superbe, désigne à la Furie la porte du patricien que la colère du ciel a condamné ; la mégère frappe de son épieu avec acharnement ; de pâles figures de mourants gisent sur la place publique, et la statue équestre de César domine cette composition lugubre. L'effet du coloris sobre et vigoureux, sur un fond bleu triste, donne un grand caractère à cette toile de petite dimension. Elle tiendrait honorablement sa place à côté du tableau connu, *la Peste* du Poussin.

Pour nous qui maintenons toujours au premier rang la peinture religieuse, nous aimons revoir, après les fresques de Flandrin, le tableau de M. Delaunay, *Jésus donnant la communion à ses disciples.*

Quelle que soit la rage d'incrédulité et d'athéisme qui a

mordu nos maîtres d'un jour, — et cette maladie, il semble déjà que l'on commence à s'en dégoûter, — l'ignorance ne peut violer l'histoire ; à toutes les grandes époques des civilisations, l'art religieux s'impose à l'inspiration des artistes et à l'admiration des hommes. Il est l'expression de cette soif du surnaturel qui nous tourmente tous ; il est en définitive un des caractères qui servent à distinguer l'homme de l'animal ! L'art religieux est la forme la plus sublime de la prière de l'humanité à Dieu, en face de l'infini.

M. Delaunay a représenté Jésus debout ; le Sauveur tend le pain de vie à Pierre qui, à genoux, rejette les bras en arrière, tremblant d'amour et de crainte ; à droite, le disciple bien-aimé, Jean, les mains jointes, également à genoux, lève les yeux vers son divin Maître en priant du plus profond de son cœur ; derrière, dans l'ombre, sont groupés les autres disciples. La composition est heureuse, bien peinte, dans un goût classique sans pédantisme, qui se rapproche du style si suave du pieux Flandrin. Les draperies à l'antique sont belles. On voit quelle est la valeur du talent de M. Delaunay, aussi espérons-nous le retrouver tout à l'heure au Salon, avec quelque toile importante.

M. J. Lenepveu, né à Angers, membre de l'Institut, est également professeur à l'Ecole des Beaux-Arts. Il y a de lui au Luxembourg une grande peinture religieuse, *les Funérailles des saints dans les Catacombes de Rome.*

Des cellules pratiquées dans le mur attendent les corps ; déjà celui d'un évêque, revêtu de ses habits sacerdotaux, a été déposé sur le sol ; le saint tient entre ses mains la palme du triomphe ; d'autres corps suivent celui d'une vierge martyre, vêtue de blanc ; à droite, des évêques, des diacres disent les dernières prières ; à gauche, un groupe de vierges et de veuves toutes blanches, elles tiennent des palmes et les minces fioles qui se rempliront du sang des martyrs. La scène est recueillie et pieuse, dans un ensemble harmonieux de douceur et de calme. La délicatesse des colorations blanches, qui éclairent le motif principal, est heureusement enveloppée de demi-teintes. De cette piété touchante se dégage un charme de suavité qui gagne les âmes.

On le voit, MM. Lenepveu, Delaunay, savent encore, en ce

temps, trouver dans leur cœur l'inspiration religieuse ; leur science est à la hauteur d'une inspiration si haute.

Il est regrettable que des créateurs de cette force n'emploient plus la fresque et n'aient plus à leur disposition le concours de ces praticiens nombreux qui, en Italie, aux XVe et XVIe siècle, travaillaient avec les maîtres, et par une exécution habile les aidaient à multiplier leurs compositions. Des ouvriers dociles et experts dans le métier trouveraient ainsi, sous la direction de ces hommes, à employer des ressources de savoir-faire, qui aujourd'hui ne servent plus qu'à augmenter le nombre des tableaux médiocres sans originalité.

Nous le répétons, c'est dans l'intelligence du divin, de la vérité supérieure, que le beau trouve son expression la plus exquise ; et dans cette vérité, depuis Platon, saint Thomas d'Aquin, toutes les civilisations, païenne ou chrétienne, ont cherché leur satisfaction la plus pure. Mais il était donné à la religion chrétienne de porter cet idéal à sa perfection, parce que le christianisme, en introduisant la charité dans le monde, y a achevé la morale par l'esprit de sacrifice.

Les problèmes les plus difficiles qui s'imposent à notre esprit, ceux qui intéressent le plus notre existence ici-bas et notre avenir au delà du fini, se résolvent en Dieu, et c'est dans la morale et dans le beau, dans l'art, que nous apercevons Dieu plus facilement.

« La peinture a pour fin, dit Léonard de Vinci, la représentation de l'âme », et le Poussin : « La fin de la peinture est la délectation qu'en ressentira l'intelligence ». On voit combien sont étroits les rapports du beau avec l'âme, avec le bien, qui est la raison d'être de l'âme humaine.

C'est ce qui a fait dire à Pascal qu'il y a deux sortes d'esprit, « l'un de géométrie », l'autre « de finesse ». L'esprit de finesse voit les choses d'une seule vue, dit-il, tandis que l'esprit de géométrie, qui procède par analyse et déduction, ne calcule que les parties des choses et ne peut saisir que les phénomènes de la matière contingente.

L'artiste comme le moraliste, Giotto, Dante, S. Thomas d'Aquin, par la pénétration des âmes, touchent jusqu'aux conditions de l'être ; ils réfléchissent à nos yeux dans leurs

œuvres les lueurs du divin. Saint Vincent de Paul, Lesueur, Flandrin, nous en ont donné un rayon dans notre France.

Façonné par la loi de charité et de sacrifice, qui est le fond du christianisme, tout artiste sincère obéit spontanément à la loi de son être, qui est de créer, de se communiquer aux hommes, de se sacrifier, en un mot, pour entraîner les âmes à sa suite. La sympathie qu'il éprouve, fût-elle inconsciente, pour toutes les créatures de Dieu, les plantes, les animaux, les hommes, il ne peut s'empêcher de la faire partager à ses semblables. En cela l'art est supérieur à la science, à l'esprit de géométrie. Il ne s'arrête pas au mécanisme des phénomènes de la vie matérielle, il aime Dieu et sa créature ; par cet amour il pénètre le sens de la vie jusqu'à entrevoir la vérité suprême, l'infini, la loi d'amour qui unit les hommes en Dieu. La vraie éloquence, l'art peut donc « se moquer » (le mot est de Pascal) de l'esprit de géométrie ; plus vrai que la science, il nous inspire la morale, l'amour de Dieu et de l'humanité.

Qu'on nous pardonne cette digression philosophique à propos de peinture religieuse ; il nous a paru qu'elle ne pourrait étonner les esprits vraiment chrétiens. Ils comprendront cette union intime de l'art — s'il est dans la vérité — et du sentiment religieux. Que de pauvres gens s'imaginent sans réflexion que l'art n'est qu'un passe-temps, un amusement, utile tout au plus à ajouter au luxe de nos édifices et de nos demeures, corrompant le plus souvent les sens pour les séduire. Trop heureux si des catholiques ne le déclarent pas nuisible : c'était l'avis aussi du sophiste qui cacha sous tant de sensiblerie un si féroce égoïsme, c'était l'avis de J.-J. Rousseau.

Je vois encore au musée du Luxembourg un gracieux tableau de M. C. Landelle, né à Laval. C'est une Vierge agenouillée, elle retient dans ses bras l'enfant Jésus, qui s'empare de la croix que lui tend le petit saint Jean-Baptiste. Au fond, deux anges sont en prière.

Le paysagiste J. Dupré, né à Nantes, et dont la réputation est faite depuis longtemps, ne paraît plus aux Salons annuels, mais il a au Luxembourg deux paysages de deux mètres de haut, *le Matin* et *le Soir*. Ce maître subit profondément les impressions qui se dégagent des ombres, des lumières et de la

couleur, dont sont enveloppées nos campagnes. Son habileté à surprendre les secrets de la nature, à faire parler un paysage, est grande. Son naturalisme épuré, consciencieux, est idéal. Le métier chez lui, quelque habile et original qu'il soit, reste assez savant, assez sûr pour ne point nuire à la pensée de l'artiste. Ce paysagiste est de ces peintres bien doués, qui vont jusqu'au bout de leur tempérament.

Dans le paysage du *Matin*, les biches descendent se désaltérer au bord de l'étang silencieux. Des clartés lunaires éclairent encore la nature, elle laisse doucement glisser de ses blanches épaules les voiles de la nuit. Le ciel s'argente, de délicates vapeurs se détachent de la terre, des grands arbres sombres, et gagnent les profondeurs de l'horizon. Les ombres et ces transparences sont d'une délicatesse et d'un vague délicieux sur des dessous solidement peints. Le charme de la nature, ainsi surprise, est exquis, et la facilité apparente du métier rend ce charme encore plus séduisant.

Le Soir, ce sont les bœufs qui vont, à l'ombre, tremper leurs naseaux brûlants dans l'eau fraîche, au pied du coteau planté de hêtres au beau feuillage. Partout, dans la diffusion harmonieuse du clair-obscur sur cette toile, la couleur garde sa valeur, son intensité propre. C'est un plaisir des yeux et de l'âme que cette eau brillante dans l'ombre, ce ciel bleu, fin et coloré. Il fait chaud et tranquille dans ce paysage, il y règne ce silence bruyant des jours d'été, où l'oreille perçoit les cris de la cigale, mille bruits confus dans l'herbe, sans que la solitude de notre âme en soit distraite.

Heureux le maître qui sait employer des procédés aussi sûrs au service d'un vif sentiment de la nature. C'est pour lui qu'on a pu dire qu'un paysage est un état de l'âme. Il a le bonheur d'ajouter à la nature autant qu'il en reçoit. Le paysage, ainsi senti et rendu, a les mêmes droits à la curiosité et à la sympathie que la peinture des drames de l'humanité.

M. E. Lansyer, né à l'Isle-Bouin, a au Musée un grand paysage aux nuages roulants, avec des arbres d'une belle tournure ; nous espérons retrouver de M. Lansyer, au Salon, une de ces bonnes marines auxquelles il nous a habitués.

Il n'est point surprenant que les vocations d'artistes ne soient pas rares dans cette contrée d'un caractère de beauté

si particulier, qui s'étend d'Angers au Finistère. Comme le besoin de prier y fait des prêtres, l'âme rêveuse des habitants les mène tout naturellement sur le chemin de l'idéal, et ceux d'entre eux qui sont doués pour la pratique de l'art, trouvent dans leur opiniâtreté native l'arme la plus utile aux persévérantes recherches des artistes. Bretons et Vendéens sont penseurs et vaillants. Il y a des poètes et des artistes chez eux, mais, de plus, leur pays inspire nombre d'artistes étrangers, parce qu'il conserve encore, au milieu de la banalité générale, la fidélité des souvenirs, et résiste dans son âme à la tyrannie bourgeoise et niveleuse de la centralisation officielle. L'originalité du pays et de ses habitants, en provoquant la curiosité des étrangers, aiguillonne souvent leur inspiration. Je vois, au Musée du Luxembourg, de M. Leleux, un intérieur très vrai de ferme dans le Finistère : le père, assis sur le coffre de chêne, berce le marmot au pied du lit de la jeune accouchée ; — de M. Mosler, une scène dramatique : la vieille fermière est morte dans le lit haut, aux battants sculptés à jour ; les cierges sont allumés, le mari se lamente à genoux, le recteur qui est venu apporter ses prières, ne sait plus comment le consoler. Mais il est un maître paysagiste, M. Bernier, qui rend trop fidèlement, avec une émotion trop réelle, nos verdures sombres, nos genêts dorés, nos étangs vaporeux, nos labours pénibles, pour ne point aimer notre Bretagne comme s'il était un enfant du pays. Le Musée possède de lui un tableau qui n'est pas au nombre de ses plus beaux, quelle qu'en soit la valeur : c'est une ferme sur les confins du Morbihan et des Côtes-du-Nord, nous y entrons dans la vie difficile, routinière de nos colons ; voilà bien la mélancolie des grands hêtres et des *têtards* mutilés, tout enlierrés, ils jettent leur ombre sur les genêts que l'homme arrache péniblement, un à un ; le fermier creuse le sillon peu profond, et la femme mène les deux chevaux maigres de la charrue. Il me semble que c'est encore une ferme où le payement au propriétaire doit être difficile et en retard.

O. MOUROUX.

(A suivre.)

MONSEIGNEUR NOUVEL

Évêque de Quimper et Léon (1)

Monseigneur Charles-Denis-Marie Nouvel naquit à Quimper le 26 décembre 1814. Il était l'aîné du mariage de M. Joseph Nouvel et de Mlle Huon de Kermadec. A son baptême (12 janvier 1816), il eut pour parrain M. Huon de Kermadec, conseiller à la Cour, frère de sa mère, et pour marraine, Mlle Denise Nouvel, tante de son père.

M. Nouvel, juge, puis procureur du roi à Quimper, fut nommé conseiller à Rennes, en 1823. Mais la vieille marraine ne voulut pas laisser partir son filleul, et Charles Nouvel confié à ses mains maternelles, continua au collège de Quimper ses études heureusement commencées et ses amitiés d'enfance, qui jusqu'à la fin lui étaient si chères.

En 1830, M. Nouvel ayant refusé le serment au régime nouveau, avait trouvé au barreau un laborieux asile. Il voulut que son fils aîné suivît sa profession ; et Charles Nouvel, bachelier à seize ans, avocat avant vingt ans, parut à l'audience. En même temps il faisait l'apprentissage de la charité, et il concourait à la fondation des conférences de Saint-Vincent de Paul.

Mais l'avocat se sentait appelé ailleurs ; quoi qu'on imagine aujourd'hui, après bientôt un demi-siècle, son départ pour Saint-Sulpice ne surprit personne (1838) ; et, si Charles Nouvel atteignit vingt-quatre ans avant de quitter sa famille, c'est qu'en fils pieux et obéissant, il

(1) La Bretagne vient de perdre un de ses évêques, Bretons de race et de cœur, qui sont sa gloire et sa force ; un évêque qui, par sa haute vertu, son grand caractère, son ardent dévouement à son diocèse, rappelait — non moins que par sa profession religieuse — les premiers apôtres de l'Armorique. Sur cette tombe à peine fermée, la *Revue de Bretagne* tient à déposer l'hommage de sa douleur et de son respect. Elle remercie celui de ses rédacteurs, qui a bien voulu en cette circonstance se faire l'interprète fidèle de ses sentiments. — A. DE LA BORDERIE.

attendait le terme d'épreuve que son père avait, sinon imposé, du moins désiré.

En juin 1841, l'abbé Nouvel revenait de Saint-Sulpice. Peu après, il était nommé vicaire à Saint-Germain, paroisse de Rennes ; et deux ans plus tard, il devenait professeur de théologie morale au grand séminaire de cette ville.

Il occupa cette chaire pendant neuf ans ; et, en 1851, il devint aumônier de l'hôtel-Dieu (hospice Saint-Yves). Ceux qui ont vécu à Rennes, il y a plus de trente ans, savent ce qu'étaient les salles du vieil hospice, souvent encombrées de malades. — A cette époque, on n'avait pas encore imaginé que le prêtre devenu étranger à l'hospice ne devait s'y montrer qu'à l'appel du malade et avec le congé d'une administration laïque. L'aumônier était comme le médecin, le visiteur quotidien ; et la religion venait souvent en aide à la science (1). L'abbé Nouvel passait sa vie au chevet des malades, se faisant leur conseil, leur consolateur, leur ami ; et quand, le soir venu, il avait rendu l'espérance et la vie à une âme repentante, il remerciait Dieu d'avoir ainsi payé sa peine, et lui demandait la grâce de recommencer le lendemain.

Cinq ans se passèrent en ces pieux devoirs ; et l'aumônier de Saint-Yves fut nommé curé de Toussaints (1856). C'était un *avancement,* comme il s'en fait souvent dans les ordres, c'est-à-dire l'appel à des devoirs plus multipliés et à de plus lourdes responsabilités.

La paroisse de Toussaints comptait 14,000 habitants. C'était la plus peuplée et la plus étendue des paroisses de Rennes ; c'était aussi la plus pauvre. Mais le curé n'allait pas s'épargner, et dans ses multiples occupations, il trouvera des loisirs pour écrire une *Explication du catéchisme.*

Accessible à tous, ne rebutant personne, la main sans cesse ouverte pour recevoir et pour donner, distributeur impartial et discret d'aumônes abondantes, il fut bientôt entouré d'une respectueuse popularité. Quand il passait pour visiter ses pauvres par ces rues populeuses, si une fois il avait ôté son chapeau pour rendre un premier salut, il ne pouvait plus le remettre, tant les saluts se succédaient.

(1) L'illustre Laënnec écrivait le 12 juin 1824 : « Plusieurs fois je me suis aperçu du bon effet que la présence du prêtre faisait sur le courage et la santé de mes malades. »

Aussi, lorsque, après cinq ans, l'Evêque appela près de lui l'abbé Nouvel comme vicaire général, ce fut à Toussaints une explosion de regrets, ...j'ai presque dit de plaintes et de murmures, que le curé seul put apaiser ; ...mais en obéissant à son évêque, il laissa une partie de son cœur à sa pauvre et laborieuse paroisse (1864).

Le diocèse applaudit au choix de l'Evêque ; et il se souvient encore combien l'avocat, le professeur de théologie lui furent utiles.

Mais l'ancien aumônier des Augustines de Saint-Yves, directeur, comme vicaire général, de plusieurs communautés, avait vu tant de vertus dans le cloître, qu'il ambitionna pour lui-même la retraite absolue.

En 1869, il exécuta sa résolution.

En janvier 1865, il avait conduit le deuil de son vénéré père. Ce jour-là l'église Saint-Sauveur était trop étroite pour contenir la foule. Hommes de toutes classes et de toutes opinions, nous étions unis dans une même pensée : rendre hommage à l'honneur et à la vertu sans tache.

En avril 1868, l'abbé Nouvel fermait les yeux de sa vertueuse mère.

Ces douloureux devoirs remplis, il dit adieu à ses frères et à ses sœurs, et il alla s'enfermer au monastère de la Pierre-qui-Vire, pour y vivre sous la règle la plus rigoureuse de Saint-Benoît. Là, sous le nom d'Anselme, qu'il portera désormais, livré à des travaux austères, se livrant à des macérations extrêmes, il vivait heureux. Réfugié dans ce calme laborieux et fécond du cloître, que la France d'aujourd'hui dénie à ses enfants, il croyait avoir échappé pour toujours au monde... mais le monde le ressaisit.

En 1871, M. Jules Simon était ministre des cultes ; et la nomination des évêques était une des préoccupations de ce noble esprit. Il présenta Dom Anselme au Président de la République pour le siège de Quimper. M. Thiers objectait *sa robe de bénédictin ;* non pas que son esprit s'arrêtât à de mesquins préjugés ; mais il craignait qu'un moine devenu évêque ne parût au vulgaire comme une résurrection du moyen-âge. Dom Anselme, informé le dernier de ce qui se méditait *contre lui*, espérait bien que le Président refuserait sa signature à la nomination d'un moine ; — mais le ministre l'emporta. Comme autrefois saint Corentin, dont il allait occuper la place, Dom Anselme essaya de se soustraire non à la peine, mais à l'honneur de l'épiscopat... Pie IX dit un mot, Dom Anselme obeit ; mais avec un déchire-

ment de cœur; et, quelques mois plus tard, à sa prise de possession, il jettera un regard désolé sur l'asile béni qu'il a fallu quitter, et il dira : « Nous devons renoncer au bonheur de notre vie... »

Nommé le 16 octobre 1871, préconisé le 23 décembre, sacré à la Pierre-qui-Vire, le 4 février 1872, le nouvel évêque fit son entrée à Quimper, le 15 de ce mois.

Il rentrait triomphalement dans sa ville natale qui, tout entière, s'était portée au devant de lui. Mais quel modeste triomphateur ! Il a gardé la robe de bure dans laquelle il sera un jour enseveli. Il passe devant sa maison natale qui fait face à l'Evêché. A la porte de la cathédrale où il fut baptisé, le doyen du chapitre, qui lui survit aujourd'hui, salue en lui le successeur de ces moines évêques qui ont été les premiers apôtres et les fondateurs de notre Bretagne.

Bientôt, l'Evêque montant en chaire, dit d'une voix pleine d'émotion :

« Je suis un religieux bénédictin. Je garde la règle, je porte l'habit... Vous avez un moine pour évêque... Je viens travailler au salut de vos âmes. Je vous aime tous, riches et pauvres... mais si un religieux, un évêque peut avoir quelque prédilection, ce doit être pour les pauvres... Je viens à vous, à vous tous, et surtout aux déshérités de ce monde... »

Quimper et le diocèse savent si ce *programme* a été rempli : et un de ses frères dans l'épiscopat, son confident et son ami, mettra bientôt au grand jour la vie du moine et de l'évêque.

Enfin Dom Anselme avait pris pour devise « *In visceribus Jesu Christi ;* » il disait donc avec saint Paul : « Je n'ai d'autre désir que de vous réunir tous dans le cœur de Jésus-Christ ; » et il ajoutait : « Je chercherai à me faire le serviteur, ce n'est pas assez, l'esclave de tous ; et je prends l'engagement de me dévouer à tous ceux qui auront besoin de mon ministère. »

C'était l'apôtre de l'hôpital Saint-Yves, le curé de Toussaints qui parlait ainsi par la bouche de l'Evêque. Combien de malades l'Evêque a visités, consolés... pourquoi ne pas dire le mot? convertis !.. Un jour il était question d'une de ces pacifiques victoires si chères à son cœur de prêtre et de père de ses diocésains, il reprit en souriant : « C'est moins difficile qu'on ne pense : l'ange gardien du malade ne se met-il pas de la partie ? »

Je n'apprendrai rien à personne en disant combien son cœur fut attristé de la dispersion de ses frères de la Pierre-qui-Vire, de l'ex-

pulsion de tant d'autres, de la *laïcisation* des écoles, de l'interdiction de l'enseignement religieux, des obstacles souvent invincibles apportés à la guérison morale des malades agonisant à l'hôpital... Toutes ces mesures le frappaient d'un double trait, dans sa foi chrétienne et dans sa tendresse de cœur.

Oui, sa tendresse de cœur. « Le cœur ne bat pas, disent quelques-uns, sous la soutane et le froc. » Ceux-là n'ont jamais vu de près un religieux et un prêtre. Je suis plus heureux.

J'ai vu Mgr Nouvel, alors grand-vicaire à Rennes, quelques instants après la mort de son vénérable père. C'était un soir, il entra chez un de ses amis, prêtre comme lui, selon le cœur de Dieu. Il était baigné de larmes, et le ton dont il dit ce simple mot : « C'est fini ! » je ne l'oublierai jamais. Puis il reprit bien vite : « Nous avons toute espérance ! n'importe ! prions ! » Et il tomba à genoux.

Plus près de nous, j'ai été témoin de ses tristesses fraternelles, dont ma reconnaissante amitié prenait sa grande part ; et l'Evêque, déjà vieillissant, pleurant devant moi, me rappelait saint Bernard pleurant son frère devant ses moines assemblés, et leur disant : « J'ai essayé de lutter contre la douleur, mais la douleur m'a vaincu... »

Son cœur de prêtre ne bornait pas ses tendresses au cercle de la famille. Pendant qu'il était curé de Toussaints, un de mes amis perdit un fils unique de dix ans, plein d'espérance. Après vingt ans passés, ce père était de temps en temps amené par ses fonctions à Quimper. Il n'y passait que quelques heures ; mais il ne manquait jamais de passer à l'Evêché. Un jour, il n'avait pas rencontré l'Evêque, il en était contristé, il me chargeait de lui exprimer ses regrets, et il dit : « Comme il est bon ! J'ai vu mon fils mourir presque souriant sous sa main et sous ses bénédictions. Combien de fois n'ai-je pas dit à sa pauvre mère : Monsieur le curé est plus père que moi. » Le lendemain, je m'acquittai de mon message. Monseigneur reprit : « Un aimable enfant, un ange au ciel. Pauvres parents ; ils ont été bien résignés ! » Puis, bien vite, il détourna la conversation.

Si doux pour les autres, si dur et si sévère à lui-même, sans aucun souci de sa santé, sans aucune crainte de la maladie et de la mort, même presque présente. « Puisque je puis dire ma messe demain matin, disait-il, je puis mourir... »

C'est cette paix intérieure qui va rendre sa fin si calme et si sereine.

Voilà quelques traits de la vie de Mgr Nouvel ; il faut maintenant nous donner le spectacle de sa mort.

Depuis deux ans, sa santé déclinait. En décembre dernier il se sentait faiblir, et sans tristesse, mais avec une gravité souriante, il me disait un jour : « Le vieillard s'en va ! » A ce moment, il préparait la fête et la procession solennelle du *Bras de saint Corentin*, relique insigne qu'il allait rendre à la vénération des fidèles. Il tenait à présider la cérémonie ; mais ses forces ne le trahiraient-elles pas ? Comment pourtant ne pas visiter la fontaine près de laquelle le Bras du Saint avait arrêté la peste en 1643 ? Comment rejeter la pétition d'un faubourg pauvre, suppliant l'Evêque de passer devant la maison où la relique, sauvée par un pieux larcin en 1793, avait été un moment cachée ? Le trajet était bien long, mais la marche fut un triomphe ; et l'Evêque rayonnait d'une sainte joie lorsqu'il rentra dans sa cathédrale, parée comme elle n'avait jamais été et retentissant de l'hymne de saint Corentin que chantaient des milliers de voix. Ce fut sa dernière joie épiscopale.

Les tournées de confirmation, qui durent près de quarante jours dans ce vaste diocèse, lui étaient devenues d'une extrême fatigue. Cette année, il sembla que sa santé lui interdît d'entreprendre la tâche. Pourtant, résistant au médecin, il se mit en route le 21 avril, pour un voyage d'un mois : il semblait aller au devant de la mort. Il avait dit : « Avec la grâce de Dieu, je finirai ma tournée. » Mais la tournée finie, quand il rentrait au palais épiscopal, le 21 mai, il semblait mourant.

Le 29 mai, dimanche de la Pentecôte, Mgr Nouvel dit la messe pour la dernière fois. L'après-midi, le mal lui laissant quelque répit, il dicta une longue page adressée à ses diocésains, où se lisent ces mots : « Ce sont mes dernières paroles ; recevez-les comme les conseils d'un père mourant. »

Le lendemain, lundi 30 mai, Monseigneur interrogea son médecin, le docteur Chauvel, fils d'un de ses amis d'enfance. Il voulait la vérité tout entière ; il l'entendit tranquille, et il annonça qu'il recevrait, le soir, les derniers sacrements.

Cet ordre donné, il dit à M. de Chamaillard, son cousin par le sang, son frère par l'affection, qu'il voudrait revoir encore une fois M. de Kerdrel, son beau-frère, qui a été pour lui le frère le plus dévoué, mais qui ne savait pas le danger si pressant. — Ce dernier vœu du

cœur a été exaucé ; et l'arrivée de M. de Kerdrel, le lendemain matin, a été pour l'Evêque la dernière joie de la terre.

Le soir, à cinq heures, appuyé sur les bras de ses secrétaires, Monseigneur se fit conduire dans le salon d'attente qui précédait son cabinet, et revêtu du surplis, s'assit dans un fauteuil entre les deux fenêtres. Le chapitre arriva en procession portant le viatique et les huiles saintes. Quelques laïques suivaient. Tous s'agenouillèrent. Alors l'Evêque dit :

« Je vous remercie, Messieurs, de m'apporter Notre-Seigneur qui m'appelle, et l'extrême-onction qui va m'aider à bien mourir. J'ai demandé pardon à Dieu de toutes mes fautes et j'espère en son infinie miséricorde. Je vous demande pardon à vous-mêmes, Messieurs, des fautes que j'ai pu commettre envers vous ; et je vous prie de les attribuer à la faiblesse et à la fragilité. »

Le silence n'était interrompu que par des sanglots étouffés, et la voix de l'Evêque arrivait distincte jusque sur le palier où se tenait agenouillé celui qui écrit ces lignes.

M. Séré, vicaire-général, lut à haute voix la profession de foi que le pape Pie IV a prescrite aux évêques. A la fin, Monseigneur dit *Credo,* en posant la main sur le livre des Evangiles, puis il ajouta : « Je crois tout ce qui est révélé dans les saints Evangiles. »

Il reçut la communion des mains de M. de Calan, doyen du chapitre, et l'extrême-onction des mains de M. du Marhallac'h, vicaire général. Puis reprenant la parole d'une voix ferme :

« En vous quittant, Messieurs, je vous laisse dévoués à Jésus, notre Sauveur. C'est lui qu'il faut par dessus tout aimer, servir et défendre. Il ne me reste plus qu'à vous demander de prier pour moi, et qu'à vous donner ma dernière bénédiction. »

Et levant la main, il prononça les paroles du rituel, puis soutenu par ses prêtres il rentra dans son cabinet.

Le lendemain passa, la faiblesse augmentant d'heure en heure. Vers le soir, Monseigneur prit son chapelet, qu'il récita à haute voix ; et dans la nuit du 31 mai au 1er juin, comme minuit finissait de sonner, il s'endormit calme, presque souriant, dans une dernière prière, avec la sérénité et la confiance d'un enfant qui ferme les yeux sous la garde de sa mère.

Le 1er juin, à cinq heures, la cloche annonçait à la ville la mort de son évêque. Un peu après, le corps était exposé dans la salle capi-

tulaire ; et des prières commençaient qui n'allaient plus s'interrompre.

Dans les jours qui ont suivi, combien sont venus visiter le père du diocèse ! Et qu'on ne croie pas que les visiteurs fussent attirés par une vaine curiosité ! La preuve, c'est que le cercueil ayant dès le jeudi 3 juin caché les traits de l'Evêque, les visites n'ont pas été moins nombreuses. On a vu là des artisans se rendant à leur ouvrage, déposer leurs outils sur le parquet pour aller jeter l'eau bénite, et de pauvres femmes tenir l'aspersoir entre les petites mains de leurs enfants. Que de reconnaissance dans le naïf hommage de ces cœurs simples !

Le mercredi 8 juin, les obsèques se célébraient sous la présidence de S. E. le cardinal archevêque de Rennes.

Nous n'avons pas à décrire la pompe de cette cérémonie en même temps officielle et religieuse. L'humble religieux qui fut l'évêque de Quimper et de Léon n'aurait certes pas désiré les honneurs qui lui étaient dus.

Ce qu'il faut noter seulement, c'est la manifestation de la douleur publique, le recueillement silencieux de la foule, les magasins fermés sur le passage du cortège funèbre, et les navires du port mettant leurs pavillons en berne.

Ces témoignages de douleur, si Monseigneur les avait prévus, lui auraient sans doute été au cœur, mais l'auraient moins touché que ce qui suit.

Après les cinq absoutes données par l'abbé de Solesme, les évêques de Saint-Brieuc, Vannes, Angers et le cardinal-archevêque, le cercueil avait été déposé provisoirement dans la chapelle de Saint-Corentin. Le cortège n'était pas sorti de l'église qu'un groupe de pauvres gens, de ces humbles et de ces petits que le Bénédictin évêque aimait surtout et dont il essayait de se faire l'égal, était déjà agenouillé devant le cercueil, et le doyen de la troupe commençait à haute voix le chapelet que tous répondaient. L'*Ave Maria* avait été la dernière prière de l'Evêque mourant, c'est la première que les pauvres aient versée sur sa tombe non encore fermée.

Monseigneur Nouvel n'avait fait aucune recommandation pour sa sépulture. Parmi les arcades tumulaires rangées autour de la cathédrale, beaucoup sont vides. Les tombes de nos évêques ont été violées en 1793, et les restes qu'elles gardaient jetés hors de l'église. Mais, par une pieuse inspiration, M. de Penfeuntenyo signale l'arcade

occupant le fond de la chapelle Saint-Corentin, et qui, pendant les deux derniers siècles, appartenait à ses ancêtres.

C'est là que les restes de Mgr Nouvel attendent la résurrection, à quelques pas de l'autel sur lequel lui-même avait déposé, au mois de décembre dernier, le bras de saint Corentin. Dans la grande église, aucune place ne pouvait être mieux choisie.

Si vous venez à Quimper, vous visiterez la cathédrale dont la ville est justement fière, fondée au XIIIe siècle, achevée au XVe, et que notre siècle a couronnée de ses belles flèches. Cherchez la chapelle de saint Corentin ; vous y verrez sans doute quelque pauvre femme portant un enfant dans ses bras et agenouillée sur la pierre, quelque vieux Breton égrenant son chapelet. Demandez-leur quel saint ils invoquent, et ne vous étonnez pas s'ils vous répondent : « Nos deux évêques, « le premier, saint Corentin, et le dernier, Monseigneur Nouvel. »

J. TRÉVÉDY.

CONTES POPULAIRES DES BRETONS

DU

PAYS DE GALLES

I

Les Anciens du Monde (1).

Il y avait autrefois un aigle qui se tenait dans le bois de Guernabouy, en Ecosse, et c'était le premier de sa race et de son nom qu'on y eût connu. Après que lui et sa femelle eurent vu leur progéniture jusqu'à la neuvième génération et même au delà, devenue innombrable, occuper tous les rochers et toutes les forêts de l'île de Bretagne, alors la vieille mère aigle mourut, laissant son vieil aigle tout gris, veuf, seul, sans amis, sans personne pour l'aimer, et le consoler dans sa vieillesse. A travers l'accablement de ses esprits et la tristesse de son cœur, celui-ci pensa que ce qu'il avait de mieux à faire c'était d'épouser une vieille veuve de son âge ; et ayant entendu parler de la vieille chouette de Coum-Cauluyd, dans la Bretagne du Nord, il mit dans sa tête de se fiancer avec elle et d'en faire sa seconde femme. Toutefois, il ne voulait pas rabaisser son sang ni dégrader sa race en ayant d'elle des enfants et en attirant, par là, le mépris sur ses descendants. « Le « mieux serait, se dit-il, de m'informer de l'âge de la chouette auprès « de ceux qui sont plus vieux que moi, afin de savoir si elle a passé « ou non le temps d'avoir des enfants. »

(1) En gallois *Henaifion Byd ;* le texte original est dans *Iolo Manuscripts*, p. 188-190.

Il avait un vieil ami, plus âgé que lui ; c'était le cerf de Rhedynvre dans le pays de Gwent (1) ; il alla le trouver et lui demanda l'âge de la vieille chouette, le cerf lui répondit :

« Cher ami et compagnon, tu vois le chêne près duquel je suis couché ; ce n'est plus qu'une vieille souche desséchée, sans feuilles et sans branches. Je l'ai vu quand il était un gland au haut du plus grand arbre de la forêt, et ce gland devint un chêne, et ce chêne mit trois cents ans à achever sa crue ; trois cents ans, il demeura dans sa force et sa verdeur ; trois cents ans, il dépérit peu à peu avant de mourir ; et après sa mort, il fut encore trois cents ans à se défaire et rentrer en terre, et depuis la fin de cette dernière période il y a actuellement plus de soixante ans. Hé bien, d'aussi loin qu'il m'en souvienne, j'ai toujours vu la chouette aussi vieille, et nulle de mes connaissances, nul de mes parents ne sait son âge ni ne l'a connue plus jeune en apparence qu'aujourd'hui. Mais j'ai un vieil ami, beaucoup plus vieux que moi ; c'est le saumon de Len Livon ; il y aura bien du malheur s'il ne sait pas quelque chose de l'histoire et de l'âge de la vieille chouette. »

L'aigle alla donc le trouver, lui demanda des renseignements sur la chouette ; le saumon lui répondit ainsi :

« J'ai autant d'années que d'écailles et de taches sur le corps, en y ajoutant le nombre de tous les grains de frai que je porte en moi. Aussi loin que remontent mes souvenirs, la chouette m'a toujours semblé un vieux fantôme, et aucun de mes amis, qui avaient atteint l'âge mûr quand j'étais encore jeune, n'a non plus aucun souvenir d'avoir ouï parler de sa jeunesse ni des enfants qu'elle a pu avoir. Mais j'ai un de mes compagnons, bien plus âgé que moi, le merle d'eau de Kilgouri ; il y aura bien du malheur s'il ne sait pas, au sujet de la chouette, quelque chose qui remonte plus loin que mes propres souvenirs ; va le trouver et demande-lui. »

L'aigle y alla et trouva le merle debout sur un petit morceau de pierre dure, il lui demanda l'âge et l'histoire de la chouette, le merle lui répondit :

« Regarde la pierre sur laquelle je suis, comme elle est petite ! à peine pourrait-elle remplir la main d'un enfant de sept ans. J'ai vu le temps où elle eût été un lourd fardeau pour trois cents paires de bœufs des plus vigoureux. Depuis lors elle n'a été usée que par mon bec, que je frotte contre elle chaque soir avant d'aller me coucher, et par mes

(1) C'est le nom gallois du comté de Monmouth.

ailes, dont la pointe la frappe chaque matin quand je viens m'y poser du milieu de mon buisson d'épines. Le nombre de mes années passe tout ce que je puis me rappeler ; malgré cela, je n'ai jamais vu, à mon avis et selon les apparences, la chouette plus jeune qu'elle ne semble être aujourd'hui, et je n'ai jamais ouï dire à aucun de mes amis qu'il se souvînt de l'avoir vue avoir des enfants. Mais il y a quelqu'un qui est plus vieux que moi de beaucoup, plus vieux même que mon père, d'après tout ce que je sais. — C'est le crapaud de Cors Vochno, dans le Keredigion (1) ; va l'interroger, et s'il ne peut te satisfaire, nul ne le pourra. »

L'aigle se rendit à Cors Vochno, il rencontra le crapaud, lui demanda l'âge de la chouette ; le crapaud répondit :

« Je ne me suis jamais nourri que de la poussière de la terre et je n'ai jamais mangé que la moitié de mon content. Tu vois ces grosses collines autour de ce marais : là où elles s'élèvent j'ai vu le sol tout plat, et j'ai mangé autant de terre qu'elles en contiennent, bien que je mange le moins possible, dans la crainte que le moule du globe ne soit consommé avant ma mort. Il y a longtemps que je ne puis plus me rappeler le nombre d'années écoulées depuis ma naissance, ni même depuis le premier fait dont j'ai souvenir. Néanmoins, la chouette de Coum-Cauluyd est beaucoup plus vieille que moi ; je n'ai jamais vu en elle la moindre trace de jeunesse, ni rien autre chose qu'une vieille sorcière criant *Ty hout, ty hout,* dans les bois, pendant les longues nuits d'hiver, effrayant les enfants, troublant tout le monde. Je n'ai pas souvenir et je n'ai jamais ouï personne se souvenir de l'avoir vue avoir des enfants ; mais ce que j'ai vu moi-même, ce sont de vieilles sorcières, hors d'âge d'en avoir depuis longtemps, et qui étaient les plus jeunes, non seulement de ses filles ou de ses petites-filles, mais même de ses arrières-petites-filles. »

L'aigle vit alors qu'il pouvait bien épouser la chouette et en faire sa compagne, sans jeter sur sa descendance déshonneur, mépris ni dégradation. Et sa recherche matrimoniale fit ainsi connaître les plus anciennes créatures du monde, qui sont l'aigle de Guernabouy, le cerf de Rhedynvre, le saumon de Len Livon, le merle d'eau de Kilgouri, le crapaud de Cors Vochno et la chouette de Coum-Cauluyd. Et sauf l'échine de la terre, parmi les êtres qui ont commencé depuis que le monde est monde, il n'y a rien de plus vieux que ceux-là.

Cela finit ainsi.

(1) Aujourd'hui comté de Cardigan.

II

Le Saut de Foulk Fitz-Warin (1).

Le château de Foulk Fitz-Warin, appelé aussi Foulk de Glamorgan ou Foulk vicomte de Cardiff, consistait en une grande tour très élevée, plus haute qu'aucune autre tour de l'île de Bretagne. A une fête de la Pentecôte, sir Foulk parlait des fatigues et des périls encourus par lui dans ses campagnes contre les ennemis et les Sarrasins, des moyens qu'il employait pour les défaire. Des chevaliers, des nobles de haut lignage l'écoutaient.

— J'en aurais bien fait autant moi-même et sans grande difficulté, dit un chevalier.

— Moi aussi, fit un second.

— Moi aussi, répéta un troisième.

Si bien que, de *moi aussi* en *moi aussi,* chacun des assistants se vanta de valoir les plus grands guerriers et d'égaler sir Foulk lui-même.

— Outre ce que je viens de vous dire, continua celui-ci, j'ai encore fait une autre chose, mais, je l'avoue, moins étonnante que le reste.

— Qu'est-ce donc ? demandèrent plusieurs des assistants.

— Un jour, répondit Foulk, j'ai sauté jusqu'au haut de mon château, que vous reconnaissez vous-même pour le plus haut de tout le royaume.

— Pour la hauteur, c'est vrai, répliquèrent-ils, mais pour sauter jusqu'au haut, si nous ne le voyons pas de nos yeux, nous ne le croirons point.

— Très bien, en vérité, reprit Foulk ; si vous voulez me faire l'honneur de venir dîner avec moi, tel jour, dans mon château, vous me verrez sauter jusqu'au haut de ma tour.

Tous promirent de s'y rendre au jour marqué ; tous vinrent, tous dînèrent, tous mangèrent et burent fort bien, la chère et le vin étant des meilleurs.

— Maintenant, dit sir Foulk après dîner, venez avec moi, et chacun de vous va, de ses yeux, me voir sauter jusqu'au haut de la tour de mon château.

(1) Le texte gallois est dans *Iolo Manuscripts,* p. 183-184.

On se rendit donc au pied du grand escalier. Là, sir Foulk d'un premier saut en gravit le premier degré, d'un second saut le second, d'un autre saut le troisième, et ainsi, de degré en degré, sauta-t-il effectivement jusqu'au haut de sa tour.

— O ! dit l'un et après lui tour à tour chacun des assistants, — ô je sauterais bien aisément moi-même de cette façon jusqu'au haut du château.

— Sans doute, répondit sir Foulk, vous le feriez tous facilement, maintenant que vous m'avez vu. Mais avant, pourquoi ne le faisiez-vous pas ? C'est que vous ne saviez comment le faire. Toute la difficulté, c'était de trouver le moyen.

Meredydd, fils de Rhoser, raconta cela dans l'assemblée (1) qui fut tenue en l'église de Landaff par William Ifans, trésorier de Landaff.

I. Caerléon.

(1) Eisteddfod, la session des bardes gallois.

NOTICES ET COMPTES-RENDUS

LE CAPITAINE BREIL DE BRETAGNE, gouverneur d'Abbeville, de Saint-Quentin, de Granville, etc. (1503-1583), d'après des documents inédits, par M. le Cte de Palys. Rennes, Plihon et Hervé, éditeurs, 1887. — Un vol. in-8o de 215 pages.

Ce ne sont pas seulement les documents, dans ce livre, qui sont inédits ; c'est le personnage, le sujet même de cette étude, le capitaine Breil de Bretagne. Qui donc en avait ouï parler ? Je sais bien qu'en feuilletant avec soin certains mémoires du XVIe siècle, certains recueils de pièces historiques, on y pourrait trouver ce nom deux ou trois fois. Mais ce n'est là qu'un nom, un nom qui ne dit rien. Sous ce nom, M. de Palys a découvert une figure, il a fait surgir un homme ; à la lettre, il a ressuscité un mort.

C'est là le grand et singulier privilège des recherches historiques. Que de personnages curieux, savants, éloquents, spirituels qui excitèrent l'admiration de leurs contemporains ; que de vaillants cœurs qui s'usèrent à défendre de nobles causes, et qui dorment aujourd'hui profondément enfouis dans l'oubli de la tombe, c'est-à-dire — au point de vue terrestre — dans le néant ! Pour beaucoup sans doute, pas de réveil à espérer ; d'eux rien n'est resté, toutes leurs traces se sont perdues sous cette poussière implacable qui recouvre successivement toutes les générations humaines. Mais d'autres ont laissé une part d'eux-mêmes, quelques débris de leur âme, de leur vie et de leurs œuvres dans quelque charte indéchiffrable au vulgaire, dans quelques vieilles paperasses enfouies au fond d'un dépôt d'archives ou d'une bibliothèque. — Un jour, arrive un chercheur épris des choses de l'esprit et des nobles curiosités de la science. Il épluche ces paperasses, déchiffre ces parchemins ; brin à brin, fibre à fibre, membre à membre, il recompose cette figure. Et quand à la science, à la conscience, il joint le talent de l'écrivain, il souffle sur ces ossements, devant nous

il fait marcher, agir, parler, penser ce personnage, hier encore ignoré de tous, c'est-à-dire complètement mort, aujourd'hui vivant, dont il est vraiment le résurrecteur.

Voilà justement ce qu'a fait M. de Palys pour le capitaine Breil, — et le capitaine Breil le méritait.

Ce petit gentilhomme breton fut un vaillant, un laborieux, un obstiné serviteur de la France. Sans ambition de gain ou de gloire, il la servit fidèlement, constamment, pendant plus de quarante ans. Il commença par conquérir pour elle l'île de Serk et une partie de l'archipel anglo-normand (1549-1551) ; puis (1552) il se jeta dans Metz assiégé par Charles-Quint et fut, dans une sortie, fait prisonnier. — L'année suivante (1553), il prépare la défense de Toul, il défend Térouanne, toujours contre Charles-Quint, et subit une seconde captivité ; la même année, il est blessé devant Bapaume. En 1557, il est gouverneur de Saint-Quentin ; après la désastreuse défaite des Français, il défend héroïquement cette place, ne cède qu'au nombre et, prisonnier pour la troisième fois, subit une longue et dure captivité de deux années (1557-1559).

A ce métier il ne s'enrichit guère, il avance beaucoup du sien qu'on ne lui rend pas souvent.

Puis, de 1561 à 1571, c'est contre les huguenots, qui déchirent à la fois l'unité de la religion et celle de la France, c'est contre eux qu'il peine et qu'il bataille. Rien de plus curieux que l'histoire de son gouvernement de la place de Granville, dont M. de Palys a retrouvé toute l'histoire, dans une intime et intéressante correspondance, devinez où ? — aux archives de Monaco !!

Avec cela, vrai gentilhomme campagnard, toujours songeant à son manoir de Bretagne, à ses terres, à ses champs, à ses jardins, où, de l'une de ses prisons d'Allemagne, il ordonne de tracer des allées, de dresser des tonnelles et de planter des vignes.

Breil est le type de cette noblesse moyenne de province, pleine de vertu et de valeur, sans morgue et sans ambition, pour qui servir son pays, en gardant toute son indépendance, était le suprême honneur.

De là à la noblesse de cour, inventée plus tard par Louis XIV, il y a loin. Aussi sommes-nous, pour notre part, fort obligés à M. de Palys d'avoir exhumé et fait revivre pour nous cet honnête caractère, cette vaillante et énergique figure.

D'autant que, pour la ranimer et la faire revivre devant nous, il la replonge dans le milieu même où elle a vécu, en l'entourant de nom-

breux documents inédits, pleins de détails piquants et de traits originaux, qui peignent au vif les mœurs du temps. Telles sont, entre autres, les trente-deux lettres de Breil à Matignon, gouverneur de Normandie, tirées des Archives de Monaco ; trois lettres du roi Charles IX ; une d'Henri II et une de Catherine de Médicis ; toute l'histoire d'un long procès soutenu par Breil contre ses cousins, qui ferait sans peine une excellente comédie (p. 126-139) ; de pittoresques descriptions de costumes militaires (p. 112, 115) et de toilettes des belles dames du XVIe siècle, dont je citerai à titre d'échantillon deux ou trois articles seulement, par exemple, — « un cotillon de taffetas « violet chenillé, rayé de blanc, accoustré de trois bandes de velours « orange découpé sur satin blanc et enrichi de petit passement d'ar- « gent ; » — « aultre cotillon d'escarlate violet, accoustré de deux « bandes et deux bords de velours blanc découpé et enrichi de passe- « ment d'or, et au bord des dites bandes y a du taffetas jaune ; » — « une grande robe à queue de velours noir chamarré, manches et « tout, de passement d'or endentelé des deux côtés » (p. 204, 206).

Et cætera, et cætera. Il y en a bien d'autres, que je laisse au lecteur le plaisir de découvrir lui-même dans le livre de M. de Palys, sorti des excellentes presses rennaises de M. Alphonse Le Roy.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

—

MÉMOIRE CHRONOLOGIQUE DE MAUCOURT DE BOURJOLLY SUR LA VILLE DE LAVAL, textes établis et annotés par Jules Le Fizelier, publiés avec de nouvelles recherches par M. A. Bertrand de Broussillon, archiviste-paléographe. — Laval, imprimerie de L. Moreau, 1886. — 3 vol. in-8°.

Au dernier siècle, les archives du comté de Laval étaient des plus riches qu'on pût trouver. Depuis la Révolution rien n'en reste. La ville et le pays de Laval, pour reconstituer leur histoire, sont réduits à recourir aux récits des chroniqueurs, des annalistes, qui ont pu mettre à profit ces richesses historiques avant leur déplorable disparition.

Une des chroniques les plus complètes de cette espèce est celle de

Maucourt de Bourjolly, écrite au commencement du XVIIIe siècle, en 1711 et retouchée par son auteur à plusieurs reprises avant sa mort, advenue en 1721. Cet annaliste n'est pas un grand critique et accepte facilement les fables ; il n'y a pas à s'en étonner et c'est à peu près sans conséquence. Il y a aussi, parfois, et c'est plus fâcheux, quelque chose à redire à l'exactitude avec laquelle il cite ou il interprète les documents sur lesquels se base son récit. Ce récit, d'ailleurs, par sa forme défectueuse, heurtée, rudimentaire, n'est point une histoire, c'est simplement une compilation. Mais dans cette compilation il a rassemblé tant de choses, analysé, conservé ou concentré tant de témoignages disparus, perdus sans lui, que son œuvre est devenue une sorte de magasin historique d'une importance capitale, et que, malgré tous ses défauts, il a un grand mérite et mérite de la postérité une grande reconnaissance : car sans sa compilation, l'histoire de la cité et du pays lavallois serait presque impossible à établir.

Cependant jusqu'à l'année dernière, cette compilation, fort connue des écrivains locaux, était restée inédite. Les retouches, les différences existant entre les divers manuscrits rendaient difficile et laborieux l'établissement d'un bon texte. Deux estimables érudits avaient successivement entrepris cette tâche : M. de la Bauluère (Louis-Julien), mort en 1861 (1), et M. Le Fizelier (Jules-Antoine), qui touchait au terme de son travail quand il mourut à Laval à l'âge de cinquante-huit ans, le 10 avril 1883 ; perte déplorable à tous égards, funeste surtout aux lettres et aux études historiques, pour lesquelles M. Le Fizelier, dans de nombreuses monographies publiées antérieurement, avait fait preuve de sérieuses aptitudes et d'un talent distingué.

Heureusement son œuvre a trouvé un digne continuateur en M. Bertrand de Broussillon, formé par les solides enseignements et les excellentes méthodes de l'Ecole des Chartes, et depuis longtemps l'un des membres les plus actifs de la Société historique et archéologique du Maine, dont la Revue tient un des premiers rangs parmi les recueils de ce genre qui se publient en France.

M. Le Fizelier avait préparé tout le texte de Bourjolly pour l'impression d'après le principal manuscrit, et l'avait éclairé et rectifié par de nombreuses notes ; M. B. de Broussillon y a ajouté les variantes

(1) Les notes historiques, fort instructives, de M. de la Bauluère sur l'œuvre de Bourjolly forment le troisième volume de la publication dont nous rendons compte.

et additions tirées de deux autres manuscrits ; il a complété les notes ; il a continué l'œuvre de Bourjolly, qui s'arrête en 1719, en éditant à la suite deux autres chroniques (Guitet de la Houllerie et Le Ray) qui vont jusqu'à la Révolution ; il a annoté ces deux auteurs, ajouté en appendice de curieuses pièces, éclairé toute la publication par d'excellentes tables et une intéressante introduction. Il a surveillé tout le travail de l'édition : bref, cette belle publication, si importante pour l'histoire du Maine, est son œuvre, aussi bien que celle du très regrettable M. Le Fizelier : il n'y a que justice à le dire.

C'est justice aussi de signaler l'exécution typographique si soignée de ces trois volumes, comme faisant le plus grand honneur aux presses de M. L. Moreau, de Laval.

Quant à analyser l'œuvre de Bourjolly, c'est (on le comprend) impossible en quelques pages, et nous devons y renoncer.

Indiquons-en seulement le cadre. Les règnes successifs des sires et comtes de Laval forment la division des chapitres. Toutefois ce n'est point seulement l'histoire de ces seigneurs qui occupe Bourjolly, c'est celle de tout le pays lavallois ; et dans son œuvre, surtout depuis le XVIe siècle, la ville de Laval tient tout à fait le premier plan. Pour montrer quels renseignements variés et souvent fort pittoresques on trouve dans ce vieux chroniqueur, citons quelques lignes d'une description assez développée des réjouissances par lesquelles les Lavallois célébrèrent, en 1713, la publication de la paix d'Utrecht :

« Le dimanche 25 de juin fut choisi à cet effet. L'on chanta le *Te Deum* dans toutes les églises... Le maire, son lieutenant, les quatre échevins, etc., sortant de l'église de Saint-Tugal, marchèrent en bon ordre au bruit des tambours et au son de dix basses ou violons sur la place publique, au milieu de laquelle on voyoit une pyramide élevée : » autour de cette pyramide, le feu de joie, et « sur la pointe, une figure représentant la Renommée, laquelle, une trompette en main, annonçoit la paix... Une chose qui parut *sinistre,* c'est que la Renommée tomba par terre, et sa trompette fut brisée...

« Les officiers de la ville ayant pris un magnifique repas dans la maison du maire, s'ensuivit le bal pour les dames, » — puis les illuminations, les canonnades. — « Et *pour la paix et l'utilité du commun peuple,* l'on fit couler le vin du haut réservoir de la fontaine ; qui vouloit en buvoit à pleines tasses, à pleins chapeaux. On mit *le feu dans le derrière de Bacchus,* qui étoit garni de fusées et de petits saucissons de poudre qui jetèrent de petites flammes, pour faire reculer

les biberons d'auprès du bassin dans lequel étoit le vin. Enfin le corps de Bacchus brûla lentement, et l'on remarqua *avec plaisir* que la main qui tenoit le verre plein de vin fut la dernière chose consumée par le feu. » (Tome II, p. 189-191).

Le vieux Bourjolly n'aurait-il pas été, par hasard, un fervent disciple de Boileau, passant, comme le voulait le maître, *du grave au doux, du plaisant au sévère ?* On serait fort tenté de le croire.

—

UNE FAMILLE DE SEIGNEURS CALVINISTES DU HAUT-ANJOU. — LES CHIVRÉ, MARQUIS DE LA BARRE DE BIERNÉ, par M. André Joubert, lauréat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Nantes et Paris, 1887. Un vol. in-8° orné de sept gravures.

M. André Joubert est infatigable : château à château, personnage à personnage, il aura bientôt monographié et biographié tout le Maine et l'Anjou.

Et à travers tout ce luxe inépuisable de détails précieux pour l'histoire locale, mais qui nécessairement perdent à distance un peu de leur intérêt, toujours mille notions qui, par leur caractère curieux et pittoresque, piquent l'attention, gardent leur prix et leur importance partout et pour tous. Ajoutez à cela que l'auteur attaque son lecteur — qu'on me passe cette expression — « par tous les bouts. » Pour les gens sérieux, savants, il a des dates neuves, des descriptions archéologiques, des documents inédits, en veux-tu en voilà. Pour les hommes du monde, moins sensibles aux beautés de l'érudition, il a de charmantes gravures ou héliogravures, qu'on ne peut se lasser de regarder : il prend les uns par l'esprit, les autres par les yeux.

Ce château du Plessis-Chivré (1), ravissante construction du XVIe siècle, il nous le montre sous toutes les faces et l'on ne s'en rassasie pas ; il y a un contraste des plus piquants, des plus pittoresques entre l'élégance, la mièvrerie, la *sveltesse* de ce charmant manoir Renaissance, et la majesté puissante, robuste, massive, non pas lourde, du gros donjon circulaire, de l'énorme tour du XIIIe siècle, à

(1) Dans la commune d'Etriché, canton de Durtal, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire).

laquelle est accolé ce joli castel : on dirait un bisaïeul bardé de fer, qui a bien voulu, par jeu, laisser ses petits-enfants accrocher à son armure leurs jouets, leurs gentils colifichets, leurs bijoux artistement ciselés.

En fait de bijoux, n'en est-ce pas un, à la lettre, ce mausolée de Catherine de Chivré en marbre blanc d'Italie, si bien décrit par l'auteur (p. 20 à 23), surtout cette statue de jeune fille dont il nous donne une charmante gravure : pauvre enfant prise par la mort à l'âge de treize ans (en 1599), moissonnée dans sa fleur, en qui le sculpteur a su montrer la grâce juvénile s'alliant à la précoce gravité d'une petite « grande dame » encadrée dans sa fraise à godrons, enfermée dans son corsage à pointe, et faisant flotter sa jupe largement bouffante.

Mais, direz-vous peut-être, les calvinistes du Haut-Anjou, où sont-ils en tout cela ? Attendez, on va vous les montrer. Donnez-vous seulement la peine de lire la *Procédure criminelle contre René Moreul, sieur de la Groussinière, et contre un nommé Duret*. Vous y verrez que ce Moreul, récemment passé à la réforme, et voulant s'amuser, un beau jour (11 octobre 1676) qu'il y avait des noces à Longuefuye, imagina de se déguiser tellement quellement en évêque, ou plutôt en caricature d'évêque, un grand sac de peau de veau sur la tête en guise de mitre, un rideau sur le dos pour faire la chape, sur les épaules un tapis pour le chaperon ; puis s'en fut à une auberge où les gens de la noce se régalaient, et après avoir singé sur les mariés une sorte de bénédiction épiscopale, s'en retourna chez lui tout fier de cette belle expédition. — Quelques jours après, à ce même bourg de Longuefuye, un émule de Moreul entra dans l'église, se mit à sonner les cloches à tour de bras sans rime ni raison, et quand le curé voulut le faire cesser, il lui répondit fièrement que « les cloches « étoient aux habitants et non pas à luy curé qui n'étoit qu'un petit « homme, » et il l'engagea gravement « à se mêler de son bréviaire. » (Voir p. 73-75 et 145-152).

Vous demandez où étaient les calvinistes, les voilà. En voilà du moins un échantillon ; il y en a d'autres, je l'avoue, et d'une autre trempe. Allez les voir, les étudier dans le livre de M. Joubert, vous ne vous en repentirez point.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

CHRONIQUE

Sommaire : Mgr Gonindard, coadjuteur de S. E. le cardinal archevêque de Rennes. — Nécrologe du mois. — *Souvenirs et Campagnes* du général de La Motte-Rouge. — Le dixième anniversaire de la fondation de la *Société des Bibliophiles bretons*. — Les livres, la reliure, la typographie à l'Exposition de Rennes. — Un *Editeur pontifical* en Bretagne. — Ces pauvres chiens.

Par décret du 17 mai dernier, Mgr Gonindard, évêque de Verdun, a été nommé coadjuteur de Son Eminence le cardinal Place, archevêque de Rennes, avec future succession. Tout entière au service des idées chrétiennes dont la défense fait partie de son programme, cette *Revue* accueille avec joie cette nomination qui donne à notre vieille et catholique Bretagne un pasteur éminent et un vigoureux athlète de plus pour la défense de ses intérêts religieux.

Mgr Gonindard est né le 1er janvier 1838 à Perreux (Loire). Il fit ses études au collège ecclésiastique de Montbrison et les termina — humanités, philosophie et théologie — à la maison des Chartreux, de Lyon, qui a été une véritable pépinière de prêtres éclairés et d'évêques de renom : NN. SS. Mioland, le cardinal Donnet, Plantier, David, etc.

Il fut une des gloires du grand séminaire des Chartreux, qu'il quitta momentanément pour venir se faire recevoir licencié ès-lettres à Paris, après avoir passé par la célèbre maison des Carmes, d'où Mgr Foulon avait le premier donné l'exemple d'aller demander à l'Université la consécration de fortes et brillantes études. Ordonné prêtre, en 1861, par le cardinal de Bonald, il retourna alors aux Chartreux, où pendant douze ans qu'il dirigea, à son tour, une jeunesse forte, instruite et brillante, il acquit une grande expérience des hommes et des choses.

Il fit preuve, dans cette haute direction, d'un tact et d'une prudence qui devaient, à juste titre, inspirer tant de confiance en son épiscopat. Mgr Gonindard est, d'ailleurs, un homme d'un esprit très cultivé, d'une doctrine pure et vaste, d'une raison, d'une sagesse et d'une largeur de vues qui le rendent accessible à tous et qui donnent la raison de l'extrême popularité dont il jouit. Orateur passionnant, improvisateur merveilleux, il suspend littéralement tous ses auditoires à sa parole ardente et pleine d'entraînement. Ses deux grands penchants sont la parole et la charité ; il prêche des retraites aux hommes, des

retraites aux officiers, et il visite assidûment les malades et soulage les pauvres.

Aussi son influence est-elle considérable à Verdun et dans son diocèse, où il a débuté par bénir et tendre la main à tous. Le jour de son entrée dans sa ville épiscopale, généraux et officiers s'inclinèrent sous sa main de pasteur, pendant que la classe ouvrière acclamait l'évêque qui les avait appelés « ses amis. »

Bien vite, le plus large crédit lui fut ouvert ; en deux mois, le « denier épiscopal, » *fourni par toutes les classes,* corrigeait, à son profit, l'effet des mesquineries budgétaires de nos gouvernants ; et, depuis trois ans que Mgr Gonindard est évêque de Verdun, c'est-à-dire depuis le 31 décembre 1884, ce denier est devenu une caisse de Rothschild, au service de toutes les œuvres et de tous les besoins.... Homme d'œuvres, administrateur de premier ordre, il a vu les populations mettre à sa disposition — par contrats réguliers — des maisons nombreuses ouvertes par le prélat à toutes ses fondations ou qui n'attendent qu'un nouveau souffle de tempête pour abriter quelques nouveaux persécutés... Sa prépondérance est telle qu'un de nos confrères les plus avancés, mais aussi les plus patriotes, ayant conçu la généreuse pensée de relever, en 1889, la maison de Jeanne, à Vaucouleurs, qui dépend du diocèse de Verdun, tout le monde lui a dit dans le pays : « Oui, pourvu que Mgr Gonindard soit à la tête du Comité. » Et ce généreux exalté n'a pas dit non !...

En somme, Mgr Gonindard a fait de son diocèse un centre de fervent catholicisme, et aussi le boulevard du patriotisme, par le développement, qu'il a encouragé, des sentiments les plus français, dans un pays où les plaies de la patrie sont ressenties si vivement. Il ne néglige pas, d'ailleurs, de rester en étroits et sympathiques rapports avec une garnison toujours empressée à lui témoigner sa franche et sympathique déférence.

C'est ainsi qu'à une réunion où les officiers faisaient nombre, le noble et brave évêque leur disait : « Soyez prêts à vivre et à mourir « fortement : *Vivre, mourir fortement, voilà le programme !* Si « jamais, messieurs de la garnison de Verdun, *à ce poste avancé de « la Patrie,* que nous occupons, l'heure arrivait pour vous de mon- « trer cette forme la plus haute de dévouement, *elle sonnerait aussi « pour moi, vous pouvez y compter, votre évêque se trouverait « avec vous !* »

Voilà quels grands citoyens sont nos évêques !... Et voilà le vigou-

reux et entraînant prélat qui va s'aller asseoir sur ce siège de Rennes, où tant de souvenirs précieux ont jeté leur auréole, à côté du saint, savant et illustre cardinal Place : *Pluribus haud impar !*

*
* *

Nous avons le regret d'annoncer la mort dans la Loire-Inférieure : — de M. Thoinet de la Turmelière, député et membre du Conseil général, administrateur de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, officier de la Légion d'honneur, commandeur des ordres d'Isabelle-la-Catholique et de Saint-Grégoire-le-Grand ; — de M. Ferdinand de Guiny, Conseiller général, dont les obsèques ont eu lieu à Prinquiau, au milieu d'une nombreuse et noble assistance où l'on remarquait MM. le comte de Monti, de Cazenove, Le Gouvello, de Kersauson, de Cornulier, etc., etc.

Dans les Côtes-du-Nord : — de M. le marquis de Méhérenc de Saint-Pierre. M. le marquis de Saint-Pierre a joué un rôle considérable dans l'organisation du parti royaliste dans les Côtes-du-Nord, mission dont il avait été chargé par M. le comte de Chambord. Il était fils d'Auguste Bonable de Méhérenc de Saint-Pierre, une de nos illustrations, un vaillant homme de mer, qui fut aussi un grand homme de bien. Dans la disette de 1816, il céda à moitié prix, pour les indigents de Saint-Brieuc, tous les blés qu'il avait dans ses greniers. Promu contre-amiral en 1823, il refusa la forte pension attachée à ce grade ; — de M. Kersanté, un des vaillants lutteurs de notre belle *Association bretonne* dont il était le trésorier et dont nous ne saurions nous séparer sans payer à sa mémoire un juste tribut de regrets. M. Kersanté était un agronome et un écrivain distingué. Un gros volume qu'il publia, à l'occasion d'un concours ouvert pour un travail sur le code rural, lui valut un prix de 500 francs. Il a fait paraître plus tard un intéressant ouvrage sur la Tunisie.

Dans l'Ille-et-Vilaine : — de M. Auguste Pinczon du Sel, conservateur des hypothèques, et appartenant à une des plus anciennes familles rennaises ; — de Mme veuve de Launay de Saint-Denis, belle-mère de M. L. Duchesne de la Sicotière, sénateur, et l'un des membres les plus distingués de la droite du Sénat ; — de Mme de la Grimaudière. Mme de la Grimaudière était espagnole de naissance et appartenait à une des plus nobles familles de l'Andalousie. Lors de la guerre d'Es-

pagne, sous la Restauration, en 1823, elle se maria avec M. le colonel de la Grimaudière. Sa belle vieillesse s'est doucement éteinte entourée des soins délicats et du tendre dévouement de sa fille et de son fils, M. Hippolyte de la Grimaudière.

Dans le Morbihan : — du général de division Fraboulet de Kerléadec, décédé au château de Kerharscouët. Le général de Kerléadec avait commandé à Rennes comme général de brigade, et il avait laissé les meilleurs souvenirs dans cette ville, à laquelle l'attachaient du reste des liens de famille. Le général Fraboulet de Kerléadec était réputé pour sa droiture, son énergie, sa bravoure à toute épreuve. Il avait reçu en 1870 une blessure qui ne s'était jamais complètement guérie. Depuis sa retraite, il s'adonnait à l'agriculture et faisait le bien autour de sa propriété ; il sera vivement regretté de tous ceux qui l'ont connu.

*
* *

Sous le titre de *Souvenirs et Campagnes (1804 à 1883)*, le général de la Motte-Rouge a laissé de longues et intéressantes pages où il raconte son éducation, la vie de sa famille, les épisodes qui s'y rattachent ; entre autres, le séjour et la mort du marquis de la Rouërie, chez son grand-père maternel, M. de la Motte de la Guiomarais, l'arrestation et la mort de ses grands parents, victimes de leur dévouement, l'émigration, la chouannerie en 1815 dans le canton de Lamballe.

Dans ces récits on suit le général à la maison paternelle, à l'école militaire de Saint-Cyr, dont il redit l'organisation, la bonne et vigoureuse impulsion donnée par le général d'Albignac et les chefs qui la dirigeaient, à toute cette jeunesse de sept à dix-huit ans qui devaient devenir l'honneur de la France.

A dix-sept ans et demi, il prend place dans les rangs de l'armée dont il retrace la nouvelle organisation, après la chute de l'empire et le retour des Bourbons. En 1823, il fait partie de l'armée d'Espagne et passe deux ans dans ce pays aux idées chevaleresques, qui vont si bien à sa jeune et bouillante nature.

La révolution de 1830 le trouve à Lille et fait subir aux régiments une crise difficile à traverser ; le maréchal Soult vient heureusement y porter remède par l'énergie de son caractère.

Les chances de la guerre ne conduisent pas le général en Afrique ;

mais il se fait néanmoins connaître comme homme de valeur ; en 1847 il commande avec succès l'école de tir de Saint-Omer. 1848 vient tout bouleverser. Nommé colonel, il est, avec son régiment, un des combattants des insurrections de Lyon et de Paris. L'empire revient; nommé général en 1852, il fait la campagne de Crimée et y affirme sa valeur à Inkermann, aux combats réitérés des tranchées; du siège de gauche, il passe comme général de division à celui de droite et, le 8 septembre 1856, il enlève avec ses troupes la courtine de Malakof, après cinq heures d'un combat héroïque, d'où il sort blessé, et y laissant la moitié de sa division. La paix le ramène en France ; il est investi du commandement de la 15e division militaire à Nantes. C'est de là qu'il part, en 1859, pour l'Italie, et nous le retrouvons aux premiers rangs, à Robecchetto, à Magenta et Solférino.

Cette courte et glorieuse campagne se termine par la paix de Villafranca et le général vient reprendre son commandement de Nantes, où il reçoit le plus chaud des accueils. Il y passe la fin de sa carrière et en part comblé de marques de sympathie et d'affection dont le souvenir ne s'est jamais effacé.

A peine dans ses foyers, ses concitoyens des Côtes-du-Nord l'envoient pour les représenter à la Chambre des députés de 1869.

Les esprits sont en travail, l'Europe est bouleversée par l'ambition de la Prusse qui, après avoir vaincu l'Autriche, s'attaque à la France. Paris fait une nouvelle révolution, et l'Empire y succombe, après le désastre de Sedan.

Le général offre de nouveau son épée à la patrie envahie ; il est nommé au commandement du 15e corps d'armée ; il l'organise, malgré tous les obstacles, combat à Orléans des forces triples des siennes et se voit brisé par Gambetta, à l'heure même où il défend l'honneur de nos armes.

Là s'arrête sa carrière, il doit se résigner à la retraite, navré de ne pouvoir contribuer encore à défendre son pays. C'est pendant le repos de ses dernières années qu'il a écrit ses *Souvenirs et Campagnes* dont nous sommes heureux d'annoncer la prochaine publication (1) et qui, nous n'en doutons pas, seront bientôt, en Bretagne surtout, dans toutes les mains.

(1) Trois volumes in-8° de 500 pages chacun, avec portrait, plans et cartes, 18 fr. pour les souscripteurs. On souscrit chez M. Emile Grimaud, imprimeur, place du Commerce, Nantes.

*
* *

La *Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne,* qui compte dix ans d'existence, a célébré à Rennes, le 24 mai dernier, le dixième anniversaire de sa fondation par une séance tenue dans l'une des salles de la Bibliothèque de la ville, gracieusement mise à la disposition de la Société par M. le Maire de Rennes, et, le soir, par un banquet qui a réuni une trentaine des principaux membres.

Après la séance, M. Vétault, conservateur de la Bibliothèque de Rennes, — un savant doublé d'un écrivain, l'auteur de la belle *Histoire de Charlemagne,* couronnée par l'Académie Française et splendidement éditée par Mame, — M. Vétault a fait fort aimablement aux Bibliophiles Bretons les honneurs du dépôt confié à sa garde et dont il a été, on peut le dire, à tout point de vue, le rénovateur — car ceux qui depuis dix ans n'ont pas visité cette bibliothèque ne la reconnaîtraient pas aujourd'hui.

Outre le bel ordre et la bonne disposition de cet établissement scientifique, les Bibliophiles Bretons ont pris plaisir à y étudier les beaux incunables, les curieuses reliures, les brillants manuscrits si intelligemment exposés dans les vitrines qui remplissent la grande salle située au-dessus de la salle de lecture.

De la Bibliothèque, MM. les Bibliophiles Bretons se sont rendus à l'Exposition industrielle de Rennes, et là leur attention s'est naturellement fixée sur les objets favoris de leurs préoccupations et de leurs études, les livres, les impressions, les reliures.

*
* *

Dès l'entrée, dans le vestibule, ils ont remarqué l'exposition de MM. Plihon et Hervé, libraires à Rennes ; d'abord toute une collection de vieux placards du XVIIIe siècle donnant le prix du pain, et au-dessous un autre placard, destiné, lui, à faire passer le goût du pain — car il porte pour titre, dès la première ligne, ce cri sanglant : *Vive la Vengeresse du Peuple,* L'AIMABLE GUILLOTINE ! On voit assez que ce placard est un débris de ce règne des cannibales, qui s'appelait la Terreur... Dieu nous en préserve. — A côté de cela, MM. Plihon et Hervé ont exposé de curieux incunables en caractère gothique et une

série d'*Almanachs de Bretagne* imprimés à Rennes au XVIIIe siècle, dont les charmantes reliures, en maroquin rouge, sont toutes couvertes de dorures.

La vue de ces reliures a précipité d'un bond, pour ainsi dire, MM. les Bibliophiles vers l'exposition de M. Le Couturier, relieur à Rennes. Là ils sont littéralement restés pâmés de plaisir et d'admiration.

Après avoir examiné en détail ces chefs-d'œuvre beaucoup plus artistiques qu'industriels — malgré leur place dans l'Exposition de l'industrie — les Bibliophiles Bretons ont rendu cet arrêt, que nous nous plaisons à enregistrer :

« Il n'y a pas en province un seul relieur capable de produire une « exhibition de reliures rivalisant, même de loin, avec celle de M. Le « Couturier. Et à Paris, depuis la mort de Trantz-Bauzonnet, on ne « connaît pas de relieur qui puisse faire mieux. »

Cet arrêt n'est que justice, car M. Lecouturier est un artiste dans toute la force du terme. Quand la reliure arrive à ce degré de perfection, ce n'est plus un travail manuel, c'est un art. En effet, M. Lecouturier compose lui-même les dessins de ses reliures, et il a soin de les mettre en rapport avec l'ouvrage qu'il doit *vêtir* ; ainsi l'habit doit être conforme au personnage qu'il recouvre.

Voyez ce grand in-4° (*Monuments originaux de l'Histoire de saint Yves*), avec ses mosaïques dans le genre du XVIe siècle, comme elles encadrent richement et harmonieusement le médaillon central où s'épanouit la figure du grand saint breton, une fine miniature de Mme A***.

Voyez tout auprès cette *Vie des Saints*, in-4°, avec ses mille arabesques, ses lignes brisées, contournées, qui forment un harmonieux ensemble et flattent l'œil à la fois par l'unité et la diversité des combinaisons.

Voyez encore cette reliure, genre Le Gascon, qui recouvre une édition originale des *Caractères de La Bruyère ;* voyez ces dentelles si fines, si délicates, qui ornent ces autres volumes. Quelle légèreté ! Aucun empâtement, aucune bavure, aucune déviation...

Mais il faudrait tout voir et nous ne pouvons tout dire.

Inutile d'ajouter, n'est-ce pas, que tous ces *plats* en maroquin plein sont dorés au petit fer, sans aucun emploi d'un procédé mécanique quelconque ; ils empruntent, par suite, toute leur valeur à l'habileté de la main et au génie de l'artiste.

Nous ne voulons pas douter que M. Lecouturier n'obtienne dans l'Exposition de Rennes, la première des distinctions donnée à son art. Dans tous les cas le public lui a dès maintenant décerné une récompense qui ne peut lui être enlevée, en le proclamant un relieur de premier ordre, ou pour mieux dire un artiste dont l'habileté honore la Bretagne.

M. Alphonse Le Roy, imprimeur à Rennes, doit être mis, par son bon goût, son sentiment artistique, tout près de M. Le Couturier. L'an dernier, à l'Exposition de Nantes, il l'emporta sur de nombreux et redoutables concurrents ; il eut la première médaille décernée à l'art typographique. Aujourd'hui à Rennes, il semble que sa seule présence ait dissipé ses concurrents ; plusieurs s'étaient annoncés, et cependant il est seul ; et son exposition étonne l'œil par le nombre, la beauté, la variété des œuvres exposées. — Les Bibliophiles Bretons admirèrent là à loisir l'édition des *Chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart, que cet excellent typographe imprime pour eux et pour M. Hyacinthe Caillière, qui s'est associé à eux pour faire reproduire l'œuvre si intéressante du vieux chroniqueur breton ; mais ils purent voir là bien d'autres choses, entre autres, et au premier rang, ses belles chromolithographies, la chasuble de saint Yves, le vitrail de saint Yves à Moncontour, et toute la série des *Trésors archéologiques de l'Armorique occidentale,* curieuse collection d'objets celtiques, gaulois, gallo-romains, reproduits de grandeur naturelle, sous leur aspect, leur couleur, leur relief, avec la perfection de véritables fac-similé.

Parlerons-nous des publications spécialement faites pour Rennes et la Bretagne, comme *Balzac en Bretagne,* les *Souvenirs de Madame de Genlis,* et ce joli recueil si bien fait, si attrayant par le fond et par la forme, des *Chansons populaires d'Ille-et-Vilaine ?* Tout cela est imprimé, disposé, orné avec un goût parfait. Mais ici nous devons, dans notre éloge, associer à l'imprimeur l'éditeur, M. Caillière, qui a eu le bon goût de vouloir donner à ces œuvres aimables et spirituelles un costume typographique et une ornementation dignes d'elles.

*
* *

Après avoir examiné, contemplé, admiré ces chefs-d'œuvre de la typographie et de la reliure, les Bibliophiles Bretons, réunis de nouveau le soir dans un banquet fraternel, peuvent se féliciter de la carrière

fournie depuis dix ans par leur Société et de la prospérité croissante de leur œuvre, qui compte aujourd'hui près de 400 adhérents, qui a derrière elle un passé fécond, gage d'un avenir plus fécond encore ; qui a déjà rendu à l'histoire et à la littérature de la Bretagne d'assez grands services pour mériter d'avoir elle-même son histoire, que nous vous conterons un jour.

Ce banquet *bibliophilique* — comme tous les banquets du monde — a fini par des toasts, parmi lesquels nous tenons à en signaler deux, en vers, spirituellement débités par leurs auteurs, MM. Olivier de Gourcuff et A.-N. Gaboriau.

Toast porté par M. Olivier de Gourcuff

On n'est jamais ingrat au vieux pays breton,
Car voici notre chef illustre dans l'histoire,
Commandeur de Saint-Yves... ou bien de Saint-Grégoire...
Je pince une autre corde et je change de ton.

Par un beau soir de mai, sur les rives de Loire,
Notre Société naquit ; ce rejeton,
Déjà savant comme un mandarin de Canton,
Au baptême épelait le plus obscur grimoire.

Nantes fut son berceau, mais nous n'oublions pas
Que Rennes au succès guida ses premiers pas.
Elle a poussé depuis, c'est une grande fille,

Qui connait les bienfaits de l'hospitalité,
Et fera, quelque jour, honneur à sa famille :
Messieurs, je porte un toast à sa majorité.

Toast porté par M. A.-N. Gaboriau.

Je crois, Messieurs, qu'un vrai penseur
Ici-bas doit avoir deux rêves
Et tôt leur donner sa faveur ;
Car les existences sont brèves.

Le premier, c'est de réunir
Les trésors de l'intelligence :
Les livres ; et les revêtir
D'habits pleins de magnificence.

Le second, c'est de recueillir
La pourpre et l'or de la nature :

Les vins, et les laisser vieillir
A très basse température.

Car ce sont deux consolateurs
Qui nous procurent l'allégresse :
L'un, vanté par les bons auteurs,
L'autre, contenant leur sagesse.

C'est pourquoi, mes amis, je bois
A tout bibliophile aimable,
Aimant les livres d'autrefois,
Et les bons vieux vins, et la table.

Parmi les Bibliophiles Bretons qui n'avaient pu prendre part à la fête du 24 mai, on regrettait, entre autres, l'absence de l'excellent éditeur de la *Revue de Bretagne et de Vendée,* M. Ludovic Prud'homme, empêché de se rendre à Rennes ce jour-là par un obstacle imprévu. S'il y eût été, ses confrères Bibliophiles se seraient fait un devoir — et un plaisir — de le féliciter et de se féliciter avec lui de la rare et flatteuse distinction que S. S. Léon XIII, sur la demande de Mgr Bouché, a daigné lui accorder en lui conférant par bref du 6 mai dernier, le titre d'*Editeur pontifical,* à l'occasion de la publication des *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves.* Nous disons « à l'occasion... » car la requête de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc visait non-seulement le présent, mais tout le passé de cette vieille et honorable dynastie typographique, qui depuis deux siècles et demi n'a cessé de servir loyalement et habilement la cause de la religion et de la Bretagne. Les Prud'homme se sont en effet entés sur les Doublet, qui, en 1620, appelés par l'évêque, introduisirent l'imprimerie à Saint-Brieuc et l'y ont toujours pratiquée jusqu'au moment où ils se fondirent dans les Prud'homme. Ceux-ci, tout comme les Doublet, se sont toujours attachés à maintenir les meilleures traditions de l'art typographique, témoin, entre autres, ces publications, qu'il suffit de rappeler : l'*Histoire de saint Yves* et l'*Histoire de Guingamp* de M. Ropartz, le *Mystère* et le *Vitrail de saint Armel de Ploërmel ;* la *Vie de saint Brieuc,* la *Vie de saint Guillaume* du chanoine La Devison, le *Conan de Mériadec* de Toussaint de saint Luc, et enfin les *Monuments de l'histoire de saint Yves.* Il est difficile aussi de croire qu'en accordant cette distinction au neveu, le Saint-Père n'ait pas un peu songé à l'oncle, créateur de l'Archiconfrérie de Notre-Dame d'Espérance et du beau sanctuaire qui porte ce nom.

*
* *

Les Bibliophiles Bretons, après nous avoir conduit à l'Exposition de Rennes, ont fini par nous en détourner, nous allons y revenir un instant, non pourtant à l'Exposition industrielle, mais à celle de la race canine, organisée par M. Witkowski.

Le succès de cette exposition a été complet. Toute l'aristocratie du peuple chien s'y était donné rendez-vous et avait été installée dans 270 cases pourvues de tout le confort dû au plus fidèle ami de l'homme. Molosses, terre-neuves, chiens de chasse, lévriers, carlins mignons, briquets, harriers, bassets, cockers, clumbers retrivers, il n'est aucune variété de cette gent intéressante qui n'ait eu son digne représentant à ces comices. Aussi le public est-il venu en foule leur rendre visite et les examiner avec une si vive admiration que les mâtins ont dû concevoir une haute idée de leur importance.

Les uns, philosophes indifférents, jetaient sur nous un regard dédaigneux ; les autres, d'une nature fière et irritable, se trouvant sans doute humiliés d'être livrés à la curiosité publique comme de vulgaires animaux féroces, aboyaient avec fureur. Mais, gardons-nous de calomnier nos frères les animaux, il y a de bonnes âmes parmi les chiens comme parmi les hommes, nous l'avons éprouvé ici, car quelques-uns de ces compagnons de saint Roch, ont été vraiment charmants pour nous et nous ont fait mille gentillesses.

Ce qui distingue notre siècle, c'est l'amour du chien, sans doute par ce qu'il en a de moins en moins les qualités. Le chien rare est surtout à la mode. Toute vraie élégante a son caniche ou son scotch terrier, tout corpuchic doit être suivi d'un danois pour le moins.

Mais toute gloire a une fin ici bas. Le 26 mai l'Exposition était clôturée. Quant aux cockers, clumbers, retrivers, harriers, bassets, etc.

Leurs couronnes sur la tête,
Ils sont rentrés chez leurs papas ;
Les *accessits* la queue en bas,
Les *grands prix*, la queue en trompette.
Un carlin qui n'avait rien eu,
Voulait se noyer ; pauvre bête !
Mais les autres l'ont retenu.

LOUIS DE KERJEAN.

NOUVELLE PÉRIODE

—

TABLE GÉNÉRALE DU TOME PREMIER

ANNÉE 1887. — PREMIER SEMESTRE

JANVIER

A nos lecteurs..... 5

Lettre de Monseigneur l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier..... 6

Saint Ergat, par M. le Cte Hersart de la Villemarqué..... 11

Les Pardons du pays de Tréguer. — Penvénan, Notre-Dame de la Clarté, Saint-Goneri, par M. l'abbé Guillotin de Corson..... 19

Souvenirs historiques. — *L'Agathe*, 1833. Voyage de la duchesse de Berry de Bordeaux à Palerme, d'après des documents intimes et inédits, par M. A. Coutance..... 34

Poésie. — *Le cap Fréhel*. A M. Julien Duchesne, par M. Rousse.. 45

Une partie de chasse, par M. Jean Leveau..... 47

Etudes historiques bretonnes. — *La guerre de Blois et de Montfort*, compétiteurs au duché de Bretagne (1341 à 1364), par M. A. de la Borderie..... 53

Notices et comptes-rendus. — *Repertoire général de bio-bibliographie bretonne*, de M. René Kerviler, par M. Olivier de Gourcuff. — *Le littoral de la France*, de M. V. Vattier d'Amboyse, par M. René Kerviler. — *Etudes sur les misères de l'Anjou aux* XVe *et* XVIe *siècles*, de M. André Joubert, par M. A. de la Borderie.. 68

Chronique, par M. R. de Parpoulik..... 75

FÉVRIER

Etudes sur les écrivains bretons. — *Emile Souvestre et la Bretagne*, par M. Henri Finistère..... 81

Souvenirs historiques. — *L'Agathe*, 1833, Voyage de la duchesse de Berry de Bordeaux à Palerme, d'après des documents intimes et inédits (suite), par M. A. Coutance..... 98

Galerie des Poètes bretons. — *Le comte du Pontavice de Heussey* (1814-1876), par M. Robert du Pontavice de Heussey..... 105

Ancienne liturgie bretonne. — *Prose inédite du* XIIe *siècle en l'honneur de saint Brieuc*, publié par M. A. de la Borderie..... 122

Le Pacte de famine. — Histoire du blé en France. — Le pacte de famine. — Histoire. — Légende, par M. Alfred Lallié..... 125
Etudes historiques bretonnes. — *La guerre de Blois et de Montfort,* compétiteurs au duché de Bretagne (1341 à 1364) (suite), par M. A. de la Borderie..... 132
Chronique, par M. Louis de Kerjean..... 155

MARS

Les Monuments originaux de l'histoire de saint Yves, par M. Robert Oheix..... 161
Etudes sur les écrivains bretons. — *Emile Souvestre et la Bretagne,* par M. Henri Finistère (suite et fin)..... 176
Documents inédits sur l'histoire de la Révolution en Bretagne. — *Déportation à Rochefort de vingt-six prêtres insermentés des Côtes-du-Nord* (1794-1795), par le R. P. Perquis, S. M..... 190
Les grandes seigneuries de Bretagne. — *Le duché de Rohan.* — Extrait de la Déclaration fournie au Roi par Marguerite de Rohan en 1682, — publié par M. A. de la B..... 201
Les tribulations du citoyen Pillot, capitaine de canonniers vétérans, en l'an IIe de la République une et indivisible, par M. A. Coutance. 211
Variétés littéraires. — *Un homme heureux,* par M. Max. Nicol.... 217
Poésie. — *Le dîner à la ferme,* par Mme Sophie Hüe..... 220
Notices et comptes-rendus. — *Vie du Bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort,* de M. l'abbé J.-M. Quérard, par M. l'abbé Guillotin de Corson. — *Velléda,* de Mme Penquer, par M. A. Coutance. — *La Comtesse Madeleine,* de M. du Campfranc, par M. Arthur de la Borderie. — *Histoire des paroisses de Paris,* de M. Ch. des Granges, par M. Félix Brun..... 222
Nécrologie. — *M. l'abbé Allard,* doyen du chapitre de Nantes, par M. Robert Oheix..... 232
Bibliographie..... 240

AVRIL

Portraits bretons. — *Michel Laënnec et l'éloquence académique à Quimper,* au dernier siècle (1714-1782), par M. Trévédy..... 241
Les Monuments originaux de l'histoire de saint Yves, par M. Robert Oheix (suite et fin)..... 252
Etudes historiques bretonnes. — *La guerre de Blois et de Montfort,* compétiteurs au duché de Bretagne (1341 à 1364) (suite), par M. A. de la Borderie..... 274
Poésie bretonne. — *Catherine Autret,* par Laouenanig Sant Ervan. 292
Poésie. — *La Vierge d'Armor,* par M. A. Dolboix..... 302
Notices et comptes-rendus. — *Georges Cadoudal et la Chouannerie,* de M. Georges de Cadoudal, par M. le Vte Hipp. Le Gouvello. — *Sonnets et poésies,* de M. Emile Bouchaud, par M. Olivier de Gourcuff..... 306
Chronique, par M. Louis de Kerjean..... 313

MAI

Poésie. — A M. Arthur de la Borderie, par un Vieux Barde d'Armorique..... 321
Portraits bretons. — *Michel Laënnec et l'éloquence académique à Quimper*, au dernier siècle (1714-1782) (suite et fin), par M. Trévédy. 324
Etudes historiques bretonnes. — *La guerre de Blois et de Montfort*, compétiteurs au duché de Bretagne (1341 à 1364) (suite), par M. A. de la Borderie..... 335
Documents inédits sur l'histoire de la Révolution en Bretagne. — *Déportation à Rochefort de vingt-six prêtres insermentés des Côtes-du-Nord* (1794-1795) (suite et fin), par le R. P. Perquis, S. M. 354
La Terreur sous le Directoire, par M. Alfred Lallié..... 366
Variétés littéraires. — *La Frontière*, par M. Henri Finistère..... 373
Hagiographie bretonne. — *Saint Vincent Ferrier.* — Durée de son apostolat en Bretagne (1418-1419), par M. René Blanchard..... 380
Notices et comptes-rendus. — *Le Connétable de Richemont*, de M. E. Cosneau, par M. le Cte Ed. de Barthélemy..... 389
Chronique, par M. Louis de Kerjean..... 392

JUIN

Les Sévigné oubliés, souvenirs du XVIIe siècle, par M F. Saulnier. 401
Les canons de Plozévet. — L'expédition d'Irlande sous le Directoire et le vaisseau *Les Droits de l'Homme*, par M. Félix Le Biban... 424
Beaux-Arts. — *Nos Artistes Bretons et Vendéens*, à l'occasion du Salon de 1887, par M. O. Mouroux..... 438
Nécrologie. — *Monseigneur Nouvel*, évêque de Quimper et Léon, par M. J. Trévédy..... 447
Contes populaires des Bretons du pays de Galles. — Les Anciens du Monde. — Le Saut de Foulk Fitz-Warin, par I. Caërléon... 456
Notices et comptes-rendus. -- *Le capitaine Breil de Bretagne*, de M. le comte de Palys. — *Mémoire chronologique de Maucourt de Bourjolly sur la ville de Laval*, de M. A. Bertrand de Broussillon. — *Une famille de seigneurs calvinistes du Haut-Anjou ; les Chivré, marquis de la Barre de Bierné*, de M. André Joubert, — par M. Arthur de la Borderie..... 461
Chronique, par M. Louis de Kerjean..... 468

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DES MATIÈRES

—

RELIGION

Saint Ergat, par le vicomte Th. Hersart de la Villemarqué, p. 11-18.

Les Pardons du pays de Tréguer. — Penvénan, Notre-Dame de la Clarté, Saint-Goneri, par M. *l'abbé Guillotin de Corson,* p. 19-33.

Ancienne liturgie bretonne. — Prose inédite en l'honneur de saint Brieuc, p. 122-124.

Les Monuments originaux de l'histoire de saint Yves, par M. Robert Oheix, p. 161-175 et 252-273.

Vie du Bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort, de M. l'abbé J.-M. Quérard, par M. l'abbé Guillotin de Corson, p. 222-227.

Hagiographie bretonne. — Saint Vincent Ferrier, durée de son apostolat en Bretagne (1418-1419), par M. René Blanchard, p. 380-388.

HISTOIRE

Etudes et Documents historiques.

L'Agathe, 1833. Voyage de la duchesse de Berry de Bordeaux à Palerme, d'après des documents intimes et inédits, par M. A. Coutance, p. 34-44 et 98-104.

La guerre de Blois et de Montfort, compétiteurs au duché de Bretagne (1341 à 1364), par M. A. de la Borderie, p. 53-67 et 132-154, 274-291, 335-353.

Documents inédits sur l'histoire de la Révolution en Bretagne. — Déportation à Rochefort de vingt-six prêtres insermentés des Côtes-du-Nord (1794-1795), par le R. P. Perquis, S. M., p. 190-200 et 354-365.

Les grandes Seigneuries de Bretagne. Le duché de Rohan. Extrait de la déclaration fournie au Roi par Marguerite de Rohan en 1682, publié par M. A. de la Borderie, p. 201-210.

Les Sévigné oubliés. — Souvenirs du XVII*e siècle. — Les malheurs d'un Montmoron,* par M. F. Saulnier, p. 404-423.

Les canons de Plozévet. — L'expédition d'Irlande sous le Directoire et le vaisseau Les Droits de l'Homme, par M. Félix Le Bihan, p. 424-437.

Biographie.

M. l'abbé Allard, doyen du Chapitre de Nantes, par M. Robert Oheix, p. 232-239.

Mgr Nouvel, évêque de Quimper et Léon, par M. J. Trévédy, p. 447-455.

Critique historique.

Etudes sur les misères de l'Anjou aux XVe *et* XVIe *siècles,* de M. André Joubert, par M. *A. de la Borderie,* p. 72-74.

Georges Cadoudal et la Chouannerie, de M. Georges de Cadoudal, par M. *le Vte Hipp. Le Gouvello,* p. 306-310.

Histoire du blé en France. — Le Pacte de famine. — Histoire. — Légende, de M. Gustave Bord, par M. *Alfred Lallié,* p. 125-131.

La Terreur sous le Directoire, de M. Victor Pierre, par M. *Alfred Lallié,* p. 366-372.

Le Connétable de Richemont, de M. E. Cosneau, par M. le Cte *Ed. de Barthélemy,* p. 389-391.

Le capitaine Breil de Bretagne, de M. le comte de Palys, par M. *A. de la Borderie,* p. 461-463.

Mémoire chronologique de Maucourt de Bourjolly sur la ville de Laval, de M. A. Bertrand de Broussillon, par M. *A. de la Borderie,* p. 463-466.

Une famille de seigneurs calvinistes du Haut-Anjou ; les Chivré, marquis de la Barre de Bierné, de M. André Joubert, par M. *A. de la Borderie,* p. 466-467.

Faits contemporains.

Chronique de janvier, par M. *R. de Parpoulik,* p. 75-80 ; de février, p. 155-160 ; d'avril, p. 313-320 ; de mai, Concours régional de Rennes, p. 391-400 ; de juin, 368-478, par M. *Louis de Kerjean.*

LITTÉRATURE

Récits et Nouvelles.

Une partie de chasse, par M. Jean Leveau, p. 47-52.

Les tribulations du citoyen Pillot, capitaine de canonniers vétérans, en l'an IIe de la République une et indivisible, par M. A. Coutance, p. 211-216.

Un homme heureux, par M. Max. Nicol, p. 217-219.

Contes populaires des Bretons du pays de Galles. — Les Anciens du Monde. — Le Saut de Foulk Fitz-Warin, par I. Caërléon, p. 456-460.

Études et Variétés littéraires.

Etudes sur les écrivains bretons. — Emile Souvestre et la Bretagne, par M. Henri Finistère, p. 81-97 et 176-189.

Galerie des poètes bretons. — Le comte du Pontavice de Heussey (1814-1876), par M. Robert du Pontavice de Heussey, p. 105-121.

La Frontière, par M. Henri Finistère, p. 373-376.

Portraits Bretons. — Michel Laënnec et l'éloquence académique à Quimper au dernier siècle (1714-1782), par M. J. Trévédy, p. 241-251 et 324-334.

Critique littéraire.

Répertoire général de bio-bibliographie bretonne, de M. René Kerviler, par M. *Olivier de Gourcuff,* p. 68-70.

Le littoral de la France, de M. Vattier d'Amboyse, par M. *René Kerviler,* p. 70-72.

Velléda, de Mme Penquer, par M. *A. Coutance,* p. 227-229.

La comtesse Madeleine, de M. du Campfranc, par M. *A. de la Borderie,* p. 229-230.

Histoire des paroisses de Paris, de M. Ch. des Granges, par M. *Félix Brun,* p. 230-231.

Sonnets et poésies, de M. Emile Bouchaud, par M. *Olivier de Gourcuff,* p. 310-312.

Poésie.

Le Cap Fréhel. A M. Julien Duchesne, par M. Rousse, p. 45-46.

Le dîner à la ferme, par Mme Sophie Hüe, p. 220-221.

Poésie bretonne. — Catherine Autret, par Laouenanig Sant Ervan, p. 292-301.

La Vierge d'Armor, par M. A. Dolboix, p. 302-305.

A Monsieur Arthur de la Borderie, par Un vieux barde d'Armorique, p. 321-323.

BEAUX-ARTS

Nos Artistes bretons et vendéens, à l'occasion du Salon de 1887, par M. Mouroux, p. 438-446.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie bretonne et vendéenne, p. 240.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS

—

BARTHÉLÉMY (Cte Ed. de). — *Le Connétable de Richemont,* par M. E. Cosneau, p. 389-391.

BIHAN (Félix Le). — *Les canons de Plozévet, L'expédition d'Irlande et le vaisseau Les Droits de l'Homme,* p. 424-437.

BLANCHARD (René). — *Hagiographie bretonne. — Saint Vincent Ferrier. — Durée de son apostolat en Bretagne,* p. 380-388.

BORDERIE (Arthur de la). — *La Guerre de Blois et de Montfort, compétiteurs au Duché de Bretagne,* p. 53-67 et 132-154, 274-291, 335-353. — *Etudes sur les misères de l'Anjou aux* XVe *et* XVIe *siècle,* par M. André Joubert, p. 72-74. — *Prose inédite du* XIIe *siècle en l'honneur de saint Brieuc,* p. 122-124. — *La comtesse Madeleine,* par M. du Campfranc, p. 229-230. — *Les grandes Seigneuries de Bretagne, Le duché de Rohan en 1682,* p. 201-210. — *Le capitaine Breil de Bretagne,* de M. le comte de Palys, p. 461-463. — *Mémoire chronologique de Maucourt de Bourjolly sur la ville de Laval,* de M. A. Bertrand de Broussillon, p. 463-466. — *Une famille de seigneurs calvinistes en Haut-Anjou : les Chivré, marquis de la barre de Bierné,* de M. André Joubert, p. 466-467.

I. CAERLÉON. — *Contes populaires des Bretons du pays de Galles,* p. 456-460.

COUTANCE (A.). — *L'Agathe, 1833. Voyage de la Duchesse de Berry de Bordeaux, à Palerme, d'après des documents intimes et inédits,* p. 34-44 et 98-104 — *Les Tribulations du citoyen Pillot, capitaine de canonniers vétérans en l'an IIe de la République une et indivisible,* p. 211-216. — *Velléda,* par Mme Penquer, p. 227-229.

DOLBOIX (A.) — *La Vierge d'Armor,* p. 302-305.

FINISTÈRE (Henri). — *Émile Souvestre et la Bretagne,* p. 81-97 et 176-189. — *La Frontière,* p. 373-379.

GOURCUFF (Olivier de). — *Repertoire général de bio-bibliographie bretonne,* par M. René Kerviler, p. 68-70. — *Sonnets et poésies,* par M. Emile Bouchaud, p. 310-312.

GOUVELLO (Vte Hipp. Le). — *Georges Cadoudal et la chouannerie,* par par M. Georges de Cadoudal, p. 306-310.

GUILLOTIN DE CORSON (l'abbé). — *Les pardons du pays de Tréguer : Penvénan, Notre-Dame de la Clarté, Saint-Gonéry,* p. 19-33. — *Vie du Bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort,* par M. l'abbé J.-M. Quérard, p. 222-227.

HÜE (Mme Sophie). — *Le dîner à la ferme*, poésie, p. 220-221.

KERJEAN (Louis de). — *Chroniques*, de février, p. 155-160 ; — d'avril, p. 313-320 ; — de mai, *Concours régional de Rennes*, p. 391-400 ; de juin, p. 468-478.

KERVILER (René). — *Le littoral de la France*, par M. Vattier d'Amboyse, p. 70-72.

LALLIÉ (Alfred). — *La Terreur sous le Directoire*, par M. Victor Pierre, p. 366-372. — *Le pacte de famine*. — *Histoire*. — *Légende*, par M. Gustave Bord, p. 125-131.

LAOUENANIG SANT ERVAN. — *Catherine Autret*, poésie bretonne, p. 292-301.

LEVEAU (Jean). — *Une partie de chasse*, p. 47-52.

MOUROUX (O.) — *Nos artistes bretons et vendéens à l'occasion du Salon de 1887*, p. 438-446.

NICOL (Max.) — *Un homme heureux*, p. 217-219.

OHEIX (Robert). — *Les Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, p. 161-175 et 252-273. — *M. l'abbé Allard, doyen du chapitre de Nantes*, p. 232-239.

PARPOULIK (R. de). — *Chronique de janvier*, p. 75-80.

PERQUIS (R. P.) — *Documents inédits sur l'histoire de la Révolution en Bretagne*. — *Déportation à Rochefort de vingt-six prêtres insermentés des Côtes-du-Nord*, p. 190-200 et 354-365.

PONTAVICE DE HEUSSEY (Robert du). — *Galerie des poètes bretons. Le comte du Pontavice de Heussey*, p. 105-121.

ROUSSE (Joseph). — *Le cap Fréhel*, p. 45-46.

SAULNIER (F). — *Les Sévigné oubliés, souvenirs du* XVIIe *siècle. Les malheurs d'un Montmoron*, p. 401-423.

TRÉVÉDY (J.) — *Michel Laënnec et l'éloquence académique à Quimper au dernier siècle*, p. 241-251 et 324-334. — *Mgr Nouvel, évêque de Quimper et Léon*, p. 447-455.

VILLEMARQUÉ (Cte Hersart de la). — *Saint Ergat*, p. 11-18.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS ET MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

—

Bio-bibliographie bretonne (Repertoire général de), par M. René Kerviler, p. 68-70.

Breil (Le Capitaine), par M. le comte de Palys, p. 461-463.

Cadoudal (Georges) et la Chouannerie, par M. Georges de Cadoudal, p. 306-310.

Chivré (Les), Une famille de Calvinistes dans le Haut-Anjou, par M. André Joubert, p. 466-467.

Comtesse Madeleine (La), par M. du Campfranc, p. 229-230.

Etudes sur les misères de l'Anjou aux XV*e et* XVI*e siècles*, par M. André Joubert, p. 72-74.

Grignion de Montfort (Vie du Bienheureux), par M. l'abbé J.-M. Quérard, p. 222-227.

Littoral de la France (Le), par M. Vattier d'Amboyse, p. 70-72.

Mémoire chronologique de Maucourt de Bourjolly sur la ville de Laval, par M. A. Bertrand de Broussillon, p. 463-466.

Pacte de Famine (Le), Histoire du blé en France. — Légende, par M. Gustave Bord, p. 125-131.

Paroisses de Paris (Histoire des), par M. Ch. des Granges, p. 230-231.

Richemont (Le Connétable de), par M. E. Cosneau, p. 389-391.

Sonnets et Poésies, par M. Emile Bouchaud, p. 310-312.

Terreur sous le Directoire (La), par M. Victor Pierre, p. 366-372.

Velléda, par Mme Penquer, p. 227-229.

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE L. PRUD'HOMME
Saint-Brieuc

POUR PARAITRE LE 1er FÉVRIER :

LES

MONUMENTS ORIGINAUX

DE L'HISTOIRE

DE SAINT YVES

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR

A. DE LA BORDERIE, ABBÉ J. DANIEL, R. P. PERQUIS ET D. TEMPIER

BRETAGNE

ET

BRETONS

PAR

ROBERT OHEIX

1re Série

---

1 volume in-18 tiré à 150 exemplaires. — Prix : 5 fr.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Paiement du Dividende

Le Conseil d'Administration a l'honneur de prévenir MM. les Actionnaires que le Coupon des Actions de la Compagnie, portant le N° 64 pour les Actions de Capital et le N° 22 pour les Actions de Jouissance, échéant le 1er Avril 1887, fixé par l'Assemblée Générale des Actionnaires à 19 fr. 50 par action (Dividende de l'Exercice 1886), est payé, à partir du 1er Avril courant :

1° A présentation, à la Caisse de la Compagnie, à Paris, rue Saint-Lazare, 110 (Bureau des Titres), de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, les dimanches et fêtes exceptés.

2° Sous un délai de quinze jours, à dater du dépôt des coupons ou des titres nominatifs ne donnant pas lieu à d'autres opérations que celles de la vérification : dans les gares du réseau de l'Ouest, désignées pour ce service ; dans toutes les gares de province du réseau Français de la compagnie P. L. M. et à ses bureaux des Titres de Lyon, de Marseille et d'Alger ; dans les gares du réseau de l'Est, désignées pour ce service.

3° Sans frais ni commission, mais sous réserve de délais, à tous les guichets : de la Société Générale ; de la Société Générale Alsacienne de Banque ; du Crédit Lyonnais ; du Crédit Industriel et Commercial et chez tous ses correspondants de province.

4° A tous les guichets de la Banque de France, dans les délais et conditions d'usage.

Par suite des impôts établis par les lois de finances, le montant de ce coupon est de :

Titres nominatifs :

Actions de Capital et de Jouissance..... 18f 915

Titres au porteur :

Actions de Capital..... 18 060
Actions de Jouissance..... 18 024

CONDITIONS D'ABONNEMENT

DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 pages, format grand in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT

15 fr. par an

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE

A SAINT-BRIEUC

Au bureau de la Revue, 1, Place de la Préfecture

CHEZ TOUS LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE BRETAGNE ET DE VENDÉE

Et dans tous les Bureaux de Postes

Saint-Brieuc. Imprimerie L. PRUD'HOMME, place de la Préfecture, 1.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **F. Le Bihan**

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

NOUVELLE PÉRIODE
TOME I

4me Livraison. — Avril 1887

SAINT-BRIEUC
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ADMINISTRATION, 1, PLACE DE LA PRÉFECTURE

1887

TABLE DES ARTICLES

I. LES MONUMENTS ORIGINAUX DE L'HISTOIRE DE SAINT YVES, par M. **Robert Oheix** 161

II. ÉTUDE SUR LES ÉCRIVAINS BRETONS. — ÉMILE SOUVESTRE ET LA BRETAGNE, par M. **Henri Finistère** *(suite et fin)* 176

III. DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION EN BRETAGNE. — DÉPORTATION A ROCHEFORT DES PRÊTRES INSERMENTÉS DES COTES-DU-NORD (1794-1795), par le **R. P. Perquis**, S. M. 190

IV. LES GRANDES SEIGNEURIES DE BRETAGNE. — LE DUCHÉ DE ROHAN. — Extrait de la Déclaration fournie au Roi par Marguerite de Rohan en 1682, — publié par M. **A. de la B** 201

V. LES TRIBULATIONS DU CITOYEN PILLOT, CAPITAINE DE CANONNIERS VÉTÉRANS, EN L'AN IIe DE LA RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE, par M. **A. Coutance** 211

VI. VARIÉTÉS LITTÉRAIRES. — UN HOMME HEUREUX, par M. **Max. Nicol** 217

VII. POÉSIE. — LE DINER A LA FERME, par Mme **Sophie Hüe** 220

VIII. NOTICES ET COMPTES-RENDUS. — *Vie du Bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort,* de M. l'abbé J.-M. QUÉRARD, par M. **l'abbé Guillotin de Corson.** — *Velléda*, de Mme PENQUER, par M. **A. Coutance.** — *La Comtesse Madeleine,* de M. DU CAMPFRANC, par M. **Arthur de la Borderie.** — *Histoire des paroisses de Paris,* de M. CH. DES GRANGES, par M. **Félix Brun** 222

IX. NÉCROLOGIE. — M. L'ABBÉ ALLARD, DOYEN DU CHAPITRE DE NANTES, par M. **Robert Oheix** 232

X. BIBLIOGRAPHIE 240

Librairie L. PRUD'HOMME, Saint-Brieuc

VIENT DE PARAITRE :

LES MONUMENTS ORIGINAUX

DE L'HISTOIRE

DE

SAINT YVES

PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

par

A. DE LA BORDERIE, ABBÉ J. DANIEL, R. P. PERQUIS ET D. TEMPIER

Un magnifique et très fort volume in-4°, imprimé avec luxe et illustré de chromolithographies, de gravures sur bois et en taille douce.

PRINCIPALES ILLUSTRATIONS

Le Vitrail de S. Yves de Moncontour, quadruple planche en chromolithographie.

La Chasuble de S. Yves à Louannec, quadruple planche en chromolithographie.

7 planches hors texte : 1° Gravure de saint Yves d'Alain Bouchart ; 2° Vue extérieure de l'église de Louannec ; 3° Reproduction d'une page du manuscrit de l'Enquête ; 4° Intérieur de la cathédrale de Tréguier et emplacement du tombeau de saint Yves ; 5° Le groupe et l'autel du Minihy-Tréguier, saint Yves entre le riche et le pauvre sur l'autel situé dans le cimetière ; 6° Reproduction d'une page du manuscrit du Rapport des Cardinaux ; 7° Reproduction de deux pages du Bréviaire de saint Yves conservé au Minihy.

Planches dans le texte : Intérieur de l'église de Louannec, statue de saint Yves des Bretons à Paris, etc.

PRIX :

75 Exemplaires sur grand Jésus de Hollande, avec toutes les planches et couverture papier Impérial du Japon..... **100** fr. *épuisés*

30 Exemplaires in-4° Raisin, papier à la forme, pur fil, avec les planches dans le texte et la gravure hors texte d'Alain Bouchart.. **40** fr.

170 Exemplaires in-4° Raisin, beau papier mécanique, avec les planches dans le texte et la gravure hors texte d'Alain Bouchart.. **30** fr.

ILLUSTRATION

La Vitre de saint Yves à Moncontour formant un magnifique tableau et une Vie complète du saint, nous en avons fait tirer quelques exemplaires à part que nous pouvons livrer *au prix de* **12** *fr.*

Nous pouvons également livrer quelques exemplaires de la planche représentant la *Chasuble de saint Yves,* au prix de **6** fr.

Librairie L. PRUD'HOMME, Saint-Brieuc

ANCIENS ÉVÊCHÉS DE BRETAGNE

Histoire et Monuments. Diocèse de Saint-Brieuc. Bretagne féodale et militaire

par J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY

6 tomes en 7 volumes grand in-8° ..... **48** fr.

Atlas *reproduisant les anciens monuments, 13 planches grand in-folio :*

Un plan de la ville de Saint-Brieuc au XVIIe siècle, le chevet de la cathédrale, une porte à Saint-Brieuc, la fontaine de Notre-Dame, la tour de Cesson, un hôtel du XVIe siècle à Lanvollon, l'abbaye de Beauport, le portail et le chevet de l'église, le réfectoire et le cloître, l'église Notre-Dame de Lamballe, Lanleff, le château de la Hunaudaye, vues intérieure et extérieure, 1 vol. in-folio, en feuilles, papier ordinaire..... **20** fr.

— Pour faciliter à nos lecteurs l'acquisition de cet important ouvrage, dont il ne reste que peu d'exemplaires, nous le livrerons complet contre un premier versement de 18 fr. ; le surplus sera payable en 5 mandats de 10 fr., échelonnés de 2 mois en 2 mois, ou en 3 mandats, si l'on prend l'ouvrage sans l'*Atlas*.

ANNUAIRE HISTORIQUE ET ADMINISTRATIF

DU DÉPARTEMENT DES CÔTES-DU-NORD

Publié par une Société d'Ecrivains

1836-1880

PRINCIPAUX RÉDACTEURS

MM. Habasque, de Garaby, C. Roussel, F. Ferrary, Marée, de Courcy, Daniel (l'abbé), Audo (l'abbé), S. Ropartz, A. Desjars, Le Gall, Gaultier du Mottay, H. Raison du Cleuziou, Bahier, P. Huguet, etc.

45 volumes in-18 parus.

(*la première année*, 1836, *est épuisée*).

Prix : Un vol. 1 fr. 25, franco 1 fr. 50 ; la collection complète, 1 fr. le vol.

La collection de ces 45 petits volumes forme un recueil des plus intéressants pour l'étude de l'histoire de Bretagne et des Côtes-du-Nord en particulier. *Le Dictionnaire des personnes marquantes nées dans les Côtes-du-Nord* par M. de Garaby, ainsi que les *Notices sur les différentes localités du département*, contiennent une foule de renseignements utiles et précieux. Nous tenons du reste à la disposition des personnes qui nous en feraient la demande, des *Tables complètes* de toutes les matières contenues dans nos Annuaires.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE

La *Revue de Bretagne et de Vendée* paraît le 25 de chaque mois, par livraisons de 80 pages, format grand in-8°.

PRIX DE L'ABONNEMENT

15 fr. par an

ON SOUSCRIT A LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE

A SAINT-BRIEUC

Au bureau de la Revue, 1, Place de la Préfecture

CHEZ TOUS LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE BRETAGNE ET DE VENDÉE

Et dans tous les Bureaux de Postes

Saint-Brieuc. Imprimerie L. PRUD'HOMME, place de la Préfecture, 1.

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **F. Le Bihan**

TRENTE ET UNIÉME ANNÉE

NOUVELLE PÉRIODE
TOME I

6me Livraison. — Juin 1887

SAINT-BRIEUC
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ADMINISTRATION, 1, PLACE DE LA PRÉFECTURE

1887

AVIS. — Nous prions Messieurs les Souscripteurs à « la Revue de Bretagne et de Vendée » qui n'auraient pas encore soldé le prix de leur abonnement pour l'année 1887, de vouloir bien nous l'adresser avant le 15 Juillet. Après cette date nous ferons présenter à domicile des *Reçus*, augmentés de 50 centimes pour frais de recouvrement.

TABLE DES ARTICLES

I. LES SÉVIGNÉ OUBLIÉS, SOUVENIRS DU XVIIe SIÈCLE, par M. **F. Saulnier** 401

II. LES CANONS DE PLOZÉVET. — L'EXPÉDITION D'IRLANDE SOUS LE DIRECTOIRE ET LE VAISSEAU « LES DROITS DE L'HOMME », par M. **Félix Le Bihan** 424

III. BEAUX-ARTS. — NOS ARTISTES BRETONS ET VENDÉENS, A L'OCCASION DU SALON DE 1887, par M. **O. Mouroux** 438

IV. MONSEIGNEUR NOUVEL, ÉVÊQUE DE QUIMPER ET LÉON, par M. **J. Trévédy** 447

V. CONTES POPULAIRES DES BRETONS DU PAYS DE GALLES. — LES ANCIENS DU MONDE. — LE SAUT DE FOULK FITZ-WARIN, par M. **I. Caërléon** 456

VI. NOTICES ET COMPTES-RENDUS. — *Le capitaine Breil de Bretagne* de M. LE COMTE DE PALYS. — *Mémoire chronologique de Maucourt de Bourjolly sur la ville de Laval,* de M. A. BERTRAND DE BROUSSILLON. — *Une famille de seigneurs Calvinistes du Haut-Anjou ; les Chivré, marquis de la Barre de Bierné,* de M. ANDRÉ JOUBERT, — par M. **Arthur de la Borderie** 461

VII. CHRONIQUE, par M. **Louis de Kerjean** 468

VIII. TABLES DU VOLUME 479

NOTA. — *Il sera rendu compte des ouvrages dont un exemplaire au moins aura été déposé au bureau de la Revue.*

Princeton University Library
32101 064991696

[redacted]

[redacted]

[redacted]